



HAL
open science

“ Chasseur blanc, cœur noir ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion communautaire ”. Les cas du nord RCA et du sud-est Cameroun

Pierre-Armand Roulet Roulet

► **To cite this version:**

Pierre-Armand Roulet Roulet. “ Chasseur blanc, cœur noir ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion communautaire ”. Les cas du nord RCA et du sud-est Cameroun. Géographie. Université d’Orléans, 2004. Français. NNT: . tel-00170051

HAL Id: tel-00170051

<https://theses.hal.science/tel-00170051>

Submitted on 6 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE
PRESENTEE
A L'UNIVERSITE D'ORLEANS
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ D'ORLEANS

Discipline : **Géographie**

Pierre-Armand Roulet

« Chasseur blanc, cœur noir » ?

La chasse sportive en Afrique Centrale

Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire

Soutenue le 22 Novembre 2004

MEMBRES DU JURY :

Pierre GRENAND	Directeur de Recherches à l'IRD	<i>Directeur de thèse</i>
Serge BAHUCHET	Professeur au MNHN	<i>Rapporteur</i>
Willy DELVINGT	Professeur honoraire à la Faculté de Gembloux	<i>Rapporteur</i>
Philippe CHARDONNET	Directeur de l'IGF	<i>Examineur</i>
Rébecca HARDIN	<i>Professor Assistant</i> à l'Université du Michigan	<i>Examineur</i>
Joël MIRLOUP	Professeur à l'Université d'Orléans	<i>Président du jury</i>

A la mémoire de :

Michel Fotro

*Surveillant-Pisteur du Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises,
décédé en 2001 lors d'un accrochage avec des braconniers soudanais*

et

Albert Iokem

*Conseiller Technique auprès du Ministre des Eaux et Forêts en République Centrafricaine de
2001 à 2004*

REMERCIEMENTS

La thèse représente un exercice pour le moins contradictoire dans le sens où elle implique un long travail solitaire qui ne peut être réellement mené à bien seul. Une thèse de géographie humaine en milieu tropical exige en effet - peut-être plus que pour d'autres disciplines dites plus « dures » - de s'ouvrir à l'autre, c'est à dire à la différence, à l'échange. Si le travail présenté ici pourra être considéré par certains comme « mou » parce qu'il se veut résolument pluridisciplinaire et n'apporte pas de résultats définitifs mais plutôt des pistes de recherche, sa réalisation aura été pour moi une expérience de l'ordre du « dur ». Rien n'a été vraiment facile lors de ce travail, je ne le cacherai pas ; mais tout a été bien souvent sublimé par cette exaltation que seules les vraies « rencontres » procurent. Je ne peux ici, pour des raisons évidentes, citer et remercier tous les gens, toutes les personnalités, juste croisées ou devenues de vraies amitiés qui, à titre professionnel comme personnel, m'ont apporté et ont ainsi participé à la réalisation de ce travail. Cependant, il me paraîtrait inconcevable de ne pas accorder quelques lignes aux personnes suivantes.

Je tiens tout d'abord à remercier très vivement mon directeur de thèse, Pierre Grenand, pour l'intérêt qu'il a su porter à mon travail dès notre rencontre en 1998 et pour la confiance sans failles qu'il m'a sans cesse accordée depuis. Le fait qu'il ne soit pas spécifiquement « africaniste », comme on le dit dans le jargon anthropologue, a contribué à donner du corps et du relief à nos discussions et à ses multiples critiques et conseils tout à fait décisifs dans l'élaboration de ce travail. Son absence de préjugés dans l'analyse des phénomènes liés à la cynégétique a été pour moi essentielle et une grande leçon de Recherche. Françoise, je ne vous oublie pas bien sûr, parce que cela n'est pas possible en parlant de « votre » Pierre, mais aussi parce que vous avez su être présente aux moments opportuns, et ils furent nombreux.

Je remercie également Philippe Chardonnet qui a joué un rôle bien plus important qu'il ne peut le penser dans l'accomplissement de ce travail. On ne remercie pas pour une amitié donnée, alors je souligne juste que la confiance qu'il m'a témoignée, le temps qu'il m'a consacré, le regard acéré qu'il a porté sur mon travail et l'expérience professionnelle qu'il m'a permis d'acquérir ont été pour moi autant d'éléments déterminants. Qu'il en soit ici vivement remercié, ainsi que la structure qu'il dirige, la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune. Au cours de missions d'expertise avec cet organisme, j'ai pu rencontrer entre autres Serge Cogels, Francis Lauginie, Jean-Michel Pavy, Bertrand Chardonnet ou encore François Lamarque, lesquels n'ont jamais été avares de leur temps, de leurs compétences et de leurs réseaux pour me procurer de précieuses informations.

En France, je tiens à remercier l'Université d'Orléans ainsi que tout le personnel du Laboratoire ERMES de l'IRD et notamment ses directeurs successifs qui ont facilité mon accueil dans cette structure ; je pense à Georges Dupré, Yveline Poncet et particulièrement à Jean-Paul Lescure, avec lequel j'ai eu la chance et le plaisir de travailler durant une année pour le programme ECOFOR. Merci à eux.

Merci au Ministère des Affaires Etrangères Français et au Service des Bourses Lavoisier pour m'avoir accordé un financement d'une année nécessaire à la poursuite de mes investigations de terrain.

Merci également à Rebecca Hardin et au réseau d'informations environnementales qu'elle dirige, le *Sangha River Network* de l'Université de Yale (USA), pour les échanges fructueux et pour le soutien financier qu'ils m'ont accordé au début de ce travail.

Je tiens à remercier l'Association ADAP (Association pour le Développement des Aires Protégées) et notamment son Fondateur, Yves Hausser, pour l'expérience acquise communément, ainsi que le CIRAD EMVT et plus particulièrement Feran Jori pour m'avoir accueilli quelques jours.

En République Centrafricaine, mes pensées vont tout d'abord aux populations de tous les villages dans lesquels j'ai pu passer une nuit, une semaine, un mois ou plus, et qui m'ont accueilli - pour la plupart - avec gentillesse et surtout spontanéité. Je pense entre autres aux communautés des villages de Bamingui, Vata, Yambala, Boungou, Dangavo, Ouadda, Bayanga, Sciplac, Ouanda, Fodé, Ndélé, Kanaré, Lidjombo, Bangoran.

Mes remerciements au personnel du Ministère des Eaux et Forêts de Bangui : Dominique Ngouadakpa, Gustave Doungoubé, Thierry Liabastre et tout particulièrement Albert Iokem. Sans oublier les membres du Groupe d'Etudes en Géographie, *Geosynergie*, de l'Université de Bangui : Maxime Mbringa-Takama et Guy Forent Ankogui.

Merci au personnel du Programme Ecofac et particulièrement à Robert Mbitikon, François Ouamoundjou, Hubert Boulet, Gérard Motkin, Moise Djangala et Alain Pénelon. Jonas Bobero, Lisa Steel, Andréa Turkalo et Ulrich Brown du Projet WWF Dzanga-Sangha m'ont également accueilli très cordialement à Bayanga.

Le SCAC de Bangui et en particulier son chef de mission, Jean-Luc Lebras, ont singulièrement facilité mes travaux dans un pays en proie alors à de graves événements, qu'ils en soient remerciés. Christian Baranger et Jacques de Peretti m'ont offert une hospitalité bien agréable à Bangui, Jacques Guillot a, lui aussi, toujours été là pendant les « galères »....

Enfin, je n'oublie pas les concessionnaires et guides de chasse centrafricains avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler ou qui m'ont accueilli sur leurs zone de chasse, particulièrement Michel Fusy mais aussi Daniel Koudoumé, Nicolas Leconte, Rudy Pierre Lubin, Eric de Challens, Mathieu Laboureur, Thomas Kolaga, Jean Pierre Leroux et Marcel Tiran, Martine et Jean-Jacques Chaillol.

Au Cameroun, mes pensées vont aux habitants des villages et campements de Mambélé, Bétleem, Dioula, Yenga, Lokomo, Mboye et PK27.

Je tiens à remercier le personnel du MINEF de Yokadouma, particulièrement Jean Claude Ndo Koumou et Mbo Dandjouma, Matthias Heinze du projet Proforat GTZ ainsi que Léonard Usongo et Bertin Tchikangwa du projet WWF Jengi. Les longues discussions souvent tardives avec Stéphanie Rupp, anthropologue, m'ont beaucoup apporté au cours de ce travail, qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Je souhaite remercier également Xavier de Maupou de le SEBC à Lokomo, ainsi que le concessionnaire de chasse Alain Raoul pour m'avoir permis ces libres investigations sur ses différents secteurs de chasse. Les longs mois passés en forêt avec Anthony Sajous, alors guide de chasse, même dans les moments difficiles, ont participé à renforcer notre amitié commune.

Merci à toi Frédéric Vergne pour tes talents cartographiques et pour avoir su m'accorder autant de temps et si peu de mauvaise humeur lors de la réalisation des cartes illustrant ce

travail. Ta patience a été à la hauteur de mon impatience en la matière... Merci aussi à toi Cristina Teixeira pour tes talents informatiques et ton indéfectible bonne humeur.

Merci également aux docteurs Marc Porteron et Alain Froment pour s'être attachés à « comprendre et réparer la machine » lors de « retours de terrain » délicats...

Merci enfin à Marie-Claude Roulet, Françoise Grenand, Nicolas Leconte, Daniel Henriot, Jean-Paul Lescure, Claire Juliand, Denis Chartier et Jean-François Auru pour les relectures fastidieuses de ce travail.

Mes amis savent tous à quel point ils comptent pour moi, David, Anthony, Audrey, Claire-grande, Fred, Laurent, Pierre-Cyril, Emmanuelle, Jannick, Claire, Clarisse, Arnaud, Mathias, Sophie, Nicolas, Jérôme, Gaël, Pierre.

Ma famille, papa, maman, Sophie, décrire ce qui nous unit ?... aucune chance que j'arrive ici à l'exprimer, il faudrait une autre thèse, alors je m'abstiens.

AVANT-PROPOS

« *Non, je ne suis pas chasseur, mais oui, je chasse...* », telle est la réponse volontairement ambiguë que je livre à la question récurrente : « *tu es chasseur ?* » des quelques interlocuteurs qui s'intéressent un peu à mes travaux de recherche et qui, forcément, n'en croient rien. Bien que dans certains contextes j'aie pu parfois être amené à en douter moi-même, je peux affirmer sereinement que je ne suis pas UN chasseur et que je ne suis d'ailleurs pas considéré comme tel par la plupart des chasseurs assurés de l'être eux-mêmes.

Pourtant, dans mon jeune âge, j'ai bien accompagné mon père « à la bécasse » en Corrèze, et même si ce n'était que de temps en temps, j'en revenais chaque fois émerveillé ; il m'est arrivé de participer, mais là sans véritable entrain, à de trop bruyantes battues au sanglier. J'ai ainsi baigné dans les « départs pour la chasse », les « retours de chasse », glorieux ou non, j'ai entendu parler de chasse au moins autant que de littérature. Je suis donc « tombé dedans quand j'étais petit » mais sans doute ai-je trouvé un goût amer à la marmite, je n'ai pas adhéré... sans pour autant refuser en bloc. C'est vrai, souris, lapins et mésanges ont parfois fait les frais de ma curiosité d'enfant mais jusqu'à l'âge de 18 ans, mon plus beau trophée ramené à la maison restait, si je me souviens bien, une dépouille de lièvre.... heurté par la voiture d'un voisin.

Mes livres d'aventures furent très tôt Melville et Hemingway, particulièrement « *Moby Dick* » et « *Le vieil homme et la mer* », lus et relus jusqu'à satiété. Pêcheur, oui ! Une fario qui gobe, la chasse d'un brochet ou la fouille d'une carpe réveillent immédiatement en moi l'instinct du prédateur dont il nous faudra bien parler ici. Alors, finalement pourquoi ne pas avoir écrit une thèse sur « *La pêche sportive* » comme me l'avait récemment suggéré, non sans humour, un ami ?

Parce que, dès mes 20 ans, j'ai été amené à chasser en Afrique. Durant de nombreux mois, j'ai chassé pour connaître, comprendre, en accompagnant puis en guidant, simplement pour manger souvent, pour partager surtout, avec des pisteurs aussi impressionnants que les Gulas du nord de la RCA ou les Pygmées Baka du sud-est du Cameroun. J'ai eu l'insigne honneur de pister des animaux aussi mythiques que le Bongo ou l'Eland de Derby, et même l'Eléphant en forêt et dans le nord du Cameroun.

De ces traques, ces attentes, ces pistages parfois interminables partagés avec les hommes de la brousse et de la forêt, j'ai tiré un plaisir grisant, presque indicible ; d'ailleurs, je ne l'ai trouvé exprimé nulle part, peut-être parce que la vraie littérature abordant ce thème est finalement maigre, plus sûrement parce que c'est un état émotionnel absolument personnel et subjectif.

Croire que j'aurais pu traiter de la chasse de manière strictement scientifique en évitant tous les écueils inhérents à ce sujet par nature passionnel, aurait certainement été d'une naïveté préjudiciable à la valeur du résultat final. Il y a nécessairement une dimension affective importante dans un tel travail, une part de jugement aussi, inhérent à la nature polémique du sujet. Je préfère donc préciser maintenant qu'il y a bien peu de chances que j'aie réussi à m'en départir. J'ai en tous cas tenté de regarder et d'exprimer les choses avec le moins de subjectivité possible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : De l'aventure au marketing : rappel historique des fondements et de l'évolution de la chasse sportive en Afrique Centrale

Chapitre 1 : Les origines : conquêtes, chasse commerciale et marché de l'ivoire

Section 1.1. Colonisation, chasse et faune sauvage

Section 1.2. Les colonies approvisionnent les métropoles

Chapitre 2 : Mutations de la chasse sportive : de l'ère coloniale aux premières années d'indépendance

Section 2.1. Du commerce au loisir

Section 2.2. Pratiques cynégétiques et gestion de la faune au temps des colonies

Section 2.3. L'âge d'or des safaris en Afrique Centrale

Chapitre 3 : De « l'industrie du safari » à la « chasse gestion »

Section 3.1. Mondialisation, « démocratisation », et professionnalisation du marché cynégétique

PARTIE 2 : Chasse sportive et conservation de la faune sauvage et des écosystèmes naturels en Afrique Centrale

Chapitre 1 : Modes d'exploitation de la faune sauvage et chasse sportive en Afrique Subsaharienne

Section 1.1. Les différents modes d'exploitation de la faune sauvage

Section 1.2. La chasse sportive, un mode d'exploitation de la faune sauvage en développement

Chapitre 2 : Modalités de fonctionnement de la chasse sportive en Afrique Centrale

Section 2.1. Contexte législatif de la chasse en RCA et au Cameroun

Section 2.2. Modes de fonctionnement des sociétés de chasse

Chapitre 3 : Un mode d'exploitation de la faune sauvage rationnel et soutenable?

Section 3.1. Mesurer la soutenabilité de la chasse en Afrique Centrale ?

Section 3.2. Les prélèvements en chasse sportive : pratiques et impacts

Section 3.3. Chasse sportive et « viande de brousse », quelle compétition cynégétique ?

Chapitre 4 : Le rôle potentiel de la chasse sportive pour la conservation des écosystèmes naturels

Section 4.1. De faibles impacts indirects sur les écosystèmes

Section 4.2. La nécessité d'un suivi scientifique renforcé

Section 4.3. La mise en défens d'espaces naturels

PARTIE 3 : « Chasseurs blancs », « chasseurs noirs » ; la cynégétique comme objet de rencontre ou objet de conflits ?

Chapitre 1 : Les « grands chasseurs blancs » ; pratiques, imaginaires et discours

Section 1.1. Techniques cynégétiques utilisées en Afrique Centrale

Section 1.2. Guides de chasse professionnels...

Section 1.3...Et touristes chasseurs

Section 1.4. Le besoin de (se) raconter ; le poids du discours et du récit dans la cynégétique

Chapitre 2 : Sur les terres des « chasseurs » ou des « braconniers » noirs ?

Section 2.1. Quand les chasseurs blancs considèrent leurs homologues africains

Section 2.2. Regard des uns, regard des autres : les différentes perceptions locales des safaris

Section 2.3. Chasseurs blancs et chasseurs noirs, même combat ?

Section 2.4. Pas de safari sans « *nyama* »

Section 2.5. Le « coût social » des safaris

PARTIE 4 : Chasse sportive et gestion communautaire de la faune sauvage ; de l'argumentaire économique et participatif aux véritables enjeux d'appropriation de la ressource et de l'espace en Afrique Centrale

Chapitre 1. Quelle Valorisation de la ressource et de l'espace par la chasse sportive ?

Section 1.1. La faune sauvage Africaine, une ressource encore « oubliée »?

Section 1.2. La chasse sportive comme mode de valorisation de la ressource et de l'espace

Section 1.3. Economie de la chasse sportive en Afrique Centrale, quelle rentabilité et quelle décentralisation des revenus ?

Chapitre 2. Chasse sportive et programmes de gestion communautaire de la faune sauvage ; validité de l'argumentaire participatif et enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource ?

Section 2.1. La participation comme élément de reconsidération de la chasse sportive en Afrique Centrale ?

Section 2.2. Paradoxes des modèles et effets sur leur pertinence et leur reproductibilité

Section 2.3. Chasse sportive, gestion communautaire et enjeux d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles en Afrique Centrale

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLES

ACRONYMES

ACP	Association des Chasseurs Professionnels
ADMADE	Administrative Management Design for Game Management Areas (Programme)
AEF	Afrique Equatoriale Française
AOF	Afrique Occidentale Française
APFC	Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine
APFT	Avenir des Peuples et Forêts Tropicales (Programme)
ART	Africa Resources Trust
BCTF	Bushmeat Crisis Task Force
CAMPFIRE	Communal Areas Management Programme for Indigenous People (Programme)
CI	Conservation Internationale
CIC	Conseil International de la Chasse
CIRAD	Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild fauna and flora
CFSO	Compagnie Forestière de Sangha-Oubangui
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COVAREF	COmité de VALorisation des REssources Fauniques
ECOFAC	Conservation et utilisation des ECOsystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (Programme)
ECOPAS	ECOsystèmes Protégés d'Afrique Soudano-Sahélienne (Programme)
FED	Fond Européen de Développement
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
GEPRENAF	GEstion Participative des REssources NATurelles et de la Faune (Programme)
GPS	Global Positional System
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IKA	Indice Kilométrique d'Abondance
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (français)
MARP	Méthode Accélérée de gestion Participative
MEFCPT	Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme (RCA)
MEEFCP	Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches (RCA)
MINEF	MINistère de l'Environnement et des Forêts (Cameroun)
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAGEN	Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (Programme)
PDZCV	Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises
PDRN	Programme de Développement de la Région Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
PICD	Programme Intégré de Conservation et Développement
RCA	République Centrafricaine
SBB	Société des Bois de Bayanga
SCI	Safari Club International
SDN	Société Des Nations
SIG	Système d'Information Géographique
SPWFE	Society of the Preservation of the Wild Fauna of the Empire
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTO	Unité Technique Opérationnelle
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wild Fund for Nature (auparavant nommé World Wildlife Fund)
ZCB	Zone de Chasse Banale
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICG	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ZCV	Zone de Chasse Villageoise

INTRODUCTION

*« Ainsi les géographes, sur les cartes de l’Afrique,
Remplissent-ils les blancs par des images de vie sauvage,
Et sur les dunes inhabitables
Ils placent des éléphants à la place des villes »*

Jonathan Swift, *Les voyages de Gulliver*, 1726

Objet et contexte scientifique de la recherche

L'objet de cette thèse est d'analyser, au travers d'une approche transdisciplinaire, la pertinence des programmes adoptant la chasse sportive comme outil de gestion des écosystèmes et de développement local, dans le contexte biogéographique, socioculturel et géopolitique particulier de l'Afrique Centrale.

En préalable à la présentation du contexte scientifique dans lequel s'inscrit ce travail de recherche, il nous semble nécessaire de revenir sur quelques points sémantiques rendant plus intelligible la démarche scientifique adoptée.

La chasse comme objet d'étude : quelques points de sémantique

« *La chasse* » : les encyclopédies et dictionnaires en donnent généralement les définitions suivantes : « *Action de chasser, de poursuivre les animaux pour les manger ou les détruire* »¹ ou bien « *Action de chasser, de poursuivre pour capturer ou tuer à des fins utilitaires ou par goût sportif* »². Définitions lapidaires laissant entendre que la chasse ne posséderait qu'une double fonction alimentaire et ludique. Pourtant, lorsque l'on tente de l'appréhender comme objet de recherche, la chasse renvoie à plus de complexité et nécessite d'être abordée par autant d'angles de recherche qu'elle possède de fonctions définies et interdépendantes.

Si l'on réfléchit sur sa fonction écologique, on s'intéressera à qualifier et quantifier ses impacts sur la faune sauvage ou sur l'ensemble d'un écosystème ; sur sa fonction alimentaire, on s'intéressera à quantifier la part du gibier dans la consommation des foyers, sa valeur nutritive, gustative, etc. ; sur sa fonction technique, on s'attachera à l'évolution de l'armement, à la technicité et aux savoirs liés aux pratiques de pistage, d'affût, de piégeage, d'empoisonnement, de leurres et d'appels (appeaux, appelants), etc. ; sur sa fonction économique, on analysera son poids aux niveaux micro et macro-économiques, (de l'importance du gibier dans les revenus des foyers jusqu'à la masse financière et aux flux globalement dégagés par les filières de commercialisation), etc. ; sur sa fonction socioculturelle, on cherchera à comprendre son rôle dans l'organisation d'une société, (positionnement social du chasseur, rôle fédérateur par l'appartenance au groupe, définissant les rapports dominants / dominés, hommes / femmes, adultes / enfants), etc. ; sur sa fonction symbolique³ et spirituelle, on s'attachera au rapport à l'environnement naturel qu'elle sous-

¹ Le petit Robert, 1998. *Dictionnaire de la langue française*, Dictionnaires le Robert, Paris, p. 351.

² Larousse, 1999. *Dictionnaire Larousse de poche*, Paris, p.72.

³ Précisons dès maintenant, pour paraphraser Pierre Grenand, que « *la chasse est un objet hautement symbolique* ». En ce sens, comme nous le verrons tout au long de ce travail, tout travail de recherche s'y rapportant suggère la prise en compte de ce paramètre ayant une influence primordiale sur les pratiques, les

tend (place de l'homme dans la nature, rôle de la prédation), à la diversité des rites et des cultes (propitiatoires ou expiatoires) s'y rapportant, à ses représentations artistiques (littérature, gravure, musique, peinture, danse), etc. Enfin, parallèlement à cette diversité d'approches et donc de grilles de lecture et d'analyse possibles, il ne faut pas omettre la puissance du discours et de l'imaginaire qui se rapportent à l'acte de chasse.

Dans nos sociétés occidentales, on constate que l'objet « chasse » est aujourd'hui bien plus souvent appréhendé de manière passionnelle que de manière rationnelle. On se positionne comme *chasseur* ou *non-chasseur*, « pour » ou « contre » la chasse, et l'on est rarement indifférent à ce qui est un droit inaliénable doublé de la revendication d'un art de vivre pour les chasseurs les plus convaincus, une survivance illégitime de pratiques mortifères gratuites et indignes pour ses détracteurs les plus extrêmes. *Activité, passe temps, tradition, loisir* ou *sport*, quelle que soit la terminologie que l'on utilise pour la définir et la justifier, il faut bien reconnaître que la chasse pratiquée aujourd'hui en Occident ne répond plus guère à une nécessité vitale. En revanche, dans de nombreux pays et particulièrement ceux dits « du Sud » - en opposition à ceux « du Nord » -, la chasse est, notamment à travers ses fonctions alimentaires, économiques et socioculturelles, un mode d'utilisation de la ressource encore primordial pour de nombreux peuples.

Dans ces pays où coexistent différentes formes de chasse, pour exprimer l'action de chasse ayant pour but défini le seul divertissement, on parle alors généralement de « *chasse sportive* » ou de « *tourisme cynégétique* »¹. Ces deux termes, les plus couramment usités pour qualifier la chasse de loisir pratiquée par des étrangers, généralement occidentaux, seront ceux que nous utiliserons au cours de ce travail. Aucun des deux n'est pourtant réellement satisfaisant car ils impliquent chacun des notions assez éloignées, voire sujettes à caution. C'est une évidence d'affirmer que la chasse dite « sportive » n'est pas toujours pratiquée selon des normes du même nom, c'est-à-dire impliquant un effort physique et dans le respect strict de règles déontologiques préétablies. Elle n'est pas non plus obligatoirement pratiquée par des « touristes », étrangers ou pas, ni n'implique nécessairement un déplacement que l'on peut réellement qualifier de touristique.

représentations et les discours. Cf. GRENAND P., 2003. *La chasse en Guyane aujourd'hui : vers une gestion durable ? Synthèse, Recommandations*, Silvolab Guyane, Programme Ecosystèmes Tropicaux 1999-2002, 42 p. Voir aussi sur la pertinence des approches anthropologiques de la chasse, BROMBERGER C., LENCLUD G., 1982. La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherches anthropologiques ?, in *La chasse et la cueillette aujourd'hui*, Etudes rurales n°87-88, Revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes, Recherches Anthropologiques, Paris, pp. 7-37.

Notre objet de recherche se distingue ainsi particulièrement de la « chasse pour la viande de brousse » avec laquelle il partage ou a partagé le temps et l'espace. Il est nécessaire de rappeler ici brièvement les définitions et le sens précis dans lequel nous emploierons ce vocable.

La chasse pour la viande de brousse (*bushmeat hunting*) ; c'est une notion générique maintenant passée dans le vocabulaire africaniste courant pour qualifier principalement la chasse pratiquée par les populations rurales et/ou urbaines africaines et se déclinant selon deux types : la chasse d'auto-consommation et la chasse commerciale.

La chasse d'auto-consommation. Elle concerne tous les prélèvements effectués par les chasseurs dans un but exclusif de consommation du gibier dans un cercle proche et sans qu'il y ait de transaction financière. Elle peut être pratiquée selon des techniques « traditionnelles » ou « modernes », distinction faite principalement dans les législations nationales et peu discernable dans les faits. La chasse dite traditionnelle peut être appelée aussi « chasse coutumière » ou « chasse de subsistance ». Elle se réfère à la récolte (capture) de gibier effectuée selon des techniques connues pour être pratiquées historiquement, avec des armes de fabrication artisanale ayant pour but quasi-exclusif l'alimentation du chasseur et de ses proches et répondant également à la perpétuation de coutumes cynégétiques favorisant la cohésion sociale du groupe. L'appellation de chasse traditionnelle demande de nos jours à être fortement nuancée, tout d'abord parce que la notion de « traditionnel » est mouvante dans le temps et dans l'espace, ensuite parce qu'actuellement, seul un faible nombre de chasseurs (même parmi les ethnies de chasseurs-cueilleurs) utilise encore des techniques relevant de la tradition ancienne. Pour la plupart des législations des pays du Sud, la chasse traditionnelle est reconnue (Cf. tableau 7 bis) mais ses limites avec la chasse commerciale et le braconnage - c'est-à-dire la chasse illégale au regard de la loi² - demeurent floues. Ainsi, selon la période, le lieu, la méthode utilisée, l'espèce et le sexe de l'animal abattu, le chasseur africain est tour à tour chasseur traditionnel, chasseur commercial ou braconnier, dichotomie en désaccord avec les perceptions et les réalités cynégétiques locales.

La chasse commerciale. Historiquement, en Afrique, l'appellation de chasse commerciale définissait presque exclusivement la chasse pratiquée par les chasseurs blancs et leurs équipes

¹ Dans la langue de Shakespeare, on parle de *sport hunting* ou *trophy hunting*, voire de *big game hunting*. Il est de surcroît symptomatique de noter que le terme *game* peut être diversement interprété, signifiant aussi bien « gibier » que « jeu » ou « règle ».

² Pour connaître les origines du terme « braconnage », Cf. VAN DER VORST P., 1994. *Le parfait petit braconnier (braconnage, braconnerie, braques, braconneux et braconniers, hier et aujourd'hui)*, Ecole des Sciences criminologiques Leon Cornil, Bruylan, Bruxelles, 335 p.

dans un but de vente des sous-produits de la faune (ivoire, peaux, trophées etc.) ou de ravitaillement des chantiers en viande. Elle était appelée aussi chasse professionnelle. Elle a signifié ensuite surtout la récolte régulière ou ponctuelle de faune sauvage dans le but de vendre certains sous-produits de cette faune ou de produire de la viande (*cropping*), ou bien de réguler certaines populations animales considérées comme indésirables ou excédentaires (*culling*), mais toujours dans le cadre d'un échange commercial permettant de dégager une plus-value. Les cas de *cropping* et de *culling* étant devenus relativement marginaux en Afrique Subsaharienne, et ayant peu vu le jour ailleurs, on parle maintenant de « chasse commerciale » pour qualifier la chasse non contrôlée et illégale (braconnage) ayant pour but la production de viande au travers des filières de commercialisation de viande de brousse. La chasse commerciale revêt donc aujourd'hui des formes multiples et variées et est souvent confondue avec la chasse pour l'auto-consommation et le braconnage, dans les textes comme dans les faits.

Nous verrons qu'il est nécessaire de distinguer un type de braconnage spécifique - que nous appellerons par défaut le « grand braconnage » - pratiqué par des équipes professionnelles armées et organisées de manière militaire s'intéressant exclusivement aux mammifères rares et/ou de grande taille dont les sous-produits génèrent une plus-value très importante.

La chasse sportive : particularismes et originalités

Quant à la **chasse sportive**, peu d'auteurs se sont en fait attachés à en proposer une définition précise et concise. Chardonnet relève que c'est « *le mode de chasse qui est motivé par la recherche d'un trophée et le goût du sport, mais non par la récolte de la viande ou le contrôle démographique. Elle est aussi dénommée chasse touristique ou chasse safari ou simplement safari¹.* » Rappelons ici que *safari* est un terme d'origine swahili hérité de l'arabe *safarya* signifiant voyage, déplacement ou découverte. Son sens sera modifié par les occidentaux pour avoir une connotation presque exclusivement cynégétique ou, plus tard, pour parler de tout voyage destiné principalement à la vision des animaux sauvages.

Pour notre part, nous proposons de définir la chasse sportive comme « *le mode d'exploitation de la faune sauvage ayant pour finalité l'obtention d'un ou plusieurs trophées d'animaux sélectionnés, généralement pratiqué par des chasseurs touristes occidentaux accompagnés de guides de chasse et pisteurs professionnels, et répondant à des règles déontologiques propres au caractère prédateur et sportif de l'activité.* »

Il convient également de préciser que la plupart des pays africains autorisant la chasse sportive en distinguent trois types : la « *grande chasse* », caractérisant la chasse aux grands mammifères dont les animaux prestigieux et dangereux, la « *moyenne chasse* », caractérisant la chasse de mammifères de taille moyenne et enfin la « *petite chasse* », caractérisant la chasse aux petits mammifères et plus spécifiquement au gibier à plumes. Dans ce travail, nous traiterons exclusivement de la grande chasse parce qu'elle est la forme de chasse majoritairement pratiquée en Afrique Centrale, et qu'elle est la plus répandue sur le continent africain (Cf. tableau 7 bis). Les dynamiques écologiques, économiques et sociologiques bien particulières engendrées par la « petite chasse » telle qu'elle est pratiquée actuellement, par exemple au Sénégal ou au Burkina Faso, ne seront pas abordées dans ce travail.

La chasse sportive dont nous traiterons ici doit en fait être considérée comme une forme modernisée et occidentalisée de pratiques ancestrales où la notion de divertissement est devenue absolument primordiale. Il serait réducteur et erroné d'y voir un phénomène original symptomatique d'un nouveau rapport de l'homme à son environnement. Il faut effet remonter loin dans le temps pour comprendre la dynamique historique de cette chasse récréative où le ludique prime sur l'utilitaire et le fonctionnel. Toutes les civilisations ayant laissé des traces dessinées ou peintes, écrites ou orales, nous ont donné les preuves de l'importance et de la fascination qu'a toujours provoqué la pratique cynégétique sur les hommes² ; elles nous ont surtout montré que les fonctions divertissantes de l'acte cynégétique pouvaient dans certaines conditions prendre le pas sur les autres. S'il n'est pas de notre sujet de revenir ici sur l'histoire de la chasse, travail déjà réalisé par quelques auteurs³, nous nous devons toutefois de relever la spécificité historique de la chasse de loisir dans toutes les civilisations concernées au travers de sa fonction symbolique ; symbolique de pouvoir (des classes dirigeantes sur le peuple), de force et d'habileté physique (entraînement à la guerre), de virilité (séparation des sexes), de bravoure (confrontation aux fauves), mais également symbolique de la domination de l'homme sur la nature (l'homme chasseur domptant les

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *Faune Sauvage Africaine, la Ressource oubliée*, Tomes 1, CEE / IGF, p. 127.

² Les gravures préhistoriques des grottes de Lascaux datant du paléolithique, représentent et magnifient les premières scènes de chasse sous une forme artistique. Des grandes civilisations anciennes, égyptienne, grecque, romaine ou inca, aux empires féodaux du Moyen-Age européen en passant par la Renaissance jusqu'à nos sociétés contemporaines, partout la chasse a tenu un rôle prédominant dans l'organisation des sociétés.

³AYMARD J., 1951. *Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins*, Editions de Boccard, Paris.

HELL B., 1994. *Le sang noir. Chasse et mythe du Sauvage en Europe*, Flammarion, Paris.

SALVADORI Ph., 1996. *La chasse sous l'Ancien Régime*, Fayard, 462 p.

SCHNAPP A., 1997. *Le chasseur et la cité ; chasse et érotique dans la Grèce ancienne*, Albin Michel, 599 p.

éléments sauvages)¹. Tout, dans les pratiques comme dans les discours, renvoie historiquement la chasse de loisir aux notions de puissance et de distinction sociale². Nous verrons que plus récemment, durant la Conquête puis la domination coloniale, la chasse s'est inscrite comme un des éléments fondamentaux des logiques impérialistes et ségrégationnistes, à travers la destruction de toute forme de « sauvagerie » et de la domination de l'homme (blanc) sur l'homme (noir). Le devoir de mémoire et d'analyse de ces mécanismes est donc primordial et toujours d'actualité. Nous y reviendrons longuement, même si le débat autour de cette forme de chasse ne se pose plus aujourd'hui en ces seuls termes.

Le tourisme cynégétique international s'organise en effet maintenant dans le monde comme une véritable industrie ; il est pratiqué par des centaines de milliers de chasseurs qui prélèvent des centaines de milliers d'animaux sur des centaines de milliers de km² et représentent un marché de plusieurs dizaines de milliards de dollars US. Les plus passionnés et fortunés des chasseurs collectionneurs parcourent la planète pour chasser aussi bien l'Ours blanc en Alaska que l'Ours brun en Russie, le Marco-Polo au Tadjikistan, le Cerf Maral au Kazakhstan, ou encore le Bentang au Viêt-nam. L'Afrique Subsaharienne, où plus de la moitié des pays autorisent la chasse sportive, reste encore le continent qui possède le plus d'attraits, avec notamment la présence par endroits des grands fauves potentiellement dangereux que sont les fameux « *big five* ». Ces *big five* sont les 5 espèces les plus charismatiques pour les chasseurs sportifs en Afrique, soit l'Eléphant, le Lion, le Léopard, le Buffle et le Rhinocéros³.

Les prix de certains de ces safaris peuvent atteindre des sommes exorbitantes : 20 000 à 30 000 \$US¹ pour un safari « Eland de derby - Grand Koudou » de 21 jours en RCA, autant pour un safari complet en Tanzanie, 30 000 à 40 000 \$US pour un éléphant au Botswana... Et nous verrons que les superficies des aires réservées à la chasse sportive en Afrique Subsaharienne

¹ Comme le précise Claudine Friedberg, « *Pendant longtemps, en particulier dans l'aire indo-européenne, la chasse a été considérée comme un privilège royal et seigneurial justifiant l'existence de réserves de chasse, qui sont souvent à l'origine de la préservation de grands espaces boisés : les forêts de la région parisienne (Rambouillet, Marly, Senlis, Compiègne, etc.) ou de la vallée de la Loire (Chambord, Cheverny, etc.) sont l'héritage des chasses royales et seigneuriales. Dans les grands empires allant de la Turquie à l'Inde et jusqu'en Mongolie, les peintures et les miniatures représentent souvent des scènes de chasse dont les rois sont les héros. La chasse métaphore du combat guerrier, mais aussi de la quête amoureuse, est en même temps mise en scène des rapports privilégiés que le souverain entretient avec la nature, soit comme garant de l'ordre du monde, soit comme acteur principal d'une représentation théâtralisée du pouvoir.* »

² ANDERSON D., GROOVE R., 1987. *Conservation in Africa : people, policies and practice*, Cambridge University Press, Cambridge, 355 p.

MACKENZIE J.M., 1987. *Chivalry, social darwinism and ritualised killing : the hunting ethos in Central Africa up to 1914*, in ANDERSON D., GROOVE R. 1987. *op. cit.*, pp. 41-61.

³ FIORENTZA P.A., 1995. *Encyclopédie des animaux de grande chasse en Afrique avec leurs trophées*, Percaline Ed., Paris, 310 p.

sont immenses, dans certains pays bien supérieures à celles des aires protégées. Elles peuvent prendre, selon les pays, la forme et l'appellation de blocs, secteurs, zones ou ranches de chasse, et dans les législations de certains pays, elles sont assimilées à des aires protégées². En 1994, suite à la Convention sur la diversité biologique de 1992, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN³), établit une stratégie internationale pour les aires protégées, qui sont alors définies comme « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres*⁴ ». Les aires protégées sont alors classées en six catégories correspondant chacune à un degré de protection et un niveau de classement différents (Cf. tableau ci-dessous et annexe 1)

¹ Soit à peu près autant d'euros.

² Les statuts nationaux des zones vouées à une exploitation en chasse sportive sont très variables selon les pays. Ces zones sont parfois comptabilisées comme aires de conservation, parfois comme zones tampon des aires protégées, parfois elles n'apparaissent pas du tout. Pour des raisons pratiques, au même titre que de nombreux auteurs et dans le but d'éviter des confusions de statuts, nous avons donc choisi dans ce texte de distinguer clairement les zones réservées à la chasse sportive des autres aires protégées, dans l'acception classique du terme, que sont les parcs nationaux ou réserves de faune. Si cette distinction n'est pas totalement satisfaisante, elle permet néanmoins de pouvoir spécifier les dynamiques en cours sur ces zones fonctionnant dans la réalité selon des systèmes différents des autres aires protégées.

³ L'UICN, fondée en 1948 sous l'impulsion de Julian Huxley, alors Directeur de l'Unesco et qui est également à l'origine de la création du WWF, a été rebaptisée récemment *World Conservation Union* mais garde le même acronyme.

⁴ UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du centre mondial de la surveillance continue de la Conservation*, 102 p.

Tableau 1 : Classement des aires protégées selon les statuts UICN

Catégorie	Type
Catégorie I	Réserve naturelle intégrale (Ia) / Zone de nature sauvage (Ib)
Catégorie II	Parc national
Catégorie III	Monument naturel / élément naturel marquant
Catégorie IV	Aire protégée pour l'habitat et les espèces
Catégorie V	Paysage terrestre ou marin protégé
Catégorie VI	Aire protégée de ressources naturelles gérées

Source : UICN, 1994. *op. cit.*, p. 94.

Récemment créée, la catégorie VI cherche à répondre aux préoccupations actuelles de gestion durable des ressources naturelles. Elle est celle qui correspond le mieux aux attributions des aires exploitées par la chasse sportive, dans la mesure où cette catégorie correspond très souvent aux anciennes réserves de chasse périphériques aux parcs nationaux, devenues depuis et dans les pays autorisés des secteurs de chasse classiques ou des zones de chasse communautaires (Philippe Chardonnet, com. pers.).

Parallèlement à cela, en réaction et comme acteur de la dynamique contemporaine de mondialisation des échanges (des hommes comme des marchandises au travers de flux commerciaux en accroissement et en accélération permanents) et de globalisation de tous les phénomènes ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles et des problèmes environnementaux en découlant, la chasse sportive a nécessairement évolué pour donner naissance au tourisme cynégétique international réellement développé et organisé que l'on connaît depuis le milieu du XX^e siècle.

Un nouvel outil de la gestion participative de la faune sauvage africaine ?

Deux faits paraissent plus surprenants ; d'une part que cette forme de chasse ait réussi à perdurer au cours des cinquante dernières années, résistant tant au déclin brutal des populations de faune sauvage qu'à la naissance de nouvelles philosophies de l'environnement radicales (comme la *deep ecology*) ; d'autre part, que l'on assiste actuellement à une nette reconsidération de son rôle potentiel dans la gestion des milieux naturels et dans les politiques de développement rural, même si un débat existe bel et bien : « *Sport hunting has become a controversial issue in the conservation community. Some people argue that sport hunting can contribute to conservation of species and their habitats. Others believe sport hunting exploit*

*species and rural people and contribute little, if anything, to conservation*¹». Autrefois légitime au nom d'un sacro-saint développement (exterminations massives d'une faune sauvage en concurrence avec l'élevage et l'agriculture, bénéfices tirés de l'ivoire et autres sous-produits fauniques), devenue condamnable au nom d'une éthique très occidentale ayant évolué et prônant alors la nécessité de « conservation » des ressources naturelles et aux yeux de politiques d'aménagement du territoire orientées vers des modèles plus élaborés, la chasse réapparaît soudain comme instrument majeur dans la boîte à outil des conservationnistes et des développeurs.

Quelques travaux, réalisés par des auteurs dont on ne peut remettre en cause la valeur scientifique, tendent en effet à démontrer que parmi les multiples systèmes potentiels d'exploitation rationnelle des espèces de faune sauvage et de leurs écosystèmes en périphérie des aires protégées, le tourisme cynégétique est aujourd'hui l'un des meilleurs modes de valorisation de la ressource². L'idée est finalement très simple. Parce que les chasseurs sportifs sont prêts à payer des sommes très importantes pour ne prélever que quelques animaux, il s'agit de capter une partie des revenus occasionnés par leur activité et celle des sociétés de chasse privées les encadrant, pour les investir au niveau local dans des actions de conservation et de développement. Lorsqu'un certain nombre de paramètres - que nous verrons plus loin - sont réunis, ces zones de chasse participeraient ainsi d'une protection du milieu en même temps que d'un développement des populations riveraines.

En effet, si l'on se contente d'une double approche biologique et économique et que l'on accepte les raccourcis, il n'est pas faux de dire qu'à l'heure actuelle, la grande chasse sportive a le double avantage de consommer peu - de faune - et de rapporter beaucoup - d'argent -. Deux arguments qui ont, semble-t-il, convaincu plus d'un Etat (lesquels sont d'ailleurs beaucoup plus sensibles au second paramètre qu'au premier) et plus d'un projet initiés par des

¹ EDWARDS S.R., ALLEN C.M., 1992. *Sport hunting as a sustainable use of wildlife*, Sustainable use of wildlife programme, IUCN, Washington DC, p. 1.

² BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *Conservation and wildlife management in Africa, The proceedings of a workshop organized by the U.S. Peace Corps at Kasungu National Park, Malawi*, Office of training and program support forestry and natural resources sector U.S. Peace Corps, Malawi, 646 p.

CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *op. cit.*, p. 241.

CUMMING D.H.M., 1989. Commercial and Safari hunting in Zimbabwe, in *Wildlife production systems*, eds HUDSON R.J., DREW K.R. and BASKIN L.M., Cambridge University Press, Cambridge, pp. 147-169.

EAST R., 1999. *African Antelope Database 1998*, IUCN / SSC Antelope Specialist Group, Occasional paper of the IUCN species survival commission n° 21, Gland, Switzerland and Cambridge, UK x + 434 p.

EDWARDS S.R., ALLEN C.M., 1992. *op. cit.*

ELTRINGAM S.K., 1983. Big game hunting and the trophy trade, in ELTRINGAM S.K., *Wildlife resources and economic development*, Department of applied Biology, University of Cambridge, Cambridge, pp. 133-148.

LEWIS D.M., ALBERT P., 1997. Trophy hunting and wildlife conservation in Zambia, *Conservation Biology*, 11, 1, pp. 59-68.

organismes aussi connus et éclectiques que l'UICN, le *World Wild Fund for Nature* (WWF), ou l'Union Européenne (UE)¹. L'idée sous-tendue est donc que cette forme de tourisme, certes consommatrice de la ressource mais souple dans son organisation et fortement génératrice de revenus - aussi bien en apportant des devises au niveau national qu'en générant des flux financiers centrifuges au niveau local -, pourrait être une des solutions aux problèmes de conservation des espaces naturels en milieu rural africain². Le postulat que la faune sauvage doit être exploitée et qu'une valeur fiduciaire doit lui être accordée - qu'elle est donc un produit marchand - pour assurer sa gestion durable et sa pérennité anime ainsi ce type de logiques.

Forts de ces conclusions et souhaitant pérenniser leur activité, les acteurs de la chasse sportive peuvent ainsi se construire une image moderne d'activité écologiquement responsable et socio-économiquement bénéfique pour les populations indigènes concernées. Cette approche ne fait évidemment pas l'unanimité et trouve ses détracteurs aussi bien chez certaines ONG qu'au sein d'une partie de la communauté scientifique. Ainsi, des ONG d'environnement assez radicales (*Wildlife Conservation Society* - WCS -, *Bushmeat Crisis Task Force* - BCTF), aux approches néomalthusiennes, prônent le maintien et le développement des réseaux d'aires protégées strictes et fondent leur réflexion sur la condamnation, pour des raisons souvent plus idéologiques que scientifiques, des usages consommateurs (modernes ou traditionnels) de la ressource, allant souvent jusqu'à nier ce droit élémentaire aux populations rurales et ayant une propension marquée à diaboliser le « problème viande de brousse »³. Parallèlement, des travaux de chercheurs en sciences politiques voient, tant dans les nouveaux programmes de conservation/développement que dans cette nouvelle image donnée aux

¹ Nos travaux portent sur l'Afrique Centrale et plus largement le Continent Africain mais cette reconsidération du tourisme cynégétique comme outil de gestion de la faune sauvage est une idée diffusée dans d'autres régions du monde, particulièrement en Asie centrale. Cf. JOHNSON K. A., 1997. Trophy hunting as a conservation tool for Caprinae in Pakistan, in FREESE C. H., *Harvesting wild species : implications for biodiversity conservation*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

HARRIS R.B., 1995. Ecotourism versus trophy hunting ; incentives toward conservation in Yeniugou, tibetan plateau, China, pp. 228-230, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

LIU I., 1995. *International hunting and the involvement of local people, Dulan, Quinghai, people's Republic of China*, pp. 63-68 in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *op. cit.*

² DECKER E., 1995. *The role of trophy hunting in sustainable development*, pp. 217-218, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *op. cit.*

MORRILL W.I., 1995. *The tourist safari hunter's role in conservation*, pp. 219-222, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995., *op. cit.*

³ BARNES R.F., 2002. The bushmeat boom and bust in West and Central Africa, *Oryx*, 36, 3, pp. 236-242.

ROSE A.L., 2000. *Conservation must pursue Human-Nature Biosynergy in the Era of Social Chaos and Bushmeat Commerce*, The Biosynergy Institute, California, USA, 19 p.

Voir le site web du *Bushmeat Crisis Task Force*, <http://www.bushmeat.org>

« tartarins », le symbole des logiques néocolonialistes qui habitent encore les milieux de la conservation. Ils récusent l'efficacité à long terme des approches participatives (« l'alliance impie » de *Campfire*) telles qu'elles sont actuellement élaborées et condamnent par-là même l'application de modèles marchands et libéraux à la gestion des ressources naturelles des pays du Sud¹. Ainsi pour Rodary : « *L'approche conservacionniste reste (...) aujourd'hui sur une vision raciste des populations vivant dans les campagnes où s'appliquent les PICD, associée à une conception libérale du développement*². »

Encore, de nombreux travaux en sciences sociales, s'ils n'abordent pas directement la problématique de la chasse sportive, apportent depuis quelques années un matériel scientifique primordial pour mieux comprendre les interactions très fortes entre hommes et milieux dans les pays du Sud, la fragilité des équilibres écosystémiques et socio-économiques devant les modèles préconisés par le Nord, et mettent en valeur les nuisances potentiellement induites par des programmes de conservation ou de développement ayant mal identifié leurs contextes d'intervention³.

Enfin, l'image de la chasse auprès du grand public occidental tour à tour électeur, consommateur et mécène potentiel, est aujourd'hui si mauvaise que c'est devenu un phénomène primordial quant aux stratégies de communication des projets et organismes soumis au jugement populaire dans leur recherche de fonds ; si, pour nombre d'ONG d'environnement et d'organismes institutionnels, les partenariats avec les acteurs du monde de la chasse s'établissent dans les faits, ils se dévoilent le moins possible dans les discours et les campagnes médiatiques.

Chez les « décideurs » ou « sur le terrain », on se soucie en effet moins des préoccupations exprimées plus haut que de proposer, parfois en urgence, des modes appropriés et

¹ COLCHESTER M., 1999. Parcs ou peuples ?, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, pp. 159-193.

COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000. *Administrer l'Environnement en Afrique ; Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris-Nairobi, Karthala-IFRA, 497 p.

MUROMBEDZI J.C., 1994. Campfire ou alliance impie: conservation par le profit local, *Politique Africaine*, 53, pp. 64-74.

MUROMBEDZI J.C., 1994 (b). *The dynamics of conflicts in environmental management policy in the context of the Communal Areas Management Programme for Indigenous People (CAMPFIRE)*, Thesis of philosophy (Applied Social Science), Center for Applied Social Science, University of Zimbabwe, Harare, 339 p.

BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2000. *Milieu, colonisation et développement durable ; perspectives géographiques sur l'aménagement*, l'Harmattan (coll. Géographie en liberté), Paris-Montréal, 262 p.

RODARY E., 1998. De la conservation participative à la promotion de l'économie libérale ; les politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe, *Politique Africaine*, 14 p.

² RODARY E., 1997. Participation locale et conservation de la faune, *Ecologie Politique*, 20, pp. 31-43.

³ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, Programme Avenir des Peuples et Forêts Tropicales (APFT), vol. 3, Région Afrique Centrale, Bruxelles, 455 p.

pragmatiques de résolution des problèmes actuels. Dans un contexte récurrent de pressions anthropiques croissantes sur le milieu et de contraintes exogènes toujours plus fortes sur les populations rurales des pays africains, les Etats, les programmes et autres projets utilisent souvent des recettes toutes faites pour diagnostiquer, élaborer puis proposer des solutions parfois faciles à des problèmes devenus fort complexes¹.

C'est à partir des années 1980 que les politiques d'aménagement du territoire dans les pays du Sud ont tenté de concilier « conservation » et « développement ». Le grand symbole de ces réorientations stratégiques fut la fameuse Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) - ou Sommet de la Planète Terre - tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, et l'émergence consécutive des nouveaux concepts de Programmes Intégrés de Conservation et Développement (PICD)². Devant l'échec des politiques conservationnistes classiques s'appuyant sur des réseaux d'aires protégées - considérées comme des « forteresses assiégées »³ - et des législations sur l'usage des ressources naturelles obsolètes ou inappropriées, il a bien fallu convenir que la voie empruntée jusqu'à présent avait négligé à fort mauvais escient une composante majeure de l'espace africain : l'homme.

Les conclusions d'un rapport de la Banque Mondiale mettent en exergue, dès 1989, le nécessaire changement de cap stratégique des milieux conservationnistes : « ...*natural resources management will succeed only if programs and projects become more concerned with the people using natural resources, rather than primarily preoccupied with the particular commodities around which projects have often been organized. Natural resources projects in the developing countries that do not actively incorporate local users will ultimately fail*⁴. » Cette nouvelle inscription du *social* (ou *communautaire*) et du *local* dans les politiques environnementales s'est depuis développée partout en Afrique. Que l'on parle de *forêts communautaires* ou de *zones de chasse communautaire*, « (...) il s'agit désormais de mettre en place une gestion décidée et effectuée par les populations locales pour leur propre compte

BAHUCHET S., BLEY D., PAGEZY H., VERNAZZA-LICHT N., (eds. Sc.) 1999. *L'homme et la forêt tropicale*, Travaux de la société d'écologie humaine, Editions de Bergier, 707 p.

¹ Les méthodes les plus répandues en Afrique Centrale sont la GRAAP (Groupe de Recherche en Appui à l'Auto-promotion), la MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative) et la ZOP (Planification par objectifs).

² KLEITZ G., 1994. *Frontières des aires protégées en zone tropicale humide: quels projets de développement et de gestion des ressources naturelles ?*, GRET, Paris, 87 p.

³ KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999. *Les systèmes locaux de gestion dans le Bassin Congolais*, PVO / NGO / NRMS Project, CARPE, 69 p.

⁴ BROMLEY D.W., CERNEA M.M., 1989. *The management of common property natural resources*, Discussion Paper of the World Bank, Washington D.C., 66 p.

*et selon des modalités inspirées des pratiques villageoises¹ ». Ces nouvelles réflexions ont abouti au concept de *gestion participative* (ou *participation*) des ressources naturelles, devenu un outil majeur dans le référentiel des conservationnistes. Pour Rodary, « de manière générique, la participation peut être vue comme une tentative pour replacer les populations locales dans les processus de décision, de réalisation et de gestion des programmes mis en place par et/ou pour elles. La nouveauté est donc d'envisager le développement des groupes sociaux concernés dans une approche partant de la base (bottom-up), plutôt que selon un processus descendant (top-down). Cette approche de bas en haut implique une certaine dose de décentralisation dans les processus décisionnels ainsi que dans les modalités de gestion². » A terme, une prise de pouvoir (*empowerment*) plus ou moins poussée des populations locales dans le fonctionnement des programmes est envisagée. Or, ce concept même de « participation » a souvent bien du mal à être autre chose qu'un affichage. D'abord, en ayant été partie intégrante de la culture du « développement », il n'est pas aussi novateur que l'on veut bien le présenter³. De plus, il est aujourd'hui fortement remis en question, tant pour les ambiguïtés idéologiques qu'il soulève que pour une absence de résultats probants encore assez criante⁴. En effet, la participation, qui nécessite au préalable le développement d'une politique de gestion décentralisée, pose encore, comme le précise Compagnon, « des problèmes ardu de mise en œuvre : le choix de l'unité de gestion appropriée (ward Zimbabween, settlement Botswanais), les mécanismes de prise de décision et de gestion de conflits d'usage (...), la prise en compte du régime du foncier, le caractère peu rentable des usages non destructeurs de la ressource ((...) écotourisme), la part respective de l'indemnisation des populations (récoltes détruites), et des sommes dépensées pour l'entretien de la ressource, les effets non voulus du caractère attractif d'un tel programme (migrations de populations), ou encore les interactions complexes avec le reste de l'économie rurale (...) ». »*

Les milieux conservationnistes, s'ils ont maintenant su récupérer et se réappropriier le discours participatif restent encore, dans les faits, mal à l'aise, autant avec les fondements

¹TAKFORYAN A., 2001. *Chasse villageoise et gestion locale de la faune sauvage en Afrique. Une étude de cas dans une forêt de l'Est Cameroun*, Thèse de doctorat de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS, 465 p.

² RODARY E., 1997. Participation locale et conservation de la faune, *Ecologie Politique*, 20, p. 36.

³ NGUINGUIRI J.C., 1999. *Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*, CIFOR, 23, 24 p.

⁴ RODARY E., 2001. *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, Thèse de Doctorat, Université d'Orléans, 531 p.

conceptuels qu'avec les modalités pratiques de gestion qu'induit la notion de participation. Certains y voient des raisons historiques ; pour Descola, « (...) *c'est surtout le divorce épistémologique entre les sciences de la nature et les sciences humaines, consommé dès la fin du XIX^e siècle, qui incite encore certains biologistes intégristes à récuser l'idée que la présence de populations humaines utilisant les techniques traditionnelles dans des zones d'écosystèmes fragiles puisse contribuer à la préservation et à la diversité des populations non humaines*² ». D'autres estiment que les avancées sont malgré tout importantes, les tâtonnements évidents et ces formes de procès stériles. Et Spinage de répliquer, en qualifiant de « *néo-populistes* » les chercheurs en sciences sociales et politiques par trop critiques sur les systèmes de gestion proposés à l'heure actuelle, et de leur reprocher de nier les contraintes écologiques réelles auxquelles il s'agit maintenant de faire face³.

Ces débats concernant les stratégies appropriées de gestion des ressources naturelles dans les pays africains ne peuvent en tout cas plus omettre aujourd'hui le poids institutionnel, économique et politique qu'a pris récemment l'activité de chasse sportive dans la conservation des espaces naturels et dans les tentatives d'association des communautés rurales à cette conservation.

Problématique et hypothèses de recherche

Le contexte scientifique et les bases conceptuelles de notre recherche étant ainsi posés, se dessinent les questionnements les plus pertinents auxquels elle renvoie. L'objet principal du travail présenté ici a donc été, au travers d'une étude de cas comparative, de proposer un diagnostic et de mener une réflexion permettant de confirmer ou d'infirmer la thèse qui présente la chasse sportive pratiquée actuellement en Afrique Centrale comme un des outils potentiels de gestion des écosystèmes et d'appui au développement rural les plus efficaces et les moins contraignants pour les réalités écologiques, économiques, politiques et socioculturelles. Au travers de la présentation et de l'analyse de ses fondements historiques et de son évolution, du fonctionnement des nouveaux programmes auxquels elle participe, des impacts écologiques, économiques et sociaux qu'elle est susceptible d'engendrer, enfin des enjeux qu'elle sous-tend, il convient de déterminer si la chasse sportive est ou non une

¹ COMPAGNON D., 2001. *La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial*, AFSP/ Section d'études internationales, Actes du Colloque « Les biens publics mondiaux », 25 et 26 Octobre, Pau, p. 13.

² DESCOLA Ph.1999. Diversité biologique, diversité culturelle, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, 214 p.

³ SPINAGE C.A., 1998. Social Change and Conservation misrepresentation in Africa, *Oryx*, 32, 4, pp. 265-276.

pratique effectivement compatible avec une gestion durable des milieux écologiques et humains sur lesquels elle intervient.

Notre première hypothèse est d'envisager que ce mode d'exploitation de la ressource, malgré son mauvais et faible affichage médiatico-politico-scientifique - pour les raisons très idéologiques du rapport du monde occidental à la chasse que nous verrons -, posséderait ainsi des traits caractéristiques lui permettant d'apporter une réponse rapide et efficace aux problèmes autrefois soulevés par la conservation classique. Le rapport coût / avantage de la chasse sportive en termes écologique, économique et social serait donc favorable dans certaines conditions. Il s'agira pour nous de déterminer ces conditions, et de présenter les processus s'établissant lorsque ces dernières sont réunies ou ne le sont pas.

Notre seconde hypothèse procède du constat que le développement du concept de conservation participative, censé à l'origine ouvrir de nouvelles voies de réflexion, d'action et de gestion relatives à la faune sauvage, s'avère être le principal phénomène moteur de la reconsidération récente du tourisme cynégétique. Paradoxalement, le tourisme cynégétique a été historiquement un des piliers des politiques de conservation niant souvent à l'homme africain les droits d'usages des ressources et de l'espace les plus élémentaires. Il serait donc maintenant un pilier des nouvelles politiques participatives, justement pensées et élaborées pour pallier les effets pervers maintenant bien connus de la conservation classique ? Nous présumons donc que certaines des caractéristiques propres à l'activité, inscrites principalement dans le champ historique et socio-économique, peuvent s'avérer être, sur un long terme, des facteurs limitants du potentiel d'efficacité et de validité des modèles proposés.

Actualité du sujet et facteurs d'innovation

Un mode d'exploitation de la ressource et de l'espace en (re) développement

Le fait que nous constatons actuellement une nette reconsidération de la chasse sportive de la part d'une sphère assez large parmi les acteurs de la conservation et du développement (au travers des PICD) doit bien être vu comme un phénomène symptomatique des différents processus que nous allons étudier. Très concrètement, les programmes partenaires devant justifier de la réorientation de leurs choix stratégiques et les mettre en œuvre de manière pragmatique, on note actuellement, comme nous le constaterons, une tendance à l'accroissement des superficies effectivement exploitées en tourisme cynégétique et à une meilleure sécurisation de l'activité.

En Afrique Occidentale, le Burkina Faso développe actuellement différents programmes de gestion des zones périphériques aux aires protégées au travers de systèmes participatifs, intégrant le tourisme cynégétique comme système d'exploitation des milieux naturels. C'est le cas du Programme Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-Sahélienne (ECOPAS) dans l'Est et le sud-est du pays, et du Programme de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF)¹ dans le sud-ouest. La Côte d'Ivoire, avant le début du conflit Nord/Sud de Juillet 2002, était en phase d'étude pour une réouverture générale de la chasse (après plus de 25 ans de fermeture) et réfléchissait également sur l'établissement de modèles similaires sur les deux sites pilotes du Geprenaf Ivoirien (Warigué et Monts Tingui. Au Niger, une réouverture partielle de la chasse au travers de l'établissement d'un système de zones de chasse communautaires est en cours en périphérie du parc national du W (Programme Ecopas), avec le tourisme cynégétique comme option préférentielle. Le Bénin renforce actuellement son arsenal législatif concernant la chasse et le droit foncier communautaire, et développe lui aussi progressivement des programmes de gestion communautaire des espaces et des ressources en périphérie du parc de la Pendjari dans le nord du pays. Le Congo RDC vient d'attribuer en 2004 plus de 90 000 km² des anciens domaines de chasse étatiques à des opérateurs privés dans le but d'une exploitation en tourisme cynégétique.

En Afrique Centrale, nous montrerons que nos deux sites pilotes - Nord République Centrafricaine (RCA) et sud-est Cameroun - sont évidemment des cas d'étude privilégiés, même si d'autres programmes ont déjà opté ou tendent à opter pour la mise en place de tels outils. C'est le cas dans le sud-ouest RCA en périphérie du parc national Dzanga-Sangha (3 zones cynégétiques), au Nord Cameroun sur le site du Projet de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun-site Savane (28 zones d'intérêt cynégétique), au sud du Tchad (17 blocs de chasse, plus le domaine du lac Iro), c'est-à-dire à peu près sur tous les territoires où une activité de chasse sportive est préexistante.

Une approche transdisciplinaire pour pallier la méconnaissance de l'activité

De tels processus ne doivent pas pour autant faire oublier le caractère lacunaire des connaissances ayant trait à l'activité de chasse sportive, état de fait que notre travail va tenter de mettre particulièrement en lumière et qui nous semble légitimer notre démarche.

¹ Le Programme Geprenaf est un programme de gestion participative des ressources naturelles et de la faune intervenant en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, qui s'est achevé récemment pour laisser place à un programme assez similaire nommé PAGEN (Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels).

Tout d'abord, en raison d'un intérêt tardif pour la complexité et l'importance du phénomène « viande de brousse », on tente depuis quelques années de rattraper le retard en concentrant la plupart des efforts et des financements sur des études concernant la chasse villageoise et les filières illégales de commercialisation. Juste retour des choses, après des décennies d'oubli de la valeur de la faune sauvage et de sa chasse dans les systèmes de production africains.

Notre choix de travailler plus spécifiquement sur la chasse sportive tient au fait que celle-ci reste un mode d'exploitation de la ressource qui implique bien souvent les mêmes espaces, les mêmes espèces et les mêmes acteurs que les autres formes d'utilisation consommatrice de la ressource. Mettre en rapport et en confrontation ces modalités de partage de l'espace africain nous a paru une approche pertinente.

Conséquemment à ce premier constat, la connaissance tant des mécanismes internes que des impacts effectifs du tourisme cynégétique est encore très faible de la part des PICD, qui ont souvent du mal à établir une collaboration à la hauteur de leurs espérances avec les acteurs du tourisme cynégétique. Nguingiri note d'ailleurs : « *Si l'on veut se donner les moyens de comprendre et d'animer un processus de cogestion, il est nécessaire d'élargir les niveaux d'observation en s'intéressant à toutes les catégories d'acteurs qui interviennent dans la décision liée à un espace local et ses ressources. De telles recherches sont rares ; la diversité de codes sociaux et de normes de comportement qui servent de référence aux stratégies et aux pratiques des « gestionnaires » et des opérateurs privés demeure un thème peu exploré¹.* »

Qui sont les acteurs de la chasse sportive, quelles sont leurs motivations, leurs pratiques, leurs discours, leurs idéologies, leurs stratégies, etc. ?, autant de questionnements encore en suspens auxquels nous avons tenté d'apporter quelques réponses.

Ensuite, si l'on doit noter quelques - très bons - travaux universitaires abordant des sujets intégrant la chasse sportive, ceux-ci privilégient les approches historiques (période coloniale) ou concernent principalement l'Afrique Australe, presque jamais l'Afrique Centrale².

De surcroît, la chasse sportive n'a, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'un travail de recherche adoptant une démarche résolument transdisciplinaire comme celle qui a été adoptée

¹ NGUINGIRI J.C., 1999. *Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*, CIFOR, 23, 24 p.

² ANDERSON D., GROVE R., 1987. *Conservation in Africa : People, Policies and Practice*, Cambridge University Press, Cambridge, 355 p.

BEINART, W. 1990. *Empire, hunting and ecological change in southern and central Africa*, Past and Present, 128 p.

MACKENZIE J.M., 1988. *op. cit.*

VAN SCHUYLENBERGH P. (en cours), *Faune sauvage et pouvoir colonial. Chasse, science et conservation dans les anciennes dépendances belges d'Afrique (1875-1960)*, Thèse de doctorat, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Bruxelles.

ici. « *La Géographie étant la science des comparaisons*¹ », l'étude comparative des deux zones sélectionnées a cherché à mettre en valeur la pertinence de ces approches transdisciplinaires caractéristiques de la géographie moderne.

Enfin, en tant que pôle de convergence de multiples acteurs générant de très fortes contraintes sur le milieu naturel et les populations indigènes, la forêt dense du Bassin Congolais, dont nous traiterons ici au travers de notre étude de cas sur le sud-est Cameroun, mérite une attention particulière et doit être considérée avec ses spécificités. Le tourisme cynégétique, qui s'y est implanté il y a seulement une vingtaine d'années, est devenu un des acteurs principaux de ce contexte écosystémique et humain spécifique.

Attentifs à articuler de manière cohérente notre réflexion pour apporter une analyse innovante aux problèmes posés précédemment, nous avons établi puis adopté la méthodologie suivante.

Outils méthodologiques

Méthodologie bibliographique

La méthodologie employée lors de notre recherche bibliographique a été caractérisée par une approche disciplinaire transversale. Même si nous ne considérons pas notre travail comme l'héritage exclusif d'une formation de géographe, mais plutôt comme produit d'une discipline environnementale plus globale, pour ne pas parler de « science de l'environnement », la nécessité et la pertinence d'utiliser les outils propres à la géographie humaine nous sont pourtant rapidement apparues. En organisant nos recherches selon des échelles géographiques (du local à l'international), et des niveaux d'analyse hiérarchisés et complémentaires (confrontation de l'histoire au présent par analyse diachronique, du quantitatif au qualitatif, du discursif au factuel, du théorique au technique), nous nous sommes conformé à l'esprit de la géographie, science par nature transversale, qui se nourrit nécessairement d'autres sciences. Notre travail nous a ainsi amené à prendre en compte des questions relatives à certains aspects des sciences biologiques, sociales, économiques et politiques, touchant de près ou de loin à des disciplines aussi diverses que l'écologie, la mammalogie, la zootechnie, l'anthropologie, l'ethnoécologie, la sociologie, la micro et la macro-économie, l'aménagement du territoire, l'histoire, la géopolitique, etc.

Cette approche bibliographique transdisciplinaire et notre volonté d'analyse de la rhétorique spécifique au milieu de la chasse nous ont également amené à utiliser une

¹ GOUROU P., 1973. *Pour une Géographie humaine*, Flammarion, Paris.

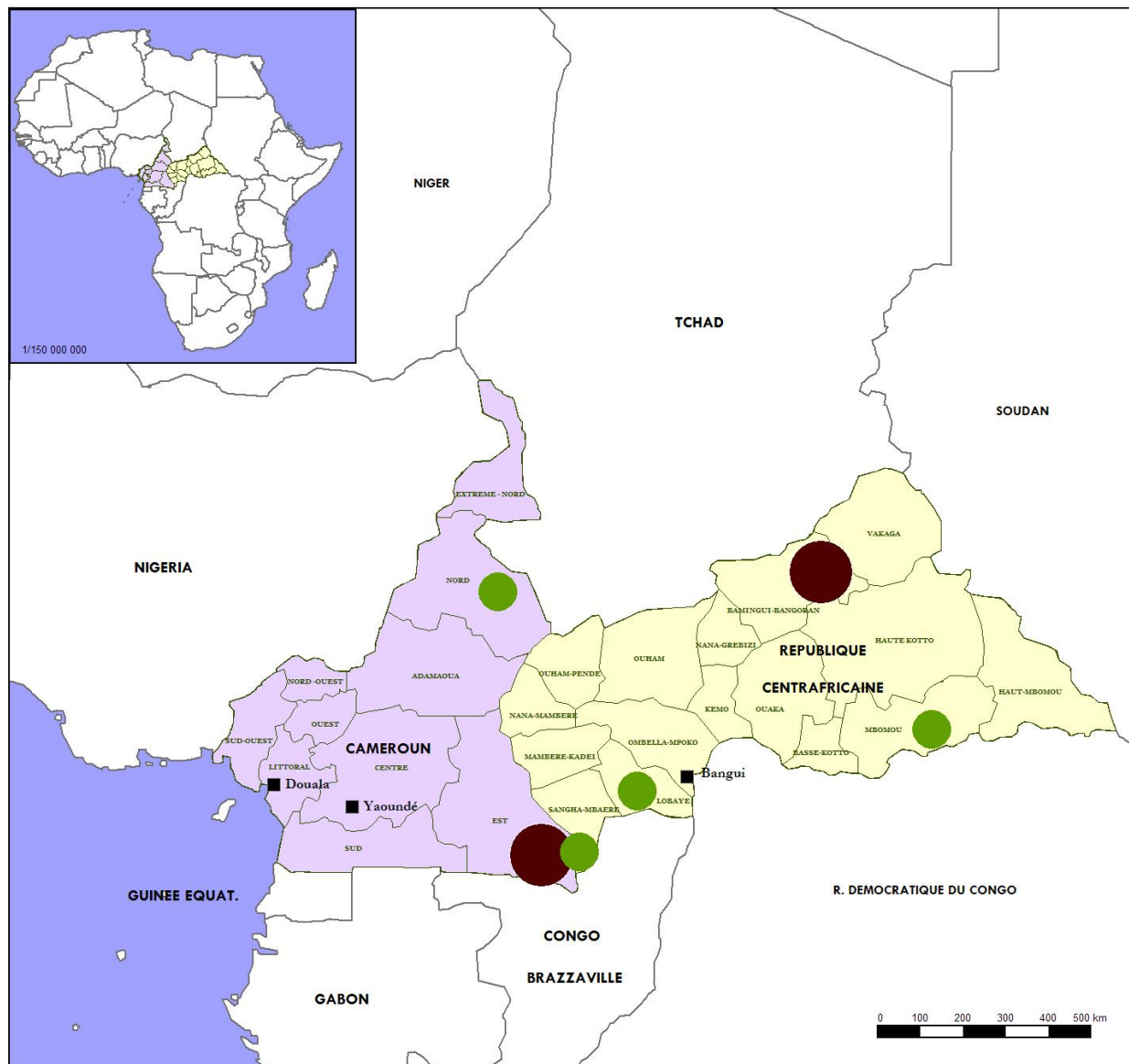
« littérature grise »¹, n'ayant d'autre validité scientifique que celle conférée par l'usage que l'on en a fait. Cette dernière n'a pas été jointe à la bibliographie principale mais inscrite en annexe 2 de ce travail.

Investigations de terrain et déroulement de la recherche



La phase dite « de terrain » a été primordiale dans l'organisation de notre temps de recherche. Pour atteindre les objectifs que nous avons préalablement déterminés, notre ligne de conduite principale fut d'emprunter aux sciences sociales, et plus particulièrement à l'ethnologie qui en a fait un de ses traits identitaires, la méthode dite « d'observation participante ». Se limiter à une simple analyse de la bibliographie relative au tourisme cynégétique en Afrique Centrale pour en comprendre les fondements aurait généré bien des écueils. Tout d'abord, le risque d'être induit en erreur sur nombre d'analyses, tant la validité scientifique des données quantitatives concernant la chasse sportive reste sujette à caution, notamment pour les données datant de plus de 5 ans. Ensuite, cela ne nous aurait pas permis d'avoir l'objectivité relative qui tente de caractériser ce travail, tant la partialité (dans un sens ou dans l'autre) transparaît dans nombre de documents fournissant des données qualitatives touchant de près ou de loin à l'activité de chasse sportive. Enfin, cela n'aurait pas remplacé l'intérêt et l'enrichissement qu'apporte toute expérience personnelle directement vécue. Nous avons donc tenté de mieux « comprendre » l'activité de chasse sportive en choisissant, sinon de devenir l'un de ses acteurs directs, du moins de participer de la façon la plus proche possible aux activités qui la caractérisent. Nous avons surtout essayé de garder un recul nécessaire par rapport à l'enthousiasme procuré par « le terrain » et ainsi de saisir la substance des phénomènes rencontrés en évitant la collection de stéréotypes. Avec pour base la capitale de la République Centrafricaine, Bangui, nous avons passé un total de trente mois sur les principaux territoires concernés par une activité de chasse sportive en Afrique Centrale, soit sur six sites dans deux pays différents.

¹ Nous entendons ici par *littérature grise* non seulement les ouvrages ou documents n'ayant pas de validité ou de démarche scientifique prouvée mais selon la définition usuelle, également les documents dactylographiés ou imprimés, produits à l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion et en marge des dispositifs de contrôle bibliographiques.

Carte 1 : LOCALISATION DE NOS SITES D'ETUDE



Pierre-Armand Roulet
 Conception cartographique : Frédéric Vergne 2004
 Source : Pierre-Armand ROULET
 FOND DE CARTE : I.G.N 2001

-  SITE D'ETUDE PILOTE
-  SITE D'ETUDE SECONDAIRE

Nos deux sites pilotes, où interviennent respectivement le Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises (PDZCV), dans le nord de la République Centrafricaine et « l'Unité Technique Opérationnelle sud-est » (UTO) dans l'extrême sud-est du Cameroun, ont bien évidemment été privilégiés en termes de temps comme d'assiduité dans le travail effectué. Sur ces deux sites, nous avons ainsi participé dans certains cas et sur certaines périodes (au sein de deux sociétés de chasse préalablement identifiées) à tous les travaux inhérents au fonctionnement d'une société de chasse : préparation logistique d'une saison de chasse, ouverture de pistes et de campements, suivi et aménagement de zones, participation à la chasse avec la clientèle, suivi de la mise en place de systèmes de gestion communautaire avec les autres partenaires (communautés locales, comités de gestion de la faune, personnels des programmes partenaires, autorités locales et nationales), etc.

Cette proximité avec notre sujet nous a permis de bénéficier de conditions de travail particulièrement favorables pour mener des enquêtes approfondies auprès des acteurs directs des sociétés de chasse (employés des safaris, pisteurs locaux, concessionnaires, guides de chasse, clientèle). Dans d'autres situations et sur d'autres sites, nous avons décidé de ne pas participer aux travaux directs des sociétés de chasse mais de nous installer à titre individuel dans les communautés locales des villages périphériques aux zones de chasse. L'adoption de cette position en miroir nous a permis de compléter notre approche de l'activité en étant au contact de différentes corporations partageant l'espace avec ces sociétés de chasse (chasseurs locaux, membres de comités de gestion de la faune, autorités locales, etc.). Enfin, dans d'autres cas, nous avons décidé de tester notre approche sur des zones vouées à la chasse sportive mais n'étant pas sujettes aux processus de gestion communautaire de la faune.

Globalement, nous avons pu travailler avec des communautés locales (i) étant en contact depuis plusieurs décennies avec des sociétés de chasse (Nord et nord-est RCA), (ii) ayant été au contact dans le passé avec ces sociétés (sud-est RCA, zone de Bangassou ; sud-est Cameroun, zone de Yokadouma), (iii) n'ayant jamais été au contact de ces sociétés mais ayant formulé des demandes pour leur installation (sud RCA, zone de Ngotto), (iv) ayant été ou étant encore en situation considérée comme particulièrement conflictuelle avec les sociétés de chasse (sud-ouest RCA, zone de Bayanga).

L'organisation de notre travail a été déterminée par différents facteurs : les dates d'ouverture et de préparation des campements de chasse préalables à l'accueil des clients chasseurs, les dates d'ouverture et de pratique de la chasse selon les sites (en Afrique Centrale, la chasse se pratique en « savane » de fin décembre à fin mai et en « forêt » de début avril à fin juillet), les

conditions climatiques conditionnant les possibilités de déplacements en véhicule, mais aussi l'évolution de la situation géopolitique en RCA. Nous avons également eu l'opportunité, au travers de divers déplacements professionnels, de comparer les processus en cours en Afrique Centrale avec des cas de figure relativement similaires dans différents pays d'Afrique de l'Ouest (zones Geprenaf en Côte d'Ivoire ; zones cynégétiques du sud-est et Ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso), nous procurant alors des éléments comparatifs pertinents.

Enfin, nous avons délibérément choisi de ne pas adopter une approche trop « quantitative » de notre thématique, ce qui aurait requis de respecter scrupuleusement un programme de travail prédéfini doublé d'un protocole de recherches rigide, et aurait entraîné un travail concentré sur un seul site. De plus, pour avoir travaillé sur cette même thématique durant notre cursus universitaire précédent, nous savions à quel point sont sujettes à caution et parcellaires les données chiffrées relatives à la chasse sportive en Afrique Centrale ; c'est pourquoi notre étude n'a pas nécessité de travail statistique approfondi, même si nous y présentons certaines données chiffrées, réactualisées et synthétisées par nos soins. Pour tenter de traiter au mieux la diversité des thématiques se rapportant à notre travail, nous avons alors choisi une approche plus qualitative, privilégiant différentes formes d'enquêtes et d'entretiens.

Méthodes d'entretiens / enquêtes

Les méthodes d'entretiens et d'enquêtes que nous avons adoptées ont été directement empruntées aux techniques utilisées par les sciences sociales. Tout d'abord, nous avons préétabli des questionnaires de type directif, ou semi-directif pour laisser une plus grande latitude de réponse à nos interlocuteurs lors des entretiens. La diversité des contextes écosystémiques, socioculturels ou techniques relatifs à notre thème de recherche, nous a obligé à reconsidérer très régulièrement le contenu de nos questionnaires et à les faire évoluer selon différents paramètres de base que nous rappelons brièvement ici : (i) le type d'interlocuteurs (villageois, chasseur local, « braconnier », groupement, guide de chasse, client de safari, pisteur de chasse, personnel de société de chasse, autorité administrative, coutumière, etc.), (ii) le type d'informations attendues (histoire racontée, point de vue d'un individu, d'un groupe, réaction à un événement, anticipation dans le futur, données quantitatives), (iii) le type de contexte (au village, en brousse, au campement de chasse, dans un bureau officiel, en saison de chasse ou hors saison de chasse, etc.), (iv) le type de langue utilisé (français et/ou anglais en général avec les interlocuteurs occidentaux ou autorités administratives, sango avec ou sans traduction auprès des populations rurales centrafricaines

et selon le niveau technique de la discussion¹, baka avec traduction², autre langue, etc.). Dans tous les types de cas, nous avons choisi de collaborer avec un traducteur pour chaque pays, un en RCA qui nous a accompagné durant deux années et un au Cameroun avec lequel nous avons travaillé depuis l'année 1999.

Il est évident que dans de nombreux cas, nous avons dû improviser des entretiens libres, qui apportent souvent des résultats très intéressants de par leur nature spontanée. Dans ces cas précis, nous avons toujours pris la précaution d'informer préalablement nos interlocuteurs de notre démarche intellectuelle, considérant que nous avons un devoir de transparence vis-à-vis des gens acceptant de se soumettre à nos questionnements, et ce quel que soit leur statut. Nous avons fait le choix, lorsque nous transcrivons telles quelles certaines opinions personnelles, de ne pas mentionner les identités de nos sources. En revanche, les identités sont précisées lorsqu'il s'agit d'informations « neutres » ou officielles.

La principale enquête que nous avons menée sur un large échantillon d'interlocuteurs a été réalisée sur une corporation spécifique, c'est-à-dire les chasseurs-clients français et nord-américains. Ayant admis que le contexte d'un safari de chasse, censé être une période de détente pour le client chasseur, n'est pas le lieu idéal pour la soumission d'un questionnaire, nous avons préféré contacter les chasseurs directement en France et aux Etats-Unis. Nous avons obtenu un taux de réponse proche de 20 % pour les Français et inférieur à 5% pour les Américains. Une partie seulement des résultats considérée comme statistiquement fiable et valide, a été utilisée. Le canevas de cette enquête est présenté en annexe 3.

Nous avons alors pu analyser ces données orales et les confronter à nos propres observations ainsi qu'aux différentes sources écrites. Au travers d'une analyse critique approfondie découlant de cette confrontation du triptyque discours / pratiques / écrits, nous avons tenté de mettre en lumière la complexité caractérisant la chasse sportive et ses acteurs. Cette complexité, c'est-à-dire la diversité des paramètres interagissant et s'articulant autour du social, de l'écologique, de l'économique et du (géo)politique, nécessitant une grille d'analyse à plusieurs entrées, a justement été une des limites que nous avons rencontrées lors de l'élaboration de ce travail. Il nous semble nécessaire de l'exposer brièvement ici.

¹ Le sango, autrefois utilisé principalement par l'ethnie des Sango, riveraine de l'Oubangui, s'est développé comme langue commerciale dans tout le reste de l'Oubangui-Chari à l'arrivée des Européens, au début du XX^e siècle. C'est depuis la langue véhiculaire et officielle de la RCA (avec le français), parlée par tous et symbolique d'une certaine unité nationale. Nos travaux de terrain nous ont permis d'acquérir un niveau de compréhension et d'expression correct et suffisant pour participer à certaines discussions.

² Le baka, langue oubanguienne parlée par les Pygmées Baka de notre site d'étude du sud-est Cameroun, nous était obligatoirement traduit dans les cas où nous étions en contact avec des groupes de population ne parlant pas du tout français (groupes de femmes notamment) ou ne souhaitant pas s'exprimer en français lors des entretiens.

Limites et difficultés rencontrées

Les limites de ce travail tiennent principalement aux choix méthodologiques que nous avons effectués, ainsi qu'à la nature des acteurs rencontrés. Notre statut particulier¹, lié à notre volonté de nous intégrer au milieu de la chasse, a suscité souvent quelques interrogations, parfois quelques suspicions, plus rarement une franche animosité. Les contraintes relationnelles rencontrées ont été globalement palliées par une conception plutôt positive des activités de recherche chez la plupart des acteurs rencontrés. Les différentes communautés locales avec lesquelles nous avons travaillé n'ont pas toutes eu la même perception de nos travaux. Par exemple, autant les populations Baka du sud-est Cameroun, relativement accoutumées à la présence et aux méthodes des chercheurs, ont été très réactives par rapport à notre travail, autant les populations Banda et Goula du Nord RCA, n'ayant quasiment jamais été des partenaires de travaux à vocation scientifique, ont été peu réceptives. D'autres causes explicitent bien évidemment ce dernier état de fait, notamment certaines « prises de contact » ratées par maladresse de notre part, ou encore des contextes de tension intra ou inter ethnique (caractéristiques de la région nord de la RCA ces dernières années) renvoyant nos questionnaires assez loin dans l'ordre des priorités du moment. Enfin, bien que généralement peu enclins à faire preuve de transparence dans la gestion de leurs sociétés, les guides de chasse rencontrés se sont révélés généralement assez ouverts à nos travaux. La transparence que nous avons choisi d'adopter auprès de ces interlocuteurs primordiaux concernant notre approche et l'usage possible de nos résultats et de nos analyses a certainement participé à rassurer, même si nous n'avons pas toujours convaincu de l'intérêt de notre démarche (ce qui n'était pas forcément nécessaire à la bonne réalisation de ce travail académique et qui dans certains cas aurait été un réel tour de force...).

Notons aussi la forte interdépendance de ces limites avec les difficultés que nous avons pu rencontrer lors de nos travaux de terrain. Nous avons dû composer avec trois ensembles de contraintes : le premier lié au contexte géopolitique, le second (émanant du premier), lié au contexte pratique, et enfin le troisième lié au contexte scientifique.

Premier point d'importance, la République Centrafricaine a en effet connu pas moins de trois tentatives de coups d'états ces trois dernières années². Outre des conditions de vie très

¹ Lors des périodes de travail précitées au contact direct des sociétés de chasse, nous avons eu le statut d'aspirant guide de chasse pendant deux saisons en RCA et trois saisons au Cameroun et avons eu l'occasion de guider quelques safaris.

² Seule la dernière tentative de Coup d'Etat effectuée en mars 2003 a été menée à son terme. Le général François Bozizé, ancien chef d'état-major des armées centrafricaines, a, notamment avec l'appui du Tchad et après plusieurs mois de rébellion dans le nord-ouest du pays, destitué le président Ange-Félix Patassé.

précaires pour la population centrafricaine, phénomène passant avant toute autre considération, ces troubles nous ont limité dans nos investigations personnelles. Insécurité latente à Bangui et absence presque totale de l'Etat en province, « coupeurs de route » écumant la plupart des axes routiers, corruption généralisée, périodes de couvre-feu et de tensions parfois très fortes avec les différentes factions armées se relayant dans le pays, telles sont les conditions de travail que nous avons rencontrées en RCA. Lorsque les événements nous interdisaient tout travail de terrain, nous nous replions sur notre terrain camerounais, heureusement beaucoup plus calme.

Ces conditions spéciales ont bien évidemment eu des répercussions sur le contexte pratique de notre étude, et notamment sur nos capacités de déplacement. De manière générale, l'accès aux sites d'étude a nécessité une solide organisation logistique, les principales zones de chasse étant par nature situées très loin des capitales ou autres centres urbains. Par exemple, joindre les zones de chasse du sud-est de la RCA à partir de Bangui, soit une distance de 700 kilomètres nécessite, avec un véhicule et la logistique appropriée, deux jours en saison sèche et trois ou quatre jours en saison des pluies. Le même temps nous a généralement été nécessaire pour rejoindre notre site au sud-est Cameroun, le site du Nord RCA étant lui aussi difficile d'accès et de surcroît particulièrement dangereux à cette période¹.

Dernier point, le contexte scientifique particulier dans lequel nous avons travaillé, pour des raisons tant structurelles que conjoncturelles. Nous l'avons déjà dit, les personnes ressources ayant travaillé sur la thématique de la chasse sportive en Afrique Centrale sont peu nombreuses et en conséquence les analyses traitant de cette thématique le sont aussi. Si notre travail bibliographique au Cameroun et en RCA a pu se dérouler dans de bonnes conditions et avec des partenaires particulièrement coopératifs, nous devons toutefois déplorer les divers pillages de la plupart des bâtiments symboliques d'un pouvoir étatique en déliquescence dans la capitale centrafricaine, responsables de la destruction ou de la perte d'une somme importante de documentation. De plus, la convention de collaboration que nous avons avec le Groupe d'Etudes Géosynergie de la Faculté de Géographie de l'Université de Bangui, principal groupement de chercheurs centrafricains travaillant sur des thématiques touchant aux rapports hommes / milieu, n'a pas pu être totalement honorée. En effet, les activités de ce

¹ Un autre exemple caractéristique des problèmes de déplacements en RCA ces dernières années est le choix opéré par les concessionnaires de safaris exerçant dans le nord de la RCA. Le seul axe routier permettant de joindre leurs zones de chasse ayant été coupé durant plusieurs mois pour cause de combats entre diverses factions (axe Bangui-Birao), quelques guides de chasse ont décidé de louer des avions gros porteurs pour affréter leurs véhicules ainsi que toute la logistique nécessaire au déroulement de la saison de chasse 2002-2003... Saut de puce onéreux au-dessus de territoires devenus infréquentables.

groupe durent être mises en suspens durant de longs mois en raison de la situation à Bangui. Pour conclure, nous devons préciser que si elles ont été des facteurs limitants, ces diverses contraintes n'ont pas pour autant été invalidantes. Nous avons ainsi pu remplir les objectifs que nous nous étions fixés sur les deux sites pilotes que nous allons maintenant présenter brièvement.

Présentation des deux sites pilotes

Le site du nord de la RCA

Notre premier site d'étude est le nord de la République Centrafricaine, zone frontalière avec le sud du Tchad et l'ouest du Soudan (Cf. cartes 1 et 2). Région très enclavée et peu sécurisée, elle reste néanmoins depuis plusieurs décennies l'une des plus réputées internationalement dans les milieux du grand safari. Zone de transition écologique, elle se compose principalement de savanes de type soudano-guinéen dans sa partie méridionale et de type soudano-sahélien dans sa partie septentrionale. Les formations végétales principales sont une savane arbustive et arborée à *Terminalia laxiflora*, *Detorium macrocorpus*, *Gardenia sp.* et *Strychnos spinosa*, mais on note aussi une savane boisée à *Burkea africana* et *Lophira lanceolata*, une forêt claire à *Isobertinia doka* et *Anogeissus leiocarpus*, des forêts-galeries à *Drypetes spinosodentata* et *Uapaca sp.* nommées localement « bakos », ainsi que des plaines inondables à *Hyparrhenia rufa*, *Hyparrhenia diplandra* et *Imperata cylindrica*. L'extrême nord est caractérisé par une steppe soudano-sahélienne à dominante de graminacées.

Ces différents milieux écologiques ont favorisé la présence d'une diversité faunique exceptionnelle. Près de 150 espèces de Mammifères, 600 espèces d'Oiseaux, et plus de 100 espèces de Serpents y ont été recensées. Pratiquement tous les grands Mammifères classiques des milieux de savane sont encore représentés, comme l'Eléphant (*Loxodonta africana*), le Buffle aequinoxial (*Sincerus caffer aequinoxialis*), le Lion (*Panthera leo*), le Léopard (*Panthera pardus*)¹, le Guépard (*Acinonyx jubatus*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), la Girafe (*Giraffa camelopardalis*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), les trois Cobes - de Buffon (*Kobus kob*), defassa (*Kobus defassa*) et redunca (*Redunca arundinum*) -, le Damalisque (*Damaliscus korrigum*), le Bubale lelwel (*Alcelaphus buselaphus lelwel*), le Phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*), l'Ourébi (*Ourebia ourebi*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), quatre espèces de céphalophes - C. de Grimm

¹ Nous rappelons ici que l'espèce *Panthera pardus* peut être appelée indistinctement Léopard ou Panthère.

(*Sylvicapra grimmia*) ; C. à flancs roux (*C. rufilatus*) ; C. à dos jaune (*C. sylvicultor*) ; C. bleu (*C. monticola*) -.

On note également quelques espèces peu ou pas répandues ailleurs, telles que l'Eland de Derby (*Taurotragus derbianus*), la sous-espèce occidentale du Grand Koudou (*Tragelaphus cottoni*), ou l'Oréotrague sauteur des monts Bongo (*Oreotragus oreotragus*), mais aussi des espèces généralement inféodées aux milieux forestiers qui se sont adaptées aux larges galeries forestières comme le Bongo (*Boocercus euryceros*), l'Hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*) ou le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*). Les Rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*) et noir (*Diceros bicornis*), autrefois espèces emblématiques de la région, ont disparu respectivement en 1950 et 1986¹.

Le nord de la République Centrafricaine est également caractérisé par des densités de populations humaines très faibles (moins de 1 habitant/km²) vivant encore majoritairement d'activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Cette très faible densité de population peut s'expliquer par trois phénomènes historiques. Dès le XVIII^e siècle, la traite esclavagiste dite « orientale » (qui durera jusqu'au début du XX^e siècle) puis la traite dite « atlantique » contribuent à vider de sa population une grande partie du territoire centrafricain. A partir du XIX^e siècle, les contacts multiples avec les populations extérieures provoquent des épidémies de variole encore plus meurtrières que les razzias esclavagistes, avec pour conséquence de longs mouvements migratoires des populations oubanguiennes vers les pays voisins. Enfin, le nord et l'est du pays sont des territoires infestés de glossines qui ont historiquement limité les implantations sédentaires mais également le développement de l'élevage sensible à la trypanosomiase (maladie du sommeil)².

Par manque de travaux scientifiques, les données anthropologiques sur les populations résidant actuellement dans la région Nord sont presque inexistantes.

Sédentarisés après de longues migrations visant à fuir les dernières razzias esclavagistes jusqu'à la fin des années 1910, les Banda sont l'ethnie dominante dans le pays et dans la préfecture du Bamingui-Bangoran. Les Runga, les Kreich, les Goula et les Sara (groupe arabisé originaire du Tchad), sont les ethnies présentes dans la préfecture de l'Avakaba. Les

¹ MEEFCP, 2000. *Programme national sur la diversité biologique*, Projet CAF/96/G-31 - stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, Bangui, République Centrafricaine, 51 p.

² La population de la République Centrafricaine était estimée à 1,2 millions d'habitants en 1960. Elle est estimée à 3,3 millions d'habitants en 2002, soit une densité moyenne de 5,4 hab/km² (taux de croissance annuel de 2,7% entre 1985-1990). Cette population est jeune (50% de moins de 21 ans), rurale à 63% et la population active (48%) intervient à 74% dans le secteur primaire. En 1999, le taux de natalité atteint 44 pour mille mais le taux de mortalité infantile dépasse les 100 pour mille.

deux sultanats ayant le plus d'influence sur les populations sont ceux des villes de Ndélé et de Birao¹.

Globalement, tous les systèmes de production locaux sont organisés autour de l'agriculture vivrière, la collecte et la cueillette, la pêche et surtout la chasse. L'agriculture de subsistance est peu diversifiée et contribue pour une part négligeable à l'économie régionale. Cette situation, outre par des raisons historiques et socioculturelles, s'explique par la présence de facteurs limitants tels que la faible qualité des sols, la présence de ravageurs naturels, la faiblesse des réseaux de communication et le manque de débouchés en découlant. On note donc seulement quelques champs périphériques aux villages et des jardins de case comprenant les cultures vivrières suivantes : Manioc, Sorgho, Mil, Arachide, Sésame, Maïs, Riz pluvial, ainsi que quelques cultures maraîchères. Les activités de cueillette sont saisonnières et concernent principalement le Miel, le Karité, le Raphia, des champignons, des tubercules sauvages ainsi que des plantes médicinales. L'élevage local se limite à un peu de volaille et quelques caprins. Des éleveurs Mbororo et leur zébus, au comportement erratique, ainsi que des éleveurs arabes effectuant des transhumances régulières et ancestrales depuis la région des sultanats tchadiens (Abéché, Am Timan) traversent toute la région en saison sèche à la recherche de pâturages. Si la compétition bétail transhumant / cultures locales est relativement faible eu égard aux densités de populations et à la faible emprise agricole, on doit en revanche relever une forte compétition entre le bétail et la faune sauvage, notamment au sein des aires protégées du nord (parc national Bamingui-Bangoran, parc national Manovo-Gounda St Floris, Cf. carte 2). Ces contacts bétail / faune sauvage ont été responsables d'une très grave épidémie de peste bovine en 1983.

La chasse est pratiquée par toutes les ethnies à des degrés très divers : de la chasse alimentaire et commerciale à l'arme moderne (fusil et/ou carabine) - organisée à destination des centres urbains -, ou au collet en acier, jusqu'à un braconnage de type industriel pratiqué avec des armes de guerre et s'apparentant au banditisme.

Les armes traditionnelles sont maintenant peu utilisées, hormis quelques collets en fibres naturelles, des fosses-trappes ou des filets appâtés pour les pigeons verts, etc. La pêche apporte un complément protéique important. Elle est pratiquée à des fins alimentaires ou commerciales dans tous les cours d'eau importants, principalement par des groupes de Sara spécialisés.

¹ KALCK P., 1974. *Histoire de la République Centrafricaine*, Berger-Levrault, Paris.

De plus, la région Nord de la RCA, frontalière avec le Tchad et le Soudan, reste une zone de forte insécurité¹. Absence marquée de l'Etat central, braconniers soudanais fonctionnant de manière militaire et faisant des incursions saisonnières, bandits de grands chemins et coupeurs de routes, en parallèle à des crises frontalières inter-ethniques parfois sanglantes, autant de facteurs qui participent de la marginalisation de cette région.

Les seuls opérateurs économiques étant en mesure de proposer un travail salarié sont : (i) les chantiers de diamant installés plus particulièrement dans le nord-est de la zone, (ii) les sociétés de chasse sportive exploitant des secteurs de chasse créés à partir des années 1950, (iii) le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN), initié par l'Union Européenne en 1988 et le Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme (MEFCPT)², financé par le Fond Européen de Développement (FED). Ce dernier a été rebaptisé en 2000 Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises (PDZCV) et est devenu une composante du programme régional Conservation et utilisation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC).

La petite quinzaine de sociétés de chasse installées dans le nord de la RCA, qui exploitent 37 secteurs de chasse sur une superficie de près de 80 000 km², sont actuellement les premiers opérateurs économiques de la région. Environ 40 guides de chasse accueillent entre 100 et 200 clients par saison de chasse.

Le PDRN a démarré ses activités avec pour objectif de « *maintenir les zones protégées de la région Nord dans leur état naturel et de conserver ainsi les avantages que pourraient en retirer le pays et les collectivités régionales : (i) de manière indirecte par la conservation des écosystèmes naturels et de leur rôle en tant que barrière écologique contre la désertification - notamment les parcs nationaux Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda St Floris, (ii) de manière directe par l'aménagement, la gestion et l'utilisation des ressources fauniques naturelles de la région Nord*³. » Malgré le déblocage de moyens financiers importants et l'obtention de quelques résultats non négligeables (appui aux infrastructures locales surtout), le programme a connu de nombreux échecs. Ces derniers sont liés à des causes tant structurelles (zone d'intervention surdimensionnée, difficultés à endiguer un braconnage de type « industriel », conflits avec les populations locales et les sociétés de chasse), que

¹ Cela au point que dans toute la région nord-est du pays, les religieuses de différentes confréries chrétiennes ont évacué depuis plusieurs années leur personnel « blanc », leur sécurité n'étant plus assurée.

² Le MEFCPT a été rebaptisé depuis MEEPCP - Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

³ TELLO J., D'ESPINEY T., DELVINGT W., 1993. *Le Programme de Développement de la Région Nord en République Centrafricaine ; l'expérience de la zone pilote de Sangha*, Les cahiers forestiers de Gembloux, 9, Gembloux, 21 p.

conjoncturelles (troubles politiques récurrents dans le pays). Souhaitant réorienter sa stratégie d'intervention et influencé par les expériences de Campfire et d'Admade en Afrique Australe, le PDRN expérimente à partir de 1992 sur la zone d'Idongo da Bangoran le concept de Zone de Chasse Villageoise (ZCV), qui consiste à faire de l'exploitation de la faune sauvage par la chasse sportive l'outil principal de développement socio-économique des populations locales périphériques aux zones de chasse. Des sociétés de chasse ne souhaitant plus amodier (louer) certains secteurs de chasse considérés comme trop braconnés, PDZCV s'est proposé pour reprendre ces zones et tenter d'y développer le modèle d'Idongo da Bangoran. Après plusieurs années de tâtonnements et d'expérimentation, on a alors assisté à l'élaboration et au développement du modèle de ZCV suivant : organisées en comités de gestion élus par les membres de la communauté, les communautés villageoises sont, en amont, responsables de l'aménagement des ZCV, (suggestion de quotas d'abattage, ouvertures de pistes, aménagements des campements, des points d'eau, suivi écologique, lutte anti-braconnage, etc.) et, en aval, bénéficient des revenus provenant de l'exploitation de la faune sauvage (taxes d'abattage, de location de zone) par les partenaires économiques que sont les sociétés de chasse¹. Une équipe technique, composée d'un responsable aménagement, d'un responsable suivi écologique et d'un responsable financier, recrutés et payés par le comité de gestion parmi les jeunes diplômés de la région, intervient sur plusieurs ZCV en tant que conseiller technique des ZCV pour alléger la charge financière des comités et dans le but - à moyen terme - de remplacer l'assistance technique et la logistique offerte aujourd'hui par le programme ECOFAC². Les sociétés de chasse partenaires doivent signer un protocole d'accord avec les comités de gestion et le Programme PDZCV, valable cinq années consécutives et renouvelable, et se soumettre à un cahier des charges beaucoup plus strict que dans le cas des secteurs de chasse classiques (Cf. annexe 4). En appui avec et sous la couverture légale des pisteurs du PDZCV spécialisés dans la lutte contre le grand braconnage, des gardes-chasse villageois, issus des communautés locales des ZCV, ont pour charge spécifique la surveillance de ces dernières et sont payés par les comités de gestion.

Un pourcentage des différentes taxes générées par les safaris de chasse (nous verrons plus loin les clés de répartition) est réparti entre les comités de gestion et les communautés villageoises qui votent ensuite des budgets annuels pour l'affectation de ces sommes. Les

¹ Nous verrons plus loin de manière détaillée le système de répartition financière prévu dans le règlement interne des ZCV qui conditionne en grande partie la réussite « économique » de ce modèle.

² BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. *Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique*, ECOFAC-ZCV, Bangui, 10 p., non publié.

comités de gestion investissent ces revenus dans l'aménagement de leur ZCV (salaires de l'équipe technique et des gardes-chasse, campements, pistes, miradors, salines, etc.). Les communautés villageoises élaborent des budgets jusque là orientés en priorité vers la santé et l'éducation (creusement de forages, salaires d'enseignants, d'infirmiers, pensions vieillesse, etc.) mais aussi vers l'agriculture (appui à l'achat de matériel ou de semences, etc.). Les premiers résultats sont considérés comme très encourageants d'un point de vue écologique et socio-économique. On note surtout une forte demande de la part de certaines communautés villageoises de la région mais aussi de la part de sociétés de chasse ayant des difficultés à fonctionner sur les secteurs classiques pour cause d'insécurité ou faute de gibier.

Le système se développe et dix ZCV sont aujourd'hui en activité sur plus de 30 000 km², concernant 39 communautés villageoises et produisant un chiffre d'affaires annuel total proche de 100 millions de Francs CFA (soit un peu plus de 150 000 euros)¹.

Le site sud-est Cameroun

Notre second site d'étude est l'extrême sud-est du Cameroun, Département de la Boumba et Ngoko, zone frontalière avec le sud-ouest de la RCA et le nord du Congo-Brazzaville (Cf. cartes 1 et 4). Il est sujet depuis une vingtaine d'années à une activité de chasse sportive et présente une biodiversité végétale et animale particulièrement élevée. Cette région enclavée du Cameroun est localisée au nord de la cuvette forestière du Bassin Congolais, en forêt dense humide semi-caducifoliée de type congolais. Cinq formations végétales de transition la composent, dont la plus importante est une formation semi-décidue de terre ferme (pour 60%) regroupant la plupart des essences à haute valeur commerciale telles que l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), l'Iroko (*Chlorophora excelsa*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Kossipo (*Entandrophragma candolei*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), l'Assamela (*Aphromosia alata*) ou l'Azobé (*Lophira alata*). On relève également des formations sempervirentes avec des éléments semi-décidus, (pour 19%), zones de transition entre terre ferme et forêt marécageuse ; des formations semi-décidues avec des éléments de la forêt du Dja (pour 21%) ; des formations à canopée ouverte qui comprennent des raphiales et des zones marécageuses à dominante de graminées monocotylédones (*Panda oleosa* et *Klainedoxa gabonensis*) ; des formations secondaires localisées sur les zones d'exploitation

¹ BOULET H., 2001. *Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises, rapport semestriel Décembre 2000-Mai 2001*, ECOFAC, Sangha, , RCA, 34 p.

forestière et à proximité des implantations humaines, actuelles ou anciennes. La région compterait au total environ 210 espèces ligneuses appartenant à 47 familles¹.

Les inventaires de faune sauvage effectués ces dernières années² ont permis de recenser, hormis les petits Rongeurs, 45 espèces de Mammifères (dont 14 Primates, 13 Ongulés et 10 Carnivores). Tous les grands Mammifères caractéristiques des milieux forestiers denses humides sont particulièrement bien représentés, comme le Bongo (*Boocercus euryceros*), le Buffle (*Syncerus caffer nanus*), le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), l'Hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), ou le Léopard (*Panthera pardus*). On recense également six espèces de céphalophes - C. bleu (*Cephalophus monticola*), C. à dos jaune (*C. silvicultor*), C. de Peters (*C. callipygus*), C. bay (*C. dorsalis*), C. à ventre blanc (*C. leucogaster*), C. à front noir (*C. nigrifrons*), ainsi que la rare et endémique Antilope de Bates (*Neotragus batesi*). Parmi les espèces spectaculaires, on a pu relever, dans le parc national Lobéké, des densités d'Éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) et de gorille de plaine (*Gorilla gorilla*) parmi les plus élevées d'Afrique Centrale avec respectivement 6 et 2,8 individus/km². La densité de Chimpanzé (*Pan troglodytes*) est, elle aussi, remarquable avec 0,2 ind./km², la seconde derrière les meilleures zones du Gabon (0,4 ind./km²).

Seize espèces d'Amphibiens et 18 de Reptiles sont actuellement confirmées dans la région. Les comptages d'avifaune ont révélé la présence d'au moins 305 espèces d'Oiseaux. Parmi elles, certaines sont rares comme l'Ibis olivâtre (*Bostrychia olivacea*), l'Indicateur de Zenker (*Melignomon zenkeri*), le Gobemouche de Tessmann (*Muscicapa tessmani*) ou le Tisserin à cape jaune (*Ploceus dorsomaculatus*). Actuellement, la plus grande colonie (20 couples) de Fauvette du Dja (*Bradypterus grandis*) est localisée dans les marais à *Rhynchospora* de la forêt de Lobéké.

Bien que la densité de population humaine sur la zone d'étude soit la plus faible du Cameroun avec moins de 2 habitants/km², une grande hétérogénéité caractérise ce peuplement³. Concernant spécifiquement notre zone de travail périphérique du parc national Lobéké, on

¹ WCS, 1996. *The Lobéké Forest, Southeast Cameroon : Annual report of activities period january-december 1995*, Wildlife Conservation Society, Bronx, New-York, 54 p.

² HALL J., 1993. *Report on the strategic planning mission for the creation of a protected area in the Lobeke region of southeastern Cameroon : assesment of timber exploitation, safari hunting, preliminary vegetation analysis*, WCS, 36 p.

ELKAN P., 1994. *A preliminary survey of Bongo antelope and assesment of safari hunting in the Lobeke region of southeastern Cameroon*, WCS, Bronx, New-York, 42 p.

STROMAYER K.A.K., EKOBO A., 1991. *Biological surveys of Southeastern Cameroon*, CEE, 41 p.

WCS, 1996. *op. cit.*

³ BAHUCHET S., (Coord.) 1993. *Situation des populations indigènes des forêts denses et humides*, Rapport CEE DG XI Environnement, Office des publications officielles des communautés européennes, Bruxelles, 511 p.

relève quatre groupes de populations natives de la région : les Baka, les Bangando, les Bakwélé et les Mpyemo (ou Mbimu).

Les Baka sont des Pygmées faisant partie d'un groupe de la branche Mbenga (ou Babinga), locuteurs de langue oubanguienne, formé de 30 à 40 000 représentants localisés au sud-est Cameroun, Nord Gabon et nord-ouest Congo (dont environ 10 000 dans notre zone d'étude). Traditionnellement chasseurs-cueilleurs et semi-nomades, les Baka subissent depuis quelques décennies des modifications importantes de leur mode de vie traditionnel (sédentarisation, monétarisation, acculturation, etc.)¹.

Les Bangando sont un peuple d'essarteurs traditionnels de langue oubanguienne d'environ 5 000 représentants, localisés exclusivement le long de l'axe routier Yokadouma-Moloundou. Leurs origines sont controversées. Les luttes tribales (avec les Djem) les auraient fait migrer de la région de Lomié vers les rives de la Boumba. Le conflit franco-allemand les aurait ensuite amenés à s'installer plus à l'Est, c'est-à-dire le long de l'axe Yokadouma-Moloundou, pour ne plus en bouger jusqu'à aujourd'hui².

Les Mpyemo sont un peuple d'essarteurs traditionnels de langue bantou, d'environ 10 000 représentants localisés à la frontière entre le sud-est Cameroun et le sud-ouest RCA (au niveau des villes de Yokadouma et Nola), en grande partie le long du fleuve Sangha¹.

Les Bakwélé enfin, sont un peuple d'essarteurs traditionnels du groupe des Essel de langue bantou, d'environ 8 000 à 16 000 représentants. Ils sont localisés au sud-est Cameroun et au nord-ouest Congo le long de la rivière Ngoko, servant de frontière au niveau de Moloundou.

Ces trois groupes d'essarteurs pratiquent une agriculture semi-itinérante (complétée généralement par des jardins de case agroforestiers et des plantations de culture de rente), organisée selon un calendrier agricole annuel précis. Cacao, Plantain, Maïs et Manioc sont actuellement les cultures privilégiées ; l'élevage limité à quelques caprins, porcins et volailles a plus une fonction socioculturelle qu'une réelle valeur alimentaire ou économique. Autour des champs, le piégeage permet non seulement de protéger les cultures mais aussi de fournir un apport protéique complémentaire à la grande chasse (pose de pièges, chasse au fusil) qui nécessite souvent des séjours prolongés en forêt. Contrairement aux activités de cueillette ou de collecte qui sont souvent associées à des périodes précises, la chasse de subsistance est pratiquée tout au long de l'année (Cf. annexes 21 et 22) ; les prélèvements sont donc

¹ LECLERC Ch., 1999. De l'usage social de la forêt tropicale, l'exemple des Pygmées Baka du sud-est Cameroun, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25, pp. 87-100.

² RUPP S.K., 2000. *Reconsidering relations in the Lobeke Forest, Southeastern Cameroon : identity and ecology of the Bangando*, Phd thesis, Yale University.

relativement constants et réguliers². De manière globale, les emplois salariés (dans les plantations, les sociétés d'exploitation forestière, de chasse ou sur les chantiers) ou à forte rémunération (chasse commerciale, braconnage) sont de plus en plus privilégiés. L'organisation économique traditionnelle se basant sur un système de don/contre-don, les populations présentées connaissent de grandes difficultés à gérer la transition entre l'économie de troc et l'économie de marché³ ; de nombreux exemples attestent de l'actuelle déstructuration de l'organisation sociale traditionnelle, phénomène sur lequel nous reviendrons. Depuis toujours zone d'échanges commerciaux, le sud-est Cameroun fait depuis peu l'objet de phénomènes migratoires marqués, principalement liés à l'installation de sociétés d'exploitation forestière, principaux opérateurs économiques et pôles d'attraction de la région. Quatre compagnies forestières sont actuellement en phase d'exploitation sur le site d'étude (la SIBAF à Kika, la SEBC à Lokomo, la SEFAC-SEBAC à Libongo et sur l'axe Libongo-Mboy et la CFC autour de Yokadouma, Cf. carte 4) et engendrent la formation de nouveaux marchés locaux qui participent du développement de divers types d'activités, légales comme illégales. Bamilékés, Libanais, Mauritaniens et Haoussas tiennent ainsi une place prédominante dans les petits commerces locaux (magasins de produits de première nécessité, restaurants, bars, etc.). On relève notamment la présence de filières très organisées de commercialisation de viande de brousse et plus modestement d'exportation illégale d'ivoire⁴, auxquelles il faut ajouter une exploitation artisanale de produits miniers (diamant et or). Enfin, le tourisme cynégétique s'est développé dans la région à partir des années 1985 avec l'installation de sociétés de chasse et de guides de chasse occidentaux. Jusqu'en 2000, entre trois et cinq sociétés de chasse vont exploiter chaque année et de manière relativement anarchique des zones sans délimitations ni statuts particuliers, sans quotas d'abattages précis ni contrôles de la part des autorités.

Conséquemment à cet accroissement des pressions anthropiques sur le milieu naturel, le sud-est Cameroun devient en 1997 une des trois parties constituantes du *Programme trinational de la région du fleuve Sangha* ayant pour objet la conservation et la gestion des aires

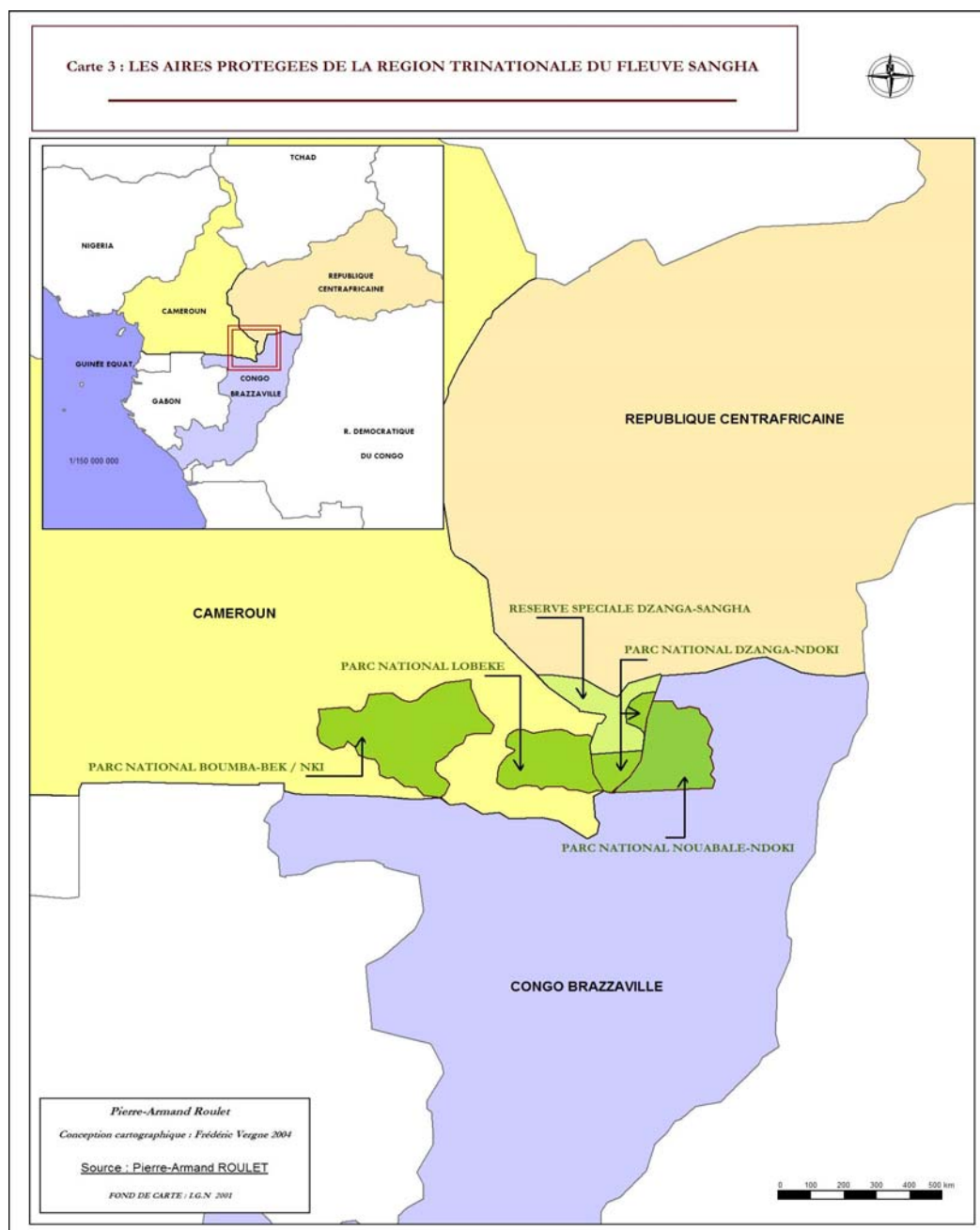
¹ BAHUCHET S., 1993. *op. cit.*, p. 409.

² NGANDJUI G., 1998. *Etude de la chasse en vue de sa gestion durable : cas du site Sud-Est Cameroun*, Programme de conservation et gestion de la biodiversité au Cameroun-Composante Sud-Est, MINEF/GTZ/WWF, Yokadouma, 69 p.

³ NIESS T., 1996. Conservation et gestion de la Biodiversité au Sud-Est Cameroun, Etude socio-économique préliminaire, MINEF - GTZ, Yaoundé, 40 p.

⁴ USONGO L., CURRAN B., 1998. Le commerce de la viande de chasse au Sud-Est du Cameroun dans la région trinationale, *African Primates*, 2, 1 p.

protégées de la région et de leur périphérie¹ : les parcs nationaux Lobéké et Boumba-Bek/Nki au sud-est Cameroun, créés en 1999 sur une superficie totale de 6 480 km² ; le parc national Dzanga-Sangha / Dzanga-Ndoki au sud-ouest RCA créé en 1990 sur 4 380 km² ; le parc national Nouabalé-Ndoki au Nord Congo, créé en 1993 sur 3 870 km². Les trois pays s'engagent à collaborer activement en terme de lutte contre le braconnage au travers de patrouilles tri-nationales, de suivi écologique d'espèces indicateurs biologiques, d'harmonisation de certains points législatifs relatifs à l'usage des ressources naturelles, etc.



¹ EVES H. E., HARDIN R., RUPP S., (dir.) 1998. Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique Equatoriale : Histoire, Savoirs et Institutions, Bulletin Series 102, *Yale School of forestry and environmental studies*, Yale University, New Haven, Connecticut, 309 p.

Côté Cameroun donc, en 1999, le plan d'aménagement forestier et cynégétique de l'Unité Technique Opérationnelle sud-est (UTO) est finalisé par le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) avec l'assistance des projets Proformat de *la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) et *Jengi* du WWF. Après plusieurs années de concertation avec les populations locales et les concessionnaires des zones de chasse, sont établis les zonages définitifs des premières Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC)¹.

En 1999, huit ZIC sont créées (sur une superficie totale de 8600 km²) et exploitées par huit sociétés de chasse, selon un système classique d'amodiation de territoire sur lequel nous reviendrons. Dix ZICGC sont également créées (sur une superficie totale de 7200 km²)² et tendent à fonctionner sur un modèle relativement similaire à celui initié dans le nord de la RCA quoique moins élaboré car encore peu testé dans la pratique. Néanmoins, le système privilégie la chasse sportive comme outil de financement et les sociétés de chasse comme partenaires pour valoriser au mieux l'exploitation de la faune sauvage et tenter d'intégrer effectivement les populations riveraines à la gestion et aux bénéfices de l'exploitation de leurs territoires. Ainsi, des Comités de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF), au travers de leurs représentants élus par et au sein des populations locales et soutenus techniquement par l'UTO sud-est, s'engagent à assurer une gestion durable des ressources naturelles de leur ZICGC. Ils doivent élaborer leurs propres propositions de valorisation de ces territoires, et peuvent notamment, s'ils le désirent, proposer leurs ZICGC en location à des sociétés de chasse ou à des chasseurs isolés pratiquant la chasse sportive. Comme sur les ZIC, des quotas annuels d'abattage sont fixés par ZICGC et des cahiers des charges réglementent les droits et devoirs de chacune des parties (Cf. annexe 5).

Peu de sociétés de chasse ont pour l'instant exploité les ZICGC qui restent donc encore peu opérationnelles³. Les huit sociétés de safari et la petite vingtaine de guides de chasse qui exploitent actuellement le sud-est Cameroun sur près de 20 000 km² et accueillent entre 40 et 50 clients par an, sont toutefois devenus des acteurs de la gestion des ressources fauniques et des opérateurs économiques majeurs dans la région.

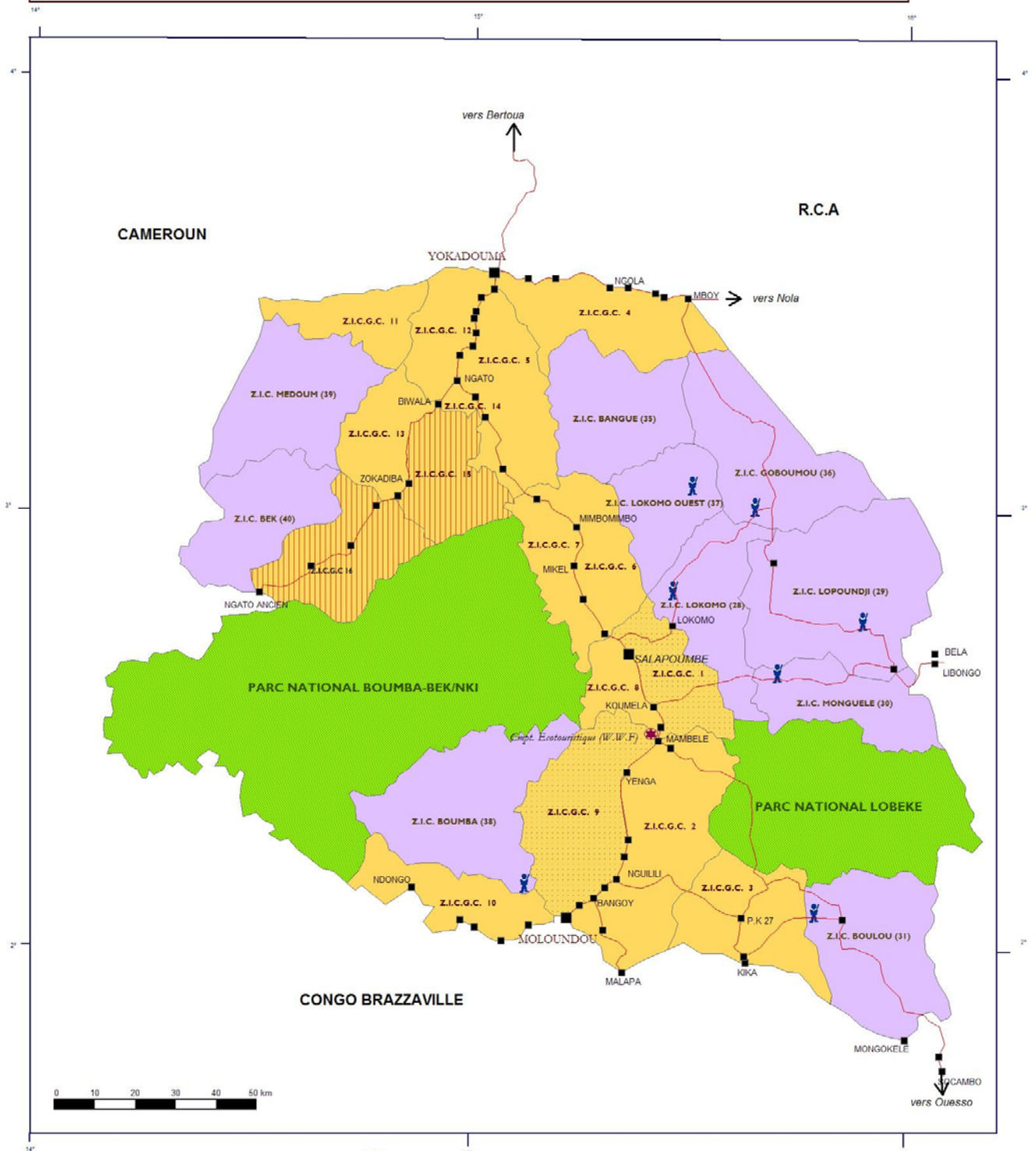
¹ MINEF, 1994-2002. *Rapports d'activités, exercices 1994-1995 / 2001-2002*, MINEF, Délégation provinciale de l'Est, Délégation départementale de Boumba et Ngoko, Section de la faune et des aires protégées, Yokadouma, Cameroun.

² En 2000, sont créées 2 ZIC et 4 ZICGC supplémentaires, montant leur superficie totale à respectivement 10 525 et 10 164 km², puis encore 2 ZICGC (n° 15 et 16) ont été créées en 2003.

³ En 2003, seules deux ZICGC - n° 1 et n° 9 - ont fait l'objet d'une activité de safari. La première a été affermée (louée) à une société de chasse qui y a effectué quelques safaris et la seconde a accueilli un chasseur indépendant.

Carte 4 : ZONE D'INTERVENTION DE L'UNITE TECHNIQUE OPERATIONNELLE SUD-EST - GTZ/WWF/MINEF Cameroun

ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE, ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE A GESTION COMMUNAUTAIRE ET AIRES PROTEGEES



Pierre-Armand Roulet
 Conception cartographique : Frédéric Vergne 2004
 Source : PROFORNAT - GTZ
 FOND DE CARTE : SIG PROFORNAT- base de données GTZ

- Campement de chasse sportive
- Campement d'écotourisme
- Pistes principales
- Chefs-lieux de Préfecture
- Chefs-Lieux de Sous-Préfecture
- Principaux villages

- PARC NATIONAL
- ZONE D'INTERET CYNEGETIQUE
- Z.I.C.G.C EXPLOITEE EN CHASSE SPORTIVE EN 2003
- Z.I.C.G.C
- Z.I.C.G.C CREEE EN 2003

Structure du travail

Nous avons décidé d'articuler notre travail en 4 grandes parties.

Dans une première partie, nous proposerons une analyse diachronique de l'activité de chasse sportive en Afrique Centrale, en présentant ses racines historiques puis son évolution contemporaine et cette forme d'aboutissement que semble être son insertion actuelle et croissante dans les processus de gestion communautaire de la faune sauvage.

Dans une seconde partie, nous aborderons la chasse sportive comme un mode d'utilisation du territoire agissant sur les écosystèmes et ayant des impacts directs et indirects particuliers sur la faune sauvage, et nous verrons si, et en quoi, elle est ou pourrait être, un outil de conservation efficace des milieux naturels.

Dans une troisième partie, en confrontant « chasseurs blancs » et « chasseurs noirs », nous proposerons une analyse comparative de leurs pratiques cynégétiques et des représentations qu'ils ont les uns des autres ; puis corrélativement, nous montrerons quelles sont les diverses incidences sociales potentiellement occasionnées par la présence des sociétés de chasse sur les populations rurales des territoires concernés.

Enfin, nous réfléchirons dans la quatrième partie au potentiel du tourisme cynégétique non seulement en terme de valorisation de l'espace et de la « ressource » faune sauvage, mais également en terme de capacité d'insertion dans les politiques participatives des programmes de gestion communautaire. Nous verrons alors en quoi la reconsidération actuelle du tourisme cynégétique, si elle semble effectivement justifiée par un argumentaire construit et cohérent, présente divers paradoxes et pose la question des véritables enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource en Afrique Centrale sous-tendus par les politiques de conservation participative.

Dans chacune de ces quatre parties, nous nous appuyerons bien sûr fortement sur les résultats de nos recherches sur nos sites pilotes en République Centrafricaine et au Cameroun.

PARTIE 1

De l'aventure au marketing

Rappel historique des fondements et de l'évolution de la chasse sportive en Afrique Centrale

« Je suis né avec tous les instincts et les sens de l'homme primitif, tempérés par des raisonnements et des émotions de civilisé. J'aime la chasse avec passion ; et la bête saignante, le sang sur les plumes, le sang sur mes mains, me crispent le cœur à le faire défaillir. »

Guy de Maupassant, *Amour*, 1886

« Je n'ai jamais beaucoup aimé la chasse, la cruauté avec laquelle Blancs et Noirs chassaient est impensable, surtout lorsqu'ils devaient achever leur proie. Certains Blancs d'Europe et d'Amérique ont une manière peu recommandable de chasser : bien protégés et entourés de Noirs armés, ils n'ont qu'à décharger leur fusil sur des bêtes traquées ! Mais l'ambiance était prenante : les matins frais, les journées chaudes, les bruits mystérieux de la brousse, la sueur qui collait à la peau, l'anxiété et enfin au crépuscule, le calme et le sommeil qui nous envahissaient. »

Ed Van der Elsken, *Bagara*, 1956

Introduction de la Partie 1

La chasse sportive - ou tourisme cynégétique - telle que nous la considérerons dans ce travail, c'est-à-dire dans sa forme moderne la plus « achevée », trouve ses racines dans la chasse commerciale du milieu du XIX^e siècle, activité qui sera l'un des fondements du développement des Empires Coloniaux. Réalité pour l'ensemble de l'Afrique mais aussi pour l'Asie et la plupart des anciennes colonies. Quelques auteurs¹ ont montré à une échelle très large que la chasse pratiquée par les colons blancs et leurs équipes s'avéra être l'un des piliers idéologiques des politiques d'expansion territoriale, de la période des conquêtes à celle de la domination. La place de la chasse commerciale puis sportive dans l'histoire des relations entre colonisation et environnement est ainsi prépondérante.

Une seconde précision s'impose : si de nombreux écrits, mémoires, archives et autres travaux plus récents permettent de caractériser assez précisément les liens entre expansion coloniale et chasse sportive en Afrique Australe et Orientale, les pays d'Afrique Centrale dont nous traitons ici ne possèdent pas de documentation spécifique aussi fournie. Si les colonisateurs britanniques ne rédigeaient pas plus de rapports administratifs que nos ancêtres francophones, la chasse, et partant la faune sauvage, tenaient cependant une place centrale au sein de leur politique d'exploitation puis de gestion des ressources naturelles, ce qui entraînera des effets sur l'actuelle gestion de l'environnement des pays concernés. D'où la difficulté, lorsqu'on se penche sur le cas de l'Afrique Centrale, de déterminer aussi clairement que pour le reste du continent les processus d'établissement, l'évolution et la place réelle de la chasse sportive dans le contexte colonial de l'époque.

Déterminer ces processus d'établissement, cette évolution et cette place réelle dans le cadre de cette première partie a bien sûr pour but de clarifier nos propos ultérieurs ; on ne saurait appréhender avec objectivité la problématique actuelle du mode d'exploitation de la ressource faune sauvage que représente la chasse sportive en Afrique Centrale sans tenter d'en présenter les fondements historiques. Dans cette optique, nous organiserons cette première partie en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous exposerons les différents processus historiques qui ont permis à la chasse professionnelle commerciale, principalement axée autour de

¹ ANDERSON D., GROVE R., 1987. *op. cit.*

GROVE R.H., 1995. *Green Imperialism : Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge University Press, Cambridge, 540 p.

MACKENZIE J.M., 1988. *The Empire of nature: hunting, conservation and british imperialism*, Coll. studies in imperialism, Manchester University Press, Manchester, 340 p.

POUCHEPADASS J., 1993. Colonisations et environnement, in POUCHPADASS J., (dir.) *Colonisations et environnement*, Société française d'histoire d'Outre-mer (Bibliothèque d'histoire d'Outre-mer), Paris, pp. 5-22.

l'ivoire, d'être un des fers de lance des politiques d'expansion coloniale, même si ce phénomène a été moins prégnant en Afrique Centrale qu'ailleurs et bien que le côté ludique de l'acte cynégétique fût déjà remarquable dans les motivations de ses acteurs.

Dans un second chapitre, nous verrons pour quelles raisons et comment la chasse commerciale a laissé peu à peu, puis presque exclusivement, la place à la chasse touristique. Nous expliquerons comment cette dernière, au travers des grandes évolutions philosophiques de son temps concernant le rapport de l'homme à la nature et en conséquence au travers de ses propres mutations, en est arrivée à connaître un véritable « âge d'or » au milieu du XX^e siècle, lequel a participé à inscrire le mythe du « grand chasseur blanc » dans l'idéologie du tourisme cynégétique moderne.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous détaillerons les évolutions du tourisme cynégétique depuis les périodes d'indépendance des Etats africains, caractérisées par une mondialisation, une « démocratisation » et une professionnalisation de son fonctionnement interne et de ses acteurs. Nous verrons que ces mutations, dérivant directement de l'accélération des changements inhérents au « système-monde », ont forgé les bases du tourisme cynégétique moderne sur lequel nous réfléchirons et sa reconsidération actuelle de la part des professionnels de la gestion des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne.

Chapitre 1 : Les origines ; Conquêtes, chasse commerciale et marché de l'ivoire

Section 1.1. Colonisation, chasse et faune sauvage

1.1.1. Chasse et faune sauvage justifient et nourrissent les premières expéditions

a) Colonnes expéditionnaires et comptoirs commerciaux

Du milieu du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle, l'exploration des pays d'Afrique Centrale par les puissances européennes nécessite, à partir de comptoirs côtiers installés pour certains depuis la moitié du XVI^e siècle, la préparation d'expéditions longues et hasardeuses. Celles-ci comptent le plus souvent des dizaines voire des centaines d'hommes obligés de vivre parfois plusieurs mois coupés de leur hiérarchie et de tous points de ravitaillement connus. Les chefs de corps expéditionnaires européens sont le plus souvent suppléés par quelques officiers et sous-officiers, européens également et militaires de carrière. Ces derniers ont sous leurs ordres des troupes d'auxiliaires indigènes (les tirailleurs, qui sont généralement originaires d'Afrique Occidentale et surnommés, souvent à mauvais escient, « tirailleurs sénégalais ») ainsi que des porteurs recrutés sur place auprès des chefs locaux¹. Les hommes de troupe occidentaux seront finalement très peu à participer à la conquête coloniale et plus nombreux dans l'Empire britannique que dans l'Empire français² ; les colonisateurs devaient parfois faire face à des résistances massives et organisées comme ce fut le cas à la bataille d'Omdurman au Soudan le 2 septembre 1898, durant laquelle la plus grande résistance africaine fut écrasée³.

Pour avancer le plus vite possible, à moindre coût et dans les meilleures conditions, ces colonnes expéditionnaires usent toutes des mêmes stratégies : vivre sur l'habitant lorsque

¹ Pour plus d'informations sur le portage en Afrique Centrale, voir : MOLLION P., 1992. *Sur les pistes de l'Oubangui-Chari au Tchad, 1890-1930 : le drame du portage en Afrique Centrale*, l'Harmattan, Paris, 272 p.

² Rappelons dès ici que la colonisation britannique des pays d'Afrique Australe et Orientale sera une colonisation qualifiée « de peuplement », s'appuyant sur une forte présence de colons blancs cherchant à mettre en valeur les terres conquises.

³ C'est durant cette bataille que la supériorité militaire européenne va être la plus flagrante : 11 000 Soudanais sur les 16 000 combattants estimés sont tués tandis que les Britanniques, qui utilisent pour la première fois en Afrique des mitrailleuses automatiques, ne perdent que 48 hommes. Winston Churchill, alors correspondant de guerre pour un journal anglais écrit : "Ainsi s'acheva la bataille d'Omdurman, la plus éclatante victoire jamais remportée par les armes de la science sur les barbares. En cinq heures, la plus forte armée de sauvages jamais dressée contre une puissance européenne moderne avait été détruite et dispersée sans guère de difficultés, avec en comparaison peu de risques et des pertes insignifiantes pour les vainqueurs".

c'est possible, au travers du troc ou par la force si nécessaire, ou bien, dans les zones les plus reculées, se nourrir de ce que la nature offre, notamment la faune sauvage. Parlant de cette dernière, la plupart des archives et récits traitant de l'Afrique Centrale assurent qu'elle est diversifiée et abondante bien qu'un peu moins qu'en Afrique Australe et Orientale. Du Chaillu, dont nous reparlerons ci-après, précise : « *L'Afrique équatoriale, cette singulière contrée, dont j'ai eu la bonne fortune d'explorer le premier l'intérieur (...), est surtout remarquable par sa faune qui présente à beaucoup d'égards, un caractère extraordinaire et même tout à fait exceptionnel. (...) Le gibier n'y est pas aussi abondant que dans les vastes plaines du sud de l'Afrique ; on y tue beaucoup moins ; mais si le garde-manger est plus mal garni, l'explorateur, tout affamé qu'il est, n'en a pas moins ses jours de bonheur, lorsque la découverte de quelque animal encore inconnu vient le récompenser de ses fatigues, de ses dangers et de ses souffrances*¹. » C'est à partir de 1850 que les explorations à but géopolitique des Bassins du Congo, de l'Oubangui, de l'Ogoué et du Chari mais aussi de la Sangha, commencent à être véritablement organisées ; il faut dire qu'elles peuvent alors s'appuyer sur quelques petites stations le long des fleuves, notamment les factoreries où s'implantent les premiers traitants européens ou leurs représentants.

b) La chasse de la faune sauvage : de multiples fonctions

L'analyse des récits et rapports des explorateurs français, belges ou britanniques les plus connus tels que Marchand, Brazza, Liotard, Gentil ou encore Stanley et Crampel, permet de voir l'activité cynégétique lors de ces expéditions comme détentrice d'une double fonction : alimentaire d'une part, objet de troc et de négociation d'autre part.

La fonction alimentaire de la chasse est, semble-t-il, à minimiser lors des opérations militaires de grande envergure : les colonnes expéditionnaires connaissent mal, voire pas du tout le terrain, elles ont peu de temps à accorder à la chasse, les munitions sont comptées et les hommes trop nombreux à nourrir². Elles rencontrent ainsi de gros problèmes de ravitaillement dans les zones faiblement anthropisées et la faim est bien souvent au rendez-vous, qui pousse à piller les villages rencontrés lorsque ceux-ci sont réfractaires.

La fonction de négociation et de troc apparaît plus nettement. L'ivoire a depuis longtemps une valeur très élevée en Europe et en Orient et divers sous-produits de la faune sauvage (les cuirs

¹ DU CHAILLU P., 1863. *Voyages et aventures en Afrique Equatoriale*, Michel Lévy frères, Paris, rééd. Centre culturel français de Libreville - Sepia, p. 1.

² La découverte puis la conquête de l'Afrique Centrale va se faire à ses débuts par la remontée des grandes voies navigables. Ce sont ainsi surtout les hippopotames qui servent de cible facile à des militaires s'éloignant peu des berges.

notamment) se vendent à large profit¹. Que ce soient les expéditions de Dolisie, Crampel, Froment, ou celles plus connues de Marchand à travers le Congo et le Barh el Gazal pour rejoindre Fachoda avant les Britanniques (1896-1898), ou de Brazza le long de l'Oubangui et de la Sangha en 1892, toutes troquent auprès des villages les produits de la faune sauvage contre des étoffes, des fusils et de la poudre, de la quincaillerie et de la verroterie, commerce qui sera repris par les factoreries puis par les compagnies concessionnaires. La viande troquée, elle, permet surtout de nourrir les porteurs et les tirailleurs. Dans les récits de ces premières explorations de l'Afrique Centrale, l'aspect ludique de la chasse de la faune sauvage n'est pas toujours clairement exprimé. Pourtant on sait que ces expéditions aux motivations très officielles sont souvent dirigées par des hommes férus « d'art cynégétique ». Avant 1875, des voyages d'exploration sont réalisés à titre individuel par des commerçants aventuriers, tels les frères Poncet qui, écumant l'Oubangui-Chari et le Soudan, se feront la réputation d'avoir abattu eux-mêmes plus de 1000 éléphants dans leur carrière², des scientifiques comme Schweinfurth, ou encore des explorateurs sans prétentions spécifiques comme Paul du Chaillu. Ce dernier est un franco-américain membre correspondant de la Société Géographique de New York, de la Société d'Histoire Naturelle de Boston et de la Société Ethnographique américaine ; lors de sa première mission entre 1856 et 1859, il parcourt un Gabon encore quasiment inexploré. S'il n'emporte avec lui aucun des instruments de mesure classiquement utilisés par les explorateurs géographes de l'époque, il n'oublie pas ses armes et dès le début de son ouvrage principal met en valeur son tableau de chasse. « *L'exposé des résultats de mes 4 années de voyage offrira peut être quelque intérêt au lecteur. J'ai fait à pied, et sans être accompagné d'aucun autre homme blanc, environ 2700 lieues. J'ai tué, empaillé et rapporté plus de 2000 oiseaux, dont plus de 60 espèces toutes nouvelles, et j'ai abattu plus de 1000 quadrupèdes, dont j'ai empaillé et rapporté 200, avec plus de 80 squelettes. Parmi ces quadrupèdes, il n'y a pas moins de 20 espèces jusqu'alors inconnues à la science*³. »

La science justement, participe également à légitimer ces premiers voyages d'exploration ; l'abattage de bêtes parfois encore inconnues est, dans les écrits, souvent justifié par l'intérêt

¹ De très nombreuses ethnies ont déjà une tradition de troc d'ivoire avec les commerçants arabes venant du Tchad et du Soudan. C'est le cas des Haoussa avec les Portugais, les Allemands et les Hollandais installés sur la Côte Atlantique depuis les XVI^e et XVII^e siècles.

² BOULVERT Y., 1983 (b). Notes sur la découverte scientifique de la Centrafrique, explorateurs méconnus de l'Est Centrafricain ; explorateurs belges dans l'Est de la Centrafrique (1891-1894), ORSTOM, Bangui, 15 p.

³ DU CHAILLU P., 1863. *op. cit.*, p. 7.

scientifique qu'elles peuvent comporter¹. Même s'ils sont loin d'être classés parmi les priorités, des sous-produits de la faune sauvage font ainsi partie, au même titre que certains bois rares et autres objets précieux, du « matériel scientifique » potentiel rapporté par les corps expéditionnaires. Il faudra attendre que les compagnies concessionnaires puis des représentants de l'administration coloniale s'établissent au cœur de l'Afrique Centrale pour que s'institutionnalise, comme nous le verrons, une exploitation systématique des ressources naturelles au travers du commerce de l'ivoire et du caoutchouc.

1.1.2. Visées expansionnistes européennes, contrôles de territoires et compagnies concessionnaires

a) Justifier les coûts de la conquête de l'Afrique Centrale

A la fin du XIX^e siècle, les territoires d'Afrique Centrale les plus reculés et encore inexplorés par les Européens sont pratiquement tous reconnus. La période dite de « conquête » s'achève, et le mouvement colonial qui s'est amorcé doit alors convaincre une opinion française encore peu déterminée sur le bien fondé de l'expansion coloniale et la nécessaire « mise en valeur des colonies ». Les Sociétés de Géographie² qui ont pris une part active dans l'organisation des expéditions, de nombreux journaux³ mais aussi l'Eglise qui multiplie les conférences de missionnaires, vont s'investir pour que s'accélère le mouvement colonial et surtout pour inciter certains au départ. Jules Ferry va participer ardemment à l'élaboration de la doctrine coloniale présentée à la Chambre des Députés le 28 juillet 1885 acquérant alors un statut quasi-officiel. Le lobby colonial s'organise et un « groupe colonial » se crée à la Chambre des Députés. Il passe de 91 à 202 membres entre 1892 et 1902. Les entreprises françaises se regroupent dans le but de défendre leurs intérêts et fondent « l'Union Coloniale Française » en 1893. En 1894, le Ministère des colonies existe officiellement.

La « doctrine coloniale », telle qu'elle est présentée à l'époque, repose essentiellement sur trois grands piliers :

¹ Rappelons pour information que le Gorille (*Gorilla gorilla*) n'est « découvert » officiellement par la Science occidentale qu'en 1847 (Savage et Wyman), l'Okapi (*Okapia johnstoni*) en 1901 (des écrits s'y rapportent néanmoins depuis 1891, rapport de l'explorateur Wilhem Junker) et l'Hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*) en 1904 (Thomas).

² Les Sociétés de Géographie parisiennes passent de 780 à 2000 membres de 1873 à 1880 et en 1881 la France compte 9500 membres de Sociétés de Géographie diverses.

³ Dont les plus connus seront « l'Explorateur » qui se présente à l'époque comme « le journal de la conquête de la civilisation sur tous les points du globe », « La quinzaine coloniale » publiée par l'Union coloniale française, « La revue des deux mondes », ou encore à partir de 1877 « Le Journal des voyages » destiné aux adolescents.

L'économie, étant sous-entendu que la colonisation ouvrira de nouveaux marchés pour répondre à l'accumulation de capitaux et que l'exploitation des ressources naturelles locales sera soi-disant rentable.

La philanthropie, la mission civilisatrice étant justifiée par l'idée qu'il existerait des « races supérieures » et des « races inférieures », les premières (les Occidentaux) ayant ainsi par nature des droits mais aussi des devoirs envers les seconds (les indigènes).

Le politique, la puissance des Etats européens se mesurant à l'époque en partie à l'aune de leurs possessions coloniales ; et l'argument revient que si la France ne renforce pas ses positions dans les colonies, d'autres le feront à sa place.

Comme le précise Rist : « *C'est donc au nom de ces trois principes (...) que l'on construit « la plus grande France de 100 millions d'habitants ». La force de l'argumentation tient à la diversité des registres utilisés. Qu'ils puissent être contradictoires est secondaire par rapport au fait qu'ils sont réunis dans un même discours pour donner à chaque groupe d'intérêt le sentiment d'être pris au sérieux. Les uns insistent sur les impératifs économiques, le contrôle des matières premières, la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour l'industrie, entravée par les droits de douane européens ; les autres prônent l'extension de la civilisation, le rayonnement des valeurs républicaines, l'amélioration des conditions de vie des indigènes ; les derniers enfin défendent l'intérêt national, la puissance de l'Etat, l'extension du territoire, la multiplication des points d'appui pour la flotte de guerre ou marchande*¹.

Dès le début du XX^e siècle, l'opinion française et européenne est largement acquise au mouvement colonial. Néanmoins, des mouvements d'opposition aux politiques impérialistes des puissances coloniales voient le jour. Le Parti communiste, après la révolution de 1917 et dans la foulée de l'anti-impérialisme de Lénine, s'affiche comme anti-colonialiste jusqu'en 1935. Très tôt, des intellectuels comme Paul Louis ou Charles Mauras s'affirment fermement opposés aux mouvements coloniaux. Ils seront rejoints plus tard par le groupe des Surréalistes (dont André Breton, Paul Eluard, Aragon et René Char) qui, lors de l'Exposition coloniale de 1931, dénonceront le « brigandage colonial » et refuseront d'admettre l'idée même d'une « bonne colonisation ² ». Joseph Conrad en 1925 avec *Au cœur des Ténèbres*, André Gide en 1927 dans son célèbre *Voyage au Congo*, Albert Londres en 1929 avec *Terre d'ébène*, Louis-

¹ RIST G., 2001. *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, (2^{ème} édition mise à jour) Presses de Sciences Po., Paris, 442 p.

² « *N'en déplaise au scandaleux Parti socialiste et à la jésuitique Ligue des droits de l'Homme, il serait un peu fort que nous distinguions entre la bonne et la mauvaise façon de coloniser. Il faut donc exiger l'évacuation immédiate des colonies* ». dans « Tracts surréalistes et déclarations collectives 1922-1939, 1980, Le Terrain vague, tome 1, Paris., cité par RIST G., 2001. *op. cit.*, p. 93.

Ferdinand Céline en 1932 avec *Voyage au bout de la nuit*, dénonceront certaines horreurs perpétrées dans les colonies.

Bien que les pratiques esclavagistes et la « traite occidentale » aient été abolies en France depuis 1848¹, la colonisation tardive de l'intérieur de l'Afrique Centrale s'est faite au travers de pratiques brutales, parfois sanglantes. Les chasses à l'homme en Afrique dans le cadre de la traite orientale² puis occidentale ont certes été très tôt dénoncées ; mais le Code de l'indigénat imposé dans les colonies françaises de 1887 à 1946 (qui instaure les travaux forcés, l'impôt de capitation et distingue les « citoyens » des « sujets » français), la pratique institutionnalisée d'un portage meurtrier en Afrique Centrale jusque dans les années 1935³, puis la mise en place du fameux « système concessionnaire », ne seront, eux, que très tardivement condamnés.

Certains auteurs s'autorisent maintenant à reconsidérer le contexte naturel et humain de l'époque qui, s'il ne les justifie en rien, participe à recontextualiser les faits et apporter un éclairage différent sur les comportements des colons, militaires, administrateurs, ecclésiastiques, commerçants et autres⁴. Tous, pour la plupart sans expérience des colonies, arrivent dans une Afrique Centrale elle-même souvent brutale, où la traite orientale n'a pas encore pris fin, notamment dans l'est de l'Oubangui-Chari, et où les luttes tribales et inter-ethniques font partie du paysage social.

Si notre propos n'est pas ici de revenir sur les différentes étapes de la colonisation européenne, il est néanmoins nécessaire de rappeler que les missions d'exploration à but géopolitique ou économique, bien avant les travaux forcés du Code de l'indigénat ou l'établissement de systèmes concessionnaires mal contrôlés par l'administration coloniale, tournaient parfois au massacre. L'un des exemples les plus marquants et les plus connus est l'expédition Voulet / Chanoine, déjà à l'époque largement dénoncée en métropole⁵.

¹ En France, l'esclavage dans les colonies est aboli une première fois le 4 février 1794, cela malgré la vive opposition du parti des colons. Il est rétabli par Bonaparte le 12 mai 1802. En 1834, la Société pour l'abolition de l'esclavage voit le jour à Paris et à la suite d'une campagne houleuse entre partisans et opposants de l'abolition, le Parlement français vote l'abolition définitive de l'esclavage le 27 avril 1848. Les autres Etats européens vont adopter des mesures identiques aux mêmes périodes, ce qui permet notamment d'assister à la condamnation et à la fin progressive du fameux « commerce triangulaire ».

² BERLIOUX, E.F., 1870. *La traite orientale, histoire des chasses à l'homme organisées en Afrique depuis 15 ans pour les marchés de l'Orient*, Guillaumin et Cie, Paris, 348 p.

³ MOLLION P., 1992., *op. cit.*

⁴ BREGEON J.J., 1998. *Un rêve d'Afrique, Administrateurs en Oubangui-Chari, la cendrillon de l'Empire*, Denoel, L'aventure coloniale en France, 327 p.

⁵ Le capitaine Voulet et le lieutenant Chanoine, à la tête de la « Mission Afrique Centrale » en 1898, coupés de leur hiérarchie militaire, vont multiplier les exactions et les atrocités auprès des villages rencontrés. Leurs ordres sont plus que flous : « *Je ne prétends pas vous indiquer par le menu l'itinéraire que vous aurez à suivre ni l'attitude que vous devrez observer à l'égard des chefs indigènes et des populations* » écrit pudiquement le Ministre des Colonies André Lebon. L'histoire retiendra que Voulet, après avoir tué le colonel Klobb venu le

La mission civilisatrice qui, comme nous l'avons vu, fait partie des justifications de la conquête, est en effet conduite par des militaires et surtout des administrateurs aux droits et devoirs parfois mal déterminés. Loin de leur hiérarchie, souvent dans des conditions de solitude et d'adversité marquées, certains administrateurs coloniaux tentent d'asseoir leur autorité par la seule supériorité qui puisse leur être objectivement accordée, celle des armes. De surcroît, l'éloignement géographique qui caractérise bien souvent leurs positions leur offre l'assurance d'être absous de toute critique. En Afrique Centrale, les Empires coloniaux belges, allemands et français vont non seulement s'opposer entre eux, mais aussi aux royaumes locaux dont certains tentent de résister. Les colons devront souvent composer durant plusieurs décennies avec les Sultanats puissants du Nord Cameroun ou de l'Est-Centrafricain et useront du jeu des alliances et des divisions pour mieux s'imposer, apparaissant tantôt comme libérateurs, tantôt comme oppresseurs.

Ainsi, l'appropriation et l'exploitation des territoires, moteurs de la course à l'expansion territoriale, vont s'appuyer principalement sur l'établissement de systèmes rigides et brutaux.

b) Le système concessionnaire en Afrique Centrale

La France, qui regarde d'un mauvais œil la « réussite belge » des concessions du Congo voisin, va opter pour une stratégie identique ; faire reposer le développement de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) sur l'installation de compagnies concessionnaires. Quarante d'entre elles, auxquelles sont attribuées près de 70 % des territoires de l'AEF, s'installent donc pour - dans un premier temps - s'assurer un monopole quasi-exclusif sur l'exploitation du caoutchouc de liane (*Landophia* et *Funtumia*) et de l'ivoire.

A partir de 1899, elles disposent alors et pour une période de 30 ans d'un droit de jouissance des territoires exclusif en termes d'exploitation des ressources forestières et d'exploitation agricole et industrielle ; autrement dit, un véritable monopole pour inventorier, acquérir et commercialiser les ressources naturelles locales et exporter les marchandises européennes¹.

« En droit international, des conventions entre nations européennes avaient légitimé l'occupation par des missions d'exploration de territoires considérés abusivement comme res nullius. Par un artifice juridique assez singulier, le ministère des Colonies estima que ce transfert de souveraineté (...) entraînait aussi le transfert de la propriété des terres et même

démètre de ses fonctions suite aux graves accusations remontées jusqu'en métropole, s'écria : « *Je ne suis plus français, je suis un chef noir* », avant d'être tué à son tour.

¹ COQUERY-VIDROVITCH C., 1972. *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Mouton and Co. Editions, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI section, Sciences Economiques et Sociales.

des produits du sol. A la manière des sultans Zandé, qui s'étaient octroyé le droit de la propriété du sol détenu par les collectivités vaincues (...), l'Etat français, par décret, intégrait purement et simplement les terres dites « vacantes et sans maître » à son domaine privé.(...) En Oubangui, quatre compagnies se partagèrent ainsi 220 300 km² (la Mobaye 3000 km², le Kouango français 30 300 km², la Kotto 37 000 km², les sultanats 145 000 km²)¹. »

Ainsi, près de 30 années durant, hors d'atteinte de tout contrôle d'une administration incapable de maîtriser et d'investir suffisamment sur des territoires d'une telle immensité, le système concessionnaire usera et abusera de pratiques violentes, marquant durablement les esprits locaux. Une abondante littérature permet aujourd'hui d'avoir une vision claire des répercussions multiples du fonctionnement de ces systèmes. Entre autres, les travaux de Coquery-Vidrovitch² détaillent avec minutie les facteurs favorisant l'établissement et le maintien de ces structures jusqu'en 1929 ; ceux de Guillaume³ mettent en perspective les modifications socio-économiques au sein des populations autochtones au contact de ces compagnies dans le nord-est du Bassin Congolais ; Hardin⁴ enfin, nous démontre comment l'existence passée de ces systèmes concessionnaires créa un terrain socio-politico-économique favorable à l'établissement récent de compagnies forestières, minières et dans une moindre mesure de chasse, dans le Bassin Congolais.

Enfin, en 1920, malgré les mouvements de résistance et autres révoltes populaires qui ne manquent pas de se dessiner un peu partout en Afrique Occidentale et Centrale, comme la révolte du Kongo Wara en Oubangui-Chari entre 1928 et 1931⁵, l'organisation administrative, telle qu'elle a été imaginée et imposée par les colonisateurs, est pratiquement achevée.

La France, présente en Afrique du Nord depuis la prise d'Alger en 1830, établit son protectorat sur la Tunisie en 1881 et sur le Maroc en 1912. Un gouvernement général de l'Afrique Occidentale est mis en place à Dakar en 1895, regroupant le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Soudan, puis le Dahomey (1899), la Haute-Volta (1919), la Mauritanie (1920), et le Niger (1922) au sein de la fédération de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

¹ KALCK P., 1959. *Réalités oubanguiennes*, Berger-Levrault, Monde d'Outre-mer, p. 153.

² COQUERY-VIDROVITCH C., 1972. *op. cit.*

³ GUILLAUME H., 2002. *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou, La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs Pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo), 1880-1980*, IRD / Peeters, Selaf 393, 784 p.

⁴ HARDIN R., 2000. *Translating the forest : Tourism, trophy hunting, and the transformation of forest use in southwestern Central African Republic*, Thesis of Phd, Yale School of forestry and environmental studies, Yale University, New Haven.

HARDIN R., 2002. *Concessionary politics in the western Congo Basin : history and culture in forest use*, Environmental Governance in Africa Working Papers, World Resource Institute, Washington DC, 34 p.

⁵ NZABAKOMADA-YAKOMA R., 1986. *L'Afrique Centrale insurgée : la guerre de Kongo-Wara, 1928-1931*, L'Harmattan, Paris.

Le gouvernement général de Brazzaville est créé en 1908. Deux ans plus tard, en 1910, le Tchad, l'Oubangui-Chari, le Moyen-Congo et le Gabon forment l'AEF. Le Cameroun possède un statut à part, restant territoire « sous mandat » de la Société Des Nations (SDN) avant de devenir territoire « sous tutelle » de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945.

1.1.3. Sauvages, terres sauvages et faune sauvage

a) Les colonies et l'imaginaire occidental

Un imaginaire occidental concernant les colonies se développe rapidement au travers des récits et photos qui parviennent au grand public mais aussi par le biais de manifestations telles que l'Exposition universelle de Paris de 1900 puis l'Exposition coloniale de Paris de 1931. L'AEF, particulièrement, ne jouit pas d'une très bonne réputation en France et ne semble pas avoir grand chose « à vendre » aux éventuels mais nécessaires candidats au départ. Comme le rappelle Brégeon : « *A l'Exposition coloniale qui se tint dans le Parc de Vincennes, le pavillon consacré à l'AEF avait piteuse allure, juste une grosse case ovoïde cerclée d'une véranda qui se retrouvait à la coïncée entre la pâtisserie reconstitution du temple d'Angkor Vat et l'énorme « Tata » (palais fortifié) de l'AOF, directement inspiré par la grande mosquée de Djenné.* » (...) *Pour l'Exposition coloniale, l'Oubangui-Chari se borne à adresser des échantillons de ses productions végétales, des trophées et des animaux naturalisés et enfin une trentaine d'Oubangiens qui rejoignirent les autres Africains pour animer le village « nègre » supposé donner aux visiteurs le frisson de l'Afrique mystérieuse¹.* »

La vision entretenue et couramment retenue est celle du Noir d'Afrique Centrale « *primitif, sauvage et accessoirement anthropophage, race inférieure parmi les races inférieures* ». « *Par nature enfantin, ingénieux, imprévisible, potentiellement dangereux, l'aborigène de la brousse est vu comme un survivant de la sauvagerie humaine primitive, entièrement déterminée par l'écologie de son habitat².* »

C'est donc dans l'acception du postulat d'une Afrique Centrale particulièrement sauvage et non civilisée (en opposition au monde de la « Cité » occidentale) que partent les premiers colons administrateurs, militaires, missionnaires ou commerçants³. A cette lecture, s'ajoute

¹ BREGEON J.J., 1998. *op. cit.*, p. 14.

² POUCHEPADASS J., 1993. *op. cit.* p. 12.

³ Notons par exemple la légende largement diffusée dans les milieux coloniaux centrafricains au sujet d'une ethnie riveraine du fleuve Oubangui, les « Bondjo » longtemps présentée comme féroce et anthropophage. Cf.

celle de terres d'abondance mais hostiles qu'il est nécessaire de maîtriser, cultiver et exploiter, donc de civiliser. A cette époque, « êtres sauvages, terres sauvages et faune sauvage » sont intrinsèquement liés dans les esprits quand on pense à l'Afrique Centrale. Toutefois, ces colonies d'Afrique Centrale manquent fortement de cadres blancs. En AEF, la présence européenne a toujours été insignifiante : 800 occidentaux en 1900, 1932 en 1921, 4696 en 1931, 19235 en 1950, ce dernier chiffre prenant en compte les « assimilés »¹. Nombre de colons doivent ainsi être incités au départ par la propagande, laquelle vante les « loisirs » qu'offrent les tropiques et leur nature sauvage.

b) L'Afrique Centrale et sa faune sauvage

La chasse sportive des fauves est au centre de ces distractions possibles et la publicité de l'époque s'effectue par le biais de cartes postales et de timbres². Par ailleurs, des artistes « contestataires » vont s'inspirer des récits et des premières images diffusés en métropole pour caricaturer les « grands chasseurs blancs » : Alphonse Daudet publie *Les aventures de Tartarin de Tarascon* en 1872³, et Manet peint *M. Pertuiset, le chasseur de Lions* en 1881.

Pour nombre d'administrateurs qui ont la brousse pour décor quotidien, il semble bien que celle-ci se soit présentée à eux d'abord comme un espace géopolitique à dominer et à gérer, ensuite comme une formidable réserve d'animaux sauvages. Au début du XX^e siècle, la faune est en effet encore abondante à peu près partout. Particulièrement dans le nord de l'Oubangui-Chari, certains esprits en sont marqués : « *Saint-Floris, inspecteur des chasses de l'AEF (...), revient de Birao tout à fait enthousiaste. Il y a vu des milliers d'animaux, buffles, élans de Derby, antilopes rouannes, bubales, damalisques, hippopotames, qui s'ébattent « en soufflant, beuglant avec des sons cuivreux, grondant, toujours curieux, faisant des bonds hors de l'eau comme de gigantesques marsouins ».* Sans oublier, du côté des carnassiers, les hyènes, les loups peints, les panthères, et dans le ciel et sur l'eau, « tous les oiseaux des eaux ou des savanes, aigrette blanche ou sombre marabout, toujours funèbre et grave en arpentant le

AMAYE M., 1985. *Les Bondjo, peuple dit anthropophage de l'Oubangui-Chari ; histoire des premières résistances anti-coloniales en Centrafrique, 1889-1909*, Communication de l'Université de Bangui, 35 p.

¹ COQUERY-VIDROVITCH C., 1972. *op. cit.*

² RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, 137 p.

³ Pour décrire son si épique « Tartarin de Tarascon », A. Daudet s'inspira partiellement du fameux « chasseur de panthères » Ch. L. Bombonnel (1816-1890) qui consacra une partie de sa vie à la chasse en Bourgogne mais aussi et surtout en Algérie.

sable où dansent les grues dont les jeux et les cris importunent les canards et les oies. » Bref, pour Saint-Floris, Birao est « un des plus beaux territoires de chasse du monde¹. »

¹ BREGEON J.J., 1998. *op. cit.*, p. 232.

Illustration 1 : Une coloniale de passage à Ouesso (nord du Congo-Brazzaville) pose devant un stock d'ivoire, début du XX^e siècle



Source : RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, p. 45

Illustration 2 : Une scène du commerce de l'ivoire dans le Bassin Congolais, début du XX^e siècle



Source : RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, p. 37

L'activité cynégétique est un des seuls exutoires aux conditions de vie difficiles dans les colonies, et certains administrateurs s'adonnent à ce loisir avec un entrain démesuré, en oubliant presque leurs devoirs professionnels. En Oubangui-Chari, l'administrateur Blaud expose au gouverneur « *les abandons* » du chef de poste Perrier : « (...) *l'activité cynégétique de ce fonctionnaire de commandement s'étale sans pudeur, sans science et sans intérêt pratique. Trente six dépouilles de buffles et une imposante quantité de dépouilles diverses décorent les bas-côtés de la résidence. Dans la brousse, les squelettes d'animaux que j'ai trouvés jalonnent-ils les reconnaissances, les études ou les travaux de M. Perrier ? Non, ils ne sont que les simples témoins des parties de chasse qui à deux reprises, lui ont valu des bilieuses qui ont failli lui coûter la vie*¹. »

c) *La cynégétique comme objet de propagande coloniale*

La chasse permet de surcroît d'exalter des valeurs telles que la bravoure et la virilité, autant de qualités que semblent devoir posséder les représentants des métropoles s'ils veulent s'épanouir au sein des colonies. Une forte propagande en faveur de la chasse se répand donc, d'autant que les sentiments de responsabilité vis-à-vis d'une ressource qui semble inépuisable touchent encore bien peu de monde :

« *L'empire colonial français, qui se classe par son importance le deuxième du monde, comprend des territoires de chasse remarquables par la variété et le nombre des grands fauves. Son administration, son armée, son commerce et son agriculture réclament chaque année de plus importantes recrues métropolitaines. Ces hommes, jeunes pour la plupart, envisagent dès leur affectation la pratique de la grande chasse. Cela est naturel, l'homme est né chasseur. Or, la pratique de la grande chasse contribue puissamment à faire revivre en nous les vertus viriles qui ont été l'une des causes, aux époques primitives, de la prédominance de l'homme sur la vie animale. On ne saurait donc trop développer chez les jeunes générations le goût du risque, le désir de la vie dans les vastes espaces, et la lutte saine et normale contre les bêtes et les éléments. Jeunes hommes, gagnez donc la brousse ; vous en sortirez avec un corps trempé et une âme forte. Vous aurez acquis l'habitude de regarder le péril en face. (...) Vous y acquerez, en outre, au plus haut point, ce sens qui, hélas, s'atrophie de plus en plus chez l'homme civilisé : le sens des réalités.*² »

Il est nécessaire de bien comprendre que cette rhétorique justifiant la chasse réservée aux coloniaux, s'appuie sur une supériorité entendue de l'homme sur la nature, mais également

¹ BREGEON J.J., 1998. *op. cit.*, p. 229, tiré des archives diplomatiques de Nantes, Bangui 41.

² DE TREVIÈRES J.P., 1942. *15 ans de grande chasse dans l'Empire français*, Flammarion.

sur la supériorité de l'homme blanc sur les autres races. La plupart des droits d'usage des ressources naturelles et droits fonciers traditionnels, basés généralement sur la propriété collective comme nous le verrons, même lorsqu'ils sont identifiés par certains administrateurs soucieux, sont remplacés par de nouvelles règles administratives privilégiant la chasse par les colons.

Dans la mouvance d'une idéologie occidentale hiérarchisant l'humanité, la faune sauvage se voit ordonnée selon des critères propres aux colonisateurs. Ainsi, l'animal prédateur et en compétition avec l'homme (nuisible) est systématiquement éliminé ; celui qui représente un intérêt commercial l'est tout autant et celui qui, en plus, s'avère dangereux, possède alors un intérêt sportif... Cette partition de l'univers faunistique est clairement imposée aux populations africaines. Mais comme nous le verrons ultérieurement, elle n'est pas forcément en opposition systématique avec les conceptions locales du rapport à la faune sauvage. Et si, pour Pouchepadass : « *Fascination de la beauté, recherche valorisante du risque, extermination symbolique de tares de l'âme humaine prêtées aux espèces animales (cruauté, ruse, duplicité, instinct voleur ou meurtrier), répétition non moins symbolique de la victoire de la civilisation sur la nature sauvage, toutes ces dimensions sont présentes dans l'idéologie de la chasse coloniale*¹ », elles ne sont pas non plus absentes des multiples fonctions socioculturelles de la chasse chez la majorité des peuples colonisés.

Parallèlement à cette approche très idéologique d'un rapport imposé à la nature, il est important de rappeler que le paradigme utilitariste procédant de l'intérêt commercial de la faune sauvage, a longtemps prédominé sur l'imaginaire romantique occidental que sollicitaient ces chasses.

Section 1.2. Les colonies françaises approvisionnent la métropole

1.2.1. Avènement et rentabilité de la chasse commerciale

Il est maintenant bien connu que plusieurs décennies avant le début du XX^e siècle, des sous-produits de la faune sont déjà troqués auprès des comptoirs coloniaux côtiers. Le commerce de l'ivoire est directement lié au trafic d'esclaves, et l'on peut rappeler que ces « négoce » ont participé à asseoir la domination des civilisations égyptiennes puis romaines dès la haute antiquité.

¹ POUCHEPADASS, 1993. *op. cit.*, p. 10.

Dans les années 1910, en même temps que l'établissement de relais coloniaux sûrs aux confins des territoires de l'AEF, une véritable chasse commerciale à grande échelle commence à apparaître en Afrique Centrale, organisée par des commerçants européens. Elle durera, sans changer fondamentalement de nature, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Prenant l'exemple du Congo, Robineau précise : « *Les ressources essentielles demeurent le gibier et la viande de chasse, les tubercules et les fruits comestibles (bananes, taros, ignames, concombres), le caoutchouc sylvestre, l'ivoire, les peaux d'antilopes. C'est le caoutchouc, l'ivoire et les peaux qui approvisionnent le commerce des factoreries et des compagnies concessionnaires et le trafic des Haoussa¹.* » Pour divers qu'il soient, les facteurs déterminants dans l'ampleur que va prendre cette chasse commerciale sont tous directement liés à l'approvisionnement nécessaire de deux marchés distincts : l'un local, l'autre international.

Un important marché local concernant toute l'Afrique Centrale voit le jour avec la nécessité de ravitailler les grands chantiers d'ouverture de voies de communication routière ou ferroviaire. La pénétration européenne s'étant faite jusque-là surtout par l'intermédiaire et le long des voies d'eau navigables, la nouvelle logique coloniale d'emprise territoriale croissante va faire que, brusquement, des milliers de manœuvres qu'il faut bien sûr nourrir, sont affectés sur des chantiers dans des conditions parfois épouvantables. Ce sera notamment le cas pour la construction de la voie ferrée de sinistre réputation entre Pointe-Noire et Brazzaville, le « Congo-Océan », qui, de 1921 à 1934, causera la mort d'au moins 20 000 ouvriers.

Second phénomène, (plus propre au Bassin Congolais celui-ci), les compagnies concessionnaires, qui ont détourné une grande partie de la population autochtone des activités cynégétiques (pour la récolte du caoutchouc principalement), sont obligées d'organiser leur approvisionnement en viande de brousse. La viande est d'abord achetée à des intermédiaires africains qui le plus souvent, font chasser des Pygmées. De même que les Portugais qui au XIX^e siècle avaient inondé la Côte Atlantique d'anciens fusils à capsule vendus ou prêtés aux Africains, une grande quantité d'armes est ainsi distribuée aux autochtones en AEF. Kalck précise pour l'Oubangui-Chari : « *L'une des conséquences économiques les plus désastreuses de ce trafic d'armes fut la disparition très rapide d'une grande partie de la faune oubanguienne et la raréfaction de la viande. (...) De coutumière, la chasse devenait commerciale et attirait en outre un afflux de chasseurs professionnels européens de moralité*

¹ ROBINEAU C., 1967. Contribution à l'histoire du Congo, la domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960), *Cahiers d'Etudes Africaines*, 7, 26 : 301-343

douteuse. *La vie même des villages se trouvait bouleversée par cette nouvelle activité*¹. » Et si tout ou presque est bon à tirer, les espèces privilégiées sont celles qui possèdent le plus fort tonnage en viande ou qui ont la plus haute valeur ajoutée². L'Eléphant a l'avantage de combiner ivoire et viande, le Rhinocéros ses cornes et sa viande, les buffles et hippopotames cuir et viande. Les sous-produits sont recherchés parmi lesquels les peaux de panthère, les plumes d'autruche ou encore les queues de girafe, et les trophées les plus remarquables ont une valeur commerciale élevée. C'est donc un marché parallèle, mais international celui-là, qui s'installe, censé couvrir les besoins des métropoles en ivoire et en produits d'origine faunique. Marché intéressant à double titre, puisqu'il va professionnaliser et donner ses caractéristiques à l'activité cynégétique commerciale mais aussi parce qu'il permet d'avoir quelques données chiffrées exploitables et donc un aperçu des prélèvements qu'il occasionne. Avant les années 1920, rares sont les Blancs qui pratiquent exclusivement la chasse commerciale sans avoir de commerce annexe. Mais l'activité s'avère rapidement très rentable et certains des plus avertis dans l'art cynégétique décident de se spécialiser dans la chasse professionnelle. Au Congo, « *Puytorac raconte dans ses mémoires (1992) que la vente d'un hippopotame, tué par un chasseur africain avec le fusil qu'il lui avait confié, a rapporté, en 1920, sur le marché de Brazzaville, la somme de 2 500 F de l'époque, soit environ 2 200 euros actuels et l'équivalent de son salaire mensuel, à la CFHBC. Il avait payé 25 F le permis de chasse de ravitaillement. Il décrit également le camp d'un ancien légionnaire qu'il rencontre lors de son installation, vers 1926, dans la région de la Likouala et qui envoie, vers le chantier du CFCO, de la viande fumée et salée et des poissons fumés*³. »

Quelques dizaines de chasseurs professionnels blancs vont donc s'installer, soit auprès de concessions en milieu forestier pour les ravitailler en viande et troquer ivoire et peaux, soit dans des zones plus reculées et giboyeuses, en se spécialisant dans le commerce d'ivoire.

Toujours au Congo, « *Dans la région d'Epena, en 1923, c'est un agent de la Compagnie du Congo belge, Gabriel Meillon, qui s'installe à son compte comme chasseur. Il y poursuivra son activité jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Lui-même chasse et dispose de plusieurs chasseurs africains. Le gibier est le buffle dont la viande est principalement exportée pour les chantiers du CFCO, via la Likouala-aux-Herbes. L'ivoire, dont la*

¹ KALCK P., 1959. *op. cit.*, p. 87.

² L'Afrique Centrale ne connaîtra pourtant pas d'exterminations à grande échelle d'espèces nuisibles à l'élevage ou à l'agriculture comme en Afrique de l'Est. Les milieux naturels ne s'y prêtent pas aussi bien (savane arbustive et forêt dense) et surtout, les politiques d'expansion territoriale ne sont pas comparables. Les zones à trypanosomiase limitant les possibilités d'élevage interdiront longtemps de telles pratiques.

³ FARGEOT Ch., 2003. *La chasse et le commerce de la venaison en Afrique Centrale*, Mémoire de DEA, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, p. 120.

production aurait été très importante à l'échelle de ce seul commerçant est évacué par Impfondo¹. »

C'est à partir de 1925 que les trois principaux chasseurs professionnels du Tchad s'installent à Fort-Archambault. Etienne Canonne, Edouard Tiran et Delblands, outre le commerce d'ivoire, de cornes et de cuir, doivent également répondre à une forte demande de la part de l'armée française présente dans la colonie, qui réclame de la viande fumée pour ravitailler les troupes indigènes. Aucune restrictions d'abattages ne leurs sont imposées.

D'autres chasseurs professionnels vont s'installer dans le nord et l'est de l'Oubangui-Chari, où les éléphants sont nombreux et porteurs d'un ivoire massif très recherché ; là, vont officier quelques uns des chasseurs d'ivoire les plus réputés tels que le capitaine James Sutherland qui chasse près d'Obo dans les années 1910², Karamojo Bell d'Ouganda qui chasse sur la rivière Aouk en 1919, mais aussi des personnalités comme Beaumont, Kespars et Cormon.

Ces premiers « aventuriers » représentent l'avènement du mythe du « grand chasseur blanc » en Afrique Centrale ; certains se bâtiront une réputation internationale et nous en retrouverons quelques décennies plus tard, travaillant toujours, mais cette fois-ci comme guides de chasse pour touristes fortunés.

1.2.2. Les sous-produits de la faune sauvage au service de l'Europe en guerre

Par la mobilisation de leurs hommes mais aussi de leurs ressources naturelles, les colonies vont jouer un rôle certain dans le déroulement et l'achèvement des deux conflits mondiaux du XX^e siècle. Le Bois, le Bétail, le Café, le Caoutchouc, etc., approvisionnent les métropoles européennes tandis que la faune sauvage paye un lourd tribut aux conflits - notamment durant la guerre de 1939-1945 -, pour fournir le cuir nécessaire à la confection de certains matériaux de première nécessité (vêtements, chaussures, semelles, ceintures, lanières de force, etc.).

L'ouvrage de Guillaume nous renseigne sur les tonnages et les usages du cuir exporté du Bassin Congolais³. Les premiers essais de commercialisation des peaux de céphalophes remontent aux années 1910. Les peaux des céphalophes forestiers, principalement des céphalophes bleus (*Cephalophus monticola*), sont destinées à la fabrication de manteaux et, selon l'appellation couramment utilisée, de « peaux de chamois ». Mais c'est à partir de 1925 que ce marché se développe vraiment, s'intensifiant encore à partir de 1937.

¹ Rapport général CFSO, 1920, cité par Guillaume H., 2001. *op. cit.*, p. 534.

² TEMPORAL J. L., 1989. *La chasse oubliée*, Gerfaut Club, Paris, 129 p.

³ GUILLAUME H., 2002., *op. cit.*

Illustration 3 : Le chasseur professionnel (commercial) Théodore Lefevre exerçant en RCA au début du XX^e siècle



Source : LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, p. 77.

Cette année-là, l'AEF dans son ensemble exporte un tonnage de peaux équivalant à 800 000 bêtes (principalement des céphalophes et des buffles). Le marché reste cependant limité jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale où, à la suite de la diminution du cheptel bovin et ovin européen, la demande de peaux brutes connaît un nouvel essor, cette fois considérable, pour décroître à nouveau dès la fin officielle du conflit.

D'autres cuirs sont très appréciés, en particulier celui de buffle, et ce sont plusieurs milliers de peaux qui sont exportées annuellement en Europe depuis l'AEF.

Tableau 2 : Exportations de peaux de céphalophes de RCA et d'AEF dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle

	Année	Quantité	Prix d'achat à l'unité
Factorerie Wial de Nola (spécialisée dans ce commerce)	1926	15 000 peaux / mois	
Subdivision de Boda	1937	92 000 peaux	150 à 250 F CFA (1,4 à 2,3 euros)
	janvier 1938 / mai 1938	6 000 peaux	25 à 75 F CFA (0,2 à 0,6 euros)
	janvier 1939 / octobre 1939	11 000 peaux	100 F CFA (0,75 euros)
Région de la Lobaye	1946	68 000 peaux	2300 F CFA (3 euros)
	1947	65 000 peaux	
	1948	55 450 peaux	
	1949	35 000 peaux	
	1950	26 000 peaux	
	1951	33 000 peaux	
	1952	19 500 peaux	250 F CFA (0,08 euros)
Ensemble de l'AEF	1937	800 000 peaux	

Source : FARGEOT Ch., 2003. *La chasse et le commerce de la venaison en Afrique Centrale*, Mémoire de DEA, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, p. 45., d'après les données de GUILLAUME H., 2002, *op. cit.*

La faune de l'AOF fait également les frais du commerce de peaux ; jusqu'en 1947, la Côte d'Ivoire exporte annuellement près de 1 million de peaux d'antilopes¹.

Ainsi, en participant aux efforts de reconstruction d'une Europe partiellement détruite, ce marché international de sous-produits de la faune sauvage s'est en quelques sortes officialisé. Il a servi de support à un autre marché à connotation plus ludique, lié à la mode vestimentaire européenne ; les parures en poils de singe colobe et patas, en plumes d'aigrette ou d'autruche sont encore à la mode en Europe à la fin des années 1940 ; les pieds et les queues d'éléphant et de girafe, les cornes de rhinocéros et les membres de gorille, ainsi que quelques autres trophées remarquables, sont largement exportés vers l'Europe. Quant au commerce de peaux

de crocodile, il sévit principalement au Tchad, au Congo et au Gabon pour le Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), puis à partir des années 1960 pour le Crocodile à museau allongé (*Crocodylus cataphractus*) nommé aussi « faux gavial ». Il alimente une industrie de luxe et sera florissant jusqu'à la fin des années 1960. Quand les législations nationales et internationales deviendront trop contraignantes et que les populations auront été jugées trop touchées, des chasseurs de crocodile réputés tels Daniel Henriot ou Roger Fabre se reconvertiront alors en guides de chasse au début des années 1970. Fredy Boller chasse le crocodile dans la région d'Epena et d'Impfondo au Congo avant d'arrêter en 1962. Un seul commerçant de peaux de crocodile, André Esperabé, continuera tardivement son activité ; ayant débuté dans les années 1950, il officie encore au Tchad en 1982 et au Congo en 1986².

1.2.3. Les particularités du marché de l'ivoire et ses répercussions

On sait que le commerce de l'ivoire avait cours bien avant l'arrivée des premiers Européens en Afrique. Au Moyen-Orient, c'était un commerce établi depuis de nombreux siècles au travers de filières organisées. Déjà en 50 avant J.C., l'Empire Romain importe de l'ivoire d'Afrique du Nord, d'Inde puis plus tardivement d'Afrique de l'Est. Une tradition d'ivoirerie africaine est connue pour remonter au moins au XV^e siècle, période à laquelle des collectionneurs s'arrachent certaines pièces à prix d'or. L'Eléphant abonde en Afrique Centrale et, comme nous l'avons vu, il sera une des ressources naturelles phares, pilier économique de la colonisation européenne de l'intérieur des terres. Après les Portugais, ce sont principalement les Allemands et les Hollandais qui amplifient l'importation de l'ivoire aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. Pour exemple, de 1608 à 1612, 23 tonnes d'ivoire sont exportées chaque année vers la Hollande en provenance de différents ports du Bassin Congolais³. Des conflits naîtront d'ailleurs de la concurrence que les premiers Européens vont faire aux commerçants africains ou arabes qui perdent ainsi leur monopole sur le marché de l'ivoire.

Dés le milieu du XIX^e siècle, l'ivoire vendu sur les grands marchés européens tels Anvers, Londres, Liverpool ou Paris, trouve des utilisations très diverses : objets décoratifs, religieux, rituels, marqueterie mais aussi boules de billard, manches de couteau, damiers, crosses d'armes, instruments de musique (touches de piano), chopes, brosses, peignes. Il est également utilisé en médecine traditionnelle dans de nombreux pays du Moyen-Orient et

¹ ROURE G., 1952. Notes sur la faune de chasse de l'AOF, sa protection et sa mise en valeur, Inspection générale des Eaux et Forêts, Dakar, 110 p.

² LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, 256 p.

³ ELTRINGAM S.K., 1983. *op. cit.*, p. 137.

d'Extrême-Orient. Enfin, qu'il y ait abondance comme jadis ou rareté comme aujourd'hui¹, cet engouement jamais démenti pour l'ivoire a coûté un lourd tribut aux populations d'éléphants.

Concernant le commerce puis le trafic d'ivoire, la plupart des auteurs les plus sérieux s'accordent pour considérer deux périodes distinctes dans le déclin des populations d'éléphants : la première entre 1840 et 1910, durant laquelle nombre de données chiffrées permettent d'estimer l'importation européenne annuelle entre 500 et 1 000 tonnes d'ivoire, ce qui représente l'abattage d'environ 60 000 à 70 000 pachydermes par an, soit pour le seul marché occidental, entre 3 300 000 et 4 400 000 éléphants abattus en 70 années².

La seconde période se situe entre 1970 et 1990, où, suite à une flambée des prix de l'ivoire, la moyenne des estimations est de 1 000 tonnes par an, ce qui représente au moins 90 000 éléphants abattus annuellement, le poids moyen des défenses ayant fortement baissé. La population totale de pachydermes survivants est alors estimée à 1,3 millions de têtes en 1979, puis environ 750 000 en 1987, pour stagner autour de 300 - 400 000 têtes actuellement, selon les sources et les méthodes de comptages³.

En Afrique Centrale et pour revenir à notre période d'investigation, ce commerce est particulièrement conséquent. « *Les factoreries stimulent la production d'ivoire dont le négoce devient extrêmement florissant. La qualité de l'ivoire provenant d'Afrique Centrale est particulièrement appréciée en Europe. Un article du « Mouvement Géographique » souligne ainsi dans le numéro du 21 septembre 1884 : « Le Congo, le Gabon et la Guinée ont un ivoire moelleux très recherché. On l'appelle ivoire gris d'argent. Exposé à l'air, il conserve sa blancheur et ne jaunit pas avec le temps comme celui d'Asie et de la côte orientale*¹. »

De 1884 à 1890, le Congo belge exporte en Europe 809 tonnes d'ivoire. Le commerce s'accélère de façon significative dans les années 1900 et pour la seule année 1902, ce sont 322 tonnes qui sont exportées du Congo belge vers le port d'Anvers. Entre 1896 et 1911, les

¹ L'idée de « rareté » est certes subjective par nature mais encore plus dans ce cas précis car l'éléphant d'Afrique ne peut plus être considéré globalement comme en danger d'extinction, malgré le fait que certaines ONG de protection de la nature (WWF, WCS) voudraient encore le laisser croire.

² PFEFFER P., 1989. *Vie et mort d'un géant, l'Eléphant d'Afrique*, Paris.

L'Afrique Orientale est celle qui connaît le trafic le plus important à l'époque. Certains auteurs estiment qu'à la fin du XIX^e siècle, 500 tonnes d'ivoire quittent chaque année l'Afrique pour la seule Grande Bretagne et 250 tonnes pour les États Unis.

³ PARKER I., MARTIN E.B., 1983. Further insight into the international ivory trade, *Oryx*, 17, 4.

DOUGLAS-HAMILTON I., 1979. *African elephant ivory trade*, Final Report.

MARTIN E.B., 1992. *The rise and fall of the ivory market*. Elephants, Shonami, J. Editor, Australia.

PFEFFER P., 1990. *Estimations actuelles des populations d'éléphants d'Afrique*, le Courrier de la Nature n° 126.

BARNES R.F.W., CRAIG G.C., DUBLIN, H.T., OVERTON G., SIMONS W., THOULESS C. R., 1998. *African Elephant Database*. Gland, Suisse et Cambridge, UICN/SSC African Elephant Specialist Group, 249 p.

seules exportations officielles d'ivoire pour toute l'AEF atteignent un total de plus de 2 355 tonnes d'ivoire, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers d'éléphants abattus.

Les premières années de leurs installations, les compagnies concessionnaires du Bassin du Congo exportent plus d'ivoire que de caoutchouc mais la tendance va rapidement s'inverser pour atteindre des proportions de 1 à 10.

Tableau 3 : Exportations d'ivoire et de caoutchouc au Moyen-Congo et en Oubangui-Chari-Tchad au début du XX^e siècle (en tonnes)

Année	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911
Ivoire	123	96	143	155	150	163	140	131	139	162	130	140
Caoutchouc	54	102	226	418	819	1 125	1 375	1 357	1 155	1447	1 344	1 416

Source : *Le mouvement géographique*, 15 décembre 1912, 29^{ème} année, N° 50. (d'après GUILLAUME H., 2002. *op. cit.*, p 689.)

Entre 1913 et 1928, les douanes de Brazzaville, principal port d'exportation des produits issus du Bassin Congolais, enregistrent tout de même 89 tonnes d'ivoire exportées par la Compagnie Forestière de Sangha-Oubangui (CFSO)². C'est à partir des années 1920-1930 que deux phénomènes concomitants vont ralentir les exportations.

La diminution de la ressource commence à se faire sentir et le commerce quitte les mains des compagnies concessionnaires pour être assuré par des indépendants, souvent chasseurs professionnels, sur des territoires dits libres. D'autre part, divers comités européens (surtout britanniques) de protection de la nature dénoncent les massacres des pachydermes, engendrant une certaine pression internationale.

Dans les années 1930, la chasse commerciale commence à être soumise à restriction dans la plupart des pays africains mais les permis de chasse sportive autoriseront encore pendant plusieurs décennies la chasse à l'éléphant, bien que dans des proportions plus modestes.

Certains pays comme le Gabon, le Congo ou la RCA en 1980, fermeront définitivement sa chasse ; d'autres feront des choix différents, comme le Cameroun qui alloue encore en chasse sportive un quota annuel de 80 animaux pour l'ensemble de son territoire.

Enfin, l'une des particularités du commerce de l'ivoire est d'impliquer la mort de l'Eléphant pour récupérer le produit marchand dont il est porteur. Truisme dira-t-on, mais qui revêt toute son importance lorsque l'on se penche sur les représentations culturelles et les mythes entourant la chasse à l'éléphant chez de nombreux peuples africains (notamment les groupes

¹ GUILLAUME H., 2002. *op. cit.*, p. 111.

² *Ibid.*

Pygmées) et, partant, sur les bouleversements socioculturels entraînés par les massacres. Mais nous reviendrons sur cette problématique.

Il faut aussi noter que pour le chasseur blanc, l'éléphant a revêtu très tôt le statut d'animal légendaire avant de devenir un trophée d'exception. A l'époque où les éléphants meurent par centaines de milliers, ils restent malgré tout des animaux de chasse dangereux. Les cas de chasseurs noirs ou blancs blessés ou tués sont suffisamment fréquents pour alimenter la mythologie cynégétique foisonnante qui entoure le plus grand et le plus « intelligent » des mammifères. La diminution très rapide des populations d'éléphants va d'ailleurs être à l'origine d'une lecture particulière du « problème éléphant », qui naît dans les années 1920 et s'amplifie dans les années 1930.

Les chasseurs commerciaux mais aussi sportifs, conscients de l'accélération du processus de raréfaction des pachydermes souhaitent protéger leurs prérogatives. Ils prônent déjà une logique de gestion de stock et de mise en réserve de territoires. En parallèle, dans les métropoles, les premiers mouvements de protection de la nature, encore très liés au monde de la chasse, s'opposent aux massacres perpétrés par la chasse commerciale, et préconisent eux aussi une approche gestionnaire, se posant ainsi comme les premiers chantres d'une idéologie utilisatrice mais durable de la nature. Parce que l'éléphant est une espèce emblématique, le débat qui entoure son statut - toujours d'actualité - a eu des répercussions majeures sur l'avènement et l'évolution des politiques générales de préservation puis de conservation et, partant, sur la création d'aires protégées vouées principalement à la protection ou à la gestion de la faune sauvage.

Chapitre 2 : Mutations de la chasse sportive : de l'ère coloniale aux premières années d'indépendance

Section 2.1. Du commerce au loisir

2.1.1. Restrictions commerciales et avènement du « safari »

Nous l'avons dit, dans l'ensemble de l'Afrique, depuis les premières expéditions d'exploration jusqu'aux années 1930, la chasse commerciale et la chasse sportive restent intimement liées. Nous avons vu précédemment qu'il est difficile, dans les premiers récits de voyage, de déterminer l'intérêt prédominant des acteurs de certaines expéditions de chasse. Le plaisir de la chasse semble parfois autant, sinon plus important que la rentabilité commerciale. Il semble bien qu'il y ait eu complémentarité entre ces deux approches, tous les chasseurs commerciaux des premières décennies étaient connus pour être également des « chasseurs », selon l'acception occidentale du terme. Le style de vie qu'implique la pratique cynégétique en Afrique, dans un « environnement sauvage et mystérieux », est déjà à l'époque un facteur déterminant du choix de ces hommes.

Le fait que la chasse commerciale ait disparu progressivement au profit de la seule chasse sportive relève de mécanismes relativement simples qu'il est toutefois nécessaire de présenter ici. Plusieurs facteurs se sont en effet conjugués pour qu'un tel processus se mette en place. Tout d'abord, la forte diminution de la ressource, corrélée un peu plus tardivement à une baisse de la demande en ivoire, a rendu plus aléatoire la rentabilité de la chasse commerciale. Ensuite, des mesures législatives contraignant les prélèvements apparaissent, tant aux échelles locales (au travers de certains arrêtés administratifs) que régionales (lois sur la chasse en AEF et AOF) puis internationales (conventions internationales). Certains chasseurs commerciaux professionnels cherchent alors à se reconvertir et les plus passionnés d'entre eux deviennent les guides de chasse professionnels du milieu du XX^e siècle. A partir de la fin des années 1930, les deux formes de chasse fonctionnent donc partiellement avec les mêmes acteurs, ces derniers assurant une certaine forme de continuité dans l'idéologie cynégétique du rapport à la nature dans les colonies. Enfin, le développement des voyages internationaux est un facteur facilitant pour le safari, compris alors presque exclusivement comme un voyage de chasse. Par rapport aux longs voyages maritimes de jadis, les vols transcontinentaux simplifient, sécurisent et raccourcissent les séjours de touristes de plus en plus pressés et exigeants. Le

développement de la motorisation, en autorisant aux premiers touristes l'accès à des territoires encore éloignés, a aussi des conséquences directes sur la faune sauvage au travers de l'évolution des méthodes de chasse, comme nous le verrons ultérieurement.

Mais revenons à notre propos du début. Dans les années 1900-1910, ce sont les acteurs du monde cynégétique anglo-saxon qui proposent les premières mesures concrètes de limitation des prélèvements de faune sauvage par la chasse commerciale. Déjà, en 1897, sous la pression de mouvements de protection de la nature instaurés et dirigés par l'aristocratie britannique très liée aux milieux cynégétiques métropolitains, le premier ministre Lord Salisbury propose aux autres Etats coloniaux concernés (notamment l'Allemagne), le principe du contrôle des importations d'ivoire en provenance d'Afrique de l'Est. Dans les colonies, les premières tentatives de restriction d'abattage sont perçues assez différemment et révèlent d'emblée des mentalités radicalement différentes entre chasseurs, que l'on pourrait presque mettre en analogie avec celles existant aujourd'hui entre chasseurs et opposants à la chasse. J.A. Hunter, arrivé en 1905 au Kenya et qui a lui-même abattu des milliers d'animaux, se fait le porte-parole d'une nouvelle « éthique » de la chasse. Denys Finch Hatton, Philippe Percival, Frederic Selous, le Baron Von Blixen ou encore les frères Cole, qui ont tous débuté leur carrière comme collecteurs d'ivoire avant de devenir guides de chasse professionnels, commencent également à dénoncer les abus de la chasse commerciale. En reprenant à leur compte les logiques protectionnistes qui naissent en métropole, ils deviennent les porte-voix d'une nouvelle approche préservationniste des ressources naturelles. Comme nous le verrons, celle-ci aboutira rapidement à la mise en place des réserves de chasse puis, plus globalement d'aires protégées. Dans cet esprit, on commence à parler de qualité plutôt que de quantité, et la « beauté » ou la « valeur » des coups de feu comme celle des trophées prend le pas sur le nombre d'animaux tirés.

On dénonce donc localement « *le grand massacre occasionné par la chasse commerciale* »¹ et ce nouveau discours est relayé en Europe et aux Etats-Unis par les chasseurs de retour de voyage, dont les plus célèbres comme Théodore Roosevelt : « *En vue de préserver la faune sauvage, un moyen terme doit être trouvé entre un massacre brutal et dépourvu de sens et un sentimentalisme malsain, qui mènerait à sa propre perte, en aboutissant à l'extinction totale du grand gibier* »². En 1909, ce dernier, ancien Président des Etats-Unis et prix Nobel de la paix 1906, mandaté par le *Smithsonian Institute*, monte une expédition au Kenya dans le but de

¹ HUNTER J. A. 1952. *Chasses tropicales : les aventures et les expériences d'un guide de chasse en Afrique*, Payot, Paris, 236 p.

² ROOSEVELT Th., 1909. *African Game Trails*.

collecter des spécimens de faune sauvage. Accompagné par deux chasseurs professionnels réputés, Frédéric Selous et Philippe Percival, ainsi que par quelques 600 porteurs, il passe une année en brousse à satisfaire sa curiosité et surtout son appétit de chasseur. Le tableau de chasse est impressionnant, voire indécent : plus de 500 animaux tués de 80 espèces différentes - dont les peaux sont envoyées aux Etats-Unis - sans compter ceux nécessaires pour l'approvisionnement des hommes ; à son retour, Roosevelt sera très critiqué par la presse naturaliste et plus largement anti-colonialiste. Néanmoins, son séjour et le récit qu'il en livre, *African Game Trails*, aura un retentissement majeur dans le monde occidental et sera un des déclencheurs de la popularité du safari africain dans l'aristocratie anglo-saxonne mais également aux Etats-Unis. Car les grands espaces de l'Ouest américain ont, semble-t-il, perdu de leur « authenticité » et l'Afrique de l'Est permet encore de satisfaire ces pulsions de découverte, de mystère et de danger : « *Je parle de l'Afrique et de ses joies sans pareilles, la joie de se déplacer à travers ses étendues désolées, la joie de traquer les terribles seigneurs de ce monde sauvage, rusé, féroce*¹. » La demande devient très forte et de nombreux fermiers, planteurs ou anciens collecteurs d'ivoire se reconvertissent en guides professionnels de safari, comme Samuel Baker, John A. Hunter ou Sydney Downey. En 1934, est créée la célèbre *Association des chasseurs professionnels d'Afrique de l'Est*.

En Afrique Centrale et Occidentale, jusque dans les années 1930 - et même plus tardivement mais de manière plus ou moins illégale -, la chasse commerciale engendre comme nous l'avons vu une diminution drastique de la ressource. Les chasseurs commerciaux sont de nationalités diverses, surtout Français mais aussi Portugais et Grecs. Les prélèvements anarchiques de ces derniers, dont le désintéret pour la pérennité de la ressource exploitée est au moins égal à l'intéret porté au profit réalisé, sont rarement contrôlés de façon effective même s'ils sont parfois dénoncés dans les rapports d'administrateurs.

« *Si une loi n'intervient pas à bref délai pour protéger la race, l'éléphant aura bientôt disparu de la Lobaye. Le chasseur veut tout d'abord rentrer dans ses débours et récupérer les frais d'équipement et autres qui sont très élevés. Il veut en outre gagner largement sa vie ; il est là pour quelques années et ne songe pas à l'avenir. L'épuisement de cette richesse le laisse froid et il tue, il fait tuer plutôt, sans pitié tout ce qui se trouve à portée de fusil : femelles pleines, mères allaitantes, petits éléphants, tout est détruit pas ses auxiliaires noirs... Il y aurait lieu comme première mesure de limiter à 3 ou 4 l'emploi de chasseurs indigènes et*

¹ Ibid.

de fixer le maximum de bêtes pouvant être tuées pour le compte d'un même chasseur européen¹. »

Parfois, des poursuites sont engagées contre les contrevenants. Ce sera le cas contre Marcus Daly, chasseur d'ivoire dans l'est Oubangui-Chari accusé, et notamment par ses pairs, d'user de pratiques plus proches de celles du braconnier que du chasseur. Il sera emprisonné quelques temps puis, sitôt libéré, s'installera de l'autre côté de la frontière, au Congo belge, pour reprendre son commerce. Même scénario pour le chasseur Stratis Mamakos, expulsé d'Oubangui-Chari en 1925 pour infractions répétées à la législation cynégétique². Toutefois, ces démarches demeurent à l'époque exceptionnelles en Afrique Centrale et ne concernent que quelques individus sans poids politique ou économique.

Les premières dispositions allant dans le sens d'une limitation des prélèvements sur la faune sauvage datent du XIX^e siècle mais elles ne visent bien souvent qu'à assurer la persistance des monopoles d'exploitation des Compagnies concessionnaires. Contrairement aux colonies anglo-saxonnes, aucune mesure conservacionniste sérieuse et globale en faveur d'une gestion, sinon rationnelle du moins plus raisonnée, des ressources naturelles, n'est prise avant les années 1930.

Ainsi, autant dans leur condamnation des abus de la chasse commerciale que dans la naissance et le développement de safaris réellement organisés et la mise en place d'une législation adéquate, les pays d'Afrique Centrale et Occidentale connaissent une vingtaine d'années de retard par rapport à ceux d'Afrique Orientale et Australe. Alors que la première Compagnie de safari en Afrique de l'Est a vu le jour en 1905 au Kenya, les premiers guides de chasse professionnels vivant effectivement et exclusivement de cette activité n'apparaissent pas en Afrique Centrale avant les années 1930-1940 .

2.1.2. Les premières organisations de safari

Avant l'apparition de la profession de guide de chasse professionnel, les premiers chasseurs occidentaux, - surtout des Français - cherchant à se rendre en Afrique Centrale, doivent bien souvent organiser leurs voyages cynégétiques seuls ou avec l'aide de Sociétés géographiques. Luxe et aventure se mêlent lors de ces expéditions de plusieurs mois nécessitant une solide organisation mais comportant tout de même une forte part de hasard et donc de risques. Renaud précise, en parlant de ces chasseurs : « *Ils doivent disposer de beaucoup de temps, de*

¹ Rapport général Lobaye-CFCO, 1920, cité par GUILLAUME H., 2002. *op. cit.*, p. 534.

² LE NOËL Ch., 1999. *op. cit.*, pp. 60-61.

moyens importants et d'une santé de fer. Les décès survenant lors de safaris sont davantage liés aux maladies et aux infections de plaies qu'à la chasse¹. »

Un grand safari implique notamment une logistique conséquente embarquée sur des transatlantiques partant pour la plupart de Bordeaux via trois compagnies maritimes qui assurent des traversées régulières vers l'Afrique (les Messageries Maritimes, la Compagnie Paquet, la Compagnie Générale Transatlantique). Dans les années 1920-1930, il faut une dizaine de jours pour rejoindre la Guinée, 17 jours pour le Gabon.

« Les traversées sont assez rapides et confortables. Les complications commencent au débarquement sur la Côte Africaine où les chantiers de chemins de fer et de routes d'exploitation sont à peine amorcés. L'idéal, en Afrique Equatoriale, est de pouvoir profiter des hautes eaux de Juillet à Décembre, qui permettent de remonter les cours d'eau avec un bateau à vapeur ou une baleinière d'acier. Mais souvent, il faut se contenter d'une embarcation à l'équilibre instable, ou se déplacer à cheval ou en chariot à bœufs. Les relais doivent donc être soigneusement organisés. Malgré les préparations, les expéditions vers les colonies se transforment quelquefois en voyages interminables. Ainsi, parti le 27 Juin 1916 de Bordeaux, Louis Georges n'atteindra Fort-Lamy, au Tchad, que trois mois plus tard. Il débarque le 13 Juillet à Cotonou au Dahomey (actuel Bénin) après de nombreuses escales. Là, il prend une grande barque à voile, pour remonter la lagune jusqu'à Porto-Novo. Il rejoint ensuite avec un vapeur Lagos, au Nigeria, où il attend quelques jours le train pour Kano. 1200 kilomètres le séparent encore de Fort-Lamy, où il finira par arriver à cheval le 27 Septembre². »

Un safari requiert également des hommes, et peut compter jusqu'à 150 porteurs, dont ceux affectés à la fameuse chaise « *Tipoye* »³ qui restera en vigueur tardivement et, paradoxalement, chez ceux que l'on nomme « les coureurs de brousse ». Durant plusieurs mois, ces expéditions de chasse doivent assurer leur autonomie dans une Afrique Centrale encore mal connue et très mal desservie.

De nombreux produits occidentaux (étoffes, verroteries, etc.) destinés à être troqués avec les chefs de villages contre des produits frais (œufs, fruits, etc.) et/ou la mise à disposition de

¹ RENAUD J.J., 1993. *op. cit.*, p. 31.

² RENAUD J.J., 1993. *op. cit.*, p. 34.

³ Le *Tipoye* est une chaise portée par 4 hommes qui était utilisée traditionnellement dans de nombreux pays d'Afrique Centrale et Occidentale pour déplacer les chefs coutumiers et les hautes personnalités. Ce moyen de transport a été très utilisé par les explorateurs et ensuite les administrateurs coloniaux pour faire leurs tournées en brousse, avant le développement des premiers véhicules motorisés qui ont mis fin à son utilisation par les Occidentaux.

porteurs, sont convoyés, ainsi que des tonnes de sel dont une partie seulement est échangée, le reste servant à la conservation des peaux et des trophées qui seront rapportés en Europe.

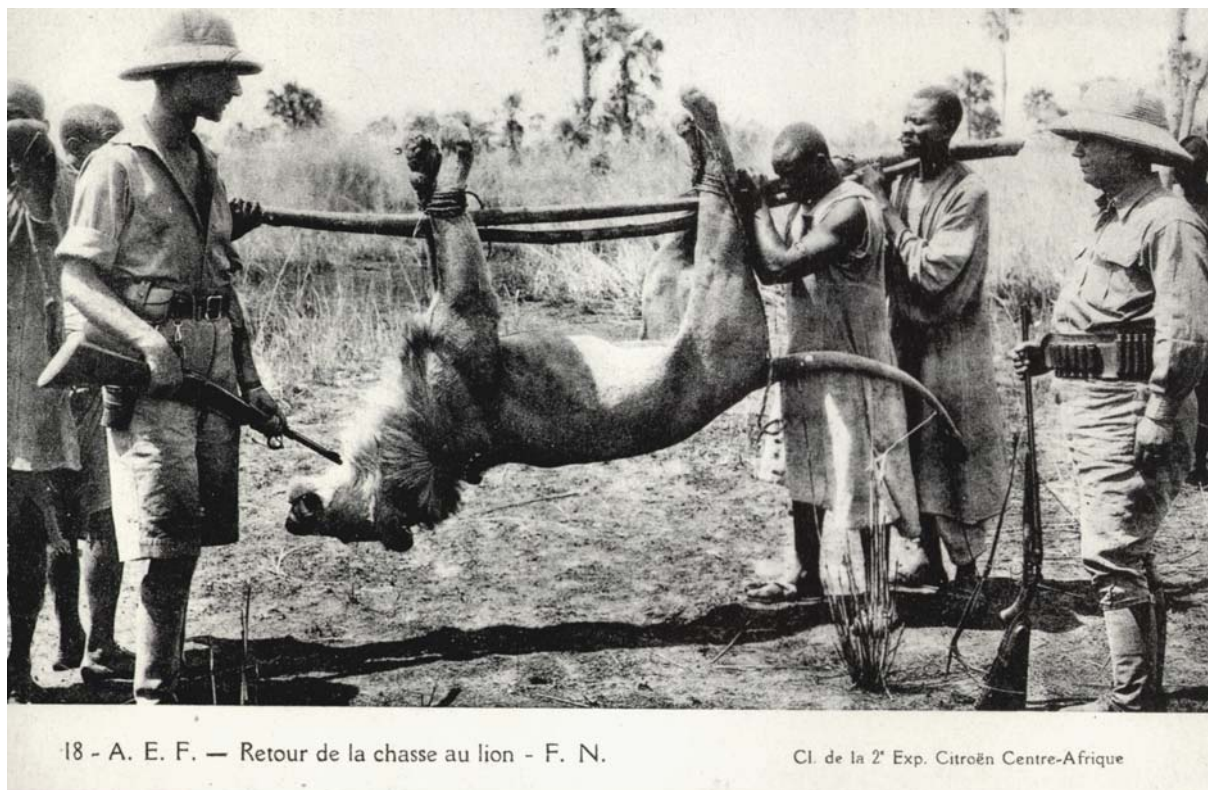
Les tonnes de viande issues de la chasse ont des destinations variées : partagées entre les équipes de porteurs et pisteurs qui les boucanent, parfois offertes ou échangées dans les villages riverains, elles peuvent également servir à payer les courriers indigènes et le transport des trophées. Les chasseurs rapportent la plupart de ces derniers en métropole pour leur agrément mais il existe également une forte demande des Muséums d'Histoire Naturelle occidentaux, surtout lorsque les trophées sont rares ou appartiennent à une espèce encore mal connue. Les « massacres », c'est-à-dire les cornes ornant le crâne nettoyé des animaux abattus (Buffle, antilope, etc.) sont la forme de trophée privilégiée. Les peaux complètes sont également souvent conservées, notamment celles des fauves (lion, léopard) ainsi que, bien sûr, les défenses d'éléphant et certains crânes (singes, fauves, hippopotame). Les pratiques taxidermiques ne sont pas aussi développées et précises que de nos jours et certaines techniques coûtent très cher mais quelques animaux, sitôt rapportés en Europe, sont montés « en cape », c'est-à-dire reconstitués en entier, et exposés dans les salles des Muséums.

La chasse s'effectue selon des techniques qui, comme nous le verrons ultérieurement, ont peu évolué au cours du siècle. La plupart des animaux sont chassés à la rencontre ou au pistage, avec l'aide de pisteurs, impliquant de longues heures de marche...ou de *tipoye* pour les premières expéditions. Certains fauves comme le Lion ou le Léopard peuvent également être chassés à l'affût (une antilope ou autre gibier de taille moyenne servant d'appât) et des techniques d'appel du gibier, directement empruntées aux techniques de chasse locales, sont employées pour attirer le gibier. Les premières expéditions de safari réellement organisées n'apparaissent qu'à la fin de la première guerre mondiale, l'initiative en revenant au « Saint Hubert Club de France ». Elles sont en général moins luxueuses que les expéditions anglo-saxonnes¹ mais des tonnes de bagages sont toutefois nécessaires pour l'agrément et le confort des participants blancs.

Pendant quelques décennies, de nombreux chasseurs vont ainsi se succéder pour participer à des safaris où les ingrédients de la réussite consistent en un savant dosage d'aventure mêlée de danger, de confort et de luxe.

¹ Lors d'une chasse qui se déroulait en 1891 dans l'actuel Zimbabwe, Lord Randolph Churchill (père de Sir Winston) fit transporter avec lui un piano ainsi qu'un fauteuil roulant rouge et or qu'il voulait offrir à Lobengula, roi du Mashonaland.

Illustration 4 : Retour d'une chasse au lion durant la 2ème expédition Citroën Centre-Afrique, AEF



18 - A. E. F. — Retour de la chasse au lion - F. N.

Cl. de la 2^e Exp. Citroën Centre-Afrique

Source : RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, p. 49.

Un cinéaste ayant accompagné des chasseurs blancs dans un safari en Oubangui-Chari raconte : « *Certaines chasses étaient particulièrement dangereuses, la moindre faute, une maladresse même légère, pouvaient avoir des conséquences graves. A vrai dire, les risques que court le chasseur compensent les souffrances imposées aux bêtes traquées. (...) Les riches amateurs de ces chasses ne se privent de rien, et suivant leurs moyens, emportent avec eux d'importantes provisions, du vin, de l'alcool, un frigidaire au pétrole, etc. Un repas de chasse se composait même d'alouettes, de caviar...sans oublier le champagne bien frappé. Le gibier évidemment ne faisait pas défaut. Certains blancs se faisaient accompagner par de très belles filles noires pour égayer leur solitude nocturne. Les nègres et les porteurs dormaient enroulés dans des couvertures autour des feux qui brûlaient toute la nuit.*¹ »

Hormis lorsque les Muséums ou les Sociétés de géographie participent aux frais, les coûts impliqués par ces voyages durant de longs mois rendent les safaris accessibles aux seules élites financières européennes. Beaucoup de ces premiers « chasseurs globe-trotters » font partie de l'aristocratie française rentière, comme G. de Teramond, le Marquis de Wavrin, G. Horngacher de Chateaufieux, E. de Poncins, J. d'Esme, J.P. de Trevières ou encore E.

¹ VAN DER ELSKEN E., *Bagara*, Guy le Prat, Paris, 176 p.

Bruneau de Laborie. Mais des chefs d'entreprise, capitaines d'industrie et fils de familles bourgeoises, passionnés de chasse et en mal d'aventure, se lancent également dans ces longs voyages. Il s'adjoignent souvent des accompagnateurs moins fortunés, par exemple des journalistes mandatés par leurs journaux en quête de papiers à sensation originaux.

2.1.3. Le progrès technique au service du safari

A la fin du XIX^e et durant le XX^e siècle, les progrès technologiques vont largement contribuer à simplifier et à démocratiser l'accès au safari, notamment au travers de l'évolution des transports et de l'armement. Rapidement, l'avion va remplacer le bateau et le camion, le *tipoye*.

a) Quand le développement des moyens de transport « démocratise » le safari

Dans les années 1930-40, le transport aérien se développe de façon notoire et des cargos moyens-porteurs comme les DC4 mettent les métropoles à quelques journées de vol des principales capitales africaines au lieu des semaines nécessaires par la voie maritime.

Une grande expédition motorisée va également être à l'origine d'une transformation du rythme des safaris. Le 20 Octobre 1924, la mission Citroën Centre-Afrique, connue sous l'appellation « *La Croisière Noire* », quitte la France, traverse l'Afrique du Nord, l'Afrique Occidentale puis l'Afrique Centrale et arrive à Bangui le 11 janvier 1925. Les huit chenillettes ont affronté et vaincu les rudesses des déserts, des forêts et de la brousse et cet exploit, outre ses résonances géopolitiques, va être déterminant dans le développement important de la motorisation dans l'Afrique la plus reculée pendant toute la décennie suivante. Dans le même temps, les réseaux routiers de l'AEF et de l'AOF se développent sensiblement, au détriment du chemin de fer qui, s'il est souvent en projet - notamment en Oubangui-Chari et au Tchad, entre Bangui et N'djamena, où il ne verra finalement jamais le jour¹-, reste très marginal (ligne Ngaoundéré-Douala au Cameroun, Dakar-Bamako entre le Sénégal et le Mali, Trangabonaise au Gabon).

Les premiers camions Citroën, mais aussi Renault et Ford, équipés pour la brousse, permettent alors d'accéder sans fatigue démesurée et assez rapidement à des territoires qui nécessitaient auparavant des semaines de portage avec comme conséquences directes, des safaris moins longs, moins onéreux mais qui perdent en quelque sorte de leur substance. Car, si la chasse était le but principal des premiers grands safaris, ceux-ci « se méritaient » : c'étaient, sur de longs mois, de véritables campagnes dont les multiples péripéties dépassaient

les seules actions de chasse. L'avion et le camion rendent le safari accessible à une clientèle moins fortunée, donc moins « sélectionnée » et « l'esprit » du safari s'en trouve fortement modifié. Cette forme de « démocratisation » du safari, malgré tout relative, ne sera pas du goût de tous les acteurs cynégétiques, comme nous le verrons plus loin. Enfin, l'emploi de camions en brousse va bien sûr inciter les moins scrupuleux des chasseurs à tirer depuis les véhicules, comme ces deux américains qui auraient inscrit à leur tableau 323 lions en un safari de plusieurs mois effectué au Kenya². »

b) Une modernisation progressive de l'armement

Dans la même mouvance, l'armement du chasseur de safari va, lui aussi, fortement évoluer de la moitié du XIX^e à la moitié du XX^e siècle. L'attention que portent les chasseurs à leur arme est déjà primordiale. Jean d'Esme, du Conseil International de la Chasse, écrit : « *principe essentiel, vérité primordiale qu'aucun chasseur de grosses bêtes ne doit jamais perdre de vue : de l'arme que vous avez en main dépend le succès de vos expéditions et très souvent votre vie*³. »

La chasse sportive, d'une part va bénéficier des avancées technologiques liées aux objectifs militaires⁴, d'autre part va engendrer la création d'armes et de calibres spécifiques, notamment pour la chasse aux grands fauves. Les premières armes à canon rayé voient le jour aux Etats-Unis à partir de la fin du XVIII^e siècle avec les fameux Kentucky destinés principalement à la chasse aux bisons, aux ours et aux cervidés (Elan, Wapiti). L'arme de chasse prend un véritable essor au début du XIX^e siècle avec le développement du fusil à piston⁵. On passe du fusil à capsule - bourre, plomb et poudre - aux premières armes utilisant les cartouches à broches inventées par Lefauchaux (encore utilisées pendant la Seconde Guerre Mondiale). La gamme de fusils à broche était très étendue en calibres (de la petite 12 millimètres au canon de 80 millimètres, en passant par de nombreux modèles rayés pour le tir à balle). Ces armes ne sont pas sans inconvénients : elles sont lourdes (souvent plus de 10

¹ SAUTTER G., 1999. *Un projet colonial sans lendemain : le chemin de fer Bangui-Tchad*, AEF.

² GALMOT A., DE LAUBIER P., 1991. *Le grand guide des safaris africains*, Gallimard, Paris, 374 p.

³ Cité par ROURE G., 1952. *Notes sur la faune de chasse de l'AOF, sa protection et sa mise en valeur*, p. 93.

⁴ La poudre aurait été inventée par les Chinois au X^e siècle et les premiers canons fondus au XIII^e siècle. L'art de tuer à distance devient pourtant très tôt une spécialité européenne, nécessitant une amélioration et un perfectionnement constants des armes à feu, permettant de s'assurer rapidement une supériorité durant les conquêtes. En 1869, les britanniques abandonnent l'Enfield pour le Martini-Henry. Les Français produisent le fusil Gras, les allemands le Mauser.

⁵ Souvent à 2 canons, il était équipé de chiens dont l'extrémité creuse recevait une capsule de fulminate (d'où l'appellation de fusil à capsule). Quand le chien s'abattait sur la cheminée, une étincelle se produisait, qui enflammait la poudre. Devant être rechargées par la bouche, sensibles à l'humidité, lourdes et peu précises, ces armes vont subir des améliorations constantes.

kilos) et dangereuses car c'est encore l'époque de la poudre noire qui oblige à faire un pas de côté après un tir pour évaluer le résultat. Leur recul est aussi fort que leur précision est moyenne, mais elles sont pourtant utilisées couramment par les chasseurs commerciaux d'ivoire. La lenteur des balles est compensée par leur poids pour arrêter la charge éventuelle de pachydermes blessés ou provoquer des hémorragies abondantes. Le chargement par la culasse puis les modèles à répétition à partir de 1890 améliorent encore les performances des armes de chasse. Winchester invente le fusil à pompe en 1900, Browning le premier fusil de chasse semi-automatique fonctionnant par emprunt de gaz, et la balle dum-dum¹ se fait une réputation pour la chasse aux fauves africains.

La qualité, la fiabilité et la précision des armes de grande chasse évoluent alors très rapidement du début au milieu du XX^e siècle. Elles s'allègent et leurs calibres se diversifient tout en se spécialisant. Les armes et balles réservées aux plus grands gibiers africains deviennent même des calibres de légende, mythologie indissociable de l'histoire du safari africain. Armes de calibre moyen, la 10.75 Mauser, la 350 Rigby Magnum ainsi que la Mauser 366 ou la Mauser 9.3 magnum, mais aussi des armes encore largement utilisées de nos jours comme la 9.3 x 62 ou la 375 Holland Holland Magnum, ont toutes une réputation d'excellence chez les initiés du safari africain et sont privilégiées pour la chasse aux lion, léopard et grandes antilopes. De plus gros calibres en carabine à verrou comme la 425 Westley-Richards, la 505 Gibbs ou la 416 Rigby (encore utilisée) rivalisent de renommée pour l'Eléphant, le Buffle ou le Rhinocéros, avec les Express². Ces derniers, réservés aux plus fortunés, sont les armes favorites des guides professionnels, comme les 470 et 475 Jefferey n°2, et souvent des monstres de puissance comme les 500, 577 et 600 Nitro express. Sans que des évolutions techniques majeures interviennent depuis les années 1950, la renommée de certains calibres va ainsi traverser des décennies jusqu'à nos jours où la passion pour les armes de chasse continue à animer le monde initié du safari africain.

¹ La balle dum-dum vient de l'usine du même nom, près de Calcutta où elle est inventée et brevetée en 1897. Elle sera prohibée pour les combats militaires entre États « civilisés » à la Conférence de la Haye en 1899 et réservée aux guerres coloniales puis ensuite à la grande chasse sportive.

² Carabines à canon double tirant 2 balles le plus souvent réservées aux guides de chasse professionnels qui l'utilisent en arme d'arrêt sur les charges d'animaux.

Section 2.2. Pratiques cynégétiques et gestion de la faune au temps des colonies

2.2.1. La cynégétique comme symbole de pouvoir et de privilèges

Indépendamment des impacts de la chasse commerciale et sportive sur la faune sauvage africaine, il est un autre regard, plus politique celui-là, qui éclaire différemment les pratiques cynégétiques des Blancs durant la période coloniale. « *L'impact colonial sur les faunes exotiques, pour négligé qu'il soit, n'en est pas moins important. La chasse coloniale éveille depuis peu l'intérêt des historiens* »¹, et ceux qui ont commencé à travailler sur cette thématique font un constat simple et guère remis en cause.

Au-delà de l'apparence d'une activité fort peu soucieuse de la gestion de stocks d'une faune sauvage considérée alors comme inépuisable, au regard des massacres ayant eu lieu à ses débuts, la chasse coloniale s'est surtout révélée être une forme de contrôle politique et économique, un élément d'accession puis de maintien de privilèges propres à la minorité blanche, privilèges en tous points identiques à ceux que s'octroyait l'aristocratie européenne quelques siècles auparavant. Comme le précise Rodary, citant Mackenzie : « *L'activité cynégétique se présentait comme signe distinctif d'une conception de la société inspirée par le darwinisme biologique, où les meilleurs hommes devaient être sélectionnés dans leur confrontation à la nature et dans leur habilité guerrière, où la séparation des sexes et la ségrégation raciale permettait à l'homme blanc de s'épanouir dans l'exploration d'un continent sauvage. La pratique élitiste de la chasse était étroitement liée à l'idéologie de la confrontation de l'homme occidental avec la nature et de la domination de celui-ci sur les hommes noirs* »².

La chasse a donc autant été une réalité qu'elle est devenue un symbole de puissance et de supériorité du colonisateur sur l'indigène comme sur son environnement (l'arme à feu tue aussi bien l'homme que la faune sauvage), mais également motif de soustraction à l'usage indigène de territoires jalousement réservés. Les premières législations cynégétiques étaient finalement très claires en valorisant les pratiques cynégétiques des colons Blancs et en étant totalement coercitives vis-à-vis de celles des populations africaines. Particulièrement en Afrique Australe et Orientale, comme le précise Adams : « *L'aspect le plus évident de la*

¹ POUCHEPADASS, 1993. *op. cit.*, p. 14.

² RODARY E., 2001. *op. cit.*, p. 67.

conservation basée sur cette éthique de chasse fut la complète interdiction de la chasse aux Africains. Les blancs chassaient ; les africains braconnaient¹. »

Les exemples de ségrégation raciale dans l'accès à la pratique cynégétique au temps des colonies sont légion ; permis et droits de chasse dans les réserves trop onéreux pour être achetés par la majorité des populations locales et les renvoyant dans l'illégalité lors de la pratique cynégétique (induisant la notion de braconnage) ; traitements différents comme en Oubangui-Chari où encore en 1947, à permis de chasse égal, un Européen se voyait octroyer 50 cartouches contre seulement 25 pour un Africain ; interdiction aux Africains de posséder certains types d'arme.

De nombreux exemples historiques font également apparaître la symbolique de puissance et d'élitisme qui se cache derrière l'établissement de zones soustraites à un usage collectif pour des motifs cynégétiques ou de conservation. Marcus Colchester note que : *« Des réserves de gibier pour les chasses royales apparaissent pour la première fois dans l'histoire répertoriée en Assyrie, autour de 700 avant J-C. Vers 400 avant notre ère, des chasses royales furent établies sous Ashoka, en Inde. (...) Les normands introduisirent la même pratique en Angleterre au XI^e siècle, et ils mirent en œuvre le concept de forêts royales avec un tel enthousiasme que près de 25% du territoire anglais était classé chasse royale sous le règne de Henri III Plantagenêt². »*

De Sadeleer nous rappelle également que : *le droit forestier est né à Babylone en 1900 avant J-C. Le pharaon Akhenaton érigea la première réserve naturelle en 1370 avant J-C. et l'empereur indien, Asoka, édicta dès le III^e siècle avant J-C. le premier édit protégeant différentes espèces d'animaux sauvages. De nombreux textes législatifs furent promulgués dans l'Europe féodale afin de protéger certaines espèces de gibier d'un abattage généralisé³. »*

Dans l'Empire britannique, du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle, les prérogatives cynégétiques que s'accorde l'aristocratie anglo-saxonne peuvent être largement mises en parallèle avec ces exemples. *« Many European hunters in the nineteenth century were aware of this rich tradition and turned hunting into a symbolic activity of global dominance. Thus hunting became part of the culture of imperialism⁴. »*

¹ ADAMS W.M., 1992. *Green Development. Environment and sustainability in the Third World*, Routledge, London - New-York, p. 18.

² COLCHESTER M., 1999. Parcs ou peuples ?, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, pp. 159-193.

³ DE SADELEER N., 1994. De la protection à la sauvegarde de la Biodiversité, *Ecologie Politique*, 9, pp. 25-48.

⁴ MACKENZIE J.M., 1988. *op. cit.*

Il faut cependant préciser qu'en Afrique Centrale, la chasse n'apparaît pas comme un alibi de découverte puis d'expansion territoriale aussi évident et puissant qu'en Afrique Orientale ou Australe. La faune sauvage, bien que foisonnante, y est globalement moins nombreuse, les dynamiques politiques de l'empire colonial français ne s'appuient pas sur les mêmes stratégies que celles des Britanniques et, nous l'avons déjà dit, la chasse s'y organise plus tardivement et de manière moins rigoureuse. Pourtant, les territoires giboyeux d'Afrique Centrale voient s'installer des processus identiques et sont mis sous séquestre par et pour une minorité blanche. Hérité des modèles métropolitains, l'appareil législatif qui autorise la création et définit le mode de gestion des zones exclusivement vouées à la faune sauvage est évidemment établi par les administrateurs et colons blancs, principaux bénéficiaires de ce système de privilèges. Notons que dans l'Empire britannique, au sein même de la communauté blanche, des voix comme celles de grands propriétaires fermiers vont s'élever contre l'idéologie de ces systèmes. Non pas dans un but d'équité vis-à-vis de la communauté indigène, mais plutôt parce que ces zones entrent en compétition avec le bétail et les cultures, et accessoirement parce que l'exclusion se fait également au sein de la communauté blanche¹. Les grands safaris sont réservés à une élite financière et aristocratique et pratiqués sur les territoires les plus giboyeux, les coloniaux résidents devant parfois se contenter des « marges ». Ainsi, on exclut pour marquer sa différence, on prohibe pour protéger, on protège pour exploiter. Ces logiques non seulement occultent délibérément les droits d'usages des populations indigènes, mais nient leurs compétences naturalistes et cynégétiques ainsi que la notion même de territorialité africaine traditionnelle. Cela malgré le fait que toutes les communautés indigènes aient élaboré des règles, des codes et des techniques propres dans la gestion de leur environnement naturel comme dans leurs pratiques cynégétiques. Ces dernières, tout en étant jugées trop destructrices, seront d'ailleurs parfois réempruntées par le chasseur colonial.

Le système tend également à oblitérer, peut être moins sciemment - nous en discuterons - les valeurs socioculturelles associées localement à l'acte cynégétique ainsi que les multiples connaissances traditionnelles y ayant trait. D'une manière générale, au travers de l'établissement progressif d'un pouvoir centralisé et moderne, l'Etat colonial joue un rôle primordial dans le démantèlement du rapport à la nature des sociétés autochtones². Et les liens

¹ GIBSON C.C., 1999. *Politicians and Poachers : the Political Economy of Wildlife Policy in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 244 p.

² CONSTANTIN F., 1994. L'homme et la nature : une gestion à réinventer, in CONSTANTIN F. (dir.), *L'homme et la nature en Afrique, Politique Africaine*, 53, pp. 3-107.

directs entre conservation et cynégétique que l'on peut relever à l'époque vont servir de catalyseur à cette acculturation.

2.2.2 De la préservation à la conservation, des réserves de chasse aux parcs nationaux

Les mécanismes du passage de politiques préservationnistes à des politiques conservationnistes ont déjà été décryptés et présentés dans plusieurs travaux traitant exclusivement ou pour partie des liens entre colonisations et environnement, comme ceux de Mackenzie, Pouchepadass, Adams et Mc Shane ou encore Rodary¹. Mais la grande majorité s'appuie sur des exemples se référant principalement aux colonies britanniques de l'Afrique Australe et Orientale. L'explication première en est que l'Empire colonial britannique se montra précurseur dans l'élaboration de théories visant à une exploitation puis une gestion des ressources naturelles, mais surtout dans l'établissement de mécanismes permettant de mettre ces théories en pratique. Cela est aussi vrai dans le domaine cynégétique que dans le domaine forestier, lequel va rester longtemps l'objet principal de gestion du milieu de la part de l'Etat colonial. « *Dans l'aire coloniale française (...) où la gestion forestière semble beaucoup moins systématique et serrée que dans l'aire britannique, aucune mesure conservationniste sérieuse n'est prise, semble-t-il, avant le XX^e siècle. Les premières réserves forestières en Indochine sont postérieures à 1903. On ne commence à en créer en AOF qu'à partir des années 1920 (alors que les premiers rapports qui en exposaient la nécessité datent de 1900)².* »

Les travaux rigoureux et documentés concernant ces processus en Afrique Centrale sont plus rares, géographiquement restreints et se limitent souvent à une description factuelle. Cependant, quels que soient les pays concernés, on relève de grands traits communs aux logiques coloniales de gestion de l'environnement. « *Avec des variations considérables de chronologie et d'accent selon les métropoles et selon les territoires, la ligne générale de développement est à peu près partout la même. Les ressources naturelles sont d'abord exploitées de façon peu contrôlée par les nouveaux arrivants, puis les autorités coloniales commencent à les protéger pour leur propre usage, enfin l'Etat moderne en expansion*

¹ MACKENZIE J.M., 1988. *op. cit.*

POUCHEPADASS, 1993. *op. cit.*

ADAMS J.S., MC SHANE T.O., 1992. *The myth of wild Africa, conservation without illusion*, W.W. Norton and co., New-York-London, 266 p.

RODARY, 2002, *op. cit.*

² POUCHPADASS, 1993. *op. cit.*, p. 17.

assume de façon croissante la gestion et l'exploitation de ces ressources, en même temps que les idées conservationnistes trouvent place dans les politiques de l'environnement¹. »

Nous constatons aujourd'hui les résultats de ces politiques coloniales excluant l'homme africain, en ce sens assez dénuées de perspectives futuristes, et savons quelles en ont été les répercussions environnementales et socio-économiques pour les populations concernées. Il faut pourtant se garder de considérer les périodes coloniales comme les phases de dévastation écologique les plus dramatiques. Elles ont certes amorcé puis développé le phénomène, mais les premières mesures officielles de protection de la nature, quels qu'en aient été les motifs et l'efficacité, ont vu le jour dans ces pays à l'initiative des gouvernements coloniaux. Et les indépendances n'ont pas mis un terme aux processus de destruction engagés ; au contraire, ceux-ci se sont développés à un rythme plus accéléré.

a) « Préserver » par les réserves de chasse

Dès la fin du XIX^e siècle, les mouvements de protection de la nature occidentaux s'organisent contre la diminution des ressources naturelles. Ce sont les ressources marines qui vont faire l'objet des premières mesures globales réglementant leur usage. Certains accords internationaux consacrés à la protection de la vie sauvage concernent d'abord une espèce ou une catégorie d'espèces, comme le *Traité de Washington de 1911 pour la protection des phoques* ou la *Convention de 1902 pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture* signée par seize Etats européens. D'autres réglementent une activité particulière, comme la *Convention de 1867 relative aux Pêcheries* qui visait la conservation des huîtres en interdisant la pêche à certaines dates.

Ainsi apparaissent les prémices d'une gestion internationale des problèmes environnementaux. On invoque à cette époque la nécessaire protection d'espèces ayant un intérêt économique et pouvant faire l'objet d'une exploitation par un nombre limité d'utilisateurs, logique qualifiée alors de « préservationniste », et dans le même temps on autorise l'extermination de celles rentrant en compétition avec les activités anthropiques. La Convention de 1902, partiellement remplacée par la *Convention internationale pour la protection des Oiseaux* de 1950, accorde ainsi une protection absolue aux oiseaux pouvant procurer des bénéfices quelconques aux activités agricoles, mais autorise dans le même temps

¹ *Ibid*, p. 16.

aux signataires de tuer les oiseaux considérés comme nuisibles aux activités anthropiques comme la chasse, la pêche et l'agriculture¹.

Ce paradigme utilitariste de la nature est entériné en Afrique par le biais de la première « *Convention de Londres* » qui réunit six pays² en 1900, sous l'impulsion de la *Society of the Preservation of the Wild Fauna of the Empire* (SPWFE³, qui restera très active jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Ses membres auront une influence considérable sur la naissance et l'évolution des orientations prises par les puissances coloniales concernant l'exploitation et la gestion des ressources naturelles des colonies. « *Une éphémère Consultative Commission for the Protection of nature est créée à Berne en 1913, réunissant 17 pays d'Europe, avant d'être arrêtée par la Première Guerre Mondiale. Elle sera remplacée par un bureau international pour la protection de la nature qui commence à fonctionner à Bruxelles en 1928. L'ONG International Council for Bird Preservation (aujourd'hui Birdlife International) avait été créée six ans plus tôt*. »

Et l'on doit remarquer dès maintenant la place prépondérante que prend, dans les esprits comme dans les mesures concrètes, la question des grands mammifères terrestres, et plus généralement de la faune sauvage, par rapport aux ressources végétales.

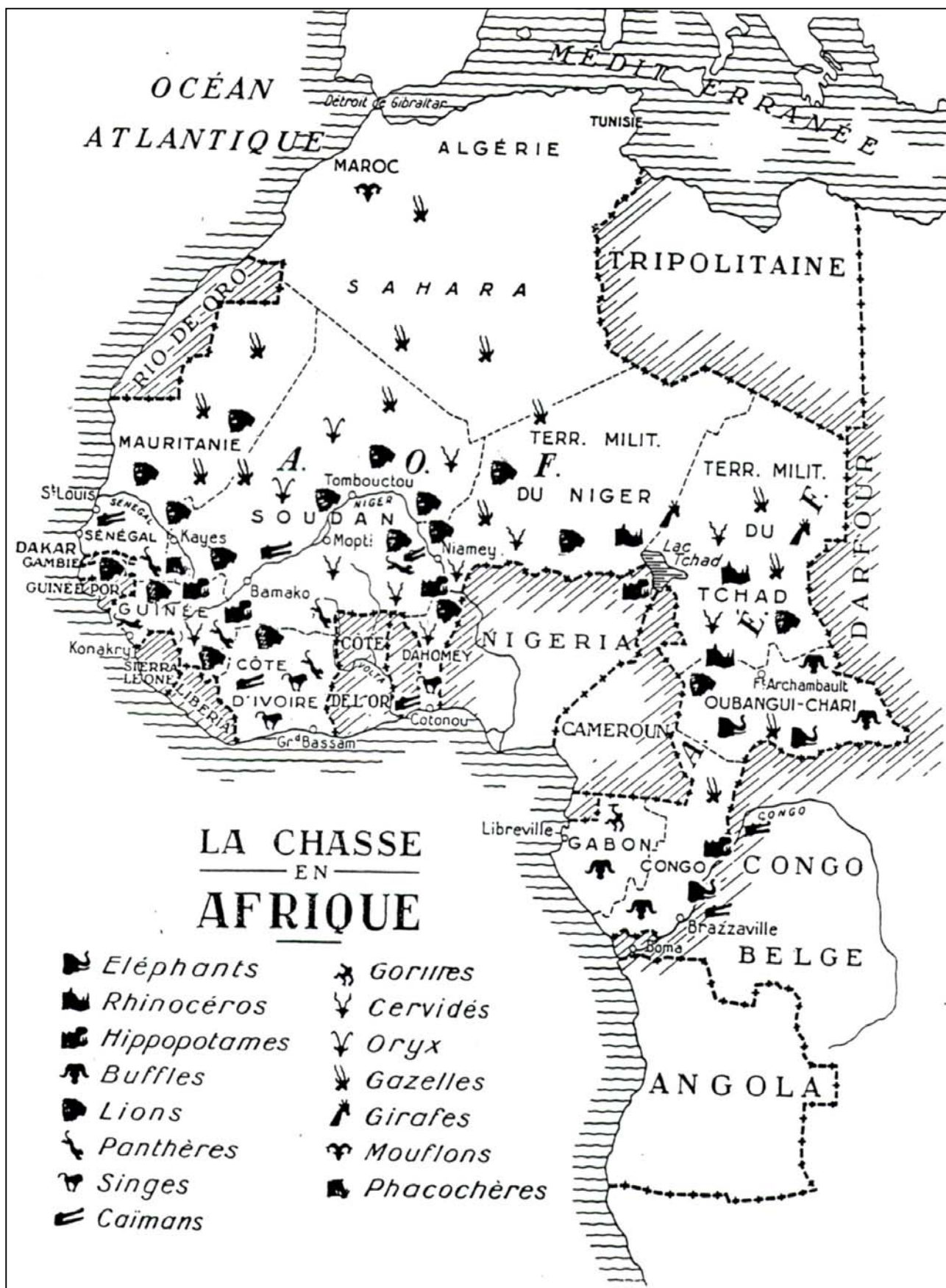
¹ DOMMEN C., 1996. Vers une protection efficace des espèces sauvages de la faune et de la flore, in RENS I. (dir.), 1996. *Le droit international face à l'éthique et à la politique de l'environnement*, SEBES, pp. 71-91

² Soit l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la France, le Portugal et ce qui est à l'époque le Congo belge.

³ Qui deviendra quelques années plus tard la *Fauna and Flora Preservation Society*.

⁴ RODARY E., CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET-Karthala, p. 19.

Illustration 5 : Une représentation de l'Afrique francophone cynégétique en 1942



Source : TREVIERES DE J.P., 1942. 15 ans de grandes chasses dans l'Empire français, Ligue maritime et coloniale, 151 p.

« Sous l'impulsion de la SPWFE (...), qui regroupait chasseurs professionnels, hommes politiques et aristocrates britanniques occasionnellement chasseurs, la Grande Bretagne organisa en 1900 la Convention de Londres sur la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et des poissons en Afrique, qui marqua le début d'une concertation entre puissances coloniales pour la protection des animaux. (...) La convention préconisait l'usage des licences de chasse, l'instauration de saisons de chasse et classait les animaux en 5 catégories, des espèces nuisibles aux animaux à protéger, suivant en cela les impératifs de protection des cultures de l'agriculture blanche alors en plein développement. Elle insistait également sur le besoin de création des réserves de chasse¹. »

En Afrique Centrale, ces réserves de chasse² voient le jour rapidement. Si elles ont bien une fonction de réservoir et si la volonté affichée est effectivement de protéger la ressource faune sauvage, l'idée sous-jacente est que cette dernière doit être préservée... des Africains ; son usage, comme nous l'avons vu précédemment reste strictement réservé à une minorité blanche souhaitant conserver ses privilèges en perpétuant sa passion pour la chasse. Il ne faut pas oublier qu'une logique identique a été précédemment et systématiquement mise en place par le pouvoir colonial français concernant la gestion de la ressource ligneuse forestière. La constitution du domaine forestier classé à partir de 1935 sera pensée comme faisant partie intégrante de l'orientation du cadre économique général de l'AEF. Le 25 Août 1929, un décret interdit aux Africains de pénétrer et / ou de vivre au sein des réserves de chasse, en fait des aires simplement soustraites aux populations locales mais sans statut juridique net.

Ainsi en trois décennies, du début du siècle aux années 1930, deux phénomènes principaux se sont combinés, entraînant des réorientations dans les politiques de gestion des ressources naturelles en Afrique : l'évolution de la perception de la nature et des philosophies de l'environnement dans les pays occidentaux d'une part, la dégradation constante des populations animales sauvages à l'extérieur comme au sein des réserves de chasse pourtant présentées comme des réservoirs de gibier d'autre part.

Ces nouvelles réflexions, toujours sous l'impulsion de la SPWFE, aboutiront à la seconde « Convention de Londres » du 8 novembre 1933¹, relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique.

¹ RODARY E., 2001. *op. cit.*, p. 69.

² Qui en AEF comme en AOF reprennent bien souvent les délimitations du domaine forestier. Elles sont aussi nommées indistinctement selon les pays et selon les auteurs « réserves de faune » ou « réserves de gibier ».

b) « Conserver » par les aires protégées...

Une orientation plus « conservationniste » de la gestion des milieux naturels va apparaître, englobant l'ensemble de l'écosystème et non plus certaines espèces seulement, sur un espace défini où toute exploitation consommatrice de la ressource est généralement prohibée. Au travers de l'instauration de nouvelles dispositions et recommandations, parmi lesquelles la définition et l'officialisation d'aires protégées de divers usages (parcs nationaux², réserves naturelles, réserves spéciales), la prohibition de certaines techniques de chasse (tirs à partir de voiture ou de train, chasse de nuit), la disparition de la notion de « nuisible » et l'apparition de celle « d'espèce menacée d'extinction, » la Convention de 1933 est considérée comme la première marque d'une réelle préoccupation internationale concernant la dégradation des écosystèmes africains.

Figure 1 : Les principales conventions internationales relatives à la faune sauvage

1900 : Convention de Londres (1)	Convention pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et poissons d'Afrique
1933 : Convention de Londres (2)	Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique
1968 : Convention d'Alger	Convention relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique
1971 : Convention de Ramsar	Convention pour les habitats d'oiseaux d'eau et zones humides d'importance internationale
1972 : Convention de Stockholm	Convention sur la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel
1973 : Convention de Washington (CITES³)	Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction
1979 : Convention de Bonn	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
1992 : Convention de Rio	Convention des Nations Unies sur l'Environnement, le Développement et la Biodiversité

¹ Vont participer à cette Convention les représentants des gouvernements de la Grande Bretagne, de la France, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de l'Egypte, de l'Union sud-africaine, de l'Irlande du Nord et du Soudan anglo-égyptien.

² La définition du parc national soutenue à la Convention de Londres de 1933 est d'être un espace voué à : « la propagation, la protection, la conservation de la vie animale et de la végétation sauvages et pour la conservation d'objets d'intérêt esthétique, géologique, préhistorique, historique, archéologique ou d'autres intérêts scientifiques au profit et à l'avantage et pour la récréation du public général ».

³ Pour comprendre le fonctionnement de la CITES, Cf. GUISCAFRE, J. 2001. La convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), *Bois et Forêts des Tropiques*, 268, pp. 29-40.

Comme le précise De Sadeleer, « le XX^e siècle sera ainsi marqué par le passage d'une perception utilitariste de la nature à ce que les Anglo-Saxons appellent une éthique conservacionniste, d'une conception anthropocentrique de la protection des espèces à une approche écocentrique, d'une vision fragmentaire à une approche globale¹. » Pour autant, les droits des populations locales sur ces espaces sont toujours quasiment inexistantes : négations de tous droits d'usages traditionnels, spoliations de terres, expropriations lorsqu'elles sont habitées. L'idéologie qui préside à la création des premiers parcs est parfaitement claire : préserver la nature des indigènes². » Un des exemples les plus connus, celui des Iks d'Ouganda, a été décrit par Turnbull en 1987³. « *Le destin des Iks illustre jusqu'à l'absurde la problématique élémentaire des effets sociaux d'une politique de préservation du milieu naturel décidée par un pouvoir central sociologiquement et culturellement extérieur à la société locale, au nom d'intérêts étrangers à cette société directement affectée dans ses droits et ses pratiques de vie ou de survie, en partant du principe qu'elle est archaïque, arriérée et en tous cas incapable de comprendre les impératifs d'une gestion rationnelle moderne de ses ressources naturelles*⁴. »

Réalisées parfois *manu militari*, les expulsions des populations riveraines accompagneront trop souvent l'établissement des parcs nationaux en Afrique ; on pense entre autres aux réserves de gibier d'Afrique du Sud, au parc de la Kéran au Togo (10 000 personnes déplacées), au Niokolo-Koba au Sénégal, au Kahuzi-Biega au Congo (expulsion des Pygmées Twa), au W au Niger, etc. Par ces méthodes, les Etats coloniaux croient limiter le stress environnemental que subissent les territoires colonisés - stress dont ils nient être à l'origine -, mais usent également des aires protégées comme d'espaces de contrôle politique sur les populations indigènes. Ces dernières, si elles sont bien sûr majoritairement opposées à ces politiques de classement de territoire qui les spolient de leurs droits les plus simples,

¹ DE SADELEER N., 1994. *op. cit.*, p. 31.

² ROSSI G., 1998. Nous et les autres, point de vue sur la dialectique environnement/développement, in ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala / Regards / Gret, Paris, 402 p.

³ TURNBULL C., 1987. *Les Iks, survivre par la cruauté*, Plon, Terre humaine, Paris, 361 p., commenté par Colchester : « Ce livre décrit les conséquences qu'a eues pour les Iks, peuple vivant de chasse et de cueillette, leur expulsion de leurs territoires de chasse traditionnels pour l'établissement du parc national Kipedo, dans l'Ouganda colonial. Contraints à développer une agriculture de subsistance dans les hautes terres stériles qui entouraient le parc, les Iks subirent une famine prolongée qui finit par entraîner un effondrement total de leur société, la disparition de toutes mœurs à l'exception de l'égoïsme le plus nu. La tradition de partage de la nourriture s'évanouit tandis que les Iks mouraient lentement de faim en cherchant à retarder l'inéluctable par la fauche, la mendicité et la prostitution. »

⁴ CONSTANTIN F., 1998. Conservation et réappropriation de la relocalisation de la gestion des ressources naturelles en Afrique australe (Zambie, Zimbabwe), in ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU

n'opposent guère de résistance et peu d'incidents sanglants émaillent l'histoire africaine de ces expropriations, en comparaison avec les conflits à causalité géopolitique (révolte des Mau-Mau, révolte du Kongo Wara).

A l'échelle mondiale, la naissance d'aires protégées a commencé bien avant la seconde Convention de Londres. La création du parc de Yellowstone aux Etats-Unis en 1872 sera à l'origine de luttes violentes éclatant en 1877 entre l'armée et les Indiens Shoshones (au moins 300 morts). Puis on assiste à la naissance des parcs de Glacier et Banff au Canada (1886 et 1887), de Tongarino en Nouvelle-Zélande (1894). Ce mouvement s'étend en Afrique, où la réserve de gibier du Sabi au Transvaal (1898) en Afrique du Sud devient le parc Kruger en 1908. En 1925, s'ébauche au Congo belge le futur parc Albert.

C'est dans les années 1920 que l'établissement d'aires protégées en Afrique Centrale commence à être sérieusement envisagé. Le 5 janvier 1934, les aires protégées sont reconnues officiellement par l'administration coloniale française. A l'échelon national, le « *Conseil supérieur de la protection de la nature* » pour les territoires d'Outre-mer, créé par décret du 18 juin 1945, est chargé d'étudier et de proposer au ministre les projets de création, de classement et de gestion des réserves naturelles et parcs nationaux. La conservation des parcs et réserves de l'AEF et de l'AOF est placée sous la direction et le contrôle d'un Conservateur nommé par le ministre sur proposition du Conseil supérieur de protection de la nature. Tous ces organismes comptent encore nombre de chasseurs dans leurs rangs, qui influencent fortement les politiques mises en œuvre.

En 1952, l'AEF recense alors 19 aires protégées, 2 réserves intégrales, 4 parcs nationaux et 13 réserves de faune¹. Une des premières réserves de faune est celle de Zemongo dans l'est Centrafricain, créée en 1925 dans le but de protéger les éléphants « gros porteurs » de la région. St Floris, Inspecteur des chasses de l'administration coloniale, parcourt durant 20 mois l'AEF et estime réunies les conditions nécessaires pour l'établissement de parcs nationaux en Oubangui-Chari. Ainsi voient le jour les parcs de Manovo-Gounda-St Floris et Bamingui-Bangoran en 1933, puis c'est au tour du parc André Félix en 1940, suite à une tournée de l'Inspecteur des Chasses du même nom en 1936². Le Congo voit apparaître tardivement sa première réserve de faune, la Léfini, en 1951, suivie par les réserves de Mont Fouari, Nyanga-Nord et le domaine de chasse de Nyanga-Sud en 1958. Tandis que le Tchad

D., 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala / Regards / Gret, Paris, pp. 323-330.

¹ ROURE G., 1952. *op. cit.*, p. 62.

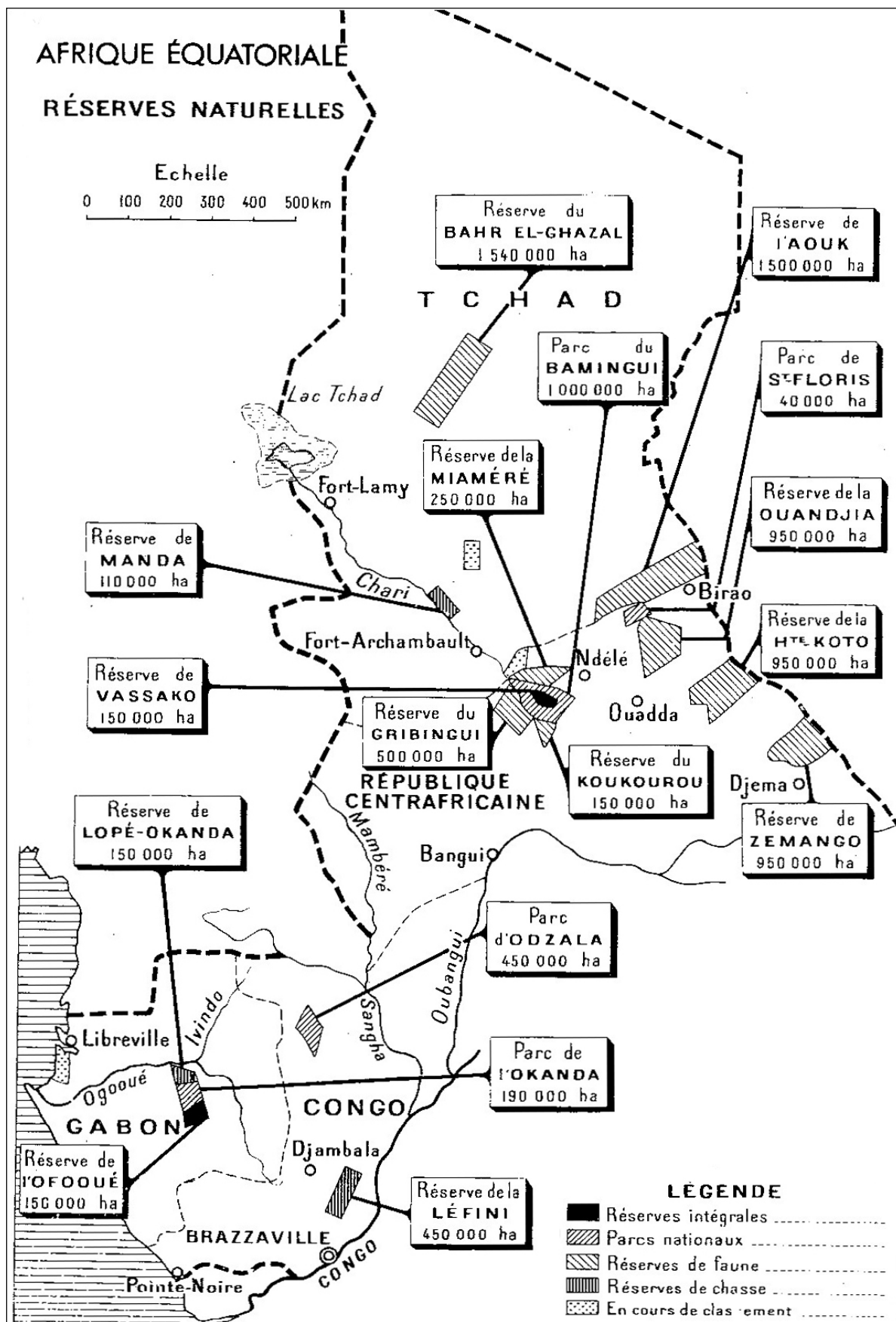
² BOUSQUET B., 1986. *Situation des aires protégées du Nord de la RCA*, Unesco, 50 p. (non publié)

crée le parc de Zakouma en 1963, le Cameroun devra attendre 1968 pour que soient fondés les parcs nationaux de Waza et de la Bénoué (classés réserves de faune depuis 1932¹).

Partout en Afrique, le monde cynégétique, à travers ses acteurs, est étroitement lié aux administrations coloniales. Non seulement les parcs et autres réserves intégrales se calquent sur les délimitations géographiques des anciennes réserves de chasse, mais nombre de parcs nationaux portent les noms de leurs créateurs, chasseurs professionnels, guides de chasse ou inspecteurs de chasse ; c'est le cas des parcs Kruger, Selous, mais aussi St Floris et André Félix. Pratiquement jusqu'aux indépendances, la gestion de la faune sauvage dans les colonies sera assurée par une administration coloniale partie prenante et largement dévouée aux lobbies internationaux de la chasse qui plaident en conséquence pour une légitimation du rôle du chasseur sportif dans la protection de l'environnement.

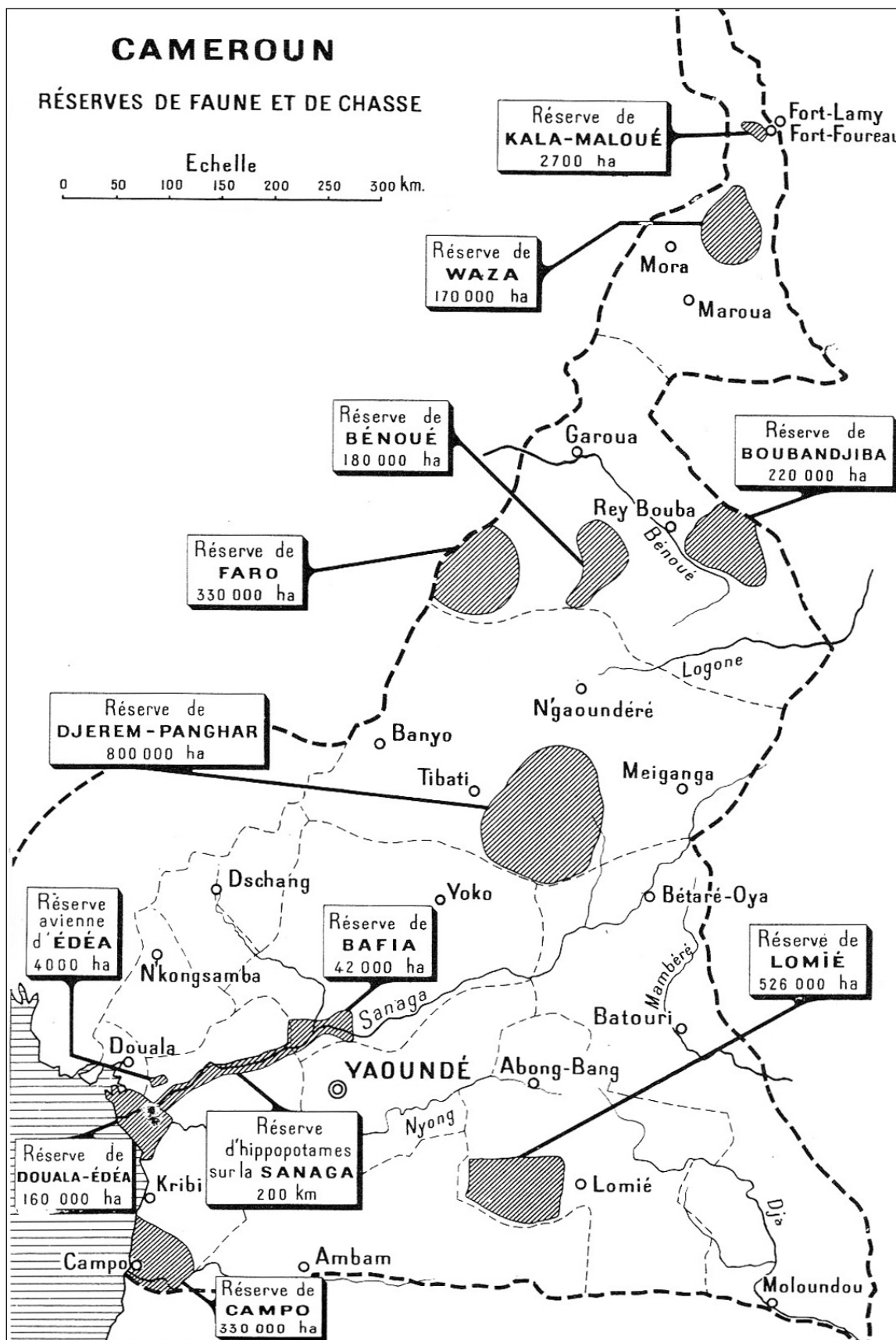
¹ FLIZOT P. 1962. *Les réserves de faune du Cameroun*, Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun, Yaoundé, 27 p.

Carte 5 : Les Aires protégées d'Afrique Equatoriale Française en 1954



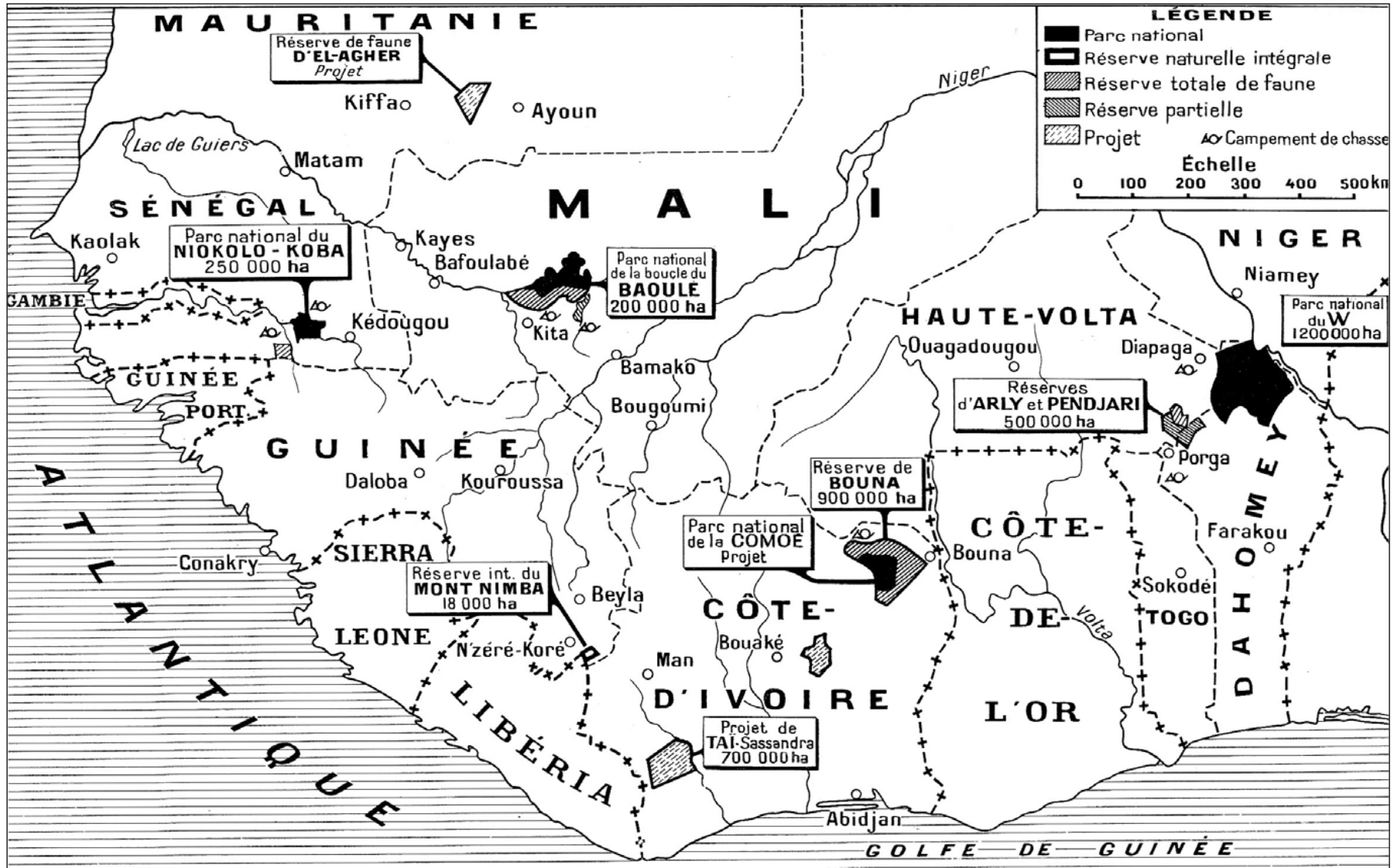
Source : VILLENAVE G.M. (dir.), 1954. *La chasse*, Larousse, Paris, p. 326.

Carte 6 : Les Aires protégées du Cameroun en 1954



Source : VILLENAVE G.M. (dir.), 1954. *La chasse*, Larousse, Paris, p. 326.

Carte 7 : Les Aires protégées d'Afrique Occidentale Française en 1954



Sour

ce : VILLENAVE G.M. (dir.), 1954. *La chasse*, Larousse, Paris, p. 327.

2.2.3. Evolution de la législation, des mentalités et des pratiques cynégétiques

Les législations ayant trait à la chasse et à la gestion de la nature dans les colonies françaises vont être directement héritées de la métropole : « *Sans grand effort d'innovation et d'adaptation, il faut bien le dire, ces législations transposèrent le modèle métropolitain avec les principes du gibier res nullius, de l'indépendance des droits de chasse et de propriété, du permis de chasse individuel, des réserves de chasse et des réserves intégralement protégées, etc. Un peu différents pour l'AOF et l'AEF, les codes forestiers et codes de la chasse tenaient compte de la Convention de Londres. Ces législations ont plus qu'inspiré celles qui ont cours aujourd'hui dans les Etats francophones d'Afrique, la quasi-totalité des grands principes ayant été retenue¹. »*

Sur le plan international, les questions liées à la faune sauvage et à sa chasse sont, à partir de 1930, traitées par le *Conseil International de la Chasse* (CIC) qui intervient comme un organe consultatif. Le CIC est une association internationale non gouvernementale qui regroupe des Etats, des administrations nationales chargées de la planification, du développement de la chasse et de la conservation de la faune sauvage, des organisations nationales et internationales, des chasseurs et des scientifiques. C'est encore, avec plus de 67 pays adhérents depuis 1973, la plus haute instance gérant les activités cynégétiques mondiales. Il a eu pour Présidents d'honneur de hautes personnalités telles que Claude Hettier de Boislambert, puis plus récemment l'ancien Président français Valérie Giscard d'Estaing et enfin actuellement le Roi Juan Carlos d'Espagne. Structure créée par 121 personnalités cynégétiques appartenant à 28 nations différentes, dont font partie les plus illustres chasseurs, le CIC comprend notamment à l'époque une *Commission de la chasse des grands fauves* et une *Commission des oiseaux gibiers migrants*, qui deviendront en 1973 la *Commission du gibier tropical*.

Le *Conseil supérieur de la chasse aux colonies*, créé par décret le 18 juin 1945 et composé de personnalités appartenant aux milieux cynégétiques coloniaux, de représentants du Muséum National d'Histoire Naturelle, des directeurs intéressés du ministère et des chefs des services des chasses des grandes fédérations de la France d'Outre-mer, est plus spécialement chargé d'étudier et de proposer au ministre les projets de réglementation de la chasse, du fonctionnement des réserves, du tourisme cynégétique et des sociétés de chasse.

¹ CHARDONNET Ph. (dir), LAMARQUE F., SOURNIA G., CREPIN Ch., 1992. *Faune sauvage africaine, Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française*, Ministère de la Coopération et du Développement, 117 p.

Au niveau local, sous la direction des *Inspections générales des Forêts*, où fonctionnent des sections *Chasse et protection de la Nature*, sont mises en place les *Inspections des chasses* et leurs fameux inspecteurs des chasses. Le corps des inspecteurs des chasses est créé au début des années 1950, la structure et la gestion des services liés à la faune sauvage relevant alors (et encore maintenant) de la direction des Eaux et Forêts, suivant le modèle militaire avec Directions, Inspections et Cantonnements. Ce corps, qui n'est pas systématiquement composé de forestiers, ne sera pas renouvelé après les années 1980.

Avant que cette lourde structure administrative ne soit installée, à peu près partout en Afrique jusqu'au début des années 1930, le simple achat d'une licence de chasse donne le droit de tuer n'importe quel animal, n'importe où et en n'importe quelle quantité. Pourtant, la chasse pratiquée sportivement comporte déjà des règles et des codifications issues des milieux cynégétiques métropolitains et adaptées aux spécificités africaines ; le respect d'un code déontologique dans l'art de tuer se veut marque indéniable de la différence entre une chasse coloniale « noble » et la cruauté barbare de l'indigène. Et il est intéressant de noter que le chasseur colonial de l'époque semble extrêmement choqué par le rapport de l'indigène à la viande de chasse. « *Extraordinairement avides de viande, il n'y a pas de sacrifices auxquels ils ne consentent, ni de fatigues auxquelles ils ne s'adaptent pourvu qu'ils puissent s'en procurer ; et une fois qu'ils l'ont obtenue, ils se la disputent si nécessaire avec la férocité aveugle du sauvage. Il m'est déjà arrivé plusieurs fois d'assister à des bagarres furieuses autour du corps de quelque grosse proie, bagarres accompagnées de hurlements à vous déchirer les tympanes, à la lueur des tranchants couteaux à écorcher que le troupeau famélique brandissait frénétiquement. Dans ces cas-là, il faut autre chose qu'un chef de village pour tenir la bride à ces forcenés ; il n'y a que la présence de l'Européen, son prestige, et, surtout, le providentiel sifflement du Kurbach qui aient le pouvoir de rétablir l'ordre¹. »*

Ces régulations que l'on pourrait qualifier de « socioculturelles » ne concernent pas tous les chasseurs - et sûrement pas ceux qui font de leur activité un commerce -, ni les quantités d'animaux abattus. La ressource semble inépuisable, ce qui autorise tous les excès lors des premières expéditions.

Avec les dernières années d'une chasse commerciale supplantée peu à peu par la chasse de loisir, la carrière de « *chasseur professionnel* » est abolie officiellement en 1935 par un accord international, au profit de celle de « *Guide de chasse professionnel* ». La plupart des territoires

¹ MARIN N., 1932. « *Na Giambia* » (*nella grande Foresta*), *Cacce nel Congo Belga Milan*, Agnelli, p. 124, cité par DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 237-238

coloniaux se dotent alors d'un appareil législatif ayant trait à la gestion des ressources fauniques, et plus spécifiquement à la régulation de la pratique cynégétique. Devant la réduction constante du cheptel faunique sur l'ensemble des territoires mais également sur les zones réservées ou autorisées à la chasse, différents procédés sont testés ; instauration puis réduction des superficies des zones cynégétiques, limitation progressive des techniques autorisées. Outre les difficultés à contrôler l'activité effective des chasseurs sur le terrain, l'établissement de quotas d'abattages par permis individuel ne se révèle pas efficace car il ne prend pas en compte la diversité des milieux. Pour exemple, en 1936 en AOF, un permis sportif est attribué nommément pour une validité d'un an et autorise les prélèvements suivants :

Tableau 4 : Espèces autorisées par chasseur titulaire d'un permis sportif en Afrique Occidentale Française en 1936

Espèces autorisées	Nombre d'animaux par permis sportif	Nombre d'animaux par permis supplémentaire
Girafe	1	0
Eland de Derby	1	1
Grand Koudou	1	1
Ane sauvage	1	1
Eléphant	2	1
Hippopotame	2	1
Bongo	2	1
Sitatunga	2	1
Addax	2	1
Oryx	2	1
Mouflon	2	1
Autruche	2	1
Grue couronnée	2	0
Gorille	4	2
Chimpanzé	4	2
Colobe	12	6
Patas	12	6
Marabout	12	6
Aigrette	12	6
Hippotrague	12	6
Gazelle Dama	12	6
Buffle	15	12
Lion	<i>pas de restrictions</i>	<i>pas de restrictions</i>

Source : ROURE G., 1952. *Notes sur la faune de chasse de l'AOF, sa protection et sa mise en valeur*, Inspection générale des Eaux et Forêts, Dakar, 110 p.

NB : Le chasseur a le droit de prélever, en plus de ceux de son permis sportif, les animaux du permis supplémentaire, moyennant l'acquittement préalable d'une taxe.

Ces permis sportifs sont le plus souvent honorés en totalité par leurs possesseurs, parfois même les permis supplémentaires, que leurs zones d'action soient giboyeuses ou non. A noter que le Lion, alors considéré comme nuisible à peu près partout en Afrique, ne se voit assigner

aucune limite d'abattage. Des chimpanzés sont également attribués et, plus étonnant, des gorilles... dont les plus proches représentants doivent se trouver au moins à 2 000 kilomètres de l'AOF. Beaucoup plus tard, à partir des années 1970, l'établissement de quotas en fonction des superficies des secteurs de chasse puis ensuite plus ou moins en fonction de données de comptages des animaux réellement présents sur les territoires, aura pour effet de limiter sans cesse les prélèvements potentiels.

Cependant, dès les années 1930, le clivage qui existe déjà dans les mentalités des chasseurs anglo-saxons apparaît aussi chez les chasseurs francophones. Certaines perceptions de la faune sauvage évoluent, fortement influencées par les nouvelles philosophies du rapport à la nature qui se développent en Occident. La chasse des grands primates ou d'autres espèces sans réel intérêt « sportif » comme la Girafe commence à être condamnée tant pour des raisons éthiques qu'écologiques.

« Nos territoires, si giboyeux il y a une trentaine d'années, voient rapidement leur faune disparaître. Il est pourtant regrettable que figurent sur nos permis A et B - j'écris en 1936 - des chimpanzés et des gorilles. Ces singes anthropoïdes n'offrent absolument aucun intérêt cynégétique : leur espèce devrait, en outre, inciter un pays qui occupe un rang élevé dans l'échelle de la civilisation comme la France, à protéger les derniers représentants de cette race qui s'éteint¹. »

Conséquemment, un débat s'ouvre, concernant l'influence et le rôle des chasseurs blancs dans la raréfaction et parfois même la disparition locale de certaines espèces. J.A. Hunter, l'un des chasseurs les plus réputés du début du siècle, écrit en 1952 : *« Dans la génération actuelle, l'esprit sportif n'est pas en baisse, assurément, le ciel en soit loué, et c'est une satisfaction pour l'esprit humain que les relations entre l'homme et l'animal aient pu s'établir sur les principes où elles se fondent aujourd'hui. Le tireur qui jadis s'enorgueillissait de tableaux excessifs, prenant le maximum de ce à quoi il avait droit est devenu en minorité, et n'est plus admiré ni encouragé, à peine toléré. Le vrai sportsman choisit son trophée avec jugement et soin, tue l'animal d'une façon aussi peu cruelle que possible, épargne les femelles et les très jeunes animaux, et demeure un honneur pour le monde sportif et un ami du gibier². »*

La même année, G. Roure, chasseur et Conservateur des Eaux et Forêts de l'AOF, a cette vision plus critique mais qui semble moins partisane : *« La chasse dite sportive a été pratiquée par les Européens depuis un siècle sans tenir compte des plus élémentaires règles*

¹ GROMIER E., 1936. *La vie des animaux sauvages de l'Afrique*, Payot, Paris, 344 p.

² HUNTER J. A. 1952. *Chasses tropicales : les aventures et les expériences d'un guide de chasse en Afrique*, op. cit., p. 185-186.

de protection de la faune, soit dans un but intéressé et lucratif pour obtenir de l'ivoire, ou de la viande pour la main d'œuvre des plantations et des services publics, soit dans un vain esprit de forfanterie et dans la recherche de tableaux spectaculaires, soit enfin dans la recherche de gibier et de trophées quelconques au mépris des règles élémentaires de la chasse, car il faut bien avouer que le colonial, à de rares exceptions près, qu'il soit chasseur accoutumé ou chasseur occasionnel, respecte scrupuleusement, en Europe, les règlements, mais devient bien souvent dans la savane ou la forêt peu policée d'Afrique, un braconnier¹. »

Coïncidant avec ces différentes évolutions législatives couplées avec celles des mentalités et des pratiques, c'est à partir des années 1945-1950 que le tourisme cynégétique va connaître dans certains pays d'Afrique Centrale, un « âge d'or ».

Section 2.3. L'âge d'or des safaris en Afrique Centrale

Ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale que la chasse sportive se professionnalise réellement en Afrique Centrale et qu'une séparation commence lentement à s'établir entre « chasseurs blancs », c'est-à-dire entre ceux qui embrassent la profession de guide de chasse professionnel et les chasseurs occidentaux venant faire des safaris et devenant alors leurs clients.

Parmi les premiers, on note d'anciens chasseurs commerciaux professionnels mais aussi des anciens combattants² de la Seconde Guerre Mondiale qui vient de s'achever, également des fils de famille en rupture de ban. Ces guides s'occupent de l'organisation logistique complète du safari, accueillent, encadrent et sécurisent leurs clients. Certains acquièrent alors une réputation internationale, sans toutefois jamais connaître l'aura des grands chasseurs professionnels d'Afrique de l'Est ; mais nous reviendrons sur la profession de guide de chasse.

Les « touristes » chasseurs, s'ils font toujours partie pour la plupart des élites financières occidentales, se recrutent parmi de nouvelles professions (médecins, avocats, professions libérales, etc.) et l'on peut parler de démocratisation du safari. Durant des séjours qui se réduisent de plus en plus au fur et à mesure que les moyens de transport se modernisent, ces derniers se voient alors complètement déchargés des responsabilités qui incombaient à leur

¹ ROURE G., 1952. *op. cit.*, p. 20.

² Nous relèverons particulièrement le fait que la majorité des guides de chasse de l'époque vivaient en AEF avant le conflit ; la plupart se rallieront au Général Leclerc et feront partie de la colonne qui montera combattre

prédécesseurs en terme d'organisation de la chasse et de logistique. Cette réorganisation des safaris, qui peuvent être alors directement préparés d'Afrique, va être un des facteurs déterminants de la genèse de « l'âge d'or » des safaris en Afrique francophone à partir des années 1950.

2.3.1. Oubangui -Chari, grande chasse et aventure

L'Oubangui-Chari, la Centrafrique, qui deviendra en 1960 la République Centrafricaine, est au début et au milieu du XX^e siècle le pays de la grande chasse, des grands guides et des grands éléphants. Si ces derniers ont aujourd'hui disparu, il en reste des souvenirs tenaces, une littérature foisonnante et un imaginaire qui renvoient sans cesse au « paradis naturel » que fut la RCA jusque dans les années 1970. Cette attirance, peut-être plus passionnelle que rationnelle et qui persiste aujourd'hui chez les chasseurs blancs de tous horizons, peut s'expliquer par la combinaison d'éléments caractéristiques.

Colonie française que l'on surnomme « la Cendrillon de l'Empire », l'Oubangui-Chari n'est définitivement colonisé et « pacifié » que dans les années 1900-1910. Le pays est alors presque vidé d'une population victime depuis des siècles des razzias esclavagistes de la traite occidentale mais aussi et surtout arabe - laquelle n'est définitivement éradiquée qu'avec la mort du Sultan Senoussi, tué par la colonne du Lieutenant Grunfelder à Ndélé en 1911 -. A la pénurie d'une main d'œuvre réputée peu docile car maltraitée, s'ajoute l'enclavement d'un pays possédant de multiples ressources naturelles mais dont l'exploitation s'avère difficile et peu rentable par manque de voies de communication. Les terres sont assez peu fertiles et l'emprise agricole insignifiante, la présence de la mouche tsé-tsé dans une grande moitié orientale du pays interdisant de surcroît tout élevage non trypano-tolérant.

L'Oubangui-Chari sera certainement l'une des colonies françaises les plus mal administrées (certains diront « sous-administrée »). Malgré - ou à cause de - une présence coloniale en brousse relativement faible, le Code de l'indigénat y sera appliqué à la lettre, les révoltes comme celle du Kongo Wara réprimées de la façon la plus brutale, et les comportements de certains colons parmi les plus répréhensibles¹. Si l'on y ajoute d'immenses territoires giboyeux d'où émane encore un mystère certain, tout est là pour laisser libre cours au développement d'activités basées sur l'exploitation de ressources naturelles comme la faune sauvage, dont émergent la chasse commerciale puis la chasse sportive.

les Allemands en Afrique du Nord. Une fois démobilisés, ils reviendront en Afrique Centrale et embrasseront la carrière naissante de guide de chasse.

¹ KALCK P., 1974. *op. cit.*

Ces différents paramètres s'accompagneront d'une politique coloniale visant à la rationalité économique dans l'exploitation des ressources tant forestières que cynégétiques. Est mis en place un système de taxation sur les abattages et les permis, les licences de port d'arme, les cartouches, puis plus tardivement sur les locations de territoires, etc. Il assure ainsi à l'administration des rentrées d'argent conséquentes sans impliquer pour autant une gestion ou un contrôle de la ressource. Car en matière de cynégétique et pendant très longtemps, il n'y a rien d'interdit en Centrafrique, les quelques décrets pris en faveur d'une protection de la ressource s'avérant vite inapplicables, donc inappliqués. Par exemple, une première loi sur la chasse en 1916 envisage déjà des délits au sein de réserves de faune... qui n'existent pas encore - elles ne seront créées qu'en 1925 - ¹.

En 1929, l'Oubangui-Chari est le dernier pays d'Afrique où l'obtention d'un permis de chasse sportive permet l'abattage d'éléphants en nombre illimité et où la licence de chasse professionnelle autorise la possession de 6 armes modernes et l'assistance de 6 chasseurs indigènes.

En 1933, lorsque le nombre d'éléphants par licence individuelle est abaissé à 4 têtes annuelles, les chasseurs professionnels qui exercent dans le sud-est du pays décident d'utiliser à leur profit les incohérences législatives. Ils chassent de l'autre côté de la frontière méridionale, au Congo belge où les restrictions sur l'abattage des éléphants sont quasi-inexistantes, et importent alors en Centrafrique les pointes d'ivoire dont le commerce est taxé mais pas limité quantitativement. La chasse a lieu pratiquement partout sur le territoire de l'Oubangui-Chari et dans les années 1950, on découvre des éléphants braconnés à quelques dizaines de kilomètres de Bangui. Mais les zones favorites sont les préfectures de Bamingui-Bangoran et d'Avakaba dans le centre-nord, de Ouandja-Vakaga dans le nord-est, de la Kotto et Haute-Kotto, du Mbomou et Haut-Mbomou dans le sud et le sud-est. Ces deux dernières resteront longtemps les régions privilégiées des chasseurs d'ivoire qui arpentent des territoires encore vierges de toute connaissance scientifique. « *Le dernier grand blanc de la carte d'Afrique* »² attire les aventuriers de toute nature, en quête d'un mode de vie plus que d'une improbable fortune.

« Seuls les vrais broussards et les moins conformistes des coloniaux oubangiens parviennent en fait à vivre en symbiose avec les indigènes, comme certains chasseurs professionnels. Dans les années 50, plusieurs d'entre eux sont déjà des légendes, tels ces

¹ DOUNGOUBE G., 1991. *Situation des aires protégées ou proposées de la République Centrafricaine*, Direction de la faune, MEFPCPT, Bangui, p. 2.

² BOULVERT Y., 1985. *Le dernier grand blanc de la carte d'Afrique : premières approches de l'Oubangui-Chari ou Centrafrique à la fin du XIX^e siècle*, Terre à découvrir, Terres à parcourir, pp. 297-312.

« trois mousquetaires du Mbomou », *Beaumont, Kespars et Cormon, qui bouclent une vie passablement risquée et fantasque en vivant de commerces lilliputiens*¹. »

Le mythe des grands chasseurs d'ivoire puis des grands guides de chasse va être à l'origine de l'engouement des touristes chasseurs pour ce pays où, dans les années 1960, « *les éléphants portent encore plus de 80 livres* » et où chaque pas en brousse semble renvoyer aux marches des pionniers. En Centrafrique plus qu'ailleurs, la grande chasse respire l'aventure.

Avant la première phase de « démocratisation » du safari que nous pouvons situer dans les années 1945-1950, les quelques chasseurs qui arpentent la brousse Centrafricaine sont, soit des chasseurs fortunés qui ont organisé leurs safaris à partir du Tchad et de la base cynégétique de l'époque, Fort-Archambault², soit des chasseurs professionnels installés là pour l'ivoire. Les noms connus de l'époque sont ceux déjà cités de Beaumont³, Kespars et Cormon qui chassent dans le fameux triangle Rafaï-Djema-Obo du Haut-Mbomou ; C.J. Pretorius qui chasse jusqu'à sa mort en 1936, tué par un éléphant à Fort-Possel ; mais aussi des chasseurs anglo-saxons célèbres attirés par la renommée du pays comme Andy Anderson qui officie 15 ans dans l'est de l'Oubangui-Chari avant de repartir en Rhodésie après la fermeture de la chasse professionnelle en AEF⁴.

Le développement des modes de transport motorisés et de quelques centres urbains éloignés comme Bangassou, Fort-Sibut, Fort-Possel ou Ndélé permettant de se ravitailler, va alors faciliter graduellement l'accès à la brousse lointaine. En 1947, Bangui ne possède que 25 000 habitants mais déjà 800 européens résidents⁵ ; parmi eux quelques chasseurs qui, munis d'un simple permis de chasse et d'un port d'arme, réalisent le week-end et à quelques heures de la capitale des tableaux mirifiques qui participent de la réputation cynégétique du pays.

Dans les années 1960, sous couvert de l'Administration des chasses de Bangui, les guides Quintard, d'Orgeix et Laboureur⁶ créent trois grands domaines de chasse dans le nord et le nord-est du pays. D'autres professionnels gravitent autour d'eux (Marcel Pretorius, Robert

¹ BREGEON J.J., 1998. *op. cit.*, p. 224.

² Fort-Archambault est rebaptisée Sarh à l'indépendance du Tchad en 1960, et Fort-Lamy devient Ndjamena.

³ Ce dernier bâtit sa réputation sur le fait d'avoir tué lui-même plus de 500 éléphants dans toute sa carrière de chasseur professionnel.

⁴ LE NOËL Ch., 1999. *op. cit.*

⁵ En 1916, Bangui comptait seulement 4 013 habitants (139 européens et 3 874 africains), 16 903 en 1932 (400 européens et 16 503 africains), 73 000 en 1956 (1 000 européens et 72 000 africains) et 152 000 en 1966 (3000 européens et 149 000 africains). La population y est aujourd'hui estimée à 600 000-700 000 habitants.

⁶ Ce dernier, après sa démobilisation, a été l'un des plus grands chasseurs commerciaux du Bassin Congolais dans les années 1950. Il ravitaillait la garnison militaire de Brazzaville en viande de gibier boucanée et a pour ce faire beaucoup chassé dans la région de la Likouala aux Herbes. Il est ensuite devenu guide de chasse puis Conservateur du parc Manovo-Gounda St Floris dans le nord de la RCA pendant de nombreuses années. Une partie de son activité de chasseur professionnel est racontée dans l'ouvrage : FLEURY G. 1990. *Koumbala, bataille pour un paradis perdu*, Grasset, Paris.

Montvoisin, Claude Vasselet, lesquels, symbole des mentalités de l'époque, sont surnommés les « *Africains blancs*¹ » mais aussi René Guy, Jean-Guy Gayard, Georges Bates, Georges Marchal ou Jacky Meunier².

La renommée cynégétique de la toute nouvelle République Centrafricaine est alors à son comble, c'est « l'âge d'or » du safari. Jean Bedel Bokassa, le futur empereur autoproclamé, invite, dans le parc présidentiel de l'Avakaba, de hautes personnalités aussi diverses que le futur Président français Valéry Giscard d'Estaing, ou le cosmonaute James Lovell, commandant de bord de la navette spatiale Apollo 13.

A partir des années 1970, la RCA n'est pas épargnée par le boom sévère du grand braconnage qui se généralise en Afrique Subsaharienne, notamment suite à une hausse du prix de l'ivoire elle-même liée à une importante diminution de la ressource. Des militaires, des braconniers professionnels financés par et travaillant pour le compte des élites bangouais³ mais aussi les chasseurs locaux qui peuvent se procurer des armes de grande chasse et qui veulent leur part de la manne, vont participer aux massacres⁴ ; dans le même temps, le nouvel Etat indépendant Centrafricain reconsidère le rôle du tourisme cynégétique dans son économie, et l'on assiste alors à des modifications profondes dans la nature de l'activité des safaris. Nous constaterons plus loin que ce sera également le cas dans les autres pays d'Afrique autorisant la chasse sportive.

¹ D'ORGEIX J., 1980. *J'étais un Africain blanc*, Presses de la Cité, Paris, 211 p.

² Daniel, Directeur de l'ancienne société des « Safaris du Haut Chinko », écrivain, Entretien du 22 septembre 2001, Paris.

³ La Société « La Couronne », dirigée par des Espagnols, les frères Dorado, avec la bénédiction de l'Empereur Bokassa, sera particulièrement impliquée dans le trafic d'ivoire de très grande ampleur dans les années 1970. L'épouse de Bokassa ainsi qu'une maîtresse du président David Dacko, installée de nombreuses années à Bangassou, seront très impliquées dans ce trafic d'ivoire, « couvertures » pratiques pour leur maris...

⁴ Différents auteurs estiment que ce boom du braconnage a eu des répercussions irréversibles sur les populations de pachydermes de RCA. Les populations d'éléphants seraient en effet passées de 63 000 têtes en 1979 à 31 000 en 1981 puis 18 500 en 1991.

Cf. SPINAGE C.A., 1976. *Etudes préliminaires pour l'aménagement de la faune en Zone Nord*, projet FAO/CAF 72010, document de travail n°1, FAO, Rome, 75 p.

DOUGLAS-HAMILTON I., FROMENT J-M, DOUNGOUBE G., 1980. *Aerial census of wildlife in the North of the Central African Republic*, CNPAF / IUCN / PNUD / FAO, 17 p.

DOUNGOUBE G., 1991. *Situation des aires protégées ou proposées de la République Centrafricaine*, Direction de la faune, MEFCPT, Bangui, 36 p.

FAO, 1985. *Aménagement de la Faune en République Centrafricaine*, Rapport terminal Projet CAF/78/006, Conclusions et Recommandations du projet, FAO, Rome.

Illustration 6 : La fin d'un mythe : les éléphants « grands porteurs » de l'est centrafricain dans les années 1970



Source :LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, p. 226.

Illustration 7 : Le guide Bert Klineberger (assis au centre) avec l'Empereur Bokassa (à genou au centre) et le cosmonaute James Lovel (à gauche), parc présidentiel Avakaba, nord RCA



Source : anonyme

2.3.2. Tchad : la perle cynégétique

La réputation du Tchad, « *la perle cynégétique* » de l'AEF, n'a pas eu la longévité de celle de la RCA ; en revanche, elle fut plus précoce et plus intense.

Dès les années 1920, des chasseurs professionnels vont être à l'origine de cette renommée, notamment l'un des plus célèbres d'entre eux, Etienne Canonne. Il débute en 1920 et son prestige s'établit rapidement : c'est un « coup de fusil » d'abord, un « homme de la brousse » ensuite. Pas moins de 1000 éléphants lui sont attribués sur toute sa carrière, et il aurait tiré quelques 350 rhinocéros en l'espace de 4 à 5 ans pour répondre à une forte demande occidentale. A partir de 1950 et jusqu'en 1976, une seconde carrière le mène à guider des clients chasseurs ; en 1974, il devient représentant des Guides de chasse à Fort-Archambault (aujourd'hui renommée Sarh). Le chasseur professionnel Théodore Lefèvre - dont nous avons vu précédemment quelques illustrations -, chasse de 1910 jusque dans les années

1930 principalement sur les bords de l'Aouk au sud du Tchad. La légende veut qu'il ait tiré durant sa carrière plus de 1500 rhinocéros et éléphants réunis. Enfin, des guides de chasse comme Edouard Tiran ou Marcel Vincent, tous deux disparus dans le cadre de leur activité, participeront également à la réputation du Tchad comme destination cynégétique phare du milieu du XX^e siècle. Edouard Tiran sera tué par un éléphant en 1974. La mort de Marcel Vincent, tué par un Lion en 1951 lors d'une chasse avec le « journaliste globe-trotter » Albert Mahuzier, soulèvera une polémique ; le journaliste souhaitait réaliser un film à sensation et aurait demandé à Vincent de provoquer volontairement une charge de Lion ; mais l'affaire tourna mal et Mahuzier, pour avoir continué à filmer la mort de Vincent se faisant déchiqueter par le fauve avant de se décider à le tuer, sera accusé de n'avoir pas (ou pas su) porter secours à son compagnon.

C'est ainsi que Fort-Archambault devient, dès la fin de la Première Guerre Mondiale, le point de passage obligé de tout chasseur montant une expédition en Afrique Centrale. On y trouve des guides expérimentés et réputés mais aussi, si l'on souhaite chasser seul, une logistique appropriée et de nombreux renseignements ; c'est ce que feront longtemps des personnalités du milieu cynégétique français comme François Sommer ou François Edmond-Blanc¹. L'histoire cynégétique du Tchad s'écrit et se raconte au comptoir et aux tables du fameux « Hôtel des Chasses », le plus haut lieu de l'histoire cynégétique coloniale française.

« On est tenté de dire ici quelques mots de la faune sauvage qui constitue une autre richesse, si appréciable pour le Tchad qu'elle pourrait prendre la troisième place dans l'échelle économique.(...) C'est peut-être entre Fort-Archambault et Fort-Lamy que la densité de la faune est la plus forte. La première de ces villes est le point de ralliement des meilleurs chasseurs et guides locaux qui savent découvrir le gibier de choix². »

Le Tchad a la particularité de posséder une diversité de milieux offrant des chasses et des gibiers variés. Les territoires du sud du pays, principalement les préfectures du Moyen-Chari et du Salamat (le long du Chari et de l'Aouk), sont aussi giboyeux à l'époque que ceux de RCA ; ils sont aussi moins éloignés de la métropole Fort-Lamy (aujourd'hui renommée Ndjamenah) que les zones de chasse du Nord, facteur qui avait son importance avant le développement des moyens de transport motorisés. Dans le nord du Tchad, les zones semi-désertiques et désertiques du Borkou, du Tibesti et de l'Ennedi permettent de chasser des

¹ SOMMER F., 1951. *Pourquoi ces bêtes sont-elles sauvages ?*, La Toison d'or, Paris, 228 p.

SOMMER F., et J., 1956. *Le safari « la gâchette »*, Laffont, Paris, 242 p.

EDMOND-BLANC F., BURNAND T., 1967. *Au péril des grands fauves*, Le Bélier Prisma, Paris, 374 p.

² MILLEY J., *L'Afrique noire*, chapitre 3, p. 465., in LAMORLETTE M.L., (dir.) 1952. *op. cit.*, pp. 435-494

espèces que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Afrique Centrale comme les oryx, addax, mouflons à manchettes ou gazelles Dama.

Ainsi que nous l'avons vu et comme dans les autres colonies, les milieux cynégétiques tchadiens sont très liés à l'administration gérant la faune sauvage et les mesures prises vont en faveur d'un développement du tourisme cynégétique. Pour exemple, en 1927, alors que le Tchad exporte annuellement de la seule ville de Fort-Archambault pas moins de 800 cornes de rhinocéros vers l'Europe, il est décidé de nommer des inspecteurs des Chasses qui puissent réfléchir à de nouvelles réglementations de la chasse commerciale et veiller à leur application. Le premier d'entre eux sera Emile Bruneau de Laborie¹, connu pour sa passion de la faune sauvage et ses actions en faveur de sa protection, mais également et surtout concessionnaire de zones de chasse et grand chasseur devant l'Eternel (sa réputation sera fortement controversée après sa mort).

Les années 1950-1960 sont des décennies où le Tchad, en dépit d'une diminution régulière de la faune sauvage et ce malgré la rigueur accentuée de la législation, connaît ses plus belles heures de gloire cynégétique. La désormais célèbre *Compagnie des guides de Fort-Archambault* est créée par le Colonel Anna. De nombreux guides de chasse viennent s'y former comme Robert Montvoisin, Joël de Lambalerie, Jacques Valette-Vialard ou encore Claude Vasselet ; on retrouvera certains d'entre eux en RCA et au Cameroun².

En 1966, les prémices de la guerre civile donnent le signal d'arrêt à cette dynamique. Six années après l'accession à l'Indépendance, des mouvements rebelles se forment, comme le Front de Libération Nationale né sous l'impulsion d'Ibrahima Abatcha, générant une insécurité qui va s'étendre à tout le pays. Des prises d'otages ont lieu, comme celle de Françoise Claustre (ethnologue prise en otage de 1974 à 1977 par les rebelles Toubous dirigés par Hissen Habré). Des campements de guides de chasse sont attaqués et brûlés, comme celui de Jacques Valette-Vialard en 1968, puis celui de Claude Vasselet qui se termine tragiquement par la mort de la femme du mécanicien Guy Croc. Ces événements contribuent à donner rapidement au Tchad une réputation de pays peu fréquentable. La mort du Président François Tombalbaye en 1975 lors d'un coup d'Etat militaire signera l'avènement d'une guerre civile meurtrière de 15 années qui ne prendra fin - et de manière relative - qu'en 1990 par la prise du pouvoir par Idriss Déby.

¹ BRUNEAU DE LABORIE E., 1931. *Guide de la chasse et du tourisme en Afrique Centrale et spécialement au Cameroun*, SEGMC, Paris, 180 p.

² LE NOËL Ch., 1999. *op. cit.*

La faune sauvage paye alors, elle aussi, un très lourd tribut à la guerre civile. La faune du parc de Manda, dans le sud du pays, est quasiment exterminée au cours de la seule année 1979. Durant des années, les armes de guerre automatiques vont circuler dans tous le pays, les combattants de l'armée régulière et des différentes factions vont se ravitailler en viande sur le bétail mais aussi sur la faune sauvage, et le trafic d'ivoire va participer à financer « l'effort de guerre ». Si quelques guides de chasse acceptent de travailler dans ces conditions difficiles, d'autres se sont depuis longtemps repliés vers les territoires du Cameroun et de RCA. Pourtant, comme nous le verrons, la chasse sportive n'a pas totalement disparu du Tchad malgré la grande instabilité politique et l'on note une reprise timide de l'activité ces dernières années. Pour autant, le Tchad ne retrouvera jamais son aura de grand pays de chasse sportive.

2.3.2. Cameroun, les folles récoltes

Les processus d'établissement de la chasse commerciale et sportive au Cameroun au début du XX^e siècle étant à peu de choses près identiques à ceux des autres pays de l'AEF, il serait fastidieux d'y revenir ici. Cependant il faut signaler que, hormis durant la période de conquête et d'installation des Compagnies concessionnaires - qui se basaient, rappelons-le, sur l'exploitation exclusive des ressources naturelles comme le caoutchouc et l'ivoire -, ces activités ne furent jamais prédominantes dans l'économie globale du Cameroun comme elles le furent par exemple en Oubangui-Chari. Et le tourisme cynégétique n'y prend un réel essor qu'à partir du milieu du XX^e siècle.

Territoire sous mandat de la SDN jusqu'en 1945 puis ensuite sous tutelle de l'ONU jusqu'à l'indépendance, le Cameroun possède des particularités qui le distinguent des autres pays d'Afrique Centrale. Sa stabilité géopolitique, son niveau de développement élevé pour la sous-région (ouverture sur l'Atlantique, infrastructures routières et ferroviaires nombreuses, villes de province bien développées), le dynamisme économique de certaines ethnies comme les Bamiléké, la diversité et la beauté de ses paysages mais également et surtout l'abondance de la faune, sont autant de facteurs favorisant une politique touristique que ne peuvent s'autoriser les pays voisins. Et dans les années 1950 (cela est aussi vrai au Cameroun qu'en AEF ou en AOF), qui dit « tourisme » dans les colonies dit évidemment « chasse ». Déjà en 1951, les ouvrages généraux présentant les caractéristiques socio-économiques du Cameroun associent tout naturellement tourisme et chasse : « *quant au chasseur (en règle avec la législation locale et qui doit se souvenir que certaines espèces sont protégées dans des « réserves »), il lui est toujours loisible de se trouver dans la savane face à face avec le Buffle ou l'Antilope. La chance aidant, il pourra percevoir quelque troupe de girafes au nord, ou*

*une bande d'éléphants au sud*¹. » Et l'auteur de justifier son texte par une photo de gorille mâle tué dans les environs de Lomié. Publicité détournée pour la chasse aux primates dans les forêts du sud Cameroun ? Car ce sont presque exclusivement le nord et le nord-est du pays (c'est-à-dire du Faro au massif de l'Adamaoua jusqu'aux plaines bordant le lac Tchad) qui sont voués à la cynégétique. La plaine du M'bos est réputée pour ses éléphants gros porteurs, celle du Faro pour la taille et la crinière de ses lions, celles de la Bénoué et de la Vina pour la diversité et la densité des espèces rencontrées, du Rhinocéros à l'Eland de Derby. La zone forestière du sud du pays est encore peu accessible et les chasseurs qui s'y aventurent pour chasser des espèces strictement forestières sont rares et organisent seuls leurs expéditions. Comme nous le verrons, aucune société de chasse ne s'y installera avant la fin des années 1970.

Contrairement aux pays de l'AEF, la politique touristique menée au Cameroun durant la période coloniale s'appuie autant sur le tourisme de vision que sur la chasse sportive et elle touche en premier lieu un public d'expatriés résidents. Plusieurs critères l'expliquent : tout d'abord, la diversité et la beauté des écosystèmes et paysages du Cameroun font qu'on le surnomme « l'Afrique miniature ». « *Qui a parcouru le Cameroun, a-t-on dit, connaît l'AEF et l'AOF. L'Afrique noire y est comme rassemblée*² » ; d'où le développement du tourisme de vision. Deuxième point, le nombre d'expatriés européens (principalement français) et le niveau de développement des villes de province sont largement supérieurs à ceux du Tchad ou de la RCA. Dès la fin des années 1950, naissent en pleine brousse mais en périphérie de réserves attractives comme celles de la Bénoué ou du Faro, des infrastructures hôtelières adaptées à l'accueil de nombreux visiteurs, chasseurs et non chasseurs, lesquelles existent encore de nos jours comme les campements du Buffle Noir, du Grand Capitaine ou du Bel Eland. Enfin, c'est sous l'impulsion de l'inspecteur des Chasses Pierre Flizot, plutôt opposé au développement du tourisme cynégétique et d'une professionnalisation de l'activité, qu'est favorisée une chasse pratiquée par les chasseurs résidents sans qu'ils soient nécessairement assistés de guides de chasse professionnels, comme c'est alors le cas en RCA ou au Tchad³. Ces mesures concernant toutes les zones d'intérêt cynégétique, les villes de Garoua, Maroua ou Ngaoundéré voient nombre de leurs résidents étrangers se rendre en brousse le week-end pour chasser et se ravitailler en viande. Ces derniers seront bien souvent accusés d'user de pratiques cynégétiques peu respectueuses de la faune et *indignes d'un esprit sportif*, voire

¹ MILLEY J., *L'Afrique noire*, chapitre 3, pp. 435-494, in LAMORLETTE M.L., (dir.) 1951. *op. cit.*, p. 458.

² *Ibid.*

³ Nicolas Leconte, guide de chasse de la Société « Guide Associés », Entretien du 03 décembre 2001, Bangui

même d'être responsables de véritables boucheries. Outre des impacts effectivement négatifs sur la faune et le fait que les guides de chasse professionnels pourront alors se dédouaner plus aisément de leurs propres abus, ces pratiques mettront à mal l'image du Cameroun en Europe : s'installera l'idée d'un pays où les règles de déontologie cynégétique sont bafouées, où la chasse est accessible à tous, où l'on « *fait du chiffre et non de la qualité* », bref, un pays qui n'est pas « *de grande chasse* ». Certes, une législation cynégétique rationnelle se mettra en place au Cameroun mais un peu plus tardivement que dans les pays voisins, et elle n'y sera de toutes façons pas mieux appliquée. Les latitudes d'abattages encore imposées par permis sont peu respectées et les prix des taxes d'abattages ne représentent guère une contrainte financière majeure pour les expatriés et les touristes occidentaux (Cf. annexe 6). Il reste intéressant de noter que la réputation cynégétique faite au Cameroun dès ces années 1940-1950 perdurera jusqu'à aujourd'hui et qu'elle se fonde davantage sur les pratiques et les acteurs connus que sur la réelle valeur cynégétique du pays.

En 1964, malgré un nombre de sociétés de chasse et de guides professionnels déjà important, seuls trois guides professionnels exerçant au Cameroun parviennent ainsi à se forger une réputation internationale. Le plus connu d'entre eux est Henri Eyt-Dessus, basé au Ranch de Ngaoundaba, proche de Ngaoundéré et qui est à l'époque Président de l'Association des Guides de Chasse Professionnels. Marcel Dupeley, basé au campement de Mora, près des montagnes de Rumsiki, deviendra célèbre pour avoir apprivoisé deux lions qui accompagnent les chasseurs et leur guide lors des safaris. Enfin Jacques Guin, propriétaire du Kalico Hôtel à Maroua, organise également des safaris réputés¹.

C'est la combinaison de deux paramètres qui permet d'analyser ce manque d'aura cynégétique du Cameroun. D'une part, la bonne qualité de l'organisation des sociétés de chasse associée à l'accessibilité des zones de chasse et corrélativement le partage de l'espace sauvage avec des touristes de vision, s'ils sont des atouts en terme de développement de l'activité, minimisent en fait les caractéristiques fondamentales que l'on attend d'un safari en Afrique Centrale. Moins de « sauvage » au Cameroun qu'en RCA ou au Tchad. D'autre part, le pays est tout simplement en avance de quelques années sur ses voisins dans sa vision de ce que sera le tourisme cynégétique de la fin du XX^e siècle.

La chasse sportive y devient plus précocement un marché, une industrie qui s'organise à l'échelle internationale selon des règles de marketing et qui donc se démocratise au travers des acteurs que sont les guides de chasse et leur clientèle.

¹ Alain Mousiste, ancien guide de chasse, Entretien du 18 mai 1999, Kika, sud-est Cameroun

2.3.4. Les forêts du Bassin Congolais tardivement exploitées

Cet « âge d'or des safaris » que nous avons présenté ici a concerné principalement des écosystèmes de savane et s'est en conséquence orienté sur des espèces de faune sauvage propres à ces milieux. Les écosystèmes de forêt dense humide caractérisant plus particulièrement le Bassin Congolais ont été eux aussi, comme nous l'avons vu, arpentés très tôt par des chasseurs blancs ayant des motivations commerciales. C'est également dès la fin du XIX^e siècle que de nombreux aventuriers chasseurs puis des guides de chasse réputés montent des expéditions en vue de chasser les espèces spécifiques au milieu forestier. Encore une fois, les récits de voyages individuels ont participé à développer un imaginaire intense autour des mystères et des dangers de « *l'enfer vert* » et à accorder une forte puissance symbolique à la grande forêt équatoriale (Cf. annexe 2). Mais l'évolution vers une chasse sportive organisée et institutionnalisée en milieu forestier tropical humide sera beaucoup plus tardive et moins nette que dans les régions ouvertes pré-citées.

Le sud-ouest de l'Oubangui-Chari, le sud du Cameroun mais aussi le Congo ou le Congo belge ne verront pas s'installer à long terme de sociétés de chasse accueillant des clients occidentaux avant le milieu des années 1980.

Seuls les domaines de chasse du Gabon seront irrégulièrement exploités par quelques guides avec notamment dans les années 1960, Henri Guizard qui occupe le domaine de chasse de Ndendé et Maurice Patry celui de Setté-Cama. « *A la même époque, Michel Prévaudeau exploite Iguéla et Louis Ferrari le Domaine de Wonga-Wongé. Daniel Henriot travaille quelques années au Fernan Vaz, Ristori de manière ponctuelle aux Monts de Cristal. En 1980/81, avant que la chasse ne ferme définitivement, François d'Elbée et Jean-Louis Masson chassent dans la région de Mékambo, et Pierre-Henri Chanjou gère encore plusieurs années à Setté Cama¹.* »

Trois principaux facteurs sont à l'origine de cette longue désaffection pour le milieu forestier. En premier lieu, les massifs forestiers du Bassin Congolais restent tardivement difficiles d'accès ; avant la sur-mécanisation des sociétés d'exploitation forestière - impliquant alors la création de bases-vies pourvues d'une importante logistique et l'ouverture de pistes accessibles en véhicule²-, les guides de chasse qui connaissent ces milieux peuvent difficilement proposer à leur clientèle autre chose que des safaris dans des campements

¹ Daniel Henriot, Directeur de l'ancienne société « Les Safaris du Haut Chinko », écrivain, Entretien du 22 septembre 2001, Paris.

² Cette idée selon laquelle le développement du tourisme cynégétique en milieu forestier humide s'est effectué en conséquence directe de celui de l'exploitation forestière mécanisée, ainsi que celle affirmant un rapport de

rudimentaires et une chasse... à pied. La grande forêt dense humide a vite la réputation d'être un milieu « *plus difficile que la savane* ». Nous verrons que, le temps des pionniers révolu, ces conditions naturelles deviennent rapidement des facteurs limitants.

En second lieu, la faune sauvage en milieu forestier n'égale pas celle de savane en densité comme en diversité (bien qu'elle soit très spécifique) et sa chasse y est souvent plus éprouvante, voire plus dangereuse. La réalisation de « gros tableaux » très prisés à l'époque est hypothétique, ce qui implique alors une clientèle restreinte, et les espèces spécifiques tels que l'Hylochère, l'Eléphant de forêt, le Buffle de forêt, divers céphalophes strictement forestiers mais aussi et surtout le fameux Bongo, sont encore trop méconnues pour être recherchées. Certains colons férus de chasse ainsi que des guides montent cependant des expéditions pour leur propre plaisir, voire proposent des safaris « Aventure » à quelques clients intéressés, mais la rentabilité de telles expéditions est nulle et ne permet pas aux professionnels d'envisager l'installation de leurs sociétés sur un long terme.

En dernier lieu, la législation des chasses coloniales ne prendra jamais en compte les spécificités du milieu forestier ni les possibilités cynégétiques qu'il offre, sa gestion semblant s'arrêter à la problématique de l'exploitation forestière. Au Cameroun comme en Oubangui-Chari, les zones d'intérêt cynégétique classées ne concernent que les zones de savane ouverte ou de forêt sèche et les gibiers strictement forestiers ne se voient attribuer ni quotas ni taxes d'abattage ; considérée comme marginale et effectivement marginalisée, la chasse sportive en milieu forestier humide existe de manière très informelle et il faudra attendre les années 1980 pour que cette situation évolue. Plus généralement, des pays comme le Gabon ou le Congo n'accorderont aucun intérêt législatif à la problématique faune sauvage avant le début des périodes d'indépendance.

dépendance à sens unique liant actuellement ces deux formes d'exploitation des ressources forestières, seront discutées plus loin.

Chapitre 3 : De « l'industrie du safari » à la « chasse gestion »

Section 3.1. Mondialisation, « démocratisation » et professionnalisation du marché cynégétique

3.1.1. Les années 1970 : ruptures apparentes entre chasse et conservation

a) Un nouveau rapport à la nature

Si la continuité et la proximité caractérisaient les liens entre chasse et protection de la nature jusqu'au milieu du XX^e siècle, les décennies 1960 et 1970 vont être des années de rupture, ce qui intéresse bien évidemment notre sujet.

En prélude, on soulignera l'émergence des symboles forts comme l'appropriation par une sphère sociale de plus en plus large des terminologies nouvelles que sont « l'écologie » et « l'environnement », favorisant le développement d'idées novatrices qui vont redéfinir le rapport de l'homme à la nature. *Au début des années 1970, le besoin d'une éthique environnementale a été formulé et tout un débat s'est développé sur ces problèmes : différentes tendances philosophiques s'y sont exprimées, des questions critiques ont été déterminées. Principalement dans les pays de langue anglaise, la crise environnementale est entendue comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme à la nature, à ne plus voir dans celle-ci un simple réservoir de ressources, à remettre en question l'anthropocentrisme moral, à développer, donc, une nouvelle éthique¹.* »

Interpellée, l'opinion publique internationale s'enthousiasme alors pour de grandes causes, se fait sensible et réactive face à la médiatisation de campagnes orchestrées pour la protection d'espèces emblématiques comme la Baleine², le Panda ou l'Eléphant. L'idée émergente principale est que pour être sauvegardée, la nature doit être reconsidérée selon une vision contemplative et non utilisatrice, excluant même (dans ses extrêmes), toute forme consommatrice du vivant. Cette évolution très « préservationniste¹ » du regard porté sur l'environnement au travers d'un soi-disant « retour à la nature » des sociétés occidentales

¹ LARRERE C., 1997. *Les philosophies de l'environnement*, Presses Universitaires de France, Paris, 124 p.

² L'un des porte-paroles de la protection des cétacés et autres ressources marines les plus emblématiques (mais aussi le plus et le mieux médiatisé) sera l'océanographe Jacques-Yves Cousteau. Il est également symptomatique de relever que celui-ci sera longtemps la personnalité française la plus populaire aux Etats-Unis, loin devant l'Abbé Pierre par exemple...

doit se replacer dans un contexte de crise identitaire et sociétale beaucoup plus large. La Guerre Froide entre les blocs Est et Ouest, comme les décolonisations parfois sanglantes dans les années 1960, ont fortement marqué l'opinion internationale. Dans une mouvance parallèle, les mouvements étudiants de Mai 1968 en France mettent en exergue l'idée d'une possible société alternative qui reposerait sur des valeurs nouvelles, émancipatrices de l'ordre établi. Dans le même temps, la notion de « société civile » va se diffuser peu à peu avec la naissance des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ; celles-ci, entrées dans le langage courant depuis 1945, vont être supposées développer un ordre qualifié de « *nouveau paradigme environnemental* » à partir du début des années 1970². Les ONG représentent alors une société civile internationale répondant selon Vaillancourt « *aux pressions de la mondialisation de l'économie et de la détérioration de l'environnement, de même qu'à l'inaction des gouvernements et des bureaucrates dans le domaine de l'écologie et du développement économique*³. » Les plus puissantes et les plus emblématiques des ONG d'environnement contemporaines que sont le WWF et *Greenpeace* naissent respectivement en 1961 et 1971 et vont faire de la lutte contre la chasse pratiquée en Occident l'un de leurs principaux objets de revendication.

b) Une baisse d'influence des milieux cynégétiques occidentaux

En parallèle et comme conséquence directe du développement du discours « *green* » et de l'écho positif que ce dernier rencontre auprès des sociétés occidentales, les institutions cynégétiques et les chasseurs eux-mêmes sont progressivement perçus comme attachés à des pratiques écologiquement non justifiées, de surcroît symboles d'une société passéiste, élitiste, discriminatoire et inégalitaire. C'est ainsi qu'ils deviennent assez rapidement minoritaires dans les organes de gestion de l'environnement en Europe, perdant par là-même une partie de leurs capacités d'influence et d'orientation des politiques environnementales, sans pour autant être totalement absents des grands débats.

Ajoutée aux problématiques nouvelles que posent les indépendances, cette réduction de l'influence de la diaspora cynégétique est ressentie de façon sensible dans quelques anciennes colonies : la chasse ferme de 1974 à 1979 en Tanzanie⁴, de 1980 à 1985 au Burkina Faso,

¹ A comprendre dans l'acception moderne du terme, alors en opposition avec les « politiques préservationnistes » menées au début du siècle ». Pour suivre l'évolution de l'emploi et de la compréhension de cette terminologie, Cf. Rodary, 2002. *op. cit.*

² CHARTIER D., 2002. *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?*, Thèse de Doctorat de géographie, Université d'Orléans, 414 p.

³ cité par : *Ibid.*, p. 14.

⁴ MORRILL W.I., 1995. *op. cit.*, p. 221.

définitivement en 1974 en Côte d'Ivoire, en 1977 au Kenya ; elle ferme une première fois de l'indépendance à 1972 puis définitivement en 1985 au Soudan.

Pour comprendre cette mise au ban de la chasse dans certains pays africains, il s'agit non seulement d'admettre l'influence de l'évolution globale du rapport à la nature dans les pays occidentaux, mais également de reconnaître la volonté, de la part d'une administration africaine très fraîchement indépendante¹, de casser les grands symboles de la domination coloniale. En fermant la chasse, cette dernière pense également pouvoir mieux faire face aux problèmes de conservation effectifs qui émergent à cette période.

Les années 1970 sont, comme nous l'avons rapidement abordé, une période de recrudescence intense du braconnage touchant toutes les espèces de faune sauvage mais plus particulièrement les populations d'éléphants et de rhinocéros. Plusieurs facteurs à cela : L'instabilité géopolitique des périodes post-indépendance dans de nombreux pays d'Afrique est un facteur favorisant de contraintes sur la faune sauvage. Les fermetures officielles de la chasse dans certains pays provoquent des phénomènes inverses aux effets recherchés ; les Etats se désengagent peu à peu des problèmes environnementaux et les processus de conservation et de gestion des ressources naturelles sont mis à l'index devant les nécessaires gestions de crises géopolitiques graves². Enfin, dans un contexte généralisé d'accélération de la marchandisation des ressources naturelles et corrélativement à la raréfaction des pachydermes, les prix de l'ivoire et d'autres sous-produits fauniques ont considérablement augmenté.

Cette seule décennie 1970 aura des répercussions durables voire irréversibles sur la répartition et la densité des populations de faune sauvage en Afrique. Le braconnage des pachydermes pour l'ivoire est alors - lors de campagnes de sensibilisation menées par des personnalités telles que le français Pierre Pfeffer ou le britannique Ian Douglas-Hamilton - montré du doigt comme le cœur d'un problème beaucoup plus vaste de conservation de la faune sauvage et des écosystèmes africains. On estime en effet qu'entre 1971 et 1990, le Kenya perd 90% de sa population d'éléphants, la RCA plus de 80% à raison d'environ 8000 éléphants abattus par an,

¹ Il ne faut pas oublier que la « décolonisation administrative » de l'Afrique prendra de nombreuses années. Par exemple, l'indépendance de la République Centrafricaine a lieu en 1960, son administration des chasses restera néanmoins de structure coloniale jusqu'en 1971.

² Les « effets secondaires » de fermetures officielles de la chasse de cette période sont encore remarquables aujourd'hui. Par exemple en Côte-d'Ivoire, la fermeture de 1974 a favorisé en trois décennies l'abandon presque total de toute politique de gestion cynégétique cohérente : renvoi dans l'illégalité de tout acte cynégétique et négation de tout droit traditionnel ; suppression de tous les crédits affectés à la gestion du domaine cynégétique ; démotivation totale du personnel du ministère des Eaux et Forêts en matière de protection et de lutte contre le braconnage, etc. avec pour résultat principal une diminution plus que drastique de la faune sauvage et l'extinction supposée ou avérée de nombreuses espèces.

le tout dans la presque totale illégalité¹. Les principaux importateurs d'ivoire sont alors asiatiques, notamment la Chine, le Japon et Hong-Kong. Les quantités d'ivoire à l'exportation pour toute l'Afrique vers ces seuls pays sont estimées à 991 tonnes en 1976, 827 tonnes en 1977 et 816 tonnes en 1978².

c) Une surprenante absence de campagne médiatique contre les chasseurs blancs

Durant cette période, l'absence de campagne médiatique contre les chasses coloniales passées et contre la nouvelle industrie du safari peut susciter quelques interrogations ; certains pays africains ont effectivement fermé la chasse mais ils l'ont fait le plus souvent dans une logique de protection de la ressource vis-à-vis de pratiques indigènes en mutation, déjà considérées comme les plus nuisibles, et sans céder à la pression d'une quelconque « opinion mondiale » ; pour cette dernière, la problématique du tourisme cynégétique n'existe pas ; les grands lobbies occidentaux de protection de la nature sont encore peu engagés en Afrique et les dégâts des « vilains chasseurs blancs » peu médiatisés. Pour leur part, les élites post-coloniales africaines, assistées de leurs conseillers occidentaux, prennent peu de temps pour réfléchir sur la validité et l'opportunité de politiques exclusivement répressives en matière de gestion de la chasse, et sur les répercussions de ces dernières pour des populations rurales utilisant effectivement les nouveaux moyens mis à leur disposition pour chasser et se procurer des revenus. Des pays ferment la chasse pour se débarrasser du problème de sa gestion, tout en sachant pertinemment que ce n'est pas ainsi qu'il sera réglé.

Nous l'avons dit, l'influence des milieux cynégétiques a fortement baissé en Occident mais cela est moins prégnant dans les colonies où les liens du passé s'altèrent difficilement. Le fait que l'un des principaux fondateurs du WWF, le Colonel Boyle, ait été précédemment l'un des membres éminents de la SPWFE et lui-même grand chasseur de fauves³, est un exemple des ambiguïtés des milieux conservationnistes par rapport au tourisme cynégétique.

Enfin, en Afrique Centrale plus particulièrement, on peut être surpris d'une implication assez tardive des ONG internationales, telles que le WWF ou la WCS (*Wildlife Conservation Society*) dans les problématiques liées à la chasse touristique et de manière plus générale dans celles liées aux écosystèmes forestiers africains. Ces dernières s'y investiront en effet peu

¹ PFEFFER P., 1989. *op. cit.*, pp. 165-166.

² MICHELMORE F., BEARDSLEY K., BARNES R.F.W., DOUGLAS-HAMILTON I. 1989. Elephant population estimates for the central African forests, In COBB S., ed. *The Ivory Trade and the Future of the African Elephant*, International Development Center, Oxford, UK.

³ CHARTIER D., 2002. *op. cit.*, p. 137.

avant les années 1980-1990¹, par un système complexe de transfert de compétences et de responsabilités de la part des Etats, où elles seront alors à l'origine de la création et de la gestion d'une nouvelle vague d'aires protégées.

En conséquence, le tourisme cynégétique, lorsqu'il n'est pas affecté par des problèmes strictement géopolitiques comme nous l'avons vu avec la guerre civile au Tchad ou au Soudan, résiste relativement bien à l'agitation des années 1970. En RCA comme au Cameroun, il restera d'ailleurs l'un des fers de lance des politiques de développement touristique mais aussi de gestion et d'exploitation des écosystèmes, avec les conséquences que nous allons voir.

3.1.2. « *L'industrialisation* » du safari

Face aux évolutions décrites précédemment et caractérisant les années 1970, le tourisme cynégétique se trouve en quelque sorte face à la nécessité de justifier le maintien de son existence. Il doit nécessairement s'adapter, ce qui entraîne des mutations assez profondes dans son fonctionnement. Faute d'une réponse politique construite qui ne naîtra qu'au début des années 1990, le monde de la chasse va opposer une réponse économique à ses détracteurs, contraint en cela par différents paramètres. Dans un contexte d'accélération de la marchandisation des ressources naturelles², le safari africain connaît en tant qu'activité par nature consommatrice de ressource, une accentuation très marquée d'un premier phénomène découlant de la primauté de la sphère économique sur les sphères politique, sociale ou écologique, c'est-à-dire une forme d'industrialisation de son fonctionnement interne. En laissant ainsi libre cours à une logique marchande, en s'adaptant exclusivement aux lois du marché pour mieux détourner les rares outils de contrôle, en faisant en conséquence peu de cas de la pérennité de la ressource, le safari africain entre dans une ère que l'on peut qualifier « d'industrielle ».

¹ Selon Chartier (2002, *op. cit.*, p. 169), le WWF n'implantera en Afrique Centrale que trois projets dans la période 1961-1967, sept en 1968-1973, quinze en 1974-1980, pour enfin atteindre trente entre 1981 et 1986. Avec l'Afrique du Nord, l'Asie centrale et la Russie, l'Afrique Centrale restera ainsi très longtemps l'une des régions du globe où cette ONG interviendra le moins.

² Apogée du Fordisme, les années 1945-1973 ont vu monter en puissance les multinationales et les idéologies économiques alors dominantes, le keynésianisme puis le libéralisme. Avec la première crise pétrolière de 1973, apparaît également une période sans précédent d'accélération des processus de production et de consommation, de croissance démographique, de progrès technique mais aussi de stress environnemental. Bases de l'idéologie capitaliste, la régulation par le marché, la libéralisation et la globalisation des échanges font entrer l'économie mondiale dans l'ère de la « mondialisation. »

a) *Le safari pour tous...*

Malgré la fin de « l'âge d'or des safaris », le tourisme cynégétique est toujours très en vogue au début des années 1970 et connaît une seconde vague de « démocratisation » de sa clientèle. Désormais, les zones de chasse les plus reculées d'Afrique se trouvent à quelques heures de vol des aéroports européens ; il devient presque plus simple, plus rapide et plus sûr pour un chasseur pris en charge à Paris de se rendre dans l'extrême est de la RCA que d'atteindre une station de ski des Alpes par la route en période de vacances scolaires. La rapidité et la simplification toujours plus grande de l'accès au safari ouvre celui-ci à un volant de clientèle qui s'élargit. Aristocrates, membres de la haute bourgeoisie et gros industriels doivent alors de plus en plus partager les espaces de chasse avec des professions libérales (avocats, médecins, chirurgiens) et des « nouveaux riches », patrons de petites entreprises familiales se payant parfois le safari de leur vie. La démocratisation des safaris reste cependant toute relative...

Les prix moyens des safaris ont tendance à diminuer, et certains guides devant faire face à la concurrence n'hésitent plus à brader leurs tarifs auprès de chasseurs moins fortunés (souvent français) qui eux, de leur côté, n'hésitent plus à négocier le prix du rêve. La nature de la clientèle des safaris, - en termes économiques « la demande » - change donc inexorablement et nécessite une réponse de « l'offre », c'est-à-dire celle des guides professionnels. La logique de ces derniers étant de plus en plus de privilégier la quantité (en nombre de chasseurs) à la qualité (en terme de prestations), organiser des safaris s'avère vite rentable, parfois même très rentable ; particulièrement en RCA et au Cameroun, d'anciens clients souhaitant jouer au guide ou des « spéculateurs inspirés » commencent à monter des sociétés de chasse en s'accommodant des tracasseries administratives faciles à détourner et finalement peu contraignantes.

En Afrique Centrale, les pays qui ont basé leur politique touristique sur le tourisme cynégétique ont en effet compris depuis longtemps les bénéfices économiques potentiels à tirer de ce mode d'exploitation du territoire. C'est également le cas en AOF où dans les années 1940-1950, les systèmes de taxation mis en place par l'administration coloniale rendent la chasse encore plus rentable que l'exploitation forestière.

Selon Calandra, « *La moyenne des recettes perçues par la délivrance des permis de chasse s'élève à environ 18,3 millions de francs par an, durant la période 1948-1955, tandis que celle relative aux taxes sur les armes est supérieure à 77 millions de francs par an. Or, si l'on considère que pour la même période la moyenne des recettes fournies par l'exploitation forestière proprement dite s'élève à 43 millions de francs par an, il est évident que la chasse*

requiert de la part de l'administration forestière le plus haut intérêt¹. On taxe les activités productives et l'exercice de droits individuels sur les ressources publiques (dont fait partie la faune sauvage, déjà classée *res nullius*) fait l'objet de redevances qui augmentent les recettes budgétaires. Les ministères chargés de la gestion de la faune des pays concernés vont alors, à partir des années 1970, accentuer de manière très nette leur politique de taxation sur le tourisme cynégétique, touchant d'abord les concessionnaires des zones de chasse puis ensuite les chasseurs touristes.

De fait, les droits d'abattage par chasseur sont toujours affectés par permis individuel. En RCA, nous le verrons plus loin, les premiers quotas d'abattage reposant sur des bases prenant en compte les conditions écologiques des différentes zones chassées ne sont pas établis avant 1984. Impossibles à contrôler sur des zones de chasse difficiles d'accès, les pratiques d'abattage dépendent de « l'éthique » et de la culture cynégétique de chacun². Et il semble, avec le recul, que l'adage « *Chasseurs, profitez-en rapidement, après ce sera trop tard*³ ! » soit alors mis en vigueur. Cette logique occasionne des revenus importants pour l'Etat mais évidemment des dérives ; ainsi on voit parfois certaines sociétés, dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elles sont peu scrupuleuses, disparaître après avoir quasiment vidé de leur faune sauvage les territoires qui leur étaient alloués... souvent sans avoir payé leurs taxes. Il faut dire que sans aucune modalité de contrôle effectivement mise en place ni en aval ni en amont, sur leurs compétences, leur solvabilité ou leur moralité, ces sociétés volatiles ont beau jeu, d'autant que l'administration post-coloniale en manque de devises ferme complaisamment les yeux⁴.

Il serait néanmoins faux de croire que l'évolution décrite ici est spécifique au milieu de la chasse, ou caractérise l'ensemble de la profession des guides de chasse. Nos « aventuriers » du milieu du XX^e siècle n'ont pas tous été attirés par les nouvelles chimères mercantiles, et les « vrais professionnels » comme ils aiment à se nommer, « ceux qui aiment le métier pour

¹ CALANDRA L.M., 2000. Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique Occidentale Française, pp. 139-153, in BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2000. *Milieu, colonisation et développement durable ; perspectives géographiques sur l'aménagement*, l'Harmattan (coll. Géographie en liberté), Paris-Montréal, 262 p.

² Nous relevons ici à titre d'exemple l'histoire d'un guide de chasse belge bien connu qui, rentrant d'une fin de saison de chasse, claironnait à qui voulait l'entendre dans un bar de Bangui qu'il avait abattu 32 lions dans sa saison. Le principal problème est qu'il n'exagérerait certainement pas, ce qui aurait été un moindre mal...

³ Connaissance de la Chasse, 1989. *Le centième lion*, Bob Pujol, pp. 79-81.

⁴ C'est particulièrement le cas en RCA qui voit passer des sociétés de chasse météoriques ne subsistant que quelques années, comme les funestes Kota safari ou Safeca. Idem pour la Sacaf qui arrêtera ses activités en 1980 à la fermeture de l'éléphant. En désaccord avec cette décision, ses dirigeants quitteront le pays sans payer les taxes d'abattage de la saison. Zebra Safari exercera de 1972 à 1974, sera interdite puis ses dirigeants expulsés du pays, accusés de faire du trafic de pointes d'ivoire en ne déclarant pas de nombreux abattages.

le métier », sauront et seront les seuls à résister à cette évolution fort préjudiciable à la profession, mais aussi et surtout à la faune sauvage.

Quelques voix s'élèvent, fortes mais minoritaires et tardives, pour dénoncer les aberrations qui procèdent de cette industrie du safari et tenter de ramener aux parfums d'aventure d'antan des guides devenus de petits chefs d'entreprise.

« Dès 1972, les règles du tourisme cynégétique évoluent : il ne suffit plus à un guide d'apporter qualification et clientèle. Sous la pression de certains hommes d'affaires occidentaux, on passe à la démesure, avec un vocabulaire tout neuf : convention, code d'investissement, cahier des charges, hôtels, piscines, dispensaires.(...) Durant une décennie, une gestion de type industriel sera appliquée, peu soucieuse de nature et de cheptel. Période des gagners, de l'argent-roi, âge d'or des safaris ! Les paysans cèdent la place à des épiciers plus épris de reconnaissance que de connaissance, imbus de leur fortune, fiers de leurs relations, peu préoccupés de faune.(...) La « gestion » prétentieuse apparut bien perverse : une forme de chasse, apparentée au braconnage par ses prélèvements abusifs et l'exploitation d'une législation empirique, condamne les troupeaux. S'il est louable de ne tirer que des mâles matures, il est plus critiquable d'abattre tous les mâles reproducteurs ; excès découlant d'une « trophéite » érigée en système. Un des torts de ces pratiques douteuses fut de baptiser « chasseurs » nombre de clients qui affluèrent pour suivre la mode (..) et tentés par des tableaux flatteurs¹. »

Un second phénomène, résultant du premier, traduit l'évolution de réseaux transnationaux liés à des milieux cynégétiques en pleine mutation.

b) La réorganisation de l'Afrique cynégétique

Avant la fin de la décennie 1970, nous pouvons considérer que l'organisation de la chasse en Afrique est bipolaire, divisée selon l'influence des anciens Empires britanniques et français. Les chasseurs anglophones (britanniques et nord-américains) favorisent de manière presque exclusive les anciennes colonies britanniques (Kenya, Tanzanie, Rhodésie, Afrique du Sud, etc.). Les chasseurs francophones (très majoritairement français) privilégient - dans la logique - l'ex-AEF (RCA, Tchad), l'ex-AOF (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso) ou le Cameroun. Moins nombreux, les autres chasseurs européens (allemands, espagnols, italiens ou portugais) évoluent de pays en pays selon leur appréciation.

Dés le début des années 1980, cette organisation éclate pour laisser la place à un système où les logiques déterminantes dans le choix du pays du safari changent profondément. La raison

principale est l'arrivée brutale, sur ce qui est devenu un marché international du safari, de chasseurs collectionneurs américains issus d'une élite financière, prêts à investir de véritables fortunes pour obtenir un trophée convoité. Ces collectionneurs passionnés à fort esprit de compétition, vont alors sélectionner leurs destinations de safaris principalement en fonction des possibilités d'acquisition de trophées rares ou records et non plus en fonction de critères liés à une quelconque appartenance coloniale. Pour le Nyala de montagne c'est l'Ethiopie, pour le Mouflon à manchettes le Tchad, pour l'Eland de Derby la RCA, pour l'Antilope de Bates le Cameroun, etc. Certains s'engagent même dans des tours du monde cynégétiques, cherchant à prélever les plus rares des espèces chassables dans l'espoir que leurs trophées pourront figurer dans les livres spécialisés que sont le *Rowland Ward's records of Big Game* ou le *SCI's Book*².

Plus globalement, la clientèle de safaris ainsi que de nombreux guides de chasse cherchant à fidéliser leur clientèle en leur proposant de nouvelles chasses vont diversifier leurs destinations pour rechercher des trophées particuliers. On retrouve des guides français en Tanzanie, au Zimbabwe, des guides portugais ou sud-africains en RCA, etc. C'est cette internationalisation du système qui va signer une professionnalisation marquée de l'activité laissant beaucoup moins de place à l'improvisation et à l'aventure.

En Afrique Centrale, la hausse du niveau des prestations moyennes dans les campements de chasse, suite à la concurrence devenue alors ouverte avec les anciennes colonies anglo-saxonnes (accueil, qualité de la restauration et hôtellerie, moyens de communication, maîtrise de la langue anglaise, etc.), entraîne une hausse régulière des tarifs des safaris. La tendance qui veut que l'on privilégie de plus en plus la qualité des trophées au nombre prélevé, ajoutée à la compétition forcenée entre sociétés de chasse pour capter une clientèle déjà peu élastique (le nombre global de chasseurs susceptibles d'effectuer de tels safaris évolue peu d'une année sur l'autre) implique également de modifier les techniques de chasse pour assurer l'atteinte d'un résultat optimum. Nous verrons que l'on entre alors dans une ère où certains guides n'hésitent plus à assurer 100 % de réussite à la chasse à leurs futurs clients potentiels, usant s'il le faut de tous les artifices pour satisfaire leur clientèle.

¹ HENRIOT D., 1991 *Connaissance de la Chasse*, (article non archivé)

² Il existe 2 types principaux de classements des trophées de chasse. Le *Rowland Ward (Rowland Ward's records of Big Game)*, reconnaissant 182 types de trophées différents en comptant les espèces et sous-espèces, qui est le plus exigeant concernant la taille minimale des trophées inscriptibles. Le classement du *Safari Club International* dans le *SCI's Book* est celui qui est le plus utilisé à l'heure actuelle, les tailles minimales d'inscription étant inférieures à celle du *Rowland Ward*. De nombreux records enregistrés au début ou au milieu du siècle ne sont en effet certainement plus en mesure d'être dépassés aujourd'hui, comme par exemple celui de l'éléphant.

Toutes ces évolutions ont contribué à la naissance d'un véritable « marché mondial du safari » basé sur de strictes règles de marketing et générant un volume d'échanges conséquent. A dates fixes, dans les grands salons internationaux de la chasse¹, les représentants de sociétés de safaris, souvent guides de chasse eux-mêmes, tentent de vendre les quotas qui leurs ont été alloués pour les saisons suivantes à des clients cherchant fréquemment, comme pour n'importe quel autre produit de consommation, le meilleur rapport « qualité-prix ». Le safari s' imagine, se raconte, se discute, se négocie, parfois s'échange, souvent se brade. Le temps des pionniers et des voyages d'explorations, les rêves d'Afrique et le mystère de ses « *bakos*² », n'existent plus qu'en filigrane derrière la taille des trophées et s'ils ne sont pas tout à fait révolus, ils semblent bien loin des préoccupations mercantiles de ces salons.

Enfin, l'orientation de ce marché de la chasse vers toujours plus de « nouveauté » implique une extension de la liste des espèces et sous-espèces recherchées, celle-ci suggérant la découverte puis l'exploitation de nouveaux territoires de chasse. On trouve là, comme nous allons le voir, les bases de l'avènement du tourisme cynégétique dans les forêts du Bassin Congolais dès le milieu des années 1980.

3.1.3. La redécouverte de la forêt dense dans les années 1985-1990

Nous avons vu précédemment que, depuis les années 1930 jusqu'aux années 1980, les territoires de chasse sportive étaient majoritairement localisés en zone de savane arbustive et concernaient donc les espèces spécifiques à ce milieu. A partir des années 1985-1990, la corrélation de trois phénomènes va favoriser l'installation des premières sociétés en forêt dense. Tout d'abord - nous venons de le voir - l'arrivée sur le marché du safari de chasseurs américains collectionneurs, ensuite la présence de l'espèce très « attractive » qu'est le Bongo, enfin l'ouverture du massif forestier par des compagnies d'exploitation forestière.

Dans les années 1980, le Bongo³ est une antilope encore mal connue des chasseurs comme de la science. Elle va exercer une attraction très puissante sur les chasseurs collectionneurs,

¹ Le plus réputé de ces salons est celui de la Convention du *Safari Club International* (SCI) qui se déroule tous les ans au mois de janvier à Reno (ou Las Vegas ces dernières années) aux USA. Un autre salon important est le *Country-Schow*, ayant lieu tous les mois de Juin à Auteuil en France.

² Le « *bako* » est le terme usuel en RCA pour désigner les galeries forestières en zone de savane arbustive.

³ Le Bongo, (*Boocercus euryceros*) est une antilope peu commune, massive (environ 250 kilos pour les mâles adultes), aux cornes en formes de lyre et à la robe fauve striée de 12 à 14 bandes blanches. Sa beauté, le contraste de ses couleurs avec celles de la forêt mais surtout ses mœurs discrètes ont généré autour d'elle une puissance symbolique et un imaginaire très forts de la part des populations indigènes qui la connaissent, mais également auprès des chasseurs sportifs.

Cf. DORST J., 1997. *Guide des grands mammifères d'Afrique*, Les guides du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, p. 191. et KINGDON J., 2001. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*, AC Black Publishers Ltd, London, p. 353.

américains principalement, et devenir en conséquence une espèce emblématique de la grande chasse en forêt. Nous reviendrons beaucoup plus loin sur ce phénomène mais il n'est pas excessif d'avancer que sans la présence du Bongo, les massifs forestiers du nord-est du Bassin Congolais n'auraient jamais été exploités par le tourisme cynégétique. Certes, d'autres destinations africaines ont permis ou permettent encore de chasser le Bongo mais avec actuellement moins de certitude de réussite et des contraintes plus nombreuses. Ce fut le cas du Kenya (zone du mont Kenya) et du sud Soudan, dotés de petites sous-populations possédant des trophées de grande taille, jusqu'à la fermeture de la grande chasse dans ces deux pays. Le sud-est centrafricain, mosaïque de forêt-savane, fut également une destination de chasse au Bongo mais les faibles densités naturelles et depuis 1979 l'insécurité latente couplée au développement du grand braconnage y ont empêché tout développement important de l'activité¹.

C'est donc au nord-est du Bassin Congolais, principalement dans la zone trinationale autour du fleuve Sangha (Cf. carte 3), zone réputée pour ses fortes densités de bongos, que quelques guides vont commencer des prospections puis installer leurs sociétés de chasse. Roger Fabre démarre en 1981-1982 au sud-est Cameroun à Kika, qui deviendra bientôt la destination phare de la chasse en forêt équatoriale. Alain Lefol et son épouse s'installent en 1985-1986 de l'autre côté de la Sangha, près de Bayanga en RCA. Quelques années plus tard, Eric Stochenstroom monte une société au sud de Ouessou, au Congo Brazzaville (il cessera son activité en 2000).

L'installation des sociétés de chasse va donc dépendre de facteurs écologiques, mais aussi de facteurs économiques et techniques en s'appuyant sur la présence de compagnies d'exploitation forestière. Ces dernières, structures mécanisées à fort emploi de main d'œuvre, génèrent autour d'elles nombre d'acteurs locaux aux intérêts les plus divergents. Parmi ces derniers, on trouve les sociétés de chasse qui ont besoin, pour fonctionner selon les règles modernes imposées par leur nouvelle clientèle, de multiples aménagements : pistes ouvertes pour le repérage en véhicules des traces d'animaux, bois pour la construction des campements, gasoil et mécanique pour les véhicules et groupes électrogènes, pistes d'atterrissage pour les avions de clients déposés à quelques kilomètres des campements, etc., le tout au cœur de la forêt tropicale. A partir de ce constat, sur deux de nos études de cas, nous

¹ Notons toutefois que depuis 2001, des sociétés de chasse voulant proposer des bongos à leur clientèle mais n'ayant pas de territoires, ont effectué de nouvelles prospections dans la région du nord de Bangassou (Fodé, Bakouma), dans le triangle Rafai, Djema-Zemio (Derbissaka) ainsi qu'entre Yalinga et Ouadda. Au moins deux d'entre elles se sont installées (région de Bangassou) pour quelques saisons après s'être vu attribué des quotas de bongo, avec une certaine réussite jusqu'à présent (Cf. cartes 1 et 11)

détaillerons plus loin les liens étroits de dépendance entre sociétés de chasse et compagnies d'exploitation forestière, et les analyses qu'il est possible d'en tirer en terme de jeux d'acteurs.

Devant les installations spontanées et tout à fait informelles de ces sociétés de chasse en milieu forestier¹, loin de toute zone cynégétique délimitée ou classée officiellement, sans qu'aucun quota d'abattage ne soit établi ni aucun contrôle effectué, les autorités publiques vont réagir très lentement ; les premières mesures d'accompagnement n'apparaîtront qu'au milieu des années 1990 et auront lieu sous la pression insistante des premières ONG d'environnement investissant dans le même temps les mêmes territoires.

Cette forme de redécouverte de la forêt équatoriale par les « chasseurs blancs » et surtout ses modalités, près de 150 ans après les premiers pionniers, est révélatrice de la dualité et des contradictions qui caractérisent le tourisme cynégétique. Un besoin constant de nouveaux espaces et de nouvelles espèces, où se mêlent l'inconnu, la sauvagerie, le mystère et le danger, en opposition avec un besoin croissant de réussite, de confort et de sécurité. La seule constante dans l'évolution du tourisme cynégétique que cette redécouverte de la forêt met réellement en valeur est l'évolution des prélèvements occasionnés. Au cours du XX^e siècle, ceux-ci n'ont jamais cessé d'être en baisse régulière, au point que certains clients ne prélèvent parfois qu'un seul individu d'une seule espèce au cours de safaris de forêt de deux ou trois semaines.

3.1.4. Les orientations actuelles : gestion des milieux et développement local par la chasse

En même temps qu'apparaît cette exploitation relativement organisée de la forêt dense par le tourisme cynégétique - phénomène sur lequel nous avons particulièrement insisté dans la mesure où il nous permettra de mieux appréhender la présentation de nos études de cas comparatives -, on assiste à une nette reconsidération (par rapport à la rupture des années 1970) du rôle de la chasse sportive dans la gestion des écosystèmes africains, processus toujours d'actualité. Comme nous l'avons vu dans notre introduction, celle-ci émane du milieu de la conservation (et même de la part d'ONG environnementalistes ayant pourtant développé un discours relativement « anti-chasse » depuis une trentaine d'années), mais également du milieu du développement rural au travers d'organismes para-étatiques ou de coopération et d'ONG.

¹ Dont le nombre n'excède pas une dizaine à la fin des années 1990 si l'on considère les trois pays Congo-Brazzaville, Cameroun et RCA.

Nous proposerons dans ce travail différentes lectures et analyses possibles de ce phénomène mais qui nécessitent d'être argumentées. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà avancer que cette reconsidération est en partie liée au fait que la dimension économique a pris le dessus de manière indubitable sur les dimensions écologique, sociale, politique ou même éthique en matière de gestion et de résolution des problèmes environnementaux ; la chasse est ainsi devenue, en réalité est redevenue, un outil de financement des politiques environnementales ayant toujours autant de mal à payer le coût de leurs ambitions.

Nous tenterons ici de présenter brièvement les facteurs explicatifs de ce nouveau regard extérieur sur la chasse et ses mécanismes, particulièrement en Afrique Centrale.

a) La « logique Campfire »

Tout d'abord, au début des années 1980, les choix effectués par quelques Etats d'Afrique Australe en terme de gestion de la faune sauvage vont avoir un retentissement très fort dans les autres pays du continent confrontés à des problèmes de conservation similaires. Comme emblèmes de cette approche, les deux Programmes ADMADE (*Administrative Management Design for Game Management Areas*) en Zambie et surtout CAMPFIRE (*Communal Areas Management Programme For Indigenous Resources*) au Zimbabwe, créés respectivement en 1988 et 1989, et « *qui ont tous les deux comme objectifs de faire participer les communautés locales vivant à proximité des parcs à la gestion de la faune. Cette participation prend trois formes principales : un intéressement financier ou matériel aux bénéfices tirés des safaris de chasse ou de l'écotourisme, une participation directe des populations dans les structures de délibération des programmes et l'embauche de personnel local dans les structures de gestion de la faune¹.* »

Campfire surtout va être considéré comme le précurseur des PICD (Programmes Intégrés de Conservation-Développement) tentant d'associer les populations locales à la gestion de la faune sauvage et aux éventuels bénéfices issus de cette gestion. L'*a priori* fondateur de Campfire est que ces bénéfices peuvent être suffisants pour infléchir les pratiques sociales - considérées comme non durables - des populations riveraines et les amener à adopter des comportements en accord avec les exigences requises par la conservation des espaces et particulièrement de la grande faune.

¹ RODARY E., 2001. *op. cit.*, p. 33.

Figure 2 : Le Programme Campfire en quelques mots...

Au Zimbabwe, au départ de *Campfire* était le Programme *Windfall*, conçu par Rowan Martin, qui prévoyait dès 1977 un approvisionnement en viande des communautés vivant en périphérie du parc national de Hwange. En 1981, *Windfall* est donc remplacé par *Campfire* dont les opérations sur le terrain ne débutent effectivement qu'en 1989. *Campfire* s'étend alors sur près de 15 000 km² et concerne plus de 1 millions d'habitants. Il est localisé en dehors - et souvent en périphérie - des aires protégées classiques du pays, sur des zones communales dénommées « *communal areas* ». Le programme est cogéré par différentes institutions ; au niveau national, il est coordonné par un organisme unique, le *Campfire Collaborative Group*, associant le Département des Parcs, les élus locaux concernés et des ONG parmi lesquelles le WWF ; au niveau local, l'autorité appartient aux administrations territoriales que sont les *Rural District Councils* (RDC) formés de comités associant des représentants de la société civile, des élus et des membres de l'administration locale. Les RDC sont issus du concept « d'autorité appropriée » (*appropriate authority*) qui a été créé par la loi sur les parcs nationaux et la faune sauvage de 1975.

Le programme est basé principalement sur l'utilisation de la chasse sportive comme outil d'exploitation de la faune sauvage et de financement de la conservation et du développement local (91% des revenus locaux). La gestion de la faune est donc contractualisée entre des sociétés de chasse privées et les RDC qui ont autorité pour allouer les revenus issus de la taxation de l'activité de chasse sportive. L'argent revient soit directement aux villages, qui financent eux-mêmes des projets communautaires ou procèdent à des distributions par foyer, soit est conservé par le RDC pour son fonctionnement administratif ou pour des actions de conservation. Les districts les plus rentables dégagent des bénéfices annuels pouvant atteindre entre 100 000 et 200 000 \$US. Les communautés locales touchent directement entre 35 et 60% de ces sommes, ce qui représentait au milieu des années 1990, entre 4 et 6 \$US par an / famille. Les revenus nationaux du programme issus de la chasse sportive s'élèvent en moyenne à 1,2 millions de \$US / an mais restent toujours inférieurs aux financements accordés par les ONG et les agences de développement des pays étrangers, lesquels s'élèvent, selon les estimations les plus basses à 2,8 millions de \$US / an. Depuis son démarrage, et malgré de nombreuses critiques quant à l'idéologie et à la validité du concept, *Campfire* est encore considéré comme la référence africaine en matière de gestion intégrée de la faune sauvage.

Nous reviendrons sur cette logique héritée des systèmes de *benefit sharing*¹ (les bénéfices économiques censés pallier l'interdiction d'accès aux ressources) tenue pour une assertion qui mérite pourtant de nombreuses objections. Fait moins connu et moins diffusé auprès du grand public, en moyenne 90 % de ses revenus (hors financements externes²) proviennent des safaris de chasse sportive, considérés comme un des systèmes d'exploitation les plus compatibles avec une gestion rationnelle du milieu et procurant à la faune sauvage sa valeur ajoutée optimum³. Comme le montre le tableau suivant le programme Admade en Zambie a adopté une stratégie de financement identique.

¹ BARROW E., BERGIN P., INFELD M., LEMBUYA P., 1995, Community conservation lessons from benefit sharing in East Africa, pp. 21-26, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

² Dont Rodary (*Ibid*, p. 33) rappelle qu'ils s'élèvent en moyenne à 1,2 millions de \$US / an par programme, mais qu'ils sont toujours inférieurs aux financements accordés par les ONG et les agences de développement des pays étrangers, lesquels s'élèvent, selon ses estimations les plus basses, à 2 millions de \$US par an en Zambie et 2,8 millions au Zimbabwe.

³ UICN, 1998. *Natural Resource Management by the People, Zimbabwe's CAMPFIRE Programme*, IUCN-ROSA Environmental Issues Series, 2, p. 14.

Tableau 5 : Place des safaris de chasse sportive dans les revenus de Campfire et d'Admade (en %)

Année	Zimbabwe : ensemble des revenus des districts Campfire (en %)				Zambie : ensemble des revenus du WCRF Admade (en %)		
	Safari	Tourisme	Ivoire et peau	Autres*	Safari	Chasse locale	Autres**
1989	93	0	2	5			
1990	84	0	7	9			
1991	82	2	3	13			
1992	95	2	1	3			
1993	94	1	1	4			
1994	95	2	0	3	91	7	2
1995	93	3	1	3	91	7	2
1996	94	1	2	2	91	7	3
1997	-	-	-	-	90	7	2
Moyenne	91	1	2	5	91	7	2

Source : Rodary E. 2001. *op. cit.*, p. 341. D'après WWF, sans date. *Campfire programme, income : 1989-1996*, sans lieu, non publié, 18 p. ; ERNST, YOUNG, 1998., *USAID report on the Wildlife Conservation Revolving Fund financial management capacity*, Lusaka, Ernst and Young, 26 p.

* vente d'animaux vivants et d'œufs (autruches, crocodiles)

**donations, marquages d'animaux, permis de chasse dans les *Game Management Areas*.

Le tourisme cynégétique est alors appréhendé non seulement comme un outil efficace de gestion du milieu naturel - les prélèvements sur la ressource sont faibles, l'aménagement du territoire, son contrôle, son suivi scientifique, etc. sont assurés par les acteurs partenaires - mais également comme un facteur favorisant le développement local. Les bénéfices issus du paiement des diverses taxes, à travers un processus de décentralisation, restent au niveau local et permettent le financement de projets communautaires dans le domaine de la santé, la scolarisation, l'accès à l'eau, le désenclavement des zones rurales, etc. La logique Campfire, forte de premiers résultats encourageants et soutenue par une politique médiatique bien menée, va rapidement séduire les gestionnaires de nombreuses aires protégées africaines ayant du mal à trouver des solutions appropriées aux multiples contraintes que rencontrent leurs actions : braconnage, surpâturage, conflits avec les populations riveraines, sous-financements, etc.

Va être alors développée une réflexion sur la gestion des zones périphériques ou « zones tampons » (*buffer zone*) des aires protégées¹, lesquelles ont rarement été prises en compte

Nous reviendrons au cours de notre analyse sur les débats nourris entourant « l'idéologie Campfire » et les travaux la concernant : (Murphree, 1993, 1996 et 2000 ; Compagnon et Constantin, 2000 ; Freese, 1996 ; Lewis, 1993 et 1997 ; Murombedzi, 1994 ; Rodary, 1998 et 2001 ; Spinage, 1998)

¹ CASTELLANET Ch., 1992. *La protection des ressources naturelles par le développement durable des zones périphériques aux réserves naturelles : nouveau concept ou vieille idée ?*, GRET, Paris, 20 p.

KLEITZ G., 1994. *op. cit.*

jusqu'à présent. Et que ce soit en Afrique Australe, Orientale, Occidentale ou Centrale, ces zones périphériques, dans les pays autorisant cette forme d'exploitation de la ressource, sont presque toujours exploitées en tourisme cynégétique, pour les raisons historiques que nous avons vues précédemment. Les programmes de conservation-développement vont alors, contraints ou de leur propre chef, décider de composer avec les sociétés de chasse (dont certaines sont installées depuis plusieurs décennies), redevenues soudain des acteurs incontournables.

Cette évolution générale demande bien sûr à être nuancée, - et nous nous attacherons à montrer la complexité et la diversité des cas de figure - mais globalement, d'utilisateurs irresponsables de la ressource, d'acteurs locaux gênants car difficiles à contrôler, les chasseurs vont devenir des partenaires parfois essentiels dans l'élaboration et l'application des politiques nationales de conservation de la nature.

b) Des milieux cynégétiques occidentaux réactifs

Très rapidement, les lobbies cynégétiques vont pouvoir adopter un nouveau discours déculpabilisant s'appuyant sur ces nouvelles approches ; le chasseur blanc qui se rend en safari s'enorgueillit et se rassure d'entendre confirmer par son guide que son expédition participe de la protection de la faune, cependant qu'il se réjouit d'apprendre que cela permet aux villages riverains de sa zone de chasse de se développer. D'une simple justification écologique du safari, on passe alors à une double justification écologique et socio-économique. Les professionnels du tourisme cynégétique vont réagir à cette reconsidération déculpabilisante de leur activité. Les réactions, diverses bien sûr, vont mettre en valeur la fragilité et surtout la dualité caractérisant le monde cynégétique moderne. Cette nouvelle période de rupture va en effet nous éclairer sur une scission assez nette entre deux « écoles » de safari.

D'une part, une génération de guides de chasse « modernes », maîtrisant les nouvelles règles du marketing et de la gestion de la faune sauvage, interlocuteurs devenus crédibles auprès des responsables des programmes de conservation et de développement. Nous retrouvons notamment ces derniers au sein d'agences de voyages spécialisées dans le tourisme cynégétique ayant une puissance de *lobbying* élevée.

D'autre part, des guides de chasse privés, attachés à leur indépendance et surtout au style de vie occasionné par leur métier, souvent rétifs aux approches gestionnaires modernes qu'ils maîtrisent mal et qui leur imposent de lourdes contraintes financières et techniques.

Présentation quelque peu manichéenne certes, mais qui tente d'ordonner les multiples déclinaisons des personnalités qui caractérisent, comme nous le verrons plus loin, le monde du tourisme cynégétique. Car la chasse, et peut-être plus particulièrement le safari, reste encore ce moment d'échange privilégié (entre le client et le guide, entre le guide et les pisteurs) où la relation à l'autre prend une dimension capitale, où l'imaginaire et le discours prennent bien souvent le pas sur la rationalité d'une zone de chasse ou d'un quota d'abattage. Se contenter d'une approche limitée à une analyse politique, économique ou écologique du safari africain, sans appréhender la nature profonde de ses acteurs, serait négliger la dimension humaine fondamentale qui le caractérise et qui influe très fortement sur ses impacts et donc sur sa validité comme « outil potentiel de gestion des milieux et de développement local ».

Conclusion de la Partie 1

Dans ce rappel de l'évolution historique de la chasse commerciale mutant puis disparaissant au profit de son seul aspect ludique, la chasse en Afrique Centrale est apparue, ainsi que dans le reste de l'Afrique Subsaharienne, comme une composante essentielle des politiques environnementales, aussi bien durant la conquête que durant les périodes coloniales puis post-coloniales. Répondant à une nouvelle demande sociale occidentale de voyage mêlant luxe et aventure, la chasse sportive puis le tourisme cynégétique, sa forme internationale, ont connu leurs heures de gloire jusqu'au milieu de la seconde moitié du XX^e siècle, avant que ne se développent des politiques conservationnistes plus coercitives pour les chasseurs blancs et totalement prohibitives pour les populations rurales africaines. Si le tourisme cynégétique a perduré jusqu'à aujourd'hui, c'est tout d'abord parce qu'il repose sur des bases idéologiques qui ne sont pas en si grand désaccord avec les conceptions conservationnistes dites classiques : « les principaux dangers pour la faune sauvage africaine sont la perte d'habitats mais plus encore l'exploitation non durable qu'en font les populations rurales africaines.... » « L'ennemi » commun étant identifié, il s'est agi de s'en prémunir par la mise en défens des territoires. Les secteurs de chasse sportive participent donc, au moins dans les discours et sur le papier, de l'établissement des politiques de protection de l'environnement telles qu'elles sont conçues et prônées à l'échelle internationale. Le tourisme cynégétique se présente en effet comme une possible réponse, au travers de la construction et de l'évolution de son discours (nouvelle argumentation écologique et socio-économique) comme de son fonctionnement interne (approche mondialisée et marchandisée, développement des systèmes intégrés et des approches communautaire et participative), aux problèmes de conservation des écosystèmes africains. Accusés et montrés du doigt à juste titre, pour avoir participé à la raréfaction voire à l'extermination de la faune sauvage africaine, la plupart des acteurs du tourisme cynégétique ont aujourd'hui réellement fait évoluer leurs pratiques et leur rapport à la faune sauvage. Et cela, même si des résistances empreintes d'un mélange de conservatisme et de nostalgie persistent avec force, particulièrement en ce qui concerne le rapport à « l'Afrique » dans sa globalité comme nous le constaterons ultérieurement.

Pour autant, cette modification des comportements cynégétiques des touristes chasseurs occidentaux ne s'est pas faite naturellement. C'est en partie sous la contrainte que les mentalités ont été amenées à évoluer, en réaction à la naissance de mouvements écologistes très influents à partir des années 1970-1980, ralliant à leurs idées plus qu'à leur cause une certaine frange du monde de la chasse, en réaction également à la baisse très importante des

populations de faune sauvage en Afrique puis à la mise en place de politiques cynégétiques plus draconiennes.

L'échec des politiques classiques de conservation, associé à une domination accrue de la sphère économique sur la sphère politique et sociale, particulièrement dans le domaine de l'accès aux ressources naturelles, a été un facteur de plus pour chercher à résoudre une difficile équation : « consommer le moins de ressources possible et générer le plus de revenus possible pour satisfaire les besoins ou les intérêts du plus grand nombre d'acteurs possible ». Prêts à consommer moins, voire très peu, comme nous allons l'aborder dans la partie suivante, et à payer leur passion au prix fort, les « chasseurs blancs » sont devenus des acteurs-partenaires privilégiés des politiques de gestion participative des ressources naturelles.

PARTIE 2

Chasse sportive et conservation de la faune sauvage et des écosystèmes naturels en Afrique Centrale

« C'était un énorme, magnifique koudou mâle, mort sur le flanc, ses cornes de grandes spirales sombres, largement écartées et incroyables tandis qu'il gisait mort à cinq mètres de l'endroit où nous étions quand j'avais tiré un instant plus tôt. Je le regardai, grand, avec de longues jambes d'un gris uni avec les raies blanches et les grandes cornes, recourbées, fières, brunes comme la chair d'une noix et aux pointes d'ivoire, les grosses oreilles et sa grande belle encolure, à l'épaisse crinière, le chevron blanc entre ses yeux et le blanc du museau, et je me penchai sur lui et le touchai pour essayer d'y croire. Il était couché sur le côté par où était entrée la balle et il n'y avait pas une marque sur lui et son odeur était douce et agréable comme l'haleine des bestiaux et l'odeur du thym après la pluie. »

Ernest Hemingway, *Les vertes collines d'Afrique*, 1969

Introduction de la partie 2

Dans cette seconde partie s'inscrivant dans la période contemporaine, nous allons considérer notre objet d'étude par sa fonction première, c'est-à-dire comme un mode d'utilisation du territoire ayant des impacts directs et indirects sur la faune sauvage et ses habitats. Rappelons d'abord qu'il existe très peu de travaux apportant des données techniques chiffrées, anciennes ou récentes et actualisées sur la chasse sportive en Afrique Subsaharienne. A l'exception de quelques pays d'Afrique Australe qui l'ont intégrée à leur politique de gestion de la faune sauvage depuis plusieurs décennies, l'étude des impacts écologiques potentiels de la chasse sportive semble n'avoir jamais suscité beaucoup de curiosité, pas plus auprès des autorités de tutelle des pays concernés qu'auprès des programmes de conservation ou de la recherche scientifique internationale. En conséquence, il s'avère extrêmement difficile de récolter, traiter et analyser des données quantitatives intéressantes, homogènes et fiables qui permettent d'avancer une argumentation étayée. C'est particulièrement le cas en Afrique Centrale, où si l'on peut comprendre que le développement du tourisme cynégétique en milieu forestier est encore trop récent pour avoir permis de focaliser les attentions, il est plus surprenant de constater que si peu de données soient disponibles sur les presque 80 années d'exploitation des vastes zones de savanes camerounaises, centrafricaines ou encore tchadiennes.

Paradoxalement et malgré ces nombreuses zones d'ombre, c'est maintenant un fait acquis que ce mode d'exploitation de la faune sauvage est devenu le fer de lance de la stratégie de certains programmes de gestion communautaire en Afrique Centrale¹. Ce qui laisse sous-entendre, au moins d'un point de vue strictement conservacionniste, que les bénéfices dégagés par la chasse sportive sont potentiellement supérieurs aux contraintes occasionnées. Dans le but de réfléchir à la pertinence de cette approche, nous organiserons donc notre réflexion en quatre temps.

Tout d'abord, nous positionnerons la chasse sportive par rapport aux autres modes d'exploitation de la faune sauvage pratiqués aujourd'hui en Afrique Subsaharienne et nous verrons que le tourisme cynégétique connaît actuellement un certain développement.

¹ WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (a). The potential role of safari hunting as a source of revenue for protected areas in the Congo Basin, *Oryx*, 33, 4, pp. 339-345.

ROULET P.A., 1999. *La chasse-safari en forêt équatoriale d'Afrique Centrale : exploitation du milieu et incidences sociales. Etude de cas dans le sud-est Cameroun*, Mémoire de DEA ETES, Université d'Orléans, Laboratoire IRD/ERMES, Orléans, 175 p.

Nous présenterons ensuite les modes d'organisation et de fonctionnement du tourisme cynégétique au Cameroun et en RCA et plus précisément sur nos deux sites d'étude, afin d'apporter des éléments de réflexion sur les capacités et les opportunités apparemment offertes par la chasse sportive en termes de protection des espèces et des milieux.

A l'issue de ces approches descriptives nécessaires pour cerner l'activité dans sa globalité et sa complexité, nous verrons si et comment le tourisme cynégétique peut être appréhendé comme un outil pertinent de gestion des ressources naturelles. Pour cela, il, nous faudra tout d'abord tenter de déterminer la nature des prélèvements occasionnés par la chasse sportive au travers de questionnements simples : quelles espèces sont prélevées, sur quels territoires et selon quelles techniques ? Que savons-nous des impacts directs sur la faune sauvage liés à ces prélèvements ? Est-il donc possible de quantifier et de qualifier ces prélèvements et leurs impacts ? Quelle compétition cynégétique peut-on relever entre cette forme d'exploitation du territoire et la chasse pour la consommation et la commercialisation de viande de brousse et le grand braconnage ?

Enfin, nous réfléchirons sur les incidences écologiques indirectes liées à l'implantation de sociétés de chasse sur ces territoires, et sur le rôle que ces dernières jouent ou peuvent jouer pour participer à une gestion rationnelle et durable des espaces qu'elles exploitent.

Autant de questionnements qui seront traités en gardant à l'esprit une question majeure qui est d'identifier si, aujourd'hui, le débat le plus pertinent autour de cette forme de chasse est effectivement de nature écologique ou bien s'il faut chercher ailleurs la problématique essentielle liée à ce mode d'utilisation du territoire. En filigrane de nos réflexions volontairement circonscrites à une approche écologique, nous verrons ainsi que le facteur limitant intervenant de manière récurrente dans la validité des processus en cours est bien sûr et avant tout l'homme.

Chapitre 1 : Modes d'exploitation de la faune sauvage et chasse sportive en Afrique Subsaharienne

Section 1.1. Les différents modes d'exploitation de la faune sauvage

En Afrique Subsaharienne, après avoir longuement été ignorée en tant que « ressource » à part entière et peu valorisée par les circuits économiques formels autres que ceux liés à la chasse commerciale et sportive avec les conséquences que nous avons exposées, la faune sauvage a vu se diversifier ses modes d'exploitation (ou d'utilisation). Pour présenter ces derniers, nous avons choisi de les ordonner selon la typologie classiquement utilisée, c'est-à-dire selon qu'ils sont « non consommateurs » ou « consommateurs » de faune sauvage, même si cette distinction fait aujourd'hui l'objet d'un débat¹ (Cf. le tableau suivant)

1.1.1. Modes d'exploitation « non consommateurs » de la ressource

En Afrique Subsaharienne, le principal mode d'exploitation de la faune sauvage non consommateur de la ressource est le tourisme de vision. Il s'adresse à différents types de clientèle et propose des prestations diverses, du tourisme d'aventure (trek à pied, à cheval, en pirogue, etc.) au tourisme de luxe en *lodge* de haut standing. Il est principalement organisé au sein d'aires protégées aménagées à cet effet, en particulier dans les parcs nationaux. Pratiquement tous les pays d'Afrique Subsaharienne ont développé un minimum de tourisme de vision dans leurs aires protégées, hormis dans les pays où les conflits armés d'ampleur trop importante ne permettent pas les déplacements touristiques en zones rurales (en Sierra Léone, au Libéria, au Soudan ou plus récemment en Côte d'Ivoire).

¹ HUTTON J.M., LEADER-WILLIAMS N., 2003. Sustainable use and incentive-driven conservation : realigning human and conservation interests, *Oryx*, 37, 2, pp. 215-226.

Les modes non consommateurs de ressources étant considérés comme ayant malgré tout des impacts indirects potentiels sur les effectifs, la distribution ou le comportement (alimentaire, reproductif) de la faune sauvage. Malgré ces objections, nous utiliserons cette distinction facilement manipulable.

Tableau 6 : Les principaux modes d'exploitation de la faune sauvage aujourd'hui en Afrique Subsaharienne

Principaux modes d'exploitation de la faune sauvage			Descriptif		
Exploitation non consommatrice de la ressource	Tourisme	de vision	haut de gamme	tourisme de vision de haut standing proposant un produit de luxe	
			moyenne gamme	tourisme de vision "de masse" proposant un produit de qualité standard	
			"éducatif"	tourisme de vision visant à un apprentissage des contextes écologiques et socioculturels (écoliers, étudiants...)	
			"bird watching"	tourisme de vision ciblé pour une clientèle spécialisée d'ornithologues amateurs	
			"incentive", évènementiel	tourisme de vision spécialisé pour (i) des entreprises ou (ii) des événements particuliers	
	de chasse	"darting safari"	tourisme de chasse non létale par immobilisation au fusil anesthésique sous contrôle d'un guide de chasse et d'un vétérinaire expérimenté		
Recherche		nationale/internationale	recherche scientifique (biologie) par le biais de missions ponctuelles ou Centre national ou international (Lamto en Côte d'Ivoire, Makokou au Gabon)		
Formation / Education		nationale/internationale	formation et éducation à l'environnement par le biais de séminaires ponctuels ou centres de formations permanents		
Exploitation consommatrice de la ressource	Chasse	chasse d'auto consommation	périphérie des villages	chasse locale (petit gibier et ravageurs) pour la consommation dans le cercle familial et proches, (valeur alimentaire, socioculturelle, protection des cultures)	
			en savane ou en forêt	chasse locale (toutes espèces, surtout petit et moyen gibier) pour la consommation dans le cercle familial et proches (valeur alimentaire et socioculturelle)	
		chasse commerciale	locale	chasse commerciale pratiquée par les villageois pour obtenir des revenus d'appoint (participe souvent de la même action que la chasse d'auto consommation)	
			professionnelle	chasse commerciale pratiquée le plus souvent par des villageois ou (néo) urbains se spécialisant dans le commerce de viande de brousse	
		"grand braconnage"	national et international	braconnage professionnel et spécialisé sur des espèces dont les sous-produits ont une haute valeur ajoutée (ivoire, queues de girafes, perroquets, plumes d'autruches)	
		chasse sportive (tourisme cynégétique)	petite chasse	chasse touristique du gibier à plumes (francolins, pintades, tourterelles, canards, etc.), chasse au phacochère souvent associée	
			moyenne chasse	chasse touristique de mammifères de taille moyenne (céphalophes, phacochères, guibs, cobes, impalas, etc...)	
			grande chasse	chasse touristique du grand gibier non dangereux ou dangereux dont les "big five" : Eléphant, Buffle, Lion, Léopard, Rhinocéros	
			safari spécial	chasse touristique de gibiers particuliers : safari "spécial Buffle" ou "spécial Eland de Derby"	
		Elevage de faune	extensif ("ranching")	multispécifique ouvert	élevage de grande faune pour la production de (i) reproducteurs (femelles et mâles), (ii) grands trophées (mâles âgés), (iii) viande (subadultes)
	multispécifique clos			élevage de grande faune pour la production de (i) reproducteurs (femelles et mâles), (ii) grands trophées (mâles âgés), (iii) viande (subadultes)	
	intensif ("farming")		grands mammifères	élevage d'antilopes, d'autruches, pour la vente de (i) reproducteurs (femelles et mâles), (ii) grands trophées (mâles âgés), (iii) viande (subadultes), (iv) peaux	
			petits mammifères	élevage hors sol d'aulacodes, athères, rats de gambie, etc. pour la production de (i) reproducteurs, (ii) viande	
			reptiles	élevage hors sol de crocodiles, tortues, varans, pythons, bitis, ecchis, naja pour la production de (i) reproducteurs, (ii) viande, (iii) venin, (iv) peaux, (v) artisanat	
	Régulation de population	Cropping		abattage régulier ou ponctuel de certaines populations animales pour la production de (i) viande, (ii) sous-produits	
Culling		abattage ponctuel de certaines populations animales considérées comme excédentaires ou indésirables			
Vente d'animaux vivants			prélèvement d'animaux pour la revente à fin de (i) renforcement de population, (ii) introduction, (iii) réintroduction, (iv) élevage en captivité, (v) parcs animaliers		

Mais, même dans les pays instables ou n'ayant pas développé les infrastructures suffisantes pour attirer une clientèle touristique massive, certaines espèces phares de faune sauvage ont suffisamment de pouvoir attractif pour susciter un tourisme de vision international et national (gorilles de montagne au Rwanda et Congo RDC, gorilles de plaine et éléphants de forêt au sud-ouest RCA (parc Dzanga-Sangha) et au nord du Congo-Brazzaville (parc d'Odzala), éléphants à Nazinga au Burkina Faso...). L'Afrique Orientale (Kenya, Tanzanie) et Australe (Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Zimbabwe...), qui ont adopté une politique touristique appropriée, sont incontestablement les destinations les plus prisées du continent pour le tourisme de vision. L'Afrique Occidentale et Centrale sont peu compétitives en ce domaine car ne pouvant bien souvent proposer que des prestations de qualité secondaire, tant en terme d'observation (paysages peu spectaculaires se prêtant mal à la vision, nombre et nature des espèces moins attractifs) que d'organisation et d'infrastructures (tarifs prohibitifs par rapport au « produit » proposé, manque de professionnalisme d'un bout à l'autre de la chaîne touristique). Quelques exceptions doivent être relevées, comme le parc national de Molé au Ghana ou encore le Ranch de la Lékédi au Gabon (Ph. Chardonnet, com. pers.).

Autres modes d'exploitation de la faune sauvage liés principalement aux aires protégées, la recherche scientifique et la formation / éducation à l'environnement. Ils se déclinent sous diverses formes ; programmes scientifiques de suivi sur le long terme, suivi spatial sur certaines espèces (par exemple pose et suivi par collier émetteur), suivi comportemental de populations (à partir de sites d'observation fixes), développement de stations de recherche, séminaires de formation ou voyages d'étude pour écoliers, étudiants, etc.

Enfin, on doit relever également le développement en Afrique Australe de *darting safaris*, consistant à flécher des animaux avec un fusil anesthésique. Bien que correctement encadrée par des professionnels (vétérinaires spécialisés en faune sauvage) et non létale, cette pratique est très critiquée car elle comporte certains risques pour les animaux fléchés lors de la réanimation. A l'origine, l'immobilisation de grands mammifères par anesthésie est uniquement employée dans le cadre de captures aux objectifs scientifiques bien déterminés (prélèvement sanguin, pose de colliers émetteurs, translocation d'animaux vivants) et est une technique très pertinente pour obtenir des informations de premier ordre sur la biologie des grands mammifères (Bertrand Chardonnet, com. pers.).

1.1.2. Modes d'exploitation « consommateurs » de la ressource

Les modes d'exploitation consommateurs de faune sauvage ont été distingués ici en quatre classes :

La chasse (d'auto-consommation, commerciale ou sportive) et le braconnage sont les principaux dont les définitions ont déjà été données dans l'introduction de ce travail et sur lesquels nous reviendrons. Hormis dans le cas spécifique de la chasse sportive, toutes les formes de chasse relevées ici sont pratiquées par les populations rurales - et éventuellement urbaines - africaines dans tous les pays d'Afrique Subsaharienne (à l'exception peut-être de l'Afrique du Sud) à des degrés différents et sont de très loin les modes d'exploitation de la faune sauvage les plus développés.

L'élevage de faune sauvage peut être qualifié d'*intensif* ou *extensif*, même si les approches modernes de sa gestion en Afrique Australe ne se satisfont plus de ces deux seules distinctions. L'élevage intensif (*game farming*), fait référence à un système d'exploitation où l'on augmente artificiellement la capacité de charge en modifiant le milieu naturel. L'élevage extensif, (*game ranching*), fait référence à un système d'exploitation où le peuplement est sauvage et utilise l'écosystème à sa capacité de charge naturelle¹. Les exemples les plus aboutis et convaincants de *farming* sont ceux concernant les fermes à crocodiles et autruches ou encore des élevages d'antilopes, dont la maîtrise technique et le développement ne sont vraiment élevés qu'en Afrique Australe, principalement en Afrique du Sud sur les fermes de gibier (*game farms*). Des tentatives encourageantes de *game farming* sur les rongeurs (aulacodes, rats de Gambie, athérures) voient actuellement le jour, même en Afrique Centrale et Occidentale, dans le but de proposer une alternative pragmatique au problème « viande de brousse². » Le *ranching*, qui concerne des espaces de grande superficie (au minimum plusieurs milliers d'hectares), peut être établi sur des territoires ouverts ou clos et s'adresse plus spécifiquement aux grands mammifères (buffles, koudous, élands, impalas, etc.).

L'Afrique Australe est actuellement la région de prédilection du *game ranching*³. Sur ces espaces, les principaux modes d'utilisation de la faune sauvage « élevée » sont la chasse pour

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, pp. 205-276.

² Par exemple le DABAC (Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale), projet initié par ECOFAC et le CIRAD, propose au Gabon, au Cameroun et au Congo-Brazzaville, la diffusion de l'élevage d'aulacodes par la mise en place de stations de production de géniteurs et la formation des candidats éleveurs. Selon les dernières informations, on assiste à un cas rare de réussite d'une tentative de domestication d'animaux sauvages en Afrique dans un but de production de viande (Ph. Chardonnet, com. pers.).

³ Jusqu'à ces dernières années, le Zimbabwe faisait figure de pionnier en la matière avec quelques 500 *game ranches* réunis au sein de la *Game Producers Association*, mais cette situation est en pleine mutation avec le changement de conjoncture et près des 2/3 de ces ranches ont aujourd'hui disparu. La Namibie est aujourd'hui une place forte du *game ranching* avec ses réseaux : (i) d'une part de grandes propriétés privées déjà anciennes,

la venaison¹ et la chasse sportive, deux activités qui se confondent largement dans les faits, « l'utile se joignant à l'agréable ».

Le *cropping* est une technique de récolte régulière qui s'effectue le plus souvent sur les systèmes de *ranching*, principalement pour la production de viande et de sous-produits animaux. On peut considérer cette méthode comme une activité de chasse commerciale organisée et légale, mais aussi comme un mode de régulation de population. Le prélèvement d'individus de certaines espèces est effectué selon des critères d'abattage qui doivent respecter un nombre de conditions variant en fonction du résultat recherché. Dans tous les cas, les animaux doivent subir le moins de stress possible et les conditions sanitaires minimales (maintien de la chaîne du froid notamment) doivent être assurées lors d'opérations de grande ampleur.

Dans certains cas particuliers, les populations de faune sauvage doivent faire l'objet de régulation ; lorsque la population d'une ou plusieurs espèces excède la capacité de son habitat et entraîne des dégradations écologiques (éléphants particulièrement) ; lorsque des problèmes sanitaires sont rencontrés sur une ou plusieurs espèces et qu'une éventuelle épizootie doit être enrayée (espèces réservoirs de trypanosomiase, fièvre aphteuse, peste bovine...) ; lorsqu'une ou des espèces sont à l'origine de conflits homme / animal, entraînant des préjudices physiques ou matériels (prédateur occasionnant des pertes de bétail, herbivores causant des dommages aux cultures, mégaherbivores tels que les éléphants pouvant devenir dangereux)². On utilisait autrefois surtout la méthode de *culling*, qui consiste à abattre de manière ponctuelle la population animale posant problème. Cette méthode a été très controversée suite à l'affichage médiatique d'images montrant une opération de *culling* sur un troupeau d'éléphants en Afrique Australe³. Les opérations de *culling* sont devenues rares de nos jours et la régulation des animaux posant problème s'effectue maintenant soit par la méthode du P.A.C. (*Problem Animal Control*) qui consiste à faire abattre par un professionnel (guide de chasse, *ranger*, conservateur) les animaux concernés, soit, ce qui est beaucoup plus

et (ii) d'autre part de *conservancies* naissants. Le Botswana et la Zambie sont moins impliqués que les pays voisins dans cette activité.

¹ C'est-à-dire la production de *biltong*, terme caractéristique de l'Afrique Australe pour qualifier la viande séchée.

² CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 158. Rappelons ici que les mégaherbivores sont les herbivores dont la masse corporelle d'un individu adulte est égale ou dépasse la tonne. L'Afrique Subsaharienne compte donc 5 mégaherbivores : l'Eléphant, la Girafe, l'Hippopotame et les deux Rhinocéros (noir et blanc) (Hervé Fritz, com. pers.).

³ Le choix ayant été fait d'éliminer tous les membres du groupe pour ne pas provoquer d'éventuels traumatismes sur les animaux survivants, une vingtaine de bêtes du même troupeau avaient été abattues en 2-3 minutes devant des caméras de télévision par une dizaine d'hommes armés et formés pour l'opération.

intéressant économiquement, en faisant prélever le même animal par un chasseur sportif dans le cadre d'un safari spécial. Cette dernière pratique est utilisée depuis longtemps en Afrique Australe et l'est aussi ponctuellement pour réguler les populations d'éléphants excédentaires en périphérie du parc de Waza au nord du Cameroun.

Enfin, la vente d'animaux vivants est une activité aujourd'hui banalisée en Afrique du Sud pour peupler ou repeupler des zones ouvertes ou encloses en faune sauvage, que ce soit avec une espèce particulière ou une gamme d'espèces. Tout un secteur commercial s'y est développé avec des ventes aux enchères publiques et des cours affichés par espèce (Cf. annexe 7).

Les transferts d'animaux vivants font partie intégrante des modes de gestion courants des ranches de faune sauvage, que ce soit en entrée (enrichissement de la communauté faunique du ranch) ou en sortie (vente commerciale d'animaux à d'autres ranches ou à l'exportation vers des marchés nationaux ou régionaux¹. La vente d'animaux vivants est une activité également importante dans des pays comme la Namibie, le Zimbabwe ou encore le Kenya². Hormis quelques cas d'introduction ou de réintroduction d'animaux sauvages vivants (Ranch de la Lékédi au Gabon, Réserve de faune du Ferlo dans le centre du Sénégal³), on connaît peu de cas récents et massifs de transferts officiels d'animaux vivants en Afrique Centrale ou en Afrique Occidentale. En revanche, des transferts illégaux ont pu être relevés ces dernières années⁴.

Pour compléter cette rapide revue des différents modes d'exploitation de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne et y positionner la chasse sportive, il est nécessaire de retenir les informations suivantes.

Les pays d'Afrique Australe sont ceux qui ont le plus diversifié leurs modes d'exploitation, démontrant l'attachement historique et culturel particulier de ces anciennes colonies anglo-

¹ ABSA, 2003. *Game ranch Profitability in Southern Africa*, Absa Group Economic Research, 41 p.

² BOJÖ J., (Ed.) 1996. *The Economics of Wildlife : Case Studies from Ghana, Kenya, Namibia and Zimbabwe*, AFTES Working Paper N° 19, Environmental Policy and Planning, The World Bank, Washington D.C., USA, 151 p.

³ En janvier 2003, 8 Oryx algazelle (*Oryx dammah*) en provenance d'Israël et 8 Gazelles dama (*Gazella dama*) de la réserve de Guembel ont été réintroduits dans la réserve du Ferlo, le Sénégal entrant dans le cadre d'un programme de la Convention sur les espèces migratrices (Convention de Bonn) pour la réintroduction des Antilopes Sahélo-Sahariennes.

⁴ Il faut notamment relever les opérations de capture et de transfert pratiquées en 1999 et 2000 au Sénégal, en 1995 et 1997 au nord Bénin ou encore en 2000 en RCA sur des élands de Derby et des hippotragues. Durant ces opérations totalement illégales, effectuées sur des zones de chasse comme au sein d'aires protégées (Parc national Niokolo-Koba) une proportion importante des animaux transportés en hélicoptères puis en avions gros porteurs est décédée durant le transport. La destination de ces animaux était vraisemblablement l'Afrique du Sud. Ces manipulations se sont plus apparentées à un réel trafic d'animaux qu'à des opérations de transferts

saxonnes pour la faune sauvage. Les systèmes de *ranching* et de *farming* multi-activités (chasse sportive, commerciale, d'auto-consommation, etc.) sont associés à de vastes aires protégées, destinées principalement à un tourisme de vision de bon standing. La privatisation historique de vastes superficies a beaucoup contribué à cette situation, et la chasse sportive y joue un rôle important comme mode de prélèvement de la faune sauvage.

Les pays d'Afrique Orientale ont suivi une voie principalement orientée vers le tourisme de vision de masse, leurs écosystèmes s'y prêtant particulièrement bien. La chasse sportive (surtout en Tanzanie) est également privilégiée comme mode d'exploitation des zones tampons des parcs nationaux et contribue pour une part importante à l'économie du pays comme nous le verrons.

L'Afrique Occidentale et Centrale, sans que l'on puisse parler de réelles stratégies politiques historiques en terme de gestion et d'exploitation de la faune sauvage, ont axé leurs politiques actuelles vers le développement d'un tourisme de vision de moyenne gamme ainsi que vers la chasse sportive. Globalement, le tourisme de vision est toujours peu développé et en tous cas rarement concurrentiel avec les pays d'Afrique Orientale et Australe mais, comme nous allons le voir, la chasse sportive connaît une phase de croissance ces dernières années.

sérieuses. Cf. Connaissance de la Chasse, 2001. *Elands de Deby et Kobas : trafic inquiétant*, n° 297, Janvier 2001, pp. 36-39 de Franklin Saine.

Tableau 7 : Données techniques sur la chasse sportive en Afrique Subsaharienne en 2003 (1)

PAYS	Superficie nationale	Superficie Aires Protégées *		Superficie Zones de Chasse Sportive **		
	en km ²	en km ²	% AP / territoire national	en km ²	% ZCS / territoire national	Source sur ZCS
Afrique du Sud	1 221 037	56 500	4,6	160 000	13,1	Cumming, 1999
Angola	1 246 700	82 300	6,6			
Bénin	112 620	8 435	7,5	4 000	3,6	MAEF, 2003.
Botswana	600 370	103 953	17,3	121 000	20,2	Cumming, 1999
Burkina Faso	274 200	31 937	11,6	21 500	7,8	Rouamba, 2002
Burundi	27 830	871	3,1			
Cameroun	475 440	30 500	6,4	43 860	9,2	MINEF, 2002
Congo RDC	2 345 410	124 700	5,3	90 362	3,9	B. Chardonnet, com. pers.
Congo Brazzaville	342 100	11 773	3,4			
Côte-d'Ivoire	342 460	21 038	6,1			
Djibouti	23 000	30	0,1			
Ethiopie	1 221 000	32 403	2,7	60 000	4,9	Mattanovitch, com. pers.
Gabon	267 670	27 150	10,1			
Gambie	11 300	230	2,0	600	5,3	MEWFHF, 2003
Ghana	238 500	13 489	5,7	1 137	0,5	MLF, 2003
Guinée	28 051	1 650	5,9			
Guinée-Bissau	36 125	3 780	10,5	8 000	22,1	D. Brugiere, com. pers
Guinée-Equatoriale	28 050	3 860	13,8			
Kenya	582 650	44 855	7,7			
Lesotho	30 350	68	0,2			
Liberia	111 370	1 450	1,3			
Madagascar	594 180	17 745	3,0			
Malawi	118 480	12 622	10,7			
Mali	1 240 000	44 853	3,6			
Mauritanie	1 030 700	17 500	1,7	6 000	0,6	F. Lamarque, com. pers
Mozambique	783 080	36 500	4,7	56 750	7,2	Cumming, 1999
Namibie	824 290	107 125	13,0	72 725	8,8	Cumming, 1999
Niger	1 267 000	84 130	6,6	9 169	0,7	F. Lamarque, com. pers
Nigeria	923 770	34 218	3,7			
Ouganda	236 040	17 968	7,6			
RCA	622 980	68 918	11,1	196 035	31,5	MEEFCP, 2002
Rwanda	26 340	2 650	10,1			
Sénégal	196 200	21 800	11,1	24 344	12,4	DEFCCS, 2003
Sierra Leone	71 740	2 338	3,3			
Somalie	637 660	3 444	0,5			
Soudan	2 505 810	95 870	3,8			
Swaziland	17 366	50	0,3	46	0,3	Cumming, 1999
Tanzanie	945 090	134 881	14,3	185 750	19,7	Simmonet, 2000
Tchad	1 284 000	116 890	9,1	34 320	2,7	F. Lamarque, com. pers.
Togo	56 600	6 500	11,5			
Zambie	752 610	59 451	7,9	160 488	21,3	Cumming, 1999
Zimbabwe	390 580	49 418	12,7	40 000	10,2	Cumming, 1999
TOTAL	24 090 749	1 535 843	6,7	1 296 086	9,8	des pays possédant des ZIC
					5,4	de la superficie totale d'Afrique Subsaharienne

Source Superficies Aires Protégées : CHAPE S., BLYTH S., FISH L., FOX Ph., SPALDING M., (compilers) 2003. 2003 United Nations List of Protected Areas, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and UNEP-WCMC, Cambridge, UK, ix + 44 p.

Zones de Chasse Sportive ** Sont prises en compte les zones autorisant ou réservées au tourisme cynégétique (zones, secteurs, ranches ou blocs de chasse), mais pas forcément opérationnelles actuellement, et sont omises les zones de chasse locales et banales (pour nationaux et résidents) ainsi que les domaines de chasse étatiques.

Tableau 7 bis : Données techniques sur la chasse sportive en Afrique Subsaharienne en 2003 (2)

PAYS	Chasse sportive autorisée				Trophées autorisés parmi les <i>Big Five</i>		Quelques espèces phares autorisées	Chasse coutumière autorisée
	O/N	PC*	MC	GC	Nbre	Types		
Afrique du Sud	oui	x	x	x	5	Lion, Buffle, Léopard, Eléphant, Rhinocéros (blanc)	Oryx, Nyala, Gemsbok, Guépard, Elan du Cap, Grand Koudou	oui
Angola	non							non
Bénin	oui	x	x	x	2	Lion, Buffle	Hippotrague rouan	oui
Botswana	oui	x	x	x	4	Lion, Buffle, Léopard, Eléphant	Sitatunga, Gemsbok, Hippotrague noir,	non
Burkina Faso	oui	x	x	x	2	Lion, Buffle	Hippotrague rouan	oui
Burundi	non							non
Cameroun	oui	x	x	x	3	Lion, Buffle, Eléphant	Eland de derby, Bongo, Hylochère	oui
Congo RDC	oui	x	x	x	3	Lion, Buffle, Léopard	Eland de derby, Bongo, Hylochère	non
Congo Brazzaville	oui	x	x	x	2	Buffle, Léopard	Hylochère, Sitatunga	non
Côte-d'Ivoire	non							non
Djibouti	non							non
Ethiopie	oui	x	x	x	3	Lion, Buffle, Léopard	Nyala de montagne, Gerenuk, Oryx beisa, Petit Koudou, Hylochère	non
Gabon	non							non
Gambie	oui	x			0		Phacochère	non
Ghana	oui	x			0		Hippotrague rouan	non
Guinée	oui	x	x		0			oui
Guinée-Bissau	oui	x			0			oui
Guinée équatoriale	non							non
Kenya	oui	x						non
Lesotho	non							non
Liberia	non							non
Madagascar	oui	x			0			non
Malawi	non							non
Mali	oui	x	x		0			oui
Mauritanie	oui	x			0		Phacochère	oui
Mozambique	oui	x	x	x	4	Lion, Buffle, Léopard, Eléphant	Nyala, Eland du cap, Hippotrague noir	non
Namibie	oui	x	x	x	3	Buffle, Léopard, Eléphant	Gemsbok, Hippotrague noir, Guépard, Eland du cap, Grand Koudou, Oryx	oui
Niger	oui	x	x		0			non
Nigeria	non							non
Ouganda	non							non
RCA	oui	x	x	x	3	Lion, Buffle, Léopard	Eland de derby, Bongo, Hylochère	oui
Rwanda	non							non
Sénégal	oui	x	x	x	1	Buffle	Hippotrague rouan	oui
Sierra Leone	non							non
Somalie	non							non
Soudan	non							non
Swaziland	non							non
Tanzanie	oui	x	x	x	4	Lion, Buffle, Léopard, Eléphant	Hippotrague noir, Gerenuk, les 2	oui
Tchad	oui	x	x	x	2	Lion, Buffle	Addax, Grand Koudou, Mouflon. à	oui
Togo	non							non
Zambie	oui	x	x	x	3	Lion, Buffle, Léopard	Hippotrague noir, Cobe lechwe, Sitatunga	oui
Zimbabwe	oui	x	x	x	4	Lion, Buffle, Léopard, Eléphant	Hippotrague noir, Nyala, Grand Koudou, Guépard	non

Source : FIORENTZA P.A., 1995., CHARDONNET et al., 1995, DE POLIGNAC B., 2003. + investigations personnelles

*PC = petite chasse
MC = moyenne chasse
GC = grande chasse

Section 1.2. La chasse sportive, un mode d'exploitation de la faune sauvage en développement

1.2.1. Une emprise territoriale majeure et en expansion

En 2003, 25 pays d'Afrique Subsaharienne sur les 42 que nous avons relevés, soit près de 60% d'entre eux, autorisent légalement une activité de chasse sportive selon des textes et des règles datant encore pour la plupart de la période coloniale. Parmi eux, 16 pays autorisent la grande chasse, 3 autorisent la petite et moyenne chasse et 6 autorisent uniquement la petite chasse. En 1991, Chardonnet relevait seulement 20 pays autorisant la chasse sportive¹. A l'échelle du continent, ces 10 dernières années, nous pouvons donc constater une augmentation des destinations de chasse proposées à la clientèle internationale, principalement pour la grande chasse. Le Mozambique a rouvert la chasse sportive à la fin de la guerre civile en 2000 ; le Niger a rouvert la petite et moyenne chasse en 1998 et souhaite proposer à nouveau une activité de grande chasse en périphérie du parc national du W au travers de systèmes de gestion communautaire (H. Boulet, com. pers.). La Guinée a, pour sa part, rouvert une activité de petite chasse.

L'ouverture de la chasse sportive programmée depuis longtemps en Côte d'Ivoire semble toujours d'actualité malgré les récents troubles politiques. Une activité de tourisme cynégétique vient de redémarrer officiellement en République Démocratique du Congo début 2004 et des licences spéciales sont parfois accordées dans des pays comme l'Ouganda qui avait annoncé, bien qu'à tort, une réouverture.

Aucun pays n'a interdit la chasse sportive depuis les fermetures du Rwanda (1990) et de la Guinée (1989, qui a rouvert depuis) intervenues dans des contextes d'instabilité politique majeure. Certains pays comme le Congo-Brazzaville et la Sierra Leone restent officiellement ouverts mais ne développent actuellement aucune ou très peu d'activité. Dix ans après, l'analyse de Chardonnet concernant l'évolution de la chasse sportive reste valide : « *La tendance actuelle est à la stabilité du nombre de pays ouverts sur le continent, avec des perspectives prochaines de nouveaux pays de chasse*². »

De surcroît, pour les pays où nous avons pu obtenir ce type d'information et dans les pays de grande chasse, nous constatons que les superficies consacrées à la chasse sportive sont très

¹ CHARDONNET Ph. *et al.*, 1995. Tome 1, *op. cit.*, p. 128.

² *Ibid.*

importantes. Elles sont souvent égales et même parfois très nettement supérieures à celles des autres aires protégées plus « classiques »¹.

C'est le cas par exemple au Cameroun et en RCA où la superficie des Zones d'Intérêt Cynégétique (dont les zones communautaires) est respectivement près de 2 fois et 3 fois supérieure à celles des parcs nationaux, réserves de faunes et réserves intégrales réunies. En Tanzanie, en Zambie ou encore au Botswana, ce sont près ou plus de 20% du territoire national qui sont maintenant voués à la chasse sportive, superficies qui dépassent celles des autres aires protégées. A ces superficies consacrées principalement à la grande chasse, il faut ajouter celles vouées à la petite chasse dans les terroirs cultivés comme au Sénégal ou au Burkina Faso, ainsi que les Zones de Chasse Banale (ZCB) réservées aux nationaux et étrangers résidents.

Selon les estimations de l'UICN, la superficie totale accordée aux aires protégées consacrées principalement à la faune sauvage (terrestre, marine, aérienne) et hors réserves forestières et zones de chasse sportive en Afrique Subsaharienne serait aujourd'hui de près de 7% (6,7% pour 42 pays comptabilisés) alors qu'elle était estimée à 3,6% en 1990. (Cf. tableau 7). Nos estimations concernant les zones de chasse sportive reconnues officiellement par chaque pays (exploitées ou non) nous permettent d'avancer que dans les 21 pays où la chasse est ouverte et où des zones sont effectivement délimitées, en moyenne 9,8% de leur territoire sont réservés à la chasse sportive. Ainsi, près de 5,4 % des territoires de l'Afrique Subsaharienne seraient réservés à cette activité, avec des écarts par pays très importants, de 31,5% du territoire national en RCA à 0,3% au Swaziland (Cf. tableau 7). Ces seuls chiffres suffisent à comprendre et prendre en considération l'importance des espaces naturels africains aujourd'hui concernés par le tourisme cynégétique. De plus, comme le précise Chardonnet, *« ces vastes zones de chasse ont généralement été établies dans les régions les plus « difficiles » des pays concernés, des régions qui sont souvent : (i) très reculées, dans les zones les plus éloignées des centres urbains et agricoles, très souvent dans la périphérie du pays au plus loin de la capitale, (ii) enclavées, mal desservies et donc difficiles d'accès pour les touristes de vision, (iii) peu habitées et très peu développées parce que l'élevage y est*

¹ Nous utilisons ici le terme aires protégées « classiques » car principalement dans les pays d'Afrique Australe et Orientale, les zones, secteurs, blocs, domaines ou ranches de chasse sportive sont parfois considérés et comptabilisés dans les classements comme aires protégées. Dans le cadre de nos recherches, nous avons dû bien distinguer les zones vouées à la chasse sportive et les aires protégées plus « classiques » que sont les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves de la biosphère ou les réserves intégrales.

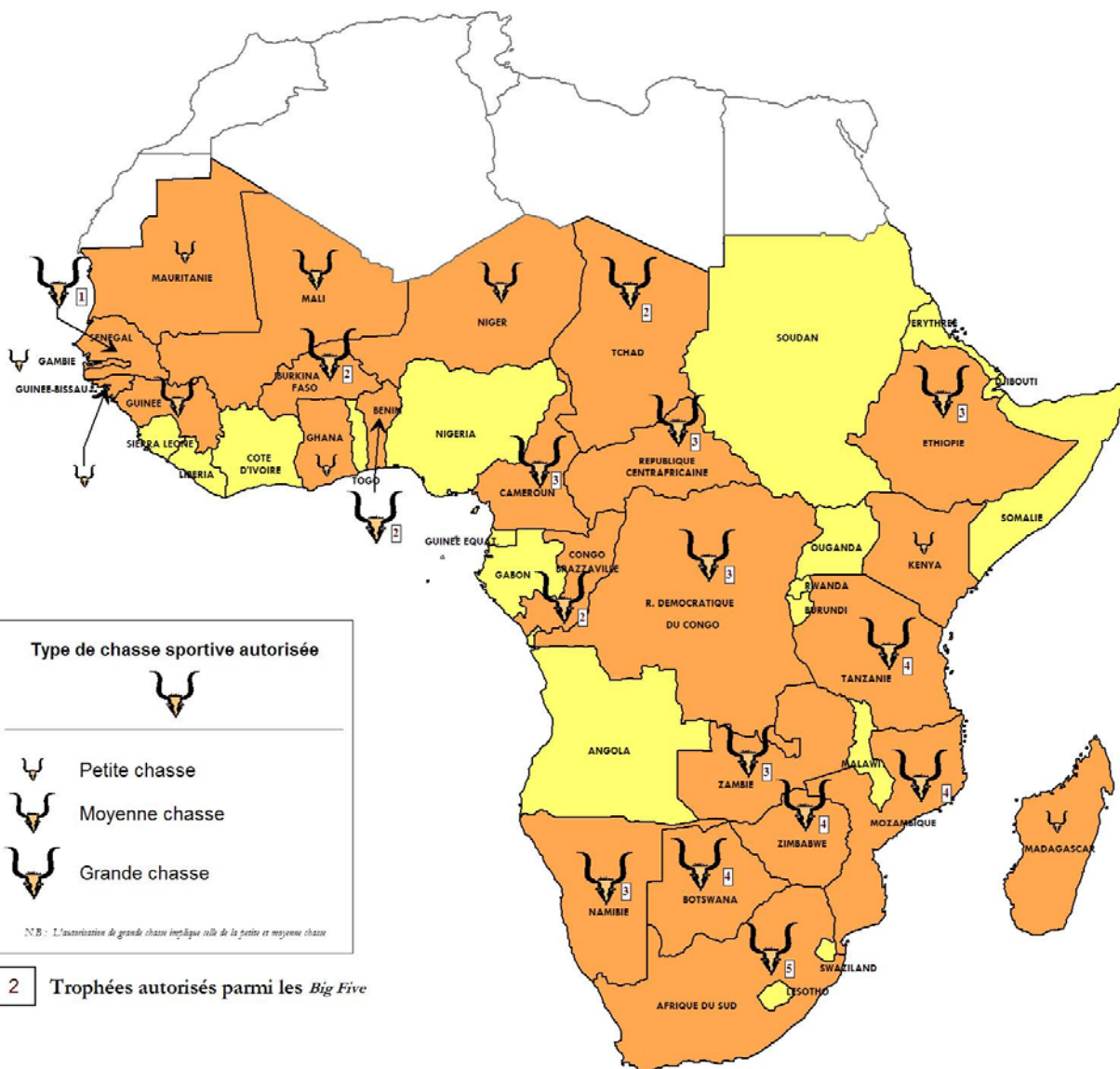
difficile (glossines) de même que l'agriculture (sols médiocres), (iv) peu spectaculaires au plan des paysages et de la faune, donc peu propices au tourisme de vision¹. »

¹ CHARDONNET Ph. *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 144.

Carte 8 : ETAT DE LA CHASSE SPORTIVE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN 2003



DESTINATIONS ET TYPES DE CHASSE AUTORISEES



Type de chasse sportive autorisée

Petite chasse

Moyenne chasse

Grande chasse

N.B. : L'autorisation de grande chasse implique celle de la petite et moyenne chasse

2 Trophées autorisés parmi les Big Five

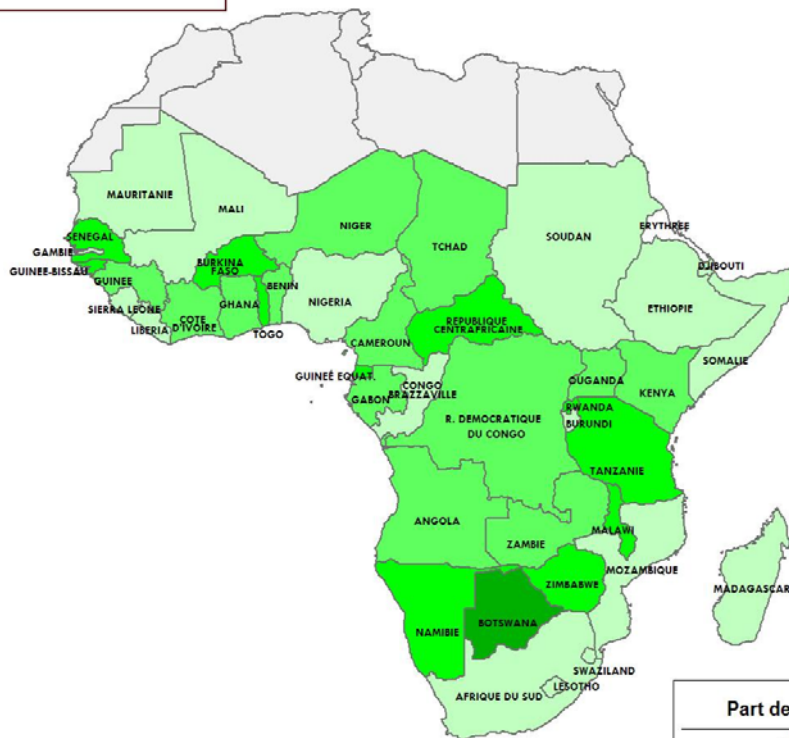
Pierre-Armand Roulet
 Conception cartographique : Frédéric Vergne 2004
 Source : voir tableau 7 bis
 FOND DE CARTE : I.G.N. 2001

CHASSE SPORTIVE AUTORISEE
 CHASSE SPORTIVE FERMEE



Carte 9a : AIRES PROTEGEES
en Afrique subsaharienne
 (hors zones de chasse sportive)

PART DU TERRITOIRE NATIONAL CLASSEE EN AIRES PROTEGEES



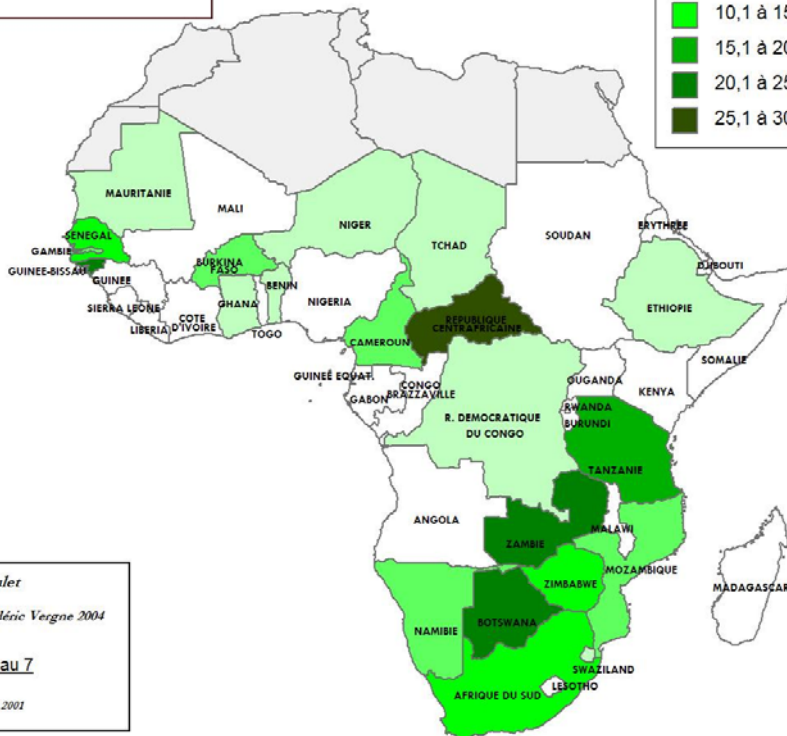
Part de la superficie nationale

Classement en pourcentage

- ☐ Afrique du nord
- ☐ 0
- ☐ 0,1 à 5%
- ☐ 5,1 à 10
- ☐ 10,1 à 15
- ☐ 15,1 à 20
- ☐ 20,1 à 25
- ☐ 25,1 à 30

Carte 9b : ZONES DE CHASSE SPORTIVE
en Afrique subsaharienne

PART DU TERRITOIRE NATIONAL CLASSEE EN ZONES DE CHASSE SPORTIVE



Pierre-Armand Roulet

Conception cartographique : Frédéric Vergne 2004

Source : voir tableau 7

FOND DE CARTE : I.G.N 2001



En règle générale, ces superficies vouées à la chasse sportive sont découpées en zones, secteurs ou blocs de chasse dont les superficies varient énormément d'un pays à l'autre. En Afrique du Sud, les ranches de chasse privés dépassent rarement quelques dizaines de km². La superficie moyenne des zones de chasse en périphérie du parc national d'Arly au Burkina Faso n'excède pas 600 km² (de 10 à 87,6 km² disponibles par chasseur selon la zone)¹, 1000 km² au Bénin. La taille moyenne de ces zones est de 2500 km² en RCA, de 3000 km² en Tanzanie (soit près de 250 km² disponibles / chasseur).

Une approche synthétique de l'organisation de la chasse sportive en Afrique Subsaharienne permet de dire que :

L'activité principale en grande chasse est localisée dans les pays d'Afrique Australe ainsi qu'en Tanzanie. Un choix important d'espèces, de tarifs et de prestations est mis à disposition d'une clientèle internationale nombreuse.

L'Afrique Centrale, surtout la RCA et le Cameroun, offre la possibilité de prélever des espèces rares à des prix relativement élevés et dans des conditions généralement correctes (prestations, réussite) mais le choix des sociétés est plus restreint.

Hormis au Burkina Faso et au Bénin, pays qui peuvent proposer des safaris de grande chasse de standing moyen, l'Afrique Occidentale intéresse surtout les chasseurs de moyen et petit gibier.

1.2.2. Un nombre croissant de sociétés de chasse et de chasseurs

Lorsqu'elles sont effectivement exploitées en tourisme cynégétique, les zones de chasse sont amodiées par l'Etat à des sociétés privées - le nombre de sociétés d'Etat ou mixtes restant très marginal - qui vont servir d'intermédiaires pour les touristes chasseurs. Une amodiation est une location par l'Etat (l'amodiateur) d'un territoire à une société (l'amodiataire), après signature d'une convention impliquant notamment le respect d'un cahier des charges. Il est difficile d'obtenir des données précises, parfois même de simples estimations, concernant tant le nombre de sociétés de chasse que le nombre de chasseurs accueillis annuellement par ces sociétés. Globalement, même si on remarque des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, on peut affirmer que le nombre de sociétés de chasse tend à croître régulièrement dans les principaux pays de grande chasse ; entre 1990 et 2002, leur nombre est passé de 9 à 23 au Cameroun, de 16 à 19 en RCA, de 10 à 19 au Burkina Faso, de 20 à 30 en Tanzanie, de 0 à 5 au Bénin. En Afrique Australe, comme nous l'avons vu précédemment, l'activité de chasse

¹ CHARDONNET B., 1999. *Perspectives économiques de la chasse dans l'est du Burkina Faso : Résultats et*

est principalement organisée au sein des ranches de chasse (*game ranches*) et des fermes de gibier (*game farms*) localisées sur des terres privées. Leur nombre est considérable, plus de 9000 en Afrique du Sud¹, 187 au Zimbabwe, 450 en Namibie où le système se développe largement, la chasse y étant également organisée par des sociétés de chasse sur des terres communales (*conservancies*)².

Tableau 8 : Estimation de l'évolution du nombre de chasseurs sportifs en grande chasse dans les principaux pays de chasse en Afrique

Pays	Estimation du nombre actuel de chasseurs			Nombre de chasseurs 1990 (Chardonnet 1995)		Nombre de chasseurs 1985 (Ferrario, 1985)	
	nombre	Références	en %	nombre	en %	nombre	en %
Afrique du Sud	6000	<i>Absa, 2003</i>	47	3570	46,6	-	42
Zimbabwe	1874	<i>Campfire Association, 2000</i>	14,7	605	7,9	-	25
Botswana	150-200	<i>Chardonnet Ph. et al., 2002</i>	1,37	595	7,8	-	7
Namibie	3000	<i>Chardonnet B., com. pers.</i>	23,5	1488	19,4	-	12
Zambie	250	<i>Rodary E., com. pers.</i>	1,96	170	2,2	-	2
Ethiopie	30-40	<i>Mattanovitch, com. pers.</i>	0,27	107	1,4	-	-
Tanzanie	500-700	<i>Chardonnet B., com. pers.</i>	4,7	380	5	-	2
Cameroun	150-200	<i>MINEF, 2002</i>	1,3	202	1	-	1
RCA	100-200	<i>MEEFCP, 2002</i>	1,2	268	3,5	-	1
Burkina Faso	250-350	<i>Ouedraogo L., 2003</i>	2,35	276	3,6	-	-
Tchad	50-100	<i>Lamarque F., com. pers.</i>	0,6	-	-	-	-
Bénin	80-100	<i>Coatmelec M., com. pers.</i>	0,8	-	-	-	-
TOTAL	12 434 - 13 014		100	7661	100		100

Concernant les touristes chasseurs de grand gibier en Afrique Subsaharienne, Chardonnet estimait leur nombre à un peu moins de 8000 en 1995.

analyse de la saison de chasse 1998-1999, SCAC, Ambassade de France au Burkina Faso, Ouagadougou, 51 p.

¹ Au contraire des ranches de chasse voués à l'exploitation du gibier, les fermes sud-africaines étaient autrefois exclusivement orientées vers l'élevage de bétail domestique. Aujourd'hui, 5000 d'entre elles se consacrent exclusivement à la faune sauvage et plus de 4000 ont une activité mixte (bétail domestique/faune sauvage). Plus de 13 000 ranches et fermes réunis représentent plus de 16 millions d'hectares soit 13,6% de la superficie du pays. Plus que la rentabilité économique de l'exploitation de la faune sauvage par la chasse, qui n'est pas assurée sur les ranches et les fermes de petite taille, la principale raison d'une telle évolution semble être la recherche de la qualité de vie (*an happiness way of life*) procurée par cette activité.

² CUMMING, D.H.M., 1999. *Study on the Development of Transboundary natural resource management Areas in Southern Africa - Environmental Context: natural resources, Land Use and Conservation*, Biodiversity support Program, Washington DC, USA, 67 p.

« Bien qu'il n'existe pas de statistiques globales sur le sujet, il semble bien que le nombre de touristes chasseurs augmente depuis 10 ans, témoignant ainsi de la croissance de cette forme de tourisme. Le nombre de touristes chasseurs en Afrique du Sud est passé de 2000 en 1980 (Child, 1988) à 2160 en 1985 et 3570 en 1989 (Bothma, 1989). De même au Zimbabwe, le nombre de jours de grande chasse vendus à des touristes chasseurs est passé de 4255 en 1984 à 7966 en 1985 et 8236 en 1986 (Child, 1988). En revanche, quelques rares pays voient le nombre de leurs touristes chasseurs diminuer en raison de la dégradation de la gestion de la faune. Ainsi, au Cameroun, alors que 434 permis étaient délivrés en 1980-81 dans les provinces du Nord et de l'extrême-nord, seulement 202 l'étaient en 1988/89 (Planton, 1989)¹. »

Tant du point de vue du nombre total de chasseurs qu'en terme de répartition par pays, nos estimations nous permettent de relever une tendance identique à celle de 1990. Sommairement, il est possible d'estimer à une fourchette de 12 500 à 13 000 le nombre de chasseurs participant à des safaris de grande ou moyenne chasse (hors petit gibier) chaque année, dont près de la moitié se rendent en Afrique du Sud, et plus de 85% en Afrique Australe. Le nombre approximatif global de touristes chasseurs de grand gibier en Afrique Subsaharienne continue néanmoins à croître significativement et les principaux pays bénéficiaires restent ceux d'Afrique Australe et Orientale, au détriment des pays d'Afrique Centrale et Occidentale. Selon Leader-Williams en 1996, le *Safari Club International* (SCI) estime que sur ses 30 000 membres, au minimum un tiers d'entre eux va chasser (en grande chasse) dans un pays d'Afrique au moins une année sur deux, ce qui représente pas moins de 5 000 chasseurs / an pour cette seule organisation².

L'Afrique du Sud, où la chasse sur les ranches et les fermes est très pratiquée par les nationaux pour des raisons ludiques mais également à des fins alimentaires pour le *biltong*, est également le pays attirant le plus de chasseurs étrangers ; nombre d'espèces y sont représentées et les tarifs moyens des safaris sont relativement bas ; en 2003, 85% de tous les trophées africains exportés venaient d'Afrique du Sud³. Le Cameroun et la RCA voient leur nombre de chasseurs étrangers accueillis annuellement baisser légèrement par rapport à 1990, avec quelques années difficiles pour la RCA en raison des troubles politiques qui n'ont toutefois pas été totalement rédhibitoires auprès des touristes chasseurs.

¹ CHARDONNET Ph. *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 129.

² LEADER-WILLIAMS N., KAYERA J.A., OVERTON G. L. 1996. *Tourism hunting in Tanzania*. UICN, Gland, 138 p.

³ ABSA, 2003. *op. cit.*, p. 5.

Enfin, il est important de préciser ici qu'en marge des critères propres au tourisme en général (stabilité politique, tarification, qualité des prestations, des infrastructures hôtelières et de l'accueil, etc.), dans le cadre particulier du tourisme cynégétique, la relation entre le nombre d'animaux autorisés, le prestige de ces derniers et le taux de réussite des chasseurs, est primordiale dans l'attrance que va exercer un pays sur des clients potentiels.

1.2.3. Des prélèvements et des taux de réussite variables

Le nombre d'espèces de grand gibier qu'offre l'Afrique Subsaharienne varie fortement selon les pays. Par exemple, 70 espèces principales de mammifères moyens ou grands peuvent être prélevées en chasse sportive en Tanzanie, 37 en Afrique du Sud, 26 au Cameroun, 24 en RCA et seulement 16 au Burkina Faso. Actuellement, seule l'Afrique du Sud possède la législation et la diversité d'espèces permettant à un touriste chasseur de prélever « les cinq grands » (*The big five*, qui sont rappelons-le, le Lion, le Léopard, l'Eléphant, le Buffle et le Rhinocéros), en accordant quelques licences annuelles de Rhinocéros blanc (Cf. tableau précédent n°7bis). Le Botswana, l'Ethiopie, la Tanzanie, le Mozambique, le Zimbabwe et la Namibie en proposent quatre ; la RCA, le Cameroun, le Tchad et la Zambie trois. Outre ces espèces majeures, d'autres espèces rares participent de la renommée d'un pays auprès de la clientèle internationale. Des antilopes très recherchées par les chasseurs collectionneurs comme le Bongo et l'Eland de Derby au Cameroun et en RCA, le Nyala de montagne en Ethiopie, dans une moindre mesure le Mouflon à manchettes au Tchad ou l'Hippotrague noir dans plusieurs pays d'Afrique Australe et Orientale, sont des espèces « déclencheuses » de safari. L'assurance de pouvoir les chasser et les taux de réussite des clients suffisent à faire la réputation d'une société de chasse et plus largement d'un pays de chasse.

Dans pratiquement tous les pays autorisant la chasse sportive, des plans de chasse annuels sont établis et des quotas d'animaux sont proposés par espèce et par zone de chasse, la société de chasse devant alors répartir ce quota entre les clients ayant réservé un safari. De manière générale, le taux de recouvrement¹ de ces quotas est faible, hormis pour les espèces comme les *big five* ou les espèces très attrayantes comme le Grand Koudou, l'Eland de Derby, le Bongo ou l'Hippotrague noir.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces faibles taux de recouvrement : des quotas trop élevés par rapport au cheptel faunique ou aux besoins réels de la société de chasse, des sociétés peu compétentes ou peu compétitives n'ayant pas de clientèle suffisante pour honorer ces quotas.

C'est pourquoi un système de licences de tir, beaucoup plus souple, se développe actuellement sur les zones de chasse en Afrique Australe (Bertrand Chardonnet, com. pers.)

Globalement, quel que soit le pays considéré, le nombre d'animaux potentiellement abattus par chasseur et par séjour est faible. En 1990, le nombre moyen d'animaux prélevés par chasseur lors d'un séjour (qui dure, selon la formule, entre 6 et 21 jours de chasse) varie entre 11 animaux / chasseur / séjour en Tanzanie, 10,5 au Zimbabwe, 6,1 au Burkina, 4,8 en RCA et 2,9 au Cameroun². La RCA et le Cameroun ont vu leurs résultats s'améliorer pour se situer en 2002 respectivement autour de 7,1 et 6,4 / animaux / chasseur / séjour, en raison d'une meilleure organisation mais également d'un allongement de la durée moyenne des safaris qui est passée de 9 à 12 jours / chasseur / safari³. Pour comparaison, en Afrique du Sud, un chasseur étranger prélève une moyenne de 9 animaux par safari d'une dizaine de jours⁴.

L'analyse des taux de réussite par chasseur permet d'observer les grandes tendances de prélèvement pour chaque pays mais doit être utilisée avec circonspection. Car ces taux ne prennent toute leur signification que couplés à de nombreux autres paramètres (évolution du nombre de chasseurs, de la superficie chassée, des quotas accordés, de la durée des safaris, compétence des guides de chasse, etc.).

Un autre type de données intéressantes est la pression de chasse, qui peut se calculer par espèce ou toutes espèces confondues, en se référant à un espace donné. Nous distinguerons ici la pression de chasse potentielle correspondant au nombre d'animaux que les quotas accordés autorisent à prélever sur un espace, et la pression de chasse effective, c'est-à-dire le nombre d'animaux effectivement prélevés par les chasseurs sur ce même espace (le taux de prélèvement est exprimé en nombre d'animaux / km²). Cette dernière donnée est la plus intéressante.

¹ C'est-à-dire le nombre d'animaux effectivement prélevés par rapport au nombre d'animaux autorisés, généralement exprimé en pourcentage.

² CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 141.

³ ROULET P.A., présente étude

⁴ ABSA, 2003. *op. cit.*, p. 5.

Tableau 9 : Quelques pressions de chasse effectives relevées en grande chasse sportive en Afrique Subsaharienne (toutes espèces confondues)

Pays	Année de référence	Nombre d'animaux prélevés	Superficie chassée (en km ²)	Pression de chasse effective*	Références
Cameroun	1997	500	23 391	0,021	<i>Kirida Ph., 2000</i>
Cameroun	2002	960	32 771	0,029	<i>Roulet, présente étude</i>
RCA	1989	1 338	135 134	0,01	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
RCA	2002	738	78 755	0,009	<i>Roulet, présente étude</i>
Zimbabwe	1986	6 378	65 000	0,1	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
Burkina Faso	2003	994	21 506	0,04	<i>Lamarque F., com. pers.</i>
Est du Burkina Faso	1999	342	6563	0,05	<i>Chardonnet B., 1999</i>
Ranch de Nazinga (Burkina Faso)	2000	72	790	0,09	<i>Cornelis, 2000</i>
Tanzanie	1987	4 200	185 750	0,02	<i>Chardonnet et al, 1995</i>
Afrique du Sud	2002	54 000	160 000	0,33	<i>Absa, 2003</i>
Zambie	1987	5 436	162 197	0,03	<i>Chardonnet et al., 1995</i>

* en nombre d'animaux / km²

Nous constatons dans ce tableau que les pressions de chasse effectives relevées ces dernières années oscillent entre un maximum de 0,3 animal / km² sur les ranches clos d'Afrique du Sud (1 animal / 300 hectares) et moins de 0,009 animal / km² (moins de 1 animal / 10 000 hectares) en RCA. Les écarts sont donc très importants d'un pays à l'autre selon que la chasse est de nature intensive ou plutôt extensive, ce qui n'augure pas pour autant des impacts réels occasionnés par ces pressions de chasse sur les cheptels cynégétiques.

Pour évaluer la durabilité de ces pressions de chasse sur les populations de faune sauvage chassées, il faudrait tenir compte de plusieurs paramètres : le statut de conservation local de chaque espèce n'est pas toujours connu ; les prélèvements s'effectuent en principe uniquement sur des mâles adultes ayant de grands trophées¹ (sauf dans le cas de certains pays autorisant le tir de femelles) et ne portent donc pas sur l'ensemble de la population animale ; ils ne s'effectuent pas de manière homogène sur les superficies estimées, les sociétés de chasse ne pouvant pas toujours exploiter rationnellement l'ensemble de leur secteur ; enfin, tous les animaux effectivement abattus (blessés non retrouvés, appâts pour fauves, etc.) ne sont pas toujours déclarés par les sociétés de chasse ou pas correctement comptabilisés.

Ces pressions de chasse donnent donc un simple ordre de grandeur. Pour juger au mieux de leur valeur, il est plus intéressant de les comparer avec les taux de prélèvements occasionnés

¹ Selon les espèces, le trophée et sa valeur pour le chasseur sportif vont différer. Ce peut être la longueur des cornes pour une Antilope ou un Buffle, le poids et la taille des défenses pour un Eléphant ou un Phacochère, la taille du corps pour un Léopard, la présence d'une crinière épaisse pour un Lion.

par d'autres modes d'exploitation de la faune sauvage et connus, comme ceux de la chasse villageoise. Nous montrerons et expliquerons pourquoi il est difficile d'établir cette comparaison mais aussi en quoi cela peut participer, dans une certaine mesure, à déterminer la soutenabilité ou la non soutenabilité des prélèvements en chasse sportive.

Chapitre 2 : Modalités de fonctionnement de la chasse sportive en Afrique Centrale

Section 2.1. Contexte législatif de la chasse en RCA et au Cameroun

2.1.1. Des législations favorables au développement de la chasse sportive

En RCA et au Cameroun, la chasse sportive s'applique dans un contexte institutionnel et législatif généralement favorable à son développement et à sa pérennité, au détriment d'autres formes d'exploitation des ressources cynégétiques. En particulier, les textes ayant trait aux droits et usages traditionnels des populations locales en matière cynégétique sont souvent insuffisants, parfois contradictoires et dans la pratique peu appliqués car peu applicables. Focalisés sur les cadres juridiques d'application du tourisme cynégétique et surtout de l'exploitation forestière (ainsi que dans une moindre mesure du tourisme de vision au sein des aires protégées), ces textes sont souvent aisément détournés à l'avantage de différents exploitants¹. De nombreux travaux ont en effet montré les stratégies communes de l'Etat et des acteurs privés dans le domaine de l'exploitation forestière au Cameroun, premier exportateur de bois tropical d'Afrique². Comme dans de trop nombreux cas de figure, les opérateurs privés font du profit en contournant des textes trop restrictifs (destinés à obtenir les bonnes grâces des bailleurs de fonds de la communauté internationale) et souvent en surexploitant la ressource, une partie des bénéfices dégagés servant à acheter cette fois-ci les faveurs d'institutions étatiques fortement corrompues et parties prenantes de ces systèmes. Mais ce phénomène est loin d'être spécifique au domaine de l'exploitation des ressources naturelles, dans une Afrique où les filières informelles supplantent largement le formel, et il convient donc de relativiser le poids réel du législatif dans l'analyse du fonctionnement et des impacts potentiels de la chasse sportive.

¹ KONATE A., 2001. *Tendances d'évolution du droit de la faune et des aires protégées en Afrique Centrale, Etudes juridiques de la FAO*, FAO, 24 p.

² AUZEL Ph., HARDIN R., 2000. Colonial history, concessionary politics and collaborative management of equatorial african rainforests, *Conservation International*, Washington D.C.

BESLILE M., 1987. *Le territoire forestier camerounais : les ressources, les intervenants, les politiques d'utilisation*, Paper prepared for the Ministry of Agriculture, forestry Division and International Institute for Environment and Development, Washington D.C., USA (unpublished).

COURADE G., (dir.), 1994. *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Karthala, 410 p.

KARSENTY A., 2002. « Gouvernance » et forêts tropicales ; l'exemple du Cameroun, *Informations et Commentaires*, 119, Grenoble, 10 p.

Nous avons vu précédemment que le tourisme cynégétique a toujours eu des racines historiques fermement ancrées en RCA comme au Cameroun. Si quelques différences doivent être relevées entre les cadres juridiques camerounais et centrafricains - nous y reviendrons -, le statut de la faune sauvage et du gibier, les institutions garantes de la gestion de la chasse et leur fonctionnement interne, enfin les diverses modalités d'exécution de l'activité chasse (statut des sociétés de chasse, des guides de chasse, systèmes de permis, de taxes, de quotas etc.), relèvent de logiques relativement similaires. Largement imposées par l'ex-pouvoir colonial et donc à l'image des juridictions occidentales et principalement française, les législations cynégétiques centrafricaine et camerounaise ont peu évolué depuis les périodes d'indépendance politique.

L'attribution des permis de chasse, des licences de guide de chasse, des secteurs par société de chasse, l'établissement des quotas annuels par zone et enfin l'établissement des tarifs des taxes (d'abattage par espèce, d'amodiation de zone, d'importation d'armes de chasse, coûts des permis et licences, patentes de sociétés etc.) relèvent des compétences des services de l'Etat. Le Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches (MEEFCP) en RCA et le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) au Cameroun, ministères de tutelle de la gestion de l'environnement et donc de la faune sauvage, assurent tous les deux, au travers de leurs Directions de la Faune respectives¹, ces fonctions d'administration et de contrôle des activités cynégétiques. De plus en plus, les partenariats établis avec les programmes de conservation, dont nous avons vu l'influence croissante auprès des organismes étatiques de tutelle, font que les décisions, par exemple en matière d'attribution de quotas, si elles sont effectivement prises finalement de manière unilatérale par le ministère compétent, le sont le plus souvent sur recommandation de ces programmes.

En RCA, la législation relative à la gestion et l'exploitation de la faune sauvage s'articule principalement autour de l'ordonnance n°84-045 du 27 juillet 1984 portant sur la protection de la faune sauvage, les articles 34 à 80 réglementant particulièrement l'exercice de la chasse².

Au Cameroun, la législation relative à la gestion et l'exploitation de la faune sauvage s'articule autour de :

SMOUTH M.C., 2001. *Forêts tropicales, jungles internationales ; les revers d'une écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, Paris, 325 p.

¹ Direction de la faune et des Aires protégées au Cameroun

² MEFCPT, 1984. *Code de Protection de la Faune Sauvage de la RCA*, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine, 32 p.

- La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche¹.
- Le Décret d'application n° 95/463/PM du 20 juillet 1995 portant protection de la faune².
- L'arrêté n°1954/A/MINTOUR/DFAP/SC du 16 décembre 1991, fixant la liste des animaux selon leur degré de protection, la répartition des espèces dont l'abattage est autorisé ainsi que les latitudes d'abattage par type de permis de chasse.

2.1.2. Statuts et classements de la faune sauvage

Premier point d'importance, la faune sauvage en RCA et au Cameroun, comme partout ailleurs en Afrique, possède toujours le statut *res nullius*, qui exprime explicitement le fait que toute forme de propriété privée en matière de faune sauvage est prohibée. La traduction suivante en est souvent faite, « *la faune n'appartient à personne, donc à tout le monde, donc à l'Etat*³. » La loi considère ainsi que tout chasseur effectuant un prélèvement de gibier ponctionne un bien de l'Etat. Logique qui légitime alors implicitement le système de permis et de taxes en vigueur. Singleton en 1982 a souligné « *à quel point est profond chez l'Africain, et répandu en Afrique, le sentiment que la nature et tout ce qu'elle contient n'est pas res nullius, la propriété de personne, et n'est donc pas à la disposition de n'importe qui et n'importe comment*⁴. » Ainsi ce statut *res nullius* et les applications fonctionnelles qui en découlent, symbole de l'inadéquation entre les modes traditionnels d'organisation de la chasse et les structures administratives modernes chargées de la protection de la faune sauvage, sont largement à l'origine des sentiments et des comportements de déresponsabilisation des usagers vis-à-vis de la ressource¹.

Comme nous le montrent les listes présentées en annexes 8 et 9, la faune sauvage est répartie au Cameroun comme en RCA selon trois types de statuts (annexes A, B et C) qui déterminent leur degré de protection selon des critères d'endémisme, de valeur intrinsèque ou de rareté, tout en tenant compte des accords internationaux. En revanche, ces classements ne correspondent pas, ou plus, aux statuts de conservation des espèces constatés sur les territoires nationaux, et ne prennent pas en compte les usages traditionnels des populations rurales, pas plus qu'ils ne considèrent le rôle de chaque espèce dans l'alimentation des

¹ MINEF, 1994. *Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*, Yaoundé, 56 p.

² MINEF, 1995. *Décret d'application n° 95/463/PM du 20 juillet 1995 portant protection de la faune*.

³ DE SADELEER N., 1994. *op. cit.*, p. 29.

⁴ SINGLETON M., 1982. De l'intendance indigène du gibier à une gestion endogène de la faune, in VINCKE P.P., SINGLETON M., eds., *Gestion de la faune sauvage, facteur de développement ? ISE-ENDA-MAB/UNESCO*, Paris, pp. 69-107.

ménages. Ces classements, qui devraient être reconsidérés depuis longtemps, font ainsi perdurer certaines aberrations. En RCA, le Damalisque (*Damaliscus Korrigum*) n'est toujours que partiellement protégé (annexe B) ; des quotas de chasse peuvent ainsi être accordés annuellement par décret et des sous-produits de cette espèce faire éventuellement l'objet de commerce. Pourtant, son statut de conservation effectif est connu pour être extrêmement critique, seuls quelques dizaines de spécimens subsistant dans le nord du pays. Dans le même temps, la plupart des céphalophes, gibier que toutes les enquêtes démontrent comme largement consommé par les populations rurales et urbaines du pays et dont le statut de conservation est considéré comme satisfaisant par l'UICN², sont également classés en annexe B et ainsi officiellement interdits à la chasse traditionnelle³. Au Cameroun comme en RCA, le Chevrotain aquatique (*Hyemochus aquaticus*) est intégralement protégé (annexe A) alors qu'il est un gibier commun dans toute la zone forestière humide, que son statut de conservation est considéré comme satisfaisant par l'UICN et qu'il est prisé dans la consommation des populations locales (sauf tabous alimentaires).

2.1.3. Droits d'usage et aménagement de l'espace

a) Droits d'usage

Dans les deux pays, il est reconnu aux populations rurales des droits d'usage dits coutumiers ou traditionnels concernant l'utilisation des produits de la brousse ou de la forêt. Ces droits sont néanmoins réduits ou peu et mal définis.

En RCA, seuls cinq articles du Code de la faune sauvage légifèrent sur la chasse coutumière (art. 35 à 39) et démontrent de fortes confusions, l'article 36 impliquant la superposition de droits coutumiers sur des limites administratives. « *La chasse coutumière est exercée pour la subsistance du ou des chasseurs, et celle des autres membres de la communauté villageoise à laquelle celui-ci ou ceux-ci appartiennent, sur le territoire de la commune rurale où celle-ci est située*⁴.

¹ AMOUSSA O.H., 1992. La protection de la Faune en Afrique occidentale : les limites d'une approche juridique, *Afrique Contemporaine*, 161, pp. 247-253.

² CHARDONNET Ph. *et al.*, 1995. tome 2, *op. cit.*, p. 86.

³ MEFCPT, 1984. *op. cit.*

⁴ *Ibid.*, p. 8

Au Cameroun, la chasse traditionnelle est autorisée sans contraintes particulières sur l'ensemble du territoire dans la limite des aires et des espèces interdites (art. 37 (4) du décret)¹.

Ces droits sont censés être appliqués en fonction de techniques et pratiques traditionnelles définies. En RCA, la chasse coutumière est celle « *exercée au moyen d'armes ou d'engins de fabrication locale à l'exclusion, (i) des armes et pièges à feu, (ii) des armes, engins ou appâts empoisonnés, (iii) des engins confectionnés à l'aide de câbles métalliques ou en matière synthétique, (iv) de la chasse au feu ou de la chasse nocturne, (v) des fosses.* » (art. 38)² ; au Cameroun, elle est « *celle faite au moyen d'outils confectionnés à partir de matériaux d'origine végétale et dont les produits sont exclusivement destinés à un but alimentaire*³. »

Divers problèmes se posent relativement à l'application de ces dispositions : les définitions quant à ce qui est traditionnel et ce qui ne l'est pas, tant d'un point de vue des techniques que des pratiques d'utilisation des produits chassés, sont sujettes à caution et totalement obsolètes ; il est maintenant reconnu qu'en matière cynégétique, comme le précisent les chercheurs du Programme APFT, l'usage de techniques traditionnelles telles que définies est devenu minoritaire de la part des chasseurs alors que la commercialisation du gibier est, elle, devenue prépondérante⁴. La loi ne s'étant pas adaptée aux réalités ni aux évolutions des pratiques condamne à l'illégalité la grande majorité des usagers et n'est que très rarement appliquée.

Deux points primordiaux des lois camerounaise et centrafricaine concernant l'organisation de la chasse sportive doivent être relevés :

- (i) Dans les secteurs de chasse concédés, le droit de chasse est réservé aux concessionnaires et à ses ayant droits, sans qu'il soit fait obstacle cependant à l'exercice de la chasse traditionnelle ;
- (ii) Les viandes délaissées par les chasseurs appartiennent aux villageois les plus proches des lieux de chasse. Le chasseur abandonnant sur les lieux de chasse toute ou partie de la viande d'un animal qu'il aura abattu sera tenu d'en avertir le premier villageois rencontré ou le premier campement atteint.

¹ Article 37 du décret n°1954/A/MINTOUR/DFAP/SC du 16 décembre 1991, fixant la liste des animaux selon leur degré de protection, la répartition des espèces dont l'abattage est autorisé ainsi que les latitudes d'abattage par type de permis de chasse.

² MEFCPT, 1984. *op. cit.*, p. 8

³ ART. 37, *op. cit.*

⁴ BAHUCHET S., DE MARET P. (Eds.) 2000. *op. cit.*

Pour ce qui concerne les permis de chasse, taxes et latitudes d'abattage, des distinctions de tarification et de traitement existent selon le statut des chasseurs et le niveau présumé de leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire selon qu'ils sont nationaux, résidents étrangers ou non-résidents. Les chasseurs nationaux et résidents peuvent obtenir un permis de chasse ordinaire (moyenne ou grande chasse) valable un an et ont accès aux zones de chasse libre où ils peuvent chasser selon les dates d'ouverture (la petite chasse étant ouverte toute l'année) et sans avoir recours à un guide. Ils ont également le droit, s'ils le désirent, de chasser au sein des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) mais sont alors considérés comme clients de la société de safari à laquelle ils devront obligatoirement s'adresser¹.

Deux points principaux distinguent les nationaux des étrangers : (i) le montant des permis de chasse et taxes d'abattages va croissant des nationaux aux résidents étrangers et touristes, (ii) les nationaux peuvent obtenir, moyennant l'acquittement d'une taxe supplémentaire, un permis complémentaire leur donnant droit de faire chasser une tierce personne, nommément désignée, à leur place et avec leur arme.

Tableau 10 : Possibilités de prélèvements selon les permis de chasse attribués en RCA et au Cameroun

CLASSE DES ESPECES	Intégralement protégées (A)	Partiellement protégées (B)	Gibier ordinaire (C)
NATURE DU PERMIS			
Permis grande chasse	non	oui	oui
Permis moyenne chasse	non	oui (certaines seulement)	oui
Permis petite chasse	non	non	oui
Chasse traditionnelle	non	non (certaines tolérées dans les faits)	oui

Source : MINEF, 1995 ; MEEFCP, 1984

Ces différents types de permis ne peuvent être attribués qu'aux personnes ayant atteint la majorité civile (20 ans en RCA et 18 ans au Cameroun) et munies d'un permis de port d'arme (et d'importation temporaire d'arme pour les étrangers résidant moins de 3 mois). Un chasseur titulaire d'un permis s'engage normalement à tenir à jour un carnet de chasse, stipulant l'espèce et le sexe de chaque animal abattu ainsi que les dates et lieux de la mise à

¹ Au Cameroun, la ZIC du nord du pays dispose de 2 secteurs de chasse (zones 1 et 4) en périphérie du parc national de la Bénoué réservés aux chasseurs individuels, chassant sans guide ni société de chasse. Les quotas attribués sont répartis entre quelques chasseurs résidents, quelques touristes chasseurs et des sociétés de chasse qui peuvent faire la demande en cours de saison s'ils ont épuisé leurs quotas sur certaines espèces.

mort, informations essentielles qui sont rarement renseignées par les chasseurs et donc non récupérées par les services compétents.

Enfin, les permis de chasse stipulent des restrictions en terme de droits d'abattage. En RCA, seul l'abattage des mâles adultes est autorisé, le tir d'une femelle étant normalement sanctionné par le paiement d'une double taxe d'abattage. Le même jour, on ne peut tuer plus de deux mammifères de la même espèce et plus de quatre mammifères d'espèces différentes. En une semaine, on ne doit pas abattre plus de dix mammifères toutes espèces confondues. Ces abattages doivent de plus s'effectuer dans la limite des quotas attribués annuellement à chaque secteur de chasse.

Au Cameroun, une distinction supplémentaire aux trois niveaux de protection des espèces (classe A, B et C) est faite entre trois groupes distincts (Groupe I, II et III) d'espèces pouvant être prélevées en fonction de la nature du permis de chasse (Cf. annexe 10).

Des restrictions concernent également les techniques de chasse légalement employées en chasse sportive. En RCA comme au Cameroun, est autorisé l'usage d'armes traditionnelles pour les espèces autorisées (pièges en fibres naturelles, armes de jet etc.) et d'armes à feu modernes (fusils et carabines) à l'exclusion des armes de guerre. Sont prohibés la poursuite, l'approche et le tir à bord de tout véhicule motorisé, l'utilisation de tout engin éclairant, la chasse à l'aide de drogues, poisons, armes, filets, lacets et pièges métalliques, fosses, ainsi que l'utilisation du feu.

b) L'aménagement de l'espace

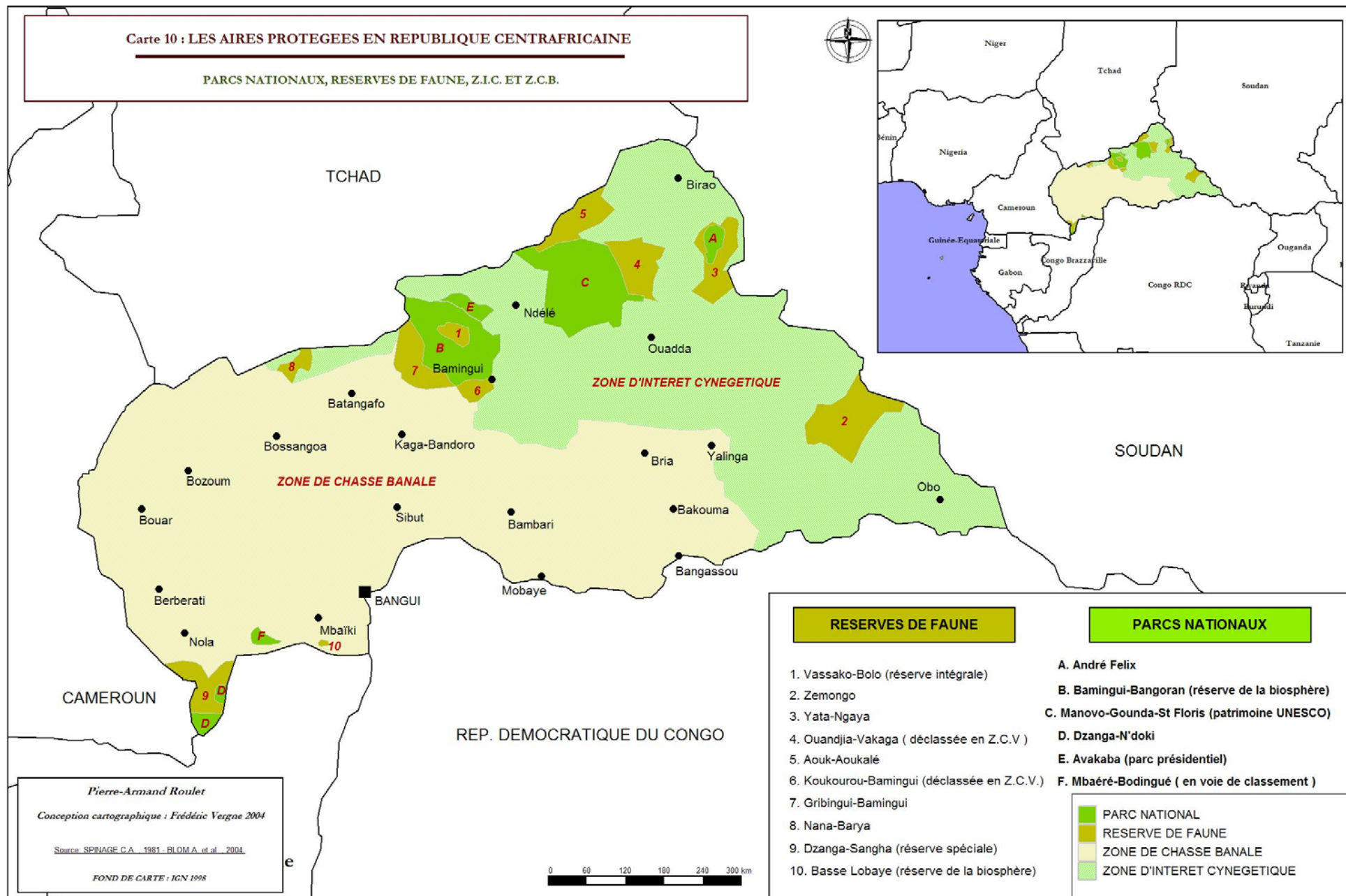
En terme d'aménagement de l'espace, nous avons vu que très tôt au Cameroun et en RCA, des Zones d'Intérêt Cynégétique avaient été établies qui rassemblaient la portion du territoire vouée à l'exploitation et à la gestion de la faune sauvage, au sein de laquelle avait été délimitée la grande majorité des aires protégées classiques (parcs nationaux, réserves de faune, etc.) et des secteurs de chasse sportive. La création récente des zones de chasse communautaire ne s'est pas automatiquement inscrite dans le cadre de la ZIC de chaque pays (Cf. carte 11). D'ailleurs, quelle que soit leur localisation, les zones de chasse communautaire présentent les mêmes contraintes concernant le cadre institutionnel et juridique dans lequel elles s'inscrivent.

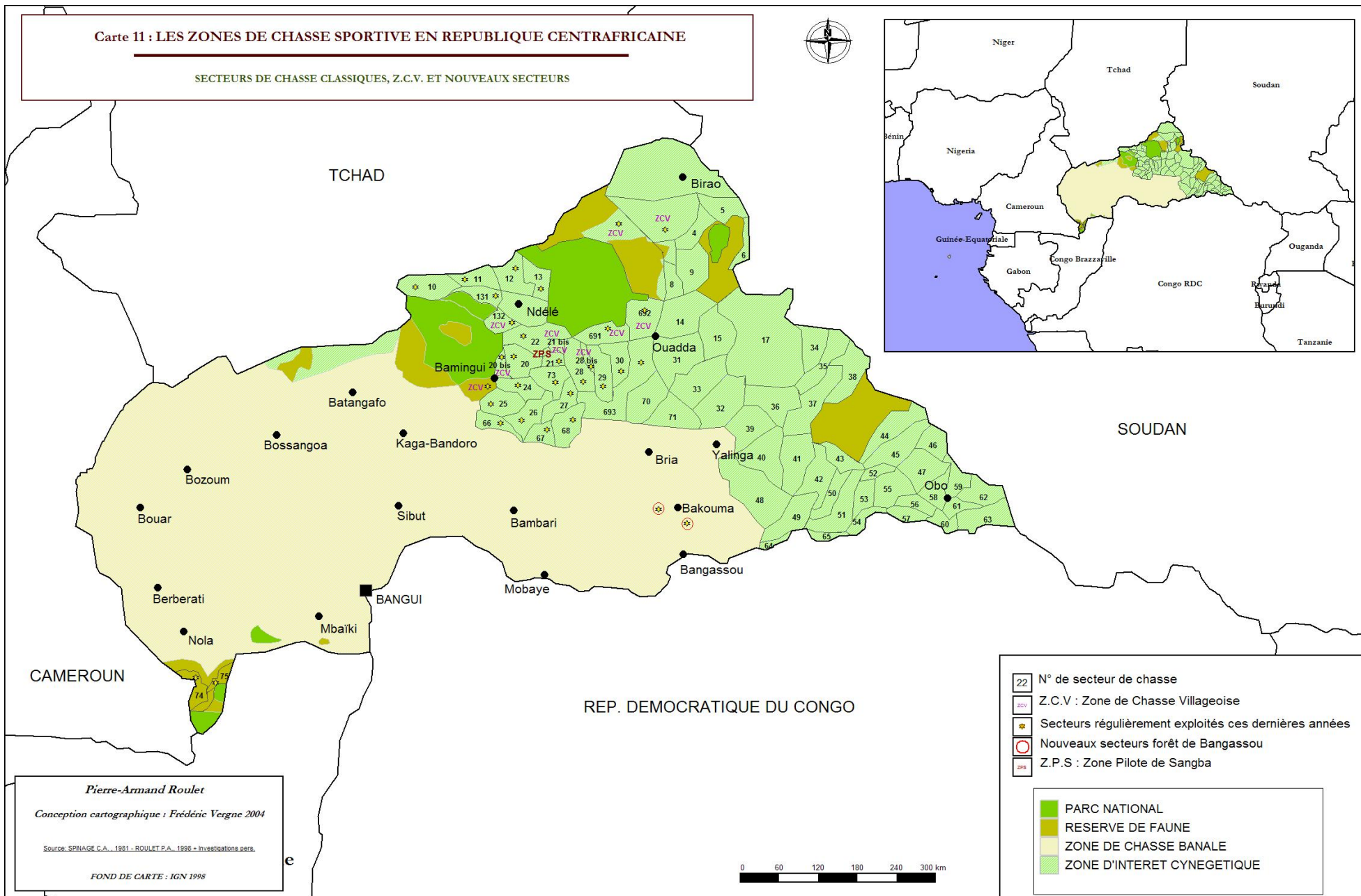
Si le Cameroun a légiféré en 1994 et 1995 pour faciliter leur détermination et leur établissement¹ et si le Code de la faune centrafricain de 1984², auquel ont été ajoutés un certain nombre d'amendements depuis 1993, prévoit déjà implicitement l'existence future de telles zones, les modèles de gestion mis en place sur ces territoires ne peuvent être effectivement pérennes que s'ils sont assurés d'une sécurité de leurs statuts juridiques sur un long terme³. Dans le cadre des ZCV centrafricaines, un système de conventions d'une durée de cinq ans a été mis en place, signées par toutes les parties prenantes des ZCV, révisables annuellement en cas de non respect des clauses précisées par un des signataires. Les secteurs de chasse classiques sont, eux, attribués aux sociétés de chasse selon un système d'enchères (meilleures propositions de paiement de la taxe d'amodiation à l'hectare au Cameroun, première proposition retenue en RCA). Ensuite, des conventions peuvent être signées entre l'Etat et la société amodiatrice, dont la validité est de dix ans renouvelables au Cameroun et en RCA, durée considérée comme suffisante pour permettre au locataire tant de mener une politique de gestion du cheptel de son territoire que de rentabiliser ses investissements éventuels.

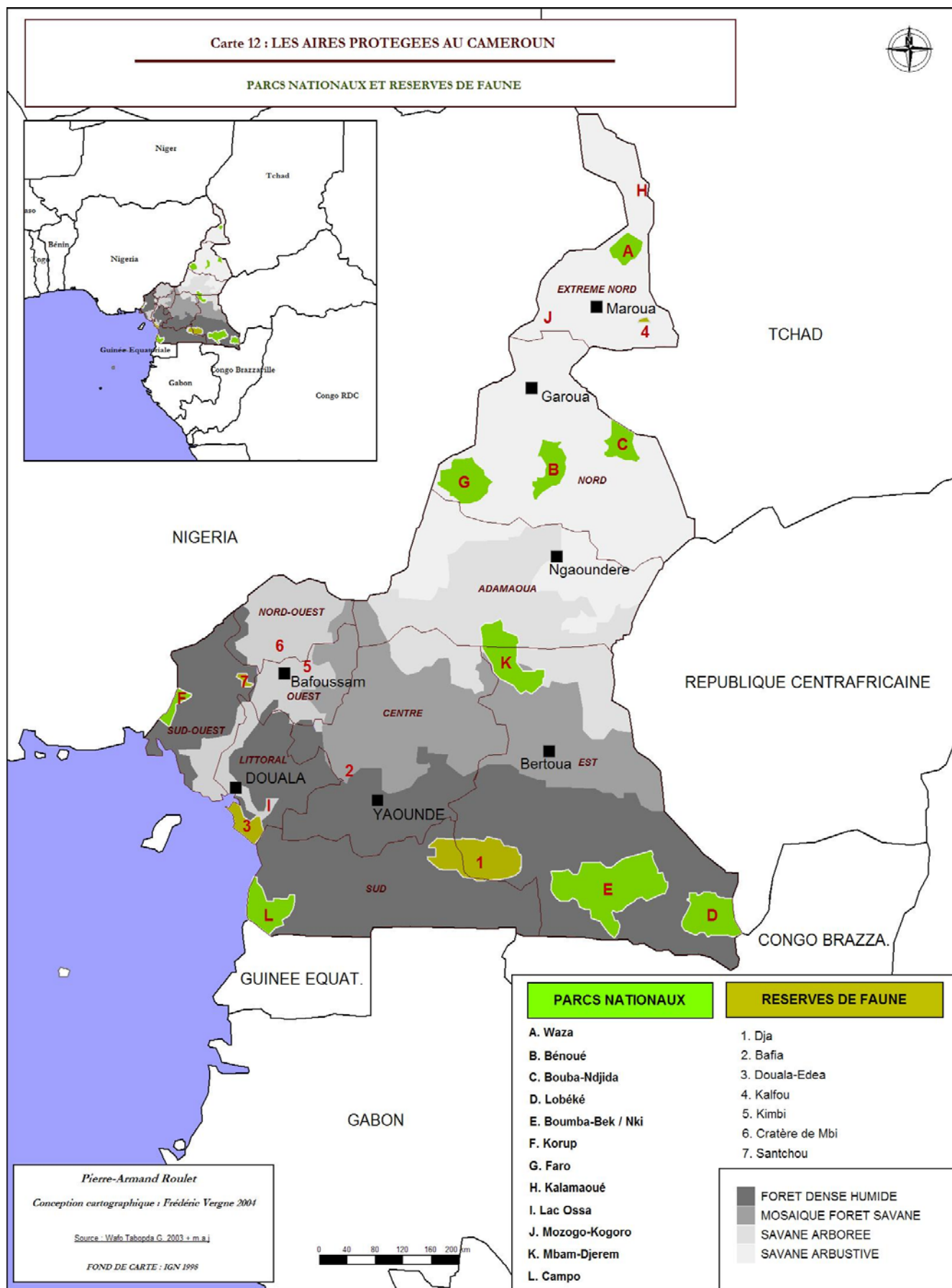
¹ EGBE S.E., 2001. *Le droit, les communautés et l'aménagement de la faune au Cameroun*, Réseau de Foresterie pour le développement rural, Londres, 14 p.

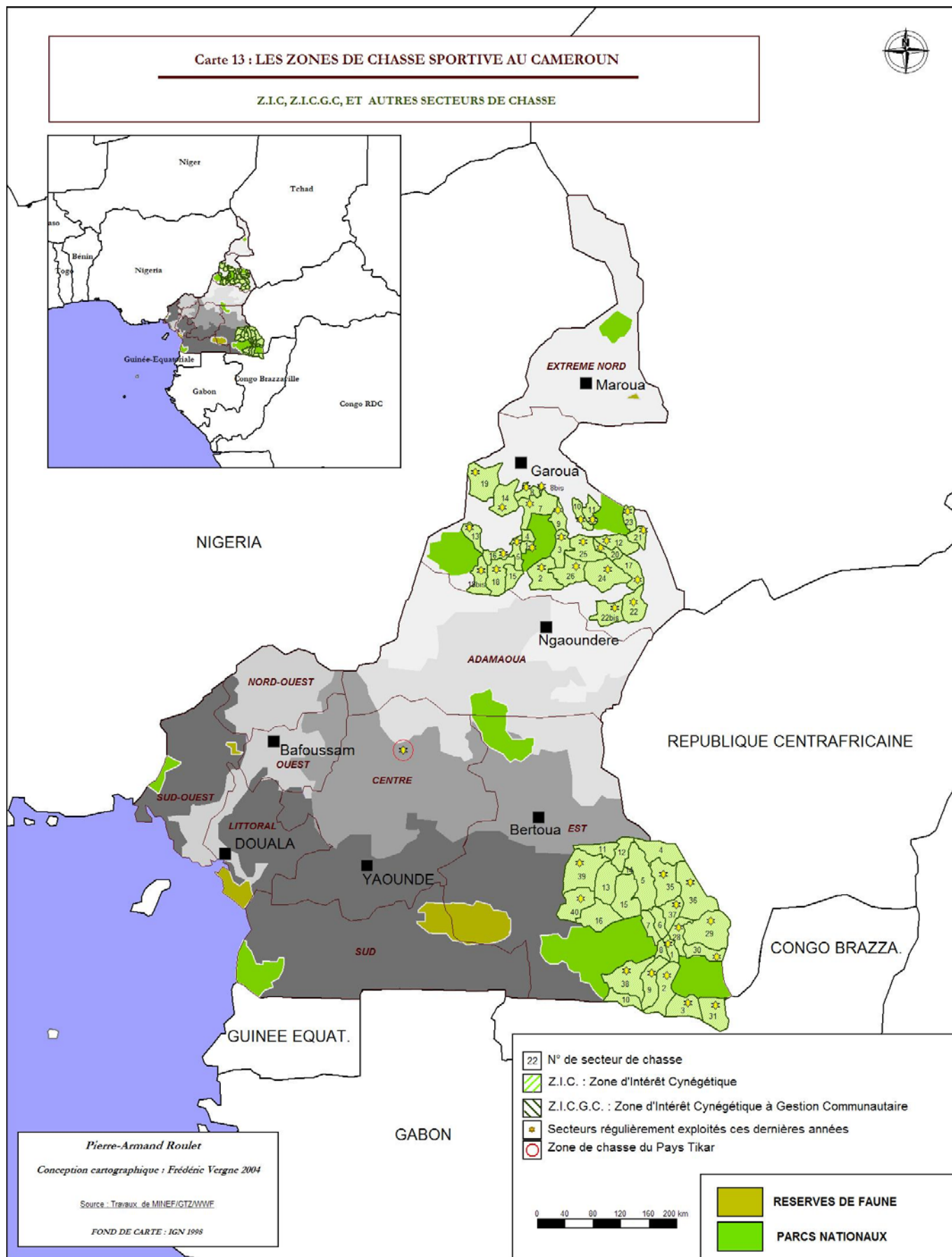
² MEFCPT, 1984. *op. cit.*

³ MOUKADAS N., NGOUAMENE G., GUNDLING L., 1998. *Etude de la gestion communautaire dans la législation de la faune en RCA*, Tomes I et II, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui, ECOFAC, République Centrafricaine, 63 p.









2.1.4. Quelques distinctions majeures entre Cameroun et RCA

Quelques différences entre le Cameroun et la RCA doivent être relevées, relatives à leur politique de gestion de la faune sauvage et de la chasse, qui revêtent comme nous le verrons une certaine importance.

Tout d'abord, le Cameroun se distingue de la RCA en ce qui concerne le statut du guide de chasse professionnel et celui d'aspirant guide de chasse. En effet, l'exercice de cette profession au Cameroun ne requiert dans les faits aucun examen de contrôle d'aptitudes techniques (pratiques et théoriques) comme cela peut être le cas en RCA, en Tanzanie ou encore au Zimbabwe. Quiconque achète une licence de guide ainsi qu'un permis de grande chasse peut s'arroger le titre de guide de chasse et ainsi guider des clients chasseurs, même sur des animaux dangereux. Ce laxisme dans la sélection n'est pas totalement étranger au manque de professionnalisme dont sont taxés par leurs pairs certains guides de chasse exerçant au Cameroun. La loi centrafricaine est mieux élaborée en ce domaine et bien qu'elle ne soit pas parfaitement appliquée, on doit relever dans l'ensemble une volonté de contrôle des aptitudes techniques des guides de chasse. La RCA distingue quatre types de guides de chasse, (i) les guides titulaires de la licence centrafricaine, (ii) les guides provisoires titulaires d'une licence étrangère qui ont deux ans pour obtenir la licence centrafricaine, (iii) les aspirants guides, élèves formés par les guides en deux ans maximum, (iv) les lieutenants de chasse, conseillers techniques de l'administration en matière de protection de la faune et de répression du braconnage, qui justifient de leurs compétences cynégétiques en étant soit guides de chasse, soit titulaires d'un diplôme universitaire prouvant leur compétence en matière de gestion cynégétique (par exemple l'obtention d'un diplôme de l'Ecole de faune de Garoua au Cameroun). L'acquisition de la licence de guide de chasse centrafricain est le résultat de la réussite à un examen. Organisé tous les 3-4 ans par le MEEFCP à l'attention des guides provisoires et des aspirants guides ayant passé au moins deux saisons de 6 mois sur le terrain avec un guide certifié, il est composé de tests pratiques, écrits et oraux portant sur la chasse, les armes, la sécurité, le secourisme, la législation centrafricaine, la pratique du sango (langue nationale), la taxidermie, la mécanique, etc. Nécessitant un niveau de compétences certain, il ne sanctionne la réussite à chaque examen que de deux ou trois guides pour une dizaine de postulants. Il convient également de préciser que, normalement contraints d'assurer la lutte anti-braconnage dans leur(s) secteur(s), selon le décret n°78-107 du 2 février 1978, ces guides ont la possibilité d'être assermentés et d'acquérir le statut « d'auxiliaires de la protection de la faune sauvage ». Cela leur permet de constater les infractions, saisir les

armes, engins, véhicules, viandes, dépouilles, trophées et de dresser les procès verbaux. Les guides de chasse camerounais qui le souhaitent peuvent également être assermentés, avec les mêmes droits et devoirs.

Le Cameroun se distingue également de la RCA et d'ailleurs de tous les autres pays d'Afrique Centrale et Occidentale, en étant un des sept pays d'Afrique Subsaharienne avec l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie, le Botswana et la Tanzanie à autoriser la chasse sportive à l'éléphant sur son territoire. Un quota annuel de 80 animaux est reconduit presque chaque année et réparti par Provinces¹. Ce quota n'a pour l'instant jamais été atteint (33 éléphants ont été prélevés « légalement » en 1994 au Cameroun, 52 en 1995 et 56 en 1996) et les animaux abattus l'ont été soit dans le cadre de safaris dans les provinces du Nord et de l'Est, soit sous forme de *culling* lors de conflits hommes/éléphants dans la province de l'Extrême nord. Nous verrons dans une partie ultérieure que, comparé aux pays d'Afrique Australe autorisant cette forme de chasse, le Cameroun valorise mal ses populations d'éléphants par le biais de la chasse sportive, phénomène derrière lequel il faut comprendre que le maintien de cette ouverture a des raisons bien plus politiques qu'économiques. Malgré l'intérêt de quelques guides de chasse pour une réouverture de la chasse à l'éléphant en RCA, celle-ci ne semble pas d'actualité.

Enfin, le Cameroun a décidé en 2000 d'augmenter la période d'ouverture de la moyenne et grande chasse sur son territoire. Autrefois autorisée entre le 1^{er} décembre et le 31 mai, c'est-à-dire à peu près comme en RCA (du 15 décembre au 31 mai), la période d'ouverture a été accrue de près de deux mois en 2001, pour courir jusqu'au 31 juillet de chaque année. Derrière cette augmentation de la durée de chasse, apparemment légitimée par le fait que les organisations de chasse exploitant en savane de décembre à avril (saison sèche) doivent pouvoir effectuer leur saison en forêt pendant la petite saison des pluies (avril à juillet) plus propice à la chasse, on ne peut voir autre chose qu'une volonté délibérée de l'Etat, dans une logique mercantile, de soutenir cette forme d'exploitation de la faune sauvage. Dans les faits, des dérogations étaient déjà accordées annuellement aux sociétés souhaitant poursuivre leur activité jusqu'à fin juin. Et le développement des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire au sud-est Cameroun n'est pas innocent dans cette prise de décision soutenue

¹ Le quota total d'éléphants est réparti comme suit : 20 têtes pour la province de l'Extrême-Nord, 30 pour la province du Nord, 20 pour la province de l'Est, 5 pour la province du Sud et 5 pour la province du Centre. DE GEORGES A., 1994. Preliminary discussions leading to development of an elephant conservation program between the Cameroonian ministry of environment and forests and Safari Club International, Safari Club International, Tucson, 6 p.

par les Programmes WWF et GTZ, assistants techniques du Ministère de l'Environnement (MINEF) sur ce projet.

2.1.5. Données techniques récentes

Tableau 11 : Superficies accordées à la chasse sportive au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)

Pays	Cameroun	RCA
Superficie exploitable en chasse sportive (en km²)	43 860	196 035
Superficie effectivement exploitée (en km ²) et...	32 771	78 755
% de la Zone d'Intérêt Cynégétique	82,3	39
% du territoire national	6,9	12,6
Nombre de secteurs exploités	31	37
<i>dont zones de chasse communautaire</i>	<i>14 (forêt + 2 en création)</i>	<i>10 (savane)</i>
Taille moyenne des secteurs exploités (en km ²)	1 057	2 461
<i>dont taille moyenne des zones communautaires</i>	<i>726 (forêt)</i>	<i>3 000 (savane)</i>

Source : MEEFCP, 2002 ; MINEF, 2002 + Roulet, présente étude

Tout d'abord, nous constatons que si la superficie consacrée à la chasse sportive est 4 fois plus importante en RCA (196 035 km²) qu'au Cameroun (43 860 km²), la surface réellement exploitée n'en représente que le double (78 755 km² contre 32 771 km²), ce qui reste malgré tout considérable. La chasse sportive est en effet beaucoup plus extensive en RCA qu'au Cameroun, d'où des taux de pression de chasse faibles, phénomène qui était encore plus marqué dans les années 1985-1990 où plus de 100 000 km² étaient effectivement exploités en tourisme cynégétique chaque saison.

Si le nombre de secteurs effectivement amodiés et exploités diffère peu (31 au Cameroun et 37 en RCA), les secteurs exploités par les sociétés de chasse centrafricaines sont en moyenne de superficies plus importantes (2461 km² contre 1057 km²).

Si la RCA et le Cameroun possèdent un nombre presque identique de zones à gestion communautaire (10 en RCA et 14 au Cameroun), les ZCV centrafricaines situées dans un écosystème de savane ont des superficies moyennes importantes (2440 km²) et sont toutes opérationnelles, à l'inverse des ZICGC camerounaises de faible superficie (726 km²), localisées dans un écosystème forestier et comme nous le verrons encore peu opérationnelles (Cf. annexes 11 et 12).

Tableau 12 : Sociétés et guides de chasse au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)

Pays	Cameroun	RCA
Nombre de Sociétés de chasse	23	14
Nombre de secteurs / société de chasse	1,3	2,6
Superficie exploitée / société de chasse (en km ²)	1 424	5 625
Nombre total de Guides de chasse (expatriés + nationaux)	41	44
Nombre total d'aspirants guides (expatriés + nationaux)	21	17
Nombre de guides nationaux	6	5
Nombre d'aspirants guides nationaux	3	6
% guides nationaux	14,6%	11%
% aspirants guides nationaux	14,28%	35%

Source : MEEFCP, 2002 ; MINEF, 2002 + Roulet, présente étude

Tableau 13 : Chasseurs et pressions de chasse au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)

Pays	Cameroun	RCA
Nombre de chasseurs	150	104
Nombre d'animaux attribués	3212	1 973
Nombre d'animaux prélevés	960	738
Pression de chasse potentielle*	0,09	0,025
Pression de chasse effective**	0,029	0,0094
Taux de recouvrement des quotas en %	29,8	37,4
Nombre d'animaux prélevés / chasseur	6,4	7,1

Source : MEEFCP, 2002 ; MINEF, 2002 + Roulet, présente étude

* Nombre d'animaux autorisés / km²

** Nombre d'animaux prélevés / km²

Le nombre de clients en grande chasse reçus chaque saison peut varier de façon conséquente selon différents paramètres dont les principaux sont la stabilité politique internationale et / ou nationale (surtout en RCA), l'évolution du nombre de sociétés de chasse en exercice offrant des prestations ou encore des modifications législatives relatives aux droits de chasse ou aux quotas. Ces 20 dernières années, la RCA a reçu entre 100 et 300 clients chaque saison (Cf . annexe 13). Pour la même période, le Cameroun a reçu entre 100 et 200 clients chaque saison¹.

Les quotas d'abattage attribués connaissent dans l'ensemble un faible taux de recouvrement par les animaux déclarés abattus, généralement inférieur à 50%, sauf pour les espèces phares

¹ KIRDA Ph., 2000. Les activités cynégétiques dans la Province du Nord Cameroun entre 1983 et 1997, WWF/MINEF, rapport de consultation, p. 11.

qui sont plus recherchées, constat qui doit être lui aussi relativisé et sur lequel nous reviendrons ultérieurement¹.

Comme nous l'avions vu précédemment, le nombre moyen d'animaux prélevés par chasseur/safari a augmenté ces dernières années (6,4 au Cameroun contre 7,1 en RCA) et peut être considéré comme acceptable pour satisfaire la clientèle, même s'il reste inférieur aux résultats obtenus dans les pays d'Afrique Australe et ne reflète pas les valeurs extrêmes. Certaines sociétés de chasse sont connues pour sous-exploiter leurs quotas, par manque de clientèle ou dans une logique de conservation du cheptel de faune sauvage, d'autres sont réputées pour dépasser régulièrement leurs quotas et / ou ne pas déclarer des animaux abattus ou blessés.

Ce dernier point nous amène à insister dès maintenant sur le fait que, en l'absence de contrôle des autorités de tutelle, les impacts potentiels du tourisme cynégétique sur le cheptel faunique sont presque exclusivement liés aux politiques internes menées par ces sociétés privées. Et nous verrons qu'une parade à ce phénomène peu satisfaisant a été trouvée dans l'établissement des zones à gestion communautaire ; ces dernières, si elles ont en effet été créées dans le but premier de favoriser l'intégration des populations locales aux bénéficiaires de la gestion des ressources naturelles par leur participation à la gestion des zones, s'avèrent être également un système intéressant de contrôle sur l'activité des partenaires privés essentiels que sont les sociétés de chasse.

Section 2.2. Modes de fonctionnement des sociétés de chasse

En tant qu'acteurs essentiels de la chasse sportive, les sociétés de chasse sont à la fois intermédiaires indispensables pour le chasseur touriste et interlocuteurs privilégiés des autres partenaires intéressés à la gestion des territoires voués à la gestion de la faune (populations riveraines, autorités de tutelle, programmes de conservations, autres acteurs potentiels)¹. Ces sociétés de chasse doivent se conformer au droit camerounais ou centrafricain mais peuvent être créées sous forme de S.A. ou S.A.R.L. à l'étranger. Elles fonctionnent principalement avec des capitaux étrangers et sont le plus souvent dirigées par des expatriés (presque exclusivement français en RCA, majoritairement français et quelquefois espagnols au

¹ L'étude de Kirida montre que sur les zones cynégétiques du Nord Cameroun, entre 1983 et 1997, le taux de recouvrement annuel moyen de quotas accordé a été de seulement 26,35 % toutes espèces confondues.

Cameroun) qui peuvent être également guides de chasse². Nous reviendrons plus tard sur ces acteurs prédominants que sont les guides de chasse.

Toutes ces sociétés fonctionnent selon des principes identiques et l'organisation d'une saison de chasse leur impose de remplir un certain nombre de conditions qu'il nous semble utile de préciser ici pour bien comprendre la multiplicité des logiques et des acteurs en jeu lors de leur intervention. Pour faire fonctionner son entreprise, le guide de chasse principal ou le gérant d'une société de chasse, doit donc remplir diverses obligations.

2.2.1. Avant la saison de chasse

(i) Obtenir ou reconduire l'amodiation d'un ou de plusieurs secteur(s) ou la location d'une zone communautaire, faire une demande de quotas et se tenir informé des quotas attribués.

Avant chaque saison de chasse, l'autorité de tutelle de chaque pays organise une réunion d'attribution ou de reconduction des amodiations pour chaque société de chasse et des quotas d'abattage pour chaque secteur de chasse amodié classiquement. Les demandes des sociétés ne sont pas toujours suivies mais peuvent dans certains cas influencer fortement sur les décisions finales prises par l'autorité de tutelle.

Dans le cas des Zones de Chasse Villageoise en RCA, l'équipe technique du Programme de Développement des Zones de chasse Villageoise (PDZCV) apporte son expertise auprès du Ministère de l'Environnement (MEEFCP) pour la proposition de ces quotas. Il en est de même du WWF auprès du MINEF au Cameroun pour les ZICGC.

(ii) Participer à la prospection commerciale auprès de clients potentiels et organiser un planning de chasse selon les disponibilités et les quotas attribués. Le marché de la chasse étant peu élastique, encore moins en Europe qu'aux Etats-Unis, certains clients sont démarchés par plusieurs sociétés de safari et n'hésitent plus à négocier et marchander les tarifs et les prestations de leurs futurs safaris. La compétition est devenue très forte entre les sociétés de chasse les plus en vue du marché. Les principaux modes de recrutement de la clientèle (*booking*) sont la participation aux salons spécialisés (Convention du *Safari Club*

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 132.

² En 1999, le Burkina Faso, pour lutter contre la prédominance des capitaux étrangers (français) dans le domaine de la chasse sportive, a promulgué une loi stipulant l'obligation pour tout concessionnaire d'une zone de chasse (et par définition d'une société de safari) d'être de nationalité burkinabé et d'immatriculer son entreprise dans le pays, l'argument officiel étant le souhait de réorganiser la filière. L'affaire a fait grand bruit dans le milieu de la chasse professionnelle internationale et abouti à un début de boycott du Burkina Faso de la part de la clientèle française ; toutes les sociétés de chasse sportive aujourd'hui en activité au Burkina Faso sont tenues par des capitaux et des dirigeants burkinabé, lesquels emploient nombre de guides expatriés ayant un bon portefeuille de clientèle. Certains anciens concessionnaires sont ainsi devenus de simples guides de chasse salariés, ce qui n'a pas été sans heurts ni frictions dans un milieu très conservateur, nous y reviendrons.

International (SCI) aux USA, *Country-Schow* d'Auteuil et *Game-Fair* de Chambord en France), le bouche à oreille et la création d'un portefeuille de clientèle par les guides les plus réputés. La publicité dans les revues cynégétiques spécialisées permet également des prises de contact avec une clientèle souvent très exigeante. Il s'agit ensuite de concilier les intérêts de chaque client pour tel ou tel type de safari et de gibier avec les quotas attribués par espèce et par secteur. Certaines sociétés qui connaissent une forte demande mais possèdent de faibles quotas sur leur secteur se voient parfois obligées de refuser des clients ou de reporter leurs safaris sur les deux ou trois années à suivre.

(iii) *Effectuer toutes les démarches administratives pour obtenir les papiers réglementaires à l'exercice de la chasse sportive.* Outre leurs propres documents, les sociétés de chasse se chargent normalement de l'obtention des papiers réglementaires pour leur clientèle (permis de chasse, permis d'importation d'armes, etc.).

(iv) *Acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des safaris et l'acheminer sur zone.* Selon le niveau des prestations offertes par la société et la zone d'action, les systèmes de fonctionnement sont différents. Certaines sociétés, soit par philosophie, soit par manque de moyens et de secteur d'activité fixe, vont privilégier la construction de campements simples, en matériaux naturels (bois ou paille) et dont l'équipement tiendra dans deux ou trois véhicules 4x4 montés sur zone en début de saison. D'autres sociétés ont des campements « en dur » permanents et équipés de tout le confort moderne (mobilier, générateur électrique ou solaire, télévision, Internet, etc.). Dans le nord de la RCA, région très enclavée, certaines sociétés s'associent pour partager les frais de location (souvent prohibitifs) de camions gros porteurs ou d'avions privés transportant leur matériel. En milieu forestier comme au sud-est du Cameroun, certains campements luxueux sont d'anciennes bases de compagnies forestières rachetées, louées ou mises à disposition des sociétés de chasse.

(v) *Recruter le personnel expatrié et national (guides de chasse, aspirants guides, pisteurs, personnel du campement, etc.).* Chaque société de chasse compte en moyenne un ou deux guides de chasse permanents, un aspirant guide de chasse et parfois des guides venant ponctuellement en milieu de saison pour guider leur propre clientèle. Nous reviendrons plus tard sur ce point, mais si historiquement la grande majorité d'entre eux sont des expatriés, on relève ces dernières années - et l'on ne peut que s'en réjouir - de plus en plus de concessionnaires, guides de chasse ou aspirants guides nationaux. Sur les grands secteurs de RCA, une main d'œuvre importante (entre 40 et 80 personnes par secteur sur 2-3 mois) est nécessaire pour ouvrir ou rouvrir les pistes de chasse. Elle est toujours recrutée parmi les

hommes des villages riverains, selon des modalités qui diffèrent selon les lieux. Par exemple, sur les secteurs de chasse et zones communautaires au sud-est du Cameroun, les cahiers des charges des sociétés de chasse leur donnent pour obligation, dans un but d'équité, de recruter leurs employés temporaires (désignés par la communauté dans certains cas) dans chaque village concerné par leur activité. Les équipes de chasse (pisteurs et porteurs) et le personnel nécessaire au fonctionnement du campement (cuisiniers, aides de camps) sont également recrutés localement, hormis dans le cas de postes spécifiques nécessitant des compétences particulières (chauffeurs, mécaniciens) et peuvent représenter un total de 15 à 30 personnes par campement. Comme nous le verrons, cette question de l'emploi et la manière dont elle est appréhendée et gérée par les responsables de ces sociétés exogènes est primordiale du point de vue de leurs relations avec les populations locales les plus directement concernées.

(vi) *Aménager la zone de chasse.* Cela consiste à bâtir et/ou entretenir les campements, ouvrir et/ou rouvrir les pistes de chasse et de liaison permettant des déplacements en véhicule, construire et/ou consolider les ponts et les miradors, organiser la gestion des feux nécessaires à la chasse (en savane), renforcer artificiellement les salines en sel, établir des pare-feu, etc. C'est le travail le plus important d'une préparation de saison de chasse, qui dure environ 2-3 mois, de novembre à fin décembre en savane (Nord RCA) et de février à mars-avril en forêt (sud-est Cameroun). Sur les secteurs amodiés classiques, ce sont les sociétés de chasse qui effectuent ce travail. En revanche, sur les Zones de Chasse Villageoise du Nord RCA, ces dernières louent clés en main au Comité de gestion de la ZCV la zone qui a dû être préalablement préparée ; nous reviendrons sur ce point précis afférent aux modalités de gestion des ZCV. Les ouvertures de secteurs en milieu forestier nécessitent un travail particulièrement intense et coûteux. La végétation foisonnante et la présence d'arbres de grande taille y limitent fortement la création de pistes avec de simples outils manuels. Certaines sociétés, lorsqu'elles n'exploitent pas des pistes déjà ouvertes par les compagnies forestières, n'hésitent pas à louer auprès de ces dernières des engins de chantier pour rouvrir les pistes de chasse et aider à la construction de ponts sur les cours d'eau. La plupart travaille néanmoins de manière plus artisanale en organisant des équipes de manœuvres (équipes de cinq à sept personnes) dotées de machettes, haches, pioches et chargées d'effectuer la maintenance du territoire.

2.2.2. Pendant la saison de chasse

(i) *Assurer l'accueil du client dès son arrivée dans le pays et assurer son transfert sur la zone de chasse.* Dans le nord de la RCA, ce transfert s'effectue maintenant exclusivement en avion privé affrété par la société (vol inclus dans le prix du safari) pour des raisons d'éloignement des zones de chasse et d'insécurité (banditisme par les coupeurs de routes) sur des pistes de surcroît en très mauvais état. Le client qui débarque de son vol international à Bangui est immédiatement transféré sur sa zone de chasse. Au Nord Cameroun, ces transferts s'effectuent en voiture privée à partir de l'aéroport de Garoua, au sud-est Cameroun par avion privé à partir de l'aéroport de Douala.

(ii) *Assurer le confort, la sécurité physique et sanitaire de son client et le guider pendant la chasse.* Les responsabilités qui incombent à un guide de chasse durant le déroulement du safari sont très diverses. Il s'agit de satisfaire son client en lui rendant le séjour agréable et en lui donnant le maximum de chances de succès tout en veillant à faire fonctionner son entreprise. Les saisons de chasse étant relativement courtes, certaines sociétés de chasse ayant une grosse clientèle emploient plusieurs guides et accueillent plusieurs clients simultanément sur le même campement. Différentes formules de safaris existent (1 client - 1 guide ou 2 clients - 1 guide), des modulations de tarifs étant alors appliquées. Il arrive que des clients imposent comme conditions de leur safari d'être seul dans le campement et certaines sociétés de chasse, souhaitant proposer un standing maximum, construisent sur leur territoire plusieurs campements leur permettant de satisfaire à ces requêtes. Le rôle du guide de chasse, dont nous verrons plus loin la relation particulière qu'il peut entretenir avec les clients comme avec les équipes de chasse, est crucial dans les effets potentiels induits par une activité de tourisme cynégétique sur un territoire donné.

(iii) *Rester en contact radio permanent avec l'agence d'accueil à la capitale.* En RCA surtout, les sociétés de chasse sont représentées à Bangui par un responsable d'accueil qui s'occupe de diverses tâches : accueil des clients à l'aéroport, relationnel avec les autorités de tutelle, ravitaillement (nourriture, matériel mécanique, etc.), gestion des affaires courantes, contact sécurité, etc. Les vacations radios sont régulières, souvent plusieurs fois par jour, notamment ces dernières années avec les problèmes d'insécurité caractérisant la RCA (rébellion armée en brousse, coups d'Etat successifs à Bangui).

(iv) *Effectuer un pré-traitement taxidermique des trophées.* Les saisons de chasse durant plusieurs mois, les trophées des animaux qui souhaitent être rapportés par les clients sont systématiquement prétraités par des taxidermistes pour être conservés en bon état. Les

trophées sont généralement bouillis, écharnés puis salés et mis à sécher en vue d'une bonne conservation. En fin de saison de chasse, une fois toutes les taxes de la saison écoulée payées, les formalités vétérinaires, douanières (notamment les formulaires CITES pour les espèces concernées), de transit et de fret effectuées, les trophées sont expédiés auprès des taxidermistes professionnels choisis par les clients pour l'achèvement de leur préparation, généralement en Europe ou aux États-Unis.

Après cette présentation des modes de fonctionnement des sociétés de chasse en Afrique Centrale, il nous semble utile d'insister sur deux facteurs principaux qui permettent de les distinguer et participent à les faire évoluer.

Tout d'abord, l'établissement des programmes de gestion communautaire nécessite de la part des sociétés de chasse un partenariat novateur et efficace avec les populations riveraines et les programmes de conservation. Si les tâtonnements des ZICGC font que leurs règlements internes ont encore peu d'influence sur les modes de fonctionnement des sociétés de chasse, en revanche, dans le cadre des ZCV, la prise en charge par les comités de gestion locaux, c'est-à-dire des élus villageois riverains, de l'aménagement des zones de chasse, (même si le staff technique du PDZCV intervient fortement en appui), est une petite révolution dans le monde de la chasse sportive. Les conséquences en termes de représentations socioculturelles et de résolution de conflits entre ces différents acteurs sont, comme nous le verrons dans la partie 3, majeures.

Ensuite, les conditions naturelles et les contextes humains locaux participent à modifier les modes de fonctionnement internes des sociétés de chasse plus qu'on ne pourrait le penser *a priori* et ont une influence au moins aussi importante que le cadre administratif et législatif. Que l'on soit au Cameroun ou en RCA, une société de chasse ne fonctionnera pas en forêt comme en savane, n'aura pas les mêmes rapports avec une société de chasseurs-cueilleurs comme les Baka ou Aka qu'avec des essarteurs ; évidences, certes, mais qui demandent à être rappelées car elles conditionnent une grande part des divers impacts occasionnés par l'activité des sociétés de chasse sur leur environnement naturel et humain.

Photo 1 : Un campement de chasse sportive « en dur » en milieu forestier, sud-est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)



Photo 2 : Un campement de chasse saisonnier en savane, nord RCA, zone Yambala (secteur 20)



Chapitre 3 : La chasse sportive, un mode d'exploitation de la faune sauvage rationnel et soutenable ?

Il pourrait être séduisant, dans ce chapitre, de tenter une démonstration permettant de conclure ou non à une soutenabilité de la chasse sportive en termes de prélèvements sur la faune sauvage. En l'état actuel des connaissances, tant en Afrique Centrale que sur nos sites d'étude spécifiques, et si l'on considère qu'une argumentation sérieuse en la matière nécessite d'utiliser les outils et modèles proposés par les sciences biologiques, il n'est pas possible pour toutes les espèces concernées d'établir un diagnostic en faveur d'une chasse sportive durable ou non durable. Le corpus de données nécessaires, tant pour la chasse sportive que non sportive est rarement disponible en Afrique. Il n'y a guère que dans les systèmes de *ranching* (clos ou non), comme ceux que l'on rencontre en Afrique Australe ou encore au ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso, qu'il est possible d'obtenir plus que de vagues estimations d'effectifs de populations animales et d'impacts potentiels ou réels de la prédation sur ces populations¹.

Pour diverses raisons liées à des contraintes techniques, pratiques, économiques et surtout écologiques, très peu d'informations précises et suivies dans le temps sont encore disponibles sur l'évolution du cheptel de faune sauvage en Afrique Centrale et sur les impacts réels de la chasse sur ce cheptel. Depuis une quinzaine d'années, les principaux travaux de recherche en ce domaine concernent l'élaboration et le test de méthodes de mesure de soutenabilité de la chasse villageoise dans les écosystèmes forestiers denses du Bassin Congolais. Nous verrons que ces modèles prédictifs établis par les sciences biologiques, malgré une démarche scientifique rigoureuse, s'ils restent des outils intéressants permettant d'effectuer un suivi des activités cynégétiques, induisent tous des biais qui nécessitent de relativiser la validité de leurs conclusions.

Concernant spécifiquement les prélèvements en chasse sportive, les méthodes d'analyse couramment retenues sont élaborées principalement en Afrique Australe², adaptées à certains

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*

² BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *Conservation and wildlife management in Africa*, The proceedings of a workshop organized by the U.S. Peace Corps at Kasungu National Park, Malawi, Office of training and program support forestry and natural resources sector U.S. Peace Corps, Malawi, pp. 221-231.
HUDSON R.J., CUMMING D.H.M., 1985. Recreational and commercial hunting, in HUDSON R.J., DREW K.R., BASKIN L.M., *Wildlife production systems, economic utilisation of wild ungulates*, Cambridge studies in applied ecology and resource management, Cambridge, pp. 114-185.

types d'espèces et de milieux naturels et donc difficilement applicables en Afrique Centrale. Les prélèvements sont presque toujours déterminés par l'attribution de licences ou de quotas d'abattage affectés par espèce et par zone ou secteur de chasse. Les quotas aujourd'hui en vigueur en Afrique Centrale sont très rarement établis sur des bases scientifiques solides.

Ils reposent le plus souvent sur les données des professionnels de la conservation ou de la chasse concernant les estimations d'évolution de populations animales, mais également sur les nécessités économiques des sociétés de chasse qui doivent se voir attribuer des quotas par espèce suffisants pour accueillir et satisfaire leur clientèle. Sur les secteurs amodiés classiques, les guides de chasse ayant parfois une longue expérience et des compétences naturalistes certaines, établissent leurs propres propositions de quotas, soumises au ministère de tutelle, en fonction de critères écologiques mais aussi économiques, et basées sur une approche de leur environnement bien différente de l'approche scientifique des modèles. Dans le cas des ZCV et des ZICGC, les quotas sont déterminés de manière plus rigoureuse et ont de surcroît des implications politiques et socio-économiques fortes pour les populations villageoises et les sociétés de chasse. Il nous paraît ainsi intéressant, en comparant les différentes approches de la gestion de la faune et en nous appuyant largement sur nos sites d'étude, de démontrer les mécanismes réels et potentiels d'attribution de ces quotas en chasse sportive.

Par la suite, considérant que dans les faits, les espaces cynégétiques sont partagés entre divers usagers et que la chasse sportive n'est pas une activité exclusive en termes d'accès aux secteurs de chasse pour les populations locales, nous tenterons de positionner les prélèvements de la chasse sportive par rapport aux autres formes de prélèvements connues sur la faune sauvage, principalement la chasse d'auto-consommation, la chasse commerciale et le grand braconnage. Nous tâcherons ainsi de savoir dans quelle mesure il existe une « compétition cynégétique » sur certaines espèces et sur certains secteurs, qui aurait pour effet d'invalider le système de quotas et induirait alors un système pervers de surimposition de prélèvements.

Enfin, nous verrons qu'en marge des prélèvements directs de la chasse sportive sur la faune, la présence des sociétés de chasse sur leurs zones de chasse a également des effets indirects mais majeurs sur la conservation des écosystèmes.

Section 3.1. Mesurer la soutenabilité de la chasse en Afrique Centrale ?

3.1.1. Les limites des méthodes de recensement de la faune sauvage

Peu de données précises sont disponibles concernant l'état actuel du cheptel de faune sauvage dans les écosystèmes africains, singulièrement en Afrique Centrale, même sur les espèces les plus emblématiques telles que l'Eléphant, les grands primates, les fauves dangereux et quelques rares grandes antilopes¹. L'attention des scientifiques a été très tôt attirée par l'établissement de protocoles permettant d'effectuer des estimations de densité de population de faune sauvage. Encore aujourd'hui, quelles que soient les méthodes de comptage ou de dénombrement adoptées, celles-ci requièrent dans tous les cas des moyens financiers, techniques et humains très importants, autant de conditions qui sont rarement réunies dans le contexte économique africain actuel². Les méthodes de comptage doivent de surcroît être adaptées aux écosystèmes et aux espèces auxquels elles s'adressent et donnent dans le meilleur des cas des données approximatives concernant les populations de faune sauvage³.

Le comptage aérien, l'un des plus intéressants lorsqu'il est bien organisé mais aussi le plus coûteux, est adapté aux écosystèmes très ouverts (des steppes soudano-sahéliennes aux savanes arbustives) et véritablement efficace pour les seuls grands mammifères. Les mammifères de taille moyenne ne sont pas observables avec une grande fiabilité et la seule présence de forêts galeries sur une zone de comptage aérien, par exemple, implique une importante marge d'erreur. Dans les écosystèmes moins ouverts (savanes intermédiaires), les comptages pédestres et en véhicule sont privilégiés et souvent couplés pour atteindre les meilleurs résultats⁴. Malheureusement, eux aussi induisent de nombreuses inexactitudes : biais dus aux tracés des pistes pour les comptages en véhicule (ces dernières longeant le plus souvent les cours d'eau, les galeries forestières ou les salines), aux problèmes d'horaires (localisations différentes des animaux), au positionnement des transects par rapport au vent (la plupart des grands mammifères en milieu ouvert se déplacent de trois-quarts face au vent), aux distances de fuite très importantes dans les zones sous pression anthropique, aux recoupements (double comptage de mêmes animaux), etc.

¹ IUCN, 1999. *African Antelope Database 1998*, Compiled by Rod East and the IUCN / SSC Antelope Specialist Group, Occasional paper of the IUCN species survival commission n° 21, Gland, Switzerland, 434 p.

² CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 138.

³ LAVIEREN VAN L.P., 1976. *Méthodes d'inventaire des populations de grands mammifères d'Afrique*, FAO / Ecole pour la formation des spécialistes de la Faune, Garoua, 122 p.

⁴ CORNELIS D., 2000. *Analyse du monitoring écologique et cynégétique des populations des principaux ongulés au ranch de gibier de Nazinga (Burkina Faso)*, Mémoire de DEA en Sciences agronomiques et ingénierie biologique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 113 p.

Enfin, les écosystèmes forestiers denses et humides offrant une très faible distance de vision sont ceux qui posent le plus de problèmes pour estimer une population de faune sauvage sur un espace donné : le transect linéaire pédestre est la méthode de dénombrement d'indices de présence privilégiée (contacts visuels ou indices de présence indirects tels que traces, appels, déjections etc.) mais induit également des marges d'erreurs très importantes. L'extrapolation des résultats obtenus sur ces transects à l'ensemble de massifs forestiers et l'obtention de données d'effectifs estimées sont généralement peu convaincantes et tous les auteurs sérieux rappellent l'extrême prudence avec laquelle il est nécessaire d'appréhender les chiffres obtenus¹.

En corrélation directe avec ces méthodes de comptage, de nouveaux outils de relevé et d'analyse de données-terrain ont été identifiés pour faciliter les relevés et standardiser les données et les méthodes d'analyses. Le système *Cybertracker*, associant un ordinateur de poche (du type *Palm-Pilot* ou *Visor*) relié à un GPS, permet en temps réel d'effectuer différentes prises d'informations sur la faune (et autres types de données) et de localiser ces informations à l'aide de SIG permettant la superposition, le croisement et l'analyse de données géoréférencées. Le logiciel informatique *Distance*, qui permet de traiter les données de comptage, s'est généralisé auprès des programmes de conservation² ; les IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) sont également de plus en plus utilisés comme données synthétiques des résultats obtenus par les comptages sur transects linéaires³.

Enfin, quelles que soient leurs caractéristiques, il est primordial de répéter ces comptages sur plusieurs années et sur des saisons identiques pour pouvoir obtenir des tendances d'évolution de populations qui peuvent être suffisantes lorsque l'on se place dans une logique de gestion de stock. Comme le précise Chardonnet, « *par la répétition de comptages, on obtient des tendances dont l'interprétation est très utile, mais ces répétitions doivent être faites si possible dans les mêmes conditions et avec les mêmes observateurs pour être comparables*⁴. »

3.1.2. Les méthodes biologiques de mesure de soutenabilité de la chasse villageoise

¹ WHITE L., EDWARDS A. (Eds), 2000. *Conservation en forêt pluviale africaine : méthodes de recherche*, Wildlife Conservation Society, New-York, 444 p.

² LAAKE J.L., *et al.*, 1994. *Distance sampling, abundance estimation of biological populations*, Distance user's guide, 84 p.

³ BARNES R.F.W., JENSEN K.L., 1987. *How to count elephant in forests*, IUCN African specialist group Technical Bulletin, 1, pp. 1-6.

BLAKE S., DOUGLAS-HAMILTON I., KARESH W.B., 2001. GPS telemetry of forest elephants in Central Africa : results of preliminary study, East african Wildlife Society, *African Journal of Ecology*, 39, pp. 8-186.

⁴ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 138.

Pour pallier ces multiples contraintes liées aux méthodes de dénombrement direct de la faune sauvage, particulièrement dans les écosystèmes forestiers, certains travaux essaient, à partir des résultats de chasse, de déduire tout d'abord la soutenabilité ou non des prélèvements, et en corrélation d'anticiper l'évolution d'une population animale. Ainsi, on assiste depuis une dizaine d'années à des tentatives d'application de différents modèles prédictifs de la part de biologistes travaillant sur les dynamiques de population de la faune sauvage africaine à partir de données résultant de la chasse villageoise¹. Les travaux les plus aboutis permettent de quantifier les impacts de la chasse villageoise dans les écosystèmes forestiers du Bassin Congolais, et de déterminer si celle-ci est soutenable ou non. Si la plupart de ces travaux tendent à montrer que certaines espèces sont particulièrement surexploitées, les raisons principales avancées étant l'abandon croissant des pratiques et techniques cynégétiques traditionnelles et le développement des filières de commercialisation de viande de brousse, tous les auteurs insistent sur la nécessité de prendre ces résultats avec précaution. Les espèces paraissant effectivement surexploitées ne sont pas majoritaires par rapport à la diversité d'espèces prélevées et se trouvent être principalement les artiodactyles (*Cephalophus*) et les primates (*Cercopithecus*, *Cercocebus*). En fait, plus que la validité scientifique des données biologiques obtenues, les résultats de ces travaux permettent surtout, *a posteriori*, de proposer de nouvelles méthodes de gestion cynégétique. Celles-ci prônent particulièrement la décentralisation des prises de décision en matière de gestion de la faune sauvage et la nécessité de mieux intégrer les connaissances cynégétiques des populations locales dans les politiques nationales de gestion des espèces afin de limiter les effets pervers de législations inadaptées.

¹ ALVARD M.S., ROBINSON J.G., REDFORD K.H., KAPLAN H., 1997. The sustainability of subsistence hunting in the neotropics. *Conservation Biology*, 11, 4, pp. 977-982.
 FEER F., 1993. The potential of sustainable hunting and rearing of game in tropical forests, in HLADIK C.M. *et al.*, 1993. *Tropical Forests, People and Food*, UNESCO/MAB, Paris, 13, pp. 691-708.
 DETHIER M., 1995., *Etude chasse, Cameroun*, MINEF/ECOFAC, 121 p.
 LAHM, S., 1993. *Ecology and economics of human / wildlife interaction in northeastern Gabon*, Ph.D., New York University, 324 p.
 NGANDJUI G., 1997. *Inventaire et utilisation durable de la faune mammalienne en milieu forestier équatorial. Cas du secteur ouest de la réserve de la biosphère du Dja (Sud-Est Cameroun)*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 256 p.
 NGNEGEU P.R., FOSTO R.C., 1996. *Chasse villageoise et conséquences pour la conservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère du Dja*, ECOFAC, Yaoundé, 27 p.
 FA J. E., JUSTE J., PEREZ DEL VAL J., CASTROVIEJO J., 1994. Impact of market hunting on mammal species in Equatorial Guinea, *Conservation Biology*, 95, pp. 1107-1115.
 DETHIER M., GHUIRGHI A., 2000. *Etude de la chasse villageoise dans le secteur Ouest (route mambélé-Ndélé) de la zone d'intervention du programme ECOFAC*, MEEFCP/AGRECO, Bangui, 93 p.
 ROBINSON J.G., BENNETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York.

Sans entrer dans des détails techniques qui seraient ici hors de propos, il convient toutefois de montrer rapidement quels sont les principaux outils utilisés par les sciences biologiques pour déterminer ces impacts.

Tout d'abord, pour que les effectifs et la structure d'une population restent stables ou en croissance, le prélèvement ne doit jamais être supérieur au taux d'accroissement naturel (en l'absence de prélèvements) théorique de la population. Quantifier les impacts de la chasse sur la faune sauvage revient donc à savoir si, dans un espace donné connu pour être l'objet de prélèvements anthropiques (non « naturels »), le taux de production d'une espèce donnée par unité de surface ($\text{kg}/\text{km}^2/\text{an}$) est tel que la biomasse des espèces chassées restera stable au cours du temps. Il est donc nécessaire pour cela de connaître, (i) la production maximale par unité de surface pour les principales espèces gibier, ii) les taux de prélèvement des espèces gibier connus sur différents sites, (iii) la densité des espèces gibier sur la zone où les prélèvements et la production sont connus¹.

S'appuyant sur les travaux de Robinson et Redford² qui ont effectué une synthèse des différentes méthodes de mesure de la soutenabilité de la chasse et qui font référence en la matière, Takforian³, dont nous nous permettons ici de reprendre les propos, distingue cinq indices indirects d'évaluation de la soutenabilité de la chasse, comparant les caractéristiques des populations animales ou leur taux de prélèvement.

¹ WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1999. Bushmeat hunting in the Congo Basin : an assessment of impacts and options for mitigation, *Biological conservation*, 8, pp. 927-955.

² ROBINSON J.G., REDFORD K.H., 1994. Measuring the sustainability of hunting in tropical forests, *Oryx*, 28, 4, pp. 249-256.

³ TAKFORIAN A., 2001. *op. cit.*, pp. 107-108.

Figure 3 : Les indices indirects de soutenabilité de la pression de chasse

- | | |
|-------|--|
| (i) | La comparaison des densités de populations : la différence de densité de populations entre des zones chassées et non chassées reflète l'intensité de chasse et permet de discuter de la soutenabilité. Toutefois, une faible densité dans une zone non chassée ne traduit pas nécessairement une surexploitation, de nombreux autres facteurs, tels que les variations géographiques ou diverses variables écologiques, devant également être pris en compte. |
| (ii) | la variation des densités de populations : il s'agit d'observer l'évolution dans le temps, sur un même site, des densités de populations animales, une diminution continue de ces taux permettant de conclure à une non soutenabilité de la chasse. |
| (iii) | la comparaison des taux de prélèvement : lorsqu'on compare des taux de capture entre des zones différentes, des rendements de chasse inférieurs à ceux escomptés sont un signe de surexploitation de la faune. La mesure la plus simple du taux de capture est la quantité totale d'animaux prélevés durant une période donnée. Plus élaborés, le « rendement par unité d'effort » ou le « nombre de captures par homme-heure » (Vickers, 1991) tiennent compte de divers autres paramètres, tels que le nombre de chasseurs et la durée de la chasse. Cependant, de même que pour la comparaison des densités, cette méthode présente de nombreuses incertitudes liées à des hypothèses sur les caractéristiques des zones considérées, censées être relativement proches. |
| (iv) | la variation des taux de prélèvement : une diminution continue des taux de capture dans le temps, après une période de baisse due à un impact « normal », peut être interprétée comme une absence de soutenabilité entraînant une chute des densités de populations. Toutefois, de nouveau, les tendances observées doivent être mises en perspective avec l'évolution potentielle des populations animales et de leur composition ainsi que de celles des chasseurs. |
| (v) | la comparaison des structures d'âge : toute pression entraîne une hausse de la mortalité parmi les classes d'âge élevées et une augmentation de la part des juvéniles. Le taux de juvéniles et la forme de la pyramide des âges représentent ainsi des mesures de la pression de chasse. La fiabilité des résultats dépend cependant des autres paramètres de population. |

Source : Takforian (2001) repris de Robinson et Redford, 1994)

Robinson et Redford distinguent également deux modèles, développés en zone forestière d'Amérique Latine, qui permettent de calculer les taux de prélèvements soutenables en s'appuyant sur diverses informations propres aux caractéristiques de l'espèce et de l'écosystème considérés.

Le modèle de Bodmer¹ estime la production d'une population animale durant une période donnée et la compare au taux de capture observé durant cette même période. La production (P), estimée en nombre d'individus au km², est calculée en multipliant la densité de

¹ BODMER R.E., FANG T.G., MOYA I.G., 1988. Primates and ungulates : a comparison of susceptibility to hunting, *Primate Conservation*, 9, pp. 79-83.

population (D) par un indice total de productivité (ITP) représentant le nombre de nouveaux par individu et par an ($P = D \times \text{ITP}$). L'indice total de productivité est estimé à partir de l'analyse de la structure d'âge de la population et de l'indice de reproduction des femelles. Le taux de prélèvement de la population (H) par le biais de la chasse locale est également évalué. La chasse est considérée comme soutenable si les prélèvements restent inférieurs à une part jugée raisonnable de la production ($H \leq x P$, avec $0 \leq x \leq 1$).

Le modèle de Robinson et Redford¹, plus élaboré, est situé dans la logique directe du modèle logistique, puisqu'il permet d'estimer la production maximale d'une population et de déterminer le niveau de prélèvement soutenable. La production maximale (P_{\max}) est calculée selon la formule suivante, où D est la densité de population exploitée (déduite de la densité théorique au niveau de la capacité de charge (K), avec $D = 0,6 K$) et L_{\max} est son taux d'accroissement : $P_{\max} = (D \times L_{\max}) - D$. Le niveau de prélèvement soutenable, soit le MSY, correspond à une certaine proportion de la production maximale (qui peut être fixée à 20% pour les espèces à longévité élevée (+ de 10 ans), à 40% pour les espèces à longévité moyenne (5 à 10 ans) et à 60% pour les espèces à longévité faible (- de 5 ans) et représente une limite supérieure que le taux de capture ne doit pas dépasser, sous peine de surexploiter la population ($H_{\max} = x P_{\max}$ avec $0 \leq x \leq 1$)². Lorsque les taux de prélèvements observés sont supérieurs à cette limite, le modèle permet de déduire que la chasse n'est pas soutenable ; par contre, étant donné les hypothèses restrictives, un taux inférieur ne permet pas de conclure à une véritable soutenabilité¹.

Les applications de ces modèles, principalement celui de Robinson et Redford, lors d'études menées sur la chasse villageoise en Afrique Centrale, sont maintenant courantes et permettent d'avoir une idée de la nature des pressions anthropiques occasionnées sur les espèces gibiers (Cf. annexe 14).

Comme nous le verrons dans la prochaine section, nous pourrions utiliser les données issues de ces travaux pour tenter de les comparer avec les prélèvements connus en chasse sportive (dans le même type de milieu et à surface égale). Une analyse rapide des différents types de prélèvement montre néanmoins que les espèces gibiers qui font l'objet des prélèvements principaux en chasse villageoise (et sont donc traités statistiquement) sont assez rarement les espèces prélevées majoritairement en chasse sportive.

3.1.3. Des prélèvements soutenables en chasse sportive ? le système d'attributions de quotas

¹ ROBINSON J.G., REDFORD K.H., 1994. *op. cit.*

Contrairement à la chasse villageoise et comme nous l'avons déjà dit, les prélèvements en chasse sportive sont normalement partout déterminés par les autorités de tutelle, dans le cadre de plans de chasse nationaux qui affectent des quotas d'abattage par espèce et par secteur de chasse. La problématique principale suscitée par les attributions de quotas repose, en l'absence quasi permanente de données d'effectifs des populations animales sur les zones de chasse, sur le choix des critères à prendre en compte pour leur établissement, ainsi que sur la part de la population animale à prélever². Les principaux détracteurs de l'utilisation de la chasse sportive comme mode d'exploitation de la faune sauvage argumentent d'ailleurs sur la non soutenabilité potentielle des quotas attribués et sur leur manque de validité scientifique, invoquant le principe de précaution pour réduire encore les attributions de quotas³.

Les principaux outils de calcul de quotas d'abattage reposant sur des bases scientifiques viennent d'Afrique Australe, où le suivi régulier des effectifs d'animaux sur les ranches de gibier permet de récolter de nombreuses informations sur la dynamique des populations animales et les impacts d'une prédation presque totalement contrôlée. Quelques auteurs⁴ ont établi des propositions de taux d'exploitation maximum par espèce, ainsi que des propositions de taux de prélèvements en chasse sportive.

¹ TAKFORYAN A., 2001. *op. cit.*, pp. 108-109.

² CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 138.

³ CARO T.M., PELKEY N., WOODWORTH B.L., 1998. The impact of tourism hunting on large mammals in Tanzania : an initial assesment, *African journal of Ecology*, 36, 4, 321 p.

COLTMAN D.W., O'DONOGHUE P., JORGENSON J.T., HOGG J.T., STROBECK C., FESTA-BIANCHET M., 2003. Undesirable evolutionary consequences of trophy hunting, *Nature*, Décembre 2003, 426, pp. 655-658. Lisa Steel, Assistante technique du WWF, Dzanga-Sangha, entretien du 25 mai 2002, Bayanga, RCA.

⁴ CUMMING, D. H. M., 1981. *The management of elephant and other large mammals in Zimbabwe*. Harare, Department of National Parks and Wildlife Management, pp. 91-118.

BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *Conservation and wildlife managment in Africa*, The proceedings of a workshop organized by the U.S. Peace Corps at Kasungu National Park, Malawi, Office of training and program support forestry and natural resources sector U.S. Peace Corps, Malawi, pp. 221-231.

CUMMING D.H.M., 1989. *op. cit.*

MARTIN R.B., THOMAS S.J., 1991. *Quotas for sustainable utilization in the communal lands. A manual for district council with appropriate authority*, Zimbabwe trust and DNP/WLM, Harare, Zimbabwe.

CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, pp. 335-360.

Tableau 14 : Estimations de quotas d'exploitation théorique de quelques espèces de faune sauvage (en % de la population totale, par espèce)

Espèce	Taux d'exploitation maximum	Prélèvement maximum en chasse sportive	Prélèvement max. <i>cropping</i> ou vente animaux vivants	Références
Eléphant	3-5%	0,5%	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	1%	0,75%	0,25	
	-	0,5%	-	
Buffle	8%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	4%	2%	2%	
	-	2%	-	
Lion	10%	10%	-	Bell, 1984 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	8%	8%	8%	
	-	8%	-	
Léopard	10%	10%	-	Bell, 1984 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	15%	8%	10%	
	-	8%	-	
Eland de Derby / du Cap	8%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	10%	1,5%	10%	
	-	2%	-	
Hippotrague rouan	10%	2%	10%	Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	-	2%	-	
Cobe de Buffon	18%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995
Cobe defassa	5%	2%	5%	Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	-	2%	-	
Grand Koudou	5%	1,5%	5%	Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	-	2%	-	
Potamochère	20%	-	-	Martin et Thomas, 1991
Phacochère	15%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	20%	5%	20%	
	-	3%	-	
Guib harnaché	21%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	10%	2,5%	10%	
	-	2%	-	
Hippopotame	10%	5%	10%	Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	-	1%	-	
Céphalophe (tous)	15%	5%	10%	Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	-	2%	-	
Céphalophe de Grimm	27%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Cumming, 1989
	-	2%	-	
Céphalophe bleu	22%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995
Impala	18%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991 Cumming, 1989
	10%	3%	10%	
	-	2%	-	
Zèbre	10%	-	-	Chardonnet <i>et al.</i> , 1995 Martin et Thomas, 1991
	10%	5%	10%	

* un tiret signifie absence de données et non absence de quotas potentiels

A partir de cette comparaison des propositions de prélèvements soutenables dans une population donnée, nous constatons que les auteurs s'accordent pour recommander des prélèvements en chasse sportive n'excédant pas 10% de la population totale connue pour les carnivores (Lion, Léopard) et 5% de la population totale connue pour les ongulés, le prélèvement généralement conseillé pour ces derniers étant de 2%. Nous remarquons également que les prélèvements conseillés dans le cadre de la chasse sportive sont plus faibles

que pour les autres modes de prélèvement que sont le *cropping* ou la vente d'animaux vivants. Les modèles permettant d'établir ces taux tiennent en effet compte de la spécificité des prélèvements en chasse sportive, qui se font principalement sur des mâles porteurs de grands trophées, c'est-à-dire le plus souvent adultes reproducteurs ou ayant dépassé l'âge de reproduction. La plupart des pays d'Afrique Australe autorisent et préconisent aussi, pour certaines espèces, le tir de femelles adultes (Buffle, Lion, Eléphant) dans une logique de rééquilibrage du sex-ratio des troupeaux¹. Ces différentes méthodes sont ainsi presque toujours appliquées pour l'établissement des quotas d'abattage en Afrique Australe (Afrique du Sud, certaines zones du Zimbabwe) et Orientale (blocs de chasse en Tanzanie, les dénombrements pour les plans de chasse annuels étant effectués par le *Serengeti Wildlife Research Institute*, zones d'altitude du Nyala de montagne en Ethiopie).

En revanche, elles ne le sont pas sur la grande majorité des zones de chasse sportive en Afrique Centrale et Occidentale, - hormis sur le Ranch de gibier de Nazinga qui a fait l'objet d'un suivi d'effectifs depuis plusieurs années² - lesquelles ne sont qu'exceptionnellement sujettes à des cessions de comptage coûteuses et difficiles à mettre en place sur de telles superficies, voire irréalisables en milieu forestier dense. Le transfert des méthodes d'Afrique Australe nécessiterait de surcroît une adaptation aux différences du taux de production maximal par espèce et de la capacité de charge en biomasse animale des écosystèmes sur lesquels elles sont appliquées.

Les attributions de quotas d'abattage reposent donc généralement sur d'autres types de critères : (i) la superficie des secteurs de chasse, qui est un facteur déterminant, (ii) les résultats des estimations des tendances évolutives des populations animales faites par le personnel des programmes de conservation, (iii) le suivi des taux de réussite des sociétés de chasse, (iv) l'analyse de l'effort de chasse et du taux de recouvrement des quotas, (v) le suivi de la qualité - taille - des trophées récoltés. Pour *Africa Resources Trust*, cette dernière méthode est l'une des plus intéressantes: « *The most effective method of setting sustainable quotas is through accurate monitoring of the trophy measurements. Overall populations censuses are not valuable for determining the small proportion of animals in the population which will be taken by sport hunters and, for most species, it is impossible to carry out*

¹ RENAUD P.C., 1999. Suivi écologique d'une population de buffles (*Syncerus caffer brachyceros*) dans le Parc National d'Arly, Burkina Faso, DEA ETES, Orléans, 75 p.

² CHARDONNET Ph., LAUGINIE F., ROULET P.A., 2003. *Etude d'optimisation de la diversité biologique et de la rentabilité économique du Ranch de gibier de Nazinga, Contribution au rapport à mi-parcours*, Fondation Internationale pour la sauvegarde de la faune, Paris, 73 p.
CORNELIS D., 2000. *op. cit.* , 113 p.

accurate surveys of their numbers. However, by adjusting species quotas upwards or downwards depending on the trend in the trophy measurements, long term sustainable hunting systems can be achieved¹. »

Ces différentes méthodes, indispensables en l'absence de données d'inventaires, sont regroupées sous le terme générique anglo-saxon d'« *adaptive management* ² » (gestion adaptative). Cette notion induit une gestion des prélèvements qui s'adapte aux évolutions annuelles des paramètres sélectionnés. Une baisse de la taille moyenne des trophées prélevés sur une zone de chasse peut signifier des prélèvements trop importants et nécessite de réviser les quotas à la baisse. A l'inverse, la baisse du nombre de jours moyens nécessaire à prélever les animaux attribués, ou encore l'augmentation des taux de recouvrement de quotas sont autant d'éléments laissant entrevoir la possibilité de maintenir voire augmenter légèrement les quotas pour la saison suivante. Nécessitant peu de moyens mais surtout l'implication des guides de chasse dans le suivi régulier de leurs prélèvements, la gestion adaptative est une méthode efficace, qui n'est malheureusement pas assez développée à l'heure actuelle sur la plupart des zones de chasse d'Afrique centrale et Occidentale. Notons que sur les ZCV centrafricaines, un tel suivi a été élaboré au travers de fiches d'enquêtes et est actuellement en cours d'amélioration (Renaud P.C., com. pers.).

Section 3.2. Les prélèvements en chasse sportive : pratiques et impacts

3.2.1. Des méthodes d'attribution de quotas empiriques

Pour simple qu'elle paraisse, l'attribution des quotas d'abattage en chasse sportive est la décision prise annuellement qui possède le plus d'implications pour les divers acteurs concernés par cette activité.

Pour le directeur d'une société de safari, les quotas attribués sur son ou ses secteurs de chasse déterminent le nombre de safaris qu'il va pouvoir potentiellement réaliser, donc le nombre de clients maximum qu'il lui est possible d'accueillir, ce qui lui permet d'évaluer à l'avance, (en fonction de la politique tarifaire de chaque société et du taux de remplissage de la clientèle) le chiffre d'affaires maximum réalisé en fin de saison de chasse.

Pour l'autorité de tutelle, les quotas représentent une source financière conséquente par l'intermédiaire des taxes d'abattage payées par les clients de sociétés de chasse en même tant

¹ ART, 2003. *Safari hunting in southern Africa*, ART Fact Sheet n°10, Africa Resources Trust, Harare, Zimbabwe, 2 p.

² BOTHMA J. de P., 1990. Professional game ranch management, *Pelea*, 8, pp. 83-90.

que l'assurance de faire rentrer des devises annexes (taxes sur les permis de chasse, les permis de port d'arme, sur les exportations de trophées, etc.).

Pour le programme de conservation éventuellement concerné, les quotas représentent des prélèvements dans un stock biologique à gérer et sont donc généralement considérés comme une contrainte sur la faune se superposant aux prélèvements des populations locales et / ou des braconniers.

Enfin, pour les populations villageoises riveraines, particulièrement dans le cadre des zones cynégétiques communautaires et pour leurs comités de gestion, les quotas sont intéressants à double titre car les taxes d'abattage et accessoirement la viande redistribuée gratuitement, représentent des retombées financières conséquentes.

A court terme, c'est-à-dire sur une ou deux saisons de chasse, la plupart des acteurs ont donc un intérêt commun à ce que les quotas attribués par secteur soient les plus importants possibles. A moyen et long terme en revanche, l'intérêt pour tous est d'attribuer des quotas suffisamment importants pour que l'activité de chasse sportive reste viable économiquement pour les sociétés de chasse, tout en maintenant un stock de faune sauvage à niveau constant permettant de perpétuer ces quotas d'année en année, voire de les augmenter.

Force est de constater qu'en matière de quotas, la politique du court terme a souvent été privilégiée en Afrique Centrale, principalement à la fin des années 1980. Les pressions qu'exerçaient certaines sociétés de chasse sur les représentants des organismes officiellement chargés de la gestion de la chasse, parties intégrantes du système et rompus à ce genre de négociations, ont provoqué une très forte spéculation autour des commissions d'attribution de quotas. En ont découlé des aberrations qui ont contribué à discréditer le milieu de la chasse professionnelle. Ainsi, certaines sociétés de chasse se sont fait attribuer des quotas en fonction de leur potentiel de clientèle sans tenir aucun compte des réelles capacités écologiques de leur secteur de chasse. En retour, très éloignées de toute source fiable d'informations sur les réalités du cheptel faunique de certains secteurs, les autorités de tutelle ont élaboré leurs propres stratégies de contrôle du secteur privé vis-à-vis de l'accès à la ressource¹ ; conciliantes avec les demandes de quotas élevées de sociétés connues pour être peu scrupuleuses mais souhaitant conserver leurs prérogatives en terme d'attribution de quotas, elles savaient être les premières bénéficiaires des retombées économiques issues de l'activité chasse. Alors qu'il serait faux de dire que ces spéculations autour des quotas n'existent plus aujourd'hui, il le serait tout autant d'y voir un système encore institutionnalisé.

BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984., *op. cit.*

On doit en effet relever depuis une dizaine d'années un certain épurement des sociétés exclusivement spéculatrices, associé à des tentatives de gestion de la chasse plus rigoureuses de la part de l'autorité de tutelle, deux phénomènes principaux en étant à l'origine : (i) la surtaxation de l'activité de chasse limitant les bénéfices économiques potentiels des sociétés de chasse ; si la chasse sportive peut être rentable pour certaines sociétés de chasse, elle l'est toutefois moins qu'auparavant, (ii) la création des Zones de Chasse Villageoise et le manque à gagner pour les autorités de tutelle par la décentralisation des retombées financières qui en émanent. Autant de marques des tentatives de réinsertion de l'activité chasse sportive dans des logiques de durabilité, plus favorables à répondre aux contraintes écologiques actuelles. D'autant plus que comme nous allons le voir, pour la plupart des sociétés et concernant la plupart des espèces, il est rare aujourd'hui que les quotas attribués soient totalement honorés, donc encore plus rarement dépassés.

En l'absence de données d'inventaire, sur des territoires de chasse très enclavés et éloignés, particulièrement en RCA, les seuls acteurs à pouvoir apporter quelques informations sur l'état des cheptels fauniques sont bien souvent les guides de chasse. Leur rôle à jouer dans la conservation de ces écosystèmes est donc primordial¹.

Les cahiers des charges qu'ils doivent signer lors de la location de leur secteur leur impose normalement d'effectuer un suivi des populations animales et d'établir un rapport annuel justifiant de leurs demandes de quotas. Nous verrons que même si ce suivi est rarement bien effectué, dans de nombreux cas et encore jusqu'au début des années 1990, les membres des commissions d'attribution des quotas délibéraient avec, pour seules références, les quotas accordés l'année précédente et les propositions faites par les sociétés de chasse. C'est pourquoi, dans une grande majorité des cas, les quotas par secteur étaient automatiquement reconduits d'une année sur l'autre ou évoluaient très peu.

Au travers de nos deux études de cas, nous allons maintenant voir que si elles n'ont pas fondamentalement changé, les attributions de quotas d'abattage doivent maintenant composer avec des programmes de conservation comme, par exemple, le programme PDZCV d'ECOFAC en RCA et WWF-Gengi au sud-est Cameroun. Intervenant en appui technique des autorités de tutelle, mettant en place des programmes de suivi des populations animales, ceux-ci se présentent comme des garde-fous de politiques de quotas préjudiciables au cheptel faunique. Et les méthodes d'attribution de quotas s'inspirent maintenant de plus en plus des techniques d'« *adaptive management* » en cherchant à étalonner le mieux possible ces

¹ HARDIN R., 2000. *op. cit.*

attributions par rapports aux résultats des années précédentes et des données techniques issues des systèmes de suivi sur les prélèvements (taille des trophées et prélèvements des mâchoires des animaux abattus, taux de prélèvements et de recouvrement des quotas, etc.). Dans certains cas, les systèmes mis en place permettent un partenariat à long terme comme c'est le cas pour les ZCV en RCA et les ZICGC au Cameroun. Dans d'autres, comme au sud-ouest de la RCA ou au nord du Congo-Brazzaville, les recommandations de ces programmes quant aux attributions de quotas se sont avérées être soit un réel obstacle au bon fonctionnement des sociétés de chasse², soit ont participé à l'arrêt définitif de leur activité³.

3.2.2. L'exemple du nord de la RCA

En République Centrafricaine, suite à un travail d'archives, il nous a été possible de synthétiser un certain nombre d'informations sur la chasse sportive au cours des 20 dernières années. Les informations qui auraient été certainement les plus éclairantes, c'est-à-dire les comptes rendus des sociétés de chasse mentionnant leurs résultats et le nombre d'animaux effectivement abattus - si tant est qu'ils aient été automatiques pour toutes les sociétés -, n'ont pu être que très partiellement retrouvés. Le laxisme caractéristique concernant le suivi de ces prélèvements a perduré tardivement. Les données concernant les quotas d'abattage accordés ont en revanche pu être traitées et ont donc servi à notre analyse diachronique. Pour expliquer leur évolution, nous les avons mis en comparaison avec les informations suivantes : (i) le nombre d'animaux effectivement abattus (données partielles), (ii) la superficie amodiée, (iii) le nombre de secteurs amodiés, (iv) le nombre de sociétés de chasse, et (v) le nombre de guides de chasse (Cf. annexes 15 et 13).

Il ressort plusieurs conclusions de l'analyse de ces données.

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, p. 144.

² Dans le sud-ouest de la RCA, les deux ou trois (selon les années) sociétés de chasse exploitant la zone tampon du parc Dzanga-Sangha ont toujours été plus ou moins en conflit avec le programme du WWF. Outre des raisons très idéologiques (Cf. HARDIN R., 2000. *op. cit.*) les points d'achoppements portent actuellement sur les délimitations précises des secteurs et les attributions des quotas de bongos. La première réglementation de la chasse sportive dans cette région date seulement de 1994. Cf. BLOM A., DOUNGOUBE G., NGATOUA U., 1994. *Réglementation des concessions de chasse safari dans la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha*, WWF-US, Projet Réserve Dzanga-Sangha, 32 p.

³ Au nord du Congo-Brazzaville, en périphérie du parc Nouabalé-Ndoki, l'ONG WCS a joué un rôle majeur dans la décision du Ministère des Eaux et Forêts de ne plus reconduire l'autorisation exceptionnelle de quotas de Bongo (8 accordés annuellement) à la société « Congo safaris », la seule à exploiter ces secteurs. L'espèce est en effet classée en annexe 1 de la CITES dans ce pays. La suppression de ces quotas de Bongo a entraîné l'arrêt de l'activité de cette société ayant pourtant une bonne réputation en terme de gestion de la ressource.

Les premiers quotas d'abattage proposés en RCA datent de 1984¹. Auparavant, seuls les permis de chasse imposaient des limites à leurs détenteurs. Jusqu'en 1988, les quotas sont accordés par secteurs sur proposition des sociétés de chasse². Entre 1987 et 1990, on note une période d'augmentation soudaine de tous les paramètres retenus et particulièrement des quotas accordés, ceux-ci étant multipliés par 4 en 5 ans puis subitement divisés par 5 en 3 ans. Cette importante anomalie du nombre de quotas accordés, pour être comprise, doit être mise en corrélation avec la forte croissance des superficies amodiées. Elle s'explique en effet essentiellement par un changement de politique d'attribution des quotas de la part des autorités de tutelle bangouaises. En 1987, le Ministère de l'Environnement, des Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme (MEFCPT, devenu MEEFCP) s'informatise, et un conseiller technique expatrié fraîchement débarqué se donne pour devoir de réorganiser la filière chasse. Il attribue alors des quotas d'abattage aux sociétés de chasse au prorata des superficies amodiées³. Pratiquement irréalisables par manque de clientèle, ces quotas absurdes vont néanmoins avoir des effets pervers. On note en effet l'arrivée sur le marché centrafricain de sociétés de chasse ayant pour objectif principal de créer une bulle spéculative en amodiant d'immenses territoires⁴, donc se faire accorder autant de quotas que possible, démarcher une clientèle nombreuse à bas prix, puis ensuite disparaître très rapidement du pays⁵. Comme nous l'avons vu au cours de notre première partie, c'est à cette époque que se sont illustrées des sociétés de triste réputation participant de l'image sulfureuse du « milieu » du safari en Afrique Centrale.

¹ MEFCPT, 1981. *Plan quinquennal secteur Chasse et Faune 1981/1985*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

² MEFCPT, 1986. *Plan quinquennal secteur chasse et faune 1986/1990*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

³ Daniel, Directeur / Guide de l'ancienne société « Les Safaris du Haut Chinko », écrivain, entretien du 17 novembre 2003, Paris.

⁴ Comme le firent les sociétés Zebra safaris jusque dans les années 1974 puis la Sacaf jusqu'en 1981, ou encore sur des périodes plus longues la société Chassorbis sur l'Aouk (plus de 16 750 km² amodiés, 11 guides et aspirants guides de chasse en 1988-1989) et la société Safeca, amodiant d'immenses territoires dans le nord et le nord-est centrafricain (plus de 22 200 km² amodiés en 1988-1989).

⁵ C'est particulièrement le cas des sociétés de chasse nommées Chiriqui safari et Ideal safaris, qui selon les archives du MEFCPT, n'exerceront une activité en RCA que durant la saison de chasse 1988-1989 pour la première et 1989-1990 pour la seconde.

Figure 4 : Animaux attribués, prélevés, et superficie amodiée en RCA de 1984 à 2003

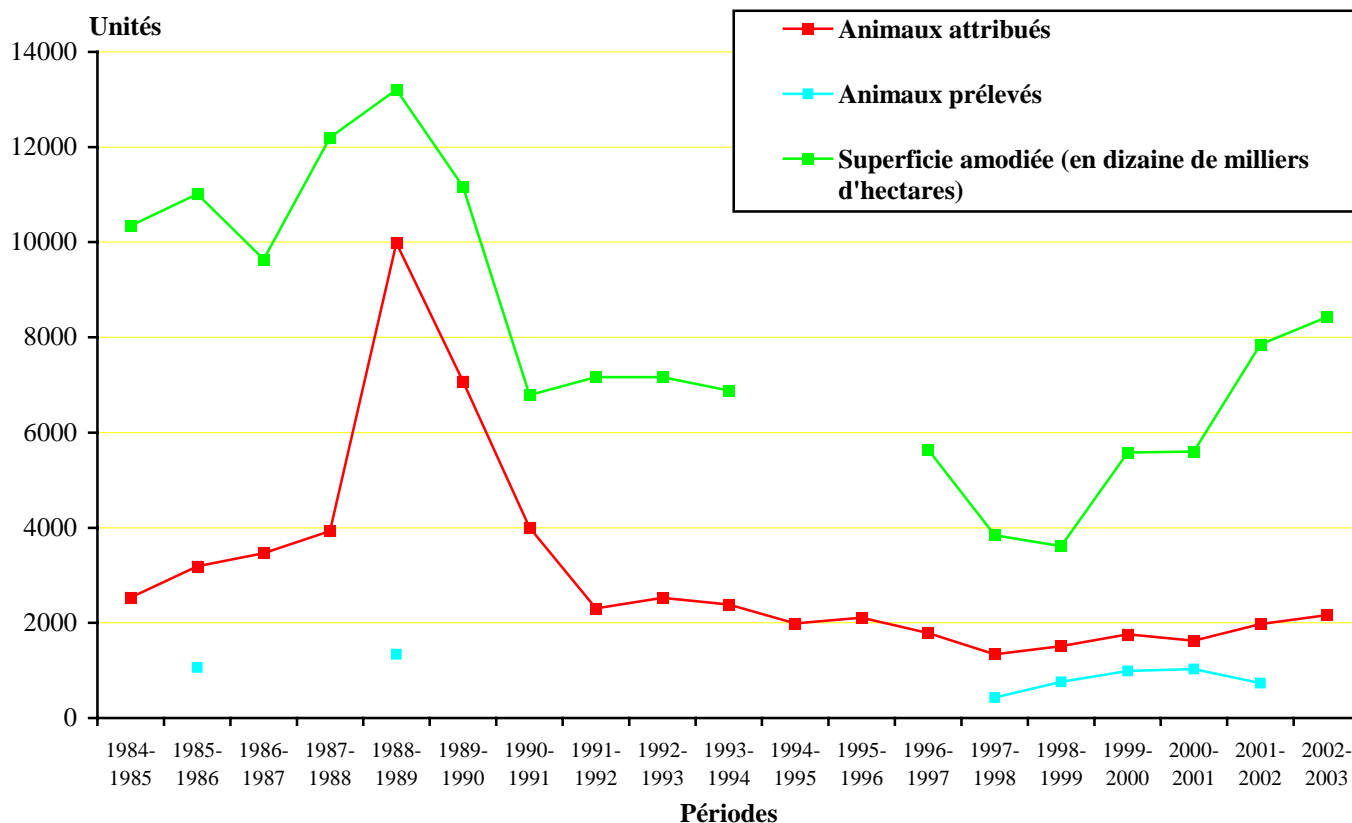
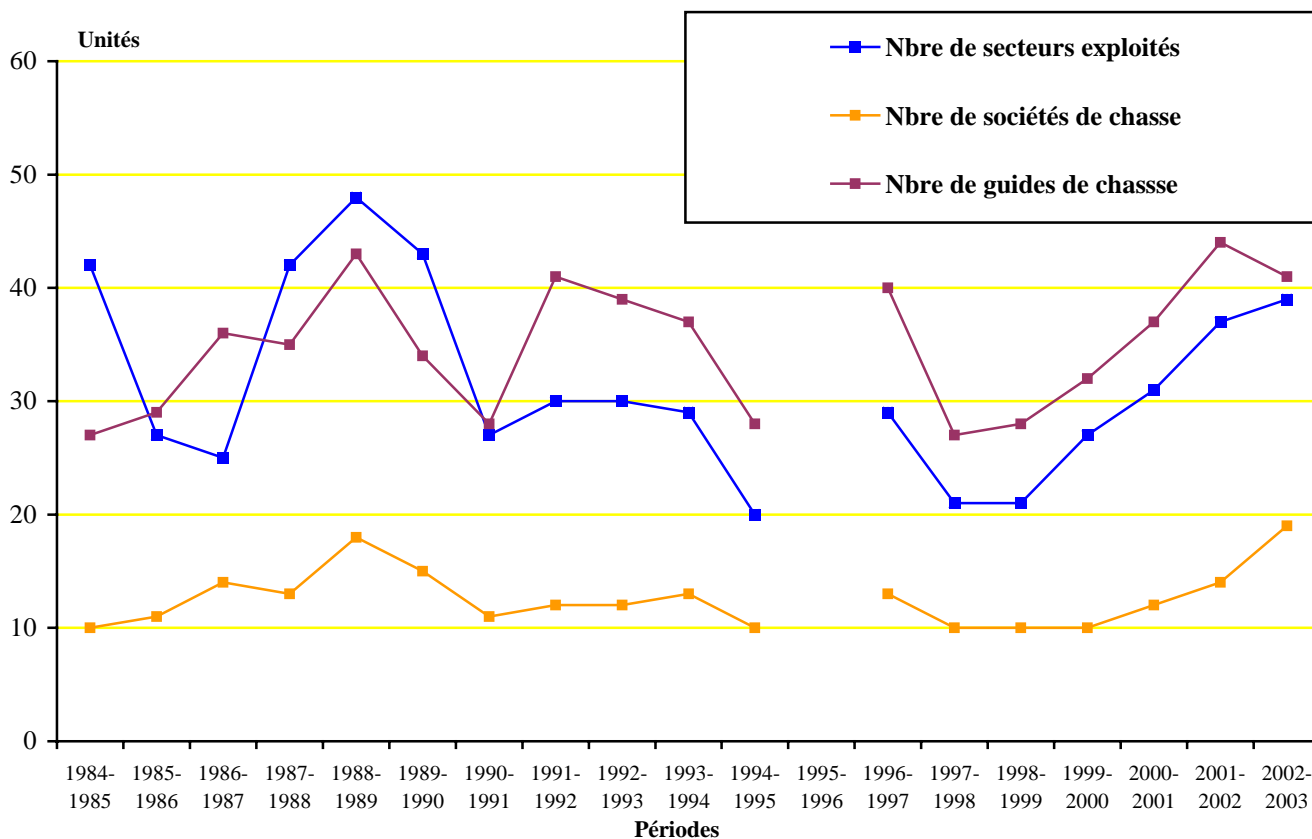


Figure 5 : Secteurs exploités, sociétés de chasse et guides de chasse en RCA de 1984 à 2003



NB : Les valeurs pour les années non renseignées n'ont pu être obtenues dans les archives du MEEFCP.

Les années 1990-1997 montrent une baisse brusque et très sensible de l'activité générale de chasse sportive, et surtout une diminution des quotas accordés proportionnellement plus forte que la diminution des surfaces des secteurs amodiés. Ce phénomène va être principalement lié au départ du fameux conseiller technique, mais également à la création du Programme de Développement de la Région Nord en 1988 et à l'influence de ses représentants dans la nouvelle politique générale de gestion cynégétique de la région Nord en RCA ainsi qu'à leur participation aux commissions d'attribution de quotas. Ce dernier va prôner avec succès auprès des autorités de tutelle une reconsidération totale des méthodes d'attribution des quotas et condamner avec vigueur les agissements parfois scandaleux de certaines sociétés comme la Safeca ou Chassorbis¹. Dans le but de contourner ces baisses subites de quotas dont l'accord ne se fait plus au prorata de la superficie, et de surcroît confrontées à de réels problèmes de diminution des populations de gibier, certaines sociétés de chasse vont alors adopter comme nouvelle stratégie d'amodier plus de secteurs pour augmenter leurs quotas. Cette manœuvre s'avérera peu rentable et sera alors abandonnée par les quelques sociétés se refusant à toute coopération avec le PDRN. Devant la pression manifeste et ne se trouvant plus en situation de faire « d'aussi bonnes affaires » dans le milieu de la chasse centrafricain, certains spéculateurs vont se retirer et seuls les plus concernés par la faune centrafricaine s'astreindront à travailler selon de nouvelles règles. Les années 1996-1997, périodes fortement troublées en RCA à la suite de tentatives de putschs militaires à Bangui, voient l'activité tourner au ralenti. La dizaine de sociétés de chasse persistant à fonctionner dans un pays en proie à une insécurité grandissante et confrontées à un braconnage local et étranger très important, vont pour la plupart être amenées à se regrouper autour de la zone d'action du PDRN et de ses pisteurs armés, et à louer les derniers secteurs riches en faune et relativement sécurisés. A partir de cette période, pendant laquelle se développe doucement le système de Zones de Chasse Villageoise et en grande partie grâce aux efforts de conservation menés par le PDRN et quelques rares sociétés investissant déjà dans la protection de leurs secteurs, on note un renouveau de l'activité, avec une croissance sérieuse des superficies amodiées et un doublement du nombre de sociétés de chasse en quatre ans.

Dans le même temps, un suivi des animaux effectivement prélevés pendant les saisons de chasse est automatisé et permet ainsi de calculer les taux de recouvrement des quotas attribués.

¹ PDRN, 1990-1991. *Rapport d'activités semestriel*, MEFCPT / Programme de Développement de la Région Nord -UE, Bangui.

L'idée majeure qui doit être retenue est le faible taux de recouvrement moyen des quotas accordés. Celui-ci, toutes espèces confondues, est de 39% pour la période 1997-2002 avec un maximum de 63% pour la saison 2000-2001. Ces mêmes années, les espèces ayant les plus forts taux de recouvrement des quotas sont bien évidemment celles dont les statuts de conservation sont connus pour être satisfaisants (taux de réussite à la chasse élevés) et qui sont les plus attractifs pour les chasseurs sportifs, c'est-à-dire dans l'ordre le Grand Koudou (83,3%) l'Eland de Derby (58,1%), le Buffle (52,6%) et le Léopard (50%). Ces faibles taux de recouvrement, s'ils peuvent signifier que les quotas accordés sont trop généreux par rapport aux possibilités des territoires, peuvent être liés à d'autres phénomènes, comme par exemple la difficulté de la chasse, ou bien la présence de sociétés de chasse ayant peu de clientèle ou de guides de chasse souhaitant faire tirer peu d'animaux tout en disposant de quotas importants pour s'octroyer une marge de manœuvre commerciale.

Sur les Zones de Chasse Villageoise (ZCV)

Sur les ZCV, les dérives que nous avons pu signaler, c'est-à-dire les jeux d'influence et la primauté des intérêts politiques et économiques sur les réalités écologiques en terme d'attribution de quotas, ont été grandement réduites par la mise en place d'un système relativement simple. En effet, le paiement imposé à l'avance de 50% des taxes d'abattages des quotas accordés en début de saison (obligeant alors l'amodiataire de la ZCV à faire tirer au moins 50% des animaux attribués sous peine de perdre de l'argent) a plusieurs avantages : (i) il sélectionne les amodiataires, ceux ne souhaitant pas jouer le jeu, n'ayant pas de trésorerie ou pas de clients étant mis à l'écart ; (ii) il permet aux comités de gestion villageois d'encaisser des fonds en début de saison et ainsi d'échelonner leurs rentrées et sorties de trésorerie ; (iii) enfin, « il incite les amodiataires à établir le jugement le plus juste possible quant aux quotas qu'ils souhaitent se voir attribuer et faire des propositions en conséquence, l'attribution de quotas trop élevés devenant alors pénalisante financièrement¹. » La comparaison et l'analyse des quotas attribués durant la saison 2001-2002 montrent que les taux de pression de chasse potentielle toutes espèces confondues sont légèrement plus bas sur les ZCV (0,018 animaux / km²) que sur les secteurs amodiés classiques (0,025 animaux / km²)².

¹ Hubert Boulet, Assistant Technique ZCV du PDZCV, entretien du 08 janvier 2002, Sangha, RCA.

² Nous avons renoncé à présenter les pressions de chasse par espèce/km², celles-ci étant beaucoup trop faibles pour être significatives et pour être comparées aux pressions de chasse relevées par espèce en chasse villageoise.

Les taux de réussite par chasseur y sont également plus faibles, avec 6,5 contre 7,7 animaux / chasseur / séjour, mais « *le nombre d'espèces phares prélevées y est plus élevé et la qualité de leurs trophées bien meilleure*¹. » Mal reçu à ses débuts par les sociétés de chasse, le système fait doucement ses preuves et participe en outre d'un meilleur contrôle des activités de chasse et d'un meilleur suivi des populations animales de la part des professionnels de la chasse. Les ZCV sont devenues maintenant les secteurs les plus giboyeux du nord de la RCA, grâce à l'appui du programme de lutte contre le braconnage de PDZCV / ECOFAC, même si les problèmes persistent et ne doivent pas être négligés.

Si certaines espèces telles l'Autruche, le Guépard, la Girafe ou encore le Lycaon posent de graves problèmes de conservation, aucun de ceux-ci n'est un gibier faisant l'objet de prélèvements en chasse sportive. Parmi les espèces phares, les quotas attribués se concentrent principalement autour du Buffle, espèce encore bien représentée dans toute la région Nord, à l'exception de certains secteurs où les conditions écologiques lui sont moins favorables². L'Eland de Derby est également attribué sur tous les secteurs car sa valeur commerciale est très forte et son statut de conservation satisfaisant dans la région. Autres espèces très attractives pour la clientèle, l'Hippotrague et le Léopard sont bien représentés et leurs quotas sont en conséquence importants. Les espèces dont le statut est considéré comme fragile, tels le Cobe de Buffon, le Cobe Defassa ou le Cobe des roseaux, espèces grégaires, sédentaires, inféodées à l'eau et très braconnées, ont vu leurs quotas diminuer au point d'être totalement prohibés sur certains secteurs, le plus souvent à la demande de guides de chasse ne souhaitant pas voir s'éteindre ces espèces sur leur secteur. Le cas le plus intéressant est celui du Lion, qui, après avoir été chassé modérément en chasse sportive ces dernières années, fait l'objet de quotas zéro en RCA depuis 2001, sur recommandation concertée du personnel du PDZCV et des guides de chasse qui ont constaté un grave problème de conservation de l'espèce. Les causes de la raréfaction du Lion dans la région sont connues et interconnectées : (i) le braconnage par arme à feu ou empoisonnement, principalement exercé par les pasteurs Mbororo traversant les aires protégées durant la saison sèche et protégeant leurs troupeaux ; (ii) la diminution importante des proies privilégiées telles que les cobes et l'obligation de se rabattre sur d'autres espèces plus difficiles à chasser telles que le Buffle ; (iii) un embuisonnement notable des écosystèmes de savane (disparition des éléphants et phénomènes climatiques conjugués) entraînant une augmentation des taux d'échec en chasse

¹ Hubert Boulet, Assistant Technique ZCV du PDZCV, entretien du 08 janvier 2002, Sangha, RCA.

² PDZCV, 2000. Propositions pour la saison de chasse 2000-2001, Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, (PDRN II, Phase 1999), Bangui, RCA, 39 p.

et une forte mortalité chez les lionceaux¹. Conscients de cette situation, les guides de chasse, à de rares exceptions près, souhaitent voir reconduits les quotas zéro sur le Lion tant que les résultats d'une étude spécifique menée en 2002 ne permettent pas d'assurer la durabilité de prélèvements éventuels sur certains secteurs de chasse. Cette réaction du milieu de la chasse dans le nord de la RCA par rapport aux quotas de lions, pour anecdotique qu'elle paraisse, est néanmoins révélatrice d'un réel changement des mentalités et des perceptions qu'ont les guides de chasse de leur rôle à jouer dans la conservation des écosystèmes qu'ils exploitent.

¹ CHARDONNET Ph (ed.), 2002. *Conservation of the African Lion : contribution to a Status Survey*, IGF / France, Conservation Force / USA, p. 55.

Tableau 15 : Quotas d'abattage attribués aux ZCV dans le nord de la RCA (saison 2002-2003)

Appellation des ZCV	Bamingui-Bangoran	Manovo-Zamza	Boungou-Ouadda	Idongo da Bangoran	Koukourou-Bamingui	Délembé-Sergobo	Bohou-Kpata	Miangoulou	Ouandja-Vakaga	Bohou	TOTAL
Superficie en km ²	1067	2165	2300	2850	1993	5600	666	1513	5625	486	24 401
Espèce											
Lion	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Léopard	2	1	1	2	3	0	1	1	1	1	13
Eland de Derby	5	4	2	7	5	1	3	4	4	1	36
Bongo	0	1	1	2	0	0	2	0	0	0	6
Sitatunga	0	1	0	1	2	0	0	0	0	1	5
Guib Harnaché	3	3	4	6	4	0	6	4	4	4	38
Buffle	6	4	4	15	5	0	15	4	6	4	63
Hippotrague rouan	4	4	3	4	3	1	0	4	4	1	28
Bubale	5	1	1	6	4	1	1	4	4	1	28
Damalisque	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Grand koudou	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	6
Hylochère	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	3
Potamochère	2	2	4	6	4	0	6	2	2	4	32
Phacochère	3	4	5	7	3	3	4	4	4	4	41
Cobe des roseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3
Ourébi	3	4	2	2	2	3	1	2	4	3	26
Céphalophe à dos jaune	0	2	0	4	2	0	4	0	0	1	13
Céphalophe bleu	0	2	4	6	2	0	6	0	0	3	23
Céphalophe à flancs roux	2	4	4	6	3	0	7	4	4	3	37
Céphalophe de Grimm	4	4	4	6	3	3	3	4	4	4	39
TOTAL	39	42	39	81	45	15	59	38	48	35	441

Source : MEEFCP, 2002. Arrêté portant attribution des secteurs et domaines de chasse pour les saisons cynégétiques en 2002-2003, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui, République Centrafricaine.

Photo 3 : Un buffle de savane d'Afrique Centrale (*Syncerus caffer aequinoxialis*), espèce très prisée des chasseurs sportifs , nord RCA, zone Yambala (secteur 20)

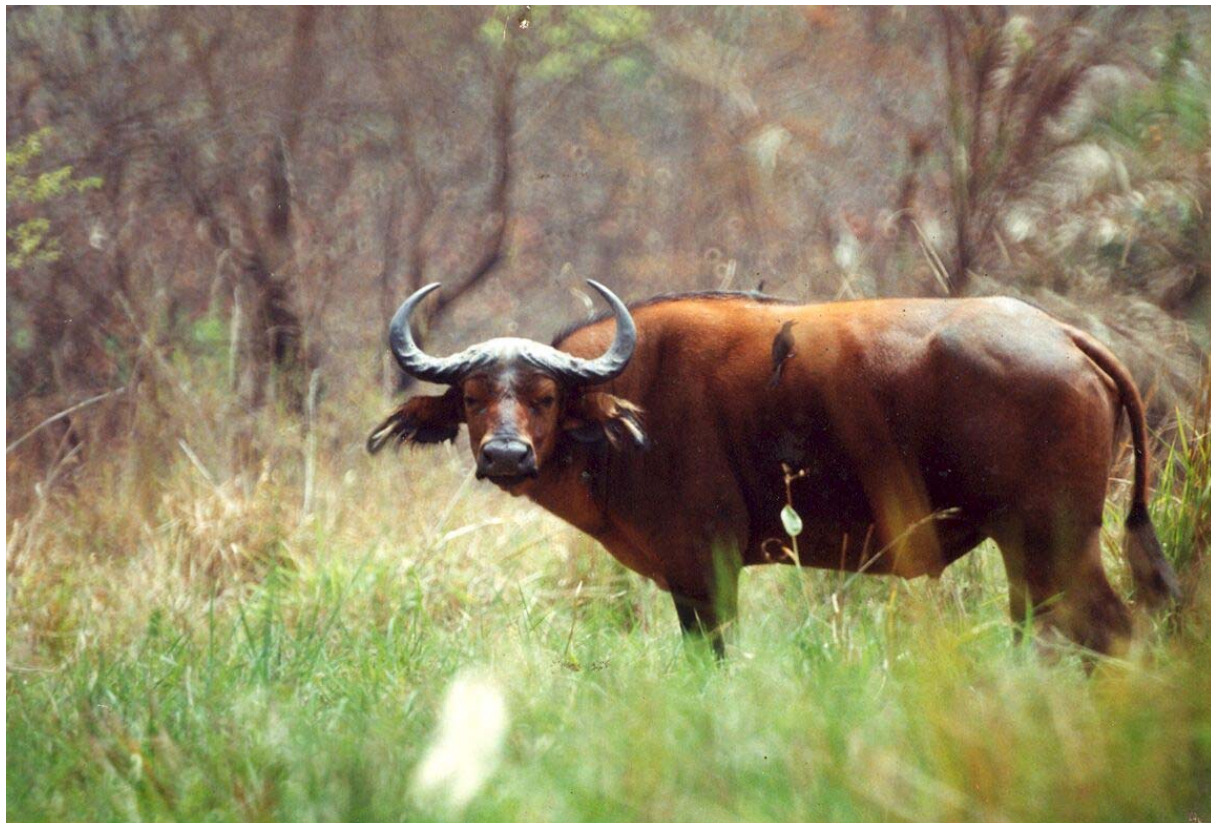


Photo 4 : Un Léopard (*Panthera pardus*), espèce ubiquiste en RCA, monté sur un appât (cynocéphale) en fin d'après-midi, nord RCA, zone Yambala (secteur 20)



3.2.3. L'exemple du sud-est du Cameroun

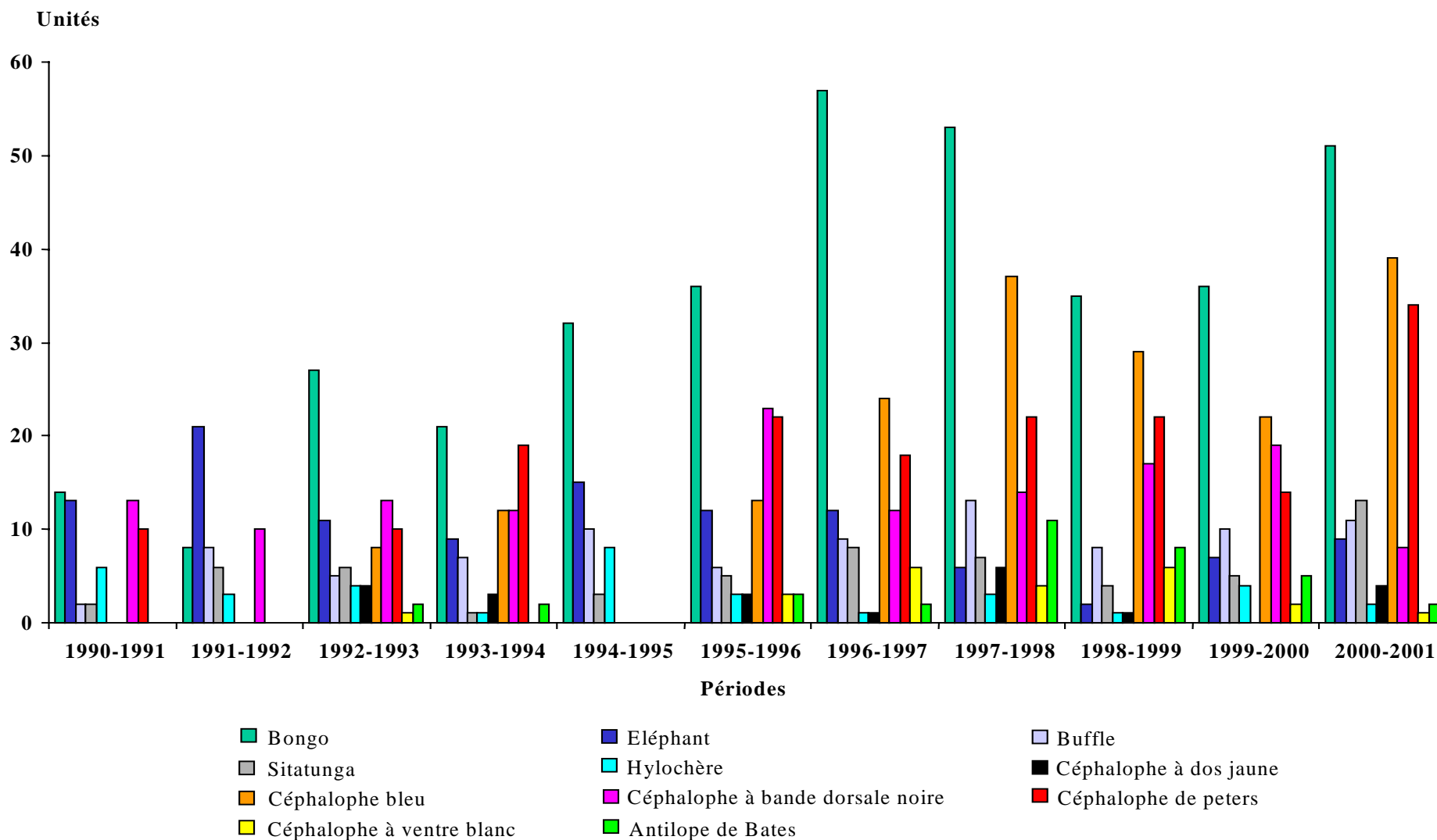
L'organisation du tourisme cynégétique étant très récente au sud-est du Cameroun, il n'existe pas d'archives proprement dites sur cette activité. Les informations les plus anciennes que nous avons eu l'occasion de traiter datent du début des années 1990. C'est à l'époque l'ONG *Wildlife Conservation Society* (WCS) qui a en charge l'appui technique au Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) concernant la gestion des ressources naturelles de la région. Ses représentants qualifient « *d'anarchique* » l'implantation des sociétés de safari au sud-est Cameroun, relèvent l'impossibilité de quantifier objectivement leurs prélèvements et de connaître leur impact réel sur le cheptel faunique¹. Tous soulignent néanmoins l'intérêt potentiel du tourisme cynégétique en termes écologiques et économiques et en conséquence la nécessité d'assurer son aménagement : « *Provided that certain condition are met, it is reasonable to include sport hunting concessions within the overall strategy of the Lobeke region*². » ou encore : « *Sport hunting can be a legitimate use of forest resources but must be managed*³. » Leurs relations avec les guides de chasse seront assez mauvaises dans l'ensemble, chacun cherchant à s'approprier le plus d'espace possible, qui pour faire classer le maximum de superficie de la région en parc national, qui pour classer ces mêmes superficies en zones de chasse sportive. Trois sociétés de chasse en 1993, puis cinq en 1998, enfin huit à partir de 2000 opèrent dans la région et jusqu'à cette dernière date, leur implantation ne repose sur aucune base législative sérieuse ; aucune délimitation officielle de secteur, pas d'amodiation de territoire, pas de quotas d'abattage déterminés par l'autorité de tutelle, le MINEF. En revanche, ce dernier perçoit déjà les taxes d'abattage des rares animaux déclarés par des sociétés de chasse fonctionnant de manière encore très artisanale.

¹ FIMBEL R.S., 1996. *Final Project Report of the Lake Lobeke Conservation Area*, Wildlife Conservation Society, 46 p.

² CURAN B., 1993. *Preliminary assesment of issues affecting the human populations of the Lake Lobeke Region, Southeastern Cameroon*, WCS / World Bank, 33 p.

³ HALL J., 1993. *op. cit.*, pp. 32-33.

Figure 6 : Estimation des prélèvements connus en chasse sportive au sud-est du Cameroun de 1990 à 2001



En nous appuyant sur les rares travaux ayant été rédigés et disponibles sur le sujet¹, nous avons proposé ici un bilan des déclarations d'abattage des guides de chasse opérant dans la région depuis 1990 (Cf. annexe 16).

De cette synthèse, partielle pour les années antérieures à 1995, nous constatons d'abord que : (i) les prélèvements déclarés sont en croissance constante, ce qui doit être interprété davantage comme une hausse des déclarations de prélèvements que comme une hausse des prélèvements effectifs ; (ii) les prélèvements déclarés se concentrent de manière croissante sur le Bongo, étayant nos propos précédents sur le poids de cette espèce dans le développement du tourisme cynégétique au sud-est du Cameroun ; (iii) seuls certains mammifères, notamment les plus grands, sont comptabilisés, alors que les prélèvements réels sont connus pour s'effectuer sur une gamme d'espèces beaucoup plus large, notamment les potamochères, des singes et des oiseaux.

Elkan estimait déjà en 1994² que les prélèvements déclarés à l'époque étaient largement sous-évalués, et que cela pouvait éventuellement poser un problème pour l'espèce Bongo, trophée privilégié des chasseurs sportifs, ce que nos enquêtes concernant cette période confirment³. Les méconnaissances du statut de conservation de cette espèce et l'inquiétude quant aux effets potentiels de la chasse sportive sur l'évolution de sa population vont ainsi être à l'origine du changement de politique des autorités de tutelle vis-à-vis des sociétés de chasse.

En analysant le contexte anarchique dans lequel s'inscrit l'activité, les premières recommandations sont faites pour lutter tant contre le manque de transparence des sociétés de chasse que contre l'incapacité fonctionnelle du MINEF chargé de leur contrôle. Celles-ci seront proposées sous l'impulsion des responsables régionaux du MINEF, du WCS, puis ensuite du WWF qui prendra la suite de l'assistance technique au MINEF dans la région⁴.

Ce sont en fait surtout les décrets de la loi de 1994 qui vont apporter les éléments juridiques nécessaires pour permettre au triptyque MINEF / WWF / GTZ de travailler à l'aménagement

¹ NGNEGEU P.R., MBOH -DANDJOUMA M., 1999. *Proposition d'un plan de tir dans les Zones d'Intérêt Cynégétique du sud-est Cameroun*, MINEF, Yokadouma, Cameroun, 13 p.

ELKAN P., 1994. *op. cit.*

MINEF, 1994-2002. *Rapports d'activités, exercices 1994-1995 / 2001-2002*, MINEF, Délégation provinciale de l'Est, Délégation départementale de Boumba et Ngoko, Section de la faune et des aires protégées, Yokadouma, Cameroun.

² ELKAN P., 1994. *op. cit.*, p. 24.

³ ROULET P.A., 1999. *op. cit.*, p. 37.

Plusieurs discours recoupés et concordants au sujet d'une seule société de chasse ayant maintenant cessé ses activités nous confirmeront que pendant 10 années d'activité, entre 12 et 15 bongos annuels ont été prélevés par des touristes chasseurs, les 2/3 d'entre eux seulement ayant été officiellement déclarés.

⁴ WCS, 1996. *The Lobéké Forest, Southeast Cameroon : Annual report of activities period january-december 1995*, Wildlife Conservation Society, 31 p.

des zones tampons autour du parc Lobéké et délimiter, après consultation et débat avec tous les acteurs de la région, des secteurs de chasse définis, les ZIC et les ZICGC¹. « *Les sociétés de chasse souhaitant travailler sur un long terme et placées devant le fait accompli seront d'ailleurs des partenaires essentiels dans l'élaboration de cette réorganisation territoriale de la région. Principalement pour sécuriser leurs investissements, elles insisteront fortement pour accélérer l'établissement de conventions d'exploitation des zones nouvellement délimitées*². » En parallèle, des quotas d'abattage sont enfin proposés par le MINEF, même s'ils sont établis sur des bases peu scientifiques. Les quotas attribués tentent ainsi de concilier les impératifs écologiques de conservation avec les intérêts des sociétés de chasse devenues soudain partenaires dans la gestion de leurs secteurs. Pour ce faire, les guides de chasse sont consultés sur leurs besoins minimums pour fonctionner et satisfaire leur clientèle ainsi que sur leur connaissance de leur territoire, leurs avis étant associés aux résultats d'inventaires effectués au sein des parcs Lobéké, Boumba-Bek-Nki et des rapports des missions de suivi écologique effectués sur les ZIC et ZICGC.

L'analyse des quotas proposés en 2001-2002 montre que : (i) ces derniers sont établis au prorata de la superficie de chaque zone, mais également, ce qui est plus positif, prennent en compte les données acquises par les programmes de suivi (quota zéro sur certains secteurs pour certaines espèces) ; (ii) les quotas attribués sur les ZIC, et notamment ceux de bongos, sont suffisants pour permettre aux sociétés de chasse d'être compétitives sur le marché du safari. Leur impact sur les populations de bongos particulièrement est en revanche inconnu ; (iii) les ZICGC se voient octroyer des quotas plus faibles que les ZIC, en tous cas trop faibles pour attirer durablement des sociétés de chasse et leur permettre de fonctionner en envisageant un minimum de rentabilité. A superficie égale, le total toutes espèces confondues des quotas des ZICGC est inférieur d'un tiers au total des quotas des ZIC.

Ce dernier point est d'ailleurs problématique pour le fonctionnement des ZICGC. « *Les faibles quotas accordés semblent effectivement légitimes, les ZICGC étant toutes localisées par nature en périphérie des villages et des axes routiers. La pression de chasse villageoise y est généralement plus forte et les densités de grands mammifères inférieures. Mais, insuffisants pour permettre l'installation durable de sociétés de chasse comme c'est le cas en*

¹ MINEF, 1999. *Convention de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage entre la législation départementale de l'environnement et des forêts de Boumba et Ngoko, les guides de chasse professionnels exerçant dans l'arrondissement de Mouloundou et les populations riveraines de la zone essentielle de protection de Lobeke*. MINEF/GTZ/WWF, Camp Kombo, Mambele, Cameroun, 21 p.

² Matthias Heinze, Directeur technique GTZ, projet Proforat, entretien du 28 février 2002, Yokadouma, sud-est Cameroun.

RCA (exception faite des ZICGC n°2 et n°3), les quotas des ZICGC sont pénalisants en terme de revenus potentiels pour les communautés locales. Le processus qui ferait des ZICGC des zones complémentaires aux ZIC pour les sociétés de chasse souhaitant augmenter leurs quotas n'est pas souhaitable et doit être évité¹. »

¹ BertinTchikangwa Nkanje, Conseiller technique en cogestion, WWF Jengi, entretien du 29 février 2002, Yokadouma, sud-est Cameroun.

Tableau 16 : Quotas d'abattage attribués aux ZICGC et ZIC dans le sud-est du Cameroun (saison 2001-2002)

N° de ZICGC	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11*	12*	13*	14*	TOTAL
Superficie en km²	541	1329	848	838	764	555	453	293	1053	603	440	461	1118	868	10 164
Espèce															
Eléphant	2	4	2	0	2	2	2	0	0	2	1	0	2	2	21
Bongo	2	5	4	0	0	0	0	0	2	2	1	0	3	0	18
Sitatunga	1	2	2	2	1	1	0	0	2	4	1	2	2	2	22
Buffle de forêt (<i>nanus</i>)	2	2	2	2	2	2	0	0	2	4	1	1	2	1	23
Hylochère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	2	2	9
Céphalophe à dos jaune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	2	1	8
C. à bande dorsale noire	6	10	8	8	8	6	6	4	10	6	5	5	7	6	95
TOTAL	13	23	18	12	13	11	8	4	16	27	10	8	20	14	197

*ZICGC en cours de création pour la saison de chasse 2001-2002

N° de ZIC	28	29	30	31	35	36	37	38	39*	40*	TOTAL
Superficie en km²	824	1675	758	1179	989	1235	621	1321	1099	820	10 525
Espèce											
Eléphant	2	4	2	3	2	3	2	4	3	2	27
Bongo	8	15	7	8	7	10	5	10	7	6	83
Sitatunga	4	6	2	4	2	5	2	6	4	3	38
Buffle de forêt (<i>s.c. nanus</i>)	4	6	4	6	3	6	3	6	4	3	45
Hylochère	2	4	2	2	2	4	2	4	3	2	27
Céphalophe à dos jaune	1	2	2	2	1	2	2	3	2	1	18
C. à bande dorsale noire	4	8	4	6	4	8	4	10	5	4	57
TOTAL	25	45	23	31	21	38	20	43	28	21	295

Source des deux tableaux : Dandjouma M., 2002. *Rapport annuel d'activités exercice 2001-2002*, Section départementale Faune et Aires Protégées de Boumba et Ngoko

*ZIC en cours de création pour la saison de chasse 2001-2002

Enfin, comme en RCA, le taux de recouvrement des quotas sur les ZIC semble assez faible. La validité de ce taux par nature peu fiable est néanmoins bien meilleure pour les années précédentes, un réel contrôle sur les activités des sociétés de chasse de la part des agents de l'autorité de tutelle permettant de faire évoluer doucement, sinon les mentalités, du moins les pratiques. Pour la saison 2000-2001, le taux de recouvrement des quotas pour les sept espèces principales a été en moyenne de 36% (Bongo 75%, Eléphant 45%, Buffle 28,9%, Sitatunga 41%, Céphalophe à dos jaune 26,7%, Hylochère 18,2%). Ce faible taux moyen doit être analysé en fonction de plusieurs paramètres. L'effort de chasse des touristes chasseurs se portant en général et presque exclusivement sur le Bongo, les taux d'échec sont plus importants pour les autres espèces, un moindre temps de chasse leur étant consacré. Ce n'est donc pas un manque de clientèle ou l'absence récurrente de gibier qui explique ce taux relativement faible. De plus, comme nous le montrera l'analyse des techniques employées pendant les safaris, la chasse en milieu forestier pratiquée dans des conditions sportives (à l'exclusion donc des techniques illicites ou peu méritantes comme le tir à partir de mirador) comporte une part de hasard importante et la réussite ne peut jamais y être totalement assurée. La majorité des observateurs s'accorde pour considérer que les prélèvements en chasse sportive ont un impact certainement minime sur les populations de grands mammifères de la région. En revanche tous, dont de nombreux guides de chasse, s'inquiètent de la potentielle non soutenabilité des prélèvements actuels sur le Bongo. Eu égard aux dernières informations concernant une maladie contractée par des bongos dans le nord du Bassin Congolais et une baisse notable de la taille des trophées durant les saisons 2001-2002 et 2002-2003¹, il convient d'être très vigilant sur l'évolution du statut de cette espèce dans la sous-région.

¹ D'après des entretiens avec Andréa Turkalo, Lisa Steel, Anthony Sajous, Léonard Usongo, Geoffroy de Gentil-Duquesne, com. pers., + Obs. pers.

Photo 5 : Un éléphant mâle se nourrissant de plantes aquatiques, réserve de Makokou, nord Gabon



Photo 6 : Un céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) attiré en chasse à l'appel, nord Gabon



Section 3.3. Chasse sportive et « viande de brousse », quelle compétition cynégétique ?

3.3.1. Rappels sur le « problème viande de brousse »

Comme nous l'avions annoncé en introduction, les problèmes de conservation de la faune sauvage, particulièrement en Afrique Centrale, sont aujourd'hui principalement attribués à la perte d'habitats naturels, mais également à la chasse pratiquée dans un but commercial par les populations rurales, très souvent au profit des populations urbaines.

La commercialisation de ce que l'on appelle maintenant communément la « viande de brousse » a fait l'objet depuis une dizaine d'années d'un nombre croissant de travaux¹. Les mécanismes d'établissement et d'organisation de ces filières informelles et leurs impacts sont étudiés et explicités selon des approches biologiques (impacts sur la faune sauvage, sur l'équilibre des écosystèmes) mais aussi socio-économiques (valeurs financières, alimentaires, culturelles, etc.).

Le phénomène fait également l'objet de campagnes de médiatisation par divers groupes activistes (*American Zoo and Aquarium Association, Biosynergy Institute, Bushmeat Crisis Task Force, Ape Alliance*) qui engagent des campagnes d'opinion internationales pour inciter les gouvernements occidentaux à interdire la pratique de la chasse et du commerce de viande². Le seul point de vue retenu dans ces prises de position est celui de la protection des animaux contre l'action néfaste (voire cruelle) de l'homme³. Certaines idées relativement simplistes

¹ BAHUCHET S., IOVEVA K., 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun, in Bahuchet & al., eds. *L'homme et la forêt tropicale*, Travaux de la société d'Ecologie Humaine, Editions du Bergier, pp. 533-558.

ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting of wildlife in tropical forests : implications for biodiversity and forest peoples*, Biodiversity series, Impacts Studies World Bank/WCS, Washington D.C., 42 p.

BENETT, H. 1995. *A study of the meat trade in Ouesso*, République du Congo, WCS, Bronx, New-York.

CHARDONNET Ph., FRITZ H., ZORZI N., FERON E., 1995. Current importance of traditional hunting and major contrasts in wild meat consumption in Sub-Saharan Africa, pp. 304-308, in BISSONNETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *op. cit.*, 715 p.

FREESE C. H., 1996. *The commercial consuptive use of wild species : managing it for the benefits of biodiversity*, Washington D.C., World Wild Fund.

HART J. A. 2000. Impact of sustainability of indigenous hunting in the Ituri forest, Congo-Zaïre : a comparison of un hunted and hunted duiker populations, in ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York, pp. 106-153.

HENESSY, BENNETT, 1995. *A study of the meat trade in Ouesso*, Republic of Congo, WCS, prepared for the project Nouabale-Ndoki.

MUCHAAL P. K, NGANDJUI G., 1999. *op. cit.*

NGANDJUI G., 1998. *op. cit.*

WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1999. *op. cit.*

² CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002. *Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de brousse en RCA*, IGF / FFEM, Paris, 57 p.

³ BAHUCHET S., IOVEVA K., 1999. *op. cit.*

sont avancées : l'explosion du commerce illégal de viande de brousse y est présentée comme : «... *a wildlife crisis which emerges from human greed and chaos*»¹, c'est-à-dire une grave crise écologique qui ne peut être résolue que par une préservation stricte de la biodiversité, d'abord centrée sur les grands singes. Cette idée que le commerce de viande de brousse voire les économies paysannes du Sud mettent automatiquement en péril la biodiversité est relayée par de nombreux responsables d'aires protégées. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la conservation est posée sous des rapports d'affrontement : entre carnassiers et végétariens, entre populations riveraines et projets, voire entre conceptions divergentes de la relation homme-nature². « *Ce constat se traduit sur le terrain par une application scrupuleuse de la réglementation forestière en vigueur et par le recours à des méthodes répressives et paramilitaires héritées du colonialisme, afin que les populations riveraines, traitées comme des délinquants potentiels, les respectent* »³.

Il ne s'agit pas ici de nier l'ampleur du phénomène « viande de brousse » et de ses impacts, lesquels sont considérables et dans certains contextes extrêmement préjudiciables au cheptel faunique, mais plutôt de les relativiser. Certes, on note de nouveaux comportements favorisant la non soutenabilité des prélèvements, particulièrement en milieu forestier dense : augmentation du nombre d'espèces chassées, augmentation du nombre de pièges par chasseur⁴ et généralisation de la chasse de nuit au fusil, multiplication des équipes de chasseurs professionnels spécialisés ne sélectionnant par leurs prélèvements, augmentation des superficies chassées par l'ouverture de pistes et de chantiers d'exploitation forestière et minière, augmentation de la demande en viande par ces mêmes chantiers forestiers et miniers¹, etc. Dans les grands écosystèmes de savane du nord et de l'est de la RCA, on retrouve ces mêmes facteurs favorisant une dégradation rapide des populations de faune sauvage, auxquels il faut ajouter un braconnage « professionnel » pratiqué par des hommes agissant de manière paramilitaire (en termes d'organisation et d'armement) et effectuant des campagnes de chasse de plusieurs mois dans une logique exclusivement commerciale. Mais nous avons vu également que les méthodes et modèles qui ont été établis pour quantifier les

¹ ROSE A.L., 2000. *op. cit.*

² JOIRIS D.V., 1997. La nature des uns et la nature des autres: mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale, in *Les peuples des forêts tropicales. Systèmes traditionnels et développement rural en Afrique équatoriale, grande Amazonie et Asie du sud-est*, Civilisations vol. XLIV, Institut de sociologie de l'ULB, Bruxelles, pp. 93-103.

³ CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002. *op. cit.*, p.16

⁴ Ce qui favorise notamment l'augmentation du nombre de pièges métalliques non relevés au sein des lignes et la perte par pourrissement de gibier « arrêté » par les câbles, phénomène que l'on notait très peu il y a encore une vingtaine d'années.

prélèvements de la chasse villageoise, malgré l'imperfection de leurs conclusions, ne démontrent pas automatiquement des taux de prélèvements non soutenables pour la plupart des espèces gibier.

Les nombreux travaux concernant particulièrement les écosystèmes forestiers denses du Bassin Congolais permettent d'affirmer les faits suivants : (i) même si la gamme d'espèces de gibiers potentiels reste très étendue², la prédation majoritaire et parfois non soutenable des chasseurs villageois reste orientée sur un nombre restreint d'espèces, en fonction de critères pratiques, économiques et culturels ; (ii) en particulier, des interdits de nature spatio-temporelle et socioculturelle (lieux de culte, espèces totems, tabous alimentaires) limitent la prédation sur certaines espèces en certains lieux ; (iii) les capacités de résilience face à des niveaux de prédation élevés des espèces gibiers privilégiées comme les céphalophes ou les singes sont plus importantes qu'elles n'étaient estimées ces dernières années ; (iv) les taux de pression de chasse diminuent généralement de manière exponentielle au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villages, des chantiers forestiers ou miniers et des zones de culture périphériques. Comme exemple de chasse villageoise durable, Dounias³ cite le *garden hunting*, système ancien de co-adaptation piégeage-culture où l'agriculteur est disposé à sacrifier une partie de sa production excédentaire pour se fournir en viande. Attirés par les champs en production, les gros rongeurs, grands disséminateurs de graines, contribuent au processus de régénération forestière des recrûs agricoles et - en vertu de la richesse faunique des espaces secondarisés - à la reproduction des populations animales. Dans la même logique et, contrairement aux idées reçues, le fait d'autoriser la petite chasse et la commercialisation du gibier à petite échelle n'est pas forcément synonyme de destruction de la faune. Et très souvent, comme le précise Dethier, « *ce ne sont pas tellement les matériaux utilisés (fusils, câbles en acier) qui sont à interdire, mais la manière dont ceux-ci sont utilisés*¹. »

A partir de ces assertions, il nous semble intéressant de tenter de positionner le tourisme cynégétique par rapport aux autres types de prélèvement sur la faune sauvage, en déterminant s'il existe : (i) une compétition spatiale et foncière, c'est-à-dire si les zones d'action

¹ TUTIN C.E.G., PORTEOUS I.S., WILKIE D.S., NASI R., 2001. *Comment minimiser l'impact négatif de l'exploitation forestière sur la faune sauvage dans le Bassin du Congo*, ADIE, Libreville, 29 p.

² Par exemple, Bahuchet et Pujol relèvent que les Isongo de RCA chassaient et piégeaient jusqu'à 53 espèces de mammifères de toutes tailles. In BAHUCHET S., PUJOL R., 1975. *Etude ethnozoologique de la chasse et des pièges chez les Isongo de la forêt Centrafricaine*, in L'homme et l'animal, 1^{er} colloque d'Ethnozoologie, Institut d'Ehtnoscience, Paris, pp. 181-192.

³ DOUNIAS E., 1999., *op. cit.*

privilégiées des chasseurs et braconniers et les secteurs de chasse sportive se chevauchent obligatoirement ; (ii) si les prélèvements des différents modes de chasse s'effectuent sur des espèces identiques, leurs pressions de chasse respectives devant alors être additionnées, ou bien se « complètent » en visant des espèces différentes.

Il est évidemment assez difficile de répondre de manière globale à ces questionnements qui nécessitent des réponses au cas par cas, notamment en terme d'analyse d'éventuels conflits fonciers. L'analyse de nos deux études de cas va néanmoins nous permettre de proposer quelques éléments de réponse, et de montrer la nécessité d'adopter une approche par le local dans l'appréhension et le jugement des impacts potentiels de la chasse sportive, tant en termes de prélèvement que comme outil d'aide à la conservation.

3.3.2. *L'exemple du nord de la RCA*

Comme nous l'avons précisé au début de ce travail, le nord de la RCA a pour spécificité d'être, principalement pour des raisons historiques, un territoire vaste et très peu peuplé. Ce qui n'empêche pas de nombreux et récurrents conflits relatifs aux droits d'accès et droits d'usage sur les ressources naturelles. Particulièrement, la création des parcs nationaux et réserves de faune, en soustrayant ces immenses espaces aux populations riveraines, en a fait des objets de restriction des droits d'usage traditionnels sur les produits de la brousse.

La législation centrafricaine indique, comme nous l'avons déjà vu, que sur les secteurs de chasse sportive, des droits supérieurs à ceux octroyés au sein des parcs nationaux ou réserves de faune sont accordés aux populations riveraines. Rappelons que l'article 67 du Code de la faune sauvage de 1984 stipule que : « *dans les secteurs de chasse concédés, le droit de chasse sera réservé aux concessionnaires et à ses ayant droits, sans qu'il soit fait obstacle cependant à l'exercice de la chasse coutumière*². » Nous verrons ultérieurement que cet article est trop souvent ignoré ou mal interprété par les guides de chasse et les pisteurs du PDZCV chargés de la lutte contre le braconnage sur les secteurs de chasse et que les règlements intérieurs proposés des ZCV, paradoxalement, nient ce droit élémentaire. En particulier, la lutte anti-braconnage menée par certains guides de chasse sans formation, incapables de réagir avec discernement selon qu'ils se trouvent en face d'un chasseur « traditionnel », commercial ou braconnier éventuellement dangereux (et il faut bien reconnaître que dans de nombreux cas la

¹ DETHIER M., 1996., *Projet d'aménagement forestier pilote de la Sangha-Mbaéré ; mission en socio-économie de la chasse, RCA, Cirad-Forêt/CFD*, 28 p.

² MEFCPT, 1984. *op. cit.*, p. 13.

confusion, sans être légitime, peut être excusable), a souvent des effets inverses aux résultats escomptés et a pu déboucher sur des conflits conséquents.

Etant donné la faible pression démographique du pays et la localisation de nombre des secteurs de chasse classique, pour la plupart situés à des distances importantes des principaux villages, les cas de compétition directe de l'activité des sociétés de chasse avec des chasseurs traditionnels effectuant des prélèvements dans un but d'auto-consommation et se sentant légitimement dans leurs pleins droits sont relativement rares¹. Le problème d'une compétition spatiale dans l'accès au gibier se pose ainsi surtout pour les secteurs de chasse périphériques aux villages, qui se superposent alors aux zones traditionnellement réservées à la chasse et à la cueillette des populations riveraines, les terroirs villageois.

Non définie, la notion de « terroir de chasse » n'existe pas dans la législation centrafricaine et aucun travail anthropologique n'a jamais été effectué dans la région Nord sur ce thème, contrairement aux sites forestiers où intervient le Programme Ecofac². Il est néanmoins évident que certains secteurs chevauchent les terroirs de chasse coutumiers des villages riverains. Soumis à une pression de chasse locale particulièrement forte, ceux-ci ont été très souvent abandonnés par les sociétés de chasse ne faisant pas de lutte contre le braconnage et la plupart ont été récupérés par le PDRN et ainsi transformés en ZCV. Il est symptomatique de relever dès maintenant que si la transformation de ces secteurs classiques en ZCV s'est révélée positive d'un point de vue conservationniste et économique pour les populations, cela a également engendré un renforcement de la lutte contre le braconnage sur ces mêmes zones par une surveillance accrue de la part de tous les acteurs. Malgré la présence du PDRN depuis 1988 dans la région, il n'existe aucune donnée exploitable sur les niveaux de pression de chasse d'auto-consommation et commerciale. Quelques relevés de consommation de gibier et de vente d'animaux boucanés ont été effectués ainsi que des bilans de saisie de braconnage,

¹ Entre 1972 et 1997, la société *Safaris du Haut-Chinko* a exploité plusieurs secteurs de chasse dans l'est du pays, entre la frontière du Soudan et le nord de la réserve Zemongo. Les plus proches villages centrafricains se trouvaient à plus de 200 kilomètres de leur camp de base, *le Campement des trois rivières*, encore indiqué sur la carte IGN au 1/500 000 de la RCA. Le braconnage relevé sur ces territoires éloignés était le fait principal de cavaliers soudanais et de chasseurs commerciaux centrafricains faisant des campagnes de chasse de plusieurs mois.

² En 12 ans de présence, jamais le PDRN n'a entrepris ni même facilité le développement d'un seul travail sérieux en anthropologie sur sa zone d'intervention. La méconnaissance des us et coutumes locaux est pratiquement totale. L'insécurité caractéristique de la région est une des raisons principales de cette situation, le peu d'intérêt porté aux approches sociales de la part de ce programme en est une autre, et le manque d'intérêt et de volonté des sciences sociales pour travailler dans cette région « oubliée » par la science complète le tableau. En revanche, des études sur les terroirs de chasse ont été menés par Ecofac sur leurs sites d'intervention en milieu forestier. Cf. DELVINGT W. (Ed.), 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

mais ils ne permettent pas de proposer des données chiffrées réalistes.¹ Des informations qualitatives sont en revanche disponibles².

Nous proposons donc une synthèse comparative des différents types de prélèvement sur les principaux mammifères chassés dans la région Nord. Ils sont jugés selon des critères qualitatifs (faute de données quantitatives) déterminés par notre analyse de tous les documents récents disponibles sur ce sujet et classés selon six niveaux de prélèvements estimés (très rare, rare, occasionnel, important, très important, majeur) au regard de l'intérêt porté par les différents chasseurs. Le statut de chaque espèce est échelonné selon cinq niveaux (en danger, vulnérable, rare, à surveiller, satisfaisant) et son évolution actuelle présumée selon trois niveaux (en diminution, stable, en augmentation). Bien que cette distinction ne soit pas totalement satisfaisante, nous avons décidé de séparer ici la chasse d'autoconsommation et commerciale pratiquée généralement par des locaux, du grand braconnage national et étranger (soudanais et tchadien) caractéristique de cette région. Comme nous le verrons ultérieurement, une distinction identique a été effectuée pour le sud-est Cameroun entre la chasse d'auto-consommation et commerciale locale, et le braconnage perpétré par des équipes professionnelles nationales ou étrangères recherchant particulièrement les grands mammifères.

¹ PDRN, 1996. *Rapport semestriel Phase II, juillet 1995- janvier 1996*, MEFCPT / Programme de développement de la région Nord - UE, Bangui, annexe n°8.

² PDRN, 1988-2000. *Rapports d'activités semestriels*, MEFCPT / Programme de Développement de la Région Nord -UE, Bangui.

Tableau 17 : Comparaison des prélèvements estimés sur les principaux mammifères dans le nord de la RCA

Espèce	Chasse sportive	Chasse d'autoconsommation et commerciale locale (braconnage)	Grand braconnage (national et étranger)	Statut de la population	Evolution de la population
Athérure	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Aulacode	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Autruche	non	très rare	maieur	en danger	en diminution (quelques individus)
Babouin douguera	oui	important	-	satisfaisant	stable
Bongo	oui	très rare	-	satisfaisant	en augmentation
Bubale de lelwel	oui	très important	occasionnel	a surveiller	en diminution
Buffle	oui	important	occasionnel	satisfaisant	stable
Céphalophe à dos jaune	oui	occasionnel	-	satisfaisant	en augmentation
Céphalophe à f. roux	oui	très important	-	satisfaisant	stable
Céphalophe bleu	oui	occasionnel	-	satisfaisant	stable
Céphalophe de Grimm	oui	très important	-	satisfaisante	stable
Chacal commun	non	très rare	-	satisfaisant	stable
Civette	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Cobe de Buffon	quotas devenus exceptionnels	autrefois maieur	occasionnel	rare	stable
Cobe defassa	quotas devenus exceptionnels	autrefois maieur	occasionnel	rare	stable
Cobe des roseaux	quotas devenus exceptionnels	autrefois maieur	occasionnel	rare	stable
Colobe guéréza	non	occasionnel	-	satisfaisant	indéterminé
Crocodiles	non	très important	très important	rare	en diminution
Damalisque	oui	autrefois très important	autrefois important	en danger	en diminution
Eland de Derbv	oui	occasionnel	occasionnel	satisfaisant	en augmentation
Eléphant	non	rare	maieur	en danger	en diminution
Genettes	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Girafe	non	très rare	très important	en danger	en diminution (quelques individus)
Grand koudou	oui	très rare	-	satisfaisant	stable
Grivet	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Guépard	non	très rare	important	en danger	en diminution (quelques individus)
Guib Harnaché	oui	très important	-	satisfaisant	stable
Hippopotame	non	occasionnel	très important	vulnérable	stable
Hippotrague rouan	oui	rare	occasionnel	satisfaisant	en augmentation
Hvène rayée	non	très rare	-	rare	en diminution
Hvène tachetée	non	très rare	-	rare	en diminution
Hvlochère	oui (quotas exceptionnels)	très rare	-	satisfaisant	en augmentation
Léopard	oui	rare	important	satisfaisant (ubiquiste)	stable
Lion	oui (quotas 0 depuis 2000)	très rare	très important (pasteurs Mbororos)	vulnérable	en diminution
Ourebi	oui	très important	-	satisfaisant	stable
Pangolins	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Phacochère	oui	très important	-	satisfaisant	stable
Porc-épic	non	très important	-	satisfaisant	indéterminé
Potamochère	oui	important	-	satisfaisant	stable
Singe Patas	non	occasionnel	-	satisfaisant	stable
Sitatunga	oui	très rare	-	satisfaisant	en augmentation

Source : PDRN, 1988-2000. *Rapports d'activités semestriels*, MEFCPT / Programme de Développement de la Région Nord - UE, Bangui.

PDRN, 2000. *Propositions pour la saison de chasse 2000-2001*, Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, PDRN II, Phase 1999, Bangui, RCA, 39 p.

Tello J.L., Boulet H., Koudoumé D., Laboureur M., Fusy M., Lubin R., Ouamoundjou F., Doungoubé G., Roulet J.J., Leconte N., Leroux J.P., com. pers. + Obs. pers. de 1997 à 2001.

Les idées principales qui doivent être retenues d'une analyse rapide du tableau sont les suivantes : les principales espèces de mammifères relevées font l'objet de prélèvements, quelle que soit la finalité de ces derniers ; les statuts de conservation des espèces faisant l'objet de quotas d'abattage en chasse sportive sont tous satisfaisants, hormis pour les cobes, le Damalisque et le Lion, qui ont fait l'objet de mesures spécifiques ; toutes les autres espèces faisant l'objet de prélèvements en chasse sportive sont également chassées ou braconnées mais à des degrés différents. Pour bien anticiper l'impact de ces prélèvements, il faut donc ajouter aux quotas d'abattage autorisés tous les autres prélèvements illégaux.

Hormis donc le Lion et le Buffle, ce dernier étant un gibier privilégié pour toutes les formes de chasse, les espèces « phares » des safaris, (Léopard, Eland de Derby, Hippotrague, Bongo, Sitatunga, Grand Koudou et Hylochère) ne sont pas spécifiquement recherchées par les chasseurs et les braconniers nationaux et étrangers. Parmi elles, le Léopard, le Bongo, l'Hylochère et le Sitatunga, de mœurs discrètes et largement inféodés aux galeries forestières, ne sont braconnés qu'occasionnellement. Leurs statuts de conservation dans la région sont considérés comme satisfaisants par la cellule de suivi écologique du PDZCV¹.

L'Eland de Derby et l'Hippotrague sont des espèces connues pour résister relativement bien aux pressions de braconnage local, principalement pour des raisons comportementales propres à ces espèces², et n'intéressant qu'occasionnellement le grand braconnage.

Le Grand Koudou, le Bongo et le Sitatunga sont l'objet de tabous alimentaires qui les protègent encore relativement bien de la chasse locale, même s'ils peuvent être prélevés occasionnellement par des chasseurs alimentant les filières de commercialisation de viande de brousse. Au vu de ces résultats, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de compétition particulièrement forte entre chasseurs sportifs et locaux ou étrangers sur les principales « espèces trophées » dans le nord de la RCA.

Avec des quotas faibles orientés sur des espèces spécifiques dont les statuts de conservation sont relativement satisfaisants, elles-mêmes peu spécifiquement chassées par les populations locales ou les braconniers étrangers, la chasse sportive pratiquée actuellement participe plus à augmenter la « palette » des espèces prélevées qu'à réellement accroître la pression de chasse

¹ PDRN, 2000. *op. cit.*, pp. 8-14.

² L'Eland de Derby doit son nom au XIII^e Comte de Derby, E.S. Stanley (1755-1851), ancien président de la Société Zoologique de Londres. La plus grosse antilope africaine (certains mâles ont été pesés à plus de 850 kilos et mesurés à près de 2 mètres au garrot) est une espèce grégaire, vivant en troupes pouvant atteindre une centaine de têtes, réputée pour être particulièrement timide et méfiante. Les Elands mangent le plus souvent la nuit mais se font difficilement surprendre en pleine journée, possédant un odorat et une ouïe spécialement bien développés et se reposant peu. Leur chasse est particulièrement difficile et peut nécessiter plusieurs heures de marche. Cf. DORST J., 1997. *op. cit.*, p. 177. et KINGDON J., 2001, *op. cit.*, p. 362.

sur les espèces posant des problèmes de conservation. Il est indéniable que la politique de contrôle et de partenariat menée par le PDZCV auprès des différents acteurs de la région, ainsi que le comportement « conservationniste » de la majorité des sociétés de chasse exerçant à l'heure actuelle sont les deux facteurs principaux à l'origine de cette relative bonne santé des populations de faune sauvage. Pour autant, il s'agit de rester très vigilant sur l'évolution du statut de conservation des espèces soumises à quotas d'abattage, comme de celles non soumises à quotas.

3.3.3. L'exemple du sud-est du Cameroun

La compétition territoriale entre chasseurs locaux et chasseurs sportifs, malgré l'établissement de zones bien définies et un aménagement relativement concerté du territoire depuis 2000, reste de manière globale plus forte au sud-est du Cameroun que dans les grands espaces du nord de la RCA.

Outre des explications évidentes liées aux contraintes géographiques (superficie du territoire et des zones de chasse inférieure au sud-est Cameroun), au peuplement humain et sa répartition dans l'espace (densité de population de 2 hbts/km² dans cette région du Cameroun contre 0,1 hbt/km² en RCA), enfin à des particularités culturelles (présence de chasseurs-cueilleurs Baka se déplaçant au sein de l'espace forestier), il en est d'autres qui sont liées au fonctionnement propre des sociétés de chasse. Comme nous l'avons présenté au cours d'un travail précédent¹, l'intervention des sociétés de chasse dans un contexte institutionnel et législatif anarchique avant l'établissement des ZIC et des ZICGC en 2000 a parfois été à l'origine de conflits entre populations riveraines et guides de chasse.

Principale raison de ce point d'achoppement, le MINEF a toujours fortement recommandé à ces guides de chasse (bien qu'ils ne soient ni motivés pour, ni souvent aptes à remplir aucune de ces deux tâches avec efficacité), de mener d'une part des actions de lutte anti-braconnage sur leur secteur, d'autre part des actions de développement socio-économique en partenariat avec les populations locales².

¹ ROULET P.A., 1999. *op. cit.*, pp. 96-99.

² A ce sujet, voir particulièrement les recommandations du document suivant : MINEF, 1999. Convention de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage entre la législation départementale de l'environnement et des forêts de Boumba et Ngoko, les guides de chasse professionnels exerçant dans l'arrondissement de Mouloundou et les populations riveraines de la zone essentielle de protection de Lobeke. MINEF/GTZ/WWF, Camp Kombo, Mambele, Cameroun, 21 p.

Compromis difficile qui aboutit à des frustrations légitimes des différentes parties et bien souvent au départ des sociétés de chasse de secteurs ayant été parfois surexploités¹. Dans certains cas, les zones de chasse chevauchaient dans leur presque intégralité les zones de culture, les terroirs de chasse - dont les superficies n'excèdent pas quelques centaines de kilomètres carrés autour des villages (Matthias Heinze, com. pers.)² - et les zones de cueillette et de grande chasse des villages riverains, sans qu'aucun accord sur les droits et obligations de chaque partie ait été discuté ni approuvé. Depuis, selon un processus identique à la création des ZCV du Nord RCA, ces secteurs de chasse sont devenus tout ou partie des ZICGC actuelles. De plus, si historiquement les zones de chasse sportive en Afrique Centrale ont généralement été établies dans des zones faiblement anthropisées et entrant peu en concurrence avec d'autres modes d'utilisation du territoire, il en va différemment dans la forêt du sud-est Cameroun, et plus largement dans le nord du Bassin Congolais. En effet, nous avons vu que si les sociétés de chasse sportive ont pu s'établir fermement au sud-est Cameroun mais aussi au sud-ouest RCA et jusqu'à récemment et plus timidement au nord du Congo-Brazzaville, c'est en partie en s'appuyant sur les aménagements et la logistique des compagnies d'exploitation forestière. De nombreux travaux ont également démontré les incidences indirectes de l'exploitation forestière sur la faune sauvage dans la sous-région : mouvements migratoires de populations allogènes à la recherche d'emplois entraînant une augmentation de la pression de chasse, facilitation de l'accès des chasseurs en forêt par l'ouverture de pistes et accroissement des surfaces chassées, création et développement de filières de commercialisation de viande de brousse, etc.³.

¹ *Ibid.*, p. 99.

² Comme le montre Delvingt, les terroirs villageois en milieu forestier du Bassin Congolais excèdent rarement quelques centaines de kilomètres carrés pour des villages de quelques centaines d'habitants. Cf. DELVINGT W. (Ed.), 2001., *op. cit.*, p. 229.

³ MOGBA Z., FREUDENBERGER M. S., 1998. *Les migrations humaines dans les aires protégées de l'Afrique Centrale : cas de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha*, People and Conservation Program, WWF US, Washington D.C., 34 p.

PEARCE J. 1996. *Wildlife and timber exploitation in Gabon : a case study of the Leroy concession*, Forêt des Abeilles, World Society for the Protection of Animals, London.

TUTIN C.E.G., PORTEOUS I.S., WILKIE D.S., NASI R., 2001. *op. cit.*

VABI M.B., SCHOORL J., 1998. *Rapport du séminaire atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est Cameroun*, MINEF/WWF-Cameroun, Bertoua, 14-15 Avril, Bertoua.

WILKIE D.S., SIDLE J.G., BOUNDZANGA G.C., BLAKE S., AUZEL Ph., 1997. Defaunation not deforestation : commercial logging and market hunting in northern Congo, in GRAJAL A., ROBINSON J.G., VEDDER A, *The impact of commercial logging on wildlife in tropical forests*, Columbia University Press, New-York.

ZOUYA-MIMBANG L., 1998. *Les circuits de commercialisation des produits de chasse dans le sud-est Cameroun*, Programme de conservation et gestion de la biodiversité au Cameroun-Composante Sud-Est, MINEF- PROFORNAT/GTZ, Yokadouma, 65 p.

Le problème de l'ouverture de piste en milieu forestier dense est particulièrement crucial. Actuellement, l'ensemble de l'espace où ont été créées les ZIC et ZICGC a connu, connaît actuellement ou connaîtra bientôt une exploitation de ses ressources ligneuses, ce qui implique des ouvertures de pistes et d'aires de débardage, des créations de chantiers forestiers temporaires, etc. Particulièrement sur les ZIC, lorsque les sociétés de chasse n'utilisent pas directement les pistes forestières entretenues par les exploitants, elles les rouvrent elles-mêmes (en employant de la main-d'œuvre locale ou en louant des engins de chantier aux exploitants) le temps de la saison de chasse. Ces pistes n'étant ni refermées ni surveillées le reste de l'année, elles sont très largement utilisées par les commerçants de viande de brousse pour déposer puis ravitailler leurs équipes de chasseurs en forêt. De la même façon, les miradors construits par les sociétés de chasse sur les savanes ouvertes sont largement utilisés par les braconniers professionnels camerounais mais aussi congolais et centrafricains facilitant ainsi la chasse des grands mammifères, particulièrement celle de l'Eléphant. La création des ZICGC a participé à limiter les interactions négatives connues précédemment entre chasse d'auto-consommation et commerciale et chasse sportive dans les zones périphériques aux villages. Très peu de safaris ayant pour l'instant été effectués sur les ZICGC, la compétition territoriale sur ces espaces n'est plus d'actualité. Et si une activité de chasse sportive se développe à nouveau sur ces zones, ce qui est tout de même une des options prioritaires choisies par les comités de gestion locaux, celle-ci devra avoir lieu nécessairement dans le respect de règles acceptées par tous les acteurs et dans un souci de partenariat. Sur les ZIC, l'accès à la « grande forêt » est encore source de conflits plus importants, les guides de chasse se sentant de surcroît en droit de ne pas partager des espaces qu'ils louent relativement cher, nous y reviendrons. De plus, dans cette région frontalière trinationale, nous verrons que la problématique du braconnage se pose d'un point de vue régional et doit être gérée en conséquence¹.

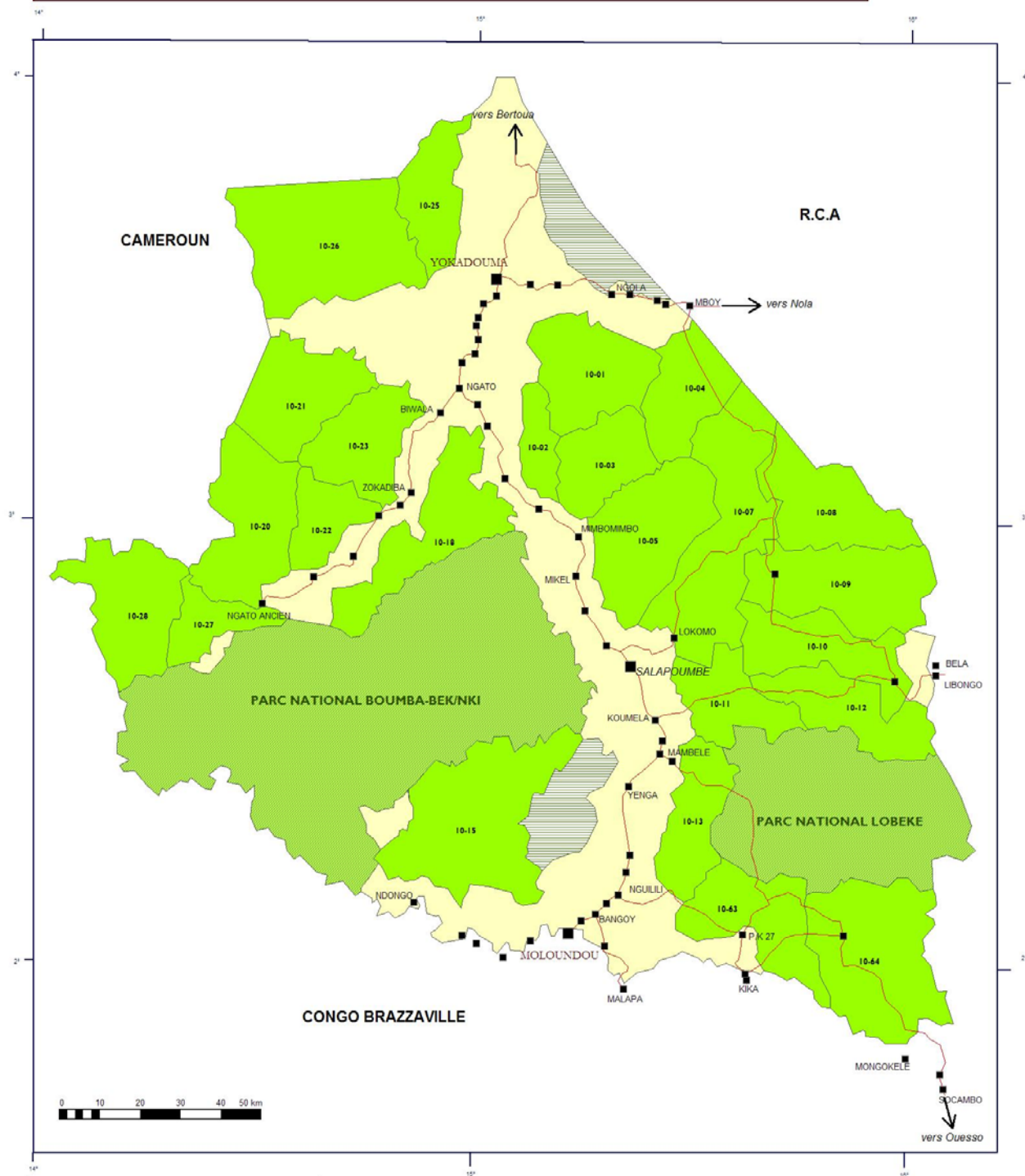
Si nous pouvons constater que l'activité des chasseurs sportifs se superpose à celle de la chasse commerciale et du grand braconnage d'un point de vue spatial, il convient maintenant de déterminer dans quelle mesure leurs prélèvements concernent les mêmes espèces. Nous avons vu que le nombre d'espèces principales tirées en chasse sportive en milieu forestier est extrêmement réduit.

MOGBA Z., FREUDENBERGER M. S., 1998. *Les migrations humaines dans les aires protégées de l'Afrique Centrale : cas de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha*, People and Conservation Program, WWF US, Washington D.C., 34 p.

¹ FAY M., 1998. *op. cit.*, pp. 276-283.

Carte 14 : ZONE D'INTERVENTION DE L'UNITE TECHNIQUE OPERATIONNELLE SUD-EST GTZ/WWF/MINEF (Cameroun)

ORGANISATION DES UNITES FORESTIERES D'AMENAGEMENT (UFA)



Pierre-Armand Roulet
 Conception cartographique : Frédéric Vergne 2004
 Source : PROFORNAT - GTZ
 FOND DE CARTE : SIG PROFORNAT - base de données GTZ

- Pistes principales
- Chefs-lieux de Préfecture
- Chefs-Lieux de Sous-Préfecture
- Principaux villages
- ZONE AGRO-FORESTIERE
- FORET COMMUNALE
- PARC NATIONAL
- UNITE FORESTIERE D'AMENAGEMENT

Si d'autres espèces peuvent être également prélevées, comme certains singes (Cercocèbe à joues grises, Hocheur, Moustac), des oiseaux (certains touracos et calaos) ou des reptiles (crocodiles, varans), cela reste très occasionnel et le fait de chasseurs collectionneurs.

Nous proposons donc, à l'instar du nord de la RCA, une synthèse comparative des différents types de prélèvement estimé sur les principaux mammifères chassés au sud-est du Cameroun. Outre la nature de ces prélèvements, nous pouvons également donner une idée de la part de chaque espèce dans les prélèvements occasionnés par des chasseurs villageois et des braconniers grâce au travail réalisé par Ngandjui en 1997-1998. Certes, les conclusions qui sont tirées de cette étude ne peuvent être extrapolées à l'ensemble des ZIC et ZICGC du sud-est Cameroun et ne concernent qu'une période restreinte de l'année. Elles nous renseignent néanmoins sur les différences de prélèvement entre une chasse locale dont la part d'auto-consommation de la viande reste importante (estimée à 41,4% contre 58,6% pour la vente) et une chasse pratiquée par des allogènes avec une viande principalement orientée vers la vente (71,5% contre 28,4% d'auto-consommation) dans les centres urbains.

Tableau 18 : Prélèvements de chasseurs locaux relevés au sud-est Cameroun

Localisation	Village Mambélé (600 habitants)		Village Salapoumbé (2000 habitants)		TOTAL	en %
	10 Nov- 31 dec. 1997	1er Janv. - 8 Fev.1998	14 Nov.- 31 Dec. 1997	1 janv.- 8 Fev.1998		
Dates						
Espèce						
Céphalophe bleu	583	341	37	22	983	51,4
Athérure	200	71	9	8	288	15,1
Céphalophe de Peters	83	58	21	13	175	9,2
Céphalophe à b. d. noire	73	57	8	5	143	7,5
Rat de Gambie	32	20		1	53	2,8
Antilope de Bates	26	16	2		44	2,3
singes	12	5	12	15	44	2,3
Pangolins	39				39	2,0
Pangolin à écailles		26	2	7	35	1,8
Nandinie	15	2	2	7	26	1,4
Daman des arbres	7	10			17	0,9
Sitatunga	7	4		1	12	0,6
Potamochère	1		5	3	9	0,5
Mangoustes	8				8	0,4
Aulacode	5	2			7	0,4
Genettes	5				5	0,3
Gorille	2	1	1	1	5	0,3
Céphalophe à dos jaune	2			2	4	0,2
Pangolin géant			1	2	3	0,2
Céphalophe à ventre blanc	2				2	0,1
Mangouste à pattes noires	1			1	2	0,1
Chat doré	1			1	2	0,1
Céphalophe à front noir	1				1	0,1
Bongo	1				1	0,1
Chevrotain aquatique	1				1	0,1
Colobe guereza			1		1	0,1
Civette				1	1	0,1
Buffle					0	0,0
Hylochère					0	0,0
Chimpanzé					0	0,0
Eléphant					0	0,0
TOTAL					1911	100

Tableau 19 : Prélèvements de braconniers allogènes relevés au sud-est Cameroun

Localisation	Route de Libongo	Route de Libongo	Route de Kika	Route de Kika	TOTAL	en %
	10 Nov- 31 dec. 1997	1er Janv. - 8 Fev.1998	27 Nov.- 17 Dec.1997	9 janv.- 2 Fev.1998		
Dates						
Espèce						
Céphalophe bleu	127	30	68	14	239	19,5
Céphalophe à b. d. noire	108	23	30	8	169	13,8
Athérure	98	13	56	2	169	13,8
Céphalophe de Peters	73	20	25	2	120	9,8
Pangolin à écailles	47	6	30	2	85	6,9
Chevrotain aquatique	28	7	46		81	6,6
mangoustes	10		36	2	48	3,9
Nandinie	34	3	4	2	43	3,5
Sitatunga	24	4			28	2,3
Céphalophe à dos jaune	20	2	3	1	26	2,1
singes			24	1	25	2,0
Pangolin géant	20	4			24	2,0
Céphalophe à front noir	15	2	5		22	1,8
Potamochère	14	4		3	21	1,7
Antilope de Bates	16	2		1	19	1,6
Genettes	15	2			17	1,4
Mangouste à pattes noires	9	3			12	1,0
Chimpanzé	11	1			12	1,0
Chat doré	8	1	2		11	0,9
Daman des arbres	7	1	2		10	0,8
Civette	10				10	0,8
Rat de gambie	2		6		8	0,7
Céphalophe à ventre blanc	4		2	1	7	0,6
Bongo	6				6	0,5
Aulacode	6				6	0,5
Hylochère	3				3	0,2
Eléphant	1	2			3	0,2
Buffle	1				1	0,1
Gorille					0	0,0
Colobe guereza					0	0,0
TOTAL					1225	100

Source : NGANDJUI G., 1998. *Etude de la chasse en vue de sa gestion durable : cas du site sud-est Cameroun, GTZ/WWF, Yokadouma*, 69 p.

Tableau 20 : Comparaison des prélèvements estimés sur les principaux mammifères au sud-est Cameroun

Espèce	Chasse sportive	Chasse d'autoconsommation et commerciale locale (braconnage)	Braconnage professionnel (national et étranger)	Statut de la population	Evolution de la population
Antilope de Bates	oui	occasionnel	-	rare	-
Athérure	non	majeur	-	satisfaisant	-
Aulacode	non	très important	-	-	-
Bongo	oui	rare	occasionnel	à surveiller	en diminution
Buffle	oui	occasionnel	important	satisfaisant	stable
Céphalophe à dos jaune	oui	très important	-	-	-
Céphalophe bleu	oui	majeur	-	-	-
Céphalophe à b. dorsale noire	oui	majeur	-	-	-
Céphalophe à ventre blanc	oui	majeur	-	-	-
Céphalophe de Peters	oui	majeur	-	-	-
Céphalophe à front noir	oui	majeur	-	-	-
Cercocèbe à joues grises	oui (occasionnel)	très important	-	satisfaisant	en diminution
Chevrotain aquatique	non	important	-	satisfaisant	-
Chimpanzé	non	rare	très important	satisfaisant	en diminution
Civette	non	très important	-	-	-
Crocodiles	oui (occasionnel)	important	très important	vulnérable	en diminution
Eléphant	oui	rare	majeur	satisfaisant	stable
Genettes	non	important	-	-	-
Gorille	non	occasionnel	très important	satisfaisant	en diminution
Hylochère	oui	rare	occasionnel	rare	-
Léopard	non	très rare	occasionnel	-	-
Moustac	oui (occasionnel)	très important	-	satisfaisant	-
Pangolins	non	très important	-	satisfaisant	-
Porc-épic	non	très important	-	-	-
Potamochère	oui	très important	important	satisfaisant	stable
Rat de Gambie	non	très important	-	-	-
Sitatunga	oui	occasionnel	important	satisfaisant	stable

Source : MINEF-WWF, 1998. *Rapport du séminaire-atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est Cameroun*, Bertoua, 92 p.

NGANDJUI G., 1998. *Etude de la chasse en vue de sa gestion durable : cas du site sud-est Cameroun*, Programme de conservation et gestion de la biodiversité au Cameroun-Composante Sud-Est, MINEF/GTZ/WWF, Yokadouma, 69 p. + Usongo L., Mboh Dandjouma, Ndo Koumou J.C., Heinze M., Rupp S., Sajous A., com. pers. + obs. pers. de 1999 à 2002.

Les principales observations que l'on peut tirer de cette synthèse sont les suivantes :

Il faut tout d'abord préciser que les données sur les singes présentées par Ngandjui étant incomplètes (hormis pour les grands primates que sont le Gorille et le Chimpanzé), il est raisonnable d'envisager des prélèvements certainement supérieurs à ceux mentionnés ici, particulièrement sur les cercocèbes et les cercopithèques. La plupart des études effectuées sur les pressions de chasse dans le Bassin Congolais montrent que la part des primates dans les prélèvements n'est pas primordiale mais tout de même importante¹. Par exemple, Delvingt et al. rapportent qu'au village de Kompia (en périphérie de la réserve du Dja au sud Cameroun), les primates et rongeurs interviennent pour un tiers (33,6%) de la biomasse du gibier capturé². Quatre espèces de petits mammifères (Céphalophe bleu, Céphalophe de Peters, Céphalophe à bande dorsale noire et Athérure) représentent à eux seuls plus de 80 % des prélèvements des chasseurs locaux et plus de 50% de ceux des braconniers allogènes. Ces chiffres démontrent d'une part la forte densité de ces espèces en milieu forestier, et d'autre part une concentration particulière de l'effort de chasse sur ces espèces³. La principale compétition cynégétique par superposition des prélèvements entre chasseurs locaux / braconniers et chasseurs sportifs reposerait donc sur les céphalophes.

Les grands mammifères prélevés en chasse sportive sont très rarement prélevés par les villageois. Ils le sont plus régulièrement par les braconniers allogènes, c'est notamment le cas du Sitatunga. Ce phénomène est dû autant à la diversité des lieux chassés (on considère généralement que la densité de grands mammifères augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones de village) qu'aux méthodes de chasse employées et donc à l'orientation spécifique de l'effort de chasse des braconniers vers les grands mammifères les plus rentables (le rapport « coût d'une cartouche calibre 12 en 00 ou temps de pose des pièges / bénéfice tiré de la vente de la viande » étant meilleur pour les grands mammifères).

¹FA J. E., JUSTE J., PEREZ DEL VAL J., CASTROVIEJO J., 1994. Impact of market hunting on mammal species in Equatorial Guinea, *Conservation Biology*, 95, pp. 1107-1115.

NGNEGEU P.R., FOSTO R.C., 1996. *op. cit.*

DETHIER M., GHUIRGHI A., 2000. *op. cit.*

²DELVINGT W., DETHIER M., AUZEL Ph., JEANMART Ph., 2001. La chasse villageoise Badjoué, gestion coutumière ou pillage de la ressource gibier ? pp. 65-92., 2001. DELVINGT W. (Ed.), 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

³WCS en 1996 et Ngandjui G. en 1998 avaient calculé la pression de chasse dans plusieurs sites de la région en utilisant le modèle de Robinson et Redford. Ils avaient estimé les prélèvements soutenable pour *Cephalophus monticola* et *Cephalopus sp.* à respectivement 0,74 et 0,37 ind. km². Les prélèvements effectifs relevés par WCS étaient respectivement de 5,1 et 3,3 ind. km² et par Ngandjui de 6,6 et 1,9 ind / km². La chasse aux céphalophes serait donc très largement non soutenable dans la région. Nous avons néanmoins décidé de ne pas utiliser ces résultats pour établir une comparaison des pressions de chasse car leur validité paraît sujette à

Le Bongo semble peu prélevé par les chasseurs locaux, et de manière occasionnelle par les chasseurs commerciaux allogènes. Si sa répartition spatiale et la persistance d'un tabou alimentaire pour la majorité des ethnies locales le protègent encore relativement bien de la chasse locale¹, en revanche, il peut être prélevé de manière opportuniste par les chasseurs commerciaux allogènes. Les rares bongos pris dans des lignes de piège (principalement des jeunes et des femelles, les mâles adultes se libérant souvent seuls) sont tués et leur viande est le plus souvent vendue auprès des centres urbains régionaux². La chasse sportive peut être considérée actuellement comme le principal mode de prélèvement des bongos au sud-est Cameroun³.

Au vu de ces résultats, nous pouvons affirmer qu'avec le découpage de l'espace occasionné par la délimitation des ZIC et des ZICGC, les chasseurs sportifs entrent globalement peu en compétition avec les chasseurs villageois privilégiant l'auto-consommation à la vente, tant d'un point de vue des territoires exploités que des espèces recherchées. En revanche, cette compétition existe avec les chasseurs commerciaux, même si elle concerne peu l'espèce la plus recherchée en safari qu'est le Bongo. Hormis pour ce cas particulier nécessitant une grande attention quant à l'évolution de sa population ces prochaines années, avec des quotas faibles orientés sur des espèces spécifiques, la chasse sportive participe en fait peu à la pression de chasse exercée sur la majeure partie des espèces présentes. Si cela signifie bien que ces prélèvements sont faibles, cela ne prouve pas pour autant qu'ils s'inscrivent dans une dynamique générale de durabilité de l'activité cynégétique dans la région. En effet, les statuts de conservation et l'évolution des populations des principaux mammifères de la région sont encore trop mal connus pour que l'on puisse se positionner fermement sur cette question.

caution lorsque l'on compare ces valeurs très importantes à d'autres calculs de pression de chasse sur des milieux et des espèces identiques (Cf. annexe 14).

¹ AKWAH G.N., 1999. *Tabous et conservations des ressources naturelles : Etude des restrictions relatives à l'Exploitation de la Faune Terrestre chez les Baka, Bakwele et Bangando du sud-est Cameroun*, Mémoire de Maîtrise en Anthropologie, Université de Yaoundé 1, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 94 p.

² Pour la saison de chasse 1999-2000, 9 bongos sur les 10 prélevés par une société de chasse exerçant au sud-ouest du parc national Lobéké possédaient au moins une patte blessée par un piège à câble dont il s'étaient libérés seuls. (Anthony Sajous, guide de chasse de la société Africam safari de 1998 à 2000, entretien du 18 février 2000, Mambélé, sud-est Cameroun)

³ ELKAN P., 1994. *op. cit.*

TURKALO A., KLAUS-HUGI C., 1999. *op. cit.*

Photo 7 : Pose d'un piège à pattes commun utilisé dans tout le Bassin Congolais, sud-ouest RCA, Sciplac



Photo 8 : Pose d'un piège à cou : ce type de piège est souvent posé le long de barrières de végétation formées par le chasseur pour y diriger le gibier, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc Lobéké



Photo 9 : Une genette servaline (*Genetta servalina*) prise dans le piège en fibres naturelles d'un pygmée Aka, sud-ouest RCA, Bayanga



Photo 10 : Un céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*) pris au piège par un pygmée baka au cours d'une chasse de subsistance, sud-est Cameroun, périphérie du parc Boumba-Bek/Nki



Photo 11 : Viande de brousse destinée aux filières de commercialisation et armes de chasse saisies par les autorités, nord Cameroun, Garoua



Photo 12 : Retour d'une chasse au phacochère (*Phacochoerus africanus*) en pays banda, nord RCA, Kaga-Bandoro



Chapitre 4 : Le rôle potentiel de la chasse sportive pour la conservation des écosystèmes naturels

Section 4.1. De faibles impacts indirects sur les écosystèmes

En marge des prélèvements directs effectués sur la faune sauvage et par le seul fait de leur présence, les sociétés de chasse sportive sont évidemment à l'origine d'impacts indirects sur les territoires où elles interviennent. En Afrique Subsaharienne, ces impacts sont généralement réduits et le plus souvent largement inférieurs à ceux potentiellement induits par d'autres modes d'exploitation du territoire hérités des politiques de développement ; mise en comparaison avec l'exploitation forestière ou minière, les cultures de rente et sur brûlis ou encore le tourisme de vision, la chasse sportive s'insère globalement mieux dans les contextes écosystémiques locaux¹.

Il est même possible de dire que si l'on imagine les deux modes d'utilisation du territoire que sont la chasse sportive et le tourisme de vision, à niveau d'efficacité (en terme de conservation) et de rentabilité égales, les zones de chasse sportive possèdent la plupart des avantages des parcs nationaux ou des réserves de faune sans en avoir les inconvénients. Il est maintenant connu que certains parcs nationaux africains se finançant sur leurs recettes touristiques et adoptant des politiques de « tourisme de masse » connaissent des problèmes dus à une surfréquentation touristique comme cela a pu être le cas par exemple dans certains secteurs des parcs de la Manyara (1.3 touristes/hectare) ou du Serengeti (1 touriste/ 32 hectares) en Tanzanie.

Le principal impact d'une fréquentation touristique trop forte, dans un parc national par exemple, est le dérangement des animaux occasionné par la multiplication des pistes de vision et des véhicules². Ce phénomène a notamment été observé sur le comportement alimentaire et les modifications des horaires de chasse des guépards dans des parcs trop fréquentés d'Afrique Orientale³. Au Burkina Faso, le Ranch de Nazinga possède une superficie totale de

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. tome 1, *op. cit.*, pp. 142-143.

² ROE D., LEADER-WILLIAMS N., DALAL-CLAYTON D.B., 1997. *Take only Photographs, Leave only Footprints : the environmental impacts of Wildlife Tourism*, International Institute for Environment and Development, London, UK.

LANGHOLZ J., 1997. Ecotourism Impact on independently owned nature reserves in latin america ans sub-saharan Africa, *Yales F and ES Bulletin*, 99, 11 p.

³ BONNER R., 1993. *At the hand of man ; peril and hope for Africa's wildlife*, Alfred A. Knopf. Inc. New-York, 266 p.

92 300 hectares répartie en trois zones d'utilisation distinctes : une zone de conservation et de vision de 8 450 hectares, une zone tampon de 4 830 hectares (où la vision est tolérée dans les faits) et une zone de chasse sportive de 78 960 hectares¹. Un peu plus de 4 000 touristes annuels - sur 7 mois de l'année de décembre à juin - sur une superficie de 13 000 hectares (soit 1 touriste / 3 hectares) ont été accueillis en 2001-2002. Dans les zones autorisant la vision, les touristes utilisant leurs propres véhicules, il est depuis peu constaté un dérangement des animaux à certaines périodes de l'année (Doamba P., com. pers.). Plus loin de là, le tourisme de masse à l'Ile de Pâques ou encore aux Galapagos dans le Pacifique sud fait, lui, l'objet de très vives critiques quant aux impacts écologiques qu'il suscite sur la faune aviaire.

En Afrique Centrale, le faible nombre de chasseurs touristes accueillis annuellement sur les secteurs de chasse fait que la pression touristique maximale demeure très faible (de 1 chasseur / 30 000 hectares dans le nord de la RCA à 1 chasseur / 10 000 hectares au sud-est Cameroun). Nous verrons que même si les quotas attribués sur certains secteurs sont faibles, les sociétés de chasse adoptant des politiques de tarif élevé et privilégiant alors des safaris de haut standing peuvent être rentables à partir de 7-8 safaris par saison à raison de 1 chasseur / 1 guide. Le système peut donc être pérenne avec une pression touristique minimale. Même dans les pays accueillant davantage de chasseurs, comme en Afrique Australe, la pression touristique en chasse sportive est toujours inférieure à celle des parcs nationaux.

Pour répondre aux attentes de clients en quête d'une Afrique Centrale particulièrement « sauvage », nous y reviendrons, la plupart des guides de chasse en RCA et au Cameroun privilégient la construction de petits campements en matériaux naturels (paille tressée, bois, bambou), même si l'arrivée de la clientèle américaine sur le marché du safari a incité certains guides à construire des campements en dur de haut standing. Ces campements sont toujours de petite taille et l'espace utilisé est sans commune mesure avec les vastes *lodges* ou hôtels pour touristes de vision de certains parcs nationaux.

Nous l'avons vu, les sociétés de chasse aménagent leurs secteurs avant le début des saisons de chasse. La plupart des travaux effectués sont presque exclusivement destinés à faciliter leurs déplacements (pistes, ponts) ou le repérage du gibier (miradors, feux, salines, re-creusement de mares), dans le but d'améliorer les résultats de chasse. Si certains de ces aménagements

RAMADE F., 1999. *Le grand massacre, l'avenir des espèces vivantes*, Hachettes Littératures, Paris, 287 p.

¹ LUNGREN C., 1999. Possibilités et contraintes pour le développement durable à travers la gestion rationnelle de la faune : expériences du projet pilote de ranch de gibier de Nazinga , AWHDA/ADEFA, Atelier régional sur les expériences en matière de gestion des ressources naturelles : évolution et perspectives, Koudougou, 6-10 Décembre, Burkina Faso, 16 p.

peuvent avoir des effets pervers, ils s'intègrent toutefois assez bien aux écosystèmes locaux et modifient peu les paysages ou les ressources ligneuses. Seules les réouvertures de pistes forestières au sud-est Cameroun et les effets indésirables que nous avons déjà relevés, à savoir leur utilisation par les chasseurs commerciaux, ainsi que l'usage inapproprié des feux en savane, peuvent poser d'éventuelles contraintes sur les écosystèmes. La gestion des feux de brousse en milieu de savane arbustive, qui est primordiale tant pour la régénération des ligneux que plus pratiquement pour la chasse (augmentation des distances de vision) reste encore un problème délicat car trop souvent réalisée de façon anarchique. Allumé trop tôt dans la saison sèche, le feu ne pourra pas brûler l'ensemble de la biomasse végétale, sera inefficace sur une grande partie du territoire et freinera ainsi la régénération. Allumé trop tard, la biomasse végétale à brûler sera trop importante et la régénération des herbacées et graminées inefficace et souvent concentrée sur quelques espèces s'étant adaptées, induisant alors à long terme une érosion de la biodiversité¹. Mais le creusement de mares, l'aménagement de petits barrages, le renforcement de salines naturelles ou la création de salines artificielles peuvent avoir des effets positifs bien compréhensibles sur les populations de faune sauvage. Tout le problème réside dans la volonté et la compétence réelle des sociétés et des guides de chasse à investir des sommes parfois importantes pour aménager leurs territoires. Au même titre que pour l'amélioration d'un suivi scientifique sur les secteurs de chasse que nous allons voir à présent, il semble que les classements en ZCV et les partenariats impliqués soient des solutions potentiellement satisfaisantes pour la qualité de ces aménagements.

Section 4.2. La nécessité d'un suivi scientifique renforcé

4.2.1. Un nécessaire renforcement du suivi écologique sur les zones cynégétiques

En Afrique Centrale, les efforts financiers, techniques et scientifiques des ministères et/ou organismes chargés de la gestion et du suivi de la faune sauvage se sont toujours naturellement portés vers les aires protégées plus que vers les zones de chasse sportive. Devant le relatif échec des conceptions classiques de la conservation, l'adoption d'approches plus globales (écosystémiques) en matière de gestion de ressources biologiques particulières comme la faune sauvage, a favorisé le développement des notions de « zones tampons » périphériques aux aires protégées et de « zones multi-usages ». Les zones de chasse sportive,

¹ YAMEOGO U., (en cours). *Le feu comme outil de gestion du milieu en zone semi-aride*, Thèse de doctorat en

délimitées pour la plupart depuis plusieurs décennies et se trouvant justement être situées pour nombre d'entre elles en périphérie des aires protégées, ont alors été mieux prises en compte. Si les cahiers des charges des sociétés de chasse leur ont toujours posé quelques obligations en termes d'aménagement du territoire et de surveillance, ce n'est que très récemment qu'il leur a été fortement suggéré (voire imposé) de collaborer à un suivi plus rigoureux des évolutions de leurs prélèvements et des populations de faune sauvage sur leurs secteurs¹. Cela, ajouté à une propension marquée de certaines sociétés - celles de « la vieille école », mal à l'aise avec la science et toute forme de contrôle endogène sur leur activité - à refuser toute forme de collaboration, explique en partie le fait que les travaux portant sur un suivi historique des zones de chasse sportive soient encore aujourd'hui presque inexistantes. Le manque à gagner scientifique découlant de cette absence de données est alors à mesurer à l'aune des superficies affectées par ce mode d'exploitation de la ressource aujourd'hui en Afrique Subsaharienne.

Pourtant, la stabilité des populations de faune sauvage, ainsi que parfois l'avenir biologique de certains grands mammifères emblématiques se joue aujourd'hui autant au sein de ces secteurs de chasse qu'au sein des parcs nationaux ou des réserves de faune devenues des « forteresses assiégées »². C'est le cas par exemple du Rhinocéros noir au nord du Cameroun, dont les traces des derniers représentants de la sous-espèce ont été récemment identifiées dans le parc national de la Bénoué mais également et surtout sur ses secteurs de chasse périphériques³.

C'est une évidence de lier la stabilité des populations de bongos ou d'éléphants au sud-est Cameroun autant à leur protection au sein des ZIC et ZICGC qu'au sein des parcs nationaux Lobéké et du complexe Boumba-Bek-Nki. Dans le nord de la RCA, les éléphants auraient modifié leurs comportements pour passer maintenant plus de temps au sein des secteurs de chasse mieux protégés qu'au sein des parcs Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda St Floris soumis à des pressions de chasse très fortes du fait du manque de surveillance et d'aménagements⁴. Des espèces rares dans la région telles que le Guépard ou le Grand Koudou

écologie, Université d'Orléans / IRD, Orléans.

¹ PDZCV, 2000. *Guide des Zones Cynégétiques Villageoises*, PDZCV, Bangui, 21 p.

² KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999. *op. cit.*, p. 41.

³ Hatari Times, 2003. *Au Nord du Cameroun*, Edition Française n°1, Editions de grande chasse, 58 p.

⁴ José Lobao Tello, Directeur Technique du PDRN de 1988 à 2000, entretien du 28 janvier 2000, Sangba, RCA + Hubert Boulet, Assistant Technique ZCV du PDZCV, entretien du 08 janvier 2002, Sangba, RCA + Mathieu Laboureur, guide de chasse, ancien conservateur du parc national Manovo-Gounda St florin, entretien du 11 janvier 2002, Sangba, RCA + obs. pers. 1997-2002

voient également leur aire de répartition naturelle presque exclusivement localisée sur d'anciens secteurs de chasse classés en ZCV.

Nous pourrions multiplier les exemples mettant en valeur, en terme de conservation de la biodiversité, l'importance du rôle des zones classées en secteurs de chasse. De surcroît, certaines de ces zones sont situées dans des territoires marginaux, instables, où de nombreux programmes de conservation hésitent à envoyer et faire prendre des risques à leur personnel, comme dans l'est et le sud-est de la RCA et certaines zones du sud du Tchad.

Deux nécessités apparaissent alors : (i) celle, impérieuse, de développer un système de suivi efficace et concerté des activités des sociétés de chasse ; (ii) une autre, de fédérer les informations essentielles émanant des zones de chasse sportive en considérant, lorsqu'ils le souhaitent, leurs acteurs (sociétés de chasse et leurs guides et pisteurs, comités de gestion locaux sur les ZCV et ZICGC) comme des partenaires.

4.2.2. Des sociétés de chasse actrices et partenaires du suivi écologique

Encore trop souvent, des sociétés de chasse de faible moralité et sans compétences techniques amodient des secteurs de chasse et adoptent des comportements non durables, parfois inadmissibles au regard de la loi comme de la plus simple moralité. Nous verrons plus loin la nature de ces comportements. C'est peut-être davantage le cas au sud-est Cameroun, où les modalités de contrôle sur ces sociétés sont encore balbutiantes, qu'au nord de la RCA où les multiples contraintes inhérentes au contexte géopolitique instable de ces dernières années ont participé à évincer quelques sociétés spéculatrices et en aucun cas concernées par la gestion de la faune sauvage. De plus, le PDRN (puis ensuite le PDZCV), pour pallier cette problématique sur sa zone d'intervention et après avoir regretté l'affrontement avec la plupart des sociétés de chasse, a choisi la voie d'un aménagement du territoire plus concerté, adoptant d'ailleurs la même stratégie avec les populations locales¹. Nécessairement perfectible, la logique ZCV de partenariat plus que d'exclusion ou de marginalisation des acteurs est néanmoins intéressante dans la démarche. Plutôt que de mettre en place un dispositif endogène de contrôle des sociétés de chasse, exclusivement répressif et donc perçu comme coercitif, c'est par une sélection en amont des sociétés partenaires privés des ZCV (sur des critères tant techniques et financiers que de moralité), puis ensuite par l'établissement d'une réglementation spécifique difficilement contournable (paiement de 50% des taxes d'abattage

¹ HAUSSER Y., 1997. *Gestion de la faune et intégration des populations locales: la zone de chasse villageoise, un nouveau modèle de gestion ? Le cas d'Idongo Da Bangoran dans le nord de la République Centrafricaine*, mémoire de DES, IUED, Genève, 90 p.

en début de saison, soumission à contrôle des trophées en fin de saison, etc.) que le PDZCV a favorisé l'épure des sociétés indésirables et l'établissement de partenariats efficaces. Ces partenariats se sont concrétisés principalement en terme de lutte contre le braconnage comme nous allons le voir, mais également par un suivi plus régulier des résultats de chasse ; compte rendus de saisons de chasse plus complets et éventuellement rédactions de fiches de suivi, mesure des trophées et des mâchoires des animaux abattus pour calculer leur âge et améliorer à long terme la pertinence des attributions de quotas en fonction des résultats, prises de sang sur les animaux abattus dans le cadre des programmes de lutte contre la peste bovine et autres épizooties. Sur ce dernier point, il faut souligner que la surveillance sanitaire des populations de faune sauvage potentiellement en contact avec le bétail domestique est particulièrement importante si l'on ne veut pas voir réapparaître des épidémies semblables à la peste bovine de 1983 qui ravagea une grande partie des populations d'ongulés du nord de la RCA et du sud du Tchad.

Quelques sociétés de chasse exerçant sur les ZCV et les secteurs du nord de la RCA apportent également leur soutien logistique et technique au déroulement d'études visant à mieux connaître le statut local de certaines espèces, surtout lorsqu'elles font partie des animaux vendeurs de safaris. Ainsi, une étude sur le Lion réalisée en 2003 pendant 4 mois et le suivi par télémétrie VHF d'Elands de Derby après la pose de colliers GPS en mars 2003¹, puis ensuite en mars 2004, tous effectués dans le cadre du volet « suivi écologique » du PDZCV, se sont déroulés avec un appui important des sociétés de chasse (Chardonnet Ph., com. pers. ; Chardonnet B., com. pers.). D'autres exemples de sociétés de chasse s'investissant beaucoup en terme de partenariat avec les autorités de tutelle ou les organismes de conservation peuvent être relevés ailleurs en Afrique Centrale. C'est le cas pour une société du sud-est Cameroun exploitant une ZIC vers la frontière du Congo-Brazzaville et menant des campagnes de suivi écologique régulières avec le personnel du MINEF hors saison de chasse². Ce fut également le cas pour la seule société de chasse exerçant ces dernières années au nord du Congo-Brazzaville jusqu'en 2000¹, et ça l'est aussi pour quelques sociétés du nord du Cameroun.

Toutefois, l'idée principale qui doit être retenue est la volonté limitée de nombre de sociétés de chasse de collaborer efficacement avec les organismes menant des actions de suivi

¹ CHARDONNET Ph., BOULET H., GRAZIANI M., BANGUI M., ABDOULAYE A., CITINO S., OLLIVET-COURTOIS F., BOITANI L., 2003. *Pose de colliers émetteurs sur l'Eland de Derby en RCA*, Canopée n° 23, Juillet 2003, pp. 23-24.

² Mboh Dandjouma, Chef de section départementale Faune et Aires Protégées de Boumba et Ngoko, entretien du 18 septembre 2002, Yokadouma, Cameroun.

écologique, phénomène dont les explications sont multiples. Les contraintes les plus couramment avancées par les sociétés de chasse elles-mêmes sont d'ordre économique et temporel. Cette position est aussi très liée, comme nous le verrons ultérieurement, aux perceptions particulières qu'ont encore la majorité des professionnels de la chasse de leur activité, de leur environnement, de leur rôle et de la manière dont ils sont considérés. En revanche, les actions de lutte anti-braconnage sont menées avec généralement plus d'entrain (mais pas forcément d'efficacité) par nombre de sociétés de chasse. Les causes en sont doubles : (i) le sentiment qu'ont les guides de chasse de protéger efficacement leurs zones par leurs actions de surveillance, et donc d'aller dans le sens de leur intérêt propre ; (ii) le lien fort qui s'est inscrit historiquement et culturellement entre la pratique et l'imaginaire de la chasse sportive en Afrique et la « nécessaire » lutte anti-braconnage à mener contre « l'africain braconnier ». Ce deuxième point sera débattu plus loin, après que nous ayons vu si et sous quelles conditions les aires réservées à la chasse sportive participent à une mise en défens efficace des espaces naturels contre des dégradations d'origine anthropique.

Section 4.3. La mise en défens d'espaces naturels

Nous avons vu précédemment l'importance des superficies autorisées et exploitées en chasse sportive en Afrique Subsaharienne. Il en résulte nécessairement une réflexion sur la capacité de ce mode d'exploitation de la ressource à mettre en défens ces vastes espaces de dégradations d'origine anthropique diverses. Il faut donc pour cela identifier : (i) la sécurité statutaire et juridique qui leur assure une viabilité sur un long terme et garantit logiquement un usage rationnel des ressources naturelles ; (ii) les modalités de protection effectivement mises en place par les différents acteurs que sont les autorités de tutelle, les sociétés de chasse, et éventuellement les comités de gestion locaux et les programmes de conservation.

4.3.1. La sécurité juridique des zones cynégétiques

En Afrique Centrale, la sécurité institutionnelle et juridique des zones d'intérêt cynégétique semble relativement bien assurée de par leur classement historique dans les législations nationales et leur reconnaissance constitutionnelle. Ce qui ne signifie pas pour autant que leur statut effectif sur le terrain corresponde à ces classements. Au même titre que les *paper*

¹ STOCHENSTROOM E., 1997-2000. *Congo safaris, Activities Report*, Congo safaris, Pokola, Congo-Brazzaville.

*parks*¹, nombre de zones cynégétiques n'en possèdent que le nom et ne fonctionnent pas, particulièrement dans les pays ayant abandonné le tourisme cynégétique (par exemple la Côte d'Ivoire ou le Soudan) alors qu'ils l'avaient réglementé. Les cas de déclassement de zones cynégétiques sont en revanche rares à notre connaissance. Nous avons vu que la tendance générale est plutôt à la réouverture et à l'extension des zones de chasse.

Malgré de fortes résistances politiques de la part du pouvoir central, le Cameroun a définitivement statué en 1994 sur le principe de forêts communautaires, lesquelles font maintenant partie intégrante de la politique nationale d'aménagement territorial. Elles doivent avoir une superficie inférieure ou égale à 5 000 hectares (décret n°95-531, art. 27-4) et être localisées dans la zone agro-forestière du Domaine forestier non-permanent (art. 34 de la loi) - qui s'oppose au Domaine forestier permanent, c'est à dire les forêts de production et les forêts de protection² -. Soumises à une législation en plusieurs points identique aux forêts communautaires, les zones de chasse communautaires créées au sud-est Cameroun ont dû faire face à un problème d'ordre législatif. De taille trop importante (plusieurs dizaines de milliers d'hectares) et localisées dans le Domaine forestier permanent, elles ont alors été dénommées ZICGC - dénomination non reconnue officiellement dans la loi de 1994 - pour contourner ces contraintes législatives.

De leur côté, « *les ZCV centrafricaines, en tant qu'anciens secteurs de chasse, ne possèdent pas encore de statuts juridiques suffisants pour assurer la pérennité de leur politique, seuls des décrets reconduits annuellement leur garantissant une existence légale. Les efforts entrepris actuellement par le PDZCV portent d'ailleurs sur ce travail de sécurisation juridique des ZCV, passant nécessairement par l'apport de modifications sensibles du Code de la faune sauvage de 1984*³. »

En parallèle, l'arsenal législatif caractérisant les droits d'usages et fonciers sur ces territoires en RCA et au Cameroun est généralement insuffisant, parfois flou et contradictoire⁴. En tant que zones tampons des parcs nationaux ou réserves de faune, les secteurs de chasse se veulent des espaces de transition ayant un intérêt en terme de conservation mais également d'un point

¹ « Parcs de papier », expression utilisée pour désigner les aires protégées ne faisant l'objet d'aucune surveillance ni aucun aménagement et n'ayant d'existence réelle que leur nom. Par exemple, la réserve de faune de Zemongo ou encore le parc national André Félix, dans l'est centrafricain, qui n'ont jamais fait l'objet d'aucun aménagement ni de surveillance, peuvent être considérés comme des exemples typiques de « *paper parks* ».

² Cf. annexe 17 la typologie de l'affectation des terres du sud et de l'est Cameroun suivant le plan de zonage datant de 1994.

³ Robert Mbitikon, Directeur Technique national du PDZCV, entretien du 12 décembre 2002, Bangui, RCA.

⁴ EGBE S.E., 2001. *op. cit.*, p. 5.

MAKAYA T.B., 2002. Wildlife co-management in the Bénoué National Park-complex, Cameroon : A bumpy road to institutionnal development, *World Development*, 30, 11, pp. 2001-2016.

de vue socio-économique. Dotés de règlements internes moins coercitifs pour les populations riveraines que les aires protégées classiques, ils s'insèrent souvent mieux dans les contextes locaux que les parcs nationaux limitrophes. Globalement, les droits de cueillette (champignons, escargots, chenilles, baies, ignames etc.), de ramassage de bois de chauffe, de récolte de miel, ou encore de pêche et de chasse traditionnelle sont maintenus pour les populations locales sur les secteurs de chasse selon les modalités prévues dans les codes de la faune nationaux. Sur les zones communautaires, ces droits sont déterminés par les modalités prévues dans les protocoles d'accord signés par les différentes parties. Sur les ZCV centrafricaines, il est demandé aux populations riveraines d'éviter de pratiquer la chasse et la cueillette durant la période de chasse sportive qui s'étend entre janvier et mai pour ne pas déranger l'activité des safaris, et de réduire leur champ d'action à l'intérieur d'un périmètre de 4 km autour du village (art. 38 du protocole d'accord). Cela au mépris et par ignorance des calendriers d'utilisation des ressources et de l'organisation spatiale des systèmes de production locaux.

Sur les ZICGC camerounaises, le respect des droits d'usage forestiers et cynégétiques traditionnels des populations riveraines est à la base de l'acceptation populaire de ce programme. Si la question touchant aux droits d'usage traditionnels des ressources naturelles est donc relativement claire, les acteurs ne sont pas pour autant tous informés des limites de leurs droits ni de leurs devoirs, méconnaissance souvent à la base des conflits d'usage entre acteurs comme nous le verrons.

En revanche, les statuts des zones cynégétiques ne sont pas aussi clairs concernant l'exploitation potentielle des ressources minières ou végétales de la part d'autres acteurs privés. C'est ainsi qu'en RCA, du début à la fin des années 1990, une société diamantifère canadienne, « *Howe Centrafric* », s'est installée au cœur de la Zone Pilote de Sangba (ZPS, composée des secteurs de chasse n°20 et 21, de la ZCV Idongo da Bangoran et d'une zone de conservation intégrale)¹. L'exploitation industrielle d'un filon à ciel ouvert (grâce à l'affleurement géologique de la couche dite « grès de Carnot »²) par cette société a participé à créer un flux migratoire important en attirant plusieurs centaines de personnes à la recherche d'un emploi ainsi que des diamineurs illégaux qui ont exploité les sources et têtes de rivières

MOUKADAS N., NGOUAMENE G., GUNDLING L., 1998. *op. cit.*, p. 3.

¹ MEFCPT, 1993. *Projet « d'ordre de service » fixant les conditions d'application de l'Arrêté Ministériel 93 /13, Aménagement Zone Pilote de Sangba*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine, 18 p

² NGUIMALET C.R., 1995. *L'impact des exploitations diamantifères artisanales sur l'environnement : le cas de la préfecture de la Haute-Kotto (RCA), Mémoire de maîtrise de Géographie*, Université de Bangui, 127 p.

de la région. L'accroissement du braconnage local sur la grande faune fut très conséquent et dénoncé par le PDRN, au point qu'il était considéré à l'époque que « *si une telle situation perdurait, les secteurs 20 et 21 seront définitivement perdus pour le tourisme cynégétique*¹. »

Dans le même ordre d'idée, au sud-est du Cameroun, si les extensions de cultures vivrières ou de rente en périphérie des villages sont normalement interdites sur les zones cynégétiques - elles doivent se limiter aux bandes agro-forestières délimitées dans le plan de zonage au sein du domaine forestier non permanent -, la superposition territoriale des ZIC et ZICGC et des Unités Forestière d'Aménagement (UFA), que l'on peut constater en comparant les cartes 4 et 13, montre que la loi camerounaise ne considère pas la chasse sportive et l'exploitation forestière comme des activités incompatibles².

Si mise en défens il y a, au travers des classements en zones d'intérêt cynégétique, il est donc clair que celle-ci est orientée principalement vers les modes d'exploitation du territoire pratiqués par les populations locales et toujours considérés comme non durables. Sont alors mis en premier au banc des accusés, la chasse commerciale et le braconnage, lesquels occasionnent bien sûr des prélèvements directs sur la faune sauvage, mais aussi des modes d'exploitation du territoire peu ou pas contrôlés par les pouvoirs centraux et entrant en compétition territoriale avec l'activité cynégétique : ce pourra être le cas du pacage du bétail transhumant ou domestique, ou encore de l'exploitation artisanale du diamant. Tout le problème réside en fait dans l'interprétation et l'application des textes ayant trait aux droits d'usage sur les secteurs de chasse et les zones de chasse communautaires.

¹ PDRN, 1996. *Audit évaluation*, Programme de Développement de la Région Nord, RCA, Bangui.

² Il en est de même dans le sud-ouest RCA, en périphérie du parc Dzanga-Ndoki où les zones cynégétiques se chevauchent avec les assiettes de coupe de la société d'exploitation forestière exploitant les zones périphériques du parc, la SBB (Société des Bois de Bayanga).

4.3.2. La protection de la faune sauvage par la lutte contre le braconnage

Légalement, le MEEFCP en RCA et le MINEF au Cameroun sont les organes centraux en charge de la protection du territoire et plus spécifiquement des zones d'intérêt cynégétique contre la pratique de braconnage. Dans les faits, autant par stratégie politique que par manque de moyens (techniques, humains, financiers) et de volonté de la part des autorités de tutelle, l'activité de surveillance est le plus souvent déléguée aux programmes de conservation ou bien aux opérateurs privés que sont les sociétés de chasse. Si les surveillants-pisteurs du PDZCV et les écogardes du programme WWF Jengi sont bien des personnels administratifs des ministères concernés, leur formation, leur entraînement, leur équipement et leur encadrement sont le plus souvent assurés par ces programmes de conservation. La soixantaine de surveillants-pisteurs du PDZCV devant couvrir une zone de 80 000 km² ne sont que faiblement relayés par les agents des cantonnements forestiers et concentrent leurs actions autour de la lutte contre le grand braconnage soudanais en saison sèche. Leurs patrouilles sur les secteurs de chasse participent également à lutter contre le braconnage local mais dans des proportions moindres vu les superficies et ils sont maintenant épaulés par les gardes-villageois mis en place sur chaque ZCV. La trentaine d'écogardes du WWF Jengi au sud-est Cameroun, devant couvrir une zone de près de 30 000 km², concentrent, eux, leurs actions autour de barrières le long des axes routiers pour lutter contre le commerce illégal et effectuent des patrouilles au sein du complexe des parcs nationaux. Ils ont peu de temps et de moyens pour intervenir sur les ZIC ou les ZICGC.

L'idée communément admise selon laquelle : « *les chasseurs étant excessivement jaloux de leurs ressources, ils s'investissent beaucoup dans la lutte anti-braconnage*¹ » doit être, dans les faits, fortement relativisée. Il est vrai que la seule présence des sociétés de chasse pendant les quelques mois que dure la saison de chasse suffit parfois à réduire sensiblement le braconnage pratiqué par les chasseurs locaux, au moins dans les secteurs aménagés et régulièrement fréquentés par les guides de chasse armés et leur équipes. Toutefois, plusieurs contraintes se posent aux sociétés de chasse décidant de protéger elles-mêmes et efficacement leurs zones.

Des actions de lutte contre le braconnage nécessitent normalement des moyens importants et une stratégie appropriée au contexte : logistique (véhicules, radios, équipements, armes,

¹ MARTIN R. 1984. Wildlife utilisations, in BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *op. cit.*, pp. 221-231.

salaires, etc.), formation de personnel motivé, planification des actions, surveillance permanente 12 mois sur 12¹.

Réalisée avec efficacité, la lutte anti-braconnage engendre presque inévitablement des relations conflictuelles avec les populations locales ; frustrations par saisies de matériel, arrestations de chasseurs ayant des droits traditionnels confondus avec des chasseurs commerciaux ou des braconniers.

Hormis lorsque les guides de chasse ont le statut de « lieutenant de chasse » ou sont assermentés, la majorité des actions de lutte anti-braconnage sont menées par des hommes n'ayant pas de couverture ni de légitimité juridique, ce qui peut poser problème en cas d'accident grave.

Enfin, particulièrement dans le nord de la RCA, la nature très violente du grand braconnage pratiqué par des professionnels dotés d'armes automatiques fait que les sociétés de chasse n'ont ni les moyens, ni les compétences, ni l'envie d'intervenir et de faire prendre des risques à leur personnel, voire à leur clientèle durant la saison de chasse.

Au Cameroun, très peu de sociétés de chasse s'investissent réellement dans la lutte contre le braconnage. Au sud-est Cameroun, seules deux sociétés de chasse sur huit ont adopté ces dernières années une politique de lutte anti-braconnage que l'on peut considérer comme cohérente en faisant tourner une équipe spécialisée sur leur ZIC tout au long de l'année². Au nord de la RCA, elles ne sont que six sur quatorze à en faire autant, même si d'autres participent indirectement à la protection de l'ensemble de la région comme nous allons le voir³.

Ainsi, la majorité des sociétés de chasse se contentent de surveiller leurs secteurs durant les quelques mois que dure la saison de chasse. Leurs interventions les plus courantes sont la saisie de câbles, pièges et autres armes de jet (modernes ou pas), la destruction de campements de chasse et de claies de boucanage. Pour les plus « impliqués » des guides de chasse, la « chasse aux braconniers » peut prendre l'allure de véritables actes de guerre au travers du tir de coups de semonce au-dessus de la tête de « contrevenants » en fuite. Dans bien des cas totalement illégitimes au regard de la loi ou encore de la sécurité de chacun, ces

¹ FAY J.M., RUGGIERO R., 1989. *Poaching and anti poaching in the Manovo-Gounda St Floris national park*, MEFCPT, Bangui, Central African Republic.

BLATZ J.H., 1996. *Anti poaching faisability report : Chinko river basin, eastern Central African Republic*, Bangui, 6 p.

² Mboh Dandjouma, Chef de section départementale Faune et Aires Protégées de Boumba et Ngoko, entretien du 18 septembre 2002, Yokadouma, Cameroun

³ Albert Iokem, Conseiller technique auprès du MEEFCP secteur faune et chasse, Coopération Française, entretien du 08 mars 2003, Bangui, RCA.

types de comportement se révèlent à long terme, comme nous le verrons ultérieurement, souvent bien plus néfastes qu'utiles en terme de conservation.

Dans le nord de la RCA, le grand braconnage est une activité historiquement marquée qui a participé à la réputation d'insécurité de la région. Outre le braconnage local et celui perpétré par des Tchadiens utilisant surtout les cours d'eau pour s'infiltrer en RCA, le grand braconnage est perpétré chaque année par des centaines de braconniers soudanais, principalement à la recherche des éléphants¹. Organisés en bandes armées, envahissant littéralement le nord et l'est de la RCA chaque début de saison sèche (mois de janvier), ils se séparent en petits groupes opérationnels et mobiles de quelques hommes munis d'armes automatiques et accompagnés de chevaux, d'ânes et de dromadaires. Recherchant surtout les éléphants porteurs d'ivoire mais aussi d'autres sous-produits à forte valeur ajoutée (queues de girafes, ivoire d'hippopotames, autrefois cornes de rhinocéros), ils s'infiltrèrent dans un large tiers est de la RCA et descendent aussi au nord du Congo démocratique en utilisant les anciennes voies des rezzous esclavagistes que sont les cols des massifs des Bongos à l'est et les gués sur le Mbomou et l'Uéllé au sud². Leurs incursions sont également à l'origine d'une forte insécurité dans le nord et l'est du pays (braquages sur les pistes, enlèvements et brutalités dans des villages isolés, viols, etc.)³ et on a pu compter depuis 1988 de nombreux décès dans leurs rangs comme dans ceux des surveillants pisteurs de l'ex-PDRN et du PDZCV chargés de les neutraliser.

L'aggravation de cette situation dès 1998, suite à la décision très controversée de la CITES en Juin 1997 à Harare d'autoriser trois pays d'Afrique Australe (Zimbabwe, Namibie, Botswana) à vendre leurs stocks d'ivoire⁴, a poussé la plupart des sociétés de chasse à coopérer de manière poussée avec le programme PDZCV pour tenter d'endiguer ce phénomène très particulier. Au travers de renseignements sur les déplacements observés des braconniers, par un appui logistique et technique (radios, véhicules, etc.), les sociétés de chasse facilitent le travail de la soixantaine de surveillants pisteurs du PDZCV formés de manière paramilitaire.

¹ Ce faisant, ils perpétuent une chasse traditionnelle autrefois pratiquée par l'ethnie des Kreichs jusque dans les années 1970. A cheval et armés de lances, ces derniers harcelaient et forçaient les pachydermes jusqu'à la mort pour en récupérer l'ivoire. Pour plus d'informations, voir le magnifique ouvrage de TEMPORAL J.L., 1989. *La chasse oubliée*, Gerfaut Club, Paris, 129 p.

² A l'heure actuelle, sans que ces informations soient réellement confirmées, il semble que ces braconniers s'infiltrant en RCA soient liés aux réseaux arabes esclavagistes opérant dans le sud Soudan et aux grands commerçants de Khartoum trafiquant la gomme arabique entre Khartoum, Ndjamenà et Bangui.

³ MOGBA Z., 2000. *Braconnage soudanais et enjeux politiques de conservation durable des ressources fauniques dans le massif forestier du Mbomou*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Bangui, Bangui, 43 p.

⁴ LEGUEULLE J.-F. 1997. *op. cit.*

Sur les ZCV notamment, en partenariat avec les gardes-villageois des comités de gestion locaux et les pisteurs du PDZCV, ce sont les sociétés de chasse qui financent leurs propres équipes de lutte anti-braconnage pendant toute la saison des pluies.

En 2002, sept de ces dernières se sont groupées, créant l'Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine (APFC), destinée à récolter des fonds auprès de leur clientèle de chasseurs. Ces fonds servent au financement de diverses actions de surveillance et notamment au paiement des salaires des formateurs (expatriés) des équipes de lutte anti-braconnage du PDZCV¹. Plus qu'étroite, la collaboration est donc devenue totale entre le PDZCV et les sociétés de chasse locataires des ZCV. Mais il aura fallu que la sécurité et donc la pérennité de l'exploitation des derniers secteurs de chasse de RCA riches en faune sauvage soient mises en danger pour que les sociétés de chasse acceptent de devenir des acteurs crédibles de la protection de leurs zones d'action.

Bien évidemment, un paradoxe fondamental ressort de cette analyse. Inactives en terme de surveillance de leur territoire, les sociétés de chasse perdent de leur légitimité à contribuer à la conservation de la biodiversité, se trouvent en porte à faux avec les autorités de tutelle et / ou les programmes de conservation qui leur reprochent alors de ne pas remplir les obligations de leurs cahiers des charges, et limitent enfin la pérennité potentielle de leur action par diminution de la ressource. A l'inverse, menant de manière trop zélée une politique de lutte contre le braconnage, elles favorisent un sentiment de rejet de leur action de la part des populations locales qui continuent à chasser, faute dans bien des cas de pouvoir contribuer autrement à leurs besoins alimentaires, et qui, éventuellement, accentuent leur pression cynégétique dans des logiques de vengeance. Les contraintes sont alors semblables à celles occasionnées par des aires protégées classiques.

En matière de lutte contre le braconnage, le système des ZCV centrafricaines, en répartissant les responsabilités des acteurs en terme de surveillance, en les incitant au partenariat plus qu'à l'action individuelle et en s'insérant de surcroît dans le contexte particulier du grand braconnage international, semble un compromis intéressant qui d'un point de vue conservateur donne de bons résultats. Il reste néanmoins que sa viabilité à long terme est à démontrer au regard des contraintes sociales potentiellement engendrées, et sa

¹ Chaque année, l'APFC organise à Paris une vente aux enchères de safaris offerts par les sociétés de chasse membres de l'Association. En 2003, au mois de novembre, 7 « safaris spécial buffles » et 2 « safaris Eland de Derby » ont été mis aux enchères auprès d'une clientèle de chasseurs français, les mises à prix étant fixées en fonction de la valeur minimum estimée pour chaque safari. Le prix coûtant (frais de fonctionnement) du safari étant pris intégralement en charge par la société de chasse, les bénéfices tirés des enchères sont reversés sur le

reproductibilité, avec les mêmes résultats et dans d'autres contextes, n'est pas assurée au regard des dynamiques d'insécurité à l'origine de sa création et de sa réussite.

La problématique principale qui se dégage alors est de savoir si la forme de participation proposée par ce programme aux populations locales, associée à leur intégration aux bénéfices financiers du système des ZCV peut, ou non, contrebalancer les logiques coercitives sur l'accès aux ressources fauniques et réduire suffisamment les dynamiques conflictuelles induites par les actions de lutte contre le braconnage. Nous verrons dans notre quatrième partie la lecture plus « politique » qu'il est possible d'avoir de ces formes d'entraves à une réelle réappropriation locale de la gestion des ressources naturelles.

compte de l'APFC et investis pour la lutte anti-braconnage. Plus de 75 000 Euros en une soirée auraient été obtenus cette année (Fusy M., com. pers.).

Conclusion de la Partie 2

Dans cette seconde partie, nous avons pu vérifier que la chasse sportive est effectivement aujourd'hui un des modes majeurs d'exploitation de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne, en même temps qu'elle est (re)considérée comme un outil de gestion des milieux. De plus, même si cela paraît paradoxal au regard de l'évolution des ressources fauniques du continent et du nombre de chasseurs dans les pays occidentaux, elle connaît une croissance constante ces dernières années. Cela tant du point de vue de l'évolution du nombre de pays l'incluant dans leur politique environnementale, qu'au regard du nombre de chasseurs, de sociétés de chasse et de programmes de conservation considérant ces derniers acteurs comme des partenaires. Particulièrement, nous devons relever l'emprise spatiale très conséquente, souvent même supérieure (par pays) à celle des aires protégées classiques, que représentent les secteurs de chasse et les zones de chasse communautaires. Et pour enfin espérer sortir du constat récurrent d'absence de données fiables qui caractérise l'activité, il est nécessaire d'insister sur l'importance qu'il y a à mieux connaître les dynamiques écologiques qui caractérisent ces espaces. En effet, les programmes de gestion communautaire de la faune sauvage qui intègrent la chasse sportive, s'ils sont encore loin d'être totalement fonctionnels sur ces aspects, participent de son évolution positive. Cela en occasionnant d'une part un contrôle - nécessaire - sur l'activité des sociétés de chasse, d'autre part l'établissement de partenariats techniques et/ou scientifiques de ces structures avec les autres acteurs que sont les populations riveraines, les programmes de conservation et les pouvoirs centraux.

Nos travaux de terrain ont également permis de mettre en évidence les éléments suivants.

Très globalement, les pratiques des chasseurs sportifs ont fortement évolué ces dernières décennies, allant dans le sens d'une diminution et d'une plus grande sélection des prélèvements, ainsi que d'une meilleure prise en considération de la diversité des contextes écologiques spécifiques aux zones de chasse.

La compétition cynégétique entre sociétés de chasse et populations riveraines ne peut être niée, mais elle est finalement peu élevée, tant du point de vue spatial qu'en terme d'espèces prioritairement recherchées. La réorganisation des espaces qu'a occasionné l'établissement récent de zones à gestion communautaire permet de plus de limiter les conflits d'usage, même si elle ne les élimine pas totalement et si comme nous le verrons, des problèmes de foncier et des enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource se posent toujours.

Enfin, s'il faut en trouver une, la principale légitimité des zones de chasse sportive - et des sociétés de chasse acceptant les nouvelles règles de gestion - se trouve certainement dans le rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans la mise en défens d'écosystèmes peu perturbés vis-à-vis de pratiques cynégétiques non durables, lesquelles ne doivent pas être confondues, comme c'est trop souvent le cas, avec l'ensemble des pratiques des populations rurales.

Toutefois, ce constat ne saurait être totalement objectif s'il n'était fortement nuancé par les points suivants.

En effet, nous avons vu que de nombreux paramètres permettant de mesurer les niveaux de prédation de la chasse, sportive en particulier, ne sont pas disponibles en Afrique Centrale, ce qui interdit tout diagnostic affirmé sur le caractère durable ou non durable des prélèvements. La faiblesse des données disponibles et le manque de recul scientifique pour qualifier les niveaux de soutenabilité des quotas accordés puis réalisés sont des facteurs limitants toujours d'importance. Nous avons ainsi vu que le cas du Bongo au sud-est Cameroun est problématique dans la mesure où, à l'heure actuelle, cette espèce conditionne à elle seule la présence des sociétés de chasse - et donc des systèmes communautaires s'appuyant sur leur activité -, et que les informations les plus récentes suggèrent plutôt la surexploitation de la ressource.

De plus, il est avéré que certaines sociétés de chasse - dont le nombre est certes minoritaire - ne respectent pas plus les quotas que le reste de la législation afférente à leur activité. Les stratégies mercantiles de quelques sociétés spéculatrices ont participé et participent encore, sinon d'une surexploitation de la ressource, à tout le moins d'une mauvaise gestion du milieu. De même, si le nombre de sociétés s'investissant réellement dans l'aménagement, le suivi scientifique et la surveillance de leurs zones de chasse est en augmentation, cela reste encore trop rare. Les actions qu'elles mènent contre le braconnage sont de surcroît parfois mal ciblées et soit disproportionnées, soit inefficaces.

Nous devons également relever que si les secteurs de chasse classiques possèdent généralement des assises juridiques fermes dans les législations nationales, il n'en est pas de même pour les zones communautaires, ce qui pose un problème de sécurisation et de pérennité de ces systèmes lors de l'arrêt des programmes les ayant initiés.

Enfin, pour ne pas omettre le poids des stratégies d'acteurs autour de l'accès aux ressources naturelles - les spéculations autour des attributions des quotas d'abattage que nous avons décryptées étant symptomatiques du phénomène -, nous devons insister sur l'importance de ce que nous appellerons ici « le facteur humain » dans la détermination des conclusions que nous

venons d'apporter. Nous allons en effet voir l'influence primordiale de l'histoire, des représentations culturelles et de l'imaginaire qui non seulement entourent, mais encore caractérisent les milieux cynégétiques sur la nature de leurs pratiques, et corrélativement sur la nature des impacts écologiques qu'ils occasionnent et que nous avons abordés ici.

PARTIE 3

« Chasseurs blancs », « chasseurs noirs » ; la cynégétique comme objet de rencontre ou objet de conflit

« Car ces primitifs à qui il suffit de rendre visite pour en être profondément sanctifié, ces cimes glacées, ces grottes et ces forêts profondes, temples de hautes et profitables révélations, ce sont, à des titres divers, les ennemis d'une société qui se joue à elle-même la comédie de les anoblir au moment où elle achève de les supprimer, mais qui n'éprouvait pour eux qu'effroi et dégoût quand ils étaient des adversaires véritables. »

Claude Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques*, 1955

« La viande ! C'était l'aspiration la plus ancienne, la plus réelle, et la plus universelle de l'humanité. [...] Pour l'homme blanc, l'éléphant avait été pendant longtemps uniquement de l'ivoire et pour l'homme noir, il était uniquement de la viande, la plus abondante quantité de viande qu'un coup heureux de sagaie empoisonnée pût lui procurer. L'idée de la « beauté » de l'éléphant, de la « noblesse » de l'éléphant, c'était une idée d'homme rassasié... »

Romain Gary, *Les racines du ciel*, 1956

Introduction de la Partie 3

Dans cette nouvelle partie, nous allons aborder notre objet d'étude au travers d'une approche plus caractéristique des sciences sociales. Nous proposons une analyse des techniques, des identités, des idéologies, des logiques et des éventuelles stratégies récurrentes des acteurs du tourisme cynégétique en Afrique Centrale aujourd'hui, puis une analyse des effets de ces dernières sur l'environnement naturel et humain. Sans adopter nécessairement une posture d'ethnologue ou d'anthropologue (qui serait alors facilement mis en déroute...), il s'est vite révélé que derrière les faits écologiques visibles (éventuellement quantifiables et qualifiables) présentés auparavant, existaient des réalités et des faits sociaux primordiaux, intrinsèques au tourisme cynégétique.

En 1955, Lévi-Strauss estimait que l'on « *conçoit généralement les voyages comme un déplacement dans l'espace. C'est peu. Un voyage s'inscrit simultanément dans l'espace, dans le temps et dans la hiérarchie sociale*¹. » Outre sa spatialité et sa temporalité, le voyage à vocation touristique met en contact des populations endogènes, les « populations locales », avec des acteurs exogènes que sont les sociétés de voyages et leurs touristes. Créateur de rencontres donc, le voyage apparaît comme générateur potentiel de liens et/ou de conflits. Dans le cas du tourisme cynégétique, ce sont la faune sauvage et son environnement naturel, et plus encore la chasse dans ses dimensions tant techniques, qu'écologiques, socioculturelles et symboliques qui jouent le rôle de médiateur entre les différents protagonistes, notamment entre « chasseurs blancs » et « chasseurs noirs ».

Dans le but de présenter de manière ordonnée ces rencontres autour de l'acte cynégétique, les comportements et les imaginaires qu'elles suscitent, les incidences qu'elles engendrent ainsi que les enjeux qu'elles sous-tendent, nous utiliserons quelques-uns des outils proposés par les sciences sociales afin d'analyser les conflits et les stratégies d'acteurs autour de l'accès aux ressources naturelles. Nous avons donc décidé d'organiser notre réflexion et notre présentation en trois temps.

Tout d'abord, nous réfléchirons à la diversité des pratiques et des représentations des acteurs principaux de la chasse sportive que sont d'une part les guides de chasse professionnels, d'autre part leurs clients. Au travers de la description de leurs techniques de chasse, des représentations qu'ils se font de l'évolution de leur activité comme de leur environnement naturel et humain, du poids de l'histoire, de la symbolique et de la rhétorique dans leur fonctionnement interne, nous relèverons les grands traits communs aux « chasseurs blancs ».

Nous constaterons notamment la surprenante dualité opposant parfois les guides à leur clientèle, et la complexité qu'il y a à établir une typologie de ces acteurs et un profil type du guide de chasse.

Ensuite, nous donnerons la parole aux autres protagonistes, directs (employés des sociétés de chasse) ou indirects (villageois riverains, chasseurs locaux, membres des comités de gestion, autorités coutumières et administratives) mais non moins primordiaux de la chasse sportive que sont les « populations locales ». Après avoir déterminé les différents types d'acteurs en fonction de la nature de leurs liens avec l'activité de safari, nous verrons quelles significations donner encore au mythe du « grand chasseur blanc » et quelles en sont les représentations locales. Nous insisterons sur le poids symbolique de l'acte cynégétique dans la rencontre entre chasseurs de divers horizons, mais également sur le problème crucial de l'accès à la viande (*nyama*) issue des safaris. Nous verrons alors comment peuvent être appréhendées localement les politiques (et leurs applications) qui privilégient « le chasseur étranger qui paye » au détriment du « chasseur local qui veut se nourrir ou percevoir des revenus ».

Enfin, en corollaire à cette double perception d'une même activité, nous nous interrogerons sur les capacités du tourisme cynégétique à contribuer réellement et efficacement, comme le prônent ses partisans, à un développement rural respectueux des contextes sociaux locaux et de leur diversité.

Nous verrons ainsi que l'installation de sociétés de chasse en milieu rural africain est facteur de doubles incidences ; les unes propres à tous les systèmes d'exploitation des ressources naturelles exogènes que l'on peut relever aujourd'hui en Afrique Subsaharienne, les autres caractéristiques du tourisme cynégétique. Dans les deux cas, la fonction perturbatrice des sociétés de chasse sera nécessairement mise en avant, mais nous constaterons également les capacités particulières du tourisme cynégétique à s'intégrer aux contextes socio-économiques et culturels locaux, bien mieux souvent que d'autres modes exogènes d'exploitation des ressources.

¹ LEVI-STRAUSS C., 1955. *Tristes tropiques*, UGE, Coll. 10/18, Paris, p. 92.

Chapitre 1 : Les « grands chasseurs blancs » ; pratiques, imaginaires et discours

Section 1.1. Techniques cynégétiques utilisées en Afrique Centrale

« *Dis-moi comment tu chasses, et je te dirais qui tu es...et d'où tu viens.* » La nature et l'évolution de la technicité liée à la cynégétique ont toujours été fonction de la combinaison de deux objets ; d'une part le milieu naturel dans lequel évolue le chasseur, d'autre part le chasseur lui-même. Les techniques cynégétiques s'inscrivent donc dans l'espace en étant liées à des conditions écologiques particulières, mais elles s'inscrivent aussi dans la culture en se référant à l'histoire, à la pratique et à l'expérience. Ainsi, comme les peuples africains qui ont imaginé et développé une multitude de techniques de chasse depuis des millénaires, les chasseurs blancs ont développé leurs propres techniques en Afrique. Connaître ces techniques, c'est mieux connaître les hommes qui les pratiquent - c'est pourquoi il nous semble important de les décrire ici -. Comme nous allons le constater, ces dernières ont dû répondre à la diversité des milieux naturels africains, mais se sont aussi nourries du mélange des cultures cynégétiques européenne et africaine.

Nous nous limiterons ici à distinguer cinq techniques de chasse majeures utilisées par les chasseurs sportifs en milieu de savane et/ou en milieu forestier et dont les caractéristiques découlent de deux paramètres principaux : (i) la recherche de sportivité et d'efficacité selon des règles socioculturelles définies, répondant normalement à un code déontologique propre aux chasseurs sportifs, (ii) le respect des règles législatives du pays ayant trait aux techniques de chasse autorisées, issues de la période coloniale. Dans les faits, ces techniques se déclinent différemment selon des paramètres aussi divers que les mœurs de l'espèce convoitée, les spécificités du milieu naturel, les capacités physiques du chasseur, les choix, les compétences techniques et la valeur morale du guide de chasse et des pisteurs, ou encore la réelle valeur cynégétique du territoire.

1.1.1. La chasse au pistage

Nous considérons ici comme « chasse au pistage » la technique cynégétique consistant à traquer à pied un animal ou un troupeau qui n'a généralement pas été directement observé, au travers de la lecture et de l'analyse des indices indirects que sont les empreintes, les laissées, les frottis, les branches cassées, etc., dans le but de l'approcher pour l'identifier et

éventuellement l'abattre. Cette pratique est généralement réservée à la chasse des grandes antilopes (Eland de Derby, Grand Koudou, Bongo, Sitatunga, etc.) des buffles, des fauves comme le Lion (jamais le Léopard) ou encore de l'Eléphant.

Contrairement à la pensée communément admise chez les chasseurs sportifs qui voient dans cette technique une activité majeure et courante pour les chasseurs africains, la chasse au pistage n'est qu'une technique parmi tant d'autres. Connue et pratiquée par une grande majorité des populations rurales africaines, le pistage peut être utilisé pour retrouver des animaux blessés (comme pour la chasse à la sagaie chez les Pygmées Mbuti et Aka d'Afrique Centrale¹), mais aussi pratiqué lors de chasses rituelles particulières comme par exemple la chasse au Lion chez les jeunes Masaï de Tanzanie². Toutefois, dans le cadre d'une pratique ayant pour but défini l'alimentation ou le commerce, la chasse au pistage, d'une efficacité toute relative en terme de rendement (que ce soit en viande ou en valeur monétaire) par rapport au temps passé, à l'effort fourni et au taux de succès potentiel, est rarement une technique privilégiée. Elle nécessite de surcroît une forte spécialisation (nous verrons plus loin la mythologie et l'aura entourant les meilleurs pisteurs de grande chasse).

La chasse au pistage est en effet une technique largement héritée des conceptions que se font les chasseurs occidentaux de la « vraie chasse ». Il est reconnu que les connaissances empiriques du milieu et de la faune confèrent bien souvent aux chasseurs indigènes une excellence en ce domaine que peu d'Occidentaux peuvent se targuer de posséder. Mais, chasse « active » par nature en opposition à la chasse « passive » qu'est le piégeage - pour reprendre la distinction de Mauss en 1947³ - la chasse au pistage répond davantage au respect d'une codification déontologique spécifique aux chasseurs occidentaux qu'à des critères d'efficacité réellement pertinents. C'est une forme de fusion entre les cynégétiques européenne et africaine qui a trouvé sa principale légitimité dans la diminution importante du gibier africain (les échecs de chasse à la rencontre pratiquée au début du XX^e siècle ont nécessité une adaptation des pratiques et donc le pistage des animaux sans contact visuel direct) et surtout qui répond le mieux aux notions de sport, d'effort et de risque censées caractériser le tourisme cynégétique.

¹ BAHUCHET S., 1991. Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale, *Journal des Africanistes*, 61, 1, pp. 5-35.

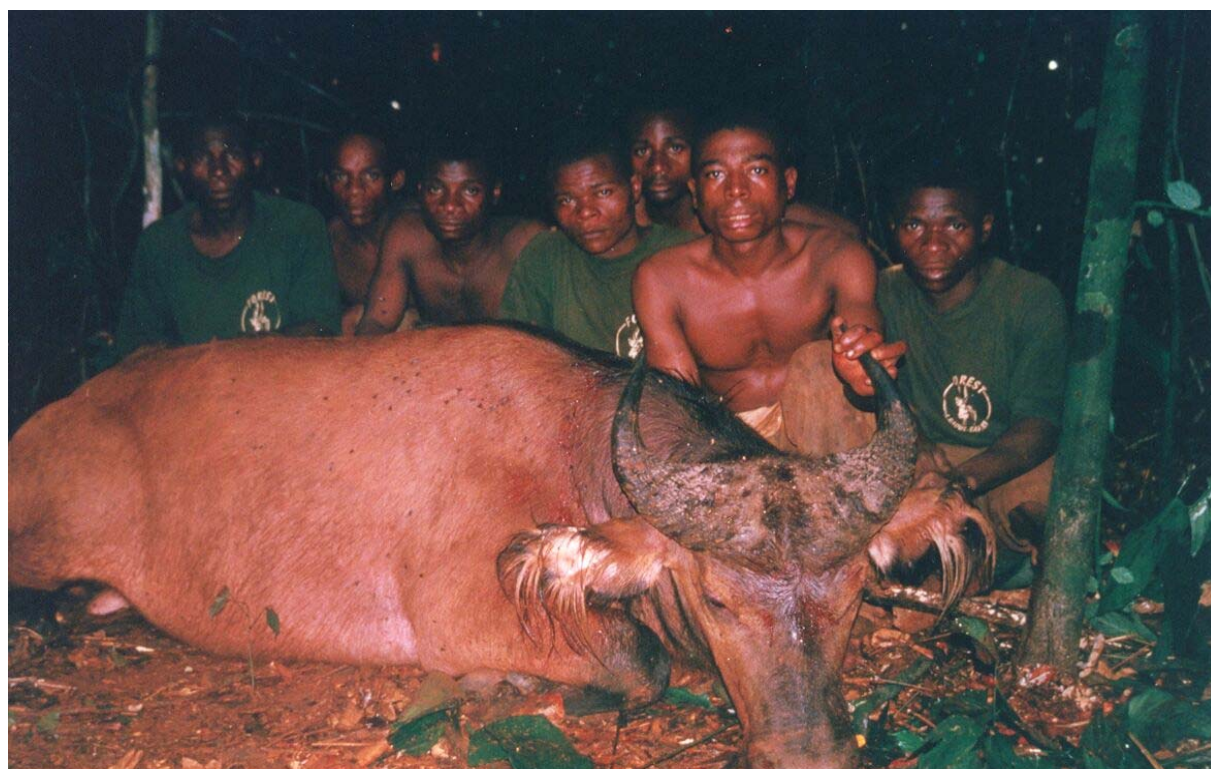
² La chasse au Lion chez les jeunes Masaï est surtout un rite d'accès au statut de géniteur potentiel. Elle se pratique traditionnellement avec pour seule arme une lance et un bouclier.

³ Cité par BAHUCHET S., PUJOL R., 1975. *op. cit.*

Photo 13 : Un pisteur Baka indique des traces à un guide de chasse lors d'une chasse au pistage en forêt, sud-est Cameroun, Goboumou (ZIC 36)



Photo 14 : Un buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*) prélevé lors d'une chasse au pistage au sud-est Cameroun, secteur Boumba



Cette technique a été favorisée par le développement des armes à feu et la possibilité de tirer à des distances supérieures à celles des armes de jet traditionnelles (flèche, carreau d'arbalète, couteau de jet, lance, etc.), doublés de la volonté des premiers chasseurs sportifs de « mériter » leur gibier. Car la chasse au pistage reste « *la chasse sportive par excellence, celle qui accorde les lettres de noblesse* » et, comme nous le verrons, le poids de la symbolique y est primordial. Globalement, même si des différences selon les pays, les espèces et les milieux naturels, les contextes et les hommes, peuvent être notées, la chasse au pistage en Afrique Centrale se déroule de la manière suivante :

L'équipe de chasse, composée d'un ou de deux clients, d'un guide de chasse et de pisteurs et porteurs (entre 3 et 6 personnes dont un chef pisteur) quitte le campement de chasse très tôt dans la matinée, parfois pendant la nuit, pour rejoindre une zone ayant été préalablement sélectionnée selon divers critères (espèce souhaitée, période de l'année, chance de rencontre, horaire, distance au camp, etc.). Cette étape de repérage des traces de l'animal convoité se fait de nos jours presque exclusivement en véhicule motorisé (4x4), pour accroître les distances parcourues et limiter la fatigue du chasseur. La qualité et la densité du réseau de pistes aménagées préalablement à la saison de chasse sont en ce sens devenues primordiales. Il arrive également que l'équipe de chasse cherche à « prendre le pied » (c'est-à-dire identifier, sélectionner puis suivre une trace) sur une savane naturelle en forêt ou autour d'une saline ou d'un point d'eau, la plupart des animaux, de mœurs de plus en plus nocturnes, quittant ces lieux de prédilection en début de matinée. Si des traces sont repérées, animal seul ou troupeau selon les cas, les pisteurs identifient la nature et la taille du pied ou des laissées de l'animal, la fraîcheur de la trace (le nombre d'heures ou de minutes depuis son passage) et la possibilité de le remonter ou pas. En accord avec ses pisteurs, le guide décide ou non de débiter le pistage. Ce dernier est dirigé par le chef pisteur, se fait toujours de manière silencieuse et peut durer de quelques minutes à plusieurs heures. Il s'agit pour l'équipe de pisteurs de ne pas perdre la trace suivie (différentes natures de sol marquant bien ou peu peuvent se succéder au cours d'un long pistage, des animaux solitaires peuvent se fondre dans un groupe ou un troupeau) ; il s'agit aussi de savoir si l'équipe gagne ou perd de la distance sur l'animal en observant tous les indices significatifs (fraîcheur des traces ou des laissées, salive sur les feuilles, branches cassées et degré d'assèchement de la sève en fonction de la position du soleil), d'anticiper le comportement de l'animal (repos, marche, course, fuite, déplacement par rapport au vent, etc.).

Dans le cas où l'animal est remonté par l'équipe de chasse jusqu'au point de contact visuel, le guide de chasse doit alors, avant l'approche finale, juger de la qualité de l'animal et de son

trophée, décider du tir ou pas, positionner son chasseur et assurer la sécurité de l'ensemble de l'équipe en cas de charge d'un animal ou de fuite désordonnée et dangereuse d'un troupeau. Particularité de la chasse en Afrique et contrairement à ce qui se pratique en Europe par exemple, les animaux sont presque toujours tirés arrêtés et très rarement à la course, hormis en cas de charge ou de fuite d'un animal blessé. Qu'elle soit pratiquée en savane ou en forêt, la chasse au pistage est particulièrement éprouvante physiquement, nécessite souvent de nombreuses heures de marche et un grand nombre d'approches différentes avant qu'un chasseur soit mis en position de tir correct¹. Très globalement, c'est la technique la plus utilisée lors des safaris de grande chasse en Afrique Centrale et elle est particulièrement prisée des clients...surtout lorsque le succès est au bout.

1.1.2. La chasse à l'affût

Contrairement à la chasse au pistage, la chasse à l'affût est une pratique cynégétique passive et très largement utilisée par les populations rurales africaines. Si le pistage est privilégié dans le cadre des safaris pour son côté ludique, l'affût est pratiqué dans une logique quasi exclusive d'efficacité ; en forêt comme en savane, tous les gibiers sont susceptibles d'être abattus selon cette technique.

Sur notre site du nord de la RCA, ce sont principalement les fauves, le Lion² et le Léopard, qui sont chassés de cette manière et selon des variantes propres au milieu et à l'espèce recherchée. La chasse à l'affût nécessite le plus souvent l'usage d'appâts morts, les techniques étant différentes pour le Lion et le Léopard. Un appât à Lion sera de taille importante (une carcasse de Cobe ou de Bubale, voire une moitié de Buffle) et disposé au sol ou à mi-hauteur. Pour le Léopard, sont utilisés des cabris domestiques ou le plus souvent des babouins préalablement tués³. Ces appâts sont d'abord traînés au sol sur plusieurs centaines de mètres pour augmenter la dispersion des émanations puis sont attachés sur une branche en hauteur,

¹ C'est spécifiquement le cas pour certaines espèces comme l'Eland de Derby, qui a pour particularité d'être extrêmement méfiant et de se déplacer régulièrement et presque constamment à une vitesse moyenne minimale (hors fuite) de 6/7 km/heure. Ces conditions nécessitent alors parfois d'anticiper la direction future prise par l'animal ou le troupeau pour avoir une chance de le remonter ou bien, si les conditions physiques du chasseur le permettent, d'effectuer un pistage au déplacement constant et rapide.

² Pour le Lion, cette technique était utilisée jusqu'en 2001, c'est-à-dire avant que le MEEFCP, sur recommandation du PDZCV et de certains guides de chasse, accorde un quota 0 sur cette espèce qui connaît de gros problèmes de conservation en RCA. La chasse du lion y est ainsi temporairement interdite dans tous les secteurs de chasse du pays.

³ Dans certaines sociétés traditionnelles, la chasse des fauves est pratiquée avec des appâts vivants. Pierre Grenand nous signale que les indiens Wayapi de Guyane utilisent des chiens vivants pour chasser le Jaguar à l'affût. Notons dans la même veine que les léopards africains ont une prédilection pour les chiens qu'ils viennent souvent tuer jusque dans les villages ou dans les campements de chasse.

généralement dans la proche périphérie des galeries forestières denses, zones de prédilection des léopards pour leur repos et leur chasse.

De petits abris en paille sont construits à 20-30 mètres de l'appât et positionnés en fonction du vent dominant, tout en conservant une bonne visibilité sur l'appât. Le Léopard est généralement tiré lorsqu'il commence à consommer l'appât. Cette technique d'affût est la plus efficace et pratiquement la seule qui puisse assurer à un chasseur de contempler et éventuellement de tirer un Léopard durant son safari, l'espèce ayant un comportement presque exclusivement nocturne et très discret.

En forêt dense, notamment au sud-est Cameroun, la chasse à l'affût concerne tous les types de gibier. Des miradors de grande taille (certains réalisés en planches achetées auprès des compagnies forestières durent plusieurs années) sont construits en périphérie de savanes naturelles (*baïes*) ou de salines. Les animaux identifiés par le guide sont tirés depuis le mirador lorsqu'ils viennent s'alimenter ou s'abreuver. Certaines sociétés de safari du sud-est Cameroun possèdent plusieurs miradors répartis sur leurs zones de chasse et y réalisent près de 50% de leur tableau annuel. C'est notamment et de plus en plus le cas pour la chasse des éléphants, que seuls les guides les plus courageux ou les plus téméraires persistent à chasser au pistage ; il faut dire que cette dernière pratique est devenue particulièrement périlleuse en raison de l'agressivité des animaux due à une intensification du braconnage par arme à feu.

La chasse à partir de plates-formes surélevées, qui saurait être difficilement qualifiée de « sportive », permet à une clientèle de chasseurs inaptes physiquement au pistage ou ne souhaitant pas faire d'efforts (ils ne sont pas rares), de prélever tout de même les trophées recherchés. C'est aussi la technique la plus efficace pour effectuer une sélection des animaux, le sexe de l'animal et la taille de son trophée pouvant être aisément déterminés. Néanmoins, lorsque les miradors sont placés en périphérie des *baïes* ou des salines, cette forme de chasse devient une aberration écologique. L'interdépendance très forte entre l'existence et la diversité biologique de ces *baïes* et la fréquentation des grands mammifères a maintenant été largement prouvée¹. Il a été relevé à plusieurs reprises des *baïes* totalement abandonnés par les grands mammifères sur des zones de sociétés de chasse tirant très, (trop ?) régulièrement à partir de ces plates-formes.

¹ BLAKE S., 2002. Forest buffalo prefer clearings to closed-canopy forest in the primary forest of northern Congo, *Oryx*, 36, 1, pp. 81-86

TURKALO A., KLAUS-HUGI C., 1999. Group size and group composition of the Bongo (*Tragelaphus euryceros*) at a natural lick in the Dzanga National Park, Central African Republic, *Mammalia*, 63, 4, pp. 437-448.

Photo 15 : Un mirador de chasse sur une savane naturelle, sud-est Cameroun , zone Goboumou (ZIC 36)



Photo 16 : Une grande savane naturelle en milieu forestier, sud-est Cameroun, parc national Lobéké



Si les cahiers des charges actuels des sociétés de chasse au Cameroun et en RCA incitent maintenant fortement à éviter le tir sur les *baïes* ou les salines, les codes nationaux ne statuent pas sur cette technique. Un autre effet pervers non négligeable de la chasse au mirador est que, hors saison de chasse officielle et au départ saisonnier des guides de chasse, certaines plates-formes permanentes sont utilisées par des groupes de chasseurs commerciaux qui n'effectuent, eux, aucune sélection quant au sexe ou à la taille du gibier.

1.1.3. La chasse à l'appel

La « chasse à l'appel », c'est-à-dire l'usage de modulations vocales ou d'appeaux pour leurrer le gibier, est une technique cynégétique largement diffusée, connue et pratiquée de tous temps par une très grande majorité des peuples chasseurs à travers le monde. Elle nécessite la maîtrise d'une haute technicité et des compétences naturalistes importantes. La diversité des techniques vocales avec ou sans appeaux exogènes pour attirer les oiseaux est considérable. Moins nombreux, les systèmes d'appel pour mammifères sont souvent tout aussi efficaces¹.

Dans le cadre des safaris en Afrique Centrale, la chasse à l'appel se décline sous deux formes principales, l'une destinée à la chasse des céphalophes en forêt, l'autre à la chasse du Lion en savane. Dans les deux cas, l'appel consiste à imiter les sons émis par une espèce pour attirer ses congénères. Pour la chasse aux céphalophes, du petit Céphalophe bleu (3 à 6 kilos) au massif Céphalophe à dos jaune (40 à 70 kilos), l'appel consiste à imiter le bêlement d'un animal en détresse, éventuellement les bruits de combats entre animaux (des fortes tapes du plat de la main sur le sol sont souvent associées à l'appel). Un des pisteurs de l'équipe de chasse, les Pygmées Baka et Aka étant les maîtres dans cet art, repère un site favorable à un appel, le plus souvent un lieu peu piégé et où s'effectue la jonction de plusieurs sentiers d'animaux. Un pisteur Pygmée se positionne derrière le chasseur armé d'un fusil calibre 12 et commence ses appels selon différentes modulations vocales. Le comportement du gibier « répondant » à un appel varie énormément. Certains céphalophes vont se couler discrètement sans être vus ni entendus à quelques mètres du chasseur, d'autres vont venir directement et très rapidement dans sa direction en martelant fortement le sol avec leurs sabots, d'autres vont émettre un sifflement de détresse strident et ainsi se signaler avant de fuir. En cas d'échec au bout de quelques minutes, l'équipe de chasse change de lieu et l'appel est réitéré en moyenne à 200 ou 300 mètres de là. La réussite implique généralement un tir au jugé, à une distance

¹ C'est le cas par exemple de la technique traditionnelle de chasse au chevreuil à l'appel en Allemagne et dans l'est de la France. Une feuille de hêtre coincée entre les lèvres du chasseur provoque l'émission de « couinements » attirant les brocards pendant la période du rut.

maximale de 15-20 mètres, l'animal n'étant souvent qu'entr'aperçu et parfois abattu à la course. Cette technique, de par ses caractéristiques propres et le milieu dans lequel elle est pratiquée, laisse rarement le temps d'effectuer une sélection du sexe et de la taille du trophée de l'animal prélevé. Cela pose évidemment un problème de respect des législations nationales n'autorisant en chasse sportive que le tir de mâles adultes, et impose parfois le tir de plusieurs animaux dans l'espoir d'obtenir le trophée recherché. Si seuls les céphalophes sont prélevés selon cette technique, il arrive que lors de ces appels, la curiosité attire d'autres espèces, notamment les singes, les potamochères, les buffles, voire même les chimpanzés et les gorilles¹.

Lorsqu'ils possèdent un fusil calibre 12, les chasseurs locaux pratiquent fréquemment la chasse à l'appel, de préférence la nuit avec une lampe torche, les résultats étant partout confirmés comme plus probants que de jour. Un chasseur adroit peut abattre plusieurs pièces de gibier par nuit. Un suivi scientifique rigoureux sur les résultats en chasse à l'appel est un bon indicateur des densités fauniques et d'identification du degré de piégeage local².

En savane, s'il arrive que des céphalophes non spécifiquement forestiers soient chassés selon cette même technique (Céphalophe à flancs roux, Céphalophe de Grimm), c'est surtout le Lion qui peut être chassé « à la voix », lorsqu'il n'est pas chassé au pistage ou repéré par ses rugissements nocturnes ou des vols de vautour. Généralement très tôt dans la matinée ou en fin de journée, une équipe de chasse est postée sur un site connu pour être une zone de prédilection d'un lion et va effectuer des appels réguliers pour attirer le fauve. Ce n'est pas réellement une chasse à l'affût dans la mesure où l'équipe de chasse peut se déplacer en fonction de la position de l'animal qui se signale souvent de manière orale en réponse aux appels. Après avoir testé diverses techniques, certains guides utilisent maintenant un long tuyau conique pour imiter au mieux l'appel guttural du Lion. On estime que des appels puissants et bien maîtrisés peuvent porter à plus de 4-5 kilomètres en brousse. L'appel est également utilisé par certains scientifiques comme technique de comptage des populations de lions, des enregistrements audio pouvant alors être utilisés.

¹ Anthony Sajous, guide de chasse de la société Africam Safari de 1998 à 2000, Entretien du 18 février 2000, Mambélé, sud-est Cameroun + obs. pers.)

² DOUNIAS E., 1999. *Le câble pris au piège de la conservation. Technologie du piégeage et production cynégétique chez les Mvae du Sud Cameroun forestier*, in L'homme et la forêt tropicale, Bahuchet S. et al. (Eds.), Ed. du Bergier, Paris, Travaux de la Société d'écologie humaine / APFT, pp. 281-300.

Photo 17 : Deux céphalophes bleus prélevés en chasse à l'appel, sud-est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)



1.1.4. La chasse à la rencontre

La « chasse à la rencontre », ou encore « chasse devant soi », expressions généralement réservées à la cynégétique française, se différencie des techniques précédemment décrites. Si elle nécessite un déplacement dynamique par nature, l'action de chasse reste passive. D'une technicité apparemment simple mais demandant néanmoins de grandes compétences naturalistes et cynégétiques, la chasse à la rencontre est pratiquée principalement dans les milieux ouverts (elle est peu efficace pour les mammifères en forêt dense). Elle consiste simplement à parcourir à pied une zone de chasse dans l'espoir d'y surprendre un gibier intéressant potentiellement le chasseur. L'équipe de chasse va donc se déplacer à marche lente et le plus silencieusement possible selon un itinéraire prédéterminé (le long d'un cours d'eau, d'une ligne de crête) en exploitant tous les indices de présence (ancienne ou récente) d'un gibier ; traces, laissées, bruits, odeurs, etc.

La chasse à la rencontre peut ainsi être comparée avec une action de collecte itinérante, où un itinéraire pédestre est effectué par le chasseur ou le collecteur en fonction des connaissances qu'il a de son environnement et des espèces qu'il souhaite obtenir. Une forte part de hasard entre en compte dans les résultats de cette forme de chasse, mais plus qu'une recherche

d'efficacité réelle, cette sorte de maraudage doit être vue comme un moyen pour le chasseur sportif d'évoluer en brousse de manière ludique et détendue. Cette pratique est d'ailleurs souvent utilisée lorsque la recherche de traces de gibier reste infructueuse, ou lors des derniers jours d'un safari dont les résultats attendus ont été honorés ou ont satisfait le chasseur. Dans les zones les plus giboyeuses, la chasse à la rencontre le long des galeries forestières ou le long des cours d'eau s'avère être une technique efficace et permet souvent de prélever des animaux généralement peu recherchés.

Photo 18 : Chasse à la rencontre. Le pisteur, le guide et le client longent un *mayo* (cours d'eau), nord Cameroun, zone 26



Photo 19 : Un Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) prélevé en chasse à la rencontre, nord RCA, ZCV Bamingui-Bangoran



1.1.5. La chasse au chien : la controverse

Le chien est un auxiliaire, un partenaire primordial de la grande majorité des peuples ayant une forte activité cynégétique. A un rôle fonctionnel s'ajoute une importante valeur socioculturelle ; médiateur, intermédiaire entre le monde de la nature et celui de la société humaine, il est investi de fonctions symboliques marquées¹. « *Dans de nombreuses sociétés, le chien occupe des positions diverses dans les représentations : opérateur mythique du passage de la nature à la culture chez les Mynianka (Jespers, 1993), élément constitutif de la dot matrimoniale et des transactions économiques avec les agriculteurs chez les Kola du Cameroun (Dounias, 1993), victime sacrificielle en relation avec la pensée classificatoire dans certains rituels chez les Mkako de l'Est Cameroun (Copet-Rougier, 1988) ou encore chez les Jivaro de l'Equateur et du Pérou, un transverti, médiateur entre les mondes masculins et féminins (Descola, 1986), le chien incarne souvent des états intermédiaires (Dupire, 1985)². »*

Dans le Bassin Congolais, la chasse des grands mammifères à l'aide de chiens s'est affirmée comme une pratique cynégétique particulière en ce sens qu'elle est récente, innovante, propre aux chasseurs sportifs occidentaux et à l'origine d'un débat toujours d'actualité dans le milieu de la chasse sportive. Lors de nos travaux, il a été difficile d'identifier de manière indubitable les origines de cette technique, différents chasseurs ou guides de chasse s'en appropriant la paternité. Certains situent son apparition dans les années 1970 au Soudan, d'autres au milieu des années 1980 dans le Bassin Congolais. La version qui revient de manière récurrente relate un essai effectué par le guide de chasse Alain Lefol au sud-ouest de la RCA dans le secteur de Bayanga durant l'année 1985³. Lors d'une chasse au Bongo infructueuse, un client français ayant observé les techniques des chasseurs locaux au moment de la capture d'athérures ou de céphalophes aurait insisté auprès de son guide pour emmener quelques chiens des pisteurs Pygmées Aka afin de faciliter la mise au ferme du gibier au moment du tir. Le succès fut immédiat ; la technique se propagea alors auprès des guides de chasse exerçant en milieu forestier, particulièrement au sud-est du Cameroun où elle est actuellement la technique privilégiée par tous les guides. Les principaux animaux chassés à l'aide de chiens sont le Bongo, le Buffle, le Sitatunga et les suidés (l'Hylochère et le Potamochère). L'Eléphant fait

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 81.

² CHAFFARD-SYLLA S., 2002. *Des chasseurs aux abords d'une aire protégée : les Konon, les Manon et la réserve de biosphère des Monts Nimba (République de Guinée)*, Thèse de Doctorat du MNHN, Laboratoire d'Ethnobiologie-Biogéographie, MNHN, Paris, p. 95.

³ Information recueillie lors d'entretiens avec divers professionnels de la chasse en RCA et au Cameroun, notamment Martine et Jean-Jacques Chaillol, Daniel Henriot, Nicolas Leconte, Alain Lefol, Frantz Coupé, sur ce point précis.

exception, cette technique étant considérée comme trop dangereuse pour les chasseurs. De nombreux cas ont été relevés où les chiens, chargés par les éléphants, venaient se réfugier auprès des pisteurs, mettant en danger l'ensemble de l'équipe de chasse.

Au cours de cette chasse au chien, le pistage reste prédominant. Le repérage des animaux et l'organisation de la traque se déroulent comme nous l'avons décrit précédemment, mais les pisteurs Pygmées sont tous accompagnés d'un chien dressé à cet effet, soit tenu en laisse, soit divaguant juste derrière son maître. Le chien ne participe pas à l'action de chasse dans la remontée sur l'animal et ne doit en aucun cas interférer dans le travail de pistage. Durant cette phase, un « bon chien » doit être calme, silencieux et rester au pied. Son action est déclenchée si l'animal est vu (souvent couché au repos ou en fuite) ou entendu (par les chiens ou par un pisteur). Dans ce dernier cas, tous les chiens sont lâchés et encouragés à la voix par leurs maîtres pour remonter le gibier et le mettre au ferme le plus rapidement possible. Pendant cette étape qui dure au maximum quelques minutes, le guide doit emmener son client le plus rapidement possible sur le lieu du ferme, et au terme d'une course qui peut couvrir plusieurs centaines de mètres, juger immédiatement du sexe et de la qualité du trophée pour faire tirer ou non son client. Les distances de tir en forêt dense se situent en moyenne entre 10 et 20-30 mètres maximums. Certains fermes sont dits « roulants », lors de gibiers combatifs ne « tenant pas les chiens » sur un même lieu mais se déplaçant par à coups. Certains cas de figure peuvent être critiques, notamment lorsque le pistage a été effectué par erreur sur une trace de femelle ou si le trophée est jugé trop petit. Il s'agit alors pour le guide et ses pisteurs de récupérer l'un après l'autre les chiens pour pouvoir libérer l'animal en bonne santé. Cette chasse revêt un caractère éminemment dynamique et comporte un certain danger, particulièrement dans le cas d'espèces massives et puissantes comme le Bongo ou le Buffle. Les charges, ou plus souvent les simples tentatives de fuite devant les chiens dans ces milieux très fermés représentent un réel danger pour les membres des équipes de chasse. Les cas de chiens tués, de pisteurs, guides ou clients sérieusement blessés ne sont pas rares ; autant d'accidents qui sont considérés comme « *faisant partie du jeu* » et qui contribuent à alimenter le mythe entourant la chasse en forêt dense. Cette technique occasionnant un contact rapproché avec le gibier et procurant de très fortes montées d'adrénaline est particulièrement prisée de certains clients aimant « se mesurer » à leur gibier ou cherchant tout simplement à se faire peur.

Les tirs de guides en vue de se protéger de charges ou de fuites sont relativement courants et cette précipitation légitime ne permet alors aucune sélection. Pour ces raisons, les pistages de troupeaux de plus de trois têtes sont généralement évités.

Attisant les passions, cette technique de chasse alimente les débats autour de sa réelle sportivité. Ses partisans, chasseurs enthousiastes et guides la pratiquant, estiment qu'elle résout davantage de problèmes qu'elle n'en pose. Elle est d'abord efficace et permet de pallier les échecs récurrents qui pouvaient caractériser certains safaris en forêt dense dans les années 1980, tout en laissant des chances certaines au gibier. Il faut dire que les taux de réussite de l'époque étaient estimés à guère plus de 30% sur certaines espèces emblématiques comme le Bongo ou le Sitatunga (Daniel Henriot, com. pers.), alors que l'on approche actuellement des taux avoisinant 70 à 80 % malgré la diminution des densités fauniques. De surcroît, la mise au ferme par les chiens donne un laps de temps supplémentaire au guide de chasse pour juger efficacement du sexe et de la taille du trophée du gibier pisté, la faible distance de tir permettant également de limiter le nombre d'animaux blessés et éventuellement non retrouvés. Enfin, certains considèrent qu'elle est doublement légitime car elle serait selon eux « *une pratique traditionnelle locale tout en n'étant pas classée pratique illégale par les codes camerounais ou centrafricains* ».

Les détracteurs de cette technique, souvent des guides ou des chasseurs qui n'ont jamais eu l'occasion de la pratiquer, considèrent cette chasse comme trop efficace et donc anti-sportive, facteur de stress pour les animaux forcés à fuir qui perdent leurs repères territoriaux, et enfin à l'origine d'une élévation « artificielle » des taux de réussite - particulièrement pour la chasse du Bongo - favorisant une course aux résultats néfaste.

Sans chercher à alimenter un débat trop passionnel pour ne pas être stérile, il nous semble nécessaire d'avancer les observations suivantes. Nos enquêtes ont montré qu'à l'heure actuelle, la grande majorité des guides de chasse exerçant dans le Bassin Congolais estiment qu'ils ne pourraient en aucun cas assurer de bons résultats à leur clientèle sans l'usage de chiens, leur explication première à ce phénomène étant la diminution du gibier ces vingt dernières années. *A contrario*, l'argument selon lequel cette chasse aurait une origine traditionnelle locale est erroné ; aucun chasseur d'aucune ethnie du nord du Bassin Congolais (Pygmées Aka, Bofi, Babenjele ou Baka, Sangha-Sangha, Mpiemo, Bakwele ou Bangando) n'a pu nous confirmer avoir une connaissance historique de l'usage des chiens pour la chasse aux grands mammifères telle qu'elle est pratiquée dans le cadre des safaris. Les chiens font certes partie intégrante de l'activité cynégétique de ces sociétés, mais ils sont quasi-exclusivement utilisés comme auxiliaires pour la seule chasse des petits et moyens mammifères. Cette forme de chasse au chien serait nouvelle, tant pour les chasseurs indigènes (nos enquêtes nous ont également permis de confirmer que cette technique commence à être utilisée par certains chasseurs locaux lorsque ceux-ci possèdent une arme moderne,

l'efficacité étant le premier argument avancé) que pour les chasseurs occidentaux. A l'inverse de la chasse au pistage décrite précédemment, nous sommes donc face à une technique cynégétique innovante, adaptée aux espèces et aux conditions naturelles dans lesquelles elle s'exerce.

1.1.6. Des chasses vraiment « sportives »... et des dérives

Pour compléter cette présentation des principales techniques cynégétiques employées actuellement au cours des safaris en Afrique Centrale, nous ajouterons trois précisions importantes.

Les techniques de chasse décrites ont relativement peu évolué depuis les débuts du tourisme cynégétique dans le premier tiers du XX^e siècle, sinon dans le sens d'une plus grande efficacité répondant à la diminution du gibier et aux nouvelles politiques de commercialisation de guides de chasse qui souhaitent assurer la réussite à leur clientèle.

Elles sont entourées de pratiques peu ritualisées, hormis dans le cas de chasseurs qui désirent rendre les honneurs au gibier¹ ou de cérémonies propitiatoires, lesquelles sont alors exclusivement l'apanage des pisteurs d'ethnies spécifiques, nous y reviendrons.

Enfin, elles sont faiblement diversifiées au regard de la multiplicité des techniques de chasse encore utilisées par les peuples africains, même si ces dernières tendent également à l'uniformisation. Par exemple, concernant les seules techniques de piégeage, en les classant selon leur système mécanique, Bahuchet et Pujol² relèvent chez les Isongo de RCA cinq systèmes différents déclinés en pas moins de quinze formes de pièges. Dounias³ compte, lui, six systèmes chez les Mvae, Yasa et Kola du Sud Cameroun, Ndoungound Anoko¹ en compte trois, déclinés en huit formes chez les Tikar du centre Cameroun.

Il faut voir dans cette « pauvreté » technique des pratiques cynégétiques des chasseurs sportifs, le résultat de siècles de contraintes que se sont imposées les milieux cynégétiques occidentaux. En transposant et imposant tant leur arsenal législatif précisant les « bonnes et

¹ La « remise d'honneur » à un gibier est une pratique usitée principalement en Europe de l'Est mais qui s'est considérablement développée en Europe occidentale ces dernières décennies. Elle consiste à saluer les diverses qualités attribuées au gibier (telles que la ruse, le courage, l'endurance ou la bravoure) par le groupe ou le chasseur l'ayant abattu et peut prendre différentes formes selon la méthode de chasse employée (vénerie, chasse en battue, chasse à l'affût, etc.). En France, la remise d'honneur au grand gibier (sangliers, grands cervidés) se pratique le plus souvent en plaçant un rameau ou quelques feuilles dans la gueule de l'animal abattu. Un petit discours « remerciant et honorant » l'animal est parfois prononcé par l'organisateur de la chasse. Dans certaines régions, le chasseur peut accrocher la branche à sa veste ou à son chapeau pendant le repas d'après-chasse.

² Cité par BAHUCHET S., PUJOL R., 1975. *op. cit.*

³ DOUNIAS E., 1993. *Dynamique et gestion différentielle du système de production à dominante agricole des Mvae du Sud Cameroun, littoral forestier*, Thèse de Doctorat Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier, 2, 644 p.

les mauvaises pratiques » que leurs valeurs d'une chasse « morale et éthique » dans les colonies, les chasseurs occidentaux ont posé les bases techniques et déontologiques de la chasse sportive actuelle. L'acquisition dans l'effort physique et le respect de l'animal recherché, les prélèvements parcimonieux, l'usage d'armes à feu occasionnant la mort immédiate et limitant au mieux la souffrance, sont censés être devenues les règles de base immuables de la chasse dite « sportive », particulièrement en Afrique (Cf. annexe 20).

Parce que considérées comme en opposition avec ces valeurs, toutes les techniques cynégétiques passives nécessitant de leurrer le gibier par voie indirecte et n'entraînant pas sa mort immédiate sont bannies dans les faits comme dans la législation. C'est notamment le cas de toutes les formes de piégeage (fosse, filet, collet, arme fixe, assommoir, appât, etc.), de la battue, du poison, du déterrage, du feu, etc. Autant de techniques qui sont pourtant encore utilisées dans nos campagnes occidentales et pas seulement pour éradiquer les nuisibles ou réguler les populations. La fonction ludique a été une composante non essentielle mais tout de même importante de l'apparition et du développement de ces pratiques cynégétiques ancestrales.

En Afrique Subsaharienne, pour les raisons que nous avons vues dans les parties précédentes, la transgression de la règle cynégétique, qu'elle soit législative ou déontologique, est chose commune. Et les acteurs de la chasse sportive ne sont pas en reste en ce domaine. Si l'entrée des chasseurs nord-américains collectionneurs sur le marché mondial du safari a eu des répercussions positives sur l'activité par une approche plus conservatrice de la chasse, l'excès de « trophéite² » en découlant a, lui, eu des répercussions sur les méthodes d'acquisition des trophées et donc sur les techniques de chasse employées.

Pour quelques chasseurs, mais aussi pour des concessionnaires et guides de chasse peu scrupuleux et privilégiant une logique commerciale, la fin semble justifier les moyens, et c'est alors l'amnésie collective subite sur l'existence d'un quelconque code de bonne conduite du chasseur sportif. Le tir d'animaux à partir des véhicules 4x4 est une pratique plus banale que la majorité des professionnels veulent bien l'avouer, et à peine condamnée par certaines organisations de guides de chasse³. Dans les pays d'Afrique Orientale, c'est presque une

¹ NOUNDOUNG ANOKO J.S., 1997. *La Chasse des Hippopotames " sacrés " chez les Tikars : crise du système traditionnel face au développement*, Mémoire de DEA ETES, Université d'Orléans, Orléans, 120 p.

² Barbarisme couramment employé dans le monde du safari pour symboliser la « maladie » de certains chasseurs qui semblent participer à une course aux trophées à travers le monde.

³ Ainsi, l'Association des Chasseurs Professionnels (ACP), qui propose la signature d'un contrat entre ses guides et leur clientèle, de stipuler en article B de ce contrat : « Dans l'esprit de la protection humaine (contexte dangereux) et le respect de l'animal blessé, l'utilisation d'une voiture roulant au pas pour la recherche et l'achèvement de cet animal est permise. Cependant jamais la poursuite. En ce qui concerne la chasse proprement dite : la recherche et le tir depuis un véhicule, bien qu'interdits par la loi, mais pratiqués dans la

institution qui s'avère très utile pour « sauver » le safari d'un chasseur réfractaire à l'effort physique. On relève et l'on déplore aussi l'usage d'artifices aussi grossiers que l'usage de phares portatifs et de jumelles de vision nocturne pour la chasse de nuit ou encore de téléphones satellites portables ou de radios HF pour signaler la présence ou le déplacement du gibier ; également, paraît-il même, le tir à partir d'hélicoptères ! Et lorsque le gibier, vieux ou grand mâle dans les jumelles du guide ou pour les yeux du pisteur, se révèle être, une fois abattu, une femelle ou un jeune mâle, il n'est pas toujours automatique que celui-ci soit dûment consigné, déclaré et payé par le chasseur comme le veulent toutes les législations et le code d'honneur du chasseur.

Dans certaines situations, on est bien loin du « *chasseur aventurier amoureux de la faune sauvage en symbiose avec la nature* » et beaucoup plus près de l'acte de braconnage délibéré, peu soucieux de gestion. Même si elles restent très marginales précisons-le, de telles pratiques existent bel et bien, sont dommageables à la faune et catastrophiques pour l'image de la chasse¹. Les milieux cynégétiques occidentaux ont pourtant bien du mal à ignorer ou cacher leur existence, d'autant plus que les premiers à les condamner ouvertement sont très souvent et de plus en plus, comme nous le verrons ultérieurement, des professionnels de la chasse eux-mêmes. Les « secrets de brousse », institutions morales arrangeant bien ceux qui ont quelques méfaits à se reprocher, sont censés être tus mais se dévoilent dans les salons parisiens ou dans des ouvrages aux reliures dorées, lorsque le contexte et le temps écoulé donnent un sentiment de prescription sur les faits².

A l'inverse et comme en pendant à ces dérives, il est symptomatique de relever le développement récent de pratiques cynégétiques allant dans le sens de la limitation la plus rigoureuse des prélèvements et d'un accroissement de leur difficulté technique. Par obligation, au regard des quotas d'abattage à respecter mais aussi pour certains par goût, il devient assez régulier que des chasseurs effectuent des safaris dans le but de prélever une seule espèce correspondant à leur recherche (sous-espèce particulière, taille du trophée

plupart des pays africains, doivent rester l'exception dans le cas d'incapacité physique du chasseur. Cette tolérance est à l'appréciation du professionnel et ne doit en aucun cas devenir un mode de chasse. »

¹ C'est notamment le cas extrême des « chasses » aux addax, gazelles (Dama, Leptocère) et autres outardes dans les zones sahélo-sahariennes du Niger et du Tchad abritant les derniers spécimens sauvages de certaines de ces espèces, qui sont pratiquées par des princes d'Etats du Moyen-Orient (Qatar, Arabie-Saoudite, Emirats Arabes Unis) le plus souvent de manière parfaitement illégale mais grâce à des collusions internes. « *En début d'année 2003, dans le massif de Termit au Niger, ces expéditions de braconnage ont engendré le massacre de milliers d'antilopes et d'outardes, peu de temps après l'abattage de 14 Addax par un seul « chasseur ».* Au point que la presse internationale s'en est fait l'écho (Times du 3 mai 2003, El Watan des 2 et 3 mai 2003, Gnusletter, 22 n° 1, 2003). » (Francis Lauginie, com. pers.)

² L'histoire se répète et près d'un siècle plus tard, dans des proportions moindres, on se souvient des quelques chasseurs « puristes » dénonçant le « manque de sportivité » avec lequel leurs collègues massacraient, depuis les trains, les bisons aux USA où les buffles et autres antilopes en Afrique Orientale et Australe.

supérieure à leurs prélèvements antérieurs) et ne désirent rien tirer d'autre¹. Dans d'autres cas, des chasseurs vont souhaiter chasser en utilisant uniquement la technique du pistage et refuser l'usage du mirador. Un autre système d'accroissement de la difficulté repose sur la diversification de l'armement, qui répond aussi à la recherche de sensations différentes. C'est particulièrement le cas de la chasse à l'arc (voire, plus rarement, à l'arbalète), regroupant une catégorie très corporatiste et élitiste de chasseurs qui, pour les plus expérimentés d'entre eux, osent se mesurer à tous les grands mammifères africains et même aux plus dangereux comme les buffles, les lions ou encore les éléphants. Pour ces chasseurs marginaux, plus que l'acquisition d'un trophée exceptionnel, ce sont la technique employée, la difficulté et la sportivité de l'action de chasse qui vont justifier et procurer sa valeur réelle au safari.

Nous allons voir que ce rapport paradoxal entre, d'une part des pratiques allant dans le sens d'une recherche d'efficacité opposées à d'autres allant dans le sens de la difficulté, et d'autre part un discours construit mettant en avant le respect d'une déontologie particulière, est au cœur du débat du tourisme cynégétique moderne.

¹ A plusieurs reprises au sud-est Cameroun, il nous a été donné d'observer des chasseurs nord-américains souhaitant prélever uniquement un Bongo, cesser de chasser durant la fin du safari ou demandant à quitter prématurément leur safari après avoir tiré l'animal recherché.

Photo 20 : Un Bongo (*Boocercus euryceros*) prélevé par un chasseur à l'arc, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc Lobéké

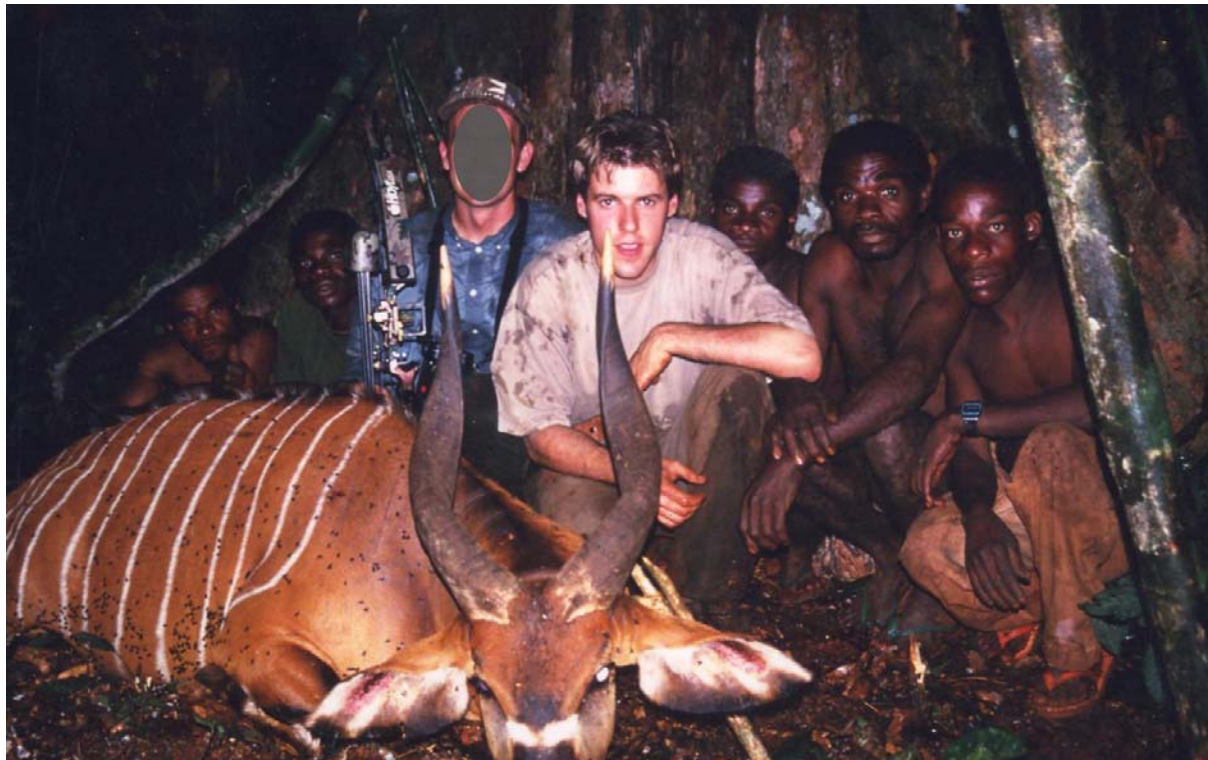


Photo 21 : Un Eland de Derby (*Taurotragus derbianus*) prélevé en safari, espèce phare pour les chasseurs sportifs, nord RCA, ZCV Bamingui-Bangoran



Section 1.2. Guides de chasse professionnels...

1.2.1. De l'aventurier au commerçant

En tant que relais entre le pays d'accueil et la clientèle, entre leur entreprise, les autorités et les populations locales, les guides de chasse sont les principaux artisans du tourisme cynégétique. Comme nous allons le voir, le mythe du « grand chasseur blanc », s'il ne se porte plus aussi bien qu'auparavant, n'est pas encore mort.

En RCA, sur les vingt dernières années que nous avons pu étudier, une moyenne annuelle de 35 guides de chasse et de 23 aspirants guides ont exercé, soit en moyenne 2,7 guides et 1,8 aspirants guides par société de chasse. Parmi eux, on relève 80 % de guides de chasse « blancs », la plupart expatriés résidents, dont 75 % de français, et 20 % de guides centrafricains « noirs ». Les guides de chasse d'autres nationalités dans ce pays ont été principalement espagnols, portugais ou sud-africains. On note également qu'en moyenne 40 % des aspirants guides sont nationaux (noirs). Peu d'entre eux deviennent guides de chasse, même si la législation centrafricaine demande aux concessionnaires de former au moins un aspirant guide national par saison pour le présenter aux examens.

Au Cameroun, parmi la trentaine de guides de chasse ayant exercé chaque saison sur les dix dernières années, les guides nationaux sont rares. Peu d'aspirants guides camerounais sont formés par les sociétés de chasse (la législation camerounaise ne prévoit rien en ce sens) et les nationalités des guides « blancs » laissent une part moins importante aux français (60%). On note ainsi parmi les concessionnaires des zones de chasse et guides de chasse des Espagnols, des Danois, des Libanais ou encore des Italiens.

De ces chiffres, on relève en premier lieu le faible nombre de guides de chasse exerçant dans ces pays. En 2004, la principale association de chasseurs professionnels français, l'ACP, compte parmi ses membres seulement 84 guides de grande chasse, 11 guides de moyenne et petite chasse et 23 aspirants guides¹. Si l'on ajoute à ceux-là les guides non ACP, soit membres d'autres associations (Phasa, SCI, IPHA, etc.²), soit travaillant en indépendant, on peut estimer à un maximum de 130-140 le nombre de Français exerçant régulièrement une activité de guide de chasse en Afrique Subsaharienne (principalement dans des pays francophones mais aussi en Tanzanie, et plus rarement en Afrique du Sud, Namibie et

¹ ACP, 2004. *Livret de l'Association des Chasseurs Professionnels, Suivez le guide...*, Ed. Lavrière, Reims, pp. 5-6.

² La Phasa est la *Professional Hunting in America and Safaris Association*. L'IPHA est l'*International professional Hunter Association*.

Zimbabwe) et à une petite cinquantaine le nombre d'aspirants guides français pour chaque saison de chasse. Le milieu des guides de chasse français reste donc numériquement limité.

Le second élément à signaler est la part exclusive qu'occupent les hommes. Guide de chasse est un métier d'homme, alors que l'on relève des femmes concessionnaires (au moins deux en RCA ces dernières années), des femmes clientes de safari ainsi que des femmes guides de safari vision en Afrique Australe. A notre connaissance, aucune femme n'a jamais été guide de chasse professionnel en Afrique.

Il est enfin primordial de noter la place prépondérante qu'occupent les expatriés. Le métier de guide de chasse reste ainsi encore fortement l'apanage des « hommes blancs » et la profession, mais peut-être encore plus la clientèle, est peu perméable à une « africanisation » de ses rangs. Durant « l'âge d'or des safaris » en Afrique Centrale (1950-1970), les guides de chasse nationaux étaient inexistantes. Les choses ont doucement évolué à la fin des années 1970, quand le safari est devenu rentable, ce qui a attiré quelques centrafricains et ce qui permet notamment d'expliquer la valeur constante du nombre de nationaux dans cette profession depuis les années 1980. Depuis 2002, un guide de chasse centrafricain est également concessionnaire de ses secteurs de chasse, soutenu par des capitaux ...français.

Mais qui sont ces guides de chasse ? Comment et pourquoi le devient-on ? Par simple amour de la chasse ? Cela apparaît d'autant plus réducteur que certains guides très réputés n'ont jamais été vraiment « chasseurs » eux-mêmes. Alors par hasard, par nature, par goût, par fuite, par défi, par dépit...? Pour la plupart des professionnels que nous avons eu l'occasion d'interviewer ou de rencontrer, il s'agit en fait d'un peu tout cela à la fois. Il n'existe pas de formation ou d'école spécialisée pour être guide de chasse dans la plupart des pays de grande chasse africains, hormis en Afrique Australe (particulièrement au Zimbabwe) où il est possible de suivre des modules de formation (non obligatoires) pour devenir apprenti guide de vision ou de chasse.

Pas vraiment un métier donc, l'activité de guide de chasse demande beaucoup de mobilité, est de surcroît instable et peu sécurisante pour celui qui l'exerce. Une saison de chasse de 4-5 mois permet difficilement à un guide de s'assumer financièrement toute l'année, nous y reviendrons. Nombre de guides non concessionnaires mais simples salariés changent de société de chasse d'une saison sur l'autre, travaillent dans différents pays en fonction des saisons¹, disparaissent de la profession pendant plusieurs années pour y revenir ensuite. En

¹ En effectuant des saisons doubles RCA-Tanzanie ou Cameroun-Tanzanie par exemple, certains guides arrivent ainsi à travailler pratiquement toute l'année. Ce phénomène est cependant moins remarquable depuis le développement de la chasse en forêt et l'extension des périodes de chasse au Cameroun, aussi parce que certains pays d'Afrique Australe et Orientale adoptent une politique protectionniste en la matière en obligeant les guides

Afrique Centrale, n'importe qui, à tout âge (majeur) et de toute nationalité, peut un jour devenir « aspirant guide » dans une société de chasse ; ensuite, selon le pays, il pourra acquérir une licence de guide professionnel, après la réussite à l'examen en RCA, simplement en l'achetant au Cameroun. On rencontre alors tous types de trajectoires personnelles et toutes personnalités dans ce milieu, hiérarchisé selon des stéréotypes tenaces hérités de la période coloniale. Le guide anglo-saxon possède depuis toujours une réputation d'excellence et reste une référence ; le guide portugais (ou mozambicain) serait bien souvent un « viandard » ; le guide sud-africain aurait peu d'états d'âme tant vis-à-vis de la faune sauvage que des Africains ; le guide français serait l'aventurier brouillon, très bon... ou très mauvais.

Daniel Henriot, une forte personnalité du milieu de la chasse en Afrique Centrale depuis bientôt 40 ans, estime que les choses ont bien changé ces dernières années. En réponse à un journaliste d'une revue spécialisée : « *Etre guide de chasse, était-ce un rêve d'enfance ?* » il répond : « *Honnêtement non. Vous savez, jusqu'à ces dernières années, très peu sont venus en Afrique parce que décidés à être guides de chasse. Pourquoi ? Parce que l'Afrique attirait surtout les amoureux d'espace, les oisifs, les rêveurs, ceux qui fuyaient la monotonie ou recherchaient une liberté. On venait à la chasse professionnelle pas à pas. Travaillant en brousse, on chassait pour se distraire ou pour se nourrir, ou encore nourrir un chantier.(...) les chasseurs professionnels de cette époque étaient avant tout transporteurs, restaurateurs, planteurs, mécaniciens...¹* » Et jusque dans les années 1990, on trouve vraiment « de tout » parmi les guides de chasse ou les aspirants guides : d'anciens chasseurs de crocodile ou des forestiers reconvertis, des jeunes gens de bonne famille en rupture de ban, de jeunes appelés découvrant les joies de la brousse africaine au cours de leur service militaire, d'anciens enseignants coopérants, des militaires en fin de carrière, des « hommes à tout faire », et même un membre de l'Académie Française comme Michel Droit² ! Dans tous les cas, des personnalités aventurières par nature, « *en recherche d'autre chose* » qui ont « *l'impression de se trouver* » en brousse. Et parfois, au milieu de tous ceux-là, des personnalités plus sulfureuses que vraiment sympathiques, des marginaux n'ayant pas d'intérêt à rentrer en métropole, adeptes du petit banditisme financier et de l'escroquerie voire du mercenariat, aventuriers douteux comme on en rencontre dans la plupart des milieux privés en Afrique

de chasse, soit à posséder une licence passée dans le pays en question, soit à être de nationalité de ce même pays (Zimbabwe).

¹ Connaissance de la Chasse, 2001. *Actualité / Etranger*, Paroles de guides, Daniel Henriot, n° 303, juillet 2001, p. 30.

² Qui partagea pendant plusieurs saisons le quotidien du directeur de la Safeca, Jean d'Orgeix, sur le Domaine de Ouanda-Djallé dans le nord-est de la RCA. Pour l'anecdote, il fut admis à l'Académie Française en

Centrale. A l'heure actuelle, comme le sous-entend Henriot, il semble bien que les nouveaux arrivés dans la profession sachent mieux ce qu'ils recherchent ; ils vont en Afrique pour « *être guides de chasse* ». La profession n'est certes pas encore totalement épurée de ses plus mauvais sujets. Mais il faut tout de même remarquer que la professionnalisation du milieu dont nous parlions dans notre première partie, si elle participe à casser « le mythe du guide de chasse aventurier », favorise dans le même temps son accession à des personnalités moins tranchées, qui bénéficient d'*a priori* plus positifs pour leurs interlocuteurs potentiels. On voit aujourd'hui des cadres de haut niveau travaillant en Europe « *tout plaquer pour la brousse* », des commerciaux capable d'offrir à leur concessionnaire la « *conception d'un produit chasse* » selon les règles du marketing, des étudiants en fin de cursus faire quelques saisons comme aspirants avant de guider leurs premiers safaris. A ceux-là, il faut ajouter de nombreux guides par filiation, qui suivent les traces du père voire du grand-père et perpétuent la réputation cynégétique de leur famille (c'est le cas des familles Laboureur et Tiran). Enfin, certains guides aujourd'hui sont d'anciens clients ayant quitté leurs activités professionnelles (le plus souvent leur entreprise) et laissé leur famille en métropole pour devenir guides de chasse, ...« *jouer au guide de chasse* » comme le disent les « *vrais guides* », qui estiment qu'ils « *n'auraient jamais pu, eux, être des clients...* ». Plus « professionnels », plus « modernes » dans leur approche de la chasse, mieux armés face aux réalités gestionnaires et scientifiques vers lesquelles évoluent leur activité, dans une brousse laissant de moins en moins de place au rêve et face à une clientèle autorisant de moins en moins l'improvisation, les nouveaux guides de chasse, nécessairement plus policés qu'auparavant, n'en restent pas moins nostalgiques du passé.

1.2.2. Un regard sur leur profession et sur leur environnement naturel et humain

a) La nostalgie de « l'Afrique d'antan »

« *Vous arrivez trop tard !* » Tels sont les premiers mots que beaucoup de jeunes guides de chasse entendent de la bouche des « anciens » lorsqu'ils arrivent en Afrique. Car, pour le guide de chasse ou le chasseur sportif d'aujourd'hui, l'Afrique, « *c'était mieux avant !* » : les écrits, les photos, les films, les récits des guides de cette époque, tout tend à le démontrer. L'époque des « grands safaris » est maintenant révolue ; celle des troupes pléthoriques dans des brousses peu ou pas peuplées, des trophées records qui n'existent certainement plus qu'en

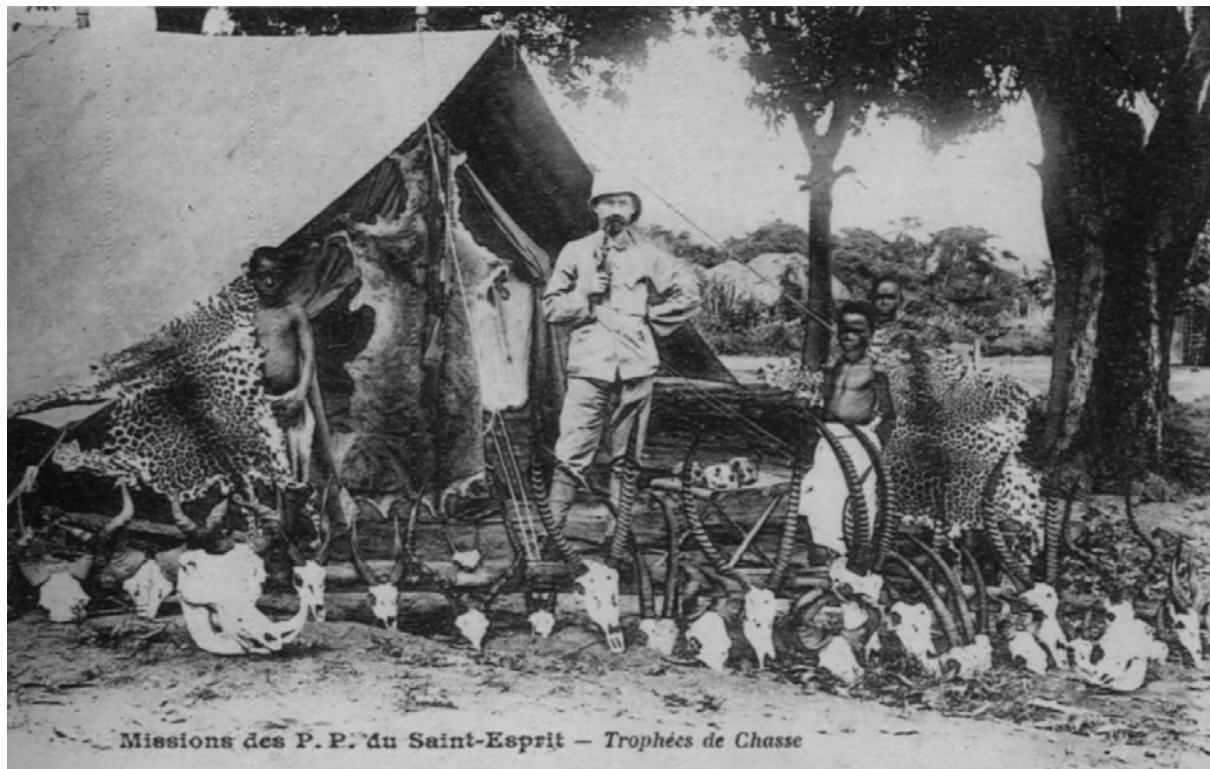
remplacement de Joseph Kessel, lequel était également un passionné d'Afrique et de safaris : Cf. KESSEL J., 1954. *La piste fauve*, Gallimard, Coll. L'Air du temps, 364 p.

photo, d'une législation favorable et souple, des contacts avec des populations indigènes « sauvages » mais dociles car crédules, d'une brousse mystérieuse et vierge sans « *programme de conservation et de développement cherchant à tout analyser, chiffrer, réglementer, gérer...* ». Plus généralement, et comme le précise Dalla Bernardina, la cynégétique occidentale s'inscrit dans une forme de « *nostalgie des origines* » : *le chasseur moderne, à la différence de ses prédécesseurs, ne chasse pas pour manger. Il n'est pas en guerre avec la nature sauvage. La logique de l'inversion rituelle propre aux sociétés traditionnelles est loin derrière lui. Il est imprégné de notions positivistes qui lui ont permis de démythifier, de désenchanter pourrait-on dire, l'espace naturel. Et pourtant, il n'a rien trouvé de mieux, pour donner un sens à ses évolutions dans les espaces verts, que de réactualiser, en les présentant comme immuables, des représentations empruntées à des horizons lointains et désormais dépassées sur le plan historique¹.* » Ajoutons à cela les notions de finitude, d'achèvement ; comme si ce qui avait vraiment valu la peine était toujours derrière, le futur ne pouvant être que moins bien : « *Passer quelques jours en brousse africaine, c'est vivre une des dernières vraies aventures qu'il est encore possible de vivre sur cette terre².* » Et l'on comprend alors mieux l'engouement particulier subsistant dans le milieu de la grande chasse africaine pour la RCA, et particulièrement pour les secteurs cynégétiques de l'Est et du sud-est abandonnés depuis plusieurs années. Une brochure publicitaire d'une société de chasse de vendre de la réalité, mais aussi du mythe : « *La République Centrafricaine : pour y vivre une vraie expérience de chasse, l'émotion, les sentiments authentiques, les senteurs de la brousse, le respect de l'animal, l'ambiance des safaris d'antan qui nous font tant rêver et passer des moments inoubliables* ». Les mythes du sauvage et de la virginité s'y sont ainsi recréés : « *La Centrafrique reste le dernier pays d'Afrique où il est encore possible de chasser sur des territoires de chasse encore vierges* » lit-on dans une autre brochure publicitaire. Comme nous l'avons vu, en tant que pilier des politiques d'expansion coloniale, surtout en Afrique Orientale et Australe, mais aussi de par son image contemporaine globalement négative auprès du grand public des pays occidentaux, l'histoire de la chasse des Blancs en Afrique a développé une double image paradoxale. D'une part, l'admiration pour les chasseurs professionnels d'antan et la nostalgie des épopées de la conquête puis de la période coloniale, époques fastueuses dans l'imaginaire cynégétique occidental, sont encore une composante majeure du discours et de l'idéologie des guides et chasseurs sportifs contemporains.

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 25.

² CORSON J.P. 1993. *Pourquoi un safari ?*, Connaissance de la Chasse n° 207, juillet 1993, p. 69.

Illustration 8 : Un chasseur pose devant ses trophées et un campement en toile dans la plus pure tradition anglo-saxonne, début du XX^e siècle



Source : RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, p. 29.

Photo 22 : Deux chasseurs et leurs trophées obtenus au cours d'un safari, nord RCA, années 1990



D'autre part, il faut bien constater que le safari de chasse en Afrique, dans les esprits occidentaux néophytes comme éclairés en la matière, est aujourd'hui encore largement considéré comme une des résurgences les plus directes et les moins légitimes de la domination et du comportement « colonialiste ». Et si la reconsidération du tourisme cynégétique comme outil de gestion des milieux et de développement local modifie la donne d'un point de vue pratique, elle reste réservée à certains milieux conservacionnistes et ne touche pas encore vraiment le grand public.

La majorité des guides et particulièrement les nouvelles générations, récusent l'étiquette néo-colonialiste qui leur est le plus souvent accolée : *« Les choses ont changé, je ne me raccroche pas au passé. Les conditions de travail de mes employés sont bien meilleures que celles de certains salariés dans des entreprises françaises ou américaines et mes relations avec les Africains sont en général très bonnes. Je suis ici parce que j'aime l'Afrique, pas pour l'exploiter et partir! »,* ou encore *« Nous ne faisons pas de politique, et je comprends bien mieux ce qui est bon pour les Africains de la brousse que les intellos dans leurs bureaux qui n'ont jamais mis les pieds ici ; je partage ma vie avec eux, je leur donne du travail, s'ils peuvent s'en sortir grâce à cela, tant mieux. Et après, pourquoi viendrait-on me reprocher un passé auquel je n'ai pas participé et que je n'ai pas connu ? »*

Mais tous ne se défendent pas avec la même énergie de cette image peu valorisante. La nostalgie des conquêtes aventureuses, de l'époque où *« le chasseur blanc jouait le rôle de pionnier dans les contrées sauvages africaines à découvrir et explorer »,* s'associe bien souvent à la nostalgie de *« l'âge d'or des safaris »,* apogée de la période coloniale durant laquelle *« ça marchait quand même mieux avant, et pour tout le monde... »* et où le statut du Blanc était survalorisé : *« avec le Blanc, le travail marche »*. Spécialement dans les milieux cynégétiques, la « décolonisation de l'imaginaire colonial » est encore peu avancée.

Pour ces raisons et d'autres, comme l'image renvoyée par la chasse en général, la profession de guide de chasse est restée très longtemps « politiquement incorrecte ». En ce sens, l'établissement des programmes de gestion cynégétique communautaire, qui *« protègent et développent grâce à la chasse »* est devenu l'argument inespéré permettant soudain de légitimer les safaris. N'ayant pas eu besoin de la construire, les professionnels de la chasse ont simplement récupéré une argumentation modernisée auprès des milieux de la conservation et du développement. Ainsi par exemple, le journal *« Connaissance de la Chasse »* de rappeler récemment dans un encart à propos du Bénin : *« Dans le cadre du programme de conservation de la biodiversité dans les zones périphériques transfrontalières des Parcs du W (...) d'Arly (...) et de la Pendjari (...), le Programme Ecopas juge indispensable de s'appuyer*

sur « le développement du tourisme cynégétique pour valoriser ces richesses fauniques de manière durable au profit des populations locales¹. » Il est cependant intéressant de relever que ce double argumentaire écologique et socio-économique est par essence-même en contradiction avec l’imaginaire cynégétique et avec les stratégies individuelles des guides de chasse, même les plus modernes d’entre eux - mais nous y reviendrons -.

b) Indépendance et qualité de vie

L’Afrique sauvage, vierge et mystérieuse, toujours « *féminine* », souvent « *amante* », vision romancée de « *l’Eden Africain* », reste un paradigme assez caractéristique des milieux cynégétiques, même s’il est largement partagé par l’inconscient collectif occidental². Et les approches scientifiques, gestionnaires et « *développementalistes* » qui se sont peu à peu imposées aux guides de chasse, acteurs privés maîtrisant mal (pour la plupart d’entre eux) les évolutions théoriques et sémantiques liées à la gestion des ressources naturelles, sont entrées en conflit vécu ou pensé avec l’imaginaire et les logiques de ces derniers. L’idée communément admise selon laquelle les acteurs privés fonctionnent et réagissent en fonction de stratégies collectives ou corporatistes est ici battue en brèche. Si comme nous le verrons, de puissants lobbies pro-chasse nord-américains, et dans une moindre mesure français, défendent les intérêts des chasseurs (clients), il est remarquable de noter en contrepartie les faibles volonté et capacité d’action collective qu’ont toujours eu les guides de chasse francophones. La décision d’exercice de l’activité de guide de chasse repose sur des stratégies principalement individuelles qui s’inscrivent souvent dans des logiques de rupture avec sa société d’origine. Ruptures « par rapport au passé, par rapport aussi à un confort et à une sécurité « *lassante* », par rapport aux contraintes du quotidien en Occident », sont les éléments qui reviennent de façon récurrente dans les discours.

« Mon enfance a été bercée de récits d’aventures et de sagas épiques. J’étais tout à tour Blueberry ou Corto Maltese... Puis ce furent Byron, Conrad, Jünger, Lawrence, Monfreid qui finirent de me convaincre que j’étais de ces animaux qui ne se sentiront jamais à leur place au milieu du troupeau... Mon précédent métier m’avait également permis de découvrir pas mal de lieux et de cultures différents de par le vaste monde ; les grands espaces m’ont toujours attiré. Ajoutez-y un certain goût du risque, une passion innée de la chasse.(...)»³.

¹ Connaissance de la Chasse, 2003. *Actualité / Etranger*, n° 325, mai 2003, p. 50.

² RODARY E., 2001. *op. cit.*

³ Connaissance de la Chasse, 2003. *Actualité / Etranger*, Paroles de guides, François Marchetti, n° 330, octobre 2003, p. 86.

Le « milieu des guides de chasse », fermé et conservateur, restreint numériquement, où tout le monde ou presque se connaît, reste donc composé de personnages par nature individualistes mais qui savent aussi parfois se reconnaître des valeurs, des expériences communes - en brousse, les cas d'entraide entre « ennemis » avérés sont légion. Ces derniers, bien que leur nature ait évolué au point que l'on a distingué précédemment les « vieux broussards » des « jeunes gestionnaires » et même si l'argent peut être une motivation supplémentaire pour embrasser la carrière, répondent pour la plupart encore à des valeurs qui privilégient la qualité de vie à toute autre forme de bénéfice. On est guide de chasse par choix, par hasard, plus rarement par goût du lucre...

Pour nombre de guides, les bénéfices individuels en terme de qualité de vie supplantent même le goût pour la chasse. Certains guides, qui se défendent d'être réellement « chasseurs » par goût, avouent faire ce métier pour le simple désir de vivre en brousse, la chasse étant un accessoire, et les clients une nécessité: *« C'est le seul métier qui m'ait permis de vivre comme et où je le veux, c'est-à-dire seul de longs mois en brousse. Si je pouvais ne pas chasser et ne pas recevoir de clients, cela ne me dérangerait pas ».*

Relevons la petite annonce suivante, singulière il est vrai, mais symbolique de l'idée que se font nombre de guides de leur profession, pour l'embauche d'un aspirant guide :

*« Vous êtes nombreux à être tentés par le métier de guide de chasse », lit-on dans le dernier *Connaissance de la Chasse*...mais sont-ils aussi nombreux à accepter qu'il s'agisse d'un métier et pas d'un folklore ? Nous (les Guides Associés) sommes toujours à la recherche d'un aspirant guide pour la Centrafrique, c'est-à-dire d'une personne désireuse de vivre en brousse africaine plusieurs mois par an et de s'y livrer aux activités de broussard qui préparent à celles de la chasse : prospections, ouvertures de pistes, construction de radiers, repérage et inventaires des gibiers, implantation de campements. Les qualités que nous attendons d'un aspirant sont : le sens du commandement (diriger une équipe exige des qualités humaines), le goût de la nature, l'accoutumance à une existence rudimentaire, des compétences en mécanique (4x4 diesel) ainsi que des connaissances en secourisme. Nous insistons sur l'état d'esprit souhaité : la chasse proprement dite (le tir des animaux) exige une connaissance approfondie des gibiers et de l'environnement qui s'acquiert à la mesure du temps passé sur le terrain. Avant la gloire (!), le travail. Nous voulons un homme qui assume les servitudes d'une formation professionnelle, pas un expert en maniement d'armes et en accumulation de paires de cornes. Daniel Henriot¹. »* Le ton est tout de suite donné !

¹ *Connaissance de la chasse*, 2003. *Mouvements de guides*, n° 327, Juillet 2003, p. 52.

Pour renforcer ce trait, précisons que nombre d'aspirants guides de chasse expatriés, qui effectuent un travail à part entière durant plusieurs mois en brousse, ne sont pas rémunérés la première saison de chasse. Ce qui n'empêche pas le nombre de candidats d'être supérieur aux propositions d'embauche. Et nous verrons dans la partie suivante que nombre de sociétés de safaris sont tout juste rentables. Comme si l'abnégation et le désintéressement, entre autres qualités propres à « l'homme de la brousse » devaient faire obligatoirement partie de l'image que l'on se fait d'un « grand guide de chasse ».

Ces divers aspects du métier sont primordiaux pour plusieurs raisons.

Recherche de plaisir personnel, individualisme, désintérêt pour les choses de la science et de la gestion, autant de traits de caractère qui ne font pas des guides de chasse les partenaires idéaux pour mettre en place des « programmes de conservation participative » ; lesquels, *a priori*, ont plus d'intérêt à collaborer avec des gestionnaires rigoureux ayant le goût du partenariat et du travail en équipe.

Le guide de chasse, s'il a un intérêt bien évident pour la conservation, en a beaucoup moins pour le « développement ». La caricature nécessiterait d'aller jusqu'à dire que « le développement », dans l'imaginaire du guide, représente justement ce qu'il a voulu fuir, qu'il est le contraire de son « Eden », synonyme d'accroissement des contraintes par rapport à son « idéal ». En ce sens, l'adhésion du milieu de la chasse aux programmes de gestion cynégétique communautaire en Afrique Centrale, intégrant conservation mais aussi de plus en plus de composantes « d'aide au développement » est plus prégnante dans le discours qu'elle n'a réellement intégré son idéologie. Si comme nous l'avons vu, les guides acceptent les nouvelles règles, c'est bien sûr qu'il y voient éventuellement un intérêt, mais ils s'y plient le plus souvent de mauvaise grâce. Et l'on note une dichotomie récurrente entre leurs visions personnelles et leurs discours et pratiques au sujet de la pertinence des programmes de « participation villageoise » et du nécessaire « développement » des populations locales. L'analogie de ces approches et de ces représentations avec celle des milieux conservationnistes et de nombre d'ONG d'environnement est assez remarquable comme nous le verrons ultérieurement.

Enfin, les différents traits caractéristiques du milieu des guides de chasse professionnels s'expriment aussi dans leur rapport à la clientèle. Un guide de chasse « ancien client » héritera difficilement, même après plusieurs années d'exercice, de la même considération de la part de ses pairs que le guide ayant démarré très tôt sa carrière.

Car si toute l'activité des sociétés de chasse est organisée autour de sa seule satisfaction et de son plaisir, le client représente aussi l'intermédiaire renouant temporairement le lien avec cet

« Occident quitté » ; comme nous le verrons au travers de la typologie que nous dresserons du « client de safari moyen », il est parfois même l'icône des dérives de la course à la productivité et au modernisme, alors paradoxalement en opposition totale avec « l'esprit du safari ». Non pas que les relations entre les guides de chasse et leurs clients chasseurs soient caractérisées par le conflit ; d'abord parce que comme nous l'avons déjà fait remarquer, nombre de guides sont d'anciens clients ayant « sauté le pas », ensuite parce que les premiers ont une forte influence sur l'imaginaire, les représentations et finalement les pratiques et discours des seconds. Très souvent, des relations affectives dépassant le rapport « commercial », parfois même des liens d'amitié sincère se créent durant les safaris. Ce fait est assez particulier à la grande chasse où les prises de risque potentielles, « *le combat contre les fauves* », favorisent les phénomènes de reconnaissance et d'appartenance à une même communauté initiatique¹. De plus, un guide trouve sa clientèle généralement par le bouche à oreille et le rapport humain qu'il instaure avec les chasseurs est primordial à la bonne marche de ses affaires.

Mais les différences d'approche peuvent également être conséquentes entre le « guide aventurier » ayant choisi de tout quitter et s'étant approprié son environnement, « ses » Africains et « son » gibier sur « son » territoire, et le client venant éventuellement se distraire une quinzaine de jours, plus sûrement « chercher un trophée » qu'il s'appropriera à son tour. Denys Finch Hatton ne se serait pas senti en phase avec « Tartarin »... et il n'est pas faux de dire qu'à force d'années d'aménagement et de connaissance de leurs zones de chasse, certains guides n'acceptent pas mieux l'intrusion de « l'Africain braconnier » que celle du client dont le comportement heurtera leurs idéaux.

Ainsi, la figure suivante, extrait de la plaquette publicitaire de la société des « Safaris du Haut-Chinko » - qui ferait certainement frémir plus d'un commercial moderne (le document date de 1976) -, au-delà de la simple volonté d'afficher une « certaine éthique de la chasse et de l'Afrique », laisse également entrevoir ce rapport complexe au client chasseur, qui en l'occurrence ici semble devoir se plier aux exigences du guide plus qu'à ses propres penchants ; « viandards » et « rustres » s'abstenir !

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 71.

Illustration 9 : Extrait de la plaquette publicitaire de la société de chasse « Les safaris du Haut Chinko », est centrafricain, 1976



La Chasse

Se pratique exclusivement à pied, sur un terrain assez dur, et peut ne pas convenir à tout le monde. Pour éviter déboires, déceptions et rancœurs, le chasseur doit savoir qu'il va marcher beaucoup et tirer peu.

La chasse, sur le Haut Chinko, c'est le pistage, l'approche, la sélection du trophée. Tout doit se gagner et il n'y a pas de concessions.

Il n'existe ni carnage, ni "tableau", ni "coup de longueur" effectué au dépens de l'animal. L'Afrique n'est pas un magasin où on vient

prendre livraison de cornes et d'ivoire... c'est un continent dont il faut apprendre à connaître et aimer les hommes et la faune.

Les résultats obtenus viennent à l'appui de notre conception de la chasse. Et puis, un safari, c'est surtout "une équipe"... et les

Centrafricains qui vivent avec vous durant plusieurs semaines sont aussi sensibles que nous à la gentillesse, au sourire et au geste, à ces petits riens qui créent un "esprit".

Certains anciens guides avouent même avoir quitté la profession car ils ne « *supportaient pas cette relation forcée à la clientèle* », ayant parfois le sentiment de « *se prostituer* » pour satisfaire des chasseurs n'adhérant pas à leur vision du safari et plus généralement de l'Afrique. Ce point d'achoppement entre guides et clients concernant leur conception de la chasse proprement dite est souvent à l'origine de multiples sarcasmes, voire parfois d'un réel mépris, relevés dans les discours (orales, ces choses-là ne s'écrivent pas...) des premiers envers les seconds. La valorisation et la glorification des compétences physiques et techniques étant également un des traits de la cynégétique occidentale (le « grand chasseur » marche longtemps, voit loin, tire vite et avec précision, etc.), les relations entre le guide et son client sont fortement hiérarchisées. Hiérarchie qui semble procéder d'un contrat naturel, « *le guide étant forcément mieux aguerri et plus compétent que le client* », il ne peut ainsi s'instaurer entre eux de compétition...

c) *La « chasse conservacionniste »*

Il faut enfin remarquer, particulièrement chez les guides de chasse de la nouvelle génération, le développement d'un discours mettant en avant leur conscience « écologique » de la chasse professionnelle et sa nécessaire conception éthique. On peut y voir une raison d'abord très pratique. La pérennité de leur activité dépendant de leur capacité à gérer un cheptel réduit, ils trouvent en conséquence un intérêt direct à mener une politique de « conservation ». Cette logique « gestionnaire » qui, nous l'avons vu, ne va pas toujours de soi, est à opposer à une logique « de rendement » du client souhaitant pouvoir prélever mieux (un trophée plus grand) ou davantage durant son court séjour.

D'autres raisons, plus culturelles, interviennent ; la jeune génération des guides de chasse a grandi sous l'influence d'un discours écologiste prônant des valeurs nouvelles dans le nécessaire rapport de l'homme à son environnement où, semble-t-il, la chasse aurait peu de place. Selon ces nouvelles acceptions, la chasse serait un luxe et non plus un simple droit inaliénable. Sujet difficile, essentiel pour le milieu de la chasse, et qui est à l'origine de chocs générationnels insignes entre professionnels, entre « conservateurs » et « progressistes », entre « aventuriers » et « gestionnaires ».

Nombre de guides insistent sur la nécessaire « éducation à la chasse » de leur clientèle mais aussi sur leur propre responsabilité vis-à-vis de l'avenir de la faune sauvage. Pour certains, souvent les mêmes, de réelles déclarations de guerre faites aux braconniers sont présentées comme la seule issue pour sauvegarder la grande faune, mais aussi (et surtout ?) la chasse sportive...

Pour Thierry Fecomme, guide et concessionnaire d'une zone de chasse dans le centre de la RCA : « *Oui, les éléphants de RCA crèvent sous les balles des bracos professionnels venus du Soudan. Oui, les rafales de kalachnikov crépitent dans la brousse. Faut-il le taire ? Faut-il ne rien dire au prétexte que cela nuirait à la fidélité de la clientèle ? Faut-il se taire parce que l'éléphant n'est pas chassable en RCA, et donc, qu'il ne nous « intéresse pas » ? Non, je ne peux me résoudre à constater l'ampleur des dégâts du braconnage en restant les bras croisés !* » (...) *Je pense que chacun doit participer à la lutte anti-braconnage en aidant à la constitution d'un corps spécialisé d'une centaine d'homme armés. Nous sommes 7-8 organisateurs de safaris en RCA, chacun peut participer à son niveau. Nous ne pouvons pas être fatalistes et laisser tomber la faune de ce si beau pays qu'est la RCA. D'ailleurs cette nation a pour quasi-unique richesse la faune sauvage, œuvrons pour aider à mieux la gérer, à mieux la conserver. (...) Il incombe aux chasseurs responsables de s'organiser afin de participer à la conservation de la faune sauvage partout dans le monde. Le chasseur doit être un naturaliste actif et vigilant. C'est à cette seule condition que l'on chassera demain à travers le monde entier¹.* »

D'autres guides n'hésitent plus à dénoncer leurs collègues peu scrupuleux dans le but de « tirer la profession vers le haut ». Les nouvelles générations s'inquiètent du sort réservé à leur métier et leur passion et réagissent en tentant de transformer l'image de la chasse sportive. Un jeune guide français, dans un courrier à l'attention de l'Association des Chasseurs Professionnels : « *L'Association est censée regrouper des professionnels sérieux qui se doivent de respecter les statuts de l'ACP et qui ont le souci de proposer à leurs clients des safaris de qualité (...). Quelques membres sont loin de regrouper ces conditions et je déplore que l'ACP les ait acceptés ou gardés. L'ACP a beaucoup polémique sur le sujet de la chasse au Bongo avec des chiens mais qu'en est-il de la chasse au Lion et au Léopard la nuit au phare, des lions tirés dans les parcs en Afrique du Sud, du tir de la voiture, du non-respect des quotas, etc. Je peux vous affirmer que certains membres (pas tous fort heureusement) pratiquent ce genre de chasse régulièrement. Les chasseurs parlent et tout finit par se savoir !* »

Et les débats sur l'éthique de certaines formes de chasse, décriées comme nous l'avons vu, sont repris par les revues spécialisées.

« *L'association des chasseurs professionnels d'Afrique (APHA) a procédé, le 11 janvier 2001 lors de la convention SCI, à un vote sur différents points d'éthique : au sujet, un débat*

¹ Connaissance de la Chasse, 2001. *Actualité / Etranger*, Plaidoyer pour l'éléphant, n° 303, juillet 2001, pp. 26-27.

« chasser le Bongo avec ou sans chiens. » A la question : « Considérez-vous qu'il est « éthique » de chasser un quelconque animal avec des chiens si la pratique en est autorisée par la législation du pays ? » 7 personnes répondent « Oui », 19 répondent « Non » (parmi elles on note 2 abstentions). A la question : « Pensez-vous qu'il est éthique de chasser avec des chiens à l'exception des cas envisagés (animaux blessés) ». Hormis 4 abstentions, l'ensemble répond « Non ». Toujours dans le domaine de l'éthique, 25 voix contre 3 s'élèvent contre la chasse de nuit. La même question a-t-elle été posée concernant le tir depuis les engins motorisés (auto en Afrique, hélicoptère en Asie) ? Cela aurait été parfait...¹. »

Dans l'ensemble, il faut aujourd'hui relever la montée en puissance d'un discours beaucoup plus « écologique » - qui se veut donc plus « éthique », ou plus « moral » - chez les professionnels de la chasse sportive, très en phase avec le discours et l'approche « conservationniste » moderne conciliant protection et « utilisation durable » de la ressource.

Mais il ne faut pas s'y tromper ; si le chasseur occidental fait souvent cause commune avec l'écologiste ou le naturaliste dans sa condamnation des grands problèmes environnementaux (la croissance démographique et ses corollaires, les pertes d'habitat au profit de l'urbanisation et de l'emprise agricole, les pollutions diverses, le changement climatique, etc.), il reste, lui, chasseur, l'utilisateur le plus bénéfique à la nature car « en phase avec elle ». Et le chasseur, (« blanc » s'entend, car l'indigène, pour le chasseur blanc comme pour l'écologiste, le naturaliste ou le responsable de projet de conservation, est plus souvent braconnier que chasseur) se trouverait être le meilleur protecteur de la faune sauvage.

« L'Afrique cynégétique, bien que sérieusement endommagée par le braconnage, les guerres, l'irresponsabilité et la folie des hommes, reste encore malgré tout la plus belle et la plus grande destination mondiale. Cela est une certitude, comme le fait que les safaris sont de loin, à l'heure actuelle, le plus grand atout pour la conservation de sa faune. En s'y rendant et en y chassant avec un total respect de celle-ci, des règlements en vigueur et des populations concernées, vous ne pouvez mieux contribuer à sa sauvegarde². »

Il est intéressant de noter le paradoxe entre le fait que si leurs discours sont parfois très similaires, sauf en ce qui concerne les diatribes anti-chasse bien sûr, les « écolos » restent encore l'ennemi héréditaire et intime du guide de chasse comme du chasseur, au point qu'ils sont présentés par certains comme « une mutation récente et médiocre de notre « société » de consommation³. » Et l'argument d'une chasse qui participerait à mieux protéger la faune que

¹ Connaissance de la Chasse, 2001. *Actualité / Etranger*, n° 303, juillet 2001, p. 28.

² Préface par Christian de Tudert, (président de l'ACP) de l'ouvrage de DE POLIGNAC B., 2003. *Chasser en Afrique, de la bécassine à l'éléphant*, édité à compte d'auteur, Paris, 367 p.

³ VETTIER J., 1990. *Grandes chasses d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs*, Barbelion, 311 p.

la sanctuarisation occasionnée par les parcs nationaux est en retour condamné par certains partisans d'approches protectionnistes. Ainsi, Spinage de relever : « *It is a traditional complaint of professional hunters that they should be allowed to hunt in national parks because hunting is « good » for animal populations, it « manages » them by removing the old males. If it is so good for them, then why are there greater densities of animals in national parks than outside them¹?* »

Même si l'argumentation précédente est tout à fait fautive en ce qui concerne de nombreux sites d'Afrique Centrale - où il est connu que nombre de zones de chasse sont maintenant plus giboyeuses que certains *paper parks* -, elle est symptomatique des divisions qui habitent encore les milieux de la conservation, entre logiques sanctuaristes et logiques participatives, entre logiques anti et pro-utilitaristes. En filigrane de ces positionnements idéologiques, on doit pourtant relever un rapport commun de l'homme à la nature, et ici en l'occurrence de l'homme occidental devant la nature sauvage africaine. Dalla Bernardina nous l'explique bien en montrant que : « (...) *l'écologiste et le touriste, malgré leur désir affiché d'innocence, réagissent comme le chasseur et sont animés par les mêmes fantasmes. Le sentiment d'appartenir à une élite, une communauté d'émotions face à la « sauvagerie », une intense curiosité pour l'intimité, la cruauté et la souffrance animales - les revues de nature ou les brochures de safaris n'étaient-elles pas avec complaisance photos d'accouplements ou scènes macabres de dévorations - les réunissent au-delà des oppositions apparentes. Le plus souvent ennemis déclarés du chasseur, écologiste et touriste dissimulent, en fait, mieux leur plaisir et leur « consommation » inavouée de la nature².* »

Section 1.3 ...Et touristes chasseurs

1.3.1. La grande chasse comme chasse gardée des « puissants »

Partir en safari de grande chasse est une activité coûteuse, parfois même très coûteuse - parfois plusieurs dizaines de milliers de dollars, comme nous le verrons dans notre quatrième partie -, et en conséquence largement réservée aux « élites financières » occidentales ; même si comme nous l'avons vu, la clientèle des safaris de chasse africains a connu deux vagues successives de « démocratisation », au début des années 1950 puis ensuite durant la décennie 1970-1980.

¹ SPINAGE C.A., 1998. *op. cit.*, p. 271.

² DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*

Le safari reste encore élitiste, et même discriminatoire vis-à-vis de ses propres acteurs. Les écarts les plus grands résident entre la pratique de la petite chasse et de la grande chasse. Un rapport de 1 à 30 peut caractériser la différence de tarifs entre un « safari petit gibier » au Sénégal et un « safari Eland de Derby » en RCA. Un rapport de 1 à 10 peut caractériser la différence de tarifs entre un « safari antilopes » dans un Ranch d'Afrique du Sud et le tir d'un éléphant gros porteur au Botswana. On relève une tendance actuelle d'augmentation de tarifs rendant inaccessibles certains trophées au « chasseur sportif moyen ». Tirer un Lion en Tanzanie, un Grand Koudou en RCA ou encore un Bongo au Cameroun, lorsque le prix du safari n'a pas fait l'objet de négociations, est devenu l'apanage des seuls grands fortunés.

Aujourd'hui, la diversité des destinations et des tarifs proposés participe donc d'une hiérarchisation entre chasseurs eux-mêmes. Mais cette forme de « discrimination », toute relative il faut encore le souligner, est devenue exclusivement financière et non plus socioculturelle comme elle a pu l'être autrefois. Le Lord britannique peut côtoyer dans son campement de chasse le « céréaliériste beauceron » ou le chef d'entreprise nord-américain.

Les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de chasseurs français et américains (en grande chasse) nous ont surtout permis d'identifier leurs catégories professionnelles, et de comparer les résultats de ces questionnaires avec nos relevés de terrain¹ (Cf. annexe 3).

Ainsi, il est apparu qu'une majorité - près de 65% - des chasseurs sportifs français font partie du patronat, voire du grand patronat (chefs d'entreprises). Les professions libérales - avocats, médecins - sont mieux représentées (18%) que les cadres / cadres supérieurs (8%) ou les artisans-commerçants (4%). Enfin, on relève quelques chasseurs n'exerçant aucune activité professionnelle (2%), souvent des personnes vivant de rentes familiales.

Informations intéressantes également, 59% des chasseurs ayant répondu se situaient dans la tranche d'âge + de 55 ans, 39% dans la tranche 36-55 ans et 2% dans la tranche 18-35 ans.

Pas moins de 95% d'entre eux se considéraient comme chasseurs réguliers, 70% possédaient d'autres chasseurs parmi les membres de leur famille et 13% d'entre eux avaient effectué un seul safari en Afrique, 46% entre 2 et 5 safaris et 31% plus de 5 safaris.

Seulement 14% d'entre eux avaient déjà effectué un safari seul, les autres ayant toujours fait appel à un guide et une société de chasse. Une majorité sélectionnait sa société de safari par le biais de relations personnelles (61%), les autres (27%) par le biais des manifestations

¹ En 2000, 250 questionnaires ont été envoyés à des chasseurs français et 100 questionnaires à des chasseurs nord-américains connus pour participer ou avoir participé à des safaris de grande chasse en Afrique. Le taux de retour des questionnaires français a été de 20%. Une dizaine d'entre eux étant inutilisables, nous avons travaillé sur un corpus de 40 questionnaires. Le taux de retour des américains a été trop faible (5%) pour exploiter

spécifiques (surtout le *Country-Show* d'Auteuil), très rarement par les journaux cynégétiques (2%). Enfin, seulement 24% d'entre eux affirmaient posséder une salle spécifique pour leurs trophées.

Pour compléter ce rapide tableau, il est difficile d'omettre les personnalités publiques, souvent des hommes politiques, connues pour être ou avoir été des passionnés de grande chasse en Afrique. Le conseiller spécial de François Mitterrand¹ à l'Élysée, François de Grossouvre, était féru de grande chasse. Valérie Giscard d'Estaing a chassé jusqu'à récemment en Afrique Centrale (dans le nord de la RCA mais aussi au sud-est Cameroun) tout comme Claude Bébéar (ancien PDG d'Axa Assurances) ou encore Yves Galland, (ancien Ministre délégué de l'Economie et des Finances du gouvernement d'Alain Juppé). Mais globalement, principalement à cause de la mauvaise image du safari dans nos sociétés occidentales, les personnalités publiques pratiquant cette activité cherchent plutôt à s'en cacher qu'à s'en faire valoir.

Nous avons ensuite cherché à savoir quelles nationalités se rendaient de manière privilégiée en safari en Afrique Centrale.

Généralement, peu de données sont disponibles officiellement sur la nationalité des chasseurs et celles-ci sont souvent parcellaires. Nous avons vu dans notre première partie que la professionnalisation de l'activité et l'internationalisation du système a fortement circonscrit les anciennes césures d'origine coloniale entre Empires français et britannique. De plus en plus de chasseurs choisissent leurs destinations non plus selon cette distinction mais en fonction des priorités de leur safari (qualité de chasse, trophée rare ou record, latitude de prélèvement plus large, qualité de l'accueil, etc.) et souvent aussi en fonction du meilleur rapport qualité prix.

En Afrique Centrale, si globalement les chasseurs sont très majoritairement français ou nord-américains, on relève également d'autres nationalités, principalement d'Europe Occidentale (Espagnols, Portugais, Danois, Italiens, Néerlandais) et du continent américain (Canadiens, Mexicains, Argentins), plus rarement de pays du Moyen-Orient (Qatar, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis). Kirda montre qu'au Nord Cameroun, entre 1983 et 1997, pas moins de 34 nationalités différentes provenant des 5 continents y ont effectué des safaris². On constate

statistiquement ces données. Dans les deux cas, nous avons complété nos données et basé nos analyses sur les résultats d'entretiens avec des chasseurs sportifs en France ou au cours de nos travaux de terrain.

¹ Lequel appréciait plus la « petite chasse », bien qu'il eût effectué un safari de grande chasse au Niger en 1957, pendant lequel il tua un buffle, l'histoire étant relatée dans l'ouvrage du guide de chasse qui l'accompagnait à l'époque, Gilles Tré-Hardy. Cf. TRE-HARDY G., 2002. *Kota Doli, mémoires d'éléphants et autres chasses d'Afrique*, Montbel, Paris, 370 p.

² KIRDA Ph., 2000. *op. cit.*, p. 38.

en effet une grande diversification des nationalités des chasseurs sportifs, et l'évolution générale du safari tend à en attirer de nouvelles. Ainsi, on note l'arrivée récente sur le marché de la grande chasse de chasseurs russes, dont nombre d'hommes d'affaires devenus richissimes de par l'ouverture récente de leur pays au marché mondial.

La nationalité des chasseurs se rendant dans un pays de grande chasse varie en fonction de différents paramètres : leur pouvoir d'achat, celui des Français étant généralement inférieur à celui des nord-américains ; les espèces présentes et pouvant être prélevées dans le pays ; le type de politique et la nationalité du concessionnaire ou du guide de chasse.

Par exemple, dans le nord de la RCA, si la majorité des guides sont français, certaines sociétés adoptent une politique de tarifs élevés visant surtout une clientèle nord-américaine, d'autres pratiquent une politique de tarifs plus abordables et privilégient la clientèle française (le manque de pratique de la langue anglaise constituant un facteur limitant pour certains guides). En 2002, les ZCV centrafricaines ont accueilli 53 chasseurs, dont 60% de Français, 26% de Nord-Américains, les 12% restant étant constitués de 5 autres nationalités, toutes d'Europe Occidentale¹.

A l'inverse, au sud-est Cameroun, site pour lequel nous avons pu récolter des données sur cinq années consécutives (1998-2002), 56 chasseurs en moyenne ont été accueillis annuellement, parmi lesquels 59% de Nord-Américains, 12% de Français, 10% d'Espagnols et 19% de chasseurs de 7 autres nationalités d'Amérique du Sud et Centrale et d'Europe Occidentale². Cette inversion du rapport entre Français et Américains s'explique principalement par les tarifs moyens beaucoup plus élevés de la chasse en forêt et par l'intérêt plus marqué des Américains pour effectuer des safaris très ciblés sur des espèces prestigieuses (« *le trophée avant tout !* »).

Sans que nous ayons de données chiffrées précises, mais selon nos observations personnelles et l'avis de nombreux guides, il semble que la part des chefs d'entreprises parmi la clientèle américaine et plus généralement non française, soit beaucoup plus importante que parmi la clientèle française.

Enfin, les chasseurs sportifs comptent également dans leurs rangs quelques femmes. Selon les guides, entre 2 et 3% des safaris seraient effectués par une « Diane chasserresse ».

¹ d'après BOULET H., 2001. *op. cit.*

² d'après MINEF, 1998-2002. *op. cit.*

1.3.2. *Le safari : encore un voyage initiatique ?*

Comme nous l'avons déjà avancé au sujet des guides de chasse professionnels et comme l'ont montré Mackenzie, Grove, ou encore Adams et Mac Shane¹, les mythes du retour aux origines, de l'Eden, de la virginité des terres africaines « *inconnues* », ont été très prégnants dans l'idéologie passée des milieux tant conservacionnistes que cynégétiques. Et nous pensons, à la suite de Dalla Bernardina ou Fabiani², que ces mythes sont encore vivaces chez les chasseurs sportifs contemporains, même s'ils s'inscrivent dans une dimension nouvelle d'achèvement, impliquant le besoin de consommer le sauvage rapidement, avant sa disparition ; « *il faut y aller avant qu'il n'y en ait plus* ».

Ainsi, en tant que moyen d'accession à une nature soi disant « inviolée », non « artificielle », car non « civilisée », la chasse permet bien un voyage dans le temps, dans l'espace et dans la hiérarchie sociale. Mais en tant que mode de mise en valeur d'un égo cynégétique essentiellement masculin, comme sublimation de la virilité, elle semble impliquer aussi un voyage en soi-même.

Les conseils d'un chasseur français : « *Partez en safari ! Chassez ou ne chassez pas, peu importe ! Mais pendant quelques jours, vivez intensément dans une nature toujours vierge pendant qu'elle existe encore et profitez-en pour vous recueillir, pour vous retrouver, pour réfléchir sur tout, sur votre trajectoire terrestre, sur la valeur réelle de votre activité habituelle et sur la signification profonde de votre présence sur cette terre d'Afrique*³ », font écho à un article d'une revue cynégétique américaine, le *Big Game magazine* : « *dites-moi comment je pourrais retrouver mon identité d'homme sans me reconnaître dans une passion intense, faite d'anxiété, de crainte, d'exaltation, qui me fasse revenir, à travers le temps, jusqu'à la préhistoire, jusqu'à mes racines.* »

L'idée de « voyage intérieur », de redécouverte de sa propre authenticité à travers le safari est ainsi récurrente : « *Ce n'est pas en toute innocence que j'ai parcouru les savanes et les forêts, j'emportais toujours mon fusil dans ces randonnées sauvages et la recherche des grands animaux restait ma motivation première. Peut-on être chasseur dans l'âme tout en aimant la brousse et la faune qu'elle nourrit ? C'est au lecteur qu'il appartiendra d'en juger. Mais*

¹ MACKENZIE J.M., 1988. *op. cit.*

GROVE R. H., 1995. *op. cit.*

ADAMS J.S., MC SHANE T.O., 1992., *op. cit.*

² DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*

FABIANI J.L., 1982. Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel., in La chasse et la cueillette aujourd'hui, *Etudes rurales* n°87-88, Revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes, Recherches Anthropologiques, Paris, pp. 309-323.

³ CORSON J.P. 1993. *op. cit.*, p. 69.

j'assume pleinement ma passion car sans elle, je ne me connaîtrais pas comme je me connais aujourd'hui¹. »

Et la rhétorique justifiant le safari trouve ses racines dans celle justifiant le « besoin naturel de chasser », pour des raisons que nous apporte sur un plateau une forme originale de déterminisme biologique : « *le meurtre est inscrit dans les chromosomes humains². »*

En autorisant la transgression des règles de la vie en société, le safari en Afrique est ainsi encore largement considéré par ses principaux acteurs comme un exutoire aux contraintes de la vie quotidienne. Mais il représente aussi une sorte d'acte initiatique répondant à la volonté de retrouver des « *valeurs qui se perdent dans nos mondes urbanisés et artificialisés, où l'essentiel a été oublié* », notamment à travers un « retour à la nature », phénomène défini par Moscovici comme « *une constante anthropologique réapparaissant au cours des siècles sous différentes formes³. »*

Partir en safari serait un acte d'émancipation des servitudes imposées par la modernité : « *Les Occidentaux actuels sont des enfants de divorcés, victime de cette séparation entre la civilisation moderne et son milieu naturel d'origine. » (...)* Dans leur course effrénée vers le « toujours plus » de l'avenir immédiat, les Occidentaux ont perdu le contact avec la réalité vraie du monde extérieur, celle qui existe sans eux et quelquefois malgré eux.(...) Il est impossible de revenir aux conditions de vie paléolithiques. Il n'est pas inutile cependant de connaître le bilan réel, quelquefois très négatif, des avancées techniques et du confort moderne⁴. »

Pourtant, il est impossible de ne pas relever, dans certains campements de chasse, les tentatives de reproduction d'un environnement matériel et symbolique le plus proche possible des conditions de vie rencontrées en Occident. Le campement, mêlant sécurité, confort (voire luxe) et esthétique, devient alors le pôle civilisationnel au milieu de l'Afrique sauvage ; « *La brousse oui, mais avec le confort occidental, c'est encore mieux* ». Télévision, téléphone satellite, Email, considérés comme des services pour le client, ont récemment fait irruption en brousse. Les cas les plus caractéristiques en sont certains lodges luxueux d'Afrique Australe et Orientale mais aussi maintenant quelques campements d'Afrique Centrale.

Comment alors ne pas relever le paradoxe de ces chasseurs blancs - pour certains, des chantres du capitalisme - qui condamnent dans le même temps, par le biais de discours

¹ POTH J., 1994. *Odeurs de brousse, scènes de vie et de chasse au cœur de la savane Centrafricaine*, Albin Michel, Paris, pp.13-14.

² VETTIER J., 1990. *op. cit.*, p. 10.

³ MOSCOVICI S., 1974. *Hommes domestiques et Hommes sauvages*, Paris, UGE.

⁴ CORSON J.P. 1993. *op. cit.*, p. 68.

relevant plus de mouvements alternatifs, quasi « alter mondialistes » ou « anti-développementalistes », les dérives de la modernité et des sociétés industrialisées ? Comment surtout ne pas y voir l'idée sous-jacente selon laquelle l'Afrique devrait rester un fabuleux terrain de jeux pour « patrons en mal de nature sauvage, en mal d'authenticité » ? Avec ironie, Dalla Bernardina se pose la question d'une forme « *d'utopie communiste* »¹ derrière l'idéologie cynégétique occidentale, pour proposer plus sérieusement l'hypothèse d'une forme de « *rêve aristocratique* »². Nous reviendrons plus tard sur ce débat essentiel.

L'analyse des écrits des chasseurs ayant effectué des safaris en milieu forestier montre bien la puissance et l'importance de l'imaginaire entourant la « grande forêt ». Comme nous l'avions déjà vu dans un travail précédent³, la forêt équatoriale est globalement appréhendée et décrite par le chasseur blanc comme un espace inhospitalier, vide de population humaine « civilisée », constitué d'espèces végétales et animales dangereuses, où dominant donc les règles d'une nature non domptée. Le chasseur qui « *chasse le bongo en forêt avec les Pygmées* » s'inscrit ainsi dans différentes formes de « sauvagerie » où, le temps d'un safari, les règles de la « nature » vont supplanter celles de la « culture » : il accomplit un acte ancestral relevant du seul « naturel » (*chasse*), prélève un animal rare et mal connu, de surcroît mythifié (*Bongo*), dans un milieu « mystérieux » et « hostile » (*forêt*), accompagné des chasseurs parmi les plus déshumanisés de l'imaginaire collectif occidental (*Pygmées*).

Violente et générant la mort, la chasse, sportive ou non, est empreinte d'irrationalité. Comme le précise J.P. Warnier : « *La chasse est une activité complexe : le chasseur tue rarement dans l'indifférence, il prélève la vie sur la nature, s'approprie celle des animaux et souvent s'en excuse ou fait ses sacrifices expiatoires, se met en communication avec les autres chasseurs et en communion avec la forêt, la savane, les animaux. La chasse est un jeu et un combat à mort. Elle fait courir des risques. Elle fait parler d'elle. C'est une des activités humaines les plus investies d'émotions, de réciprocité, de don et de contre-don, y compris entre l'homme et l'environnement*⁴. »

Toutefois, il ne s'agit pas de voir du « mystique » partout, et les interprétations socioculturelles de la chasse historique des Blancs en Afrique dont nous nous sommes inspiré¹, si elles sont encore d'actualité, ne doivent pas occulter les changements que nous avons déjà suggérés. Le safari moderne, et surtout le développement d'une course aux

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 87.

² *Ibid*, p. 91.

³ ROULET P.A., 1999. *op. cit.*, pp. 101-111.

⁴ WARNIER J.P., 1999. *Construire la culture matérielle : l'homme qui pensait avec ses doigts*, PUF, Paris, p. 54.

trophées chez certains collectionneurs pressés, a en partie désacralisé et parfois presque totalement déritualisé l'action du safari, au profit de son « résultat ». Nous l'avons vu notamment en relatant les techniques de chasse utilisées en safari et leurs potentielles dérives ; trop souvent, le « trophée » a pris le pas sur la « chasse », sur le « voyage ». Le phénomène n'est pas nouveau, ne concerne pas tous les chasseurs, mais il a pris des proportions assez importantes pour que certains professionnels de la chasse réagissent en fonction de ces nouveaux paramètres. Comme nous allons le voir, pour de nombreux chasseurs, le discours et ses différents modes de validation, particulièrement le trophée, semblent avoir pris le pas sur le safari en lui-même.

1.3.3. Le safari comme objet de positionnement social

Comme nous l'avons abordé dans l'introduction de ce travail, historiquement, la chasse pratiquée pour son aspect ludique a toujours eu des fonctions socioculturelles particulières ; symbole de pouvoir, marque de domination de l'homme sur la nature, mais aussi de domination sociale, et partant, de ségrégation raciale, notamment durant la période coloniale. Nous l'avons également vu, la chasse a toujours été un facteur puissant de particularisation d'un groupe par rapport à un autre. En nécessitant l'acquisition de compétences spécifiques, elle tend à spécialiser et hiérarchiser ses acteurs ; elle distingue ainsi les ethnies de chasseurs-cueilleurs des ethnies d'agriculteurs, les chasseurs spécialisés des chasseurs occasionnels au sein d'un clan ou d'un groupe, les « grands chasseurs » des simples chasseurs, l'homme « chasseur » de la femme « collectrice », etc.

Sans céder à un déterminisme historique facile qui justifierait les comportements que nous allons aborder, il faut pourtant souligner que ces phénomènes de hiérarchisation sociale qui semblent plus prégnants qu'ailleurs dans le cas du safari, ne sont pas l'apanage des chasseurs occidentaux « modernes ». Pour être compris, ils doivent être analysés à la lecture de l'histoire de la chasse au sein de diverses civilisations, anciennes comme contemporaines, et de diverses sociétés, modernes ou traditionnelles². Sur ce dernier point, nombre de travaux d'anthropologie ont montré le rôle majeur joué par la chasse comme structurant identitaire pour le groupe au sein de nombreuses ethnies contemporaines, par exemple chez les Pygmées

¹ MACKENZIE J.M., 1987., *op. cit.*

² ANDERSON J.K., 1985. *Hunting in the Ancient World*, Berkeley.

AYMARD J., 1951. *Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins*, Editions de Boccard, Paris.

SCHNAPP A., 1997. *op. cit.*

SALVADORI Ph., 1996. *op. cit.*

d'Afrique Centrale¹, chez les Indiens de Guyane², les Inuits du Grand Nord³ ou encore les Papous de Nouvelle-Guinée. Et si le cliché du chasseur blanc ornant sa cheminée du trophée de son dernier safari peut prêter à sourire et suscite souvent des réactions d'incompréhension, voire de mépris ou de révolte dans nos sociétés modernes, sa démarche, culturellement parlant, n'est pas aussi incompréhensible qu'elle peut le paraître.

Dans toutes les sociétés traditionnelles pour lesquelles la chasse à un rôle social important, on relève de tels comportements de mise en valeur du prestige cynégétique ; citons par exemple les parures de plumes ayant des fonctions aussi bien esthétiques que symboliques - marques de pouvoir -, les cas de chefferies entourées de défenses d'éléphant (Nord Cameroun, sud-est RCA), les cases ornées de trophées divers, le port d'habits festifs en peaux d'espèces prestigieuses, etc. Comme nous allons le voir, la corporation des chasseurs sportifs, en mettant perpétuellement en scène l'acte de chasse, réagit donc selon des codes qui ne sont pas novateurs et qui ne lui sont pas si spécifiques.

Le safari en lui-même est d'abord censé permettre la glorification du « grand chasseur », jugé au vu de résultats qui prennent diverses formes (trophées, photos, écrits, discours, etc.), comportement que l'on retrouve donc, certes sous des formes sensiblement différentes, chez la quasi-totalité des peuples pratiquant la chasse.

Ensuite, le safari est une occasion, pour l'Occidental, de montrer son appartenance au groupe dominant ; même si dans ses formes les plus modernes et les plus extrêmes, partir en safari, ou plutôt revenir de safari, est devenu aujourd'hui, en opposition à la chasse blanche coloniale, la manifestation d'un pouvoir financier plus que d'un quelconque pouvoir socio-politique.

La fonction de « chasseur blanc » en Afrique semble en effet répondre, dans les imaginaires, à plusieurs paramètres immuables. Il faut être courageux, viril et savoir prendre des risques pour défier des animaux dangereux. Il faut être fort, rapide et rusé pour les dominer (marcher longtemps, tirer vite et juste, etc.). Il faut être aguerri pour maîtriser des armes de gros calibre, elles-mêmes symboles de puissance.

¹ BAHUCHET S., 1991. *op. cit.*, pp. 5-35.

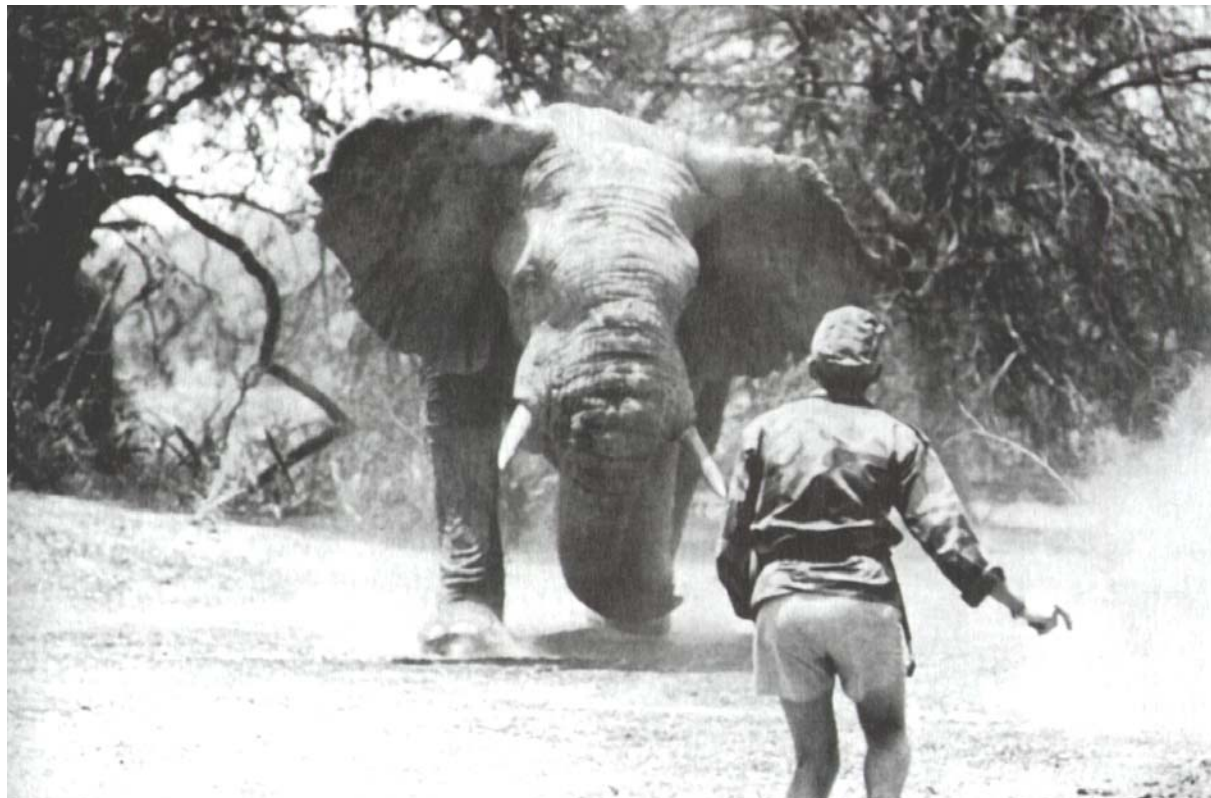
LECLERC Ch., 2001. *En bordure de route ; espace social, dynamisme et relation à l'environnement chez les Pygmées Baka du sud-est Cameroun*, Thèse de doctorat de l'Université de Paris X-Nanterre, ethnologie et sociologie comparative, Paris X, 371 p.

ICHIKAWA M. 1983. An examination of the hunting dependent life of the Mbuti Pygmies, Eastern Zaïre, *African Studies Monographs*, 4, pp. 55-76.

² GRELAND P., GRELAND F., 1996. « *Il ne faut pas trop en faire.* » *Connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayapi (Amérindiens de Guyane)*, Cahiers des Sciences Humaines, 32, 1, pp. 51-63.

³ MALAURIE J., 1955, *Les derniers rois de Thulé*, Plon, 508 p.

Illustration 10 : Une réputation se fait aussi par l'image : le guide de chasse Christian le Noël joue à faire charger un mâle éléphant, Parc national de Zakouma, Tchad



Source : LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, p. 49.

Photo 23 : La chasse des *big five* n'est pas sans danger : un buffle blessé se relève pour charger le chasseur qui l'a abattu, est RCA.



Il faut être un homme, seule habileté à donner la mort avec violence sans enfreindre la règle sociale. Mais surtout, il faut être capable d'apporter une preuve de sa valeur réelle, et pour cela il faut savoir rapporter un trophée, raconter une histoire, écrire un récit.

Comme le précise Dalla Bernardina « *Il y a équivalence (...) entre le trophée et le récit de chasse, le premier étant la matérialisation du second. Tous deux constituent, en effet, une procédure symbolique, un discours, une succession de lieux qui permet au chasseur, d'un côté, de s'acquitter vis-à-vis de la victime et de l'autre côté, de revivre quand et comme bon lui semble son propre triomphe, c'est-à-dire la défaite de l'animal¹.* » Si le déroulement effectif du safari est encore essentiel pour une grande majorité de chasseurs qui attendent de ces quelques jours en brousse ce que leurs lectures et discussions leur ont permis d'imaginer, le trophée est devenu prépondérant auprès d'une catégorie croissante de chasseurs sportifs, notamment, nous l'avons déjà évoqué, auprès d'une clientèle nord-américaine collectionneuse.

Pour cette dernière, et à l'extrême, l'acte de chasse n'apparaît plus que comme un moyen d'acquisition du trophée, la phase obligée nécessaire. L'animal disparaît au profit du trophée :

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, pp. 130-131.

« *Des comptes rendus sur la mise à mort de certains gros mammifères parlent en effet de plus en plus souvent de passionnés qui, au lieu de tirer sur une pièce de gibier, tirent directement sur un trophée : « (...) ce qui m'intéressait avant tout, c'était de constater la précision de l'arme avant de me préparer à tirer sur le trophée que je convoitais*¹. »

En tant qu'objet matériel « dévitalisé », le trophée peut éventuellement remplacer le discours, mais surtout il le valide. Sa forme, sa taille sont immuables et palpables et ne peuvent prêter à discussion. Là réside sa valeur symbolique et sociale comme facteur de reconnaissance, d'intégration sociale à un groupe prédéfini et identifié qui possède un système de représentation identique. Immuable elle aussi, la photo fixant la mort de l'animal appartient à un ensemble de preuves et fait le lien entre le discours et le trophée en les contextualisant. Dans la plupart des cas, l'animal mort présenté avantageusement précède le tireur, dominateur, et ses différents auxiliaires : son arme d'abord, le guide de chasse éventuellement et ensuite seulement les pisteurs.

La salle de trophées (*the trophy room*) que tout collectionneur possède nécessairement, apparaît comme un autre élément symbolique de la valeur cynégétique et de la puissance financière de son propriétaire : elle est de surcroît le lieu où ce dernier prolonge son acte de chasse : « *C'est un splendide exemplaire à crinière* », lit-on dans *Big Game Magazine*. *Quand il me regarde du mur de mon bureau, l'émotion du moment où, dans la clairière au clair de lune, nous nous sommes regardés dans un moment d'exaltation terrible, revient et me séduit*². »

¹ *Ibid*, p. 138.

² *Ibid*, p. 132.

Illustration 11 : Une salle de trophées (*trophy room*) d'un chasseur nord-américain



Source : SAFARI PRESS, 1997. *Great hunters, Their trophy Rooms and Collections*, Safari Press, Long Beach, California.

Propres aux Etats-Unis, les créations de clubs et de confréries de chasseurs, lesquels se décernent annuellement des *awards* (la médaille du *big five*, le prix *Weatherby*, etc.) ou tentent d'obtenir le petit « *slam* » des mouflons nord-américains et le grand « *slam* » des mouflons mondiaux, (sorte de petit et grand chelem), concours dont on peut difficilement taire le mauvais goût, participent d'une culture de la compétition et montrent à quel point est ancrée l'idée d'une hiérarchisation sociale à travers l'acte cynégétique¹.

Cette logique - finalement très symbolique de l'esprit capitaliste - poussée à l'extrême ces dernières années, est peu appréciée des milieux cynégétiques européens et particulièrement français. Ces derniers ont une vision plus traditionaliste de la grande chasse, répondant à ces valeurs « chevaleresques et viriles » où le prestige du chasseur émane autant du nombre de jours passés en brousse que de la taille et du nombre de trophées obtenus. Certains n'hésitent pas à dénoncer les abus et les dérives (voire la « vulgarité », terme qui revient souvent dans les écrits) de « compétiteurs » nord-américains et des sociétés de chasse se prêtant à leur jeu. « *La compétition forcenée, stigmat des sociétés nouvelles sans traditions, et la recordite ont donné lieu à des surenchères et à des classements absurdes. La plus puissante confrérie cynégétique nord-américaine publie ainsi chaque année son livre de records. Les mesureurs patentés mesurent leurs propres trophées, les entrants paient pour figurer, ce qui est contraire aux règles d'un sport amateur. Comme tout se sait dans le monde de la chasse, on y décèle des trophées achetés aux indigènes, des trophées tirés par le guide alors que le chasseur reste confortablement au camp (1 sur 20 des safaris), des trophées dont l'origine géographique est falsifiée de telle sorte qu'on les passe dans une classification de sous-espèce différente permettant ainsi de gagner des places* »².

Il est également intéressant de noter que les programmes de conservation-développement ayant adopté le tourisme cynégétique comme outil de financement cherchent, dans des logiques d'optimisation de la gestion de leurs zones, à mettre à profit cette conception récente du safari. Ainsi les cadres du PDZCV dans le nord de la RCA de préciser : « *Jusqu'à une date récente, les safaris de grande chasse en Afrique recherchaient autant l'aventure que la qualité ou la diversité des trophées récoltés. Si cette perception du tourisme cynégétique demeure partiellement vraie pour certains chasseurs européens, à l'inverse la motivation d'un nombre croissant de chasseurs, notamment américains, repose sur l'obtention de trophées diversifiés et de grande qualité (mensurations) complétant leurs collections. Cette*

¹ Ces clubs, notamment le plus grand d'entre eux, le *Safari Club International*, forts de plusieurs centaines de milliers d'adhérents aux Etats-Unis, organisés en un « lobby pro-chasse » gigantesque, possèdent maintenant une puissance politique conséquente.

² VETTIER J., 1990. *op. cit.*, p. 11.

nouvelle approche - très américaine avec sa notion d'« award » - est un atout considérable pour la promotion des safaris de grande chasse. Il importe alors d'exploiter au mieux les diverses classifications que des organisations comme le (...) SCI contribuent, par l'édition de livres de record des trophées ou l'attribution de récompenses, à promouvoir, tout en gardant à l'esprit que ces initiatives permettent de valoriser toutes les espèces et sous-espèces répertoriées, indépendamment de leur caractère prestigieux ou non¹. »

Ainsi, parce qu'il doit être valorisé pour être protégé, parce qu'il faut payer pour l'abattre, l'animal est un bien possédant une valeur marchande. Sa dépouille, son trophée, sont des acquisitions de luxe qui permettent de se distinguer. *« Si l'animal peut être abattu, c'est parce que sa vie a un prix, un équivalent en argent, ce qui veut dire que cette vie est une quantité mesurable et, en tant que telle, une unité remplaçable. Le fait même qu'il soit reproductible prive l'animal de la condition de créature pour lui assigner celle de produit, d'objet manufacturé². »* Même et peut-être surtout à la chasse, il s'agit donc d'être le meilleur, comme si le simple fait de pouvoir parcourir le monde à la seule recherche de trophées n'était pas en soi une preuve suffisante de domination - en termes de pouvoir économique - sur son prochain.

Section 1.4. Le besoin de (se) raconter ; le poids du discours et du récit dans la cynégétique

1.4.1. Les modes d'expression de la cynégétique

La représentation artistique, de quelque nature - et de quelque qualité - qu'elle soit, est une composante essentielle de l'acte cynégétique. Depuis toujours, la chasse s'écrit, se raconte, se chante, se danse, se mime, se peint, se dessine, se tisse, se sculpte, etc. Depuis quelques décennies, elle se photographie et se filme. Et en tant qu'idéal cynégétique pour le chasseur occidental, le safari africain de grande chasse a toujours été particulièrement mis en scène.

Comme nous l'avions vu dans notre première partie, la propagande coloniale en faveur de la chasse s'est appuyée autant sur l'image (photos, cartes postales) que sur l'écrit (récits d'aventures de chasse, brochures d'incitation au départ, édition de multiples « Guides de la chasse en AEF et AOF », etc.). Mais au fur et à mesure que l'esprit critique sur les méthodes et les impacts de ces chasses passées - et de la chasse en général - s'est développé, pour

¹ BOULET H., MBITIKON R., OUAMOUNDJOU F., 2003. Les zones cynégétiques villageoises, un concept qui fait ses preuves en RCA, *Canopée n°24, Bulletin sur l'Environnement en Afrique Centrale*, ECOFAC, pp. 20-22.

² DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 157.

arriver à une incompréhension et à un rejet d'une partie des peuples occidentaux, l'image a peu à peu été supplantée par le récit de chasse, moins spectaculaire mais tout aussi expressif. De manière générale, les formes d'expression du safari ont été renvoyées dans une sphère sinon privée, du moins d'initiés.

Les photos de chasse, autrefois transformées en cartes postales¹, voient aujourd'hui leur diffusion limitée dans les revues spécialisées ou dans les milieux autorisés. Elles restent toutefois une composante majeure du retour de safari. La photo « *post mortem* » présente toujours comme nous l'avons rapidement abordé, les mêmes rituels immuables mettant en scène la victoire de l'homme sur la nature.

Dans certains cas, la calligraphie permet d'exposer les différentes composantes du safari de façon plus suggestive que la photo, trop crue, trop réelle, trop cruelle....

¹ RENAUD J.J., 1993. *op. cit.*

Illustration 12 : Une calligraphie du fameux Tartarin de Tarascon imaginé par l'auteur satirique Alphonse Daudet



Source : RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, p. 7.

Illustration 13 : La mise en scène du safari est primordiale : ici, le courageux guide terrasse le fauve et sauve la vie de son client



Source : MAILLOT J., 2000. *Le souffle du fauve*, *Chasse sauvage*, n°2, p. 72

La filmographie ayant pour thème central les safaris et adressée au grand public, peu critique jusque dans les années 1970 - le cinéma américain met sur le même plan les chasseurs blancs et les « tueurs d'Indiens » -, se raréfie ensuite, pour devenir purement anecdotique, et les chasseurs blancs y sont présentés sous des jours moins favorables. Très souvent, le safari sert seulement de toile de fond. Hormis le célèbre *Out Of Africa* réalisé par Sydney Pollack en 1986 (d'après l'ouvrage de Karen Blixen) et qui retrace fidèlement l'atmosphère de l'Afrique de l'Est coloniale après la Seconde Guerre Mondiale, on relève quelques films n'ayant pas connu de succès populaire marqué. *Black Hunter, White Heart*, réalisé par Clint Eastwood en 1989, est inspiré du roman du même nom de Peter Viertel publié en 1953, après que ce dernier ait été appelé par John Huston pour l'aider à peaufiner le scénario d'*African Queen* avec Humphrey Bogart et Katharine Hepburn ; le livre raconte son expérience du tournage avec Huston, malgré le passage purement romancé concernant la mort du guide africain ; le film d'Eastwood, lui, est un portrait à peine déguisé du réalisateur John Huston, passionné de safaris africains. A noter que la sortie d'*African Queen* en 1951, ouvrait la mode du film réalisé en Afrique comme ce sera le cas pour *Mogambo* (John Ford, 1953) ou *Hatari* (Howard Hawks, 1962) qui montraient cette Afrique des grands fauves, chasse gardée des Blancs.

The Ghost and The Darkness, réalisé par Stephen Hopkins en 1996 est la vision romancée de la traque de chasseurs professionnels de lions mangeurs d'homme ayant sévi sur le chantier ferroviaire Mombasa - Lac Victoria au Kenya à partir de 1896. Dans ce film, le mythe du grand chasseur blanc opposé à une nature mystérieuse et irrationnelle et « sauveur » des Africains est très prégnant. La vérité historique a été détournée, les lions mangeurs d'homme devenant l'incarnation d'esprits maléfiques. Appelé à l'aide, le plus grand chasseur de la région va livrer un combat à mort et libérer les employés (noirs et indiens) des griffes des « monstres ». En fait, durant la construction de cette voie ferrée, une épidémie de peste bovine décima près de 90% des antilopes de la région. Avant que leur population ne diminue de manière naturelle, des lions affamés s'attaquèrent effectivement aux employés des chantiers. On dénombra tout de même plus de 300 morts en quelques années¹.

Il faut surtout relever, ces dernières années, le développement de films amateurs ou semi-professionnels réalisés par les milieux cynégétiques eux-mêmes. Des sociétés de chasse font leur publicité au travers de cassettes vidéo vantant les qualités de leur organisation et de leur territoire, et certains chasseurs nord-américains vont jusqu'à embaucher des cameramen professionnels qui les filmeront - pour des tarifs prohibitifs - tout au long du safari.

1.4.2. La primauté du discours et du récit de chasse

En marge de ces différents supports visuels, le discours reste néanmoins primordial avec la narration des histoires de chasse dont le caractère répétitif est pourtant insigne. La plupart du temps réservé aux initiés, il est parfois accompagné d'une gestuelle caractéristique et souvent d'une part d'imagination conséquente. « *Mais pourquoi en parlent-ils tant ?* », s'interroge Dalla Bernardina dans l'introduction de son travail ; quelques lignes plus loin, il émet l'hypothèse suivante que nous tenons pour valide : « *Tout laisse supposer que, loin d'être un appendice de l'expérience cynégétique, le discours du chasseur en constitue bien plutôt une composante essentielle*². »

Le discours écrit, c'est-à-dire le récit de chasse, reste sans aucun doute le support privilégié et le mieux approprié à la description du safari et des multiples composantes qui l'entourent. Il possède en effet plusieurs fonctions ; il permet tout d'abord au chasseur de revivre sa ou ses chasses, de tenter de rationaliser ce qui, une fois achevé, semble être du domaine de l'irrationnel ou du rêve. Il complète l'image - la photo, le trophée - sans la remplacer, s'offre mieux aux non initiés, permet de nuancer l'acte et éventuellement de le justifier. Il valorise l'acte cynégétique mais surtout le chasseur, « le héros » car il y en a toujours un, qui est bien souvent le narrateur lui-même. Le safari se raconte, le livre permet de « se raconter ». Enfin, il participe à perpétuer le système en générant le voyage ; combien de guides de chasse ou de chasseurs rappellent que leur passion pour l'aventure, pour l'Afrique, est née de leurs lectures d'enfance. « *Nevertheless, as a teenager I read many books of adventure, travel and hunting. Whether they were written by frenchmen or englishmen, I was fascinated by everyone who talked about the game of the Transvaal, the first explorers in the area, etc. Little did I dream that one day my own footsteps would follow in many of theirs. With enthusiasm I devoured the pages of the books authored by well-known hunters such as John Hunter, Alexander Lake, Norman Carr, Jim Corbett, and Lt.-Col. Locke. In addition, I read those written by lesserknown but equally capable men like Calens, Ruark and Christy*³. »

La bibliographie de la « littérature » propre aux récits de chasse, même lorsqu'on limite, comme nous l'avons fait, la recherche aux écrits francophones relatifs à l'Afrique Centrale, est conséquente (Cf. annexe 2). Des ouvrages de différente nature et surtout de divers niveaux forment un ensemble assez hétéroclite. On ne peut que relever la diversité des sensibilités, des philosophies et des imaginaires s'exprimant autour du mythe de la chasse en Afrique. Comme

¹ BEARD P., 1988. *The End of the Game*, Thames and Hudson Ltd., London, United Kingdom, 276 p.

² DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, p. 11.

³ LE NOËL Ch., 1999. *op. cit.*, p. 1.

si chacun cherchait, par le biais de l'écriture, à s'y inscrire de façon intemporelle. Encore la chasse comme symbole de reconnaissance sociale...

Dans des styles différents, des auteurs ont particulièrement marqué le monde de la grande chasse africaine : John Hunter, Craig Bodington, François Sommer, Albert Mahuzier, ou encore Daniel Henriot. Mais peu parviendront à être plébiscités par un public plus large. Nous l'avons déjà vu, l'ouvrage de Théodore Roosevelt, *The African Game Trail*, aura un écho retentissant au début du XX^e siècle. Mais c'est surtout Ernest Hemingway par son talent, sa forte personnalité et son goût avoué pour la chasse aux fauves qui va éveiller l'imaginaire du grand public Occidental ; il mettra le safari en scène dans *Les vertes collines d'Afrique*¹. On ne peut pas non plus ignorer un des ouvrages majeurs de Romain Gary, *Les racines du Ciel*², dont l'action se déroule justement en Afrique Centrale (sud du Tchad). Même s'il dépasse largement le cadre de cette seule analyse, ce livre peut être aussi regardé comme un pamphlet virulent contre la chasse sportive pratiquée dans les années 1950.

C'est peut-être dans cette analyse de l'ensemble de la bibliographie relative à la grande chasse que l'on perçoit le mieux la difficulté qu'il y a à établir un profil type du guide de chasse ou du chasseur blanc en Afrique. De l'œuvre littéraire plébiscitée ou reconnue de qualité à l'article le plus « politiquement incorrect » certainement « oublié » dans une revue³, en passant par l'ouvrage technique, le récit descriptif peu engagé, ou encore la revue se voulant à mi-chemin entre le récit de chasse-aventure et le guide « historico-touristique »⁴, le milieu de la chasse écrit beaucoup sur la chasse ; y compris des personnalités qui y seraient à première vue assez peu disposées. Ainsi en 2003, un ouvrage collectif, préfacé par l'ancien Président F.V. Giscard d'Estaing, parvient à réunir pas moins de 41 guides de chasse français autour de leurs « souvenirs de chasse » les plus marquants¹.

Il est surtout intéressant de noter que nombre d'ouvrages traitant au premier abord « simplement » de chasse s'avèrent être des autobiographies de guides ou de chasseurs. La chasse y apparaît comme élément central d'une vie, mais aussi comme catalyseur d'un besoin d'expression refoulé.

Si, jusque dans les années 1960, les chasseurs maniant la plume trouvent facilement des maisons d'éditions pour les publier (Presses de la Cité, Payot, la Toison d'Or, etc.), il en devient vite autrement. Aujourd'hui, sur le marché français, seule la Librairie De Montbel - et

¹ HEMINGWAY E., 1969. *Les vertes collines d'Afrique*, Folio, Eds. Gallimard, 307 p.

² GARY R., 1956. *Les racines du ciel*, Folio, Paris, 495 p.

³ Connaissance de la chasse, *Le Centième Lion*, par Bob Pujol (année ?)

⁴ Hatari Times, 2003. *Au Nord du Cameroun*, Edition Française n°1, Editions de grande chasse, 58 p.

Hatari Times, 2003. *Ethiopia-Terra Magica*, Edition Française n°2, Editions de grande chasse, 58 p.

dans une moindre mesure « Le Gerfaut Club » - sont spécialisées dans l'ouvrage cynégétique et centralisent la plupart des travaux sur le sujet². Les livres traitant de grande chasse se sont néanmoins toujours vendus dans des cercles très restreints en Europe comme aux Etats-Unis. On peut alors comprendre la frilosité des maisons d'édition à publier des ouvrages peu rentables. Le besoin d'écrire - et d'être lu - est néanmoins plus fort que tout et le nombre de récits de grande chasse publiés à compte d'auteur, notamment par des chasseurs nord-américains, est d'une importance surprenante.

Notons enfin un phénomène plus récent, le développement de sites Internet entièrement consacrés aux histoires de chasse. Particulièrement, le site « *Hunting report*³ » est une plateforme internationale sur l'actualité du safari où toutes sortes d'informations sont présentées, mais aussi et surtout où les chasseurs rentrant de safari se racontent. Au-delà des anecdotes truculentes sur la composition du *breakfast* dans le campement de telle société, la taille moyenne des trophées tirés et le nombre d'heures de marche journalier, on doit comprendre ces sites comme des outils de communication exceptionnels. Tout s'y expose, les safaris ratés comme réussis, les exploits et les échecs, les jugements de valeur sur les qualités des concessionnaires et des guides, les dépassements de quotas, les tirs de femelles, etc. La pression exercée sur les professionnels de la chasse ayant une clientèle nord-américaine est conséquente et une société peut voir sa réputation remise en question pour quelques safaris ratés. Car la « grande toile » semble inciter à la transparence et là encore, les « secrets de brousse » sont mis à mal.

¹ Association des Chasseurs Professionnels, 2002. *Nouvelles de brousse*, De Montbel, Paris, 404 p.

² De Montbel Librairie, 2003. *Catalogue 2003, Chasse et vénerie, Livres de Collection, Ouvrages de documentation, de lecture, 1555-2003*, Bulletin des chasseurs bibliophiles, Nouvelle Série 4, Eds De Montbel, Paris, 95 p.

³ Cf. le site web *Huntingreport.com*

Chapitre 2 : Sur les terres des « chasseurs » ou des « braconniers » noirs ?

Section 2.1. Quand les chasseurs blancs considèrent leurs homologues africains

2.1.1. La survivance du mythe du bon et du mauvais chasseur

Comme nous l'avons abordé dans notre première partie, les milieux cynégétiques et conservationnistes coloniaux ont toujours considéré que l'action du chasseur africain était négative pour la faune sauvage et donc nécessairement à prohiber.

Ardents promoteurs d'une stigmatisation de la chasse indigène dans la brousse ou la forêt africaine, ils ont largement participé à diffuser l'image du noir braconnier, cruel, à l'action irréfléchie et néfaste pour son environnement. Il faut dire que les bases de la ségrégation sociale par le droit de chasse étaient posées depuis longtemps. En Europe, la chasse populaire a longtemps été la cible d'une certaine frange aristocratique-bourgeoise des milieux cynégétiques, celle-là même qui part en safari.

« Le stéréotype du chasseur « viandard », héritier du paysan prédateur, prolongeant la vieille condamnation seigneuriale, a abondamment servi à stigmatiser les formes populaires de la pratique et à tenter d'en éliminer l'extension : la chasse populaire est dangereuse parce qu'insoucieuse des équilibres naturels et des règles du jeu (la chasse populaire est un jeu sans autre règle que la violence prédatrice). Récemment, ce stéréotype, naguère surtout présent chez les chasseurs qui se conformaient au modèle aristocratique bourgeois et qui luttaient contre la concurrence possible des formes de chasse paysanne, a été réactivé à travers les critiques écologistes pour lesquelles le chasseur populaire paysan joue à la fois le rôle du vilain, violent, cruel et ignare¹. »

La mise en pratique de ces conceptions largement adoptées par les milieux écologistes et conservationnistes, au travers des systèmes de mises en réserve ou de prohibition des droits de chasse et de cueillette, s'expliquerait aussi par une approche plus théologique. Pour Rossi : *« Il est frappant de constater que la conception des rapports entre l'homme et la nature est toujours fortement imprégnée, dans le monde occidental moderne, c'est-à-dire dans le système de pensée dominant, par l'héritage religieux judéo-chrétien. D'un côté, on a la nature dont notre vision actuelle dérive directement du mythe du paradis terrestre. Depuis*

l'époque des Lumières, la littérature foisonne d'évocations de cet état idyllique dont la notion de climax est l'une des traductions scientifiques et l'approche populaire de l'écologie, le dernier avatar. De l'autre, il y a l'homme. Son action est perçue comme mauvaise, génératrice de déséquilibre, destructrice, négative. A tel point que lorsque nous souhaitons « préserver » la nature, il n'y a pas d'autre solution que d'exclure le perturbateur et de créer des « réserves². »

Toutefois, le chasseur blanc « pourvoyeur de la bonne mort » est vu comme un moindre mal, alors que le braconnier est porteur d'une négativité intrinsèque que l'Occident est appelé à corriger. Une négativité ancestrale, pourrait-on dire, puisqu'elle est inscrite dans les techniques de capture employées par une grande partie des peuples africains.

« Si les « safaristes » sont des tueurs de luxe qui ne se privent pas, entre deux mises à mort, de leur coupe de champagne glacé, les braconniers ne conçoivent quant à eux aucune limite à leur cupidité et à leur cruauté. On peut dire que les animaux sauvages peuvent s'estimer heureux quand ils meurent d'un coup de fusil ; mais c'est là l'exception plus que la règle ; alors que les pièges des braconniers sont pour eux une torture sans nom³. »

Cependant, au-delà de cette division « chasseur blanc/chasseur noir » un peu passéiste qui perdure tout de même dans de nombreux esprits, il subsiste une réelle hiérarchisation des peuples africains en fonction des représentations que l'on se fait de leurs pratiques cynégétiques.

Largement minoritaires et stigmatisés, se sentant en danger dans leurs capacités à perpétuer leurs propres pratiques, les milieux cynégétiques occidentaux tendent aujourd'hui à défendre les « droits universels du chasseur ». Et pour cela ils n'hésitent plus à faire cause commune avec les autres chasseurs de la planète. Pas n'importe lesquels toutefois, car selon une division très manichéenne, sont distingués les peuples perçus comme vivant encore majoritairement et « traditionnellement » de la chasse, naturellement bons et donc classés dans la catégorie « chasseurs », et les autres, plus souvent classés - par facilité comme par méconnaissance - dans la catégorie « braconniers ».

On constate ainsi que les peuples agriculteurs et/ou éleveurs, mobiles ou sédentaires, qu'ils pratiquent la chasse régulièrement ou pas, sont perçus comme fondamentalement mauvais dans leur action. Dans la même veine, plus le chasseur africain montre des signes de maîtrise des outils de la modernité, plus ses pratiques et techniques (usage des armes à feu, chasse aux

¹ FABIANI J.L., 1982. *op. cit.*, p. 309.

² ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. *op. cit.* p. 12.

³ DALLA BERNARDINA S., 1996. *op. cit.*, pp. 230-231, citant TODISCO A., 1975. *Animali addio*, Società Editrice Internazionale, Scrittori per la scuola, p. 53.

grands mammifères, commerce du gibier, etc.) sont proches de celle du chasseur blanc, plus il est condamnable et condamné.

En contrepartie, les peuples de chasseurs-cueilleurs ou collecteurs, pour lesquels un intérêt occidental s'est développé très tôt au point de les considérer dans l'imaginaire collectif comme forcément « en harmonie » avec leur environnement, ont hérité eux d'*a priori* positifs. En donnant l'apparence - trompeuse - d'avoir peu ou pas évolué au cours du temps, de bien résister aux perturbations socioculturelles dont ils sont pourtant victimes, ils intègrent l'Eden tant recherché en tant qu'éléments de la nature sauvage, souvent inconsciemment déshumanisés. Les croyances persistantes en leurs usages toujours raisonnés du milieu, en leurs techniques de chasse efficaces mais archaïques et ayant donc de faibles impacts, en font des acteurs - ou des concurrents pour le chasseur blanc - par nature peu dangereux.

Comme le précise Joiris : « *L'opinion occidentale classe les populations locales en « bon sauvage » d'une part, en « mauvais sauvage » d'autre part. Cette classification caricaturale apparaît dans les programmes de conservation pour lesquels le « bon sauvage » est incarné par l'idée que l'on se fait du Pygmée vivant en harmonie avec son milieu (...) tandis que le « mauvais sauvage » est assimilé à l'agriculteur sur brûlis (essarteur traditionnel) dont l'économie agricole, avec ses défrichements et ses brûlis, serait seule responsable de la destruction des forêts tropicales¹. »*

Derrière cette forme « d'indigénisme » orienté vers des communautés spécifiques, il faut comprendre que la rencontre et le partage de l'action de chasse avec l'indigène chasseur « primitif » est une autre composante essentielle de l'utopie du « retour à la nature » qu'occasionne le safari. Le magazine *Chasse sauvage* ne nous invite-t-il pas, sous couvert d'un primitivisme naïf aux effets assez pervers, à suivre les traces d'un explorateur « *Chez les derniers cannibales de l'Irian Jaya² ?* »

De surcroît, la défense et la protection des « derniers peuples de chasseurs indigènes », qui véhiculent une image positive de la chasse et de la tradition, sont devenus un outil important des tentatives de rachat de l'image du chasseur blanc. Au même titre que les éléphants ou les lions, il faut maintenant protéger les Pygmées et les Inuits... ! Le Conseil International de la Chasse, dont les importantes ressources financières permettent de développer des actions de mécénat et de *lobbying* importantes en faveur de la conservation de la faune sauvage - et de la chasse - possède également un volet d'actions sociales. Ce dernier est souvent orienté vers la

¹ JOIRIS D.V., 1997. *op. cit.*, p. 100.

² Chasse sauvage, 2000. *Aventure-Exploration en Nouvelle-Guinée, Chez les derniers cannibales de l'Irian Jaya*, Hors série du magazine Bécasse Passion, n° 2, nov. 2003, pp. 22-29.

défense des peuples indigènes¹. Pygmées, Boshimans, Amérindiens, Papous ou encore Inuit y font ainsi l'objet d'une attention toute particulière au travers de campagnes de sensibilisation à leurs multiples problèmes actuels. La démarche est en fait analogue et directement héritée de celle des ONG d'environnement. Comme le précisent Chartier et Sellato, « *Ce concept médiatisé des capacités autochtones et des connaissances locales* » qui doivent être reconnues, « *respectées, enregistrées, perfectionnées et le cas échéant utilisées* » (ONU, 1992) est devenu primordial pour toutes les organisations environnementales à la proue de la défense du concept de développement durable, concept aux sens multiples et variés, mais désormais central dans les discours afférents aux questions d'environnement (Vivien, 2001)². »

De manière plus globale, la relation du chasseur blanc à l'Africain est caractérisée par un paternalisme dont les racines se trouvent être bien évidemment la grande période coloniale. Combien de guides et de chasseurs ne rappellent-ils pas dans leurs récits que le safari est aussi l'occasion de donner un salaire, de soigner, de nourrir, de transporter, etc. Mais ne faut-il pas y voir aussi et surtout un moyen de se dédouaner de ses propres actes (expier la faute que représente l'acte cynégétique ?), tant est devenu fort le sentiment de culpabilité que nos sociétés occidentales renvoient au chasseur moderne qui part en safari. Ne faut-il pas y voir aussi parfois un outil de communication, auprès des populations locales comme des autorités, voire de médias occidentaux peu au fait des réalités africaines. Nous faisons notamment allusion ici à l'émission « Des Racines et des Ailes » diffusée en 2003 sur une chaîne publique française, présentant la « réussite » de Jean-Louis Laborde. Industriel ayant fait fortune, ce dernier est présenté comme détenteur d'une « réserve d'animaux » en Afrique Centrale, alors qu'il est en fait concessionnaire de la plus grosse entreprise de safari de RCA (cinq campements répartis sur plusieurs secteurs de chasse pour un total de plus de 1 million d'hectares dans le centre de la RCA). Peu critique et dans tous les cas mal documenté, le reportage met non seulement la chasse sportive - pourtant activité exclusive de ces concessions - très en retrait, mais laisse le protagoniste se revendiquer d'un paternalisme à l'égard de « ses Africains » (« *je suis comme leur père...* ») semblant tout droit tiré de l'esprit qui animait la période coloniale.

¹ CIC, XIIème Crans Montana Forum, *CIC Presents Problems of Indigenous Peoples*, 28 Juin-1er Juillet, 2001. Genève, Suisse, v. sur http://www.cic-wildlife.org/e_cransm.html

² CHARTIER D. SELLATO B., 2003. Les savoirs faire traditionnels au service de la conservation de la nature ou des ONG internationales d'environnement, in RODARY E. CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement, intégration impossible ?*, Paris, Karthala-GRET, pp. 89-104.

2.1.2. Rationalité cynégétique et mythologie autour du chasseur africain

Ainsi, la dualité a toujours caractérisé la perception que le chasseur occidental a du chasseur africain ; à la fois concurrent dans l'exploitation du territoire, porteur de valeurs négatives mais détenteur de compétences cynégétiques certaines qui en font un auxiliaire quasiment obligatoire. Aucun « Blanc » ne chasse en Afrique sans être accompagné d'un ou plusieurs pisteurs, comme si la seule rationalité cynégétique ne suffisait pas à se prémunir des dangers potentiels de la savane ou de la forêt. La mythologie qui s'est développée autour du chasseur africain et de ses capacités hors du commun le dispute souvent à la lutte contre ses soi-disant méfaits.

Très concrètement, ces perceptions se retrouvent dans le mode de fonctionnement des sociétés de safari. En Afrique Centrale, c'est le milieu forestier qui fournit les exemples les plus caractéristiques ; que ce soit au sud-est Cameroun avec les Baka, au sud-ouest RCA avec les Aka ou anciennement au Nord Congo avec les Babendjélé, les pisteurs des sociétés de safari sont toujours choisis parmi les groupes Pygmées locaux. Une chasse au Bongo dans la grande forêt africaine ne saurait avoir lieu et connaître le succès sans la présence des seuls vrais chasseurs, les « Pygmées ». Ce choix du Pygmée, s'il relève de la rationalité cynégétique - leurs compétences en ce domaine étant effectivement indéniables -, repose aussi sur des paramètres psychologiques liés à un imaginaire collectif très prégnant. Comme le précise Joiris en reprenant Bahuchet : *« Curiosité mythifiée en Occident depuis l'Antiquité avec le fameux texte d'Hérodote (Bahuchet, 1993), le Pygmée est aujourd'hui porteur de l'utopie rousseauiste selon laquelle il ferait partie intégrante de l'écosystème forestier naturel (...). De cette assertion ressort qu'il est l'être humain le plus proche du monde animal, sa présumée économie archaïque sans machinisme l'apparentant considérablement à ce dernier. (...) De par son assimilation au « Bon Sauvage », le Pygmée est présent comme faisant partie d'une société, certes humaine, mais entièrement à l'intérieur du monde naturel¹. »* Et les sociétés de safari savent jouer sur cette fibre sensible pour attirer leur clientèle : *« Vous chasserez dans une forêt équatoriale avec un climat chaud et humide. Les anciennes pistes forestières permettent une pénétration en profondeur à la recherche des traces fraîches du prestigieux Bongo, sous la conduite de guides professionnels et de pisteurs Pygmées »*, peut-on lire dans la brochure publicitaire d'une société de chasse exerçant au sud-est du Cameroun. Et en parallèle à ces « bons sauvages », les autres populations riveraines des zones de chasse, souvent des groupes d'essarteurs locaux dont une partie des systèmes de production repose également sur les activités cynégétiques, sont les « mauvais sauvages ». Ce qui ne manque

pas d'avoir des répercussions sur les rapports inter-ethniques en périphérie de certaines zones de chasse comme nous le verrons plus loin.

Dans une logique identique, partout en Afrique, les pisteurs de safari sont hiérarchisés en fonction de leur pays ou de leur ethnie d'appartenance. Les Masai de Tanzanie sont particulièrement connus pour leur aptitude au pistage du Lion. Les pisteurs centrafricains ont la plus grande réputation d'Afrique Centrale, voire d'Afrique Subsaharienne. Avant la fermeture de la chasse à l'éléphant en 1985 en RCA, des guides travaillant dans le nord du pays faisaient chercher des pisteurs Zandé de la région de Bangassou spécialisés dans la traque du pachyderme. A l'inverse, il était courant que des guides spécialisés dans la chasse au Lion et travaillant dans l'Est du pays fassent chercher des pisteurs Gula ou Runga du nord-est RCA.

En 2001, une société de chasse centrafricaine souhaitant chasser le Bongo sur ses territoires du centre-nord de la RCA, en pays Banda (région de Mbrés - Bamingui), n'a pas hésité à faire venir des pisteurs Pygmées Aka originaires de Bayanga accompagnés de leurs chiens, au sud-ouest du pays - 4 jours de piste en véhicule A/R minimum -. Les raisons avancées de ce « déplacement temporaire » - d'ailleurs fort apprécié par le groupe des chasseurs Pygmées qui en ont tiré un grand prestige à leur retour - étaient que les pisteurs Banda locaux ne savent pas chasser le Bongo et que les Pygmées - même dans un environnement qui leur est totalement inconnu - sont les plus efficaces dans ce type de chasse.

Dans ce contexte, des liens parfois très forts se créent entre les guides de chasse (et dans une moindre mesure les clients) et leur personnel, leur équipe de chasse en particulier. Dans un campement de chasse, le chef pisteur et son équipe, investis de grandes responsabilités, ont un statut à part. Il sont les plus « choyés », souvent aussi les mieux payés avec toutes les conséquences que nous verrons ultérieurement. S'il est une tradition - la plupart du temps respectée - dans le milieu du safari qui veut que le client offre de nombreux cadeaux pour tous les employés du campement de chasse², (médicaments, vêtements, couteaux, jumelles, cahiers, stylos, casquettes, etc.), l'équipe de chasse est la plupart du temps privilégiée dans cette approche très paternaliste. Et dans les récits de chasse des guides ou des chasseurs, le « vieux pisteur fidèle » est régulièrement encensé. Il est celui dont on se souvient des années

¹ BAHUCHET S., 1993. L'invention des Pygmées, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 129, 33-1, pp. 153-181.

² Cette logique du « cadeau », pouvant paraître choquante et facilement critiquable car relevant généralement de la part du chasseur blanc d'une approche paternaliste, s'inscrit toutefois dans des systèmes sociaux où le don/contre-don est une règle sociale commune et où l'échange (lorsque deux protagonistes se rencontrent, puis se quittent) passe souvent par un bien matériel, quel qu'il soit. Sans naïveté devant les stratégies individuelles à moyen ou long terme (marquer l'esprit d'un chasseur qui reviendra la saison suivante), relevons toutefois que

durant pour les chasses - toujours exceptionnelles - partagées ensemble, celui qui a sauvé la vie du guide ou du client à telle occasion grâce à ses connaissances, sa dextérité et son acuité fantastiques - presque surnaturelles, déshumanisées -, celui avec lequel on est entré en symbiose et dont on cherche parfois à s'attribuer les compétences, « *Il m'a tout appris...* », tant et si bien que l'on en vient presque à se l'approprier, « *mon pisteur... mes porteurs...* ». Ces différents types de perception et de relation à l'autre décrits ici, s'ils paraissent stéréotypés, ne sont pourtant pas anecdotiques mais plutôt récurrents dans les milieux du safari africain¹. Ils conditionnent fortement la nature des relations entre les sociétés de chasse et les populations riveraines des zones de chasse, comme nous le verrons ultérieurement.

Section 2.2. Regard des uns, regard des autres : les différentes perceptions locales des safaris

2.2.1. Sociétés de chasse et autres acteurs locaux

Les sociétés de chasse ne sont bien souvent qu'un usager parmi d'autres des ressources naturelles des territoires sur lesquels elles interviennent ; sauf situations exceptionnelles, comme par exemple dans l'Est de la RCA où les sociétés de chasse qui ont exploité la région du Chinko jusqu'en 1997 n'ont eu à partager l'espace avec aucune population sédentarisée, mais simplement des bandes mobiles de braconniers soudanais. Plus généralement, les concessionnaires de safaris et les guides de chasse doivent entretenir des relations de nature politique, sociale ou économique avec différents types d'acteurs ayant à l'égard de leur environnement des modes d'exploitation, des conceptions et des intérêts différents, souvent divergents, parfois totalement opposés.

Le cadre d'analyse suivant proposé par Karsenty et Joiris à propos des systèmes de gestion des ressources forestières, bien qu'il soit circonscrit au domaine forestier du Bassin Congolais, est un exemple qui nous éclaire bien sur ces logiques divergentes.

nombre d'employés des sociétés de chasse font aussi des « cadeaux » de départ aux chasseurs blancs qui ont été appréciés.

¹ A ce sujet, voir l'article d'un magazine français consacré à un chef-pisteur d'une société de safari. Connaissance de la Chasse, 2004. *Saliou Bâ, chef pisteur en Falémé ; Rencontre avec un fils de la brousse sénégalaise*, hors-série n°22, p. 20-26.

Tableau 21 : Un cadre de réflexion sur les systèmes locaux de gestion des ressources forestières dans le Bassin Congolais

<i>Utilisateurs des ressources</i>	<i>Communautés rurales et urbaines</i>	<i>Compagnies et sociétés privées</i>	<i>Gestionnaires d'aires protégées</i>
RESSOURCES	Milieu rural : cultures vivrières/de rente, produits de chasse, pêche, cueillette Milieu urbain : bois de chauffe, gibier, plantes médicinales, etc.	Bois, or, diamant, cultures commerciales, grande faune (chasse sportive)	Espèces protégées (surtout animales)
MODALITES D'EXPLOITATION	Milieu rural : Economie de subsistance et/ou commerciale reposant en grande partie sur des activités de prédation Milieu urbain : commerce (filiales)	Economie de type capitaliste	Economie de type capitaliste (rentabilisation de la nature via chasse sportive et tourisme)
ESPACES EXPLOITES	Terroirs villageois et zones pionnières situés dans tous types de forêts du point de vue juridique	Concessions forestières dans forêts de production, mines et plantations commerciales en dehors des forêts de production et des forêts de protection ; chasse sportive dans tous types de forêt du point de vue juridique	Forêts de protection
PRINCIPAUX RESULTATS RECHERCHES PAR LES PROJETS / PROGRAMMES	Gestion durable, nouvelle délimitation des zones utilisées (zonages) Remplacement des activités de prédation (chasse, cueillette) par des activités de production (élevage, agroforesterie, « forêts communautaires ») Augmentation de la productivité agricole tout en réduisant les surfaces exploitées	Gestion durable de l'exploitation du bois (plans d'aménagement, certification) et association des populations locales via l'institutionnalisation des structures (Etat, paysans, exploitants forestiers) Mines, très peu d'interventions prévues (sauf par ex. RCA/Gabon/WWF) Augmentation des performances agricoles Chasse sportive, rétrocession d'une partie des revenus aux communautés (« zones de chasse communautaire »)	Processus intégrés de conservation et de développement (PICD) au niveau local (incluant exceptionnellement l'économie du bois, cf. Ecofac-RCA)

Source : d'après KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999. *Les systèmes locaux de gestion dans le Bassin Congolais*, PVO / NGO / NRMS Project, CARPE, 69 p.

Dans le tableau suivant, nous avons tenté de décliner les différents types d'acteurs en contact avec les zones de chasse sur les principaux sites d'Afrique Centrale.

Il serait fastidieux et hors de propos de revenir ici trop longuement sur les types de relations entretenues par les sociétés de chasse avec chaque acteur. Toutefois, quelques grandes constantes doivent être relevées, sans plus insister sur l'importance du « facteur humain », c'est-à-dire la capacité de chaque individu d'adapter sa propre stratégie individuelle à son rapport à l'autre et de « s'émanciper » des grandes stratégies que les sciences politiques prêtent, parfois un peu trop rapidement, à la corporation à laquelle il appartient. Concrètement, si nous ne nions pas les comportements stéréotypés et les capacités d'influence de grands systèmes de production sur les individualités (par exemple un exploitant forestier, quel qu'il soit, a des obligations de rentabilité et gèrera son entreprise en conséquence), c'est aussi le comportement de tel ou tel guide de chasse, forestier, gestionnaire d'aire protégée ou chef coutumier qui va pouvoir influencer positivement ou non sur le fonctionnement d'un système, d'un processus, d'une relation. Combien de projets négligent leurs objectifs et oublient jusqu'à leur raison d'être pour des raisons de conflit de personnes...

Ceci posé, schématiquement, nous pouvons rappeler que si les sociétés de chasse sportive, en tant qu'opérateurs économiques privés, sont naturellement amenées à avoir des relations concurrentielles avec leurs homologues, il faut aussi compter avec les divergences d'intérêts qui animent souvent les différents exploitants des ressources naturelles.

Tableau 22 : Les différents types d'acteurs en relation avec les sociétés de chasse sportive sur quelques sites d'Afrique Centrale

Types d'activités	Nature des Acteurs	RCA			Cameroun	
		nord RCA	sud-ouest RCA	sud-est RCA	sud-est Cameroun	nord Cameroun
Opérateurs économiques privés	Sociétés de chasse sportive	x	x	x	x	x
	Exploitations forestières industrielles	-	x	-	x	-
	Exploitations diamantifères industrielles	-		x	-	-
	Exploitations diamantifères artisanales	x	x	x	x	-
	Plantations ou autres exploitations industrielles (tabac, sucre, coton, café, etc.)	-	-	x	x	x
	Autres opérateurs secondaires (commerçants, etc.)	-	x	-	x	x
Populations locales riveraines	Bénéficiaires (des emplois, des taxes de la chasse sportive)	x	x	x	x	x
	Non bénéficiaires (des emplois, des taxes de la chasse sportive)	x	x	x	x	x
	Ethnies traditionnellement chasseurs-cueilleurs	-	x	-	x	-
	Autres ethnies : éleveurs / agriculteurs / essarteurs / chasseurs / pêcheurs	x	x	x	x	x
Populations allogènes	Eleveurs transhumants (Peuls, Mbororo)	x	-	x	-	x
	Petits commerçants	x	x	x	x	x
	Employés des opérateurs économiques	x	x	x	x	x
	Chasseurs commerciaux, collecteurs de viande	x	x	x	x	x
	Grands braconniers nationaux ou étrangers (soudanais, tchadiens, etc.)	x	-	x	-	-
Projets	Conservation	x	x	x	x	x
	Développement	x	x	-	x	x
	Ecotourisme	-	x	-	x	x
Autorités	Autorités coutumières (chefs de village, sultans, lamidos, etc.)	x	x	x	x	x
	Autorités administratives (maires, préfets, etc.)	x	x	x	x	x
	Autorités de Police (Gendarmeries, etc.)	x	x	x	x	x
	Autorités « environnementales » (Eaux et Forêts)	x	x	x	x	x

Source : investigations personnelles

Si, en milieu forestier, la relation de dépendance des sociétés de chasse vis-à-vis des compagnies forestières, associée à la relative compatibilité de leurs activités, favorise sinon un partenariat, du moins une neutralité dans leurs rapports, il en va tout autrement avec les exploitants diamantifères (chantiers de diamants industriels ou artisanaux) ou les autres types d'exploitations industrielles modifiant considérablement le milieu naturel (cultures de rentes, etc.). Nous avons également vu que les projets de conservation et de développement ont peu à peu reconsidéré leurs rapports à la chasse sportive pour faire des sociétés de chasse de nouveaux partenaires ; sauf exceptions comme à Bayanga au sud-ouest RCA où historiquement les relations entre les responsables des projets (WWF et GTZ depuis 1989) et les chasseurs blancs et forestiers sont restées globalement conflictuelles¹, ces acteurs savent maintenant se retrouver sur les causes communes qui les motivent, à savoir les logiques de conservation. Sans afficher pour autant les mêmes objectifs - dans le premier cas protéger pour conserver, dans l'autre protéger pour exploiter - ils usent néanmoins de stratégies et de moyens communs au travers de ces partenariats.

Des travaux en sciences politiques, sur lesquels nous reviendrons à la fin de ce travail, ont très bien montré les stratégies étatiques complexes vis-à-vis des acteurs privés en Afrique Centrale². Pour les autorités locales et nationales - hormis les autorités coutumières que nous assimilons dans notre analyse aux populations riveraines -, les sociétés de chasse, comme les autres acteurs du secteur privé, ont diverses représentations. Elles sont des opérateurs économiques - donc pourvoyeurs d'emplois, de devises, potentiellement contrevenants et donc à mettre « à l'amende » ; elles sont aussi des éléments exogènes à contrôler, en tant que concurrents dans l'exercice du pouvoir et dans l'emprise sur les populations locales qu'elles peuvent avoir en créant de la richesse ; elles sont aussi elles-mêmes des outils de contrôle, d'aménagement et de mise en valeur du territoire qu'il faut savoir utiliser, manier, brider et contraindre mais aussi éventuellement protéger et soutenir car elles dédouanent et masquent les carences des Etats. Les apparents désengagements des Etats d'Afrique Centrale dans certaines de leurs provinces les plus reculées au profit du secteur privé (exploitations forestières, minières, etc.) masquent mal des stratégies de contrôle indirect de l'espace souvent parfaitement maîtrisées par les tenants du pouvoir.

¹ HARDIN R., 2000., *op. cit.*

² HIBOU B., 1998 (a). Les processus de privatisation en Afrique ; retrait ou redéploiement de l'état, *Critique Internationale*, 1, pp. 151-168.

BENNAFLA K., 1998. *Commerce transfrontalier, Etat et territoire en Afrique Centrale*, Journées d'études " Les processus de privatisation en Afrique ", CEAN, CNRS/IEP Bordeaux, 23 p.

Enfin, ce qui nous intéresse particulièrement et que nous allons développer ici relève de la nature des perceptions et des relations spécifiques entre les sociétés de chasse et les populations riveraines des zones cynégétiques. La diversité des populations rassemblées sous le vocable commode mais bien réducteur de « populations locales » est le premier facteur de complexification d'une analyse potentielle. Il est en effet souvent nécessaire de composer avec des ethnies ayant des systèmes de production différents, plus ou moins tournés vers la chasse, la collecte, l'agriculture sur brûlis, la pêche, l'élevage, des populations natives de la région et des allogènes, ayant des activités légales ou illégales, traditionnelles ou non, etc. Et les projets de développement ou de conservation participative se heurtent fréquemment au problème d'identification des ayants droit légitimes (par filiation, par droit du sol), les mauvais choix générant des situations souvent inextricables.

Dans notre volonté de dégager les grandes tendances des perceptions de l'activité des sociétés de chasse, nous aurions pu nous contenter d'utiliser une typologie basée sur l'activité principale, courante en anthropologie, opposant alors les sociétés de chasseurs-cueilleurs à celles d'éleveurs et d'agriculteurs, etc. Cette théorie aux fondements évolutionnistes, pour pratique qu'elle soit, n'aurait pas été totalement convaincante dans le cas précis, non seulement parce que cette opposition n'est pas valide sur tous nos terrains, mais également parce qu'il est bien connu que dans chaque société, les systèmes de subsistance sont plutôt des combinaisons de plusieurs stratégies de production. Pour répondre au mieux à notre questionnement et à notre analyse des discours et des réalités rencontrées sur nos différents terrains - même si nous n'avons pas « rejeté » totalement l'opposition chasseurs-cueilleurs / essarteurs sur les sites concernés - nous avons donc été amenés à différencier également les populations bénéficiaires et non-bénéficiaires de l'activité de safari. Nous entendons par populations « bénéficiaires » les employés locaux des sociétés de chasse (distingués eux-mêmes en fonction de leur emploi au sein des sociétés de chasse), leurs familles, mais également les communautés bénéficiant de différents revenus directs ou indirects, (petit commerce, taxes, viande, etc.). Les populations non-bénéficiaires sont celles qui, riveraines des zones de chasse, ne bénéficient ni directement ni indirectement de l'activité de safari.

Enfin, il a été maintes fois écrit, et la preuve n'est plus à faire, que la réussite de programmes de gestion des ressources ou de développement est intrinsèquement liée au degré de compréhension, d'acceptation et d'intérêt que leur portent les populations locales concernées. En ce sens, concernant particulièrement les zones cynégétiques communautaires, les perceptions locales des sociétés de chasse s'avèrent primordiales.

Nous allons voir ici que, pour les populations concernées, l'imaginaire collectif autour du chasseur blanc - principal acteur associé aux sociétés de chasse -, renvoie à des notions héritées elles aussi de la période coloniale. Selon un processus identique à celui du chasseur blanc mais pour des raisons inverses, la « décolonisation de l'imaginaire colonial » des populations ayant une histoire commune avec les safaris n'est pas encore achevée. Et même si la nature de cette histoire somme toute récente compte encore pour beaucoup dans les relations des populations avec l'activité de safari, les évolutions internes de l'activité - notamment la distinction des fonctions de guide de chasse et de client - ont été perçues avec force et ont contribué à émousser le « mythe » du grand chasseur blanc.

2.2.2. La persistance du « mythe » du « grand chasseur blanc » ?

Le « grand chasseur blanc » est-il uniquement un mythe issu d'une construction identitaire propre aux milieux cynégétiques occidentaux ou bien s'inscrit-il également dans la mythologie des populations africaines côtoyant ou ayant côtoyé ces chasseurs ? S'il s'avère un peu exagéré de parler d'une réelle mythologie autour du personnage, un fait est certain : dans la tradition orale des sociétés rurales africaines et sur les zones concernées, le chasseur blanc est considéré d'une façon toute particulière ; il est « blanc », certes, mais aussi et surtout « chasseur ».

Historiquement, la renommée qui lui est généralement accordée, faite d'un mélange de respect et de crainte, ne s'est pas démentie durant de longues décennies. D'abord parce qu'en Afrique, le statut prestigieux accordé à tout chasseur de fauves, quel qu'il soit, est partie intégrante des relations hiérarchiques qu'occasionne la chasse. Ensuite, et peut-être plus spécifiquement en Afrique Centrale qu'ailleurs, parce que les chasseurs ont été pendant longtemps les seuls Blancs à arpenter des territoires très mal connus des Occidentaux et parfois même à s'installer de longs mois durant parmi des populations reculées. L'image du Blanc y était alors intimement liée à celle du chasseur, un blanc non-chasseur ne pouvait être un « vrai Blanc » ; souvenons-nous, par exemple, des chasseurs commerciaux d'Oubangui-Chari. De surcroît, le chasseur blanc était souvent le seul pourvoyeur d'une viande de grands mammifères légale et gratuite, également celui à qui l'on pouvait faire appel pour éliminer un ravageur de cultures (Eléphant) ou un prédateur (Lion, Léopard). Non pas parce qu'on était incapable de le faire, mais bien parce que le villageois qui tuait lui-même un de ces animaux, pour les raisons législatives que nous avons vues, allait plus sûrement au devant d'ennuis avec l'administration coloniale.

Pour autant, les chasseurs blancs n'ont pas laissé des souvenirs homogènes en brousse. Sur les sites où nous avons travaillé, au-delà de la diversité des contextes socioculturels, nous avons constaté de grandes différences dans l'appréhension des chasseurs blancs contemporains en fonction de l'histoire laissée par leurs prédécesseurs.

Au Nord, dans l'Est et le sud-est de la RCA, par exemple, nous avons vu que les chasseurs d'ivoire commerciaux ont rapidement fait place aux chasseurs sportifs qui ont alors laissé une forte empreinte psychologique sur les communautés rurales. Le chasseur blanc en safari, chassant pour son plaisir, y fut identifié précocement et appartient à l'imaginaire comme aux réalités cynégétiques locales. Depuis maintenant des décennies, le début de la saison sèche est celle de l'arrivée des safaris, ce qui signifie des emplois, des salaires, la vente de produits locaux (pailles, fruits, artisanat, etc.), dans certains contextes de la viande gratuite, mais aussi une surveillance accrue en brousse. Et parallèlement, dans nombre des histoires de chasse racontées aux veillées se mêle à un moment ou à un autre l'histoire d'un Blanc, guide de chasse ou client, que ce soit pour l'encenser ou s'en moquer... Encore aujourd'hui, le nom de guides de chasse n'exerçant plus depuis plusieurs années circule largement parmi les communautés locales. Les noms de Jean Laboureur (et de son fils Mathieu, actuellement guide de chasse sur une des ZCV du PDZCV) sont connus à peu près partout dans le nord du pays. Dans le nord-est, à Ouanda-Djallé, l'époque des « safaris d'Orgeix » est encore souvent relatée comme celle où « *il y avait du travail* », celle des « *grandes chasses* ». Les anciens guides des « Safaris du Haut-Chinko », « Centrafricains blancs » (Thomas Kolaga, Daniel Koudoumé) comme français (Daniel Henriot, Rudy Lubin, Nicolas Leconte, Jacques Lemaux, etc.) sont des noms connus, presque mythiques auprès des populations de l'extrême est de la RCA (Bria, Yalinga). Ces processus se retrouvent également - dans une moindre mesure tout de même - au nord du Cameroun ou encore au sud du Tchad.

A l'inverse, au sud-est Cameroun ou encore au sud-ouest RCA, nous avons vu que la chasse commerciale a perduré très longtemps et que le safari sportif ne s'y est développé que très récemment, au début des années 1980. Les chasseurs commerciaux qui ravitaillaient les chantiers forestiers ou cherchaient l'ivoire et les peaux semblent avoir généré une plus grande défiance et laissé une image généralement moins « romanesque ». La tradition orale a généré peu de grandes histoires de chasse à leur sujet, hormis dans les milieux restreints des plus vieux pisteurs de chasse. Le mythe du chasseur blanc y est globalement moins prégnant. Il est plutôt en train de s'y construire, et les comportements actuels des guides de chasse et de leur clientèle sont les principaux référents de l'image que renvoient le guide de chasse ou le chasseur sportif.

Ce mythe du chasseur blanc, s'il tend à persister ou à se recréer selon les contextes, s'est tout de même doucement émoussé avec le temps, tant parmi les populations rurales concernées de loin par l'activité de safari que par les employés des sociétés de chasse, principaux liens entre communautés et safaris. Les nouvelles règles du safari décrites précédemment, supportant peu l'improvisation et l'échec, ouvrant n'importe quel type de chasse à n'importe quel type de chasseur pourvu qu'il en ait les moyens, mais aussi l'ouverture des populations locales sur le monde extérieur, sont quelques-uns des éléments ayant participé à désacraliser son image. Combien de guides de chasse passent maintenant peu de temps en brousse, voire arrivent en même temps que leur client pour prélever un animal sur une zone qu'ils ne connaissent pas et re-décollent 15 jours plus tard pour une nouvelle destination de chasse. Combien de clients pratiquement impotents viennent chasser un animal dont ils ne connaissent absolument rien. On ne triche pas longtemps « en brousse », et les histoires locales sur les safaris regorgent maintenant davantage d'anecdotes truculentes sur les incroyables maladroitures et ignorances de clients, et parfois même de guides, que sur la valeur cynégétique et le courage de ces chasseurs. Il est ainsi très intéressant de comparer les perceptions et les discours du chasseur blanc, de son guide puis de l'équipe de chasse au sujet d'un même safari. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, et cette méthode comparative simple s'avère bien souvent utile pour connaître la « réalité d'un trophée » et la réelle valeur à accorder à l'acte cynégétique ayant permis son acquisition. Outre le fait que le chasseur blanc, qui s'enorgueillit tant d'accéder au sacro-saint temple de la chasse, est souvent perçu par ses pisteurs comme dénué de toute forme de compétences utiles en brousse « *le client en brousse, il est comme le bébé, si tu le laisses, il se perd...* » - sauf exceptions bien sûr, certains clients ont beaucoup d'expérience -, il faut également relever l'importance des liens de confiance entre l'équipe de chasse et son guide. Que le client soit « incapable » n'a pas forcément d'incidence majeure sur le déroulement d'un safari (le guide pourra éventuellement se charger lui-même de tirer les animaux), mais que le guide ne soit pas compétent, là est l'inacceptable car cela peut, dans certains situations critiques avec des animaux dangereux, mettre toute l'équipe de chasse en danger.

Néanmoins, par delà ces réserves, en tant qu'activité créatrice de lien social, la chasse suscite toujours autant de passions et d'émotions, à l'intérieur comme hors du cadre des safaris.

Thomas Kolaga, chef-pisteur dans une société de chasse de l'Est de la RCA (il est actuellement guide de chasse) raconte...

« En 1991, j'étais avec le guide N. et on avait un client pour l'Eland et le Léopard. On a fait l'Eland sans problème et on a installé un affût avec un cyno (babouin) mort pour le léopard mais il n'est pas venu. Plusieurs jours de suite, rien ! Le client était déçu. Le dernier soir - le client devait repartir le lendemain matin très tôt avec l'avion -, un gros mâle est arrivé, juste à la tombée de la nuit. Le client n'en pouvait plus, il tremblait ; il a tiré, on a vu que le léopard était touché à l'arrière mais il s'est enfui dans le bako (galerie forestière)... On était bien embêté, le Léopard blessé, et pas de possibilité de revenir le pister le lendemain. Alors, N. a décidé qu'on allait y aller tous les deux et il a dit au client et aux autres pisteurs de rester attendre là.

C'était déjà la nuit noire. J'ai pris la carabine de N. avec une lampe frontale fixée dessus avec du scotch et lui avait son fusil calibre 12 (avec des chevrotines) avec une frontale sur la tête. Avec un léopard blessé quelque part dans le bako, c'était comme à la guerre.

Je ne serais jamais parti avec quelqu'un d'autre que N. On a mis 3 heures à remonter la piste pour retrouver le léopard et on n'a même pas fait 500 mètres en tout. Il nous entendait, et quand il a compris qu'on ne lâcherait pas et qu'il était foutu, il nous a attendus. On l'a vu trois fois se dérober avant de l'avoir. N. et moi, on était comme un seul homme, collés l'un à l'autre pour se défendre de l'attaque qui allait arriver. On l'a tiré en même temps, à 10 mètres, alors qu'il nous fonçait dessus ; il était tellement blessé aux pattes arrière qu'il n'avait pas toute sa vitesse et heureusement sinon on était foutu.

N. n'a jamais craqué, c'est vraiment un type... Le plus mal, c'était le client qui attendait à la voiture ; il n'a pas arrêté de dire aux pisteurs que plus jamais il ne tirerait sur un léopard de sa vie. »

Acamao, chef-pisteur Bangando dans une société de chasse du sud-est Cameroun, raconte...

« En 1999, un client français est venu faire un safari tout seul, c'était au mois de mai.

Quand il est arrivé au campement, il disait que la chasse en forêt ne lui faisait pas peur, qu'il était sportif et tout... Il parlait beaucoup et fort, il avait la « grande bouche ». Il nous montrait sa carabine neuve, ses habits neufs, il avait amené des photos de ses safaris et des trophées qu'il avait tués. Il venait pour faire le Bongo mais il n'avait jamais chassé en forêt. Il parlait surtout de ses chaussures qu'il avait fait faire dans son usine car il était botteur (« bottier »). On riait parce que les chaussures avaient de la fourrure à l'intérieur. Il parlait tellement que A. (le guide) était énervé avant de commencer le safari et il a décidé de « voir ce qu'il avait dans le ventre », et la qualité de ses chaussures. On l'a fait marcher 3 jours, 6 à 8 heures tous les jours, dans les marécages derrière des vieilles traces de Bongo. Le soir, le client parlait un peu moins fort. Sa figure était déchirée, ses bras avec les raphias, les ronces. Le 4^{ème} jour, ses pieds commençaient à gonfler dans les chaussures et quand il s'est enfoncé dans un marécage au milieu des manians (fourmis), il a tellement eu mal qu'il s'est déshabillé, il a tiré sur les chaussures qui se sont déchirées nettes et il est rentré pieds nus.

Le soir, il a dit « ok, j'ai bien compris que vous m'avez baladé, maintenant je voudrais vraiment chasser, mais passez-moi des pompes. » A. n'a rien dit, nous on a bien rigolé.

Le client est reparti avec un beau trophée de Bongo qu'il a fait le 8^{ème} jour, et on a accroché ses chaussures dans le campement pendant le reste de la saison... »

Section 2.3. Chasseurs blancs et chasseurs noirs, même combat ?

2.3.1. Rappel de quelques fonctions socioculturelles de la chasse

Nombre de travaux ont maintenant démontré l'importance fondamentale des fonctions socioculturelles de la faune sauvage dans les sociétés africaines ; et la chasse est très souvent une activité primordiale qui participe à régir et maintenir les organisations sociales traditionnelles, tout en codifiant le rapport de l'homme à son environnement. Si l'on se réfère à la dynamique interne tridimensionnelle des sociétés qui avait été distinguée par Balandier¹, la chasse permet notamment de séparer trois grands types de classe : les classes sociales, signes de la hiérarchie, du pouvoir et de la richesse ; les classes sexuelles, définies par l'opposition homme / femme ; les classes d'âge, définies par la séparation père / fils et parallèlement aînés / cadets.

Chez les Serer du Sénégal comme dans la plupart des sociétés, chasser, c'est se distinguer du groupe, essentiellement des femmes et des enfants². Particulièrement dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs (Pygmées, Boshimans), la chasse aux grands mammifères dangereux est l'apanage exclusif des hommes adultes. Les femmes et les enfants sont plutôt spécialisés dans la cueillette mais peuvent intervenir ponctuellement pour les petits mammifères lors de chasses collectives ou bien lors de rituels d'apprentissage des jeunes enfants.

Prenant l'exemple des Pygmées d'Afrique Centrale, Bahuchet précise : « *La chasse pèse d'un poids déterminant dans l'organisation sociale. En premier lieu parce qu'elle est l'activité qui mobilise les forces des membres de la communauté, en second lieu car c'est autour d'elle que se cristallisent les étapes du cycle de développement des individus ainsi qu'une partie des activités religieuses. En effet, on observe une étroite interdépendance des capacités de chasseur des jeunes gens, de leur aptitude au mariage et de leur participation aux grandes chasses aux mammifères prestigieux (éléphant)*³. »

La chasse est également un outil de pacification des relations, facteur de cohésion sociale. Bahuchet, à propos des grandes réunions de chasse collective au filet chez les Aka, se demande si elles ne sont pas autant sinon plus motivées par une « *raison sociale* » que par leur réelle efficacité technique et alimentaire⁴. Singleton soumet la même analyse à propos

¹ BALANDIER G., 1974. *Anthropo-Logiques*, Presses Universitaires de France, Paris.

² VINCKE P.P., SINGLETON M., 1987. *Chasse coutumière et législation cynégétique : le cas des Serer du Sénégal*, in : IGF / CIC, Symp. Int et Conf. : Gestion de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne, Harare, Zimbabwe, oct. 1987, pp. 657-676.

³ BAHUCHET S., 1991., *op. cit.*, p. 9.

⁴ BAHUCHET S., 1985. *Les Pygmées Aka et la forêt Centrafricaine, ethnologie écologique*, Selaf, CNRS, Paris, 638 p.

des Lélé du Burkina Faso qui se réunissent en « *véritables confessions publiques* » pour résoudre leurs différends avant une chasse¹. Chez les Lobi de Côte-d'Ivoire, les grandes chasses collectives, en permettant de renforcer les liens entre villages, se présentent comme un outil majeur de communication.

La chance à la chasse - qui nécessite souvent des rites propitiatoires - est signe de bonne santé métaphysique d'une communauté. Chez les Serer, réussir à la chasse en saison sèche annonce une bonne fertilité des champs pour la saison des pluies et la fécondité des femmes. Leclerc précise, au sujet de la chasse à l'éléphant chez les Baka : « *L'efficacité technique est le mérite des hommes, l'efficacité symbolique le mérite des femmes, mais la première est subordonnée à la seconde, de sorte que c'est le pouvoir féminin du groupe qui est mis en question lorsque les chasses sont infructueuses*². Il voit même dans la chasse à l'éléphant un « fait religieux total ». Chez les Bangando du sud-est Cameroun, Gnangue montre que le don intra et/ou inter-ethnique des produits de la chasse a été longtemps un moyen de s'assurer la paix ou de désamorcer un conflit¹.

De même, de façon pratiquement universelle, le rapport entre chasse et sexualité est clairement défini ; pour nombre d'ethnies, les rapports sexuels sont bannis avant un départ en chasse ; et la période de menstrues des femmes est considérée comme peu propice à l'activité cynégétique de leurs époux. Pour les Lélé, la vision de deux éléphants en train de s'accoupler indique au chasseur que sa femme commet ou va commettre l'adultère.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples des différentes fonctions socioculturelles de la chasse. Nous avons nous-même vu - dans le cas du safari - que la chasse peut être un instrument puissant de positionnement social pour les chasseurs occidentaux. Mais nous insisterons ici sur deux traits caractéristiques de la cynégétique, primordiaux pour notre analyse comparative, et relevés par la plupart des auteurs cités précédemment : d'une part, le plaisir procuré par l'acte cynégétique ; en second lieu, le prestige que la chasse, particulièrement celle des grands mammifères, occasionne.

2.3.2. Le safari comme outil de plaisir et de prestige ?

Le plaisir et le prestige occasionnés par la chasse des grands mammifères sont en effet les deux caractéristiques qui semblent le plus rapprocher la chasse sportive des Blancs des autres

¹ SINGLETON M., 1982. De l'intendance indigène du gibier à une gestion endogène de la faune, in VINCKE P.P. et SINGLETON M., eds., *Gestion de la faune sauvage, facteur de développement ?* ISE-ENDA-MAB/UNESCO, Paris, pp. 69-107.

² LECLERC Ch., 2001. , *op. cit.*, p. 291.

formes de chasse. La fonction ludique de la cynégétique est une constante, particulièrement chez les peuples chasseurs-cueilleurs.

Bahuchet, Turnbull, Joiris ou Leclerc, à propos des peuples Pygmées, mettent en évidence non seulement la « *passion* » pour la chasse mais également le statut particulier des « *grands chasseurs* », particulièrement les maîtres de la chasse à l'éléphant (le *Tuma* chez les Baka). De la même manière, Malaurie ne rappelle-t-il pas en permanence que le plaisir est une notion fondamentale du rapport à l'acte cynégétique chez les Inuit ? Il précise : « *L'ours blanc - Ursus maritimus - joue une part essentielle dans la vie esquimaude : enjeu de chasse, dont le caractère « d'épreuve masculine et sociale » n'est jamais exclu, l'animal dont le mode de vie a instruit l'Esquimau.* »²

A propos des Ntumu et des Mvae de la vallée du Ntem au Sud Cameroun, les chercheurs du programme « *Avenir des Peuples et Forêts Tropicales* » (APFT) notaient : « *La chasse au fusil est la technique socialement la plus valorisée : le prestige d'un chasseur qui abat un gros mammifère (éléphant, buffle, gorille) augmente en fonction de la vigueur attribuée à sa ou ses proies et au courage requis par leur capture*³. »

Koch, chez les Badjoué et les Bikélé du Sud Cameroun, relevait à propos de la chasse des hommes : « *Pour certains, c'est une habitude à laquelle ils ne peuvent se soustraire. Pour les plus jeunes, c'est un moyen de donner libre cours à leur fougue et de fournir à leurs muscles épris d'action, les occasions qu'il sollicitent. Pour d'autres, c'est le besoin de surpasser les concurrents, et avec une antilope négligemment posée sur l'épaule, de parader devant les femmes (...). Pour quelques-uns, c'est une passion. C'est l'impérieuse nécessité de se surpasser, de mesurer sa force et sa ruse à celle de la bête, de toujours connaître mieux la forêt et ses embûches, de toujours pénétrer davantage dans le secret de la vie de la nature*⁴. »

Ngoundoung Anoko, chez les Tikar du centre Cameroun, montre que la chasse prouvant le mieux la réelle valeur d'un chasseur est celle du Buffle, car il est le gibier le plus dangereux. « *Le jeu du buffle et du chasseur est une célébration sociale du courage et de l'intrépidité du chasseur Tikar*⁵. »

¹ GNANGUE J.C., 1998. *Evolution des techniques de chasse chez les Bangando du Sud-Est Cameroun : des origines à 1994*, Mémoire de diplôme de Professeur d'enseignement secondaire, Université de Yaoundé 1/ENS, Département d'Histoire et Géographie, Yaoundé, p. 57.

² MALAURIE J., 1955, *op. cit.*, p. 362.

³ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*, p. 166.

⁴ KOCH H., 1968. *Magie et chasse au Cameroun*, Mondes d'Outre-mer, Berger-Levrault, Paris, 267 p.

⁵ NGOUNDOUNG ANOKO J., 2004. *Du sang et de l'argent. Itinéraires du chasseur et de la venaison chez les Tikar du Cameroun Central*, Thèse d'Anthropologie sociale, Université Paris V, p. 100.

Benoit, à propos des clans Dacpa (de l'ethnie Banda) du centre de la RCA, rappelle que la chasse est « *la grande activité des Banda* », celle qui dans leur esprit demeure « *la plus attirante*¹. »

Et même dans une société profondément agraire comme celle des *Duupa* du Nord Cameroun, Garine-Vichatitsky relève que « *la chasse n'est pas considérée comme un travail (kumma) mais comme une activité plaisante* ». Il précise également : « *Les chasses duupa sont aussi l'occasion privilégiée de la relation au monde sauvage de la brousse, et on ne peut négliger l'importance symbolique de cet acte. Un homme ne retire aucun prestige du meurtre d'un rat, et il faut tuer des antilopes ou des gibiers valorisés pour que les autres chasseurs se mettent à utiliser leurs sifflets de corne en son hommage, pour qu'il apparaisse comme un grand chasseur, pour qu'il puisse ajouter le crâne de ses prises à l'autel de chasse et porter fièrement la fibre de piliostigma, marque suprême de la virilité, sur son carquois. Ce n'est pas avec la peau des aulacodes que l'on pare les jeunes circoncis mais avec celle des civettes, des servals et des panthères, avec les cornes des bubales ou des cobes*². »

En comparant ces réflexions avec notre analyse de l'imaginaire du chasseur blanc, comment ne pas mettre en parallèle les logiques animant chasseurs blancs et chasseurs africains ? En ce sens, il est indéniable que la chasse a toujours été un facteur favorisant les perceptions plutôt positives *a priori* qu'ont les Africains des chasseurs blancs. L'esprit critique développé dans nos sociétés occidentales vis-à-vis du chasseur sportif, du moins vis-à-vis des motivations qui le poussent à effectuer un safari, est peu partagé dans la brousse ou la forêt africaine³. Ce qui ne signifie bien sûr pas une absence d'incompréhension et de conflits entre communautés rurales et chasseurs blancs ; mais les causes de ces conflits ne relèvent pas des mêmes bases idéologiques. D'après nos constatations, plusieurs phénomènes concrétisent cette relation particulière à l'autre à travers la chasse :

D'abord, comme nous l'avons vu, le mythe du grand chasseur blanc persiste encore, même s'il s'est émoussé avec le temps. Ensuite, par rapport à d'autres modes exogènes d'utilisation

¹ BENOIT M., 1989. *La savane des Porou ; Environnement et genre de vie d'un clan Dacpa (Centrafrique)*, Département MAA, UR Dynamique des systèmes de production, ORSTOM, p. 42.

² GARINE WICHATITSKY E., 1997. Chasser dans une société agraire ; à propos des *Duupa* du massif de Poli, in BAROUIN C., BOUTRAIS J., (eds sci.), *L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad*, Actes du colloque du réseau Méga-Tchad du 15 au 17 octobre 1997, Orléans, pp. 501-523.

³ Pour tester cette analyse, nous nous sommes essayé (amusé...) à de multiples reprises à comparer les réactions d'hommes occidentaux (amis, collègues), chasseurs et non-chasseurs, et d'hommes africains ruraux en contact ou pas avec le safari, devant : A, la photo d'un chasseur blanc posant devant un buffle mort, B, la photo d'un chasseur Pygmée posant devant un même animal mort. Sans grande surprise, la réaction des Occidentaux était la perplexité, le dégoût, voire l'indignation devant la photo A, (même parmi certains chassant en France), la compréhension voire la curiosité devant la photo B. La réaction des Africains était, devant les deux photographies, la curiosité et l'excitation, voire l'admiration lorsque je les présentais à des chasseurs.

de l'espace imposés depuis la période coloniale, la chasse sportive est de ceux qui semblent, toujours *a priori*, s'intégrer le mieux aux contextes sociaux locaux. Nous verrons plus tard, sur des exemples concrets au sud-est Cameroun et au Nord RCA, comment cet état de fait pèse sur les relations des communautés avec d'une part les chasseurs blancs et d'autre part les personnels des projets de conservation. Enfin, en corrélation avec ce qui précède, le travail de « pisteur » dans les sociétés de chasse est une activité très prisée en Afrique Centrale, jalousement conservée et occasionnant un grand prestige pour son détenteur. Un des exemples les plus révélateurs sur lequel nous reviendrons est celui des Pygmées Baka au sud-est Cameroun, qui participent, dans le cadre des safaris, à la chasse à l'éléphant.

Ces trois points, qui paraissent plutôt plaider la cause d'une certaine légitimité du safari, ne doivent pourtant pas cacher d'autres questionnements et d'autres phénomènes manifestes que soulève l'activité de chasse sportive. En effet, lorsqu'un safari s'installe sur un espace donné, nous avons vu que la chasse des grands mammifères lui est le plus souvent réservée et que les actions de lutte contre le braconnage perpétrées par les guides de chasse se font souvent au détriment des communautés locales ; cela, même sur les nouvelles zones de chasse communautaires de RCA ou du Cameroun. Dans l'esprit des populations riveraines des zones de chasse, le safari « *vole-t-il la forêt, vole-t-il la brousse* » ?

2.3.3. Le blanc voleur du droit de chasse ?

C'est une évidence, le regard extérieur des communautés locales sur les sociétés de chasse varie en fonction de multiples paramètres, souvent même d'un individu à l'autre et selon qu'il est bénéficiaire ou non de l'activité à un quelconque niveau.

Cette assertion posée, il s'agit de rappeler que les systèmes d'exploitation de la faune sauvage prônés en Afrique Subsaharienne n'ont presque jamais pris en compte l'hypothèse « populations riveraines » comme usagers premiers de la ressource. Même si des tentatives existent¹, on protège généralement la ressource contre les populations plus qu'on n'autorise ou ré-autorise ces dernières à en user selon des règles et des pratiques mêlant modernité et tradition. Et nous avons vu les effets pervers qu'occasionne chez les communautés riveraines cette perte de prérogative entraînant un sentiment de désappropriation de la ressource. Pour répondre à nos questions précédentes, il est donc indéniable que le tourisme cynégétique, tel qu'il a longtemps été organisé, participe de ces

¹ Comme par exemple le projet « Terroirs de chasse villageois » au sud-ouest de la RCA., Cf. CHARDONNET Ph., DOUNGOUBÉ G., COGELS S., ROULET P.A., 2002., *op. cit.*

processus. Aujourd'hui, même les systèmes à gestion communautaire que nous étudions en RCA ou au Cameroun n'augmentent pas les droits de chasse des grands mammifères pour les communautés¹. Ils leur laissent seulement l'occasion de mieux bénéficier des retombées des droits de chasse sportive du « blanc qui paye », et parfois même, comme nous le verrons, participent des approches coercitives héritées des conceptions conservationnistes les plus éculées.

Selon Takforian, « *Il semble que les projets font des hypothèses erronées à propos des motivations et de la « rationalité » des chasseurs et qu'ils analysent mal les besoins réels des populations. La gestion participative sous-estime l'importance que les populations accordent à avoir un accès direct à la faune pour leurs usages propres, ainsi que les nombreux aspects non monétaires de la chasse, notamment sur le plan culturel et religieux. Les projets sont pour beaucoup basés sur le tourisme cynégétique et mettent trop peu l'accent sur la prise en compte des pratiques traditionnelles, ainsi que sur une véritable production de gibier*². »

L'idée selon laquelle les « besoins réels » de chacun ne peuvent être satisfaits sans impact négatif sur la ressource anime en effet aujourd'hui la plupart des projets, lesquels semblent adhérer par-là même aux thèses de Garrett Hardin sur l'appropriation privative des ressources³ - mais nous reviendrons dans notre dernière partie sur ce phénomène. Cela pour préciser qu'en ce sens, l'appropriation exclusive du droit d'usage de certaines ressources qu'occasionne l'activité de safari engendre des frustrations qui ne peuvent être niées. Partout autour des zones de chasse sportive, même en périphérie des zones communautaires, nous avons pu relever les mêmes discours condamnant la perte des droits de chasse des grands mammifères au profit des safaris. « *Les safaris ont le droit de chasser car ils paient l'Etat alors que nous qui sommes pauvres ne pouvons pas. Mais qui a le plus besoin de manger : nous ou le safari ?* » nous dit un chef Bangando du village de Dioula au sud-est Cameroun. Et lui faisant écho, un chef de quartier Banda du village de Bamingui au centre nord de la RCA, grand chasseur, nous dit : « *Depuis toujours, ce sont les Blancs qui ont pu chasser ici les grands animaux car ils ont l'argent pour payer. Mais nous, nous devons faire le braconnage*

¹ En RCA, si l'expérience de « Ranch de gibier » tentée par le PDRN dès 1989, avant la mise en place de la première ZCV d'Idongo Da Bangoran, qui consistait à autoriser un abattage de viande par une équipe pré-identifiée de 6 chasseurs locaux et sous contrôle d'éléments du programme était intéressante et novatrice, elle fut vite abandonnée car peu rémunératrice et insuffisante pour satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la communauté. Elle posait de surcroît de gros problèmes d'organisation et était peu reproductible en son état initial sur l'ensemble de la zone du programme, nécessitant notamment la présence constante d'éléments du personnel du projet. (v. TELLO J., D'ESPINEY T., DELVINGT W., 1993. *op. cit.*

² TAKFORIAN A., 2001. *op. cit.*, p. 99.

³ HARDIN G.J., 1968. The tragedy of the Commons, *Science*, 162, pp. 1243-1248.

car nous ne pouvons pas payer les permis. Est-ce que c'est normal que les gens qui vivent ici depuis grand temps doivent se cacher pour chercher à manger ? »

Dans la plupart des situations, les actions de surveillance et de répression mal ciblées contre le braconnage commercial de la part des sociétés de chasse et de leur personnel sont les premières causes de conflit et les principaux reproches faits aux safaris par les populations riveraines. Nous le verrons concrètement plus loin, la mise en place des zones communautaires et leur corollaire que fut la réorganisation des espaces sur nos sites pilotes ont occasionné une diminution des conflits en réduisant la responsabilité des sociétés de chasse vis-à-vis de ces actions et en déplaçant - géographiquement parlant - les zones de tension.

Mais pour mieux apprécier leur prégnance, ces discours doivent être replacés dans la réalité des contextes locaux et mis en confrontation avec les perceptions locales des autres acteurs de la faune sauvage que sont d'une part les braconniers allogènes, d'autre part les programmes de conservation.

Nous l'avons vu, dans la plupart des communautés africaines, les systèmes fonciers coutumiers sont flexibles. La présence de braconniers allogènes sur des terroirs de chasse ne fait pas automatiquement l'objet de conflit d'usages si certaines règles sociales minimales sont respectées et pour de nombreuses communautés, l'espace comme la ressource peuvent être partagés. Depuis peu, la politique des programmes de conservation a été de « conscientiser » les populations locales sur le fait de gérer et protéger « leur » ressource : « *Aidez-nous à chasser les braconniers de vos terres !* » La diversité des contextes est importante, mais ce discours a tout de même influencé les mentalités de certains groupes qui effectivement n'osent pas ou ne peuvent pas s'opposer au pillage de leurs ressources par des braconniers allogènes, comme c'est le cas de manière brutale dans le nord de la RCA. Très régulièrement, dans nos enquêtes, est ainsi revenue l'idée selon laquelle le safari aide à chasser les braconniers étrangers car « *eux pillent les animaux sans rien rapporter à la communauté.* » Le safari est donc « *mauvais* » s'il empêche les chasseurs locaux de chasser, mais il devient un auxiliaire précieux lorsqu'il aide à faire partir les chasseurs illégitimes. Ngoudoung Anoko semble renforcer ces affirmations dans son travail. En abordant rapidement la chasse sportive dans le centre Cameroun, elle explique au sujet de deux chasseurs européens qui viennent régulièrement sur le territoire des Tikars (village de Kong) : « *Les chasseurs orientent leurs prélèvements selon leurs besoins en trophées (...) Malgré la possession des permis de chasse, ils se soumettent aux règlements intérieurs du village en se faisant accompagner par les chasseurs locaux. Lorsqu'un gibier est abattu, le trophée revient*

au chasseur européen ainsi que les filets de viande. Le reste est remis au chef qui le partage entre les villageois. Les Tikars de Kong préfèrent de loin ces chasseurs de trophées à tous les autres braconniers¹. Au moins, disent-ils, leurs intentions sont claires et ils approvisionnent le village en viande². »

Parallèlement, les programmes de conservation intervenant très souvent sur les mêmes zones que les sociétés de chasse, les populations établissent évidemment des comparaisons entre ces structures exogènes. Et sur tous les sites où nous avons été amené à travailler, il s'est avéré que les perceptions des safaris étaient globalement meilleures que celles des programmes de conservation, quoi qu'en disent leurs travaux de terrain et leur personnel. L'idée contraire est pourtant couramment répandue... par des programmes ayant de meilleures capacités de communication que les sociétés de chasse et ayant peu d'intérêt à reconnaître et faire diffuser ces assertions. Que se soit à Bayanga au sud-ouest RCA, dans la forêt de Bangassou au sud-est RCA, au nord du Cameroun ou encore sur nos deux sites pilotes, les sociétés de chasse, sans que nous niions les conflits qu'elles génèrent et les logiques qu'elles sous-tendent comme nous le verrons, sont globalement mieux acceptées que les programmes de conservation. Outre des facteurs directement liés aux diversités des systèmes de fonctionnement concrets de ces structures, la raison principale de cet état de fait et celle qui est la plus couramment avancée par les populations est l'identification claire des « objectifs » du safari. « *Le safari est simple ; le Blanc vient juste pour chasser les animaux qu'il aime ; il prend la tête et la peau, nous donne la viande et après il part.* » Les projets eux, « *ils prennent la forêt complètement pour qu'on ne puisse pas y aller et après on ne sait pas ce qu'ils y font* ». Et il serait dommage de ne pas s'attarder sur le poids de ces représentations : nombre de projets savent pertinemment qu'une part non négligeable de certains actes de braconnage sont dus essentiellement à un phénomène de rejet de la logique conservationniste. C'est particulièrement le cas sur les programmes afférents aux grands primates. Il arrive aussi régulièrement que les animaux sur lesquels ont été posés des colliers de suivi soient volontairement abattus par des braconniers, l'idée de « colliers espions » étant largement répandue parmi les chasseurs locaux et les braconniers.

Ainsi, même si les sociétés de chasse ont toujours représenté une contrainte - principalement par la lutte contre le braconnage - pour les usagers locaux de la brousse, leurs intérêts sont en revanche mieux identifiés, et leur cause parfois même partagée : « *Les Blancs du safari qui*

¹ « Braconniers » dans le texte.

²NGOUNDOUNG ANOKO J.S., 1997. *op. cit.*

chassent les animaux peuvent nous comprendre mieux, car souvent les projets les gênent aussi. »

Joiris, à propos des conflits populations / projets, y voit « *une irréductible divergence d'intérêts entre gestionnaires et habitants des aires protégées, les objectifs des premiers étant en quelque sorte inconciliables avec les réalités et les aspirations des seconds*¹. »

Elle nous éclaire également sur « *les logiques divergentes qui s'inscrivent dans la relation entre la faune et l'homme suivant que ce dernier est un riverain ou un « Blanc ». Selon la taxonomie locale, la faune se répartit en 3 catégories : les animaux bons à manger (le gibier, la viande), les animaux impropres à la consommation, et les animaux « bons à penser » chargés d'une valeur symbolique, sur lesquels portent souvent des interdits alimentaires (...). A cette conception s'oppose celle des gestionnaires des aires protégées qui considèrent une autre partition de l'univers faunistique avec : les espèces protégées, les espèces non protégées et les nuisibles*². »

Cette approche est intéressante car elle nous incite à positionner le chasseur blanc par rapport à ces représentations de la faune sauvage et à mettre en évidence le fait que, intermédiaire entre les deux groupes précédents, il semble utiliser tour à tour des composantes de chacun d'eux. S'il se soumet - par obligation plus que de bonne grâce - à la partition législative des pays et semble ainsi en phase avec le conservationniste, il distingue néanmoins lui aussi des gibiers à plus ou moins forte charge affective et valeur symbolique, des animaux qui sont parfois autorisés et se voient attribuer des quotas mais qui sont peu appréciés et donc peu tirés (Girafe, Hippopotame, Hyène, etc.) car n'ayant pas de valeur « sportive ». Comme chez les chasseurs africains, on relève donc des tabous collectifs. Notons aussi des tabous individuels ; des chasseurs de grand gibier avouent se refuser à abattre un jour un éléphant, sa représentation symbolique étant trop forte.

Il ne s'agit pas ici de surestimer le poids de ces représentations dans l'acceptation de tel ou tel acteur exogène par les communautés locales. Nous verrons bien sûr que les emplois et leurs salaires, la viande, et maintenant le poids des revenus des taxes rétrocédées aux populations riveraines des zones de chasse communautaires sont des éléments déterminants dans l'appréciation des sociétés de chasse de la part de ces populations. Et nous verrons que si l'on doit constater une surprenante demande sociale pour le développement de ces systèmes cynégétiques communautaires tant en RCA qu'au Cameroun, sur des zones parfois éloignées des programmes actuels, les raisons en sont principalement économiques.

¹ JOIRIS D.V., 1997. *op. cit.*, p. 95.

² *Ibid.*, p. 99.

Mais la puissance des représentations socioculturelles est trop souvent négligée, alors qu'elle explique si bien les échecs des politiques conservationnistes classiques menées avant les années 1980¹. Dans notre cas, ces représentations valorisent fortement l'acte cynégétique et ses finalités. Nous allons particulièrement le constater à travers la valeur primordiale de la viande dans le cadre des safaris.

Section 2.4. Pas de safari sans « nyama »

2.4.1. Ce qui est bon à manger est aussi bon à penser : la valeur symbolique de la viande

L'importance de la viande de brousse est encore considérable dans les sociétés africaines - particulièrement en Afrique Centrale - tant d'un point de vue économique, qu'alimentaire et socioculturel. De nombreux travaux d'anthropobiologie ont démontré le rôle spécifique de la viande - qu'elle soit d'origine sauvage ou domestique - dans les systèmes de représentation des nourritures. Et particulièrement, comme le relève Garine et al., « à travers la viande de chasse, interfèrent des aspects nutritionnels, socioculturels et psychologiques de la consommation alimentaire². » Nous verrons plus loin - dans notre quatrième partie - l'importance du gibier dans l'alimentation des ménages et plus globalement dans les économies africaines ; mais nous nous pencherons en premier lieu sur le fait que, comme le dit Schnapp : « *L'anthropologie nous l'a souvent rappelé, ce qui est bon à manger est aussi bon à penser*³. »

Le terme générique pour désigner la faune sauvage dans près de la moitié des langues africaines est « nyama », qui signifie « viande »⁴. C'est notamment le cas en sango, en banda, mais aussi en baka, en bangando, en bakwélé, pour ne citer que les langues et dialectes présents sur nos sites d'étude. « *Nous sommes nés dans la viande* » disent souvent les Africains ruraux des zones forestières... et certains auteurs ont noté, dans les esprits comme dans la linguistique, la distinction faite entre « la faim » au sens propre et « la faim de viande ». Celle-ci exprime implicitement que même après avoir consommé par exemple des légumes et des fruits, l'absence de viande fait que l'on a l'impression de ne pas avoir « vraiment » mangé. La faim de viande correspond ainsi généralement aux périodes de faible

¹ FAIRHEAD J., LEACH M., 1994. Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement, *Politique Africaine*, 53, pp. 11-25.

² GARINE De I., PAGEZY H., 1989. *Faim saisonnière et faim de viande*, in HLADIK C.M., BAHUCHET S., GARINE De I. (Coord.), 1989. *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Unesco/MAB, CNRS, E.R. 263 Muséum, Paris, pp. 43-44.

³ SCHNAPP A., 1997. *op. cit.*, p. 17.

⁴ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. Tome 1, *op. cit.*, p. 9.

approvisionnement en gibier, donc à une diminution temporaire dans le régime alimentaire de l'aliment le plus culturellement valorisé¹. Ces assertions sont également exactes, mais moins marquées, chez de nombreuses populations des zones péri-forestières et des savanes guinéennes et soudano-sahéliennes.

Si le goût prononcé des Africains pour le gibier est bien connu, en milieu rural comme urbain et dans toutes les classes sociales, - phénomène en partie à l'origine du développement de la filière viande de brousse vers les centres urbains -, il ne faut pas négliger pour autant la valeur socioculturelle de la viande domestique en milieu rural². Si un riche urbain va montrer son pouvoir économique et satisfaire un invité de marque en lui offrant pour repas de la viande de brousse, un villageois va offrir à un même hôte de la viande d'animal domestique. Poulets, porcs et cabris sont le plus souvent conservés pour être mangés à l'occasion des cérémonies festives.

Produit valorisé pouvant être offert pour faire plaisir, le gibier prend une signification toute particulière dans des sociétés fonctionnant sur le système de don / contre-don. Il est également signe de distinction sociale lors du partage qui a lieu après l'acte de chasse. La découpe de l'animal et la répartition des morceaux ayant plus ou moins de valeur s'établit généralement selon le statut social de chacun, le chasseur qui a tué lui-même l'animal en cas de chasse collective ayant généralement un droit de préemption sur les morceaux de son choix.

Don, partage, des notions qui au travers de la viande, même si elles se sont largement estompées avec le développement du commerce et l'intrusion du modèle économique marchand au plus profond de la brousse, restent des faits sociaux importants et dotés d'une forte charge symbolique. Comme nous allons le voir, la viande est un élément qui lie inexorablement le chasseur blanc aux employés des sociétés de chasse et aux populations riveraines.

¹ GARINE De I., PAGEZY H., 1989. *op. cit.*, p. 44.

BAHUCHET S., 1985. *op. cit.*

² GARINE De I., 1989. *Organisation des repas, valeur attribuée aux aliments et structures socio-économiques*, in HLADIK C.M., BAHUCHET S., GARINE De I. (Coord.), 1989. *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Unesco/MAB, CNRS E.R. 263 Muséum, Paris, pp. 78-82.

2.4.2. La viande dans le safari

Par nature, la chasse sportive produit de la viande. La gestion de cette viande et de sa répartition est d'ailleurs, comme nous le verrons, une question centrale qu'ont du mal à résoudre les programmes de gestion cynégétique communautaire qui s'imposent actuellement en Afrique Centrale et Occidentale.

Peu de données concernent la valeur quantitative de viande issue de l'activité de chasse sportive en Afrique, et celles-ci datent maintenant de quelques années. D'après Chardonnet : « *La production de cette viande a été estimée à 231 tonnes au Burkina Faso en 1989, petit gibier non compris. En Tanzanie, la chasse sportive « produit » environ 580 tonnes de viande gibier. Au Botswana, 95,6 tonnes de viande séchée étaient produites par la chasse sportive en 1984 et distribuées gratuitement au personnel des compagnies de safari (Mordi, 1989). En Zambie, 240 tonnes de viande séchée sont produites chaque année en moyenne par la chasse sportive et doivent être distribuées aux populations locales (Meneghi, 1989)¹. »*

Nous avons nous même estimé à 70 tonnes la production de viande issue des sociétés de chasse en RCA pour la saison 1997-1998². Le nombre et la nature des animaux prélevés à l'heure actuelle permettent d'y estimer la production ces trois dernières saisons entre 150 et 200 tonnes de viande annuelles³. Il n'y a que sur les ranches de gibier, comme celui de Nazinga au Burkina Faso ou ceux d'Afrique Australe, qu'un suivi précis du tonnage de viande issu de l'activité de chasse sportive est aisément et régulièrement effectué (Doamba B. com. pers., Chardonnet Ph. com. pers.).

A l'échelle de la consommation globale de viande de brousse par pays, les estimations du tonnage issu de la chasse sportive sont très faibles : 1,3 % en Tanzanie en 1989⁴, 0,2 % en RCA en 1998⁵. Cas particulier, en Afrique du Sud, la chasse sportive pratiquée sur les ranches de gibier, souvent confondue et / ou associée à la chasse pour la viande (*biltong*) représente la source majeure d'approvisionnement du pays en viande de gibier⁶.

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. Tome 1, *op. cit.*, pp. 150-151.

² ROULET P.A., 1998. *La chasse sportive en République Centrafricaine: impacts fauniques, économiques et sociaux. Le cas de la zone Yambala dans le Nord du pays*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université d'Orléans, Orléans, 167 p.

³ La comparaison des chiffres de tonnage de viande par pays est toutefois peu significative car ce type de données varie en fonction de nombreux paramètres ; nature des animaux (dans les pays autorisant des éléphants, le tonnage est démultiplié seulement avec quelques individus) et nombre d'animaux au quota, différences de poids-carcasse importantes par espèce selon les pays, différences de superficie des zones de prélèvements, etc.

⁴ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. Tome 1, *op. cit.*, p. 151.

⁵ ROULET, 1998. *op. cit.*, p. 111.

⁶ CUMMING, D.H.M., 1999. *Study on the Development of Transboundary Natural Resource Management Areas in Southern Africa - Environmental Context: Natural Resources, Land Use and Conservation*, Biodiversity Support Program, Washington DC, USA, 67 p.

Plus en savane qu'en forêt (quotas plus importants, taux de réussite plus élevés, poids-carcasse moyens des animaux plus élevés), la viande issue des safaris peut néanmoins contribuer de manière non négligeable à la consommation totale de viande de gibier pour les villages riverains des zones de chasse d'Afrique Centrale.

Le plus souvent, après l'abattage d'un animal, outre le trophée et éventuellement la peau, des morceaux de choix (filets, faux-filets) sont conservés par le guide de chasse et le chasseur pour la cuisine du campement et le reste de la viande est partagé entre l'équipe de chasse et le personnel. La plupart des guides de chasse n'imposent aucune règle de partage à leurs employés. C'est le plus souvent le chef-pisteur qui a l'autorité pour répartir la viande en fonction de différents paramètres : le volume de viande de l'animal, le volume de viande déjà présent dans le campement, le nombre de personnes à nourrir dans le campement, le statut social de chacun - l'équipe ayant participé à l'abattage de l'animal étant privilégiée -. Lors de safaris fructueux et autorisant l'abattage de plusieurs grands mammifères, mais aussi lorsque les campements de chasse sont localisés loin des villages, la viande peut être très abondante. Une partie est consommée et le surplus est alors boucané ou séché¹.

La viande ainsi conservée a diverses destinations. Une partie est distribuée dans les familles des employés à l'occasion du passage du safari dans les villages, une autre offerte à des amis ou des personnalités ; le reste est vendu, ce qui permet de compléter très sensiblement les revenus provenant des salaires versés par la société de chasse. L'abattage d'un éléphant est un événement maintenant rare (il n'est autorisé qu'au Cameroun où une cinquantaine d'éléphants par an sont tués en chasse sportive) car la masse et le volume de l'animal ne permettent souvent pas aux guides de chasse de le rapporter au campement. Hormis lors de cas particuliers - que nous allons voir prochainement - les villages les plus proches du lieu d'abattage sont prévenus pour venir récupérer les tonnes de viande, le safari leur apportant une assistance logistique dans certains cas en transportant la viande dans les véhicules jusqu'aux villages.

¹ Pour des précisions sur les origines et les différentes techniques de boucanage, Cf. GRENAND P., GRENAND F., 1996. *Le boucanage de la viande et du poisson ; de la conservation à l'art culinaire dans les sociétés sudamérindiennes*, 12èmes journées de la Société d'Ecologie Humaine, XV^e Colloque de l'International Commission for the Anthropology of Food.

Photo 24 : Séchage de viande en lanières avant le boucanage dans un campement de chasse, Nord RCA



Photo 25 : Un étal d'une marchande de viande de brousse, Nord Gabon, Makokou



La viande soulève pourtant d'autres questions sur lesquelles il est nécessaire de se pencher ici. En effet, le « don » que semble faire le chasseur blanc aux employés des sociétés de chasse et aux populations riveraines pose un problème qui peut être appréhendé sous divers angles ; d'une part comme un acte d'assistantat alimentaire, ensuite comme un outil pratique de légitimation du safari pour le chasseur blanc, enfin et néanmoins comme un acte favorisant la création de lien social entre chasseurs blancs et populations.

2.4.3. Le don de viande : assistantat alimentaire, processus expiatoire et création de « lien social »

La redistribution de la viande des animaux tués au cours des safaris a toujours été un élément constitutif de l'argumentaire justificatif des chasseurs blancs. D'abord parce que chez les chasseurs occidentaux, pour lesquels le partage de la viande reste encore relativement ritualisé - particulièrement en Europe -, laisser perdre la viande de l'animal abattu est considéré comme immoral... au regard de la morale cynégétique. Ensuite pour des causes plus directement liées au contexte particulier du safari, à l'issue duquel le « grand chasseur blanc » nourrit l'Africain avec la bête qu'il s'est donné pour peine d'abattre. Notons le caractère systématique du recours à la mise en scène utilitariste, qui permet de rendre la scène reproductible : parce que le chasseur blanc tue un animal - de surcroît potentiellement dangereux et souvent ravageur de culture - mais reste dispensateur de viande pour l'Africain, l'éventuel aspect illégitime de son acte se trouve annulé.

Encore une fois, l'analyse diachronique est utile car cette logique inhérente au safari nous renvoie à notre propre histoire, celle durant laquelle les rois chasseurs et les aristocraties médiévales protégeaient les récoltes et les vies des « serfs » contre les « bêtes féroces », et éventuellement les nourrissaient avec le gibier qu'ils leur interdisait de se procurer par eux-mêmes.

A travers ces processus psychologiques justifiant une forme d'assistantat alimentaire en phase avec les approches paternalistes qui caractérisent le milieu de la chasse sportive, le chasseur blanc se donne ainsi le sentiment de transformer son acte de pure jouissance individuelle en un acte presque humanitaire. Et il semble oublier (ou nier) le paradoxe de l'étranger - lui - « distribuant du gibier local à une population indigène qui a toujours su se la procurer toute seule »¹, autant que le fait qu'il serait bien ennuyé d'avoir à s'occuper lui-même de toute cette viande.

¹ DALLA BERNARDINA S., 1996., *op. cit.*, p. 238.

Ce don et cette redistribution de viande semblent en fait participer d'une forme de processus expiatoire ; expier le fait d'aller chasser - et dans ce cas uniquement satisfaire son plaisir - sur les terres d'autrui, de surcroît quand autrui en est lui-même à peu près totalement interdit alors que son besoin est vital ; expier aussi le fait tout simplement de donner la mort. Combien de chasseurs n'ont pas un jour hésité avant de tirer sur un fauve sans se l'expliquer réellement ; combien de chasseurs émus aux larmes devant l'Eléphant, le Léopard ou le Lion qu'ils viennent d'abattre, ne savent plus vraiment à cet instant précis le pourquoi d'un tel dénouement ; combien de chasseurs touchés par ces instants de profonde mélancolie qui succèdent à la satisfaction de leur pulsion instinctive...

La chasse sportive - particulièrement celle des grands mammifères dangereux ou rares - est toujours empreinte d'une forte charge émotionnelle, d'autant plus maintenant que les sociétés occidentales renvoient un sentiment de culpabilité au chasseur. Alors quand la viande permet de décharger sur autrui - en l'occurrence ici l'indigène - une partie des responsabilités de la mort et que ceci permet de légitimer son acte, il s'agit de le faire savoir : Chamberlain, en 1939, s'excuse presque « *Qu'il me soit permis de noter ici que des nombreuses tonnes de viande tombées sous mes balles, il n'est pas une livre qui n'ait été finir dans un estomac humain¹.* »

Et rares sont les guides et chasseurs, lorsqu'ils sont interrogés sur ces questions, à ne pas insister sur l'attachement qu'ils mettent à bien valoriser - en la redistribuant - la viande issue de leurs prélèvements.

Pourtant, quelles que soient les représentations des chasseurs blancs par rapport à ces dons de viande, dans les faits, la redistribution aux employés et le cas échéant directement aux populations (nous verrons particulièrement le cas des ZCV au Nord RCA) est créatrice de lien social, même si elle participe de l'entretien d'un phénomène de dépendance vis-à-vis de structures externes, nous y reviendrons. Elle est même à notre sens une des raisons majeures de la relative bonne acceptation des safaris de la part des populations africaines. « *Si le safari vient, prend quelques animaux et nous donne la viande, les choses sont bien. Nous, on chasse quand même de notre côté car le safari ne rapporte pas assez. Mais le plus important est qu'il nous donne ce qu'il a, ça nous fait de la considération* » nous dit le chef Zandé du village de Ouanda au sud-est de la RCA. Cela au point qu'il serait illusoire pour une société de chasse de croire pouvoir fonctionner sans se plier à ce rituel qu'est le partage et le don de viande : « *pas de safari sans nyama !* » rappelait un conseiller communal Bangando de Salapoumbé

¹ CHAMBERLAIN G.A., 1939. *A la chasse chez les Thongas. Une expédition dans l'est Africain Portugais*, Paris, Payot, pp. 10-11.

lors d'une réunion avec des guides de chasse et les projets WWF/GTZ/MINEF au sud-est du Cameroun.

Et le chef pisteur Fulbé d'une société de safari du Nord Cameroun de nous préciser : « *Je travaille dans le safari depuis maintenant 15 ans, c'est un bon travail, même si c'est dur et dangereux. Je peux rapporter beaucoup de viande pour ma famille durant la saison sèche. Ma femme vend aussi une grosse partie sur le marché de Tulléré, cela permet de payer les semences et les tôles pour la maison. Les gens du MINEF savent que je travaille au safari et ils ne disent rien à ma femme...* »

Cet accès gratuit et facile à la viande est en effet une motivation très forte pour travailler dans les sociétés de chasse. A salaire égal, très souvent, et même si le temps de travail sur l'année est plus court, un pisteur privilégiera le travail dans une société de chasse à celui dans un programme de conservation ; pour la chasse et son prestige, pour les pourboires des clients, mais aussi pour l'accès à la viande. Les guides de chasse connaissent cet attachement légitime à la viande et sont pour la plupart d'entre eux attentifs à ne pas interférer dans les histoires de « *nyama* », tout en arbitrant éventuellement les conflits qui ne manquent pas de naître lors de la répartition de gros gibiers. Pour P.J. Corson, à propos des employés des sociétés de safari : « *Un chasseur qui se désintéresse de la viande est pour eux un anormal et un sujet de déception. Des manifestations de mépris et d'incompréhension risquent d'altérer gravement les rapports ultérieurs entre le chasseur et ses indispensables collaborateurs que sont les pisteurs et les porteurs¹.* »

Nombre de rapports conflictuels entre les sociétés de chasse et leurs employés ainsi que les populations riveraines ont en effet pour origine l'accès à la viande. Nous verrons plus loin les problèmes très concrets que pose la gestion de la viande des safaris sur nos sites pilotes et comment les programmes de gestion communautaire tentent de répondre à ce phénomène.

¹ CORSON P.J., 1995. *Le Safari*, Gerfaut, Paris, p. 163.

Section 2.5. Le « coût social » des safaris

2.5.1. Les impacts des sociétés de chasse sur les contextes socioculturels locaux

Bien qu'elles interviennent sur des territoires en général faiblement anthropisés, les sociétés de chasse établissent nécessairement des liens très étroits avec les populations riveraines de leurs zones. En tant qu'acteurs socio-économiques dont l'activité nécessite un usage conjoint de l'espace et de ses ressources naturelles, elles génèrent comme nous l'avons vu de fortes représentations mais s'inscrivent également dans les réalités socioculturelles des populations. La diversité des cas de figure invalide toute forme de généralisation dans le domaine et nécessite une analyse au cas par cas des types de relations entretenues entre les sociétés de chasse et les populations ainsi que des impacts des premières sur les secondes ; cependant, deux grandes constantes ont été relevées. Tout d'abord, le caractère exogène des sociétés de chasse qui occasionne des transferts et des échanges de représentations, de technologies, de compétences mais génère des conflits d'usages et d'intérêts évidents ; s'il participe d'une évolution des systèmes de production traditionnels locaux, le safari influe indirectement sur les modes de vie des populations et leurs relations selon qu'elles tirent ou non des bénéfices du safari, enfin sur la relation à leur environnement naturel. Ensuite, l'objet même des safaris, c'est-à-dire la pratique cynégétique, est vecteur d'impacts forts sur les pratiques locales en rentrant en compétition avec les chasseurs locaux - même si nous avons nuancé cet état de fait dans notre seconde partie -, en modifiant le rôle du chasseur dans la société et en développant de nouveaux référents vis-à-vis du gibier (trophée survalorisé par rapport à la viande, espèces cibles différentes, etc.).

Nous considérons donc ici que toute société de chasse s'installant et développant son activité sur une zone occasionne une forme de « coût social » pour les populations riveraines, même si ce coût est difficilement mesurable ou quantifiable. Le plus souvent, les analyses traitant de ces phénomènes s'en tiennent à une critique des conflits entre acteurs, et dénoncent les perturbations de divers ordres induites par des structures exogènes sur les populations endogènes. De telles analyses, très largement valides, mettent pourtant peu en lumière les points de convergence et les intérêts communs potentiels entre ces acteurs. Avant de proposer une rapide réflexion sur la nature des conflits récurrents entre sociétés de chasse et populations riveraines, il nous faut dès à présent préciser que l'évolution et la clarification des cadres d'intervention des sociétés de chasse, induits principalement par l'établissement des zones communautaires, participe largement de la diminution de ces conflits. Que ce soit dans le nord de la RCA ou au sud-est du Cameroun, le développement des programmes de zones

communautaires, en redonnant certains types de droits aux populations qui en avaient été spoliées, sont en effet à l'origine du désamorçage de nombreux conflits d'intérêts et d'usages. Pour autant, ces palliatifs ne résolvent pas les fondements structurels même des conflits.

De nombreux travaux, particulièrement ceux du programme APFT, ont en effet parfaitement démontré les difficultés que connaissent les populations forestières rurales durant la période de transition entre économie de troc et économie de marché, transition accélérée par l'implantation de sociétés privées exogènes fonctionnant selon des logiques capitalistes¹. Dans un travail précédent, nous avons étudié ce phénomène au sud-est du Cameroun, où le matériel scientifique à disposition concernant la région permet d'avoir une lecture assez claire des bouleversements socioculturels, économiques et politiques subis par les populations forestières ces dernières décennies². Très peu de travaux concernent en revanche les phénomènes sociaux directement liés à la présence de sociétés de chasse.

Bien qu'elles soient des structures de petite taille - en nombre d'employés - , les sociétés de chasse participent donc de cette évolution apparemment irréversible de l'insertion des populations dans les économies modernes. En revanche, comme nous allons le voir en étudiant spécifiquement le cas du sud-est Cameroun³, en nous attachant particulièrement au cas Pygmée, les sociétés de chasse occasionnent également certains types de changements spécifiques à l'activité cynégétique qui ne doivent pas forcément être considérés comme négatifs.

2.5.2. L'exemple du sud-est du Cameroun

a) Des incidences liées au caractère exogène des sociétés de chasse

L'évolution et les bouleversements des modes de vie des peuples forestiers dus à l'intervention d'acteurs exogènes ont maintenant fait l'objet de nombreuses études en Afrique Centrale⁴. Particulièrement les peuples Pygmées, plus sensibles que d'autres à ces bouleversements. Déjà en 1965, Althabe fait une analyse des changements sociaux chez les

¹ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, Programme Avenir des Peuples et Forêts Tropicales (APFT), vol. 3, Région Afrique Centrale, Bruxelles, 455 p.

² ROULET, 1999. *op.cit.*

³ Les données obtenues sur notre site pilote du nord de la RCA ont été trop parcellaires sur ce sujet pour être traitées ici. Pour autant, certains constats effectués au sud-est Cameroun sont tout aussi valides sur de nombreux autres sites.

⁴ GUILLAUME H., 1989. "L'état sauvage...": Pygmées et forêts d'Afrique centrale, *Politique Africaine*, 34, Karthala, pp.74-84.

BAHUCHET S., (coord.) 1993. *Situation des populations indigènes des forêts denses et humides*, Rapport CEE DG XI Environnement, Office des publications officielles des communautés européennes, Bruxelles, 511 p.

Pygmées Baka du sud-est Cameroun¹. Bahuchet en 1991 établit une synthèse des modes de vie actuels des peuples Pygmées en mettant en valeur toutes les transformations induites par « *l'intervention d'un troisième partenaire dans le schéma équilibré des relations villageois-pygmées qui n'existe plus : l'Europe*². »

Des travaux plus modestes concernent spécifiquement le sud-est du Cameroun : Loung en 1992 présente la « *prise en compte des populations Pygmées du Sud-Est Cameroun dans les projets Réserve de faune, Parcs nationaux et forêts* »³. Gnangue en 1998 s'intéresse à l'évolution des techniques de chasse chez les Bangando⁴ et à ses conséquences sociales et Schmidt en 1998 analyse l'influence des acteurs externes sur les Baka du sud-est Cameroun¹. Nous avons relevé deux phénomènes principaux et interdépendants induits par la présence de sociétés de chasse et liés à leur caractère exogène, notamment à leur mode de fonctionnement hérité de conceptions occidentales. Précisons à nouveau que ces phénomènes ne sont pas spécifiques aux sociétés de chasse et qu'on les retrouve encore plus prononcés dans les exploitations forestières ou les chantiers de diamant par exemple.

(i) La monétarisation des échanges commerciaux

Au sud-est du Cameroun, la crise économique persistante et la faible rentabilité des cultures de rente (café, cacao) font que les emplois salariés stables sont activement recherchés par les populations rurales. Les sociétés de chasse sont donc des acteurs économiques importants pour ces populations, même si les salaires plutôt conséquents et versés régulièrement ne concernent qu'une faible masse salariale et ne sont pas permanents. Nous l'avons vu, les Pygmées sont employés de manière privilégiée dans les campements de chasse en tant que pisteurs ou pour ouvrir les pistes en début de saison. Les effets négatifs de la monétarisation des échanges - c'est-à-dire d'un passage de l'économie de troc à l'économie de marché -, s'ils concernent la plupart des peuples forestiers, semblent toucher prioritairement les peuples Pygmées. Comme le précise Bahuchet : « *C'est peut-être dans le rapport avec l'argent que se manifestent le plus nettement les problèmes qu'ils éprouvent à s'adapter au monde moderne. Société non monétarisée où la circulation des biens était très large, les groupes Pygmées se voient confrontés au problème de la numération et du calcul de rentabilité, sans avoir reçu les moyens de les comprendre* ». Globalement, le système d'épargne n'est pas intégré et

¹ ALTHABE G., 1965. *Changements sociaux chez les Pygmées Baka de l'Est-Cameroun*, Cahiers d'Etudes Africaines, n°20, pp. 561-592.

² BAHUCHET S., 1991. *op. cit.*

³ LOUNG J.F., 1992. *Prise en compte des populations Pygmées du Cameroun dans le cadre des projets « Réserves de faune », « Parcs Nationaux » et « Forêts »*, Institut des Sciences humaines, Yaoundé.

⁴ GNANGUE J.C., 1998. *op. cit.*

l'argent est dépensé de manière anarchique : « *Les biens mobiliers, les ustensiles, l'habillement est fréquemment défectueux, alors même que l'argent est utilisé pour acheter tabac, vin ou alcool distillé localement, consommés en groupe*². » Sans que l'on puisse donc noter d'amélioration conséquente du niveau de vie des familles des employés salariés, les gains ne sont parfois plus partagés au sein de la cellule familiale ou parmi les membres du clan mais destinés à une consommation personnelle et d'un type nouveau. Globalement, les effets premiers d'une injection de revenus monétaire dans les économies locales en milieu forestier favorisent une certaine perte d'identité culturelle et ont tous les atours du « mal-développement » : augmentation des conflits pour l'accès à l'argent, augmentation de la consommation d'alcool, de la prostitution, etc. Si certains guides de chasse, conscients des mécanismes pervers dus à la gestion de ces rémunérations tentent de pallier ces méfaits par la mise en place de systèmes de micro-crédits, d'économats ou encore en étalant les paiements des salaires, les résultats sont rarement suffisants pour contrecarrer l'évolution globale présentée.

(ii) Le développement de conflits inter et intra-ethniques autour de l'accès à l'emploi

Corrélativement, l'accès à l'emploi dans les safaris, comme dans toutes les autres activités rémunérées est partout un motif potentiel de conflits entre communautés. Nous avons vu l'attraction particulière qu'occasionne le travail au sein des sociétés de chasse (travaux peu pénibles, prestige des emplois de pisteurs, goût pour la chasse, salaire et pourboires conséquents, accès à la viande). Plusieurs facteurs liés au mode de fonctionnement des sociétés de chasse expliquent concrètement le développement de ces conflits.

D'abord, l'emploi privilégié du personnel résidant à proximité immédiate du campement de chasse. Pour des raisons pratiques, et parce que cela leur est aujourd'hui imposé par leurs cahiers des charges, les sociétés de chasse embauchent un maximum de personnel déclaré comme résident des villages riverains de leur zones de chasse. Inévitablement, lorsque plusieurs villages se considèrent comme ayant des droits sur ces zones, des conflits opposant villages bénéficiaires et non bénéficiaires éclatent. Les premiers sont accusés par les seconds de protectionnisme vis à vis de « leur » safari et d'en accaparer les divers bénéfices. Les divergences de perceptions des chasseurs blancs de la part des populations locales semblent souvent ordonnées par la localisation géographique des intervenants. Plus les villageois habitent près des campements de chasse, plus ils ont une connaissance accrue de l'activité,

¹ SHMIDT J., 1998. *Influence des acteurs externes sur les Baka dans la région Lobéké, Etude de cas*, MINEF-GTZ/PROFORNAT, 55 p.

² BAHUCHET S., 1991. op. cit.

plus ils en sont bénéficiaires, plus ils semblent accepter son principe. A l'inverse, les populations des villages localisés en périphérie ou à l'extrémité des zones de chasse, touchés par les safaris uniquement sous la forme de mesures coercitives (lutte anti-braconnage), de surcroît non bénéficiaires, se déclarent évidemment contre cette pratique.

Ensuite, pour des raisons bien compréhensibles, la plupart des guides de chasse privilégient l'ancienneté des employés formés qui ont acquis des compétences spécifiques. Dans la plupart des sociétés de chasse installées depuis plusieurs années, sans pour autant que les guides de chasse ou les concessionnaires en soient conscients, nous avons pu constater que les employés sont tous originaires des mêmes clans - notamment Bakas. Les employés les plus anciens des sociétés de safaris auxquels les dirigeants accordent leur confiance ont en effet généralement un droit de regard sur les embauches du nouveau personnel. La hiérarchie des rémunérations dans les sociétés de safaris du sud-est Cameroun va parfois à l'encontre de l'organisation et la hiérarchie socioéconomique locale. Accédant aux postes les mieux rémunérés que sont ceux de pisteurs de chasse (Cf. annexe 27), les Pygmées Baka ont un pouvoir d'achat supérieur aux autres employés du safari. La hiérarchie interne au safari, en opposition avec celle en vigueur au village, engendre alors des conflits de nature inter-ethniques.

Enfin, le caractère temporaire de la durée de travail au safari implique pour les employés des activités alternatives (agriculture, chasse commerciale, grand braconnage, travail dans les plantations). La perte du statut social et économique avantageux qui leur est accordé durant la présence du safari est généralement mal vécue et s'avère être un autre facteur de conflits.

Figure 7 : Quelques repères sur l'organisation sociale traditionnelle des populations autochtones du sud-est Cameroun

<p>Les groupes sociaux originaires de la région de la Lobéké sont tous organisés en clans, réunissant un certain nombre de caractéristiques communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les régimes politiques sont de type acéphale. - D'où une responsabilité collective : lorsqu' un membre du clan est tué, c'est le groupe tout entier qui le venge ou obtient des dommages et intérêts. - Un nom totémique accompagné d'un symbole : c'est le YE chez les Baka et le BO chez les Bangando. Par exemple, le clan Bodawa chez les Bangando (Dawa est le singe) possède comme totem le singe et le considère comme un animal tabou d'un point de vue alimentaire. La même structure est observée chez les Baka : Le clan Yelikemba (Likemba est l'éléphant) ne peut consommer la trompe de l'éléphant. - L'exogamie clanique est propre à tous les groupes. - La transmission des biens au sein de la famille : à la mort d'un homme, les biens reviennent non pas à sa femme qui peut appartenir à un autre clan mais à ses héritiers directs ou à ses frères. - La nomenclature classificatoire : les ressortissants d'un même clan s'adressent aux gens de leur génération en utilisant les termes « frère » ou « sœur ». - La résidence des couples est essentiellement patrilocale, sauf chez les Baka où on note une matrilocalité temporaire : le fiancé fait des séjours plus ou moins prolongés dans le campement de la fiancée afin de rendre des services aux futurs beaux-parents.
--

b) Des incidences propres aux sociétés de chasse et à la cynégétique

Les incidences particulières que la chasse sportive engendre sur les populations locales, sur leurs pratiques et leurs représentations, sont liées principalement à la particularité de l'acte cynégétique, à savoir la chasse pour le plaisir selon des codifications importées.

Nous nous sommes d'abord demandé si le safari avait sa part de responsabilité dans la tendance à la déritualisation et la démystification de l'acte cynégétique chez les populations rurales, phénomène en partie à l'origine des problèmes actuels de conservation, ou bien s'il favorisait plutôt l'apparition de nouvelles valeurs cynégétiques chez les employés locaux. A cet égard, la question des tabous alimentaires est importante. Nos observations n'ont pas permis de dégager clairement un comportement inhabituel chez les chasseurs locaux lors de la chasse en safari de certaines espèces frappées de tabous. Seul le cas du bongo, encore une fois, semble poser problème. De nombreux témoignages ont pu être relevés concernant l'abattage de Bongos - pourtant espèce sujette à un tabou pour la plupart des ethnies du bassin Congolais - par des chasseurs...employés réguliers de sociétés de safaris¹. Si le lien avec la chasse sportive n'est pas évident, il faut toutefois relever l'influence des nouvelles pratiques et des nouvelles techniques sur les comportements cynégétiques locaux. Nous avons déjà précisé l'usage de miradors des sociétés de chasse sportive par les chasseurs locaux, mais aussi l'abattage d'animaux porteurs de grands trophées dans l'unique but de vendre ces derniers aux chasseurs sportifs n'ayant pas obtenu l'espèce convoitée lors de leur safari. Au même titre que « *la valeur fiduciaire de la viande destinée à la vente rend caduc le système de partage du gibier....* » comme le souligne Bahuchet², nous pouvons nous demander si la désacralisation de certaines espèces nouvellement prélevées en safari ne rend pas caduques certains types d'interdits cynégétiques.

Parallèlement, nous pouvons relever que la chasse sportive participe à faire perdurer certaines compétences cynégétiques chez le personnel de chasse - chasse des grands mammifères -, et contrairement à d'autres types d'activités (exploitation forestière par exemple) ne favorise pas l'abandon de connaissances naturalistes chez ses employés. Les pisteurs des sociétés de chasse sont très souvent choisis parmi les meilleurs chasseurs des villages ou parmi les

¹ Un autre cas intéressant est celui du Grand Koudou dans l'extrême nord de la RCA, presque jamais prélevé par les chasseurs locaux pour cause de tabou alimentaire sur l'espèce (ce qui explique son statut de conservation satisfaisant dans la région) mais depuis seulement quelques années autorisé à l'abattage en chasse sportive. Aucun témoignage local n'a pu nous rapporter une quelconque croissance des prélèvements en chasse local ou braconnage depuis l'établissement de quotas sur cette espèce.

² BAHUCHET S., 1991, *op. cit.*

meilleurs braconniers, et continuent à se spécialiser au point d'être considérés, très souvent, comme les plus grands chasseurs des régions concernées.

Le cas du statut du Pygmée mérite d'être très largement mis en avant, ce dernier étant particulièrement valorisé pour ce qu'il sait faire le mieux et ce qu'il affectionne le plus, chasser... Nous l'avons vu, dans une société de chasse, le « pisteur » est toujours l'employé le plus considéré dans les représentations du chasseur blanc. Les employés du campement, en cuisine, etc., s'ils sont appréciés pour la qualité de leur travail, jouissent bien souvent d'un moindre prestige. Cette distinction à caractère ethnique, cette forme de discrimination positive à l'avantage du pygmée, a des répercussions sociales évidentes. Etre Baka et chasseur ou braconnier de grande réputation implique donc un accès potentiel à des revenus conséquents et une reconnaissance au sein d'un cadre professionnel, fait assez rare pour être relevé. La spécialisation des employés dans la chasse au pistage fait qu'ils sont souvent sollicités pour le grand braconnage (notamment des éléphants) hors période de safari par d'autres « patrons » (M. Angoula, com. pers). Ce qui ne signifie pas pour autant que l'on puisse noter une revalorisation du pouvoir politique du Baka au sein de la communauté villageoise. Si depuis quelques décennies, de nombreuses actions en faveur de l'émancipation des peuples Pygmées sont à relever, notamment par l'intermédiaire d'ONG de développement, de missions catholiques et autres, il reste bien souvent que les emplois proposés aux Baka du sud-est Cameroun sont presque toujours socialement dégradants et économiquement dévalorisants pour ces derniers. Sauf dans les safaris et en ce sens, la hiérarchie économique et sociale imposée par ces derniers se présente alors comme une exception et se distingue de toute autre forme d'activité.

Photo 26 : Récolte de miel sauvage par les Pygmées baka, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc national Lobéké



Photo 27 : Un barrage de nasses pour la pêche en saison sèche, nord RCA, rivière Bamingui



Photo 28 : Un campement traditionnel de Pygmées Aka, sud-ouest RCA, zone de Sciplac



Photo 29 : Une jeune fille Pygmée Bofi prépare des feuilles de « coco » (*gnetum africanum*), sud-ouest RCA, village de Ndélé



Conclusion de la partie 3

La chasse est un objet éminemment social. Elle met en rapport l'homme et son environnement naturel - et par là, elle s'inscrit parfaitement dans le champ disciplinaire de l'ethnoécologie - mais elle crée aussi du lien culturel dans le sens où elle est facteur d'échanges souvent forts entre ses différents protagonistes.

Dans le cas de la chasse sportive pratiquée en Afrique Centrale, l'analyse des techniques utilisées par les sociétés de chasse a montré que ces dernières mêlent pratiques occidentales et pratiques locales en les adaptant au milieu naturel. Faiblement diversifiées, ces techniques ont peu évolué au cours du XX^e siècle, la seule forme de chasse réellement innovante étant la chasse au Bongo avec des chiens dans le Bassin Congolais. Cependant, la course aux trophées induite principalement par l'arrivée de chasseurs nord-américains sur le marché mondial du safari n'a pas été sans incidences sur les pratiques de chasse ; si les entorses à la déontologie affichée des milieux cynégétiques occidentaux ont toujours été courantes dans les safaris, l'arrivée de collectionneurs intransigeants sur les résultats obtenus a favorisé l'apparition de dérives telles que la chasse nocturne avec des engins éclairants et autres artifices permettant d'augmenter les taux de réussite, ou encore la généralisation des tirs à partir des véhicules.

Notre tentative de typologie des guides de chasse et de leur clientèle a montré d'une part la difficulté à établir un profil-type du guide - de l'aventurier à l'homme d'affaires -, d'autre part la surprenante antinomie des représentations et des attentes que guides et clients ont respectivement du safari africain. On note certes la persistance de représentations communes héritées de l'histoire du safari - mythe de l'Eden, nostalgie des origines - et la nécessité de « décoloniser l'imaginaire colonial ». Mais on remarque aussi la diversité des postures idéologiques concernant des questions comme « l'éthique », le rôle du safari dans la conservation et le développement, ou encore les droits à accorder au chasseur africain - autant admiré pour ses compétences que stigmatisé pour ses impacts sur la faune sauvage « forcément négatifs » -. Les constructions sociales et identitaires particulières qu'occasionne la cynégétique mettent également en exergue la primauté de la symbolique, de l'échange et du discours dans le safari, largement traduits sous différentes formes artistiques et principalement au travers de la littérature. Au-delà des conceptions contradictoires qu'en ont nécessairement chasseurs blancs et chasseurs noirs, l'acte cynégétique se présente en effet comme un moment de partage et le safari comme un objet créateur de lien social.

Une mise en perspective du safari au travers des « regards africains » a montré la construction, la persistance en même temps que la fragilité du mythe du « grand chasseur

blanc », mais aussi la forte symbolique - associée à des considérations plus pragmatiques - entourant la viande de chasse.

Enfin, en tant qu'acteurs ayant des représentations particulières et imposant une hiérarchisation spécifique des rapports sociaux entretenus dans le cadre des safaris, les sociétés de chasse ont des modes de fonctionnement qui occasionnent inévitablement un « coût social » aux communautés avec lesquelles elles sont en contact. Leurs incidences sur les modes de vie - traditionnels ou non - des populations locales ont été ici distinguées de manière double. Elles sont liées d'abord à leur nature exogène, caractéristique dont les fonctions perturbatrices sont similaires à celles d'autres acteurs privés ou d'ONG aux préoccupations et représentations globalement différentes de celles des communautés. Nous avons notamment relevé autour des safaris des conflits relatifs à la monétarisation des économies locales et à l'accès à l'emploi. Mais les sociétés de chasse ont aussi des incidences bien particulières, principalement liées à l'activité cynégétique ; dans les communautés locales, elles valorisent fortement la place des chasseurs de grand gibier en les embauchant comme pisteurs ; elles influent particulièrement, ce qui fait leur originalité, sur le statut social des pisteurs pygmées en les reconsidérant, au travers d'une discrimination positive, par rapport aux autres ethnies ; elles participent également à la perpétuation de certaines pratiques cynégétiques, notamment la chasse du grand gibier et, en mettant en valeur les compétences naturalistes locales, contribuent à limiter l'érosion culturelle qui caractérise l'évolution des modes de production des populations rurales d'Afrique Centrale.

Globalement et de manière surprenante, les sociétés de chasse, structures de petite taille et souples dans leurs modes d'intervention, paraissent s'insérer mieux que d'autres acteurs exogènes dans les contextes sociaux locaux.

PARTIE 4

Chasse sportive et gestion communautaire de la faune sauvage

*De l'argumentaire économique et participatif aux véritables enjeux
d'appropriation de la ressource et de l'espace
en Afrique Centrale*

« Dans les sociétés du don, la richesse ne peut durablement s'accumuler car ne devient richesse que ce qui est partagé ou ce qui circule. Si la richesse doit continuer à être objet de convoitise, il serait bien qu'elle ne s'incorpore plus dans des marchandises dont l'accumulation forcenée épuise les ressources naturelles et empoisonne l'environnement. Il serait bon aussi que la consommation du superflu ne prive pas les trois quarts de l'humanité du nécessaire. Beaucoup de nos achats ne sont-ils pas de coûteux gadgets éphémères dont les cadavres encombrants deviennent un vrai cauchemar ? »

Serge Latouche, *L'autre Afrique*, p. 65

Introduction de la partie 4

Nourrie des conclusions précédentes cette quatrième et dernière partie de notre travail va appréhender la chasse sportive comme un « outil » à plusieurs facettes relativement contradictoires ; outil économique d'abord, par la valorisation de la ressource et de l'espace qu'il occasionne ; outil participatif ensuite en tant qu'acteur devenu essentiel des politiques de gestion communautaire de la chasse ; outil politique enfin, justifiant des stratégies étatiques de décentralisation et de privatisation et présentant des caractéristiques propres, parfois en contradiction avec les objectifs affichés par les programmes dans lesquels il s'insère.

Pour cerner tous ces aspects, nous nous demanderons si - et le cas échéant, pourquoi -, l'argumentaire économique et plus récemment participatif en faveur de « l'outil chasse sportive » développé dans le cadre de programmes de gestion communautaire est toujours valide. En corollaire, nous questionnerons les véritables enjeux d'appropriation de la ressource et de l'espace sous-tendus par ces programmes.

Pour insister sur les origines, la nature et les réflexions soulevées par ces processus - dans une logique de compréhension des mécanismes en œuvre et non nécessairement stigmatisante - nous allons donc organiser notre démonstration en deux temps.

Dans un premier temps, nous chercherons à savoir si la chasse sportive est à l'heure actuelle, comme le prétendent souvent ses partisans, le meilleur mode de valorisation économique de la faune sauvage et des espaces naturels sur lesquels elle s'exerce. Après être revenus rapidement sur l'économie de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne, ressource longtemps « oubliée » par les approches développementalistes classiques, nous présenterons l'argumentaire économique et les données disponibles sur les revenus de la chasse sportive en Afrique Subsaharienne puis Centrale. Pour ce dernier cas, nous verrons si la chasse sportive, comparée à d'autres systèmes d'exploitation, valorise aussi bien l'espace exploité que la ressource faune sauvage ; nous verrons si les systèmes de décentralisation des taxes et les mécanismes de contrôle mis en place par les programmes paraissent fondés et si oui, en quoi et comment ils améliorent l'intérêt économique de la chasse sportive pour les populations riveraines des zones de chasse communautaire ; nous nous demanderons enfin si l'argumentaire économique ne doit pas être relativisé, notamment parce qu'un certain nombre de conditions structurelles et conjoncturelles doivent être réunies pour garantir l'efficacité économique de ces programmes.

Dans un second temps, nous verrons comment appréhender l'argumentaire participatif développé par les programmes de gestion communautaire ; nous poserons la question du type de « participation » réellement proposé par les partenariats entre sociétés de chasse, programmes de conservation et communautés locales. Nous verrons quel rôle joue le développement des approches par « le local » dans cette reconsidération de la chasse sportive. Nous insisterons sur les paradoxes des modèles proposés, notamment en ce qui concerne la persistance de modes coercitifs de protection de la ressource (lutte anti-braconnage) pour les populations riveraines des zones communautaires. Nous nous demanderons si, en raison des entraves à une réelle réappropriation locale de l'usage de la ressource, leur acceptation par les populations ne repose pas en partie sur l'établissement de stratégies locales de contournement des règles imposées par les protocoles d'accord. Nous poserons alors la question de la pertinence de systèmes dont la réussite semble passer par la transgression de règles partenariales.

Enfin, il nous faudra réfléchir sur les enjeux d'appropriation des ressources et de l'espace régissant ces programmes de gestion communautaire incluant la chasse sportive. Au regard des politiques de décentralisation qui conditionnent ces programmes, nous examinerons les stratégies étatiques d'aménagement et de contrôle de l'espace que semble occulter l'apparent désengagement des pouvoirs centraux. Nous questionnerons en dernier lieu les phénomènes « d'exploitation privative » de l'espace et de la ressource dans les contextes de propriété collective induits par l'activité de chasse sportive ; nous verrons aussi les mécanismes de marchandisation des ressources naturelles et la dépendance persistante des populations locales participant aux programmes de gestion communautaire par rapport aux réseaux transnationaux animés de logiques différentes et fonctionnant totalement à leur marge.

Chapitre 1. Quelle valorisation de la ressource et de l'espace par la chasse sportive ?

Section 1.1. La faune sauvage africaine, une ressource encore « oubliée » ?

1.1.1. Economie des ressources et faune sauvage africaine

La nouvelle économie des ressources¹, courant économique d'inspiration libérale et maintenant dominant, avance que la privatisation des ressources naturelles est le meilleur moyen d'assurer leur conservation². Elle privilégie ainsi un raisonnement en termes de gestion efficace des biens rares que sont certaines ressources naturelles. C'est le cas de la faune sauvage. Comme le précise Takforian, « *L'approche économique standard de la gestion de la faune sauvage et des ressources renouvelables trouve ses origines au sein de la théorie néoclassique. Cette théorie envisage la société comme un agrégat d'individus identiques dont les activités sont coordonnées par le marché. Lorsque toutes les hypothèses de la théorie sont vérifiées, les mécanismes économiques permettent à la société d'atteindre un équilibre collectif efficient, caractérisé par une allocation optimale des ressources*³. »

Pour cette approche théorique normative, les cas de surexploitation de la ressource sont perçus comme les conséquences du dysfonctionnement du marché, les externalités étant peu prises en compte ou seulement perçues sous l'angle d'une absence d'appropriation par la sphère privée⁴.

¹ La nouvelle économie des ressources (*New Resource Economics*) également appelée « écologie de marché » (*Free Market Environmentalism*), s'est développée dans les années 1980, principalement aux États-Unis, dans les milieux des *Think tanks* conservateurs (en marge des milieux académiques), puis a ensuite vu ses thèses diffusées sur la scène politique. Cf. BOISVERT V., CARON A., RODARY E., 2004. Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité, *Tiers-Monde*, 177, pp. 61-83.

² Cf. notamment en France, les travaux de l'ICREI, SMITH F.L., 1990. *Introduction à l'écologie de marché*, Centre International de Recherches sur les Problèmes Environnementaux (ICREI), Paris, 38 p.

LEPAGE H., 1990. *Le paradigme du pachyderme*, Centre International de Recherches sur les Problèmes Environnementaux (ICREI), Paris, 6 p.

³ TAKFORIAN A., 2001. *op. cit.*, p. 34.

⁴ Dans la théorie économique standard, un système humain est équilibré lorsqu'il combine une allocation optimale des ressources et un niveau de bien être satisfaisant pour tous les agents du système. Cet équilibre est nommé « optimum de Pareto », lequel est atteint lorsque aucune perturbation externe ne vient entraver le bon fonctionnement du système. Un processus de gestion efficace consiste donc à annihiler les sources potentielles de dysfonctionnement (les externalités) et à rétablir les mécanismes marchands par une prise en compte spontanée des phénomènes externes (comme les coûts environnementaux) et de leurs impacts sur l'activité du système humain (l'internalisation). On parle alors « d'internalisation des externalités ».

L'article célèbre de Garrett Hardin en 1968, « *The tragedy of the Commons*¹ », a été le catalyseur d'un débat récurrent entre partisans et opposants à une libéralisation des marchés et à une privatisation nécessaire des ressources, laquelle serait censée induire des comportements individuels gestionnaires.

Les détracteurs de la thèse de Hardin - lequel rappelons-le, dans un contre-article paru quelques années plus tard, révisera ses positions - lui reprochent principalement de faire une confusion entre la notion de ressource en « accès libre » (sans règles communes de gestion, rendant effectivement la gestion de stocks difficile) et celle de ressource en « propriété commune » - *the commons* - qui induirait alors un usage collectif, rationnel et donc durable de la ressource². Ils s'appuient notamment sur le fait que les systèmes de gestion en « propriété commune », dans lesquels nombre de règles d'accès à la ressource sont prédéterminées par le contexte sociétal, ont été identifiés comme efficaces et pertinents chez de nombreux peuples avant l'imposition des nouvelles logiques occidentales ; « *là où la propriété commune a survécu, les ressources ont été le plus souvent maintenues à des niveaux acceptables d'abondance*³. » Les niveaux de populations de faune sauvage en Afrique Subsaharienne au début du XX^e siècle, en tant qu'héritage laissé par ces systèmes, semblent là pour prouver que le « marché » n'est pas la seule solution à une gestion durable des ressources.

En théorie toujours et comme nombre d'autres ressources, la faune sauvage possède une double caractéristique. Elle est d'abord une ressource « naturelle » et est donc censée être un bien collectif non marchand. Elle est ensuite une ressource « renouvelable », dont le taux d'exploitation peut être durable s'il ne dépasse pas son taux de production.

Comme nous l'avons vu, l'état et le statut de la faune sauvage africaine sont maintenant rarement en accointances avec cette définition. D'une part, les situations de non marchandisation des produits fauniques se font de plus en plus rares, d'autre part

¹ HARDIN G.J., 1968. *op. cit.*

² REVERET J.P., WEBER J., 1993. *Bien communs, les leures de la privatisation*, Le Monde Diplomatique, Collection savoirs, 2, pp. 71-73.

WEBER J., 1993. Common Property Conference, *Nature-Sciences-Sociétés*, 1, 1, pp. 81-83.

WEBER J., 1995. *Gestion des ressources renouvelables, fondements théoriques*, Miméo, CIRAD, Paris, 21 p.

Weber et Reveret ont élaboré une grille de lecture qui privilégie l'analyse des modes d'appropriation des ressources naturelles et des processus de décision en matière de gestion de ces ressources. Leur grille de lecture puise son originalité dans la combinaison de cinq niveaux d'un mode d'appropriation et du processus de décision - les représentations de la nature ; les usages de la ressource ; les modalités d'accès aux ressources et de contrôle de l'accès, la transférabilité des droits d'accès et les règles de partage des produits issus de l'exploitation des ressources. Pour eux, les résultats attendus « *n'ont d'autres ambitions que de contribuer à alimenter les négociations, en permettant à chacun (des acteurs) de mieux comprendre comment les autres se représentent les enjeux.* »

³ REVERET J.P., WEBER J., 1993., *op. cit.*

(corrélativement ?), les niveaux de prélèvements sur la faune sauvage sont globalement connus pour être non durables, d'où sa diminution rapide au cours du XX^e siècle.

Dès lors, deux éléments nous interpellent. D'abord l'absence de prise en compte de la faune sauvage comme ressource exploitable, gérable et éventuellement rentable dans les politiques de développement menées jusque dans les années 1970. Ensuite et en conséquence, la situation globale de « non-gestion » de cette ressource relevée à l'échelle du continent africain.

La valeur de la faune sauvage, tant au niveau des économies nationales qu'au niveau de l'économie des ménages africains, n'a en effet été prise en compte que très tardivement par les organismes internationaux. Jusque dans les années 1970, la faune sauvage apparaît peu ou pas dans les comptabilités des Etats africains, non plus que dans les politiques de coopération et de développement des partenaires et bailleurs de fonds internationaux¹. A propos de la politique de la France relative à la gestion de la faune sauvage en Afrique entre 1960 et 1990, Sournia parle des « décennies du désintérêt² ». Les politiques de développement de l'époque privilégient l'appui aux programmes agricoles ou d'élevage, et ignorent la faune sauvage comme outil potentiel de développement³. De même que la recherche sur les grands mammifères n'est pas considérée comme sérieuse dans les milieux scientifiques, se pencher sur des méthodes d'analyse économique d'un hypothétique « secteur faune sauvage » semble alors relever de la gageure.

Depuis plusieurs décennies, des travaux d'ethnologie avaient pourtant établi le poids du gibier dans l'alimentation de nombreuses populations du Sud - et pas seulement en Afrique -. En vain. Il faudra que des organismes d'aide multilatérale comme la Banque Mondiale, la FAO ou le PNUD effectuent les premières enquêtes de consommation ; celles-ci, en montrant l'importance primordiale de la faune sauvage dans l'alimentation des Africains, surtout en milieu forestier où l'élevage domestique est naturellement contraint, vont favoriser une reconsidération du gibier comme ressource à prendre en compte dans les bilans socio-économiques des pays Africains. Ces constats ne furent que tardivement considérés.

¹ CHARDONNET Ph. (dir), LAMARQUE F., SOURNIA G., CREPIN Ch., 1992. *op. cit.*

² SOURNIA G. 1989. *La France et sa politique en faveur de la protection de la nature dans les pays en développement. Analyses des situations passées et présentes : ébauches de propositions*, Note dactylographiée, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 9 p.

³ A ce sujet, nous pouvons relever que dans de nombreux travaux de l'époque traitant notamment de l'économie de l'Afrique centrale, la faune sauvage est très largement minorée, voire totalement ignorée comme ressource naturelle. Cf. VENNETIER P., 1972. *L'Afrique Equatoriale*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 126 p.

En 1995, l'ouvrage « *Faune Sauvage Africaine, la Ressource oubliée*¹ », sous la direction de Chardonnet, propose un premier bilan - et à ce jour unique - sinon exhaustif du moins très complet, du poids majeur de la faune sauvage dans les économies africaines et des différentes formes de valorisation possibles. Les auteurs insistent sur « l'oubli » de la faune sauvage comme option offrant dans certaines conditions des bénéfices socio-économiques supérieurs à ceux obtenus à partir d'un développement basé sur l'agriculture ou l'élevage. Outre l'état de « non-gestion » de la faune sauvage dans la grande majorité des pays d'Afrique Subsaharienne et les erreurs de diagnostics et de stratégies adoptées par les politiques classiques de conservation et de développement, ils démontrent également que les sociétés rurales africaines ont, elles, toujours considéré la faune sauvage comme base de leur alimentation et plus largement de leur économie.

En 2000, les résultats du programme APFT entérinent définitivement le rôle primordial encore joué par la faune sauvage dans tous les aspects de la vie traditionnelle et moderne des populations forestières d'Afrique Centrale, tant du point de vue économique qu'alimentaire et socioculturel².

Aujourd'hui, la faune sauvage semble être mieux prise en compte par les agents économiques et considérée comme une ressource multi-usage (à valeur alimentaire et socioculturelle, mais aussi spirituelle, esthétique, touristique, économique) pouvant être intégrée dans les calculs internationaux, notamment le PIB. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est mieux gérée. Et si, comme nous allons le constater, le secteur faune sauvage a une importance économique certaine - au point que la conservation de la faune sauvage semble être, dans certaines situations, le mode de mise en valeur de l'espace le plus pertinent -, sa comparaison avec d'autres secteurs d'activités en terme de rentabilité économique est rarement en sa faveur.

Comme nous l'avons vu dans notre introduction, cette approche utilisatrice et valorisatrice de la faune sauvage, si elle devient plutôt normative dans les milieux conservacionnistes³, est encore très critiquée par certains milieux « durs » de la conservation internationale représentés par certaines ONG nord-américaines. Critiques également, certains économistes des ressources comme Weber ou Takforian⁴ voient dans la plupart des travaux sur ces thématiques une mise en avant de la valeur économique potentielle de la faune sauvage

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *op. cit.*

² BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

³ BISSONNETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *op. cit.*

⁴ WEBER J., 1996. *Conservation, développement et coordination. Peut-on gérer biologiquement le social ?*, Colloque « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables » et développement durable, Zimbabwe, Harare, 24-27 juin 1996, 15 p.

comme dernière tentative de justification des modes de gestion biologique classiques. Et parmi ces derniers, bien sûr, la chasse sportive qui, comme nous l'avons vu à la fin de notre première partie, est redevenue un outil potentiel de financement de la conservation et du développement.

1.1.2. Le poids économique du secteur faune sauvage

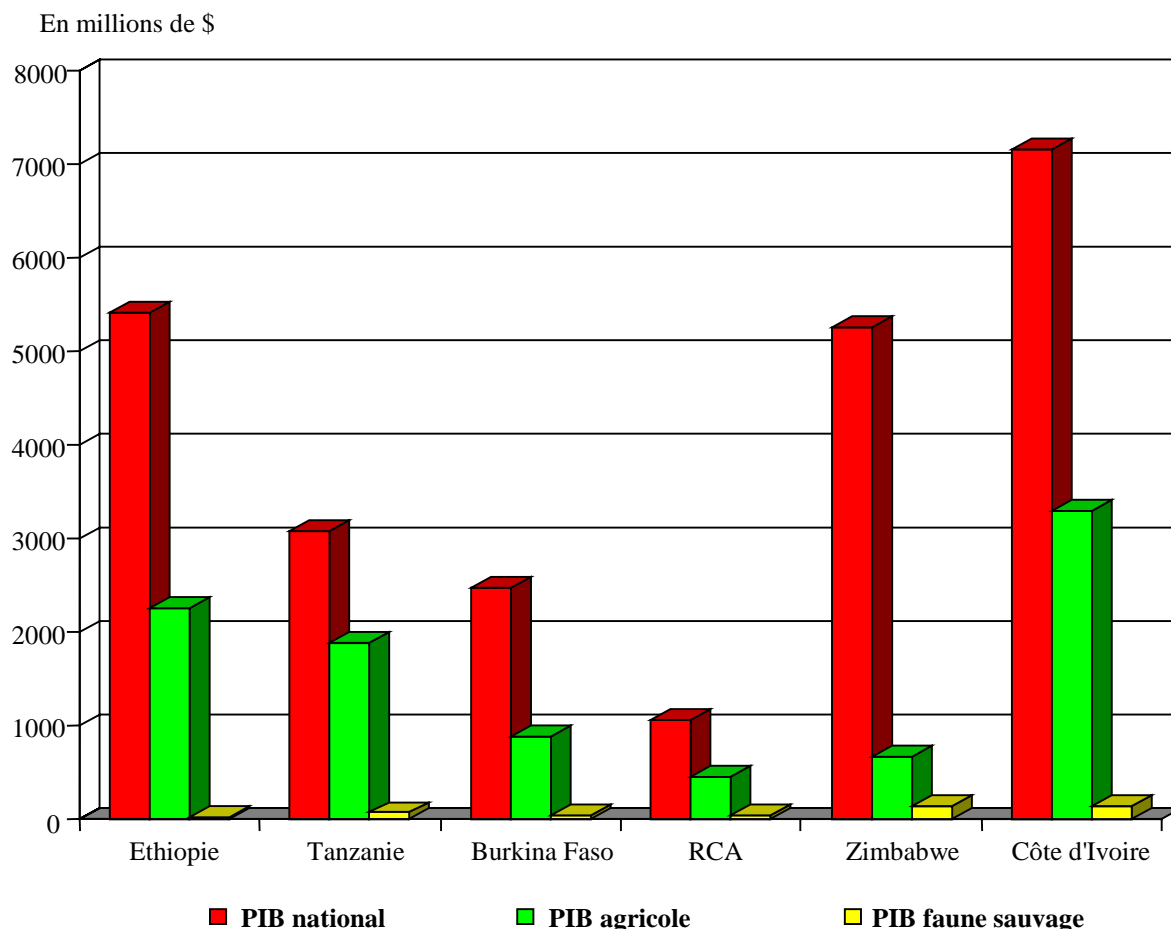
Le secteur faune sauvage est donc maintenant intégré dans les calculs de PIB de la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne. Néanmoins, de nombreuses contraintes se posent encore pour évaluer son poids réel dans les économies nationales. Chardonnet et al. précisent : « *To appraise the economic importance of wildlife is as difficult in developing countries as is a classic academic exercise in developed countries. In countries of the north, the wildlife industry does not differ much from other industries with primary, secondary and tertiary sectors. In most countries of the south, the wildlife industry forms a major part of informal activities, which are neither officially registered nor even known or described in many instances¹.* »

Effectivement, si les revenus et les divers flux monétaires issus d'activités telles que le tourisme peuvent être évalués avec une certaine précision, ce n'est pas le cas des modes d'exploitation de la faune sauvage encore maintenus dans le secteur informel, comme par exemple la filière viande de brousse. En conséquence, dans la majorité des pays africains, le PIB faune sauvage tel qu'il peut être calculé avec les informations disponibles reste faible, voire inexistant, par rapport aux chiffres du PIB national, ou en comparaison du PIB agricole. La figure suivante met en valeur cet état de fait.

TAKFORYAN A., 2001. *op. cit.*, pp. 71-76.

¹ CHARDONNET Ph., DES CLERCS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., 2002. *The value of wildlife*, Revue Scientifique et Technique de l'Office International des Epizooties, 21, 1, p. 16.

Figure 8 : Comparaison du PIB faune sauvage et du PIB national / agricole dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne. (données de 1989)



Source : CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *Faune Sauvage Africaine, la Ressource oubliée*, Tome 1.

En 1989, en terme de positionnement dans les sources de devises des pays¹, le secteur faune sauvage apparaît au 2^{ème} rang en Tanzanie derrière le café, au 4^{ème} rang au Zimbabwe derrière la métallurgie, le tabac et l'élevage, au 5^{ème} rang en Ethiopie derrière le café, les cuirs et peaux (animaux domestiques), les combustibles et le qat, au 6^{ème} rang au Burkina Faso derrière le coton, l'élevage, le karité, les cuirs et peaux (animaux domestiques) et le sésame.

Actuellement, il n'y a que quelques rares pays d'Afrique Australe et Orientale où d'un point de vue macro-économique, le tourisme de vision paraît pouvoir rivaliser avec d'autres types d'activités. C'est le cas au Kenya où, tourné à presque 90% vers la seule grande faune sauvage², il est la première source de devises du pays depuis bientôt 20 ans. En 1983, le

¹ D'après CHARDONNET, 1995. *op. cit.*, chiffres d'exportation, hors commerce d'ivoire et d'animaux vivants.

² KISS A. (dir), 1990. *Living with wildlife ; Wildlife resource management with local participation in Africa*, World Bank, Washington, 217 p.

tourisme de vision était la 4^{ème} source de devises du Malawi, la 3^{ème} au Botswana devant les minéraux et les bovins¹.

Le poids du secteur faune sauvage dans son ensemble ne doit donc pas être négligé et nombre d'études en montrent maintenant les potentialités. En tenant compte de certaines conditions socio-économiques et écologiques (souvent réunies en Afrique Subsaharienne), l'accent est principalement mis sur la rentabilité de la conservation ou de la production de viande de faune sauvage par rapport à l'élevage domestique ou à l'agriculture.

Tableau 23 : Comparaisons de revenus entre exploitation / conservation de la faune sauvage et agriculture / élevage

Pays	Exploitation / Conservation faune sauvage		Agriculture / Elevage		Sources
	Type d'activité	Rendement relevé (ha/an)	Type d'activité	Rendement relevé (ha/an)	
KENYA	Tourisme de vision	40 \$	Agriculture	0.8 \$	<i>Western et Thresher, 1973, cité par Dixon et Sherman, 1990</i>
KENYA (Masai Mara)	Tourisme de vision	183 \$	Elevage Maïs et haricots Blé	11 \$ 191 \$ 237 \$	<i>Byrne et al., 1996</i>
ZIMBABWE	Production de viande	4.2 \$Z	Elevage	3.5 \$Z	<i>Child, 1990, cité par Pearce et Moran, 1994</i>
	Valeur d'usage	12 \$	Elevage	12 \$	<i>Cumming, 1985, cité par Mc Neely, 1988</i>
BOTSWANA		<i>en %</i>	Elevage	<i>en %</i>	<i>Barnes et Pearce, 1991, cité par Barbier, 1992</i>
	<i>Cropping</i>	21		5	
	<i>Ch. sportive</i>	16			
	<i>Tourisme</i>	18			
	<i>Ranching</i>	6			
	<i>Farming</i>	18-19			

Source : d'après TAKFORAN A., 2001. *op. cit.*, p. 73. + autres sources

\$ = revenu en dollars US par hectare par an

\$Z = revenu en dollars zimbabwéens par hectare par an

Des travaux plus récents en milieu forestier et dans le Bassin Congolais ont ciblé l'organisation et l'ampleur des filières de commercialisation de viande de brousse, jusque là cantonnées dans le secteur informel (nous l'avons vu) car le plus souvent illégales au regard des législations nationales ; ils ont permis de mettre en valeur l'importance et la persistance de la faune sauvage dans les économies rurales, malgré toutes les restrictions législatives prises depuis un siècle.

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *op. cit.*, p. 27.

1.1.3. La faune sauvage dans les économies rurales africaines

La littérature concernant les niveaux de consommation, le commerce et le poids des filières de la viande de brousse auprès des économies rurales en Afrique Subsaharienne est maintenant abondante. Elle confirme des phénomènes que l'on soupçonnait sans qu'ils eussent vraiment été prouvés. La faune sauvage n'a donc jamais été une « ressource oubliée » par les populations rurales africaines. D'après Chardonnet, la production totale de gibier en Afrique Subsaharienne approcherait 1,23 millions de tonnes par an, soit plus de 2,1 kgs / personne / an. Pour une population proche de 600 millions d'habitants avec certes, de fortes disparités régionales, la part relative de la viande de brousse comparée à la viande domestique et au poisson varie donc entre 6% (Afrique Australe) et 55% (Afrique Centrale) de la consommation totale de protéines animales¹.

Tableau 24 : Importance relative de la viande de gibier en Afrique Subsaharienne (en 1994)

Région écologique	Population humaine (millions)	Production de viande de gibier		Production totale de viande (domestique et gibier)	
		Total (tonnes / an)	Moyenne (kg/pers/an)	Total (tonnes / an)	Moyenne (kg/pers/an)
Savane	344	405 421	1.2	4 857 133	15.2
Savane / Forêt	163	534 763	3.3	1 571 732	9.7
Forêt	54	287 225	5.3	418 527	7.8
Iles	16	3 846	0.2	378	22.7
Total	577	1 230 255	2.1	7 225 422	12.5

Source : CHARDONNET Ph., DES CLERCS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., 2002. *The value of wildlife*, Revue Scientifique et Technique de l'Office International des Epizooties, 21 (1), pp. 15-51.

La faune sauvage a toujours été une composante importante, sinon primordiale du régime alimentaire des populations des zones forestières tropicales², en Afrique Centrale comme en

¹ CHARDONNET Ph. et al., 2002., *op. cit.*

Pour comparaison, les auteurs rapportent que selon Redford, en 1980, dans la seule Amazonie Brésilienne, la chasse de subsistance aurait occasionné le prélèvement de plus de 14 millions de mammifères, et plus de 19 millions d'animaux en ajoutant les oiseaux et les reptiles. La production totale de viande de brousse dans l'ensemble du Bassin Amazonien représenterait un marché de 175 millions de \$US par an.

² ASIBEY E.O.A., CHILD G.S., 1990. Aménagement de la faune pour le développement rural en Afrique Subsaharienne, *Unasylva*, vol. 41, n°161, 7 p.

BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995. *op. cit.*,

NTIAOMA-BAIDU Y., 1997. *Wildlife and food security in Africa*, FAO Conservation Guide n° 33, Rome, FAO.

Afrique Occidentale. Dans le Bassin du Congo, on compterait plus de 30 millions de consommateurs de viande de brousse pour plus de 1 million de tonnes de viande de brousse consommées, soit l'équivalent de 4 millions de têtes de bétail¹.

Une partie non négligeable - variable selon les contextes - du gibier prélevé est maintenant vendue via les centres urbains par le biais de filières de commercialisation très organisées mais dont le caractère informel² empêche qu'elles soient prises en compte dans les calculs économiques appliqués à la faune sauvage. Les revenus induits peuvent dans certains cas être conséquents au point que leur disparition - qui pourrait découler d'une raréfaction du gibier - aurait de graves conséquences économiques sur ces populations.

Différentes études monographiques ont tenté de quantifier la consommation annuelle de viande de brousse aux échelles nationale et régionale. Ainsi, celle-ci a été estimée à 105 000 tonnes au Libéria (le gibier y représenterait 75% des viandes consommées), 17 000 tonnes au Gabon³, pour des valeurs respectives de 42 et 50 millions de \$US. Au Bénin, la valeur de la filière viande de brousse est estimée à 20 millions de \$US. En 1996, selon une étude menée par Caspary en Côte d'Ivoire, 35,5 millions d'animaux sauvages équivalents à un poids de 120 000 tonnes de carcasses ont été abattus et consommés. Cela représenterait une consommation annuelle de 8 kgs / personne / an soit 22 grammes / personne / jour. La population rurale y consomme plus fréquemment de la viande de brousse (89,6%) que la population urbaine (76,9%). Dans ce pays, « *la valeur de la production annuelle en viande de brousse est estimée à 77 milliards de F. CFA en 1996, soit 1,4% du PIB national. Elle dépasse plusieurs produits du secteur agricole (bananes, ananas) et elle est comparable à la valeur de la production du bois d'œuvre*⁴. » Même si ces chiffres sont issus de données extrapolées à l'ensemble du territoire ivoirien et s'ils s'inscrivent dans un contexte global de crise économique et écologique (le secteur du bois en Côte d'Ivoire a connu une baisse de production importante ces dernières années), ils ont le mérite de donner la mesure du poids économique et alimentaire du gibier dans un pays où la chasse est officiellement fermée.

Tableau 25 : Quelques estimations de niveaux de consommation de viande de brousse relevés dans 5 pays d'Afrique Centrale

¹ CHARDONNET Ph., et al., 2002. *op. cit.*

² Dans certains pays toutefois, la législation offre la possibilité à des commerçantes d'être patentées et donc de pouvoir vendre du gibier prélevé... souvent illégalement. C'est le cas en RCA où 700 patentes sont vendues annuellement à des commerçantes banguissoises, ou encore au Burkina Faso où l'on relève, à Ouagadougou, l'existence de l'Association des Marchands-Restaurateurs de Viande de Gibier.

³ JORI F., MENSAH G.A., ADJANO HOUN E., 1995. Grascutter production : an example of rational exploitation of wildlife, *Biodiversity Conservation*, 4., pp. 257-265.

⁴ CASPARY H.U., 1999. *Utilisation de la faune sauvage en Côte d'Ivoire et Afrique de l'Ouest ; potentiels et contraintes pour la coopération au développement*, TOB/GTZ/banque Mondiale, Rossdorf, RFA, pp. 15-16.

Pays	Localisation	Ethnie	Consommation gr. / hab / jour	Source
République Centrafricaine	centres urbains (hors Bangui)		32	<i>Docky, 1987</i>
	Kaga Bandoro (centre nord)	Banda	42	<i>Redjehoya, 1988</i>
	Mossapoula (Bayanga)	Babenjele	50	<i>Noss, 1995</i>
	Kanaré (forêt de Ngotto)	Bofi, Aka	235	<i>Dethier, Guirghi, 2000</i>
	Bangui		40	<i>Dieval, 2000</i>
Cameroun	Région Sud	Mvae, Bakola, Yassa	[26 - 288]	<i>Koppert et al., 1990</i>
	Réserve de Campo		190	<i>Dounias et al., 1995</i>
	Parc de Korup		274	<i>Infield, 1988</i>
Congo-Brazzaville	UFA de Pokola		[160 - 290]	<i>Auzel, 1996</i>
	Parc Odzala		[80 - 200]	<i>Delvingt, 1997</i>
Congo RDC	Forêt d'Ituri	chasseurs-cueilleurs	160	<i>Bailey et Peacock, 1988</i>
	Forêt d'Ituri	essarteurs	120	<i>Aunger, 1992</i>
	Lac Tumba	Oto (décembre)	39	<i>Pagezy, 1990</i>
	Lac Tumba	Oto (juin)	23	<i>Pagezy, 1990</i>
Gabon	Ogoué-Ivindo		[36.5 - 62]	<i>Lahm, 1996</i>
	Gabon		47	<i>Chardonnet et Bonnet, 1996</i>
Moyenne Afrique Subsaharienne		essarteurs	43	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
		chasseurs-cueilleurs	104	<i>Chardonnet et al., 1995</i>

Source : CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002. *Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de brousse en RCA*, IGF / FFEM, Paris, 57 p.

* Les données parfois exprimées en kgs / habt / an par les auteurs ont été rapportées à un taux journalier pour une meilleure comparaison.

En Afrique Centrale, la viande de chasse rapportée au village par les chasseurs sert d'abord à nourrir la famille : chez les Mvae et les Ntumu du Sud-Cameroun, la part de gibier consommée au village équivaut à la moitié¹, voire aux deux-tiers² de la biomasse de gibier tué. Néanmoins, dans le contexte actuel de crise économique, on note une tendance à l'augmentation de la part de gibier vendue (par rapport à la part consommée)³. Cette vente permet à de nombreux habitants de la forêt de subsister et d'obtenir le numéraire nécessaire à l'acquisition de produits de première nécessité⁴.

En périphérie de la réserve du Dja au Cameroun, la vente de gibier représente 51% du budget des ménages. Elle est devenue la première source de revenus au détriment des cultures de rente (dans un contexte de crise cacaoyère) et séduit les jeunes par la régularité et parfois le volume des bénéfices qu'elle génère⁵. Dans des contextes de relative précarité et d'enclavement, la commercialisation du petit gibier vient de surcroît pallier l'exode des habitants des zones rurales vers les centres urbains.

¹ DOUNIAS E., 1993. *op. cit.*

² COGELS S., 2002. *Les Ntumu du sud-Cameroun forestier : une société de non-spécialistes. Système de production, stratégies d'usage des ressources et enjeux du changement*, Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, 450 p.

³ ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting of wildlife in tropical forests : implications for biodiversity and forest peoples*, Biodiversity series, Impacts Studies World Bank/WCS, Washington D.C, 42 p.

⁴ DOUNIAS E., 1999. *op. cit.*

⁵ JOIRIS D.V., TCHIKANGWA NGKANGE B., 1995. *Systèmes foncier et socio-politique des populations de la réserve du Dja : approche anthropologique pour une gestion en collaboration avec les villages*, rapport final, Agreco/CTFT, 162 p.

Tableau 26 : Types de gibier majoritairement prélevés et destinations sur quelques sites d'Afrique Centrale

Etude	Espèces	Capture (en %)	Destination		Observations
			Milieu rural (en %)	Milieu urbain (en %)	
Région de Kisangani, RDC (1977-1986)	Ongulés	13	55	45	Pourcentage en nombre d'individus
	Primates	22	22	78	
	Rongeurs	45	57	43	
	Autres	20	86	14	
Région de Kribi, Cameroun (1993)	Ongulés	76	52	48	Pourcentage en poids (capture moyenne / chasseur : 11 kg/mois)
	Primates	11			
	Rongeurs	5			
	Autres	8			
Camp forestier de Ndoki, CIB, Congo-Brazzaville (1996)	Ongulés	75	64	36	Pourcentage en poids (251 kg/jour rapportés au campement)
	Primates	6	83	17	
	Rongeurs	-	-	-	
	Autres	19	52	48	
Bassin Congolais, villages riverains de la Sangha (1996)	Ongulés	71	28	72	Pourcentage en poids (71 kg/jour rapportés au campement)
	Primates	11	58	42	
	Rongeurs	-	-	-	
	Autres	18	14	86	
Marécage de la Likouala, Congo-Brazzaville (1996)	Ongulés	8	100	0	Pourcentage en poids (24kg/jour rapportés au campement)
	Primates	35	100	0	
	Rongeurs	-		-	
	Autres	57	91	9	
Marchés de Bangui, RCA (1998)	Ongulés	31	-	-	Pourcentage en poids relevé sur les marchés (consommation totale de 9510 t/an dont 37% pour les suidés)
	Primates	10	-	-	
	Rongeurs	4	-	-	
	Autres	55		-	

Source : FARGEOT Ch., 2003. *La chasse et le commerce de la venaison en Afrique Centrale*, Mémoire de DEA, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, p. 19.

En RCA, 30 % des protéines animales consommées proviennent de la viande de brousse¹ et sa consommation annuelle serait de l'ordre de 48 000 tonnes (équivalent produit frais) pour une

¹ DOCKY J.H., 1987. *Rapport d'enquête sur la consommation de viande de gibier à Bangui*, MEFCPT, Direction des Chasses, Bangui, 38 p.

valeur totale estimée de 16,5 milliards de Francs CFA (plus de 25 millions d'euros), soit 2,5% du PIB du pays¹.

La quantité de viande de brousse vendue annuellement sur les seuls marchés de Bangui est estimée à près de 9.500 tonnes, dont 480.000 céphalophes et 450.000 petits singes². Dans ce pays, sur le plan macro-économique, le secteur « viande de chasse » est à peu près équivalent à l'ensemble du secteur « élevage ».

A l'échelle des ménages ou des individus, notamment des chasseurs spécialisés, des études récentes dans le Bassin du Congo ont également montré la rentabilité de la chasse et de la vente de la viande. En périphérie de la réserve du Dja au Cameroun, d'après Ngnegeu et Fotso, les chasseurs professionnels peuvent gagner jusqu'à 430 000 F CFA / personne / an par la vente du gibier³. Au Cameroun, Gally et Jeanmart ont montré que l'activité commerciale de 6 chasseurs suivis lors de leur enquête a pu générer entre 220 000 et 700 000 F CFA / chasseur, c'est-à-dire un revenu annuel supérieur à la moyenne nationale⁴. En suivant la vente de trois singes tués au fusil, ils rapportent que ces derniers ont permis au chasseur de faire en moyenne 21% de profit, au commerçant intermédiaire 19% et au restaurateur 21%⁵.

Au nord du Congo Brazzaville, d'après Wilkie et al., dans la concession de la société forestière Congolaise Industrielle des Bois (CIB), les chasseurs du camp de la concession et du village attenant ont vendu en moyenne entre 36 et 52% du gibier capturé, soit un revenu annuel d'environ 200 000 F CFA par ménage. Etant donné les salaires moyens des employés de la CIB (entre 2 500 et 8 000 F CFA / jour), l'activité cynégétique aurait ainsi constitué entre 6 et 40% du revenu quotidien des ménages⁶.

Dans le sud-ouest RCA, en périphérie du parc national Dzanga-Sangha, Noss rapporte que les chasseurs gagnent en moyenne entre 265 000 et 460 000 F CFA par an. Leur revenus sont donc supérieurs au salaire minimum officiel de la RCA (15 000 F CFA / mois) et équivalents ou supérieurs à ceux des écogardes employés par le projet de conservation (WWF/MINEF/GTZ), qui oscille entre 300 000 à 400 000 F CFA / an⁷.

¹ FARGEOT Ch., DIEVAL S., 2000. *La consommation de gibier à Bangui, quelques données économiques et biologiques*, Canopée n°18, Ecofac, Bulletin sur l'Environnement en Afrique Centrale.

² DIEVAL S. 2000. *La filière viande de chasse à Bangui, République Centrafricaine*. Mémoire de fin d'études, MEEFCP-RCA / ISTOM-Cergy-Pontoise, 211 p.

³ NGNEGEU P.R., FOSTO R.C., 1996., *op. cit.* Durant les 6 mois de l'étude, les 30 chasseurs enquêtés ont généré plus de 6 millions F CFA de revenus.

⁴ GALLY M., JEANMART P., 1996. *Etude de la chasse villageoise en forêt dense humide d'Afrique Centrale*, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Travail de fin d'études.

⁵ GALLY M., JEANMART P., 1996., *op. cit.*

⁶ WILKIE D.S., SIDLE J.G., BOUNDZANGA G.C., BLAKE S., AUZEL Ph., 1997., *op. cit.*

⁷ NOSS A.J., 2000. Cable Snares ans Nets in the Central African Republic, in ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York, pp. 382-303.

Cette rentabilité appréciable du commerce de viande a plusieurs explications : la demande est toujours supérieure à l'offre ; les prix sont faibles en milieu rural et plutôt élevés en milieu urbain - souvent supérieurs à ceux de la viande d'élevage - ; les filières restent informelles et donc peu ou pas taxées ; les coûts de production - armes, munitions, transport, effort de chasse - sont assez faibles. Ces différents paramètres sont autant de facteurs déterminants dans la motivation des populations à s'engager dans le commerce de viande de gibier en même temps qu'un frein puissant à toute tentative d'enrayer le phénomène. Tout le problème des filières de viande de brousse peut être résumé en trois points : leur non-durabilité d'un point de vue écologique, soupçonnée ou avérée selon les contextes ; leur marginalité par rapport aux circuits économiques formels ; la nature des processus sociologiques qu'elles induisent, en terme de comportement des usagers vis-à-vis des ressources naturelles.

La combinaison de ces paramètres ne fait pas des filières viande de brousse, telles qu'elles existent à l'heure actuelle, des outils judicieux de gestion durable de la faune sauvage. Du point de vue strictement économique, et comparées à d'autres modes d'utilisation de la faune sauvage, ces filières sous-valorisent de façon conséquente la valeur économique potentielle du gibier.

Comme nous allons le voir maintenant, des modes d'exploitation comme la chasse sportive dans le cadre de zones à gestion communautaire permettent de dégager, à prélèvement égal, des revenus nettement plus élevés. Les résultats de la « pertinence » économique de cette activité sont bien sûr à appréhender au regard des incidences écologiques et sociologiques que nous avons vu précédemment, mais aussi et surtout au regard des acteurs réellement bénéficiaires de l'activité.

Section 1.2. La chasse sportive comme mode de valorisation de la ressource et de l'espace

1.2.1. Les revenus de la chasse sportive

Nous l'avons vu dans l'introduction puis dans la troisième partie, l'argumentaire des partisans de l'utilisation de la chasse sportive a évolué ces vingt dernières années passant d'une justification strictement écologique à une double justification de type écologique et socio-économique. Pour mieux comprendre ce glissement idéologique en interrelation directe avec le développement des programmes participatifs, il nous faut ici présenter et analyser brièvement les fondements de l'argumentation économique justifiant de la validité de l'option chasse sportive comme mode d'utilisation durable - et rentable - des ressources.

a) Le tourisme de chasse dans le monde

Dans les pays occidentaux, la chasse de loisir concerne aujourd'hui plusieurs dizaines de millions de chasseurs et pèse plusieurs milliards de dollars, particulièrement aux Etats-Unis et en Europe¹.

Aux Etats-Unis, où la tradition de chasse est très ancrée dans les milieux ruraux, les 14 millions de chasseurs nord-américains recensés auraient dépensé 16,1 milliards de \$US en 1996, dont 3,1 milliards de taxes diverses reversées aux Etats fédérés. Leur activité générerait plus de 700 000 emplois, et l'effet économique multiplicateur touchant les secteurs économiques annexes (armureries, équipementiers cynégétiques, taxidermies, restauration / hôtellerie, etc.) est estimé à environ 61 milliards de \$US.

Tableau 27 : Evolution du nombre de chasseurs sportifs et de leurs dépenses aux Etats-Unis

Année	Nombre de chasseurs (en millions)	Dépense totale chasse (en milliards / \$US)	Dépense totale en grande chasse (en milliards / \$US)	Sources
1980	17	5,6	2,46	<i>Hudson et Cumming, 1985</i>
1985	16	10	6	<i>Edwards et Allen, 1992</i>
1991	10,7	12	5	<i>US Departemt of Interior, 1993</i>
1996	14	20,6	?	<i>Anon, 1996</i>

¹ FREESE C. H., 1996., *op. cit.*

En 1998, le nombre officiel de chasseurs dans les pays de l'Union Européenne était estimé à 6,2 millions. Chardonnet et al. évaluent à plus de 10 millions le nombre de chasseurs actuels pour l'ensemble des pays européens¹. Le nombre d'emplois créés par la chasse en Europe serait proche de 100 000. Toujours en 1998, le « PIB chasse » des principaux pays européens est estimé à près de 2 milliards d'écus en France, 746 millions en Allemagne (il était de 550 millions en 1985), 235 millions en Belgique ou encore 174 en Suède et 173 en Finlande².

Ces données brutes doivent être replacées dans un contexte où l'on note une baisse moyenne du nombre de pratiquants (en France particulièrement, le nombre de chasseurs aurait diminué de 22,7% ces 15 dernières années, pour atteindre 1,65 millions de pratiquants en 1999) en même temps qu'une augmentation du volume financier dégagé par l'activité³. C'est en fait la chasse populaire qui connaît la plus forte baisse de ses effectifs. Très globalement, chasser coûte partout de plus en plus cher, que ce soit en domaine communal ou privé, dans son pays d'origine ou à l'étranger. La chasse au grand gibier en Europe est le mode de chasse le plus coûteux mais aussi le plus rémunérateur pour les acteurs de la chaîne économique (propriétaires louant leurs terres, Etat au travers des diverses taxes, produits dérivés), celui également où le nombre de pratiquants baisse peu. L'Europe de l'Est, suite à l'effondrement du bloc soviétique au début des années 1990 a récemment ouvert ses frontières aux chasseurs de grand gibier occidentaux (sanglier, ours), particulièrement la Pologne et la Roumanie. En Amérique Latine, il n'y a guère que l'Argentine à se positionner comme destination connue pour le gibier à plume. L'Afrique, en tant que destination privilégiée pour la grande chasse, reste le continent le plus attractif et comme nous l'avons vu dans la seconde partie, on y relève une augmentation, légère mais constante, du nombre de chasseurs étrangers accueillis.

b) Le tourisme de chasse en Afrique Subsaharienne

Il existe peu de données synthétiques sur la valeur économique de la grande chasse sportive en Afrique Subsaharienne. Néanmoins, la plupart des auteurs traitant la question, qu'ils soient idéologiquement favorables ou défavorables à ce mode d'exploitation de la faune, constatent que la chasse sportive, particulièrement la grande chasse pratiquée par les chasseurs étrangers, peut être, si elle est bien organisée et gérée, génératrice de revenus très conséquents⁴. En ce

¹ CHARDONNET Ph., et al. 2002., *op. cit.*, p. 24.

² DJV (édit.), 1999. *DJV handbuch Jagd 1999*, Main, p. 88. L'Ecu, monnaie européenne transitoire, est estimé à l'époque à environ 1,19 \$US.

³ Fondation de la Maison de la chasse et de la nature, 2002. *L'Etat et la chasse*, Fondation de la Maison de la chasse et de la nature / Institut Français des Sciences Administratives, Paris, 94 p.

⁴ BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984., *op. cit.*
CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*

sens, elle est sans contestation présentée comme une des meilleures formes potentielles de valorisation de la faune sauvage.

L'analyse de quelques monographies permet de constater que dans la plupart des pays où elle est autorisée, la chasse sportive se place en 2^{ème} ou 3^{ème} position comme source de devises du secteur faune, certes loin derrière le secteur informel de la filière viande de brousse, mais souvent équivalant ou dépassant le secteur du tourisme de vision. C'est le cas dans des pays d'Afrique Orientale comme le Zimbabwe mais aussi et surtout dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale qui ont axé leur politique sur son développement et « *qui ne peuvent à l'heure actuelle proposer un « produit » tourisme de vision que de moyenne ou de basse gamme*¹. » En RCA, au Cameroun ou au Burkina Faso, la chasse sportive représente la principale source de devises officielles du secteur faune sauvage.

Tableau 28 : Quelques exemples de revenus générés par la grande chasse sportive en Afrique Subsaharienne

Pays	Année	Total revenus grande chasse (en millions de \$US)	Revenus moyens / animal prélevé (en \$US)	Revenus moyens / hectare chassé (en \$US)	Sources
Afrique du Sud	2002	61	1130	-	<i>Absa, 2003</i>
Tanzanie	1989	12	2 880	0,6	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
	1993	14	2 000	-	<i>Leader-Williams et al., 1996</i>
Zimbabwe	1989	10,2	1 600	1,5	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
	1995 (Campfire)	7,1	-	-	<i>UICN, 1997</i>
Namibie	1993	6	749	-	<i>Ashley et al., 1994</i>
Burkina Faso	1989	2,70	1 600	1,3	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
	1999 (zones de)	0,57	1 870	1,15	<i>Chardonnet B., 1999</i>
RCA	1989	4,40	3 450	0,3	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
	1997	1,4	2 800	0,35	<i>Roulet, 1998</i>
Ethiopie	1989	1,68	-	-	<i>Chardonnet et al., 1995</i>
Cameroun	1994	0,75	(en taxes diverses seulement)		<i>Elkan, 1994</i>
	2000	1,5		0,34	<i>De Georges, 2001</i>

NB : les valeurs présentées ici n'ont pas été ajustées par rapport aux évolutions des cours des monnaies.

CHILD B., 1988., *op. cit.*

CUMMING D.H.M., 1989., *op. cit.*

DECKER E., 1995., *op. cit.*

EDWARDS S.R., ALLEN C.M., 1992., *op. cit.*

ELTRINGAM S.K., 1983., *op. cit.*

LEADER-WILLIAMS N., KAYERA J.A., OVERTON G. L. 1996., *op. cit.*

MORRILL W.I., 1995., *op. cit.*

WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (a)., *op. cit.*

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*

Une multitude de paramètres propres à chaque pays intervient sur le volume financier total dégagé par l'activité, d'où des disparités importantes.

Par exemple, on ne peut comparer l'Afrique du Sud avec les autres pays d'Afrique Subsaharienne. Nous l'avons vu, la contribution du *ranching* de faune sauvage à l'économie nationale y est considérable, essentiellement au travers du tourisme de chasse. Les revenus des ranches de faune privés proviennent en effet à 80% de la chasse (des étrangers mais aussi et surtout des nationaux), 10 % de l'écotourisme et 10 % de la vente d'animaux vivants¹. En 2001, les touristes chasseurs internationaux ont rapporté au pays 61 millions de \$US. Au total, ces revenus additionnés à ceux générés par les chasseurs nationaux (écotourisme, viande de gibier) ont dépassé 115 millions de \$US par an². Dans les autres pays d'Afrique, si les sommes globales dégagées par la chasse sont bien plus faibles en terme de volume, leur part dans les économies nationales ou régionales peut être en revanche plus élevée.

Comme nous allons maintenant le constater, l'argumentaire économique des partisans d'une utilisation de la chasse sportive est construit autour de notions propres à l'approche économique classique. Il repose sur des éléments techniques qu'il nous faut exposer pour mieux comprendre le développement de notre analyse.

1.2.2. Les éléments de la construction d'un argumentaire économique

a) Des safaris de plus en plus chers

Globalement, nous pouvons avancer que l'évolution actuelle des réglementations du tourisme cynégétique dans l'ensemble des pays d'Afrique va dans le sens d'un accroissement des revenus dégagés par l'activité. En 1991 déjà, Child montre que les prix de la chasse sportive en Afrique Subsaharienne n'ont jamais cessé de croître et que les termes de l'échange ne font que s'améliorer en faveur des pays l'autorisant¹. (Cf. tableau 29).

L'augmentation des charges sur les sociétés de chasse, la professionnalisation du secteur (prestations de meilleure qualité), la gestion nécessaire de stocks d'animaux plus faibles (la rareté augmentant la valeur fiduciaire), la compétition entre chasseurs collectionneurs fortunés (les guides faisant jouer la loi du marché...) sont quelques-uns des paramètres à l'origine de cette augmentation des tarifs moyens. Celle-ci conditionne la dynamique des sociétés de chasse qui la répercutent en très grande partie sur la clientèle. Les sociétés de

¹ VAN DER WALT, J. (2002). Editorial. *Wild Jag & Game Hunt*. October 2002.

² *Ibid.*

chasse sont libres de leurs tarifs mais elles doivent en pratique s'aligner sur la concurrence pour rester compétitives². Les safaris spéciaux, orientés sur les *big five* ou les animaux rares (Eland de Derby, Nyala de montagne, Bongo, etc.) sont toujours les plus chers.

Partant, les tarifs des safaris effectués en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina), avec peu d'espèces à haute valeur ajoutée, sont les plus faibles du marché africain. Peu compétitifs, ces pays attirent une clientèle moins fortunée, qui ne permet de dégager qu'un volume financier global limité, avec de faibles sommes rétrocédées au niveau national et surtout local. Nous verrons que ce manque de compétitivité de certains pays est déterminant dans la mise en place et l'efficacité des programmes participatifs incluant la chasse.

¹ CHILD B., 1991. *The economics of wildlife utilisation*, in : Proceedings of an international Conference, Nairobi ; April 22th-26th, 1990, KARI, KWS, NMK, Nairobi, pp. 146-149.

² Les prix des safaris proposés par les sociétés de chasse dépendent de plusieurs paramètres. D'abord les coûts d'investissement pour les sociétés de chasse, selon le standing de leur campement et de leur équipement et la politique fiscale du pays où elles exercent. Ensuite, des paramètres moins pondérables - régis le plus souvent par la loi de l'offre et de la demande - comme la réputation du pays, de la société de chasse ou du guide de chasse, les taux de réussite des années précédentes, ou encore la politique interne du concessionnaire de la zone (recherche de profit ou seulement amortissement des investissements et équilibre du budget).

Tableau 29 : Prix moyens de l'agence de safaris "Club Faune" dans quelques pays d'Afrique Subsaharienne (en euros, saison 2002-2003)

1 euro = 656 FCFA		AFRIQUE ORIENTALE		AFRIQUE AUSTRALE					AFRIQUE CENTRALE			AFRIQUE OCCIDENTALE	
Pays		MOZAMBIQUE	TANZANIE	ZIMBABWE	BOTSWANA	NAMIBIE	ZAMBIE	AFRIQUE DU SUD	CAMEROUN	RCA	TCHAD	BENIN	BURKINA - FASO
Type de Safari									forêt/ savane	forêt/ savane			
6 / 7 jours de chasse	1 chasseur /1 guide	\	8 700	4 400	\	2 200 / 3 650	6 700	2 600 / 2 900	\	9 150	\	6 200	3 950
	2 chasseurs/1 guide	\	7 450	3 950	\	2 600 / 4 400	5 800	3 000 / 3 350	5 350	6 100	\	4 550	3 650
	accompagnateur	\	3 600	2 750	\	1 600 / 2 100	2 900	1750 / 1 900	1 850	3 050	\	2 450	\
13 / 16 jours de chasse	1 chasseur /1 guide	19 800	22 400	9 000	25 150 / 25 600	6 350	14 950	5 600	13 100 / 22 250	18 300 / 21 350	16 750	7 750	5 350
	2 chasseurs/1 guide	\	16 000	\	\	5 300	12 650	4 700	16 800 (forêt uniquement)	\	\	\	\
	accompagnateur	3 800	4 500	3 811	5 350	2 650	3 950	2 700	2 450 / 4 600	3 800 / 4 600	\	11 450	\
18 / 21 jours de chasse	1 chasseur /1 guide	\	28 800	0	33 550	\	18 300	\	\	24 400 (savane uniquement)	\	\	\
	2 chasseurs/1 guide	\	20 300	\	\	\	16 600	\	\	\	\	\	\
	accompagnateur	\	4 800	\	6 550	\	5 200	\	\	4 250	\	\	\

NB : De manière générale,**ces prix comprennent :**

Accueil et assistance à l'aéroport
 Transfert Capitale - Zone de chasse A / R
 L'organisation complète du safari avec un guide professionnel
 L'hébergement en pension complète sur la zone de chasse
 Les déplacements en véhicule 4x4
 La première préparation des trophées

ces prix ne comprennent pas :

Taxes d'abattage
 Permis ou licence de chasse et importation d'armes
 Taxes gouvernementales diverses (protection de la faune, développement local, etc.)
 Frais de visas et assurances (Responsabilité civile, grande chasse, annulation, rapatriement)
 Hébergement à la Capitale (repas et frais d'hôtel)
 Boissons alcoolisées spécifiques (champagne, etc.)
 Toutes dépenses personnelles

b) Une activité pourvoyeuse de devises

La chasse sportive a toujours été une activité fortement taxée par les Etats Africains. Comme nous l'avons vu, elle peut être grande pourvoyeuse de devises dans des contextes économiques difficiles¹. Lorsque des pays ferment la chasse, les revenus perdus sont difficilement remplaçables dans le même secteur faune sauvage².

Le nombre et le montant moyen des diverses taxes payées par les sociétés de chasse et les chasseurs étrangers sont globalement en croissance régulière partout, augmentant aussi, du point de vue strictement économique, la rentabilité de ces systèmes d'exploitation. Si la part de la chasse sportive dans les recettes fiscales du secteur faune des Etats est toujours importante, de grosses différences apparaissent néanmoins selon les pays. D'après Chardonnet, en 1990, cette part est équivalente à 91% en RCA, 84% au Burkina Faso, 43% en Ethiopie mais seulement 32% en Tanzanie et 10% au Zimbabwe³.

Les taxes générant les plus gros volumes financiers sont les taxes d'abattage (parfois appelées « taxes de tir », payées par le client pour chaque animal prélevé en plus du prix fixe de son safari) et les taxes de location des secteurs de chasse (payées annuellement par la société de chasse). Mais on note aussi des taxes sur les permis de chasse, sur les importations et permis de port d'arme, sur les trophées exportés, sur la taxidermie, etc.

Le montant des taxes d'abattage est fonction de la rareté de l'animal, de l'offre nationale et internationale pour chaque espèce, de l'intérêt de sa chasse, du danger potentiel, de la qualité du trophée¹, mais aussi de la politique tarifaire de chaque pays en la matière. Certains pays, comme le Zimbabwe, adoptent une politique de taxes élevées et des tarifs de safari raisonnables, le chasseur n'étant pas trop pénalisé en cas d'échec, alors que d'autres comme la Tanzanie, privilégient des tarifs de safari élevés mais de faibles taxes d'abattages (Cf. tableau 30).

Le montant des taxes varie également selon le statut du chasseur et son pouvoir d'achat présumé. Pour une même espèce prélevée, un chasseur national se verra appliquer des tarifs moins élevés qu'un chasseur expatrié résident, qui lui-même paiera moins cher qu'un touriste étranger. A travers ces taxes, les pays valorisent plus ou moins bien leur faune. Par exemple,

¹ En 1998, nous avons relevé qu'une société de chasse souhaitant exercer en RCA devait s'acquitter de pas moins de 11 taxes différentes et un chasseur de 9 taxes à son arrivée sur le territoire. La situation est presque identique au Cameroun, et à l'heure actuelle dans ces pays, il faut rajouter diverses taxes liées au développement des populations riveraines des zones de chasse (fonds spéciaux de développement, taxes de solidarité, etc.).

² Eltringham en 1984 citant Clarke et Michell (1966), rappelle que les revenus de la chasse au Kenya s'étaient élevés à 1,2 millions de £ en 1966, soit près de 10% des revenus du tourisme kenyan de l'époque et 6,5% des recettes en devises du pays.

³ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*, p. 149.

comparé à d'autres pays, le Cameroun sous-valorise particulièrement ses éléphants. La taxe d'abattage pour prélever un pachyderme y est de 1 000 000 F CFA (1524 Euros) alors qu'il en coûte 3 fois plus en Tanzanie, 5 à 7 fois plus au Zimbabwe, et qu'un « grand porteur » au Botswana, selon le poids de son ivoire, peut atteindre des sommes exorbitantes (Cf. tableau 30). Ces taxes d'abattage sont censées donner une valeur ajoutée importante à la ressource, au même titre que les taxes de location de secteurs valorisent l'espace exploité.

L'hyper centralisation de ces devises presque jamais réinvesties sur « le terrain », associée à une corruption active, est restée longtemps un problème majeur. Comme nous l'avons vu, la décentralisation de ces taxes permettant de dégager une plus-value qui puisse être réinvestie au niveau local dans des actions de conservation et de développement rural est à la base du fonctionnement des programmes de gestion participative utilisant la chasse sportive.

Nous verrons plus loin comment appréhender la surprenante acceptation, de la part des pouvoirs centraux, d'une perte de rentrées financières sûres découlant de ces nouvelles répartitions des taxes privilégiant les niveaux locaux. Nous verrons alors que des stratégies de contrôle politique et social élaborées sont en fait sous-jacentes.

¹ *Ibid.*, p. 134.

Tableau 30 : Prix des taxes d'abattage pour touristes étrangers des principaux mammifères dans quelques pays d'Afrique Subsaharienne (en Euros, saison 2002-2003)

1 euro = 656 FCFA	AFRIQUE ORIENTALE		AFRIQUE AUSTRALE					AFRIQUE CENTRALE			AFRIQUE OCCIDENTALE	
Espèces / Pays	TANZANIE	MOZAMBIQUE	ZIMBABWE	BOTSWANA	NAMIBIE	ZAMBIE	AFRIQUE DU SUD	CAMEROUN	RCA	TCHAD	BENIN	BURKINA FASO
Eléphant	4 268	\	10 671	de 8 232 à 25 610 selon poids de l'ivoire		\	?	1 524	\	\	\	\
Lion	2 134	2668	3 895	5 869		3 201	?	1 524	1 220	1 524	1 372	1 372
Léopard	2 134	2668	2 668	4 268	2 790	2 668	2 134	\	1 524	\	\	\
Buffle*	762	1 524	1 921	2 134	?	1 524	?	762	305	915	533	427
Bongo	\	\	\	\	\	\	\	1 524	1 524	\	\	\
Hippotrague	\	\	\	\	\	3 735	\	762	457	762	457	457
Bubale*	396	640	\	\	693	907	800	305	244	305	274	244
Hippopotame	899	1 067	\	\	\	1 387	1 761	762	\	\	\	\
Crocodile	899	1 280	\	\	\	1 334	\	61	\	\	\	\
Cobe Defassa	472	1 014	1 479	\	1 494	907	1 044	381	305	610	457	366
Cobe de Buffon	\	\	\	\	\	\	\	152	183	229		335
Cobe des roseaux	305	373	503	\	\	518	\	152	183	229	198	244
Sitatunga	\	\	\	3 735	\	2 668	\	305	762	?	\	\
Guib harnaché	366	480	686	\	\	427	427	152	213	229	198	335
Hylochère	\	\	\	\	\	\	\	152	610	\	\	\
Potamochère	?	?	183	\	\	427	183	152	152	?	\	?
Phacochère	343	160	267	427	351	427	183	152	152	76	107	122
Cynocéphale	\	\	53	160	\	\	\	76	\	76	23	23
Ourébi	\	373	\	\	\	411	518	152	91	122	61	46
Céphalophe de Grimm	\	267	107	320	335	297	183	76	91	122	61	46
C. à dos jaune	\	\	\	\	\	\	\	152	457	\	\	\
C. à flancs roux	\	\	\	\	\	\	\	76	91	122	152	114
C. bleu (de Maxwell)	\	\	\	\	\	\	\	76	91	\	\	\
Céphalophes spp.*	\	\	\	\	\	\	415	76	91	\	\	\
Antilope de Bates/royale	\	\	\	\	\	\	\	152	\	\	\	\

* selon les pays, différentes sous-espèces de buffles peuvent être tirées : *Syncerus caffer caffer*, *aequinoxialis*, *savanensis* ou *nanus*.

**selon les pays, différentes sous-espèces de bubales peuvent être tirées : *Alcelaphus buselaphus major*, *Alcelaphus caama*, *Alcelaphus lichtensteini*.

*** tous les autres céphalophes dits "rouges", généralement rencontrés en milieu forestier : *C. dorsalis*, *C. leucogaster*, *C. nigrifons*, *C. callipygus*

NB: Les tarifications des pays d'Afrique Orientale et Australe ont été convertis du \$US en Euros

c) Privatisation des investissements et seuil de rentabilité des sociétés de chasse

D'autres arguments sont avancés en faveur de l'intérêt économique de la chasse sportive. D'une part, la privatisation des investissements et des aménagements qui réduit la charge sur les budgets de l'Etat et donc celle du contribuable. D'autre part, les niveaux relativement bas des seuils de rentabilité des sociétés de chasse ainsi que la flexibilité de ces structures.

Le premier argument est soutenu par les partisans d'une privatisation de l'accès aux ressources naturelles ; ils y voient un système garant de l'usage raisonné de celles-ci qui s'appuie sur la théorie néolibérale classique privilégiant un faible interventionnisme de l'Etat et une régulation par le marché¹. Dans le cas présent, si l'Etat intervient en aval de l'activité en captant les devises, il est effectivement dégagé de toute forme d'investissement en amont. Son intérêt économique est donc important, et nous verrons pourquoi et comment il est nécessaire d'avoir une approche critique des stratégies de captation de ces devises.

Le second argument est tiré de plusieurs analyses de calcul de rentabilité de sociétés de chasse ; celles-ci montrent que dans la plupart des pays d'Afrique Australe, Orientale et Centrale, le nombre de safaris à effectuer pour équilibrer les comptes d'une société est peu élevé, et souvent compatible avec les tarifs moyens du marché et les niveaux d'attribution de quotas actuellement rencontrés². Chardonnet calcule en 1995 qu'une société de chasse centrafricaine pratiquant des tarifs moyens doit recevoir au moins 7 chasseurs (1 safari de 21 jours / 1 guide en grande chasse) pour équilibrer son compte d'exploitation. Ce sont surtout les sociétés de chasse d'Afrique de l'Ouest dont les prestations se situent dans une moyenne gamme aux tarifs peu élevés qui rencontrent des problèmes de rentabilité. Une étude de Klotz de 1998 montre que dans l'est du Burkina, les surfaces des zones exploitées en chasse sportive sont en moyenne trop faibles pour espérer une quelconque rentabilité. Il calcule que sur une zone de chasse de 100 000 hectares, une société (sans effectuer d'emprunt) doit recevoir par saison un minimum de 16 chasseurs pour 12 safaris en grande chasse pour atteindre son seuil de rentabilité³, chiffres incompatibles avec les quotas accordés annuellement. Ces questions de rentabilité des structures posent de réels problèmes dans le

¹ Nous l'avons vu, les sociétés de chasse sont presque toutes de droit privé et les rares cas de sociétés d'Etat ou sociétés mixtes qui ont vu le jour dans quelques pays n'ont jamais bien fonctionné.

² LEADER-WILLIAMS N., KAYERA J.A., OVERTON G. L. 1996., *op. cit.*

CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*, p. 152.

WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998. *op. cit.*

CUMMING D.H.M., 1989., *op. cit.*

ABSA, 2003., *op. cit.*

CHARDONNET Ph., LAUGINIE F., ROULET P.A., 2003., *op. cit.*

³ KLOTZ S., 1998. Etude de la rentabilité économique de l'exploitation des Unités de Conservation de Faune (UCF) au Burkina Faso, CIRAD/MEE/AFD, 28 p.

sens où ils peuvent induire des comportements non durables d'un point de vue écologique de la part de concessionnaires de ces zones cherchant à équilibrer leurs comptes¹.

Globalement, l'idée reste cependant que si les sociétés de chasse peuvent s'avérer rentables sans avoir besoin d'augmenter leur niveau de prélèvement au-delà des seuils écologiques critiques (déterminés par les quotas), le système est potentiellement pérenne et ces sociétés deviennent des agents économiques avec lesquels il est possible d'établir un partenariat. La plupart des programmes de gestion participative de la faune sauvage se fondent sur ces conclusions.

Un autre argument en faveur de la pertinence économique de la chasse sportive est la faiblesse des investissements de base et des aménagements nécessaires à un bon fonctionnement de l'activité par rapport à d'autres types de structures comme celles destinées à l'accueil des touristes de vision au sein des aires protégées. Ces dernières requièrent généralement des investissements « en dur » plus lourds car elles doivent soit proposer un standing élevé, soit pouvoir accueillir simultanément un nombre plus élevé de touristes.

Nous l'avons vu, les campements de chasse, s'ils doivent être agréables à vivre et proposer un minimum de confort aux chasseurs, peuvent être mobiles et sommaires dans les investissements matériels (des safaris de très haut standing sont organisés sous tentes anglaises en Tanzanie). Précisons toutefois que la chasse sportive ne permet pas de faire d'économie d'échelle, la plupart des investissements liés à l'aménagement des territoires (ouverture des pistes, aménagements du territoire, parfois reconstruction des campements, etc.) devant être reconduits d'une saison de chasse sur l'autre¹.

d) L'importance du facteur « the happiness way of life »

En corrélation directe avec le point précédent, il est un autre facteur non négligeable influant sur la pertinence économique de « l'outil » chasse sportive. Précisons d'abord que l'objection majeure qui peut être faite à l'encontre des sociétés de chasse est évidemment qu'on peut attendre d'elles, en tant que sociétés privées, une recherche de rentabilité et de maximisation de leur profit incompatibles avec une gestion durable de la ressource. Nous avons vu, dans la seconde partie, les excès de certaines sociétés de chasse spéculatrices. Pourtant, comme il a été démontré dans la troisième partie à propos des motivations premières des acteurs de la chasse sportive, certaines caractéristiques des milieux cynégétiques contribuent à limiter les effets pervers. Pour un grand nombre de concessionnaires, la recherche de qualité de vie

¹ CHARDONNET B., 1999., *op. cit.*

prime souvent sur la recherche de profit ou de développement de leurs entreprises qui sont toujours de petites structures. Et nous avons vu que certains concessionnaires, dont la fortune provient d'autres secteurs d'activités, se contentent d'équilibrer leurs comptes ou d'obtenir des marges suffisantes pour effectuer les investissements nécessaires aux saisons ultérieures. Outre les salaires des personnels expatriés (guides de chasse), les dépenses de ces sociétés restent finalement pour une bonne partie dans les pays africains. Rien qu'en devises issues des taxes payées aux Etats - sans compter donc les investissements d'aménagement de zones et autres dépenses annexes -, Wilkie a calculé le pourcentage conservé de revenus des safaris dans 7 pays d'Afrique. Sur la base des estimations de tarifs moyens de diverses sociétés pour des safaris de 14 jours et en supposant une marge bénéficiaire moyenne de 30% des revenus bruts, il arrive aux résultats suivants, qui ne doivent être considérés qu'à titre indicatif, tant les paramètres pris en compte sont nombreux et variables.

Tableau 31 : Estimation du pourcentage des devises générées par la chasse sportive conservé dans le pays d'accueil (en \$US)

		Tanzanie	Bénin	Cameroun		RCA	Afrique du Sud	Zimbabwe
				Total	Forêt			
Durée de la saison		Juil -nov.	Jan-mai	Jan-mai	Avril-juil.	Jan-mai	Avril-août	Mai-oct.
Nbre moyen safaris / 14 j		10,9	8,5	8,5	8,5	8,5	10,9	13,1
Coût total pour le chasseur	sans éléphant	24 092	18092	26 274	32 674	26 607	13 900	18 750
	avec éléphant	28 092	-	27 911	34 311	-	-	28 750
% du revenu conservé dans le pays	sans éléphant	14	4	16	14	50	16	12
	avec éléphant	26	-	20	-	-	45	17

Source : WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998. The potential role of safari hunting as a source of revenue for protected areas in the Congo Basin, *Oryx*, 33, 4, pp. 339-345.

e) Une bonne capacité de réaction face aux contraintes socio-politiques

Le tourisme cynégétique apparaît globalement moins perméable que d'autres formes de tourisme aux contraintes socio-politiques internationales et à celles, récurrentes, de la plupart des pays africains. En comparaison, le tourisme balnéaire ou de vision réagit beaucoup plus vite et plus radicalement à tous soubresauts géopolitiques nationaux ou internationaux. Plusieurs raisons à cela. Les sociétés de chasse étant de petites structures privées indépendantes, leur capacité de prise de risque par rapport à certaines situations géopolitiques

¹ CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*, p. 153.

tendues est importante. Les grandes sociétés de tourisme international médiatisées, elles, ne peuvent pas se permettre de faire prendre de risques à leur clientèle sans risquer d'en subir immédiatement le contrecoup économique. Ensuite, les structures techniques et administratives des sociétés de chasse sont réduites et souples, le plus souvent bien intégrées aux pays dans lesquelles elles travaillent et donc bien informées. Cela leur permet d'anticiper rapidement et éventuellement de modifier leurs programmes à moindre coût d'une saison sur l'autre. Les guides de chasse professionnels ayant passé de longues années en Afrique Centrale (Tchad et RCA particulièrement) ont une bonne expérience de ce type de contraintes. Par exemple, s'il faut reconnaître qu'une partie de la clientèle nord-américaine a annulé des safaris après les événements du 11 septembre 2001 - et nous verrons plus loin les incidences sur le fonctionnement des ZCV centrafricaines -, le phénomène n'a pas été massif ; notons que les trois tentatives de coup d'Etat en RCA entre septembre 2001 et mars 2003 ont finalement eu peu d'effets sur l'activité de chasse sportive, une seule société de chasse ayant décidé de suspendre pour une année son activité (avançant comme argument le « principe de précaution » pour la sécurité de sa clientèle). Les autres sociétés ont fait le pari - tout de même risqué mais réussi - du retour à la stabilité, et ont pu fonctionner à peu près normalement.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus la témérité de certains chasseurs sportifs qui n'hésitent pas à voyager dans des pays présentant des risques en termes de sécurité physique. Le « goût pour l'aventure » intimement lié aux représentations du safari africain semble alors accréditer l'acceptation de ce type de risques. Mais surtout, ces liens particuliers dont nous avons parlé entre guides de chasse et clients reposent avant tout sur la confiance des seconds envers les premiers. Lorsque un guide assure à sa clientèle qu'il peut l'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité, cette dernière se fie le plus souvent à son jugement. Ces tendances doivent être tempérées pour le cas particulier des nord-américains dans le contexte géopolitique mondial actuel.

Ces différents paramètres font qu'au regard de contraintes de nature politique, comme nous le verrons, les sociétés de chasse assurent une certaine forme de sécurité dans leur partenariat avec les programmes de zones de chasse communautaire.

f) Une stimulation économique au niveau local

Comme nous l'avons vu dans la troisième partie en analysant les incidences sociales des sociétés de chasse sur nos sites d'études, la question de l'emploi est devenue primordiale dans les milieux ruraux africains. C'est particulièrement le cas dans les zones enclavées, loin des

axes marchands, où l'Etat est souvent absent directement et où trop peu d'activités formelles permettent de générer des revenus réguliers. Hormis dans les forêts du Bassin du Congo où les compagnies forestières sont de très loin les premiers agents économiques, les sociétés de chasse sont donc bien souvent les seuls employeurs dans les zones reculées où elles s'installent. Les salaires versés sont généralement supérieurs aux revenus moyens locaux et participent à la stimulation des économies locales, de même que les achats de quelques biens de consommation courante et de petit matériel (vannerie, artisanat, fruits, légumes, volailles, etc.) ou l'embauche d'artisans locaux pour certains travaux particuliers (menuiserie, peinture, maçonnerie, entretien divers, etc.). Si le volume de ces emplois reste assez faible au regard des économies nationales, il n'en demeure pas moins localement important.

Chardonnet estime que la chasse sportive est à l'origine de plus de 1000 emplois à temps plein au Botswana, 2125 en Namibie, de 5000 à 6000 en Afrique du Sud¹. Nous avons nous-même estimé à plus de 900, dont 450 pendant 2 à 4 mois de l'année et 450 pendant 6 et 8 mois de l'année, le nombre d'emplois créés en RCA en 1998 par les sociétés de chasse². En 2002-2003, nous avons estimé à plus de 1200 en RCA et plus de 1700 au Cameroun le nombre d'emplois temporaires liés à la chasse sportive. Pour comparaison, le secteur forestier, premier opérateur économique de RCA et du Cameroun, emploie respectivement 3 500 et 20 000 employés annuels¹.

Le volume des emplois liés à la chasse est donc assez faible et ceux-ci ne sont souvent que saisonniers. Mais, comme nous l'avons vu à la fin de la troisième partie (Cf. annexes 23 et 24), ils interviennent généralement pendant les saisons sèches et n'altèrent donc que peu ou pas les rythmes des travaux agricoles.

g) La généralisation des processus de décentralisation des revenus

Le dernier argument économique en faveur de l'utilisation de la chasse sportive est l'actuelle généralisation des processus de décentralisation du paiement des taxes afférentes à l'activité au bénéfice des communautés locales. Dans quasiment tous les pays d'Afrique autorisant la grande chasse, ces processus soit existent depuis longtemps (Zimbabwe, Zambie), soit sont actuellement testés (Tanzanie, Cameroun, RCA, Sénégal), soit sont en voie d'être fonctionnels (Bénin, Niger, Burkina Faso, Tchad). Très globalement, et malgré de nombreuses différences entre pays, le pourcentage des taxes payées (abattage et location de

¹ CHARDONNET Ph. et al., 2002., *op. cit.*, p. 25.

² ROULET P.A., 1998., *op. cit.*

zones principalement) maintenu à l'intention des structures locales, oscille entre 10% et 60% de leur montant total. Les sommes générées, nous l'avons vu, peuvent être conséquentes. Hormis sur certains types de territoires très enclavés où l'on relève une absence de populations sédentaires (est de la RCA, certains blocs de chasse tanzaniens, zones sahéliennes), la rétrocession d'une partie des revenus de la chasse sportive au niveau local est maintenant devenue une règle générale. Quels que soient les contextes et les nécessaires objections que nous devons faire vis-à-vis de ces logiques, la chasse sportive apporte aujourd'hui plus et mieux aux populations riveraines des zones de chasse.

Après cette présentation de divers arguments dans l'ensemble favorables à la pertinence de la chasse sportive comme outil de gestion de la faune rentable et générateur de devises et de revenus aux niveaux national et local, il convient néanmoins de présenter quelques objections, notamment en replaçant cette argumentation dans un contexte économique plus global.

1.2.3. Les limites de l'argumentaire économique

Pour être objectif, l'intérêt économique de la chasse sportive pour les pays africains doit être comparé à d'autres modes d'exploitation de la ressource faune sauvage ou de l'espace naturel. L'argumentaire économique en faveur de la chasse sportive doit alors être relativisé et analysé à l'aune d'autres paramètres, comme les incidences écologiques et sociales de chaque type d'activité. Pour exprimer clairement la mesure des limites à cette argumentation, nous avons tenté de comparer les revenus issus de la chasse sportive avec d'une part, d'autres modes d'exploitation de la ressource faune, d'autre part des modes d'exploitation de l'espace entrant potentiellement en compétition avec cette activité.

a) Chasse sportive et autres modes d'exploitation de la faune sauvage

Nous comparerons ici rapidement les potentialités économiques de la chasse sportive avec la chasse commerciale pour les filières « viande de brousse », l'élevage de faune, la vente d'animaux vivants et enfin le tourisme de vision lié aux aires protégées.

Les sommes globales générées par les filières viande de brousse sont évidemment très largement supérieures à celles générées par la chasse sportive. Elles restent dans leur quasi-intégralité au niveau local et national, le plus souvent au bénéfice des populations rurales et

¹ En RCA, le secteur Bois est la première source de revenus de l'Etat devant le Diamant et le deuxième contribuable avec 15% des recettes fiscales.

urbaines n'ayant par ailleurs pas ou peu de revenus¹. Elles contribuent à limiter les effets négatifs des crises économiques en milieu rural africain, surtout depuis la chute des cours du café et du coton. Nous avons vu que la filière viande de brousse représente plusieurs dizaines de millions de dollars annuels par pays. Au Burkina Faso par exemple, la viande de brousse générerait (dans le secteur informel) 9 700 millions de Francs CFA en valeur ajoutée nationale contre 500 pour la chasse sportive. Mais pour être évaluée, la pertinence comparative de ces deux modes d'exploitation de la faune sauvage aux finalités très différentes doit reposer sur nombre de paramètres le plus souvent non disponibles ; un bon indicateur reste la valorisation occasionnée par chaque activité pour chaque animal prélevé. Si l'on s'en tient à cette analyse, n'importe quel calcul de rentabilité montre que c'est la chasse sportive qui, tout en prélevant moins de ressource, valorise au mieux chaque prélèvement. Un Céphalophe de Grimm vendu 2 000 Francs CFA à une *wallie gara*² sur un marché de Bangui pourra être « vendu » 60 000 Francs CFA (coût de sa taxe d'abattage en RCA) à un chasseur sportif, 60% de la somme restant au niveau de la communauté locale³. Or, les besoins alimentaires auxquels pallient les filières viande de brousse ne peuvent en aucun cas l'être par la chasse sportive. Ces deux activités doivent alors être conçues comme potentiellement complémentaires plutôt que comme antagonistes.

Parallèlement, l'élevage de faune et la vente d'animaux vivants sont des modes d'exploitation de la faune sauvage qui ont prouvé leur rentabilité en Afrique Australe. La valeur économique accordée à chaque animal, surtout lorsque celui-ci est vendu plusieurs fois, est pour certaines espèces beaucoup plus importante que celle obtenue en chasse sportive. Chardonnet précise : « *Wildlife auction sales in South Africa illustrate the true economic value of large mammals as reflected by the market value.*⁴ » (Cf. annexe 7).

Très souvent les animaux vendus vivants sont ensuite abattus en chasse sportive, et les modes de gestion mixtes sont alors privilégiés. L'association chasse sportive / *ranching* de gibier / vente d'animaux vivants s'avère souvent une option financièrement intéressante de gestion de la faune. Ainsi, dans le Ranch de gibier de Rosslyn au nord-ouest du Zimbabwe, le développement de la chasse sportive entre 1967 et 1973 a permis de multiplier le revenu par

¹ Nous devons toutefois relever qu'une faible partie de la viande boucanée, jamais quantifiée, est connue pour être exportée par des populations en transit ou de manière plus organisée et régulière vers des restaurants « exotiques » des capitales européennes.

² Surnom donné aux vendeuses de gibier en RCA, littéralement, « femme du marché » en sango.

³ BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003., *op. cit.*, p. 10.

⁴ CHARDONNET Ph. et al., 2002., *op. cit.*, p. 19.

hectare de 2,3 et le bénéfice par hectare de 3,1¹. Dans le Ranch de gibier de Buffalo-Range au sud-est du Zimbabwe, l'introduction de la chasse sportive en 1973 a fait passer la marge nette par hectare de -1,25 Ecu à +0,44 Ecu sans les « *Big Five* » et +1,33 Ecu en comptant ces derniers². En 2003, une étude a montré que l'option de gestion financièrement la plus intéressante à moyen terme pour le Ranch de gibier de Nazinga serait l'association chasse sportive / vente d'animaux vivants / tourisme de vision³. Le principal problème est, comme nous l'avons vu, que la très grande majorité des pays africains, et particulièrement l'Afrique Centrale, ne possèdent encore ni les moyens, ni les compétences techniques suffisantes pour développer rapidement et à moindre coût ces modes d'exploitation. De plus, le *ranching* et le *farming* nécessitent des investissements pour l'aménagement des territoires beaucoup plus importants que le secteur de la chasse sportive.

Enfin, la comparaison tourisme de vision / chasse sportive est également intéressante.

D'après l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme en Afrique représente seulement 4 % du tourisme mondial ; le nombre de touristes internationaux sur le continent africain est pourtant en augmentation de 3,7 % en 2002 avec 29 millions d'arrivées de touristes internationaux dont environ les 2/3 pour l'Afrique Subsaharienne ; la croissance très relative du tourisme africain aurait été de 6,1 % entre 1990 et 2000 ; les recettes moyennes par touriste en Afrique (pour l'année 2001) s'élèvent à 460 Euros, soit 301 740 Francs CFA.

Dans la plupart des pays d'Afrique politiquement stables et possédant des ressources fauniques, des écosystèmes et des infrastructures adéquates pour développer un tourisme de vision national et international dans leurs aires protégées, cette forme d'exploitation de l'espace génère des revenus importants dont le volume global par pays est souvent supérieur à celui de la chasse sportive⁴. C'est le cas par exemple en Tanzanie, au Botswana ou en Namibie. Mais il faut noter que ces revenus du tourisme de vision sont eux-mêmes, le plus fréquemment, très inférieurs à ceux procurés par d'autres modes d'exploitation de l'espace. Wilkie, en extrapolant, rappelle que « *le Kenya pourrait générer un revenu annuel brut de 565 millions de dollars et une recette nette de 203 millions de dollars en employant 4,2 millions de Kenyans si toutes les aires protégées étaient transformées en terres agricoles. En comparaison, les recettes annuelles nettes du tourisme ne sont que de 42 millions de dollars*

¹CUMMING D.H.M., 1989. *op. cit.*

²CHARDONNET Ph., (dir.) *et al.*, 1995., *op. cit.*, p. 148.

³CHARDONNET Ph., LAUGINIE F., ROULET P.A., 2003., *op. cit.*

⁴UICN, 1998. *Economic values of Protected Areas, Guidelines for protected Areas Managers*, Best Practise Protected Areas Guidelines Series n°2, WCPA/UICN/Cardiff University, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 52 p.

(Norton-Griffiths et Southey, 1995). Dix huit des 22 parcs et réserves du Kenya rapporteraient plus par hectare s'ils étaient transformés en terres agricoles ou d'élevage (Byrne et al., 1996). Les coûts d'opportunité du maintien du système d'aires protégées kenyan sont importants, atteignant presque 3% du PIB (Norton-Griffiths et Southey, 1995)¹. »

Les modalités de financement du maintien des aires protégées restent un problème, particulièrement en Afrique Centrale. Culverwell estime que le système d'aires protégées du Cameroun nécessiterait près de 2 millions de \$US annuels pour couvrir efficacement tous les coûts d'exploitation et que l'extension proposée du réseau (qui a en partie eu lieu avec les parcs Lobéké et Boumba-Bek-Nki) porterait cette somme à près de 3 millions. Le tourisme de vision ne paraît pas être, à l'heure actuelle, une solution viable pour pallier ces coûts².

L'Afrique Occidentale et surtout Centrale restent en effet des cas particuliers, le tourisme de vision y étant très peu développé en raison de facteurs limitants récurrents (écosystèmes peu favorables à la vision, coûts non compétitifs, infrastructures insuffisantes, politiques touristiques inadaptées, conflits armés, etc.). L'intérêt économique de la chasse reste dans ces pays et à l'heure actuelle, indéniable. Au Burkina Faso, malgré un bon réseau d'aires protégées, la chasse rapporte environ 30 fois plus de revenus à l'économie nationale que le tourisme de vision. Il faut dire que dans tous les pays d'Afrique autorisant la chasse sportive, le revenu par touriste chasseur est toujours beaucoup plus élevé que le revenu par touriste de vision. Ainsi au Burkina Faso, la petite trentaine de chasseurs sportifs (nationaux, résidents expatriés et expatriés) rapporte au Ranch de Nazinga 44% de ses recettes annuelles, soit presque autant que les 4000 touristes visiteurs non-chasseurs (50% des recettes annuelles)³. Du point de vue strictement économique, un seul touriste chasseur rapporte donc au ranch autant que plus de 100 touristes de vision...

Dans la même veine, en 1995, Chardonnet avait calculé qu'en Tanzanie et au Zimbabwe, à durée de séjour égale, et tous types de dépenses comprises - coût total du safari et dépenses personnelles - les revenus moyens générés par un touriste chasseur restant dans le pays sont respectivement 30 et 14 fois supérieurs à ceux d'un touriste de vision⁴.

b) Chasse sportive et autres modes d'exploitation de l'espace naturel

¹ WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (b), Le sous-financement des aires protégées dans le Bassin du Congo : Tant de parcs et si peu de volonté de payer, *Biological Conservation*, 26 p.

² CULVERWELL J., 1998. *Long term recurrent costs of protected area management in Cameroon: monitoring of protected areas, donor assistance and external financing, ecological and management priorities of current and potential protected area system*. WWF Cameroon / MINEF, Yaounde, 75 p.

³ CHARDONNET Ph., LAUGINIE F., ROULET P.A., 2003., *op. cit.*, pp. 67-75.

⁴ CHARDONNET Ph., 1995., *op. cit.*, p. 148.

On peut également comparer la chasse sportive avec les autres modes d'exploitation de l'espace que sont l'agriculture, les cultures de rente et l'exploitation forestière. Dans tous ces cas, le seul argumentaire économique ne peut aucunement justifier du maintien de secteurs de chasse.

Nous avons vu que si elle valorise bien la ressource faunique, la chasse sportive, le plus souvent extensive, valorise moins bien l'espace. Dans les meilleurs des cas, les revenus dégagés par hectare exploité sont de quelques dollars US. Seule l'Afrique du Sud se démarque de ce constat (Cf. tableau 31).

Par exemple, pour les pays en voie de développement, Pearce et Moran ont montré que l'agriculture génère en moyenne des recettes financières brutes de 350 à 600 \$/ha/an et des recettes économiques (exclue la valeur des subventions) de 150 à 300 \$/ha/an¹.

Les cultures de rente (coton, café, banane, etc.), généralement intensives, ont des revenus évidemment peu comparables à ceux de la chasse. Au Burkina Faso, Chardonnet rapporte que « le chiffre d'affaires moyen par hectare de zone de chasse concédée est de 1025 F CFA. Il est donc 170 fois inférieur à la recette d'un champ de coton d'1 ha dans l'Est pour la campagne 1998². » Au nord du Cameroun, Mayaka précise que les revenus du coton à l'hectare sont environ 200 fois supérieurs à ceux des secteurs de chasse en activité³.

Au Zimbabwe, sur les districts les plus rentables de Campfire, les revenus de l'agriculture génèrent environ 200 \$US/an par foyer, soit beaucoup plus que les 20 \$US de la conservation⁴.

Toujours selon Pearce et Moran, l'exploitation forestière dans les pays en voie de développement générerait en moyenne des recettes financières brutes de 1000 à 2000 \$/ha/an et des recettes économiques de 200 à 500 \$/ha/an⁵. Au contraire de l'agriculture extensive ou intensive, précisons que l'exploitation forestière est une activité spatialement et techniquement compatible avec la chasse sportive et qu'en conséquence, les revenus dégagés par chaque activité sont complémentaires. Comme exemple, nous avons pu comparer les revenus issus du secteur forestier avec ceux du secteur chasse en République Centrafricaine. Selon les années et les niveaux d'exploitation de chaque activité - nous constatons d'ailleurs

¹ PEARCE D., MORAN D., 1994. *The economic value of biodiversity*, Earthscan, London.

² CHARDONNET B., 1999., *op. cit.*, p. 49.

³ MAKAYA T.B., 2002. Wildlife co-management in the Bénoué National Park-complex, Cameroon : A bumpy road to institutionnal development, *World Development*, 30, 11, pp. 2001-2016.

⁴ MUROMBEDZI J.C., 1994 (a)., *op. cit.*

RODARY, 2001., *op. cit.*

⁵ PEARCE D., MORAN D., 1994., *op. cit.*

que les revenus du bois sont croissants et plus réguliers que ceux de la chasse -, 1 km² exploité pour le bois peut rapporter de 10 à 40 fois plus qu'1 km² exploité en chasse sportive.

Tableau 32 : Comparaison des revenus du secteur chasse et du secteur forestier en République Centrafricaine (en euros ; 1 euro = 656 F CFA)

Saisons	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	
Secteur chasse							
Superficie exploitée (en km ²)	56 419	38 415	36 158	55 783	56 033	78 755	
Recettes générées	Trésor Public	100 454	98 332	137 881	444 177	-	179 183
	Fond Forestier	209 159	191 393	272 104	114 729	-	95 420
	Communes	94 149	75 889	114 405	116 306	-	94 165
	Total	403 761	365 613	524 390	675 212	869 560	368 768
	Recettes à l'hectare	0,7	1,0	1,4	1,2	1,6	0,5
Secteur forestier							
Superficie exploitée (en km ²)	20 691	17 615	32 445	32 445	33 445	33 209	
Recettes générées	Trésor Public	271 613	905 217	1 918 305	2 136 227	2 441 863	3 378 681
	Fond Forestier	732 951	1 343 594	1 644 130	1 551 085	2 084 212	3 190 590
	Communes	167 539	447 431	1 002 871	949 154	1 259 206	2 132 866
	Total	1 172 104	2 696 241	4 565 306	4 636 466	5 785 281	8 702 137
	Recettes à l'hectare	5,7	15,3	14,1	14,3	17,3	26,2

Source : NAMBAI R., DIMANCHE L., TOUZBE R., LIABASTRE T., 2002. *Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique Centrafricain*, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, de l'Environnement et du Tourisme, Bangui, République Centrafricaine + Analyse des rapports internes annuels du Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui, RCA

Ce constat du manque de rentabilité spatiale de l'outil chasse comparé à d'autres modes d'exploitation n'est bien sûr pas plus surprenant que nouveau. Mais il doit être appréhendé au regard des impacts de chaque type d'activité sur la biodiversité en général. Les impacts écologiques des cultures de rente ou de l'exploitation forestière sur les écosystèmes forestiers sont connus pour être majeurs¹. En revanche, un débat persistant touche aux effets réels de l'agriculture sur brûlis, souvent montrée du doigt comme principale responsable d'une perte de la biodiversité².

¹ Le débat est encore très vif sur la nature des impacts directs de l'exploitation forestière industrielle sur les massifs forestiers du Bassin Congolais et sur l'ampleur du phénomène de « déforestation ». Les impacts indirects de cette activité, à savoir l'ouverture de pistes dans des sites autrefois difficilement accessibles, le mitage de la forêt et son corollaire, l'augmentation de la pression anthropique, particulièrement sur la faune sauvage, ne sont par contre aujourd'hui plus niés. La plupart des nouveaux programmes de gestion forestière, avec la mise en place de Plans d'Aménagements Forestiers, visent justement à limiter les effets négatifs indirects de l'exploitation. Les stratégies d'acteurs ayant des intérêts différents autour de ce débat sur la forêt ont été analysés dans l'ouvrage de Marie-Claude Smouts : SMOUTS M.C., 2001. *Forêts tropicales, jungles internationales ; les revers d'une écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, Paris, 325 p.

² Pourtant, comme l'ont précisé les chercheurs d'APFT, c'est avant tout un devoir de justice de rappeler que si les forêts forcent aujourd'hui l'admiration des biologistes par leur extraordinaire richesse, c'est précisément

Le croisement de ces différents résultats montre que l'intérêt économique de la chasse sportive est finalement relatif. Tout dépend en fait de la posture que l'on va adopter par rapport à un espace et ses ressources naturelles. Si l'on se positionne dans une logique unique de rentabilité économique, la chasse sportive n'est pas un mode d'exploitation réellement concurrentiel. En revanche, dans une logique de conservation des ressources naturelles, ou du moins d'une limitation maximale des impacts anthropiques négatifs sur un espace et ses ressources, alors la chasse apparaît comme un outil intéressant car générant des revenus conséquents à partir de prélèvements globalement faibles. Dès lors, on comprend mieux pourquoi la chasse sportive, en tant que mode d'exploitation et de valorisation de la faune, apparaît pour certains acteurs de la conservation comme un outil de financement efficace et pouvant correspondre à leurs objectifs.

Section 1.3. Economie de la chasse sportive en Afrique Centrale, quelle rentabilité et quelle décentralisation des revenus ?

1.3.1. Modalités de taxation de l'activité chasse sportive et autres données techniques

Nous l'avons vu, au Cameroun et en RCA la chasse sportive est aujourd'hui le mode d'exploitation de la faune sauvage le plus développé, indépendamment de la chasse pour la viande de brousse.

En RCA, le tourisme de vision dans les aires protégées est aujourd'hui pratiquement inexistant, hormis dans le parc Dzanga-Sangha (sud-ouest, Cf. carte 10) où le WWF organise régulièrement des séjours de touristes internationaux pour les visites de la saline *Dzanga Baïe* (les éléphants de forêt étant l'attraction principale) et de groupes de gorilles ayant fait l'objet de programmes d'habituation par des équipes de primatologues travaillant sur le site¹. Quelques dizaines de visiteurs annuels (surtout des coopérants) se rendent également en forêt

parce que leurs habitants « traditionnels » les ont bien conservées jusque-ici. La maîtrise du cycle de régénération dans les jachères, clé de voûte de l'agriculture itinérante sur brûlis, illustre parfaitement les effets bénéfiques de l'intervention humaine sur les paysages forestiers. Une étude en écologie menée dans le sud-Cameroun a mesuré à quel point la présence dans les champs d'arbres isolés (espèces adultes épargnées lors de l'abattage), d'une part contribue à enrichir les recrus forestiers d'espèces caractéristiques des forêts secondaires, d'autre part accélère fortement le processus de régénération forestière dans ces mêmes jachères. Voir CARRIERE S., MCKEY D., 1999. *Les arbres orphelins des champs vivriers. Etude de l'abattage sélectif chez les Ntumu et de son impact sur la régénération de la forêt du Sud-Cameroun*, in BAHUCHET S. et al., (eds.) 1999.

¹ Selon les données du projet, le parc Dzanga-Sangha accueillerait entre 350 et 900 visiteurs annuels (dont 30 à 50 par an pour la visite des gorilles) et aurait généré les meilleures années (2000 et 2001) au niveau local des revenus annuels proches de 25 millions de F CFA (plus de 38 000 euros). A noter que les seuls salaires des employés du projet représentent près de 75% de ces revenus.

de Ngotto sur le site du programme Ecofac pour voir des hippopotames sur la rivière Lobaye. Les anciennes bases touristiques du parc Manovo-Gounda-St Floris n'ont accueilli aucun visiteur ces dernières années (gestion financière trouble, infrastructures obsolètes, problèmes de sécurité sur les axes routiers). Les quelques touristes résidents se rendant dans le nord du pays visitent maintenant les secteurs de chasse et sont occasionnellement accueillis par les sociétés de chasse. Les sommes générées par le tourisme de faune ne représentent ainsi que quelques centaines de milliers de Francs CFA, alors que des pays comme le Congo-Brazzaville ou le Gabon, qui ont opté pour des politiques attractives de tourisme de vision dans leurs aires protégées dégagent des revenus de plusieurs millions de F CFA annuels¹.

Au Cameroun, le tourisme de vision est plus développé dans les parcs nationaux, surtout ceux du nord (Waza, Bénoué, Faro) et de l'Ouest (Campo) et représente quelques milliers d'entrées annuelles, principalement de la part des résidents étrangers. Le tourisme de vision dans les parcs du sud-est du pays (Dja, Lobéké, Boumba-Bek-Nki) est balbutiant avec quelques dizaines d'entrées annuelles.

Il découle de ce constat que dans ces deux pays, les revenus issus des taxes sur la chasse sportive dominant très largement le secteur faune. Même si celles-ci, notamment les taxes d'abattage qui occasionnent les plus gros volumes financiers, n'ont pas des tarifs très élevés par rapport au marché international. Les marges de manœuvre pour éventuellement augmenter ces taxes sans détourner la clientèle vers d'autres destinations sont d'ailleurs réduites, hormis sur certaines espèces non concurrencées dans d'autres pays comme l'Eland de Derby ou le Bongo. Il faut d'ailleurs relever (Cf. tableau 30), sur la comparaison des tarifs des taxes d'abattage en Afrique subsaharienne, que les espèces phares présentes dans ces pays pourraient être mieux valorisées économiquement.

Toutefois, ce ne sont pas les quelques centaines de millions de F CFA dégagés annuellement par la chasse sportive (entre 200 et 600 millions de F CFA en RCA et entre 400 et 700 millions de F CFA au Cameroun) qui permettent seuls d'adopter et de financer des stratégies et des outils de gestion efficaces à l'échelle nationale. Au Cameroun comme en RCA, la corruption généralisée et les stratégies individuelles de captation de ces devises - phénomènes présents dans tous les secteurs d'activités - rendent caduques les politiques de taxation des activités d'exploitation, établies dans un soi-disant but de « participation aux coûts de gestion et d'aménagement ».

¹ WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (c). Le tourisme de nature dans le Bassin du Congo, *Oryx*, 18 p.

Tableau 33 : Comparaison des tarifs des principales taxes sur l'activité de chasse sportive au Cameroun et en RCA (en euros, saison 2002-2003)

Objet	Cameroun	RCA
Taxe d'amodiation secteur de chasse (par km ²)	Forfaits par zone (de 700 à 1000 F CFA, soir 1, à 1,5 euros)	750 F CFA soit 1,1 Euro
Permis de Port d'Armes lisse	-	9
arme rayée	-	15
Permis de petite chasse	122	-
moyenne chasse	244	305
grande chasse	381	610
Licence de guide de chasse	1 982	610
Licence d'aspirant guide de chasse	915	381
Taxe de taxidermie	-	5% montant t. abattage
Taxe exportation de trophées	-	46 / chasseur
Patente de société	-	1 143 / société
Taxe sur munitions	-	1,2 / balle ou cartouche
Nombre d'emplois estimé	1700	1200
Espèce	Taxes d'abattage par animal	
Lion	1 524	1 219
Léopard	-	1 219
Eland de Derby	1 524	1 219
Bongo	1 524	1 524
Sitatunga	305	762
Guib Harnaché	152	213
Buffle	762	305
Eléphant	1 524	-
Hippopotame	762	-
Hippotrague rouan	762	457
Bubale	305	244
Damalisque	305	457
Grand Koudou	-	3 049
Hylochère	152	610
Potamochère	152	152
Phacochère	152	152
Cobe des roseaux	152	183
Cobe de Buffon	152	183
Cobe Defassa	381	305
Ourébi	152	91
Céphalophe à dos jaune	152	457
Céphalophe bleu	76	91
C. à flancs roux	76	91
Céphalophe de Grimm	76	91
Céphalophe de Peters	76	91
Aulacode	15	23
Babouin doguera	76	46
Civette	76	46
Porc-épic	15	23
Pintade	6	3
Francolin	76	2
Python	76	-
Crocodile	61	-
Moyenne taxes d'abattage (moyenne des taxes communes)	335	335**

Sources : arrêtés annuels fixant les conditions d'exercice de la chasse au Cameroun et en RCA, MINEF et MEFCPT.

* en RCA, un supplément de 305 Euros doit être payé par le client pour réservation de licence de Léopard.

** notons que si l'on considère exclusivement les espèces chassables en RCA et au Cameroun, ces deux pays ont choisi d'aligner leurs tarifications des taxes d'abattage et valorisent ainsi leur faune à niveau égal.

Face à ces situations récurrentes, les modalités de décentralisation des revenus proposées par les programmes de gestion communautaire n'apparaissent pas comme une panacée et induisent d'autres effets pervers comme nous le verrons plus loin. Elles participent néanmoins d'orientations qui paraissent positives : elles réduisent les possibilités de captation individuelle des devises en associant différents partenaires aux structures de contrôle ; elles permettent de générer des flux financiers au niveau local dont les choix d'affectation sont décidés par les différents partenaires ; elles justifient mieux des politiques de taxation en étant affectées à des actions visibles et plus transparentes ; enfin, elles créent une stimulation économique sur les territoires concernés et peuvent éventuellement développer un sentiment de réappropriation de la ressource par les populations bénéficiaires.

Notons que les tarifs des taxes présentés dans le tableau précédent sont ceux appliqués aux touristes chasseurs étrangers et aux sociétés de chasse. Ces tarifs sont dégressifs pour les étrangers résidents (tarifs étrangers touristes diminués d'environ 1/3) ainsi que pour les nationaux (tarifs touristes étrangers diminués parfois de 90%). Ce système qui se veut démocratique en tentant de pallier les différences de pouvoirs d'achat, peut néanmoins s'avérer pervers dans certains cas. Par exemple au Cameroun, la taxe d'abattage d'un éléphant pour un chasseur national n'est que de 100 000 FCFA (plus de 150 Euros). Le prix de la seule viande (entre 2 et 4 tonnes selon le poids total de l'animal) étant beaucoup plus élevé que le coût de cette taxe, il incite parfois des chasseurs nationaux, sous couvert de chasse sportive, à pratiquer la chasse commerciale de certaines espèces de fort tonnage (éléphants, buffles, hippopotames...).

Pour mieux comprendre la pertinence économique des programmes à gestion communautaire mis en place, nous allons maintenant voir brièvement quels sont les résultats financiers que l'on peut en tirer et les niveaux de décentralisation des devises.

1.3.2. L'exemple des Zones de Chasse Villageoise en RCA

D'un point de vue économique et par rapport aux secteurs de chasse classiques, les Zones de Chasse Villageoise (ZCV) centrafricaines se distinguent par deux points principaux qui sont à la base d'une réussite actuelle du modèle. D'abord les degrés élevés de décentralisation des taxes payées par les sociétés de chasse et leur clientèle. Ensuite - ce qui est loin d'être insignifiant, nous l'avons vu dans la seconde partie -, l'obligation pour la société de chasse de s'acquitter, en début de saison et avant de démarrer toute activité, d'un forfait annuel non remboursable correspondant à 50% du montant des taxes d'abattage de la ZCV.

Sur le premier point, les tableaux suivants mettent en valeur le fait que la majorité des revenus de l'activité, outre ceux captés par le partenaire économique évidemment, sont mieux conservés au niveau local par le système ZCV. Les pertes de devises directes pour le pouvoir central, notamment sur les taxes d'abattage qui représentent les volumes financiers de loin les plus importants, sont donc conséquentes.

Tableau 34 : Clé de répartition des principales taxes sur les secteurs de chasse classiques en République Centrafricaine

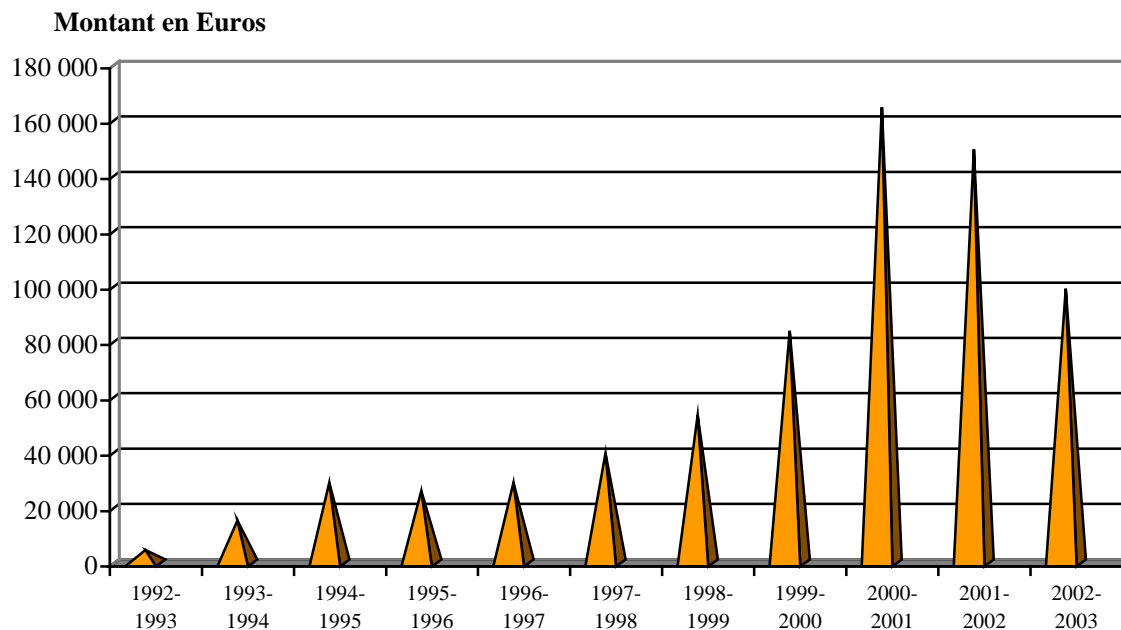
Objet	Trésor Public (Bangui)	Fond Forestier (MEFCPT Bangui)	Communes (budget communal)
Niveau de rétribution	national	national	local
Permis (chasse, port d'arme)	100%	-	-
Licence de guide et aspirant	-	55%	45%
Patente de société	45%	-	55%
Location du territoire (750 FCFA x km ² zone)	-	40%	60%
Taxes d'abattage (50% d'avance)	50%	25%	25%

Tableau 35 : Clé de répartition des principales taxes sur les ZCV en République Centrafricaine

Objet	Trésor Public (Bangui)	Fond Forestier (MEFCPT Bangui)	Communes (budget communal)	Communautés villageoises (bureau communautaire)	Comité de gestion zone (ensemble du staff technique)
Niveau de rétribution	national	national	local	local	local
Permis (chasse, port d'armes)	100%	-	-	-	-
Licence de guide et aspirant	-	55%	45%	-	-
Patente de société	45%	-	55%	-	-
Location du territoire (750 FCFA x km ² zone)	-	-	20%	50%	30%
Utilisation de la ZCV (selon valeur quota attribué)	-	-	-	50%	50%
Forfait taxes d'abattage (50% d'avance)	-	20%	15%	30%	35%
Complément taxes d'abattage (si animaux prélevés \approx 50%)	-	20%	15%	30%	35%
Commercialisation viande	-	-	-	100%	-

Source : d'après BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. *Les zones cynégétiques villageoises, Rapport d'activité 2003*, ECOFAC-ZCV, MEEFCP, 69 p.

Figure 9 : Evolution du chiffre d'affaires des ZCV centrafricaines depuis leur création
(1 Euro = 656 F CFA)



Source : BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. *Les zones cynégétiques villageoises, Rapport d'activité 2003*, ECOFAC-ZCV, MEEFCP, 69 p.

Les sommes générées au niveau local sont donc importantes mais très inégales entre les ZCV. LA ZCV qui sert de référence - et d'outil de communication¹ - au programme ECOFAC est celle d'Idongo da Bangoran. Elle est la plus ancienne mais aussi celle qui fonctionne le mieux car pourvue de tous les paramètres permettant la réussite ; une superficie suffisante (2 272 km²), une biodiversité très élevée et une présence d'espèces à haute valeur ajoutée, une faible pression démographique - 542 habitants répartis en trois villages principaux -, un partenaire économique expérimenté, compétent et doté d'une bonne clientèle, une localisation proche de la base du projet Ecofac, une politique de lutte contre le braconnage cohérente depuis plusieurs années, etc. Les recettes générées au niveau local (communes, communautés villageoises et comité de gestion) en 2002-2003² ont permis un retour local sur les seules taxes de 1,5 Euro / ha (1000 F CFA / ha) et un revenu moyen annuel direct et indirect par habitant de 67 Euros (44 000 F CFA). Celles-ci ont permis de payer des salaires locaux, d'aménager la zone, de la surveiller et de développer des activités dans le domaine de la santé, de l'agriculture et de l'éducation. Sur cette ZCV, on relève le paiement de salaires

¹ BOULET H., MBITIKON R., OUAMOUNDJOU F., 2003., *op. cit.*, p. 22.

² D'après BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. *op. cit.*

d'instituteurs, de personnel de santé, le versement d'indemnités vieillesse, le creusement de forages, l'achat de matériel communautaire pour la culture attelée et de semences.

La plupart des autres ZCV, si elles génèrent effectivement toutes des revenus directs et indirects pour les communautés locales, nécessitent encore du temps avant que les modalités de gestion et d'affectation des sommes obtenues soient aussi opérationnelles. Mais globalement, jamais la chasse n'a autant rapporté aux communautés locales périphériques des secteurs de chasse depuis l'institution des ZCV. Cela explique en partie l'acceptation populaire que nous avons constatée dans la troisième partie.

Enfin, le fonctionnement efficace du programme est également assuré par le versement préalable de 50% des taxes d'abattage par le partenaire économique avant le démarrage de chaque saison de chasse. Plusieurs raisons à cela : le risque financier est pris par la société de chasse et non par la communauté ou le comité de gestion ; ces derniers n'ont pas à attendre une fin de saison de chasse pour entreprendre les investissements souhaités, et des décaissements peuvent être opérés par les comités de gestion pour participer aux aménagements des zones (salaires des gardes-chasse villageois, etc.) ; la souplesse du système permet d'échelonner les décaissements et limite les velléités et les répercussions négatives d'éventuels détournements de fonds¹ ; enfin, ces paiements non remboursables au partenaire économique l'incitent à collaborer de la manière la plus juste avec le programme en termes d'attribution de quotas. Si celui-ci se voit attribuer des quotas trop élevés (par rapport au potentiel faunique de sa zone ou à sa clientèle) et qu'il ne peut en honorer au moins 50% - ce qui arrive régulièrement au regard des taux de recouvrement présentés en partie 2 -, il est alors pénalisé financièrement. L'intérêt du concessionnaire de chasse est donc, dans ces conditions, de proposer des quotas qu'il peut réaliser au vu des conditions écologiques de sa zone et de sa clientèle et de gérer au mieux son stock pour les années futures (rappelons encore que les protocoles d'accord signés sur les ZCV courent sur 5 ans renouvelables).

La présentation de ces quelques données montre que l'intérêt économique des ZCV par rapport aux secteurs de chasse classiques est indéniable pour les structures locales mises en place. Si cet intérêt est moins évident pour les sociétés de chasse, celles-ci voient toutefois

¹ Ces dernières années, à plusieurs reprises, le nord de la RCA a connu nombre de détournements des fonds issus de la chasse - parfois rocambolesques - par des représentants du pouvoir central, des autorités locales et même des bandits de grands chemins lors d'attaques à main armée. Que le programme cherche à s'en protéger paraît bien sûr légitime... Pour autant, malgré l'instauration du nouveau système décrit, des cas mineurs de détournements de fonds, cette fois-ci par du personnel du programme Ecofac, doivent être encore relevés. (P.C. Renaud, Assistant Technique auprès des ZCV/Ecofac depuis 2004, com. pers.).

leurs investissements mieux sécurisés. Nous reviendrons néanmoins sur les nécessaires objections à faire vis-à-vis des logiques instituées par ces systèmes.

1.3.3. L'exemple des Zones d'intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire au Cameroun

Nous l'avons déjà vu, les Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) du sud-est Cameroun sont plus récentes et moins opérationnelles que les ZCV centrafricaines. Elles accueillent encore peu de sociétés de chasse ou de chasseurs isolés et sont donc à l'heure actuelle moins intéressantes financièrement pour les communautés riveraines. Ce sont les Zones d'Intérêt Cynégétique - sur le modèle des secteurs classiques centrafricains - qui génèrent donc le plus de revenus au niveau national et local au sud-est Cameroun. Néanmoins, les Comités de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF) des ZICGC perçoivent déjà quelques revenus de l'activité des sociétés de chasse ayant effectué des safaris ponctuels. Le règlement intérieur des ZICGC, dans la même logique que les ZCV, a instauré l'obligation de distribuer aux communautés les plus proches 75% de la viande prélevée par les chasseurs ainsi que le paiement préalable de 25% des taxes d'affermage (mais pas les taxes d'abattage) journalières aux CEGES, les cellules de gestion des COVAREF.

Tableau 36 : Clé de répartition des principales taxes au sud-est Cameroun

Objet	Trésor Public (Yaoundé)	Fond Spécial (MINEF Yaoundé et Yokadouma)	Communes (budget communal)	COVAREF (Comité de Valorisation des Ressources Fauniques)
Niveau de rétribution	national	national	local	local
Permis de chasse ZIC et ZICGC	70%	30%	-	-
Licence de guide et aspirant	55%	45%	-	-
Taxe d'affermage ZIC	27,5%	22,5%	40%	10%
Taxe d'affermage ZICGC	-	-	-	30 000 F CFA/ jour de chasse
Taxe d'abattage ZIC et ZICGC	70%	30%	-	+ 10% de majoration sur 100% taxes payées

Tableau 37 : Répartition des principaux revenus de la chasse sportive au sud-est Cameroun (en euros, 1 euro = 656 F CFA)

Année	1999/2000			2000/2001		
	Etat (Trésor Public + Fond Spécial)	Communes	COVAREF	Etat (TP + FS)	Communes	COVAREF
Revenus issus des taxes d'abattage	83 421	-	5 029	110 968	-	11 051
Revenus issus des taxes d'affermage	28 588	22 871	9 925	59 762	47 810	11 952
Total	112 009	22 871	14 954	170 730	47 810	23 004

Comme nous le montrent les tableaux précédents, les revenus des ZICGC sont très largement inférieurs à ceux obtenus les mêmes années par les ZCV centrafricaines. Des raisons conjoncturelles mais aussi à notre sens structurelles expliquent ce constat.

D'abord, la réorganisation du secteur chasse au sud-est Cameroun est récente et l'établissement des Zones d'Intérêt Cynégétique et des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire, en phase de tâtonnements. Si les structures de gestion locale des ZICGC - CEGES et COVAREF - sont, elles, opérationnelles, ce sont les sociétés de chasse partenaires qui font encore défaut pour s'engager durablement sur les ZICGC. Ni les potentialités écologiques incertaines de ces zones - proches des villages et donc très chassées -, ni la complexité de l'architecture administrative mise en place ne les rassurent. En corrélation, les efforts des sociétés de chasse se sont tous portés sur les ZIC, plus rassurantes et assez nombreuses (dix) pour satisfaire les opérateurs économiques les plus sérieux. Si les rares sociétés et chasseurs indépendants se rendant sur les ZICGC dans les années à venir en rapportent de bons résultats, leur réputation pourrait s'améliorer, la demande de sociétés de chasse croître et en conséquence les revenus suivre la même tendance.

Notons de plus que les faibles quotas d'abattage accordés - légitimement - sur ces zones, ajoutés à des modalités de décentralisation des revenus insuffisamment engagées en faveur des communautés, ne permettent pas de générer des revenus aussi conséquents que les ZCV centrafricaines.

Enfin, relevons que contrairement à la politique menée sur les ZCV, aucune réelle stratégie de contrôle de l'activité des sociétés de chasse n'a été mise en place au sud-est Cameroun : ainsi des sociétés connues pour avoir des comportements non durables ont été, pour des raisons politiques, privilégiées dans l'attribution des ZIC. Les conditions historiques et politiques dans lesquelles s'insère la chasse au Cameroun n'ont en fait pas permis « l'épuration des plus mauvais sujets » comme en RCA.

Si les premiers pas effectués sont donc frileux, il faut les considérer au regard de stratégies politiques complexes de l'Etat Camerounais, certainement moins prêt que la République Centrafricaine à rétrocéder effectivement les devises de la chasse aux communautés organisées en ZICGC. En effet, le pouvoir central ne perd pas de revenus sur les Zones d'intérêt Cynégétique (les 10% de taxes d'abattage payées par les sociétés de chasse aux communautés étant en sus des 100%) et bénéficie également d'une partie des taxes liées aux Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître

aux ZICGC comme aux ZCV un rôle pilote dans la mise en place de ces processus de participation des populations riveraines aux bénéfices économiques des zones de chasse en Afrique Centrale.

1.3.4. Quelles conditions pour garantir une efficacité économique des zones de chasse communautaire ?

Présentés d'abord à titre d'exemple, les résultats précédents concernant nos sites pilotes ont permis d'identifier les conditions nécessaires à la garantie d'une rentabilité et d'une viabilité des programmes utilisant la chasse sportive comme outil économique. Nous l'avons dit en introduction, nombre de programmes en Afrique sont aujourd'hui attirés par ces modèles et tentent de les appliquer sur leurs sites d'intervention, sans toutefois que tous les paramètres soient réunis pour garantir leur efficacité. A notre sens, ces insuffisances d'identification lors de l'élaboration des projets ont eu pour résultat la création de graves contraintes sur les territoires concernés, pouvant aboutir à des résultats inverses à ceux escomptés. Le modèle des ZCV de RCA peut être considéré dans l'immédiat comme un des plus efficaces, au moins du point de vue strictement économique. Cela, non pas seulement parce qu'il a été bien pensé puis bien mené, mais plutôt, à nos yeux, parce qu'il s'est inscrit dans un contexte aussi bien écologique que socio-économique, politique (voire géopolitique) et historique favorable pour assurer sa réussite. Le modèle des ZICGC nous a apporté de son côté d'autres types d'information. De manière générique, les paramètres que nous avons relevés de la façon la plus objective possible sont les suivants :

- (i) Le pays concerné doit posséder un degré d'attrance important pour les chasseurs sportifs, particulièrement les collectionneurs et passionnés les plus fortunés (particulièrement une clientèle nord-américaine).
- (ii) Il doit pouvoir être proposé à ces chasseurs des espèces à très haute valeur ajoutée, telles que les *big five* ou des trophées rares (Eland, Nyala, Bongo, Hylochère, etc.), associées à un large panel d'espèces plus communes, permettant de pratiquer des safaris très haut de gamme justifiant une politique de tarification élevée.
- (iii) Les sociétés de chasse partenaires doivent être strictement sélectionnées sur des critères de santé financière, de compétence (gestionnaire et cynégétique) mais aussi d'éthique et de capacité de collaboration avec les populations locales, l'Etat et les projets en appui.
- (iv) Les zones de chasse doivent être de superficie importante (au moins 100 000 hectares en forêt, au moins 200 000 hectares en savane) pour assurer la présence d'un cheptel faunique important, de zones réservoirs périphériques, autoriser des quotas suffisants tout en générant

une pression de chasse durable particulièrement sur les espèces phares, mais également autoriser la présence de zones de droits d'usage réservées aux populations riveraines.

(v) La pression démographique périphérique aux zones de chasse doit être la plus faible possible - comme en RCA - limitant ainsi la pression cynégétique villageoise, afin que les revenus hérités de la chasse aient un réel impact en terme de développement local, que le phénomène soit lisible et donc accepté par les populations riveraines.

(vi) Il ne doit pas y avoir de compétition d'usage du territoire avec d'autres modes d'exploitation industrielle des ressources naturelles, hormis en milieu forestier où la présence de compagnies forestières paraît presque indispensable pour le bon fonctionnement des sociétés de chasse. La multiplicité dans une même zone d'exploitants des ressources naturelles (diamant, etc.) engendre souvent des flux migratoires et masque le sentiment que c'est non la destruction ou la modification du milieu naturel mais sa conservation - par son utilisation raisonnée, en l'occurrence ici la chasse - qui génère des revenus.

(vii) Le pouvoir central doit s'investir dans la voie d'une décentralisation des prises de décision et des revenus de la chasse à l'avantage des administrations et communautés locales - d'un point de vue technique comme législatif - et notamment accepter une diminution de sa part des devises issues de la chasse pour son fonctionnement propre comme c'est le cas en RCA.

(viii) Les modalités de redistribution de la richesse générée par les safaris, modalités initiées par le programme PDZCV, paraissent les plus intéressantes, notamment le paiement à l'avance des différentes taxes. Celles-ci ont des répercussions positives en terme de conservation de la ressource (négociations des quotas sur des critères écologiques obligeant le secteur privé à entrer dans une logique de gestion de stock...), elles génèrent des revenus élevés au niveau local et acceptables pour tous les acteurs.

(ix) Enfin, il va de soi qu'une politique de protection du territoire, planifiée et efficace contre le grand braconnage éventuel ou la chasse commerciale, doit être menée par tous les acteurs afin de limiter la pression sur la ressource et la compétition avec l'activité de safari.

De cette énumération de paramètres relatifs à une justification économique des systèmes communautaires impliquant la chasse sportive, nous devons d'abord retenir que rares sont les pays d'Afrique Subsaharienne qui peuvent aujourd'hui les réunir tous. Le problème de la reproductibilité des modèles se pose donc. Nous pensons particulièrement aux tentatives actuelles en Afrique de l'Ouest - Burkina Faso, Bénin, Niger, Côte d'Ivoire - qui nous paraissent sujettes à caution. Si les conditions institutionnelles prescrites peuvent

certainement y être réunies aussi bien qu'ailleurs, en revanche, les conditions écologiques et démographiques ainsi que l'image déjà renvoyée par ces pays aux chasseurs sportifs - safaris de moyenne ou basse gamme - sont des contraintes difficilement surmontables. En revanche, nous devons relever que certains pays d'Afrique Centrale ne développant pas d'activité de safari à l'heure actuelle possèdent des territoires dont les caractéristiques permettraient certainement d'obtenir de très bons résultats si des programmes similaires à ceux traités ici étaient initiés. Nous pensons notamment au nord du Congo-Brazzaville qui pourrait ainsi beaucoup mieux valoriser sa faune¹, au Gabon, à la République Démocratique du Congo, à certains secteurs du sud-est de la RCA, à certains blocs de chasse du sud du Tchad.

¹ Le nord du Congo-Brazzaville, en périphérie du parc Nouabalé-Ndoki, possède nombre de conditions pour initier de tels modèles (espace forestier suffisant ; grande faune attractive et abondante - Eléphant, Bongo, Sitatunga, Hylochère, etc. ; pression démographique faible, données scientifiques sur les aspects écologiques et socio-économiques déjà nombreuses permettant d'ajuster efficacement les modalités de gestion). Des projets en ce sens avaient été établis jusqu'en 1999, date à laquelle le ministère des Eaux et Forêts décida, principalement sous pression de l'ONG WCS - partie prenante dans la gestion du PNND et de sa périphérie - de ne plus autoriser de quotas expérimentaux de Bongos, faisant par là-même cesser toute possibilité de fonctionnement à la seule société de chasse exerçant à l'époque. Il semble que des jeux politiques et des problèmes relationnels entre certains acteurs primordiaux des négociations aient beaucoup influé sur l'application de cette décision.

Au regard de ces contraintes, les paramètres - principalement économiques - que nous avons relevés au cours de ce chapitre, nous amènent nécessairement à une analyse critique. Il s'agit de questionner non plus les conditions nécessaires à une efficacité des programmes, mais plutôt la validité des modèles eux-mêmes tels qu'ils sont conçus et ensuite proposés, sinon imposés. L'argumentaire participatif - et ses limites - développé dans ce cadre a fait l'objet de travaux principalement axés sur le programme Campfire au Zimbabwe¹ mais presque jamais en Afrique Centrale ou Occidentale. Après un aperçu des réflexions autour de la notion - devenue très orthodoxe - de « participation », nous focaliserons notre analyse sur les paradoxes induits par le rôle de la chasse sportive dans certains programmes de gestion communautaire de la faune en Afrique Centrale. En questionnant la notion de gestion participative, en nous interrogeant sur les stratégies étatiques de contrôle et d'appropriation indirecte de l'espace, sur les modalités d'accès au foncier et sur les logiques de marchandisation des ressources naturelles, enfin en relevant la dépendance du niveau local vis-à-vis de l'international générée par ces modèles, nous insisterons sur ce qui nous semble être les véritables enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource soulevés par la chasse sportive et son insertion dans les programmes de gestion participative.

¹ MUROMBEDZI J. C., 1994. (a), *op. cit.*
RODARY E., 2001., *op. cit.*
MURPHREE M.W., 2000., *op. cit.*

Chapitre 2. Chasse sportive et programmes de gestion communautaire de la faune sauvage ; validité de l'argumentaire participatif et enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource

Section 2.1. La participation comme élément de reconsidération de la chasse sportive en Afrique Centrale ?

2.1.1. Rappels sur la notion de « participation »

A la fin de la première partie, nous avons vu comment sont apparues, au début des années 1980, les logiques participatives dans le domaine de la gestion de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne et leur développement en Afrique Australe. « Faire participer » les populations à la gestion des ressources naturelles en s'attachant à une prise en considération des contextes locaux devait être un palliatif aux contraintes récurrentes touchant la faune sauvage - les usages non durables de la faune en « accès libre » entraînant sa diminution voire sa disparition -, en même temps qu'aux approches classiques de la conservation reconnues obsolètes.

Néanmoins, si ces approches participatives devaient et doivent toujours répondre à des contraintes réelles, elles se sont vite imposées aux pays du Sud de manière relativement autoritaire, ces derniers devant s'adapter aux nouveaux *desiderata* des organisations internationales. Nombre de responsables des administrations des Eaux et Forêts en Afrique Subsaharienne précisent qu'à l'heure actuelle, comme le rappelle Nguingiri : « *Tout projet qui ne se réfère pas à l'approche participative n'est pas crédible aux yeux de la communauté internationale. Il ne peut pas être financé par les bailleurs de fonds. L'Agenda 21 nous recommande de développer des stratégies participatives. Tous les colloques et séminaires reviennent sur cette directive¹.* »

Aujourd'hui, de nombreux travaux ont nourri la nécessaire critique de ces programmes et questionné tant la pertinence théorique de leurs approches que les idéologies et stratégies sous-jacentes à leur mise en place et la réelle efficacité des pratiques « participatives »². La

¹ NGUINGIRI J.C., 1999., *op. cit.*, p. 4.

² BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

BAHUCHET S., DE MARET P., GRENAND F., GRENAND P., 2000. *op. cit.*
COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000., *op. cit.*

plupart argumente que l'émergence du participatif dans le domaine de la gestion de la faune sauvage aurait répondu autant, sinon plus, à une volonté des milieux de la conservation de réformer sans transformer en profondeur les modèles existant depuis la période coloniale, qu'à une réelle volonté nouvelle de gestion de la ressource à une échelle locale, par et pour les populations. Ils retiennent également que les postulats de base de ces modèles - assez bien résumés par la notion de *benefit sharing*, suggérant que les bénéfices économiques occasionnés par l'exploitation des ressources par un acteur tiers et leur redistribution suffiraient à pallier les mesures de coercition touchant à un accès direct à la ressource de la part des communautés locales -, sont en fait souvent erronés. La preuve en serait dans l'inefficacité écologique et/ou socio-économique de nombreux programmes.

Rodary estime lui, non sans un certain cynisme, que « *la participation et la décentralisation qui lui est liée permettraient ainsi une « internalisation » des populations (au sens où l'entendent les économistes)¹. »* Les populations locales y seraient donc non pas vues comme des acteurs-partenaires dont le bien-être et le « développement » seraient autant une priorité que la gestion de la faune sauvage, mais comme les « externalités » de problèmes environnementaux à « internaliser ». Toujours d'après Rodary, « *la participation est une idée intégratrice, mais une modalité ségrégative². »*

Avant de nous pencher sur une analyse des limites et contraintes que peuvent poser les programmes en Afrique Centrale, voire des paradoxes dans leurs fondements conceptuels, il nous faut d'abord revenir rapidement sur les typologies les plus couramment retenues en matière de gestion participative et voir comment s'y insèrent les acteurs de la chasse sportive. On distingue généralement, pour discriminer les différents degrés de droits - ou pouvoirs - des acteurs locaux en amont et en aval des programmes, (i) la participation « passive », qui se limite à mettre en place des systèmes palliant les coûts des modalités - souvent coercitives pour la communauté -, de gestion de la ressource, (ii) la participation « active » ayant pour

DRIJVER C.A., 1990. *La participation de la population dans les projets écologiques, dans les pays en voie de développement*, International Institute for Environment and Development (Programme réseau des zones arides), London, pp. 17-18.

WELLS M.P., BRANDON K., HANNAH L., 1992., *People and parks : linking protected area management with local communities*, World Bank -WWF-USAID, Washington.

IIED, 1994. *Whose Eden? An overview of community approaches to wildlife management*, International Institute for Environment and Development, London, 124 p.

KISS A. (dir), 1990., *op. cit.*

RODARY E., 2001., *op. cit.*

WESTERN D. et al., 1994. *Natural connections, Perspectives in community-based conservation*, Island Press, Washington - Covelo.

¹ RODARY E., 1997. *op. cit.*, p. 37.

² RODARY E., 2001., *op. cit.*, p. 492.

finalité une prise de pouvoir réelle des communautés dans les processus décisionnels et fonctionnels des projets.

Le tableau suivant donne un aperçu des pratiques et principaux objectifs relatifs à ces différentes formes de participation.

Tableau 38 : Typologie classique des formes et pratiques de participation dans les projets de gestion communautaire de la faune sauvage

<i>Participation passive</i>		<i>Participation active</i>	
Compensation	Dédommagement aux populations de la perte du droit d'accès aux ressources par une compensation financière	Pouvoir politique	Augmentation des pouvoirs politiques des communautés pour tendre vers une propriété collective (ou commune) des ressources (décentralisation)
Substitution	Proposition de ressources alternatives ou de modes d'usages alternatifs par la redistribution (élevage domestique, viande issue du <i>cropping</i> à tarifs préférentiels, viande issue du tourisme cynégétique)	Prise de décision	Promotion des initiatives locales et du pouvoir de décision des populations en amont et en aval des projets vis-à-vis des autres acteurs (autorités, acteurs privés, projets)
Création de revenus	Proposition d'activités alternatives à la chasse et rémunératrices donc incitatives, notamment sous forme d'emplois au sein des aires protégées, campements de chasse, projets divers, etc.	Institutions locales	Etablissement et reconnaissance d'institutions locales (comités de gestion) vecteurs de ces prises de pouvoir politique, capables de s'auto-gérer et de reprendre à leur compte le fonctionnement des projets
Education	Travail d'éducation et de sensibilisation auprès des populations sur l'intérêt des politiques de gestion de la ressource, avec pour but final de modifier leur comportement d'usage	Droits d'accès	Les droits d'accès - et donc d'usage, éventuellement de propriété - à la ressource par les populations sont directs et ne passent par un intermédiaire que si la communauté en fait le choix préalable

Source : d'après TAKFORYAN A., 2001., *op. cit.*, p. 95., modifié par nous.

Nous pouvons également reprendre la typologie un peu plus poussée - car hiérarchisée - de Rodary qui modifie une synthèse de Pimbert et Pretty¹. Il présente ainsi ce qu'il appelle les différentes formes « idéales-typiques » de la participation, et distingue surtout, outre les différents niveaux de participation passive et active, une participation « fonctionnelle » préalable à une participation « décisionnelle ».

¹ *Ibid*, p. 134.

Figure 10 : Une typologie de la participation*Degré de participation*

Information	<i>Participation passive</i>
Prestation d'information	
Consultation	
Intéressement matériel/monétaire	<i>Participation fonctionnelle</i>
Cogestion	
Décision paritaire, concertation	<i>Participation décisionnelle</i>
Initiative indépendante	
Autogestion	

Source : RODARY E., 2001., *op. cit.*, p. 135., modifié d'après PIMBERT M.P., PRETTY J.N., 1995., *op. cit.*

C'est maintenant un lieu commun de dire que les résultats des méthodes participatives ne sont pas à la hauteur des espérances initiales. Plus de vingt ans après le développement du concept de participation dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, le bilan est plus que mitigé¹. L'application concrète de ces approches se heurte en effet à de multiples difficultés d'ordre conceptuel, méthodologique et structurel².

Les modèles de participation passive, en s'appliquant maintenant à la gestion des zones périphériques de la majorité des aires protégées, sont bien plus fréquents - car plus aisés à mettre en place³ - que les modèles de participation active ; mais la compensation, la substitution, la création de revenus et l'éducation, fonctions dépourvues de toute réelle négociation et médiation entre acteurs (projets de conception exogène), ne sont pas des paramètres suffisants pour envisager une réelle réappropriation de l'espace et de la ressource par les populations. Ils créent dans la plupart des cas une dépendance financière et ne perdurent pas au terme des projets. Ces phénomènes ont tendance à générer frustration et

¹ Au point que l'on doit noter récemment, surtout en Afrique Centrale, un net retour à des approches de conservation classique en ce qui concerne la gestion périphérique des aires protégées sous la pression de certains organismes de conservation, particulièrement nord-américains. Nous reviendrons sur cette idée en conclusion de ce travail.

² ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Espaces et Milieux, Paris, p. 193.

³ En ce sens, on pourrait caricaturer en affirmant que dans le Bassin Congolais, une compagnie forestière qui mène des campagnes de sensibilisation à la gestion de la faune auprès de ses employés et des communautés locales, peut obtenir les mêmes résultats qu'un projet de participation passive ; les taxes de redevance sur les coupes « compensent » ; les petits marchés locaux de produits manufacturés et autres qui ne manquent pas de se créer « substituent » ; les salaires payés aux employés locaux « créent des revenus » directs et indirects ; la campagne de sensibilisation aux problèmes de conservation des ressources « éduque ». Cf. par exemple la plaquette de présentation des activités forestières du groupe Thanry au Gabon, 2003.

défiante vis-à-vis de structures exogènes ayant eu une fonction finalement perturbatrice et dont les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées au départ¹.

Les buts avoués des modèles de participation « active », fort louables au demeurant, sont résumés ainsi par Cernéa : « (...) *empowering people to mobilize their own capacities, social actors rather than passive subjects, manage the ressources, make decisions, and control the activities that affect their lives*¹. » Il s'agit donc, en partant d'une politique étatique de décentralisation des pouvoirs, de favoriser une gestion des ressources naturelles « par le local », en s'appuyant sur des populations qui s'approprieraient le plus possible le projet en s'autonomisant par rapport aux structures fondatrices.

Jusqu'à présent, force est de constater que les modèles de cogestion effectifs des ressources naturelles et particulièrement fauniques sont rarissimes et les cas d'auto-gestion totale (projet auto-géré localement sans assistance technique d'acteur exogène) efficaces et pérennes encore inexistants. Il est surtout intéressant pour nous de relever que dans le domaine de la faune sauvage, les programmes de gestion participative active présentés comme les plus réussis ou prometteurs sont associés à une activité de chasse sportive. Nous pensons bien sûr à Campfire, à Admade, aux ZCV centrafricaines dont le modèle tente d'être repris, particulièrement en Afrique Occidentale.

Cela nous amène évidemment à chercher, et en l'occurrence à trouver, un lien entre ces objets. A notre sens, ce lien est de réciprocité. En effet, d'une part la chasse sportive a en quelque sorte été « sauvée » par les programmes de gestion participative ayant favorisé sa reconsidération dans les années 1980-1990. D'autre part, ces modèles participatifs, en réponse aux nombreux échecs relevés depuis vingt ans, cherchent encore à trouver une forme de légitimité en utilisant un mode de gestion présentant - malgré une mauvaise image en terme de communication - de nombreux atouts techniques.

2.1.2. La chasse sportive « sauvée » et reconsidérée grâce à la participation

Pour bien comprendre notre argumentation, il est nécessaire de revenir une fois encore sur la situation puis l'évolution de la chasse sportive en Afrique Subsaharienne au début des programmes participatifs développés en Afrique Australe. Nous l'avons vu dans la première partie, à la fin des années 1970, on relève simultanément le développement de ce que nous avons appelé « l'ère industrielle » de la chasse sportive, et un accroissement sans précédent des pressions anthropiques sur la grande faune sauvage avec notamment « l'explosion » du

¹ JOIRIS D.V., 1997., *op. cit.*

grand braconnage à but commercial. Toute forme de prédation, toute forme de chasse, sportive ou non, dans une période de montée de puissants lobbies écologistes s'affichant ouvertement anti-chasse, est de plus en plus bannie dans les pays occidentaux. S'il n'y a pas pour autant de campagne ciblant particulièrement les safaris, une lecture plus critique débouchant sur une remise en cause des pratiques cynégétiques passées des chasseurs coloniaux se développe fortement et vient alimenter l'argumentaire de la *deep ecology* opposé aux approches utilitaristes des ressources naturelles. Dans les années 1970-1980, particulièrement en Afrique Centrale, l'histoire comme l'actualité du safari ne vont donc pas en faveur de sa légitimité écologique, socio-économique ou éthique.

Avec quelques décennies de recul, un constat s'impose : l'ampleur de la diminution de la faune sauvage, le poids politique de certaines ONG environnementalistes radicales, enfin l'orientation anarchique prise par les milieux de la chasse sportive, auraient, sans les importantes évolutions vues tout au long de ce travail, abouti à la disparition du tourisme cynégétique dans les savanes centrafricaines et camerounaises. Pour les lobbies cynégétiques en phase de repli politique, la « solution » est donc apparue en Afrique Australe avec les programmes précités. Il faut dire que dans ces pays, comme l'a montré Rodary², les liens entre milieux de la conservation et milieux de la chasse n'ont pas suivi les mêmes aléas qu'en Afrique Centrale et Occidentale ; les mêmes hommes ont souvent animé ces différents réseaux, le paradigme utilitariste et les approches libérales de la gestion de la faune y ont toujours dominé et leurs liens sont restés très prégnants. Ce qui amène notamment Constantin, Murphree ou Murombedzi³ à voir derrière la mise en place des nouvelles politiques participatives en Afrique Australe, davantage une volonté de faire perdurer des systèmes anciens par l'adoption d'un discours et d'une approche réformistes, que de réellement occasionner un changement dans les prises de pouvoir par le local et dans les modes de gestion classiques du milieu.

Nous ne réfutons évidemment pas ces thèses qui sont aussi valides pour le reste de l'Afrique Subsaharienne, mais, à notre sens, les milieux cynégétiques francophones n'ont pas eu la même influence que les milieux anglo-saxons dans le développement de ces approches ; après avoir été attentistes et finalement peu aptes à s'organiser en corporation permettant une

¹ CERNEA, 1995, cité par WELLS M.P., BRANDON K., HANNAH L., 1992. *op. cit.*, p. 46.

² RODARY E., 2001., *op. cit.*

³ CONSTANTIN F., 1998 (b), *op. cit.*

MURPHREE M.W., 2000. « Ex africa semper aliquid novi ? », Pour une nouvelle approche de la conservation ?, in COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000. *Administrer l'Environnement en Afrique ; Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris-Nairobi, Karthala-IFRA, pp. 41-52.

lecture fine de leur situation, ils ont emboîté le pas de systèmes qui paraissaient pouvoir les re-légitimer.

Pour nous, c'est donc, paradoxalement, le développement du concept de participation en Afrique Australe - plus que celui d'un réel vécu en la matière - étendu ensuite à l'Afrique Centrale, qui aurait favorisé le maintien, la reconsidération puis le re-développement du tourisme cynégétique dans les politiques de gestion de la faune sauvage de cette dernière région.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater les positions du programme Campfire vis-à-vis de la chasse sportive, et de les comparer avec les approches de programmes comme ceux d'Ecofac en RCA, vus dans la troisième partie :

« In the Campfire experience, no form of ecotourism has been more effective (...) than safari hunting. For developing countries with fragile ecosystems and burgeoning human populations, the advantages of safari hunting over « mass tourism », or even the now popular « photo tourism », can be summarised as follows :

- Low environmental impact. Hunters' need are few : fonctionnal, temporary accomodation and a four wheel drive vehicle. They also tend to travel alone, or at most in small groups. As such, infastructural investment required to set up a hunting operation is minimal, while the impact of hunters on the environment is, at most, negligible.*
- Benefits to local people. Hunting is ideally suited to remote locations. It can therefore vitalise local economies which are poorly positioned to tap the mass-tourism market, or other mainstream economic sector.*
- High return : Hunters are prepared to pay. Safari hunting is not only an expensive pastime, but also tend to be pursued by people from developed countries who carry much needed hard currency. When the above benefits are combined, they provide the key to good ecotourism.*
- The incentive to conserve and use sustainably. Hunting places a clear monetary value on individual animals, thus providing the most obvious incentive conceivable for rural communities to conserve their wildlife¹. »*

On retrouve donc synthétisé en quelques lignes le même argumentaire, principalement économique, récemment récupéré en Afrique Centrale et Occidentale. Ici, pourtant, au milieu des années 1980, il est encore difficile de voir un réel rapprochement entre les milieux de la conservation et ceux de la chasse sportive. En RCA, les dirigeants du PDRN comme ceux de WWF, au Cameroun ceux de WCS puis de WWF, étaient plutôt idéologiquement opposés à la chasse sportive, et globalement en relations conflictuelles avec les sociétés de chasse. Entre

MUROMBEDZI J.C., 1994., *op. cit.*

¹ CHILD B., WARD S., TAVENGWA T., 1997. *Zimbabwe's CAMPFIRE Programme : Natural Resource Management by the people*, IUCN-ROSA Environmental Issues Series N°2, IUCN-ROSA, Harare, Zimbabwe, 47 p.

1988 et 1996¹, les rapports annuels du PDRN ainsi que les multiples correspondances échangées² entre ce programme et les sociétés de chasse sont particulièrement éloquents.

Ce n'est que face à l'échec de toutes les tentatives menées et en s'appuyant sur ce qui se faisait ailleurs qu'a germé, dans l'esprit des promoteurs de ces programmes, l'idée de la nécessité de partenariat effectif et consensuel avec les sociétés de chasse. Les effets ont, semble-t-il, été doublement bénéfiques ; d'une part, au vu des résultats immédiats du point de vue socio-économique comme écologique, les projets ont rassuré les bailleurs de fonds sur la validité de leur approche et l'efficacité de leur travail et eu le temps d'affiner les systèmes testés³ ; d'autre part, les acteurs du tourisme cynégétique ont dû modifier leurs discours, et, plus important encore, leurs pratiques. Nous pouvons donc affirmer que c'est par défaut que les projets ont généré ces partenariats, et sous la contrainte que les sociétés de chasse ont évolué.

Il faut aussi voir que lorsqu'elles s'insèrent comme partenaires dans ces programmes de gestion communautaire, les sociétés de chasse qui acceptent de jouer le jeu sont bénéficiaires sur de nombreux points. Leur rapport direct à l'Etat⁴ se voit limité dans la mesure où certains types de modalité et de négociation se font auprès de nouveaux interlocuteurs (communautés locales, projets) réduisant ainsi singulièrement les cas de corruption active ; leurs rapports aux populations riveraines et aux projets sont globalement moins conflictuels et leur positionnement central dans le fonctionnement des programmes assure la prise en compte de leurs points de vue dans les négociations avec les autres acteurs ; leurs investissements sont mieux sécurisés avec la signature de protocoles d'accord sur plusieurs années leur offrant certaines garanties (Cf. annexe 4) ; leur image de marque et leur capacité de lobbying sont améliorées auprès des professionnels de la gestion de la faune.

Si la chasse sportive a donc été sauvée par la participation dans les années 1980, elle semble également aujourd'hui mieux sécurisée par ces systèmes, ce qu'ont bien compris les acteurs du monde de la chasse les plus avertis.

¹ PDRN, 1988-1995. *Rapports d'activités semestriels*, MEFCPT / Programme de Développement de la Région Nord - UE, Bangui.

PDRN, 1993. *Le tourisme cynégétique dans la zone du PDRN*, MEFCPT - Programme de Développement de la Région Nord, Bangui.

² Que nous avons eu l'occasion de consulter dans le reste des archives du MEEFCP à Bangui.

³ Notons par exemple que le PDRN a connu 4 phases successives de financement de 1988 à 2001, puis a ensuite été reconduit sous le nom de PDZCV en étant inséré dans le programme régional ECOFAC. Même si les différents audits du PDRN ont très tôt souligné ses lacunes du point de vue de sa stratégie socio-économique, ce programme a toujours été considéré comme primordial pour la sécurité, le développement et la conservation des espaces naturels de la région nord de la RCA.

⁴ Nous reviendrons sur les rapports des acteurs privés avec le pouvoir central en Afrique, les implications stratégiques et les jeux d'acteurs qui en procèdent.

Maintenant, si les sociétés de chasse ont à peu près partout bénéficié du développement des logiques participatives, il faut savoir que la réciproque est vraie. Il ne s'agit pas ici de surestimer l'importance de la chasse sportive dans les politiques de gestion de la faune sauvage. Nombre de projets testant et adoptant des approches de gestion participative n'envisagent pas d'associer ou de développer cette activité mais se concentrent davantage sur des modes de gestion directe des ressources par les communautés. Mais lorsque les conditions d'un fonctionnement optimal des modèles énumérés précédemment sont présentes, la chasse sportive se présente en effet comme un outil éminemment pratique à disposition des programmes de gestion communautaire : d'abord et surtout, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, un outil de financement potentiellement conséquent, relativement souple et facilement manipulable ; ensuite un outil d'aménagement de l'espace efficace (par une répartition des charges d'aménagement des zones concernées incombant généralement aux seuls projets) ; enfin, et ce qui est tout aussi important, un acteur supplémentaire auquel revient une partie des responsabilités des résultats des programmes. En cas de succès, c'est généralement le bailleur de fond initial (UE, WWF, WCS, FFEM, FEM, BM, AFD, etc.) du projet qui est le seul acteur à posséder la capacité de communication suffisante pour valoriser son action. En cas d'échec, comme cela arrive souvent, les comportements du secteur privé sont alors les plus aisément condamnables. C'est exactement ce phénomène que l'on a pu relever ces dernières années au sud-ouest de la RCA, à Bayanga, où les échecs des tentatives de gestion communautaire de la faune sauvage étaient en partie imputés aux sociétés de chasse par les membres du projet WWF/GTZ. Les communautés locales ayant globalement une perception plus favorable des sociétés de chasse que du projet de conservation, ce dernier avait développé insidieusement un argumentaire visant à discréditer les chasseurs auprès des populations (ces derniers ayant adopté la même stratégie en retour bien sûr). Précisons toutefois que les changements de personnel expatrié du projet ont sensiblement fait évoluer cette dynamique depuis l'année 2002.

Section 2.2. Paradoxes des modèles et effets sur leur pertinence et leur reproductibilité

2.2.1. Gestion communautaire et lutte contre le braconnage : un problème insoluble ?

Le paradoxe principal des modèles de gestion communautaire de la faune privilégiant la chasse sportive comme mode d'exploitation de la ressource, provient du fait qu'ils reposent sur des processus conjoints mais antinomiques ; on relève, en effet, d'une part l'établissement de mécanismes tendant à la réappropriation par les communautés locales de droits d'usage sur l'espace, et d'autre part la persistance de politiques coercitives à l'égard des pratiques locales matérialisée principalement par la lutte contre le braconnage.

Les gestionnaires de projets sont souvent mal à l'aise pour justifier ces politiques maniant d'un côté la carotte, de l'autre le bâton. Si l'on stigmatise plus facilement le braconnier « étranger », celui qui vient de loin n'a pas de légitimité culturelle et prélève sans discernement, l'idée reste ancrée que les pratiques de chasse des communautés locales ne peuvent être durables. Ces sentiments s'appuient sur les nombreux exemples démontrant que la somme de plusieurs types de prélèvement sur un même espace (chasse locale, braconnage commercial, chasse sportive, etc.) n'est pas écologiquement soutenable. Même si, à travers nos études de cas, nous avons vu que cette argumentation doit être nuancée, il n'est globalement plus soutenable de laisser libre cours aux pratiques cynégétiques de chacun. Aujourd'hui, parce que les logiques individuelles ont pris le pas sur les logiques collectives à peu près partout, on ne peut plus s'appuyer sur le mythe de populations « en harmonie » avec leur environnement et dont l'usage des ressources ne peut souffrir aucune règle exogène.

Qu'elles soient abusivement coercitives ou bien à l'inverse totalement inexistantes, les méthodes de gestion de la faune sauvage imposées par les empires coloniaux, ensuite reprises et pratiquées par les Etats africains dits indépendants ont modifié très fortement les comportements et en conséquence n'ont conduit qu'à des impasses.

Ainsi, même dans le cadre de programmes visant à une auto-gestion des ressources par les populations locales, mener conjointement des actions de protection du territoire paraît sinon justifié, du moins nécessaire. Lorsque les populations sont les acteurs de cette protection (Cf. la création des gardes-chasse villageois sur les ZCV ou encore le recrutement d'écogardes parmi les habitants), on pourrait même croire à une efficacité potentielle des actions de surveillance.

Mais tous les programmes et tous les acteurs le relèvent : même lorsqu'on note de bons résultats du point de vue institutionnel, socio-économique ou encore écologique, les pratiques

de chasse locale ne sont jamais totalement abandonnées. Les raisons en sont multiples et évidentes, parmi lesquelles la simple nécessité de satisfaire les besoins alimentaires minimums, l'importance qu'a pris le commerce de viande de brousse dans les revenus en milieu rural, ainsi que comme nous l'avons vu, des raisons plus psychologiques comme le goût pour la chasse, la perpétuation de pratiques ancestrales ou encore la volonté de nuire délibérément à la faune et aux projets¹.

Les programmes de gestion, dans leur communication sur l'exemplarité de ces modèles, se voient bien obligés de mettre un bémol à leurs constats : « *Nous avons de bons résultats, le système fonctionne, mais le braconnage local perdure quand même...* ». Et dans les faits, si les arrestations de braconniers extérieurs aux communautés locales ont des répercussions neutres socialement, plutôt positives écologiquement et justifient le maintien des programmes, les arrestations de membres des communautés locales peuvent, elles, avoir des répercussions négatives bien compréhensibles ; outre l'efficacité très relative de la plupart des stratégies de lutte anti-braconnage, pour des raisons que nous verrons plus loin, les succès en la matière occasionnent généralement des climats délétères entre les acteurs des projets. En hypothéquant la confiance, ils empêchent le plus souvent toute forme de collaboration constructive.

Nous l'avons vu, sur ces zones communautaires, les droits des populations sont symboliquement supérieurs à ceux octroyés par les statuts des aires protégées classiques (parcs, réserves). Par contre, les partenariats entre les différents acteurs de ces dernières améliorent l'efficacité de la protection du territoire. Nous devons alors relever que paradoxalement, l'établissement des zones communautaires telles qu'elles sont pensées actuellement et lorsqu'elles fonctionnent, ont pour effet d'accroître les contraintes sur les droits d'usages directs des populations locales. Derrière ces processus démontrant les paradoxes et les limites des modèles, on peut donc voir, comme plusieurs auteurs en sciences politiques à propos de Campfire², une permanence des entraves à une appropriation ou une

¹ Sur ce dernier point, il est souvent avancé par le personnel des projets de conservation que de nombreux abattages d'animaux ont lieu au sein ou en périphérie des aires protégées dans le but principal de se venger des politiques coercitives menées par les projets et l'Etat en éradiquant la faune sauvage : « *plus de faune, plus de projet !* ». Si de tels actes ne peuvent être niés et sont directement corrélés avec l'efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, leur poids dans les actes de chasse ou de braconnage est pour nous à minimiser par rapport à d'autres motivations comme celles précisées ou encore la volonté de se prémunir contre l'augmentation des conflits avec certains types d'animaux (surtout éléphants et fauves).

² COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000., *op. cit.*

MUROMBEDZI J.C., 1994 (b), *op. cit.*

RODARY E., 2001., *op. cit.*

réappropriation et envisager l'inefficacité de ces approches à moyen ou long terme, au même titre que l'ont été les approches de conservation classique.

En Afrique Centrale, il est en fait bien difficile de se positionner objectivement sur la pertinence de ces stratégies. Dans le cas particulier de la RCA, le consensus autour des ZCV après des décennies de ratés fait s'interroger sur la « construction sociale » de cette réussite et nous avons vu qu'il fallait être nuancé par rapport à la réussite de ce programme. Ce qui ne peut être nié est que ce dernier est finalement perçu comme un compromis dont l'acceptation sociale relative serait plutôt encourageante dans des contextes socio-politiques et écologiques difficiles : « *Le système est perfectible, certes, et nous allons le perfectionner, mais pour l'instant, il n'y a que cela qui marche.* » nous disent les responsables du projet (Mbitikon R., com. pers., Ouamoundjou F., com. pers.). Les demandes de création de ZCV de la part de communautés bien renseignées - que nous avons relevées sur différents terrains, notamment dans l'Est et le sud-ouest de la RCA - sont là pour étayer cette argumentation.

Toutefois, l'acceptation sociale dont il est question ici mérite toute notre attention. Il s'agit de bien comprendre que les apparentes réactions positives des communautés locales, aussi bien que celles des acteurs privés vis-à-vis de ces systèmes cachent en fait des stratégies qui sont pensées et établies pour contourner les actions de coercition sur les droits d'accès à la ressource.

2.2.2. Une acceptation sociale basée sur des stratégies de contournement

« *Les populations locales ne jouent pas vraiment le jeu* » nous disent les membres des projets de conservation participative, « *elles veulent le beurre et l'argent du beurre : d'une part récupérer l'argent de la chasse, d'autre part que le projet empêche les braconniers étrangers de venir chez elles, mais elles continuent à chasser alors que l'une des clauses principales des protocoles d'accord est justement de limiter la pression cynégétique locale pour que les safaris puissent être réussis et rapporter de l'argent.* »

Pour caractériser ce type de comportement qui consiste à suivre des logiques individuelles pouvant occasionner des contraintes sur le plan collectif, les économistes parlent de la stratégie du « cavalier seul » (*free rider*) ou de « passager clandestin » : lorsqu'un individu sait qu'il ne peut être exclu d'un bien collectif, il a tendance à ne pas participer à sa production tout en profitant de sa consommation¹.

¹ TAKFORIAN, 2001. *op. cit.*, p. 45.

Dans les cas de figure précis que nous étudions, on constate que souvent, dans le cadre d'un accord en multi-partenariat, un ou plusieurs des acteurs ne respecte pas les termes de l'accord, soit parce qu'il veut dégager un bénéfice plus important (qui peut être économique, social, politique), soit parce que les termes de l'accord lui sont désavantageux et que leur acceptation - le plus souvent sociale - ne peut passer que par un non-respect des clauses trop contraignantes. Dans le domaine de la gestion communautaire, Gibson et Marks¹ soulèvent en effet qu'étant donnés les approches et les objectifs paradoxaux de la plupart des projets de conservation/développement, il n'est guère étonnant que les populations ne se conforment pas aux impératifs de gestion tout en profitant des bénéfices qu'elles peuvent en tirer.

Sur les zones de chasse communautaire d'Afrique Centrale, ces processus ont largement cours et expliquent bien en quoi ces programmes attirent les populations locales ; le système assure des revenus à la communauté qui est censée, en contrepartie, renoncer - selon diverses dispositions que nous avons vues - à un droit d'accès direct à la ressource. Si, dans les faits, la communauté se voit dans l'impossibilité de renoncer réellement à cet usage direct, (dans certains contextes, comme au nord de la RCA, l'argument alimentaire est le premier à expliquer la nécessité de continuer à chasser) elle met en place une stratégie pour contourner les termes de l'accord les plus contraignants.

C'est en fait la persistance de la chasse villageoise, problématique relevée de manière récurrente par les projets comme nous l'avons dit, qui montre le mieux cette dynamique. Au Cameroun comme en RCA, sur les ZICGC comme sur les ZCV, les chasseurs locaux, s'ils sont malgré tout bridés dans leurs actions par la présence des autres acteurs, continuent donc à chasser pour leur subsistance et pour le commerce. Et lors de nos travaux de terrain, nous avons pu constater que les chasseurs s'autorisent ces prises de risques en ayant conscience des sanctions prévues dans les protocoles d'accord et en mettant en place diverses stratégies pour les éviter. Citons entre autres : éviter de chasser sur la zone de chasse de son village de résidence pour ne pas pénaliser l'ensemble de la communauté² ; éviter de prélever les espèces ayant un intérêt majeur pour les chasseurs blancs pour ne pas trop pénaliser le système de rétrocession de revenus³ ; surtout, maintenir des réseaux de renseignements élaborés

¹ GIBSON C.C., MARKS S.A., 1995. *Transforming rural hunters into conservationists : an assesment of community-based wildlife management programs in Africa*, World Development, 23, p. 951.

² Cf. en annexe 4 l'article 37 du Protocole d'accord des Zones de Chasse Villageoise dans le nord de la RCA, qui rappelle le, pénalise financièrement les communautés d'une ZCV dans le cas où un des chasseurs d'un des villages est arrêté en action de braconnage.

³ Nous avons vu dans notre partie 2 que les prélèvements des chasseurs blancs et ceux en chasse locale se superposaient finalement et naturellement assez peu. Les raisons avancées ici - tout de même relevées

permettant de connaître les positionnements et les déplacements des équipes de lutte anti-braconnage des projets ou des sociétés de chasse ; enfin, s'assurer du soutien des pouvoirs locaux (administratifs et traditionnels) pour outrepasser ou limiter la sanction en cas de problèmes d'ordre judiciaire, etc.

Et il ne fait mystère pour personne qu'aussi bien les gardes villageois que les surveillants pisteurs, les cadres et personnels des projets et des sociétés de chasse, pour la majorité d'entre eux recrutés localement, sont parfois des acteurs passifs ou actifs de ces réseaux de braconnage. On note alors sans étonnement que les conflits les plus durs entre projets, sociétés de chasse et communautés riveraines surviennent lorsque ces logiques de contournement ne sont plus assurées. Qu'une action de lutte anti-braconnage tourne mal pour des raisons diverses et engage à tort des chasseurs des communautés locales, et les logiques de partenariat sont rapidement oubliées au profit de logiques plus conflictuelles.

Ces assertions, bien connues des acteurs de terrain et posant les limites pratiques aussi bien que conceptuelles des zones à gestion communautaire, soulèvent ainsi les paradoxes des modèles proposés ; elles démontrent une fois de plus que les logiques protectionnistes sous-jacentes aux projets de conservation participative ne sont pas mieux acceptées qu'auparavant par les populations locales mais que ces dernières les intègrent dans leurs modes d'accès à une ressource dont elles ne peuvent ni ne souhaitent se départir. Elles posent aussi la question de la validité de modèles prônant des prélèvements plus que drastiques en chasse sportive mais qui, dans le même temps, prennent peu en compte la variable « prélèvements locaux », cette dernière ayant potentiellement des incidences écologiques qui elles-mêmes en ont sur le fonctionnement global des programmes. Enfin, elles nécessitent de s'interroger sur la pertinence à long terme de modèles dont la réussite et l'acceptation sociale semblent passer inévitablement par le non-respect des clauses d'un ou plusieurs des acteurs.

Certes, ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Comme le précisent Karsenty et Maitre, l'approche réglementariste a depuis longtemps montré ses limites en matière de gestion de la faune sauvage ; dans ce domaine « *il n'y a pas de dispositif réglementaire qui n'ait pas été contourné*¹. » Les projets ayant de l'expérience ont donc intégré ces paramètres dans l'appréhension de leurs résultats. Mais pour bien comprendre les réels enjeux du débat, il faut également relever la réflexion intéressante de Michel Benoit qui souligne, à propos de

régulièrement lors de nos enquêtes de terrain - en sont une cause mineure par rapport à d'autres plus culturelles, techniques ou stratégiques.

¹ KARSENTY A., MAITRE H.F., 1994. *L'exploitation et la gestion durable des forêts tropicales. Pour de nouveaux outils de régulation*, Bois et Forêts des Tropiques, 240, p. 44.

populations rurales d’Afrique de l’Ouest que « *la conservation d’origine étatique n’est pas conforme à la coutume (par définition) mais ne lui est pas inconnue non plus. Voir des ressources vivantes se régénérer parce qu’un pouvoir en interdit l’usage par la violence ou la persuasion est historiquement banal et perceptible par les populations usufruitières.*¹ » Ainsi posé, l’argument peut choquer mais il correspond relativement bien au contexte historique et socio-politique que l’on rencontre en Afrique Centrale. Lorsque la protection des territoires est effectuée par des personnes identifiées car originaires de la région, sous couvert de projets occasionnant des bénéfices économiques réels, et de surcroît en partenariat avec ces acteurs connus que sont les sociétés de chasse, on s’étonne de relever finalement peu de revendications locales contre ces processus. Il faut donc y voir l’établissement de jeux d’acteurs complexes mais très prégnants dans les sociétés africaines traditionnelles où « pour que chacun soit un peu bénéficiaire, il doit laisser l’autre tricher un peu ». Un double problème se pose alors, qui est celui de la souplesse des cadres d’intervention des projets face à ces dynamiques, et celui de la réaction des sociétés de chasse face à ces phénomènes. Nous l’avons vu, les sociétés de chasse sont de petites structures souples dans leur fonctionnement mais relativement rigides dans leurs conceptions idéologiques. Leur nouveau positionnement comme acteur partenaire de politiques participatives mérite ainsi d’être questionné.

2.2.3. Gestion communautaire et sociétés de chasse, le mariage de la carpe et du lapin ?

Notion devenue dominante, la conservation participative, selon le niveau de prise en compte et d’intervention des communautés locales, revêt des formes très diverses sur le terrain. On doit notamment relever une différence importante entre les programmes faisant le choix d’une rétrocession directe des droits d’usage de l’espace et de la ressource aux populations, et ceux passant nécessairement par un acteur-exploitant intermédiaire, comme c’est le cas pour les programmes dont nous traitons.

En tant qu’intermédiaires donc, les sociétés de chasse doivent être interrogées sur leurs modalités d’insertion dans ces programmes. Elles doivent l’être aussi sur leurs capacités à composer directement avec des communautés lorsque les projets de conservation, comme tous l’annoncent de leurs vœux, sont censés arrêter leur appui technique et financier pour redonner les pouvoirs de négociation, de décision et d’action aux structures créées localement et

¹ BENOIT M., 1995. Science du territoire et conservation ; recherches sur les périphéries des Parcs nationaux du W (Niger) et du Niokolo Koba (Sénégal), Comité national de Géographie, 6^{èmes} journées de Géographie Tropicale, 6-7 et 8 Septembre, Bordeaux, p. 4.

supposées être devenues autonomes. Il nous semble avoir donné dans ce travail quelques éclairages sur ces questions en proposant une analyse des milieux de la chasse sportive en Afrique Centrale ; il en est ressorti que plusieurs limites se posent à une réappropriation de la part des populations locales lorsqu'elles ont à traiter avec des sociétés de chasse.

D'abord, en tant qu'acteurs exogènes ayant des intérêts socio-économiques et des représentations socioculturelles spécifiques - même si nous avons présenté des objections sur ce point -, les sociétés de chasse ne sont pas des structures pouvant pallier les carences fonctionnelles des projets de conservation et de développement et encore moins celles des Etats. Ensuite, en tant qu'acteurs privés soumis à des logiques commerciales, et malgré toutes les nuances que nous avons également apportées sur ce point, elles sont confrontées à des impératifs de gestion. Que surviennent une raréfaction de la ressource, des quotas trop faibles, une fiscalité trop contraignante, un niveau de chasse locale ou de braconnage commercial trop élevé, et les sociétés de chasse se voient contraintes de contourner à leur avantage, ou du moins de ne pas appliquer à la lettre, les modalités prévues dans les protocoles d'accord. Cela peut se traduire aussi bien par un non-respect des clauses relatives à la chasse en elle-même (dépassements de quotas, abattages non déclarés, usage de techniques de chasse illicites, etc.) que des clauses relatives au fonctionnement global de la zone et aux rapports avec les populations riveraines (lutte anti-braconnage non appropriée, etc.).

Sur le terrain, nous avons eu l'occasion de constater des infractions relatives soit aux règles cynégétiques, soit aux règles concernant les rapports avec les populations locales. Toutes les sociétés n'ont évidemment pas le même type de comportement. Si certains cas de figure ne permettent effectivement pas aux concessionnaires de bonne foi d'appliquer strictement les règles des protocoles d'accord, dans d'autres cas, certains bafouent sciemment les règles élémentaires de collaboration avec les communautés riveraines. Par exemple, au sud-est Cameroun, la chasse à l'appel ne permettant pas techniquement de bien sélectionner le sexe ou l'âge de l'animal prélevé, toutes les femelles éventuellement abattues ne sont bien sûr pas déclarées par les guides et les doubles taxes ne sont pas payées. Retenons que dans ce cas précis, il serait inconséquent pour des raisons commerciales et relationnelles avec sa clientèle bien compréhensibles, qu'un concessionnaire fasse respecter strictement une législation obsolète. Parallèlement, en 2000, au sud-est Cameroun, une société de chasse qui se vantait d'avoir retiré plus de 3000 pièges en acier sur sa ZIC et cherchait à montrer par-là ses efforts en matière de lutte anti-braconnage, s'est vue reprocher son zèle en la matière tant par les communautés riveraines que par le personnel du MINEF. Les comportements brutaux et non distinctifs de ses employés envers des chasseurs locaux dans leurs bons droits et des braconniers allogènes faisant de la chasse commerciale, ont été largement dénoncés.

De surcroît, nous l'avons également vu, même si certains d'entre eux ont su récupérer le discours développementaliste, les concessionnaires de chasse n'ont pas pour vocation de participer au développement des villages périphériques, et encore moins de redistribuer trop de pouvoir aux communautés locales dans la gestion des zones cynégétiques.

Enfin et surtout, au travers de leur fonctionnement interne, comme nous l'avons vu dans la troisième partie, les sociétés de chasse constituent des limites à une prise de pouvoir et à une participation réellement active des populations riveraines dans tous les processus décisionnels relatifs à l'activité de safari. Milieu encore très « Blanc », imprégné de son histoire coloniale et en tous cas peu critique vis-à-vis d'elle, le monde de la grande chasse reste finalement très conservateur et en ce sens peu enclin à perdre ses prérogatives, - même si nous avons mis là aussi des bémols à ces généralités -.

De surcroît, le tourisme cynégétique international est né et s'est développé dans le monde occidental ; le pouvoir décisionnel d'une société de chasse, même si elle a nécessairement une représentation administrative légale et des actionnaires nationaux dans le pays où elle fonctionne, se situe presque toujours en Occident (qui reste le lieu de résidence officiel des concessionnaires et des actionnaires majoritaires). Un client se recrute presque toujours dans les salons parisiens ou nord-américains et non en Afrique ; enfin, les contrats de commercialisation de safari se font avec des professionnels que l'on reconnaît comme faisant partie d'une même « communauté » ; si quelques concessionnaires burkinabé ou centrafricains noirs se sont maintenant fait une bonne réputation dans les milieux cynégétiques internationaux par leur compétence et leur sérieux, rares sont ceux qui peuvent commercialiser directement et avec succès leurs safaris sans passer à un moment donné par un intermédiaire Blanc¹.

Les facteurs limitants découlant de ces processus sont donc, à notre sens, d'une part une persistance des blocages idéologiques propres aux milieux conservacionnistes concernant les capacités des acteurs locaux à gérer eux-mêmes leurs ressources, d'autre part et corrélativement, une dépendance des communautés locales vis-à-vis de la pérennité des sociétés de chasse, peu propice à un véritable sentiment de réappropriation de la ressource et de sa nécessaire gestion.

Ainsi, en reconsidérant les sociétés de chasse comme des partenaires centraux de leur politique d'aménagement et de gestion du territoire, il convient de se demander si, contrairement aux objectifs annoncés et attendus, les programmes de gestion participative ne contribuent pas à faire revenir sur le devant de la scène des acteurs imprégnés des idéologies et des logiques (connues pour être inefficaces) qui caractérisaient les milieux de la

¹ En Juin 2003, au salon *Country-Show* à Auteuil, le stand burkinabé, spécialisé surtout en petite et moyenne chasse (avec quelques guides en grande chasse), était surtout composé de concessionnaires noirs et notamment de femmes concessionnaires vendant des safaris petite chasse. Cela détonnait fortement avec tous les autres stands de safari grande chasse présents à ce salon pour proposer d'autres destinations.

conservation classique. En Afrique Australe, les chercheurs en sciences politiques ont analysé ces paradoxes (que l'on retrouve dans le programme Campfire) comme étant la preuve que les milieux cynégétiques et conservationnistes utilisent ces nouvelles approches participatives pour mieux faire perdurer certains modes de gestion biologique comme la chasse sportive¹. Concernant l'Afrique Centrale, nous avons posé des limites par rapport à cette argumentation ; ce qui ne signifie pas qu'il faille rejeter l'idée de cause et d'intérêts communs entre ces acteurs et donc nier les paradoxes conceptuels des modèles, lesquels sont issus de stratégies éclatées de la part d'acteurs dont les objectifs véritables diffèrent de ceux annoncés. Quand Rossi, interrogeant la pertinence des approches participatives dans leurs fondements conceptuels se demande « *participer ? mais à quoi et avec qui ?*² », nous ne pouvons que le suivre et questionner au sujet de ces zones communautaires, « *participer ? pourquoi ?* » et surtout « *pour qui ?* » Si le type de participation proposé par ces modèles se résume à ce que les populations soutiennent et développent une activité de safari qui profite tout de même majoritairement, d'une part au bien-être et à l'éventuel enrichissement du concessionnaire, d'autre part au plaisir de quelques chasseurs occidentaux, on ne peut qu'être effectivement perplexe sur la légitimité de tels systèmes.

Pour nourrir ces réflexions, nous allons maintenant voir rapidement comment se concrétisent les limites des programmes proposés ; nous constaterons que dans le cas centrafricain, l'appellation de zone de chasse « villageoise » est finalement peu conforme à la réalité de son fonctionnement, et qu'à l'inverse dans le cas camerounais, l'importante prise en compte des acteurs locaux en vient à poser des problèmes en terme de fonctionnalité du système.

2.2.4. Les ZCV centrafricaines, des zones de chasse vraiment « villageoises » ?

Les Zones de Chasse Villageoise, malgré la relative réussite qu'elles enregistrent pour l'instant, sont le type même de structures initiées sans réel processus préalable de concertation avec les populations locales. Nous avons pourtant relevé que certaines ZCV sont actuellement représentatives des zones de transition forêt / savane les mieux conservées d'Afrique Centrale, qu'elles génèrent des revenus conséquents au regard de la pression démographique et du niveau de développement de la région, que les populations et les autorités (traditionnelles) locales leur sont plutôt favorables malgré quelques motifs d'insatisfaction évidents, et enfin qu'elles paraissent plus pérennes que bien d'autres programmes.

¹ RODARY E., 2001., *op. cit.*

² ROSSI G., 2000., *op. cit.*, p. 192.

Toutefois, l'expression de « Zone de Chasse Villageoise » pose problème car elle peut être diversement interprétée ; elle laisse d'abord sous-entendre que ces zones seraient ré-attribuées en gestion aux seuls villageois riverains, alors que ceux-ci ne sont dans les faits qu'un des partenaires signataires des protocoles d'accord. Nous avons vu qu'officiellement, les ZCV centrafricaines n'ont pas encore de statut juridique reconnu. Les communautés locales ne peuvent pas encore se revendiquer d'un quelconque droit de propriété ou autre, sur « leur » ZCV. L'expression ZCV laisse également sous-entendre que ces zones seraient vouées à une activité cynégétique pratiquée par et pour les villageois, et non pas que ces derniers participent uniquement à leur aménagement et à leur surveillance avant de pouvoir récupérer une partie des bénéfices issus des safaris. Débat sémantique stérile diront certains. Pourtant, « zones de chasse à gestion villageoise » se rapprocherait plus de la réalité, « zones de chasse sportive à gestion communautaire », serait encore plus exact, mais moins policé... Bien sûr, le choix de cette appellation n'a rien de définitif, et l'on peut aussi y voir le fait que le promoteur du programme, - entre autre l'Union Européenne au travers du Programme Ecofac - ne souhaite pas afficher trop clairement la nature exacte de son intervention sur ces territoires et notamment sa forte dépendance vis-à-vis de sociétés de chasse ayant plutôt mauvaise presse dans les milieux environnementalistes et écologistes des pays occidentaux.

Ce positionnement central des sociétés de chasse dans le dispositif nécessite toutefois, pour les raisons vues précédemment, de s'interroger sur la dichotomie entre les objectifs affichés du programme et les stratégies adoptées pour y parvenir. Si les sociétés de chasse conditionnent effectivement le fonctionnement général des ZCV, la tendance actuelle à privilégier leurs intérêts et à repousser dans le temps les processus nécessaires de transfert de responsabilités et de compétences envers les populations riveraines peut rapidement s'avérer invalidante. Les droits traditionnels des populations locales en terme d'usage des ressources naturelles restent toujours très limités dans les faits pendant plusieurs mois de l'année.

Les liens entre les sociétés de chasse privées et le programme PDZCV peuvent être analysés au travers du profil du personnel expatrié de l'assistance technique du programme. Dans le but d'améliorer le partenariat auparavant difficile entre le programme et les sociétés de chasse, le précédent assistant technique affecté aux ZCV (2001-2003), recruté selon les procédures officielles des bureaux d'étude travaillant pour l'Union Européenne, était une personnalité des milieux cynégétiques africains (ancien guide de chasse de renommée internationale), auparavant employé d'un des principaux opérateurs de safari exerçant sur la zone du PDZCV. C'est à partir de cette période que la collaboration entre PDZCV et les sociétés de chasse a été unanimement reconnue comme exemplaire. L'idée était que si les ZCV fonctionnent à partir des revenus issus de l'activité des safaris, faciliter au maximum les conditions d'exercice des sociétés de chasse - tout en veillant à ce qu'elles respectent scrupuleusement

les protocoles d'accord signés avec les comités de gestion et le programme - serait la condition *sine qua non* d'un fonctionnement optimal de tout le programme, et donc des ZCV. Depuis 2004, le nouvel assistant technique ZCV est un scientifique qui n'est pas issu des milieux cynégétiques occidentaux.

Etant donné le contexte particulier du nord de la RCA, les ZCV sont pourtant toujours présentées comme le seul système ayant quelque chance d'y fonctionner. Et, n'hésitons pas à le dire, elles le sont certainement. Mettant par-là en danger le réseau de parcs nationaux et de réserves de faune établi dans les années 1930 et qui a maintenant largement montré ses limites. En terme d'acteurs, ceux-là même qui ont défendu avec ardeur la pertinence de la conservation classique symbolisée par ce réseau de parcs sont maintenant les premiers à reconsidérer leur point de vue en faveur des ZCV. Au point que des missions d'expertise ont récemment été menées pour tenter d'évaluer les possibilités de déclassement de certaines zones du parc national Bamingui-Bangoran (Cf. carte 10) en ZCV¹, dont la gestion et la surveillance ont été quasi abandonnées depuis une dizaine d'années. Ce parc présentait plusieurs inconvénients : trop grand (11 700 km²), peu attrayant d'un point de vue touristique, mal conçu (les deux principaux cours d'eau qui le parcourent - le Bamingui et le Bangoran - constituent ses limites nord et sud et connaissent actuellement des phases de stress hydrique important), trop cher à aménager et surveiller. Malgré tout, ce parc possédant le statut international de réserve de la Biosphère, une éventuelle procédure de déclassement est assurément longue et les résultats hypothétiques, tant la pression politique et médiatique pourrait être forte : « *la RCA abandonne ses parcs nationaux au profit des chasseurs !* »².

Bien évidemment, tous les acteurs initiés à la réalité et à la complexité de la région sont favorables à cette idée³, sauf, étonnamment, certaines populations riveraines du parc. Au cours de nos travaux d'enquête, nous avons en effet pu relever que les populations des villages situés le long de la RN8 (Cf. carte 2), enclavées entre le PNBB et des ZCV fonctionnant bien, étaient divisées sur la pertinence d'initier de nouvelles ZCV en

¹ Deux missions successives ont été menées dans le Parc national Bamingui-Bangoran en 2003 et 2004 par José LobaoTello, directeur technique du PDRN pendant plus de 12 ans, également instigateur des premières ZCV. Nous n'avons pas pu nous procurer le rapport de ses missions ni les recommandations précises effectuées.

² L'idée d'un déclassement partiel du parc Bamingui-Bangoran n'est pas nouvelle. Le PDRN, qui avait en charge la gestion du parc mais ne l'a jamais privilégié parmi son immense dispositif de la Région Nord (80 000 km²), avait suggéré un tel processus. En 2000, l'Association ADAP (Association pour le Développement des Aires Protégées) avait mené des prospections dans le parc et proposé un plan d'aménagement allant dans un sens identique. Cf. HAUSSER Y., ROULET P.A., 1999. Le Parc National Bamingui-Bangoran, nord RCA. Phase 1: Orientation et planification participative, Prospections environnementales et études villageoises, ADAP Genève, Décembre 1999, 39 p. + annexes.

³ Rappelons que le programme PDZCV a déjà réussi à obtenir en 2001 le déclassement de la Réserve de faune Koukourou-Bamingui, contiguë au parc national Bamingui-Bangoran (limite sud), pour la transformer en « ZCV Koukourou-Bamingui », avec un succès pour l'instant certain d'un point de vue écologique.

remplacement du parc. Certes, ces dernières occasionneraient d'autres revenus, mais dans le même temps, elles limiteraient encore un peu plus les possibilités de chasse et de cueillette. Cela tout simplement parce que le parc, en ne jouant pas son rôle de protection, est devenu (ou plutôt resté) le terrain de chasse privilégié de ces populations, c'est-à-dire un espace où elles savent encore trouver du gibier en prenant moins de risques que sur leurs ZCV. Si les membres des comités de gestion des ZCV se disent ouvertement favorables au déclassement d'un parc dont la présence symbolise depuis des décennies la négation de leur droits élémentaires, ce discours officiel cache aussi des logiques plus complexes et une forme de réticence vis-à-vis du programme ZCV tel qu'il est élaboré actuellement. Nous retrouvons donc ici les stratégies de contournement dont nous parlions dans la sous-section précédente, mais aussi et surtout les limites du programme ZCV. A notre sens, l'initiation de nouvelles ZCV au sein de ce parc, en l'état actuel des droits qu'elles autorisent aux populations riveraines, aurait rapidement des répercussions négatives importantes sur leurs relations avec le projet Ecofac et les sociétés de chasse.

2.2.5. Les ZICGC camerounaises, des zones à gestion « trop » communautaire ?

A l'inverse des ZCV centrafricaines, les Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire semblent avoir pâti du fait que les processus de négociation nécessairement longs enclenchés avec les populations locales, ont pris le pas sur les objectifs de fonctionnement à court terme des ZICGC. L'élaboration du système le plus égalitaire et démocratique possible semble avoir limité les réflexions sur l'opérationnalité du projet. Il est évidemment difficile d'adopter une posture par trop critique vis-à-vis du gros travail de négociation et de médiation effectué par les autorités locales et les projets (MINEF/WWF/GTZ) pour l'aménagement du territoire du sud-est Cameroun. Si les résultats sont encore imparfaits, la démarche est bien sûr positive et assez rare pour être relevée. En ce sens, le WWF est rentré en accord avec les directives qu'il s'est imposé depuis quelques années concernant les nouvelles stratégies à adopter vis-à-vis des peuples traditionnels, à savoir : *« indigenous and traditional people, along with stakeholders, need to be involved in the process of discussion, planning and managing protected areas as early as possible - most specifically during initial discussions about whether or not an area should be protected at all. Furthermore, WWF needs to demonstrate a long commitment and to be able to garner*

support form others communities (including private sector, national governments and international community) to sustain the necessary long term commitment required¹. »

Les populations de la région ont été réellement consultées, informées, et nombre de leurs connaissances et revendications prises en considération dans les processus de classement et dans les options de gestion de leur ZICGC. Le choix de rétrocéder des quotas d'abattage de quelques espèces emblématiques à des chasseurs sportifs dans le but de valoriser la faune et de générer des revenus est toujours resté à l'appréciation des comités de gestion locaux (Covaref) et n'a pas été imposé comme pour les ZCV. Enfin, rappelons-le, les droits de chasse de subsistance des populations locales sont bien mieux pris en compte que sur les ZCV et les niveaux de prédation autorisés restent à l'appréciation des comités de gestion locaux. Si les statuts des ZICGC sont, malgré tout, plus contraignants pour leurs habitants que quand ces territoires n'étaient pas classés, dans les faits, nous avons vu que les mesures coercitives sur ces espaces forestiers restent assez faibles. Le système semble donc tendre vers des formes de cogestion en matière de ressources cynégétiques ; les comités représentant les populations animent directement leur ZICGC ; les autorités (MINEF) et les projets (WWF, GTZ) restent dans un rôle de contrôle et d'appui technique ; les sociétés de chasse restent de simples partenaires techniques et économiques ayant finalement peu d'influence sur les décisions prises localement.

Le problème est tout simplement que, pour attrayant qu'il soit, le système fonctionne peu et mal. Diverses raisons à cela, parmi lesquelles le fait que le programme n'a que quelques années d'expérience, mais aussi à notre sens parce que le concept même tel qu'il est élaboré pose des limites à sa pertinence. En effet, les ZICGC portent bien leur nom en étant gérées de manière réellement « communautaire » ; avec tous les avantages que cela comporte du point de vue théorique, mais aussi tous les inconvénients du point de vue pratique. Et les sociétés de chasse, de par leur posture, le font bien sentir aux autres acteurs de ce programme. Les niveaux de responsabilité accordés aux populations riveraines, s'ils ne posent pas de problèmes intrinsèques aux concessionnaires de chasse, leur en posent au regard des mécanismes qu'ils doivent mettre en place pour fonctionner efficacement et éventuellement contourner les blocages occasionnés par ces nouveaux systèmes prônant davantage la négociation et la médiation que l'imposition. Nous l'avons dit, les guides goûtent peu les interminables réunions avec les comités de gestion, les contraintes financières préalables à

¹ WWF, 2003. Advisory note on indigenous and traditional people and protected areas, WWF International, p. 4.

toute action de chasse, ou encore le fait qu'on leur impose d'embaucher tel ou tel pisteur, de créer leur campement temporaire à tel ou tel endroit, etc.

Ces contraintes pourraient paraître anodines et surmontables lorsqu'elles ont lieu sur des zones intéressantes du point de vue cynégétique (comme c'est le cas sur les ZCV), mais pas quand les quotas sont drastiques et n'autorisent pas un nombre de safaris suffisant pour au moins rembourser les investissements. Surtout, il semble que c'est le maintien des droits de chasse de subsistance sur ces zones, même s'il n'a pas d'impact écologique négatif sur la grande faune recherchée en chasse sportive et sur les taux de réussite des safaris, qui pose un problème de confiance en ces zones. Les ZICGC attirent donc peu les sociétés de chasse et ont encore une réputation mitigée auprès des professionnels de la chasse sportive : *« ce sont d'anciens secteurs qui auraient été vidés par des guides peu scrupuleux, les quotas sont trop faibles, y travailler est trop compliqué administrativement, ils sont trop proches des villages et en plus ils sont sur-braconnés »*, rapportent les guides qui ont travaillé sur place ou qui ont tenté de s'y installer. Les résultats de ces logiques et de ces blocages sont évidemment que le double argumentaire économique et participatif sur lequel est fondé le système ne peut pas jouer son rôle de catalyseur en terme d'actions de développement local et de prise de conscience de la nécessité qu'il y a à gérer les ressources fauniques.

Et de manière récurrente, les membres des comités de gestion locaux et plus globalement les habitants des ZICGC se posent les mêmes questions : *« Pourquoi les sociétés de chasse ne viennent-elles pas ? Où sont les revenus promis ? Nous voulons bien participer, mais à quoi ? »*

Sans que l'on puisse vraiment parler d'échec, ces contraintes rencontrées au sud-est du Cameroun, mises en parallèle avec celles rencontrées sur les ZCV centrafricaines, nous amènent alors à plusieurs réflexions concernant l'usage des sociétés de chasse comme partenaires dans des projets de conservation participative.

Malgré les avantages indéniables déjà présentés, la chasse sportive peut s'avérer être, au travers de ses acteurs et de son mode de fonctionnement interne, un des principaux facteurs limitants d'une réelle prise en considération des communautés locales dans les choix des stratégies et des modalités de gestion.

Corrélativement, si l'argument selon lequel la chasse sportive s'insère relativement mieux dans les systèmes locaux que la conservation *stricto sensu* reste valide, il ne faut pas pour autant omettre les caractères communs à ces modes d'exploitation de la ressource et de

l'espace ; ils génèrent tous deux, sous des formes différentes, des entraves à une réappropriation effective des droits et usages des populations locales.

Section 2.3. Chasse sportive, gestion communautaire et enjeux d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles en Afrique Centrale

2.3.1. Stratégies étatiques d'aménagement et de contrôle du territoire

Comme nous l'avons vu dans la première partie, il est historiquement avéré que les mises en conservation du territoire africain ont autant répondu à des volontés d'exploitation puis de conservation des ressources naturelles qu'à des stratégies étatiques - coloniales puis post-coloniales - plus complexes de contrôle territorial, précisément des territoires périphériques et/ou transfrontaliers¹. C'est donc également à travers une lecture politique que l'on peut analyser le développement historique des réserves de chasse, puis des parcs nationaux et réserves de faune, enfin des nouvelles aires de conservation participative.

Lors des nombreux conflits inter ou intra-étatiques qui ont émaillé l'histoire et l'actualité du continent africain, les aires vouées à la conservation de la faune sauvage et plus largement de la nature (réserves forestières) ont souvent eu des fonctions dépassant largement la seule problématique environnementale². Le plus souvent dépourvues (ou vidées) de populations sédentaires et de structures institutionnelles, - notamment dans le cas des *paper parks* -, elles s'apparentent à des espaces de non-droit où il est possible d'intervenir avec une latitude d'action inexistante sur des zones fortement anthropisées. Elles ont été et sont encore ainsi régulièrement utilisées comme zones de repli militaire pour les groupes armés d'opposition, mais aussi comme zones stratégiques pour les autorités étatiques. Dans certains pays, la lutte anti-braconnage s'apparente à des actions anti-guérilla ; les équipes de surveillants pisteurs, gardes-chasse ou écocardes sont formées de façon paramilitaire, souvent plus efficaces en terrain difficile que des militaires de carrière³ ; le caractère strictement politique de certaines mises en conservation ne peut ainsi être éludé.

¹ ANDERSON D., GROOVE R., 1987., *op. cit.*
MACKENZIE J., 1988., *op. cit.*

² SOURNIA G., 1993. *Violences, conflits et prédatons des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale ; le refuge et le garde-manger ou la ressource sacrifiée*, Cinquièmes journées de géographie tropicale : « Pauvreté et crises dans le monde tropical », 8-9-10 Septembre, Rouen, 10 p.

³ En RCA, durant la saison sèche 2000-2001, suite à une invasion massive de braconniers soudanais très lourdement armés dans la zone du PDZCV et à plusieurs accrochages sanglants, la grande majorité des 60 surveillants pisteurs du programme ont décidé de démissionner de leurs fonctions. Quelques mois plus tard, nombre d'entre eux ont alors été affectés à la Garde Présidentielle rapprochée du Président Ange-Félix Patassé

Rappelons enfin que les créations d'aires protégées sont de moins en moins neutres dans une Afrique Subsaharienne subissant des évolutions marquées, où l'espace devient une ressource rare en même temps qu'un objet d'appropriation vital. Comme le précise Busson : « *A mesure que la pression démographique augmente et que l'espace est saturé, la ressource rare n'est plus la force de travail, mais l'espace. Le pouvoir appartient alors à ceux qui peuvent contrôler cette ressource. Dans les conditions où sont actuellement la plupart des pays tropicaux, avec une croissance démographique forte et une pression de plus en plus grande sur les terres cultivables, la décision de mise en réserve prend toute son ampleur. Il ne s'agit pas seulement de l'aliénation d'une partie du patrimoine foncier, donc du capital de production économique d'une population, mais aussi d'une modification importante d'un élément de pouvoir local. Les conséquences sont donc bien sûr économiques, mais aussi directement politiques, avec des risques de déstabilisation sociale*¹. »

a) *Derrière un apparent désengagement de l'Etat...*

Parallèlement à ces phénomènes de contrôle politique et militaire de l'espace à travers la conservation, la décentralisation qui découle des programmes de gestion communautaire étudiés ici permet une autre lecture politique de la conservation participative. Un problème se pose en effet, soulevé notamment par Compagnon qui rappelle que « *la contradiction entre des systèmes politiques centralisées où les leaders tiennent à préserver leur capacité de contrôle et des modes de gestion participatifs impliquant qu'un pouvoir de décision soit reconnu aux populations - notamment la « communauté » gestionnaire - est rarement prise en compte*². » Les auteurs qui se sont penchés sur l'apparent désengagement des appareils de l'Etat - tant d'un point de vue technique, qu'administratif et politique - au profit d'une gestion par le local combinée avec l'intervention de programmes exogènes et d'acteurs privés, y ont vu des stratégies élaborées et cohérentes de contrôle de l'espace³. Pour Murombedzi, « *le déterminant principal dans les programmes de décentralisation des pays en voie de développement est la volonté de l'Etat de pénétrer et contrôler la campagne*⁴. » La logique de

qui souhaitait maintenir sous contrôle ces éléments connus pour leur compétences en brousse et ayant reçu une formation militaire par des officiers blancs.

¹ BUSSON F., 1999. *Les aires protégées en milieu tropical ; frontières géographiques imposées et constructions sociales nécessaires*, Mémoire de DEA Géographie dynamique des milieux et sociétés - Espaces tropicaux, Bordeaux, U. Michel de Montaigne, p. 48.

² COMPAGNON D., 2001. *op. cit.*, p. 14.

³ MUROMBEDZI J.C., 1994 (b). *op. cit.*

MURPHREE M.W., 2000. *op. cit.*

RODARY E., 2001. *op. cit.*

⁴ *Ibid.*

décentralisation générée par ces modèles de gestion communautaire est certes à mettre au crédit de structures exogènes aux pays (bailleurs de fonds institutionnels, programmes, ONG), mais son acceptation par le pouvoir central relèverait alors de stratégies étatiques fondées, paradoxalement, sur une volonté d'être plus présent et mieux représenté dans les provinces ; quitte à perdre des revenus directs en renonçant à une partie des taxes sur l'exploitation des ressources par le secteur privé¹.

Les processus de privatisation de l'accès aux ressources naturelles dans les provinces africaines - les mêmes phénomènes animent le secteur minier, forestier, les cultures de rente - relèveraient alors d'une incapacité étatique fonctionnelle par manque de crédits, mais aussi de stratégies de gestion de l'espace destinées à accroître les possibilités de maîtrise et de contrôle de l'Etat sans que celui-ci soit nécessairement présent directement².

b) Des stratégies indirectes de contrôle et d'aménagement de l'espace national

Ces formes de privatisation de l'Etat peuvent être comprises comme une nouvelle modalité de ce que Max Weber nomme « *les politiques de décharge* ». Celles-ci constituent selon lui « *le mode de gouvernement dominant dans des contextes caractérisés par une faible bureaucratisation et un appareil gestionnaire peu développé. Mais elle n'est nullement synonyme d'absence d'Etat ou de gouvernement*³. » Cette idée est reprise par Hibou qui précise que « *dans le champ de l'économie politique, il a été démontré que la « privatisation des Etats » traduit moins une perte de leur contrôle et de leur souveraineté que leur adaptation aux nouvelles contraintes économiques et le maintien de leur influence grâce à des modes de gouvernements indirects*⁴. » Plusieurs lectures peuvent alors être faites de ces processus.

¹ Relevons que dans le cas de la chasse sportive, les taxes captées par les pouvoirs centraux (généralement au travers de versements au Trésor Public), avec un maximum de quelques centaines de millions de Francs CFA dans les pays d'Afrique Centrale, ont un volume très marginal par rapport au budget global des Etats. Dans ces conditions, la perte de devises occasionnée par la décentralisation et leur reversement privilégiant les provinces et les communautés locales a peu d'impact financier réel et ne représente pas un enjeu capable de bloquer ces processus.

² BAYARD J.F., 1989. *L'Etat en Afrique ; la politique du ventre*, L'espace du politique, Fayard, Paris, 439 p.

³ WEBER M., 1991. *Histoire économique ; esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard, Paris.

⁴ HIBOU B., 1998 (b). *De la privatisation des économies à la privatisation des Etats*, Journées d'études « Les processus de privatisation en Afrique », CEAN, CNRS/IEP Bordeaux, 49 p.

Il nous semble toutefois nécessaire de nuancer cette argumentation en rappelant que les Etats africains ne sont pas totalement maîtres de leurs jeux stratégiques et politiques lorsqu'ils sont en prise directe avec des sociétés privées étrangères ayant un poids économique mais aussi politique très important. Les liens entre le pouvoir gabonais et l'entreprise pétrolière française Elf en sont un des meilleurs exemples.

D'abord, comme Hardin qui a adopté une approche diachronique pour comprendre ces phénomènes dans la région de la Sangha ¹, on ne peut que constater une forme de continuité entre les logiques animant les politiques étatiques modernes de transfert de responsabilités à des acteurs exogènes et celles qui animaient les politiques concessionnaires du début du siècle. Dans les deux cas en effet, l'administration coloniale puis les Etats post-coloniaux ont fait reposer le développement de leurs provinces éloignées sur l'exploitation des ressources naturelles par des entreprises privées dont les larges droits d'exploitation avaient pour contrepartie des obligations en terme d'appui au développement local ou de financement du pouvoir central (par les systèmes de taxes et de redevances). A propos du système concessionnaire en vigueur dans le Bassin Congolais jusque dans les années 1930, Coquery-Vidrovitch ne précise t-elle pas que *« en échange de ses prérogatives, le concessionnaire, qui n'avait en principe pas de droit régalien (...) versait annuellement à la colonie une redevance fixe augmentée de pourcentages fonction à la fois de sa superficie et de ses bénéfices. Il était astreint à participer à l'établissement de postes de douane, à la construction éventuelle de lignes télégraphiques, à entretenir, sur son réseau fluvial, un nombre défini de bateaux à vapeur, et à mettre en terre au moins cent cinquante pieds de plantes à caoutchouc par tonne exportée¹. »*

Il n'est bien sûr pas question ici de stigmatiser le secteur privé en établissant des parallèles outranciers entre les formes de violence ayant animé les sociétés concessionnaires du début du siècle et les sociétés de chasse ou forestières exerçant actuellement. Il est néanmoins primordial de ne pas éluder les stratégies étatiques dans la mise en place de ces nouveaux programmes ni la primauté donnée au secteur privé dans leur fonctionnement et d'en analyser les conséquences.

Ensuite, pour bien comprendre cet apparent désengagement de l'Etat central des bénéficiaires et du fonctionnement des systèmes de gestion cynégétique communautaire, il est également possible d'adopter une lecture relative à l'organisation spatiale du territoire. Dans la grande majorité des cas, les zones de conservation - et leurs périphéries - où sont établis ces programmes sont localisées sur des zones transfrontalières éloignées des centres politiques, lieux d'intenses échanges commerciaux mais aussi de trafics divers, souvent zones de conflits, dans tous les cas difficiles à maîtriser pour des Etats aux moyens limités. Ces zones de contact entre une multiplicité d'acteurs aux intérêts divergents favorisent le développement de filières économiques informelles où les rapports sociaux entre groupes d'acteurs passent

¹ HARDIN R., 2002., *op. cit.*

notamment par le contournement des règles étatiques propres à chaque pays. Sur ces territoires à fortes contraintes, les sociétés de chasse sont, comme nous l'avons vu, des structures qui savent jouer de ces possibilités de contourner la loi à leur avantage, sans pour autant payer le prix de leurs infractions. Et elles ne sont qu'un acteur parmi d'autres à fonctionner selon ces principes.

Tous les sites pilotes où nous avons travaillé sont localisés à proximité d'une ou plusieurs frontières internationales (Cf. carte 1). Il serait abusif de croire que les sociétés de chasse profitent régulièrement de la perméabilité de ces frontières et de la souplesse de l'application des lois nationales et internationales sur ces espaces. Les trafics transnationaux de trophées organisés par des sociétés de chasse en Afrique Centrale sont rarissimes. Les seuls cas avérés et sur lesquels des témoignages se recourent, concernent le transfert illicite de peaux de léopard entre le Cameroun et la RCA. Intégralement protégés dans ce premier pays et autorisés à l'abattage dans le second, des léopards prélevés au nord du Cameroun ont vu leurs peaux transférées illégalement dans le nord de la RCA pour être ensuite sorties légalement (avec leur certificat CITES) du territoire centrafricain. Les éventuels détournements ou non-déclarations de trophées (espèces en sur-quotas ou interdites à l'abattage) de la part de sociétés de chasse peu scrupuleuses se font plutôt au niveau des frontières aériennes, particulièrement dans les aéroports secondaires du Cameroun (Ngaoundéré, Garoua, Maroua) et à l'aéroport de Bangui, avec la complicité d'agents douaniers corrompus. Au niveau transfrontalier, ces quelques exemples sont insignifiants par rapport à la multiplicité de trafics aussi divers que ceux du bois, des minéraux précieux (or, diamant, coltan), des produits manufacturés (véhicules, matériel audio-vidéo non déclarés en douane) ou encore des animaux vivants (avifaune surtout) ou d'ivoire.

Bennafla précise en effet que « *le commerce transfrontalier relève de la fraude ou d'un commerce de contournement au sens où les acteurs s'évertuent à contourner les normes, les taxes et les règlements. Mais ces « illégalités » sont plus ou moins graves et par-dessus tout très relatives ; elles sont à juger à l'aune d'une norme économique définie par l'Etat qui, elle-même, est souvent innervée d'irrégularités liées à des pratiques de concussion et de corruption².* »

Enfin, au travers de ces programmes de gestion communautaire de la chasse, les Etats voient également des moyens de facilitation du contrôle de populations rurales éloignées des centres politiques et ressentant souvent un sentiment d'abandon vis-à-vis du pouvoir central, associé à un sentiment de frustration vis-à-vis des politiques de conservation : « *Dans cette forêt, l'Etat considère plus les céphalophes que nous...* ». Les aires protégées et autres zones cynégétiques sont, nous l'avons vu, souvent des objets privilégiés d'une opprobre populaire en fait dirigée vers un Etat central structurellement absent et indifférent aux besoins

¹ COQUERY-VIDROVITCH C., 1972., *op. cit.*

² BENNAFLA K., 1998. *op. cit.*

élémentaires de ses citoyens (hormis les quelques semaines précédant les périodes électorales).

Nous nous étions particulièrement penché sur ces processus au sud-est Cameroun¹ où les communautés avaient une conscience aiguë non seulement des stratégies étatiques de contrôle et d'aménagement du territoire, mais également du rôle concédé aux acteurs privés dans ces stratégies. Nous relevions alors les discours suivants dans les revendications faites lors de réunions de concertation : « *les possibilités de la population à influencer les décisions de l'Etat sont considérées comme minimales ; les safaris ont beaucoup plus de pouvoir. Les Safaris ont les moyens de payer l'Etat pour avoir accès à la forêt* », et encore : « *C'est au Safari, parce qu'il en a les moyens et le pouvoir, d'aider les gens et les villages à se développer*². »

Enfin, la composition et l'organisation ethnique des territoires nationaux ont souvent une importance fondamentale dans les stratégies de contrôle de ces espaces menés par les Etats qui cherchent à s'assurer la maîtrise de populations leur étant identitairement opposées. La mise en conservation de ces espaces, et maintenant les zones à gestion communautaire, peuvent ainsi être interprétées comme des modalités de contrôle assez habiles dans le sens où les capacités d'un réel développement local des populations sont finalement limitées par les objectifs premiers de conservation.

En RCA, il est intéressant de relever que jamais aucun homme d'Etat n'a appartenu à une des ethnies majoritaires (Sara, Goula) de la vaste Zone d'Intérêt Cynégétique (Cf. carte 10) : Barthélémy Boganda, Jean-Bedel Bokassa et David Dacko étaient Ngbaka, originaires de la Lobaye (au sud-ouest). André Kolingba est Yakoma (à l'est, le long du fleuve Oubangui), Ange-Félix Patassé est Kaba et le Général Bozizé Gbaya, deux ethnies originaires du centre nord du pays, la zone cotonnière. Le désengagement de l'Etat des provinces appartenant à la ZIC en terme de développement et sa volonté d'y contrôler les éventuels mouvements populaires à caractère ethnique ou politique, sont, outre les raisons historiques et écologiques vues précédemment, deux des clés expliquant la facilité avec laquelle ces zones ont été historiquement « *laissées aux animaux* ».

¹ ROULET P.A., 1999. *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 81.

2.3.2. Chasse sportive, exploitation privative et marchandisation de la faune sauvage

a) Propriété collective ou privatisation de la ressource et de l'espace ?

Nous avons vu que les milieux conservacionnistes se sont appuyés très tôt sur des politiques de gestion des ressources naturelles stigmatisant les règles d'usage communautaire pour justifier la mise en défens de larges portions de territoires, et ce particulièrement dans les pays d'Afrique Australe. Il est pourtant avéré que ce sont très souvent les modes d'appropriation traditionnels des terres qui avaient conditionné de façon primordiale une exploitation durable des ressources sur ces espaces. Nous avons également vu que, comme le résume Rossi, « *la tendance actuelle est (...) de proposer l'appropriation individuelle, la privatisation des terres, comme solution pour mieux gérer l'environnement. Dans le prolongement de la vague néolibérale, les économistes de l'environnement considèrent que seule la propriété privée permet de réguler une gestion optimale des ressources naturelles. Ainsi la théorie parfois appelée des « Droits de propriété » (Behnke, 1991) postule-t-elle que, lorsque les ressources collectivement gérées deviennent de plus en plus rares, elles sont de plus en plus surveillées. De nouvelles institutions naissent et progressivement le coût de la surveillance devient supérieur aux avantages tirés de celle-ci. Dès lors, devant les inconvénients liés à la gestion collective, la privatisation devient incontournable¹. »*

A ce sujet, des économistes néolibéraux, chantres du paradigme de « l'écologie de marché » (Henri Lepage, Paul Hawken, Fred Smith), aiment à s'appuyer sur les options de gestion communautaire de la faune sauvage faites par les pays d'Afrique Australe pour justifier leurs approches privilégiant la loi du marché et cherchant à démontrer la pertinence des transferts des droits de propriété étatiques vers une forme de privatisation des ressources naturelles. Fred Smith, en faisant allusion aux logiques sous-tendues par des programmes tels que Campfire, a cette analyse : « *Le Kenya (...) a opté pour une stratégie de gestion en propriété commune. Ce fut généralement le cas en Afrique centrale et orientale. En revanche, le Zimbabwe, le Botswana et les autres pays du sud de l'Afrique ont choisi de transférer les droits de propriété sur les éléphants, qui appartenaient à l'Etat, aux conseils tribaux régionaux (notamment les droits de chasse et les droits de percevoir des redevances sur chaque bête tuée). Les différences de résultats sont spectaculaires. En dix ans, au Kenya et*

¹ ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Espaces et Milieux, Paris, p. 112.

dans toute l'Afrique orientale, le nombre d'éléphants a été réduit de plus de 50%. La population d'éléphants du Zimbabwe a en revanche, augmenté rapidement¹. »

Si nous devons d'abord contester, après Rodary, l'argumentation de Smith à propos du rôle effectif joué par Campfire concernant la bonne conservation des populations d'éléphants au Zimbabwe², nous ne pouvons pas non plus éluder l'analyse du positionnement du tourisme cynégétique par rapport à la question des droits de propriété sur l'espace et sur la ressource.

Si la chasse sportive n'est pas aussi exclusive que d'autres modes de gestion ou de conservation de la faune sauvage (tourisme de vision, *ranching*...), elle nécessite toutefois, idéalement, une quasi-absence de pression anthropique sur les espaces qu'elle exploite. En conséquence, ses acteurs ont tendance à s'approprier l'exclusivité des droits d'usage sur la ressource convoitée. Au regard de l'influence de Campfire sur l'initiation des zones de chasse communautaire en Afrique Centrale et de la place prépondérante occupée par la chasse sportive dans ces modèles, nous constatons que ces derniers contribuent à développer l'idée de la nécessité de passer par une privatisation de l'accès à la terre et aux ressources pour espérer leur conservation. Dans ces modèles pourtant, la terre reste du domaine public, donc propriété de l'Etat (Campfire concerne exclusivement des terres communales, les « *communal areas* »). Et nous devons rappeler que si les sociétés de chasse sont effectivement toutes de droit privé en Afrique Centrale, elles n'ont pas pour autant de titres de propriété sur les espaces ni sur la ressource exploitée.

Il s'agit alors de qualifier précisément le mode d'appropriation des ressources sur les zones de chasse communautaire, exercice complexe ; il ne s'agit bien sûr pas de propriété privée, l'Etat conservant sa souveraineté et ses prérogatives législatives, ni d'accès libre dans la mesure où sont établis des règles de gestion et des prélèvements limités par un système de contrôle exogène (lutte anti-braconnage) ; on semble donc se rapprocher d'un système de propriété commune ou en indivis. Nous pouvons en effet considérer que si les populations locales acceptent sciemment de rétrocéder certains droits d'exploitation sur certaines espèces à des opérateurs privés, qu'elles restent des acteurs majeurs des processus de gestion et qu'elles en récupèrent des bénéfices au profit de la collectivité, le terme de propriété « en indivis » prend ici tout son sens.

Dans les faits, force est de relever que l'espace et certaines ressources (les espèces de faune sauvage soumises à quotas d'abattage) font l'objet d'un usage privatif mais temporaire

¹ SMITH F.L., 1992. Economie de marché et protection de l'environnement, in FALQUE M., MILLIERE G. (Dir.), *Ecologie et liberté, une autre approche de l'environnement*, Litec, Paris, p. 242.

² RODARY E., 2001. *op. cit.*, p. 416.

(durant les périodes de chasse) de la part d'un acteur privé, les sociétés de chasse. Pour qualifier ce mode d'appropriation particulier, Karsenty, à propos des forêts communautaires au Cameroun, parle d'une logique de « privatisation collective » de l'espace forestier. Plus que les règles foncières sur ces espaces, ce sont donc les modalités d'application et l'interprétation qu'en font les acteurs qui peuvent être remises en cause.

S'il n'y a donc pas privatisation des terres ou de la ressource comme sur certains ranches d'Afrique Australe, on retrouve néanmoins sur les zones de chasse communautaire d'Afrique Centrale comme sur Campfire, des formes d'usage privatif de la ressource s'imposant sur des terres régies par la propriété collective, parce que les logiques de conservation des ressources semblent impliquer de telles pratiques. Nous pourrions ainsi tout à fait transposer l'analyse de Rodary qui explique à propos de Campfire : « *Le programme a (...) été profondément modelé sur l'a priori selon lequel un bénéfice économique pouvait suffisamment motiver les communautés villageoises pour qu'elles modifient en profondeur l'ensemble de leurs pratiques sociales de manière à répondre aux exigences de protection des espaces naturels. L'idéal des promoteurs de Campfire s'apparente ainsi à un système de droits de propriété qui présenterait suffisamment d'attraits pour que la société locale réponde aux normes conservacionnistes¹.* »

De nombreux problèmes sont soulevés par cette appropriation privative de l'espace et de la ressource par un seul acteur - des sociétés de chasse exogènes-, même si une partie des bénéfices - viandes, taxes - est redistribuée aux populations s'y reconnaissant des droits traditionnels. On ne peut en effet ignorer les multiples exemples à travers le monde démontrant les limites et les effets pervers potentiels d'une appropriation privative des ressources en comparaison d'une appropriation collective induisant une gestion commune. Comme le souligne Latouche, « *on sait que c'est l'appropriation privative exclusive et la suppression des communaux qui instituent la rareté moderne, fort différente des pénuries et des disettes traditionnelles¹.* »

Associer ainsi un usage privatif de la ressource à des systèmes dits participatifs, lesquels sont censés redonner des pouvoirs décisionnels aux populations mais aussi des droits d'usage minimum, paraît aussi incongru que paradoxal, et soulève entre autres la question des représentations culturelles de l'accès au foncier sur ces espaces.

Les représentations spatiales et les règles foncières coutumières sont en effet d'une grande diversité en Afrique Subsaharienne ; particulièrement en Afrique Centrale et dans le Bassin

¹ BOISVERT V., CARON A., RODARY E., 2004. *op. cit.*, p. 77.

Congolais, de nombreux travaux insistent sur la nécessaire prise en considération de cette diversité, en préalable à l'initiation de toute forme de projet². On relève des droits d'usage familiaux, des propriétés lignagères, des héritages coloniaux, des zones en accès libre, etc. Sont ainsi identifiés différents niveaux de tenure foncière qui dépassent largement le cadre des terres cultivées périphériques aux zones d'habitation ; on distingue souvent les terres de culture, les zones de pâturage, les jachères, les sites des anciens villages, les lieux de culte, les sites tabous, la brousse où se déroulent la chasse, la cueillette, la pêche, etc. Et plus que la propriété collective, la règle de gestion afférente la plus courante sur ces espaces est un usage collectif souvent non exclusif des ressources, dont les modalités peuvent varier dans le temps. Particulièrement, les représentations spatiales locales des terroirs ou territoires de chasse coutumiers ne correspondent pas à la partition géographique moderne proposée par les plans de zonage administratifs³. L'espace identifié par une communauté n'a ainsi pas forcément de contours clairs, pas forcément de limites définies et inaliénables avec l'espace de la communauté voisine. Les lieux, sentiers et sites repères, lignes de crête, cours d'eau, anciens villages, anciennes jachères, etc.) s'entremêlent, s'imbriquent selon des dispositions propres à chaque lieu⁴.

A l'opposé, les programmes de zones de chasse communautaire que nous avons étudiés s'appuient nécessairement sur d'autres types de critère pour fixer leurs limites. Ils prennent en compte des critères géographiques (nature du milieu végétal et animal, lignes de crête, rivières, pistes, etc.), mais aussi économiques (superficie minimum pour garantir la présence de la ressource permettant une exploitation en chasse sportive) et politiques (prise en compte du droit de la législation nationale, des limites administratives). Eu égard à ces différences de

¹ LATOUCHE S., 1998. *op. cit.*, p. 226.

² BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

CONSTANTIN F., 1998 (a). *op. cit.*

DELVINGT W. (Ed.), 2001. *op. cit.*

JOIRIS D.V., TCHIKANGWA NGKANGE B., 1995. *op. cit.*

³ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

LE ROY E., BERTRAND A., 1996. *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources naturelles*, Karthala, Paris, 388 p.

DELVINGT W. (Ed.), 2001., *op. cit.*

POURTIER A., 1986. La dialectique du vide. Densité de population et pratiques foncières en Afrique Centrale forestière, *Politique Africaine*, 21, pp. 10-21.

CLANET J.C., 1997. Structures spatiales et cultures pastorales, ou les limites des Etats-nations et des organisations tribales en Afrique Centrale, in BAROUIN C., BOUTRAIS J., (eds sci.), *L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad*, Actes du colloque du réseau Méga-Tchad du 15 au 17 octobre 1997, Orléans, pp. 649-666.

⁴ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

LAVIGNE-DELVILLE P. (dir.) 1998, *op. cit.*

représentations spatiales et des logiques d'acteurs qui en découlent, on comprend alors mieux les blocages qui caractérisent presque toujours la mise en place de ce type de projet.

Nous l'avons vu, sur les ZICGC camerounaises, un travail d'identification des droits d'usage et des représentations de l'espace avait bien été effectué avec les populations concernées (cartographie participative, enquêtes villageoises, etc.). Cela n'a pas été le cas sur les ZCV centrafricaines qui se sont calquées exactement sur les anciens secteurs de chasse définis dans une logique exclusive de conservation et d'exploitation cynégétique. Dans les deux cas pourtant, et quels que soient les efforts fournis, les limites des zones communautaires proposées sont sous-tendues par une logique d'exploitation cynégétique moderne et ne peuvent alors correspondre aux systèmes fonciers coutumiers.

Encore une fois - ici du point de vue des droits d'usage et des perceptions de l'espace -, les dichotomies relatives aux représentations socioculturelles entre les populations locales et les acteurs exogènes posent des limites à la fonctionnalité des programmes proposés.

Dans le nord de la RCA, il est nécessaire de préciser que nos enquêtes auprès des chasseurs locaux nous ont permis de constater que la plupart d'entre eux connaissent bien sûr très précisément les limites traditionnelles qu'ils utilisent, mais aussi les limites « modernes » de l'espace, c'est-à-dire celles des parcs nationaux (datant des années 1930) et des secteurs de chasse (datant des années 1970) et maintenant des ZCV. Les secteurs sont le plus souvent identifiés par ces chasseurs en fonction du nom de la société ou d'un des premiers concessionnaires y ayant exercé « *secteurs Safeca, secteur Safaria, ou secteur d'Orgeix, secteur Henriot* », etc.

b) Marchandisation de la faune sauvage et réseaux transnationaux

Un autre questionnement soulevé par le développement des zones de chasse communautaire repose sur le poids du marché international dans leur fonctionnement et la dépendance quasi exclusive des structures de gestion et des populations locales vis-à-vis des lois du marché. La combinaison de modes collectifs d'appropriation et de gestion avec une exploitation privative de la ressource répondant à une logique libérale et mondialisée fait dire à Child à propos de Campfire : « *Le modèle Campfire présente des analogies avec (...) le système communiste au sens où le programme est fondé sur la propriété communautaire plutôt que privée, mais il ressemble au système capitaliste au sens où il utilise le marché pour allouer les ressources*¹. » L'approche capitaliste de ces modèles, qui sous-tend une logique de maximisation (des profits, de la rentabilité...) a bien sûr été très critiquée, tant pour ses fondements idéologiques que pour ses répercussions socio-économico-culturelles évidentes et parce qu'elle entre en

¹ CHILD B., 1996. The Practice and Principles of Community-based Wildlife Management in Zimbabwe : the Campfire Programme, *Biodiversity and Conservation*, 5, pp. 369-398.

opposition avec les fonctionnements traditionnels des économies africaines qui tendent plutôt, comme le précise Karsenty, à « une minimisation du gain maximum de l'activité économique ¹ » permettant de limiter la prise de risque.

A notre sens, le principal problème induit par ces systèmes basés sur l'exploitation de la ressource par la chasse sportive n'est pas seulement qu'ils participent à donner une valeur presque exclusivement économique à la faune sauvage ni qu'ils contribuent en ce sens à encourager une certaine forme de « marchandisation du vivant »². Nous l'avons constaté au cours de ce travail, le commerce de viande, peaux, trophées et autres sous-produits de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne n'a pas attendu la demande des explorateurs et des marchands occidentaux et encore moins des guides et chasseurs blancs pour exister. Si ces acteurs ont certes accéléré et internationalisé le phénomène, notamment en déplaçant les centres de pouvoir et de décision hors du continent, ils n'en sont pas pour autant à l'origine. L'Afrique Subsaharienne, même si elle a dû gérer le passage d'une économie de troc (loin d'être aujourd'hui totalement abandonnée) à une économie monétarisée et si les termes de l'échange lui sont toujours rarement favorables en ce domaine³, a une tradition ancrée de commercialisation et d'échange de ses ressources naturelles. Aujourd'hui, l'explosion des filières de viande de brousse et les difficultés rencontrées pour endiguer ces dynamiques sont un exemple type montrant que les cas de non-marchandisation des ressources sont devenus rares et que leur valeur économique est prépondérante. En ce sens, la commercialisation des trophées et la valeur fiduciaire donnée à chaque espèce en fonction de la représentation que s'en font les chasseurs blancs ne font que perpétuer des processus anciens. Imaginer un retour en arrière concernant la valeur économique accordée à la faune sauvage ne paraît dans tous les cas ni réaliste, ni souhaitable.

Ce qui doit en revanche attirer toute notre attention est la dépendance des zones de chasse communautaire vis-à-vis d'un marché international de la chasse sportive dont les tenants, les aboutissants et les fluctuations ne sont en rien régis par les dynamiques socio-économiques locales. Comme le soulignent Compagnon et Constantin, les trophées de chasse sont devenus des « ressources exceptionnelles et dépendantes d'un marché mondial oligopolistique⁴ ». La valeur qui leur est attribuée dépend maintenant autant de leurs qualités intrinsèques que des spéculations de riches chasseurs dans les salons européens et nord-américains autour de la

¹ KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999., *op. cit.*, p. 24.

² CARON A., 1998. *Une relecture coasienne du « problème du coût social »*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Paris I, Panthéon - Sorbonne, Paris, pp. 265-273.

³ LATOUCHE S., 1998. *op. cit.*

⁴ COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000., *op. cit.*, p. 429.

valeur cynégétique de telle ou telle espèce basée sur des critères bien précis (taille, rareté, endémisme, beauté, dangerosité, etc.). De ces spéculations, le marché va déterminer un coût minimal et un coût maximal, qui vont eux-mêmes participer à déterminer le nombre et le prix des safaris réalisables, lesquels vont alors déterminer en grande partie le mode de fonctionnement des zones de chasse communautaire.

Ainsi, la problématique des liens entre le local et le global est posée, et les notions de dépendance et de réseaux transnationaux prennent ici tout leur sens. Une métaphore bien connue - un peu caricaturale - au sujet de « l'effet papillon », explique qu'un battement d'aile en un point du globe peut occasionner un tremblement de terre aux antipodes. Dans cette veine, le modèle de zone de chasse communautaire développe la logique qui veut que, par exemple, la capacité du village de Bamingui - Nord RCA - à payer le salaire de son instituteur ou à financer le nettoyage de son forage est directement dépendante des termes de l'accord passé quelques mois plus tôt entre un chasseur texan et un guide de chasse français à la réunion du Safari Club International de Reno aux Etats-Unis. Cela sans que les autorités, les membres du comité de gestion de la ZCV ou quiconque du village de Bamingui n'y puissent ni n'en sachent rien.

Les populations locales sont alors réduites à subir et non pas choisir ni même négocier les termes de gestion imposés par des accords entre des acteurs exogènes dont les préoccupations relèvent du plaisir, de la mode ou de la rentabilité mais en aucun cas du développement local ou même de l'humanitaire.

Cette dépendance du local à l'international, directement liée au phénomène de mondialisation des échanges, prend également toute sa signification dans les périodes géopolitiques troublées telles celles que nous traversons. Sans caricature, les attentats du 11 septembre 2001 à New-York sont la principale explication à la réduction des recettes globales des ZCV centrafricaines durant les saisons 2001-2002 et 2002-2003. Parce que quelques chefs d'entreprise nord-américains préférant éviter les déplacements internationaux, de surcroît dans un pays en proie lui aussi à des événements politiques graves, ont annulé ou reporté leurs safaris, la création de forages prévus dans de nombreux villages n'a pas pu se faire faute de financements. Et même si nous avons vu que le tourisme cynégétique résiste globalement mieux à ce type d'événements que des formes de tourisme de faune plus classiques (tourisme de vision, écotourisme) et en ce sens sécurise mieux les programmes, on ne peut que noter la totale dépendance de communautés locales vis-à-vis de processus sur lesquels elles n'ont aucun moyen d'intervention.

Il est donc intéressant de relever que dans la même période, la filière viande de brousse centrafricaine a conservé une stabilité sur laquelle il aurait été possible de s'appuyer pour éventuellement dégager des bénéfices communautaires permettant de financer des actions en faveur du développement local. Si le commerce de gibier au niveau national - via les grands centres urbains - a lui aussi été réduit à cause des difficultés de déplacements dans le pays liées au conflit centrafricain, en revanche, les marchés locaux et régionaux ont toujours été approvisionnés, assurant d'une part le maintien de revenus individuels pour l'ensemble des acteurs de la filière, d'autre part une sécurité alimentaire pour la population (obs. pers. + A. Iokem, com. pers.). La chasse pour la viande de brousse est un mode d'exploitation de la faune relativement hermétique aux soubresauts du marché mondial. Cela permet donc d'envisager une certaine sécurisation des programmes qui s'appuieraient sur son développement et son encadrement, en même temps que cela doit faire réfléchir à la pertinence conceptuelle et la pérennité potentielle de programmes choisissant comme mode d'exploitation majeur une activité totalement dépendante de l'évolution d'un marché mondial.

Un Projet « Terroirs de chasse » est actuellement en phase de démarrage dans le sud-ouest de la RCA (zone d'intervention du programme Ecofac-Ngotto, périphérie du futur parc national Mbaéré-Bodingué). Financé principalement par le FFEM, piloté par le CIRAD et le MEEFCP, il aura pour but prioritaire de tester sur un site pilote le développement et la réorganisation de la filière de viande de brousse en prenant en compte tous les paramètres (écologiques, socio-économiques, commerciaux et politiques) relatifs à son insertion dans les circuits économiques formels et à sa reconnaissance comme facteur de développement. Novateur, faisant suite à de nombreux travaux d'expertise dans la zone et répondant à une demande sociale locale, ce projet a pour ambition d'apporter de nouveaux éléments techniques permettant d'envisager une durabilité de la filière de viande de brousse et une meilleure prise en compte des droits et usages des populations forestières sur leurs ressources naturelles¹.

¹ CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002. *op. cit.*

Conclusion de la partie 4

Dans cette dernière partie, le cheminement analytique que nous avons suivi nous a mené au constat suivant : si l'argumentaire économique et participatif présentant la chasse sportive comme un outil pertinent des programmes de gestion communautaire de la faune sauvage en Afrique Centrale peut être dans certaines conditions considéré comme valide, les résultats positifs en terme de conservation et de développement local ne doivent pas occulter ni les limites de ces modèles ni les enjeux sous-jacents d'appropriation de la ressource et de l'espace.

Nous avons tout d'abord vu qu'après avoir été longtemps négligée en tant que base de développement rural, la faune sauvage a été finalement mieux prise en compte et son poids dans les économies rurales mieux perçu. Parmi les différents modes d'exploitation de la faune sauvage tendant à une conservation des milieux, la chasse sportive est effectivement aujourd'hui un des meilleurs modes de valorisation de la ressource, même si elle valorise peu l'espace.

Cette argumentation économique doit toutefois être relativisée. D'abord parce qu'elle n'est plus valide lorsqu'on la confronte à d'autres types de mise en valeur de l'espace (agriculture, exploitation forestière, cultures de rente), la valorisation économique de la faune n'étant favorable à la conservation qu'en l'absence de toute autre alternative ; ensuite parce que l'ensemble des conditions nécessaires à un fonctionnement optimal des programmes s'appuyant sur cette activité sont maintenant rarement réunies en Afrique Subsaharienne. Ce mode d'exploitation de la faune sauvage s'avère ainsi particulièrement pertinent sur certains sites localisés d'Afrique Australe, Orientale et Centrale mais presque jamais en Afrique Occidentale.

De plus, la généralisation de son insertion dans les programmes de gestion de la chasse communautaire améliore plutôt les termes de l'échange en faveur des populations riveraines des zones de chasse. Nous avons ainsi constaté qu'un lien de réciprocité positif lie la reconsidération de la chasse sportive et le développement des politiques de participation active des populations dans les programmes de conservation. Si la participation a sauvé la chasse sportive dans les années 1980, c'est bien parce que cette dernière fut un outil permettant aux programmes intégrés de conservation-développement de légitimer leurs nouvelles politiques, Campfire en étant le meilleur exemple.

Néanmoins, nous avons dû relever des limites essentielles à la pertinence et la nécessaire reproductibilité des programmes que sont les ZCV en RCA ou les ZICGC au Cameroun.

Nous avons en effet constaté que dans leurs fondements conceptuels, et malgré les avancées indéniables qu'ils représentent en faveur d'une participation effective des populations, ces programmes occasionnent toujours la persistance de blocages à une réelle réappropriation locale des droits d'usage, parfois même les plus élémentaires.

Si les ZCV sont certainement le programme le plus efficace dans le contexte du nord de la RCA, il reste qu'il demeure totalement imposé par des acteurs exogènes. Les bénéfices économiques générés par l'activité des sociétés de chasse ne suffisent pas à pallier les coûts sociaux de la conservation matérialisés par la perte de droits d'usage directs des populations sur les zones de chasse. Et lorsque, à l'inverse, comme sur les ZICGC, les procédures de négociation avec les différents acteurs prennent le pas sur l'opérationnalité et que les droits d'usage donnés aux populations paraissent, pour les partenaires que sont les sociétés de chasse, incompatibles avec leur activité, l'efficacité fonctionnelle et donc économique des programmes s'en voit fortement réduite ; les sociétés de chasse sont en effet des acteurs dont les conceptions idéologiques sont plus proches de celles des milieux de la conservation que du développement et dont l'intérêt premier est de limiter la pression anthropique sur les zones qui leur sont attribuées.

En réponse à ces phénomènes coercitifs matérialisés principalement par la lutte anti-braconnage, chasseurs locaux et braconniers ont établi des stratégies de contournement en déplaçant leur pression cynégétique vers des territoires moins surveillés, notamment les parcs nationaux.

Nous avons ensuite vu que derrière les mises en conservation et partant, derrière le développement de modèles de gestion communautaire incluant la chasse sportive, sont sous-jacents d'autres enjeux d'appropriation des ressources et de l'espace. Ainsi, derrière son apparent désengagement de la gestion et de l'aménagement du territoire national au travers du développement de processus de décentralisation, l'Etat ne fait que mieux contrôler son territoire et ses populations sans avoir à s'y investir politiquement ni économiquement. L'acceptation des procédures de décentralisation des revenus de la chasse sportive à l'avantage des communautés relèverait ainsi plus du calcul politique, favorisant indirectement un maintien du pouvoir centralisé, que de la volonté réelle de participer à une démocratisation des droits d'accès aux ressources.

Enfin, en nous interrogeant sur les logiques de privatisation et de marchandisation des ressources induites par l'activité de chasse sportive, ainsi que sur la dépendance des programmes de chasse communautaire vis-à-vis des réseaux cynégétiques transnationaux, nous avons mis à jour non seulement l'approche très normative de ces modèles réagissant largement aux lois du marché, mais aussi leur fragilité vis-à-vis de centres de pouvoir et de décision totalement délocalisés à l'international. Ces limites sont finalement celles de tout projet de développement initié de manière exogène. Mais le tourisme cynégétique, de par ses caractéristiques propres et celles de ses acteurs, est certainement la forme de tourisme international qui offre le plus de sécurité aux programmes par rapport aux événements géopolitiques mondiaux, ce qui doit être considéré comme un atout non négligeable.

CONCLUSION

« On court deux dangers spirituels à ne pas posséder une ferme. Le premier est de croire que la nourriture pousse dans les épiceries. Le second, de penser que la chaleur provient de la chaudière. Pour écarter le premier danger, il convient de planter un jardin, de préférence assez loin de toute épicerie susceptible de brouiller la démonstration. Pour le second, il suffit de poser sur ses chenets une bûche de bon chêne, loin de toute chaudière, et de s'y réchauffer tandis qu'une tempête de neige maltraite les arbres au-dehors. Pour peu qu'on l'ait abattu, scié, fendu et transporté soi-même, en laissant son esprit travailler en même temps, on se souviendra longtemps d'où vient la chaleur, avec une profusion de détails qu'ignoreront toujours ceux qui passent le week-end près d'un radiateur. »

Aldo Léopold, *Almanach d'un comté des sables*, 1949

« Tout ce qui est simple est faux, mais ce qui ne l'est pas est inutilisable »

Paul Valéry

« *Alors, chasseur blanc, cœur noir ?* » Telle est la question que pourraient poser certains lecteurs, en réponse à un titre qui se voulait sinon provocateur, du moins représentatif de la posture que nous avons choisie d'aborder dans une partie de cette thèse ; il n'est évidemment pas de notre seul ressort de répondre à cette interrogation qui n'appelait d'ailleurs pas nécessairement de réponse. Pourtant, celle-ci s'est avérée centrale tout au long de notre analyse, en tant que catalyseur des représentations relatives au safari africain, mais aussi vecteur des incidences très concrètes générées par cette activité sur l'écologie des milieux, l'économie et le mode de vie des sociétés rurales concernées.

En axant ce travail précisément sur l'analyse de la pertinence des programmes adoptant la chasse sportive comme outil de gestion des écosystèmes et de développement local en Afrique Centrale, nous avons particulièrement approfondi les aspects socioculturels. S'ils ne relevaient pas d'un choix préalable d'angle d'attaque de ce travail, ils se sont imposés en filigrane, comme c'est le cas pour toute étude se rapportant à la cynégétique. S'il n'existe pas de chasse sans gibier, il n'existe pas non plus de chasse sans chasseur...

En corollaire, précisons que ce travail n'avait pas pour objectif de stigmatiser ou de jeter l'opprobre sur une corporation ; la réputation des « chasseurs blancs » n'est plus à faire et nous l'avons vu, elle ne requiert pas un travail universitaire. A l'inverse, il n'était pas non plus question de s'engager sur la voie d'une quelconque réhabilitation de cette corporation qui, même si elle le souhaite certainement, ne présente pas dans son ensemble les attributs légitimant une telle démarche ; nombre de guides ou clients rencontrés, très au fait des réalités, sont d'ailleurs les premiers à le reconnaître.

Ces quelques précisions sont importantes car elles participent autant de la compréhension de notre démarche holistique que de celle des enjeux globaux entourant la chasse et ses acteurs, quel que soit le type de chasse ou de chasseurs. Plus que la chasse, c'est bien le chasseur et les représentations qu'il véhicule qui sont désormais perçus comme obsolètes dans nos sociétés modernes. Et des lobbies économiques et écologiques du Nord influençant les choix politiques de gestion internationale et nationale, dépendent autant l'avenir de la chasse sportive en Afrique que des programmes dans lesquels elle est désormais un pilier.

Avant de conclure par une nécessaire discussion critique, rappelons brièvement nos principaux résultats. Nous avons basé notre réflexion sur deux postulats : (i), parce que la chasse sportive a été réhabilitée par certains milieux de la conservation, notamment au travers de son insertion dans des programmes de gestion cynégétique communautaire, elle présente certainement des caractéristiques qui font d'elle, sous certaines conditions, un outil pertinent

de la gestion participative de la faune sauvage et du développement rural ; (ii), parce que, historiquement, la chasse a été un pilier des politiques de conservation classique et qu'elle est présentée maintenant comme un outil pouvant en pallier les effets négatifs bien connus, nous présumons que certaines de ses caractéristiques sont en même temps des limites à la validité et à la réelle efficacité des programmes de gestion participative dans lesquels elle s'insère.

Pour valider ou invalider ces hypothèses, nous avons usé d'une grille d'analyse comportant quatre entrées principales, lesquelles ont été matérialisées par quatre grandes parties. Cette grille s'est nécessairement appuyée sur une approche transdisciplinaire et sur l'usage d'une double échelle spatio-temporelle permettant de confronter l'historique au contemporain (approche diachronique) et le global au local (analyse scalaire comparative entre l'international et le local) au travers de l'exemple de deux sites pilotes.

La première partie a permis d'examiner les origines de la chasse sportive en Afrique Centrale puis son évolution au cours du XX^e siècle.

Née de la chasse commerciale, la chasse sportive pratiquée par les colons blancs ou de riches voyageurs, en se démocratisant, se professionnalisant puis en s'internationalisant, a donné naissance à un tourisme cynégétique qui a connu plusieurs phases : un âge d'or des années 1950 aux années 1970, une ère qualifiée « d'industrielle » à partir des années 1970, enfin une période « gestionnaire » caractérisée par l'insertion de la chasse dans les programmes de conservation participative à partir de la fin des années 1980.

Avec une trentaine d'années de retard, mais en suivant une évolution relativement similaire à celle des pays d'Afrique Australe, la chasse sportive s'est affirmée en Afrique Centrale comme l'un des piliers des politiques de conservation de la nature, avec tous les corollaires maintenant bien connus : imposition de législations et de modèles d'aménagement du territoire directement hérités des conceptions occidentales, ségrégation et politiques coercitives vis-à-vis des populations autochtones et de leurs pratiques, mise en valeur du culte de l'idéal masculin cynégétique (puissance, pouvoir, virilité, etc.). Les prélèvements anarchiques et massifs des débuts ont néanmoins régulièrement baissé, jusqu'à ce qu'ils deviennent anecdotiques au regard d'autres types de prélèvements tels que la chasse commerciale ou le grand braconnage des années 1970.

Au début des années 1980, on observe une période de mise à l'écart des milieux cynégétiques occidentaux par rapport aux politiques environnementales internationales. Cet ostracisme doit être considéré comme la combinaison de la diminution drastique des ressources fauniques et

de l'émergence d'une conscience environnementale, diffusée par certains acteurs de la société civile prônant un rapport plus contemplatif ou esthétique à la nature. Ce n'est qu'à la décennie suivante que la chasse sportive s'est forgée une nouvelle image. Aussi a-t-elle été reconsidérée comme un outil de gestion potentiel dans les nouvelles politiques de conservation et de développement, permettant de l'intégrer comme composante des programmes de gestion participative de la faune sauvage, d'abord en Afrique Australe (Campfire, Admade, etc.) puis en Afrique Centrale (ZCV, ZICGC, etc.) et enfin en Afrique Occidentale (Geprenaf, Ecopas, etc.)

La seconde partie a principalement permis d'examiner l'organisation contemporaine du tourisme cynégétique et ses impacts directs et indirects sur la faune sauvage et les écosystèmes, en Afrique Subsaharienne puis en Afrique Centrale.

La chasse sportive représente aujourd'hui un enjeu majeur des politiques de conservation en Afrique Subsaharienne, tant au regard de la superficie des espaces concernés que des dynamiques écologiques qu'elle sous-tend. Si cette activité entre souvent en compétition avec les pratiques d'autres usagers de l'espace et de la ressource, nombre de ses caractéristiques propres (nécessité de zones vastes et peu anthropisées, recherche d'espèces ciblées, quotas et taux de prélèvement faibles) font qu'elle ne paraît pas forcément incompatible, d'un point de vue strictement biologique, avec d'autres formes de prélèvement, notamment la chasse villageoise. Des cas problématiques doivent néanmoins être relevés, parmi lesquels les agissements non durables de certaines sociétés, la soutenabilité des prélèvements sur certaines espèces à l'écologie mal connue comme le Bongo, ou encore la compétition marquée avec le braconnage commercial. Globalement, les prélèvements directs de la chasse sportive - sous condition de certaines modalités de contrôle de l'activité des sociétés de chasse -, s'inscrivent actuellement dans le cadre d'une utilisation durable de la ressource.

Les sociétés de chasse jouent aussi un rôle majeur dans la mise en défens des territoires qu'elles exploitent, même si les stratégies de protection du territoire se concentrent trop sur l'aspect répressif (lutte anti-braconnage) tout en étant souvent inappropriées en distinguant mal la chasse villageoise du braconnage commercial ou du grand braconnage. Les professionnels de la chasse, sous la contrainte mais en partenariat avec les projets de conservation et de développement, et dans une logique de pérennisation de leur activité, commencent également à s'investir dans la voie d'un suivi rationnel et durable de leurs zones de chasse.

La troisième partie a proposé une analyse des pratiques et des représentations socioculturelles des principaux acteurs de la chasse sportive que sont les guides et leurs clients, des regards portés sur eux par les Africains ruraux, et finalement des impacts sociaux liés à leur activité.

Les techniques cynégétiques utilisées en chasse sportive en Afrique Centrale, mêlant pratiques occidentales et locales, sont faiblement diversifiées et ont peu évolué au cours du XX^e siècle. La récente course aux trophées induite surtout par l'arrivée de chasseurs nord-américains sur le marché mondial du safari, en même temps qu'elle a réduit quantitativement les prélèvements, est à l'origine de dérives concernant les méthodes d'acquisition de certaines espèces. Nous avons relevé la difficulté à établir un profil-type du guide de chasse mais surtout la surprenante antinomie des représentations et des attentes que guides et clients ont respectivement du safari africain. En effet, à certaines représentations communes liées à l'histoire du safari - mettant en avant une nécessité de « décoloniser l'imaginaire colonial » -, s'oppose une diversité des postures idéologiques concernant les questions d'éthique de chasse, le rôle du safari dans la conservation et le développement, les rapports à entretenir avec les communautés locales, ou encore les droits à accorder au chasseur africain. Ont aussi été mis en avant la primauté de la symbolique et du discours (oral comme écrit) dans le safari, et au-delà des conceptions antinomiques qu'en ont nécessairement chasseurs blancs et chasseurs noirs, le fait que l'acte cynégétique est créateur d'échanges et donc de lien social. Les « regards africains » sur le safari ont particulièrement mis en évidence la prégnance mais aussi l'érosion du mythe du « grand chasseur blanc », ainsi que l'importance symbolique et alimentaire de la viande de chasse.

Enfin, les impacts sociaux induits par les sociétés de chasse sur les communautés locales, liés au caractère exogène de ces premières mais aussi à l'essence même de leur présence, l'activité cynégétique, sont matérialisés autant par le développement d'effets pervers sur l'organisation des communautés - surtout par l'émergence de nouveaux types de conflits - que par la persistance de pratiques et de compétences naturalistes. Pour ces dernières raisons, il apparaît que la chasse sportive s'insère souvent mieux dans les contextes sociaux locaux que d'autres modes d'exploitation des ressources naturelles d'origine exogène.

La quatrième et dernière partie de notre travail s'est concentrée d'une part sur la validité de l'argumentaire économique et participatif présentant la chasse sportive comme un des meilleurs modes d'exploitation et de valorisation de la faune sauvage, d'autre part sur la nature des enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource sous-tendus par une telle

activité. La chasse sportive est effectivement aujourd'hui l'un des meilleurs modes de valorisation économique de la faune sauvage. Elle valorise en revanche moins bien l'espace exploité, n'est pas compétitive avec d'autres modes d'utilisation du territoire hors du champ de la conservation (agriculture, cultures de rente) et nécessite la présence d'un nombre de paramètres importants pour que ses résultats soient optimisés et intéressent les programmes de conservation participative. Tous ces paramètres sont particulièrement réunis sur les ZCV centrafricaines.

Un lien de réciprocité positif existe entre la chasse sportive et les exemples « réussis » de gestion participative, cela malgré leurs limites conceptuelles et techniques entraînant la persistance d'entraves à une réelle réappropriation des droits d'usage directs de la ressource par les populations locales. En réponse au maintien de politiques coercitives sur des espaces pourtant dits « villageois » ou « communautaires », les populations locales n'ont souvent d'autre choix que d'élaborer des stratégies de contournement des protocoles d'accord les liant à leurs partenaires, invalidant alors les objectifs prioritaires des projets en terme de conservation. L'Etat joue également un rôle complexe dans le fonctionnement de ces programmes. En décentralisant les pouvoirs de gestion et les revenus issus de la chasse sportive, en simulant un désengagement de ses prérogatives, en les transférant aux projets ou au secteur privé, il ne fait que mieux contrôler l'espace et ses acteurs. Parallèlement, si les modèles présentés découlent bien de l'idéologie libérale relative aux droits d'usage des ressources naturelles et de l'espace, on ne peut parler de tendance à la privatisation mais plutôt, dans les faits, d'un simple usage privatif de la ressource au sein de systèmes de propriété collective.

Plus que la justification des logiques de marchandisation - connues en Afrique Subsaharienne depuis des siècles - d'une faune sauvage devenue simple « produit », la contrainte principale que posent ces modèles est un renforcement de la dépendance du local par rapport à l'international. En effet, la délocalisation des centres décisionnels concernant les modalités de gestion et d'exploitation des zones cynégétiques accroît l'incapacité des acteurs locaux à influencer et peser réellement sur les termes de l'échange avec les projets et les sociétés de chasse. Pourtant, parce qu'elle est plus hermétique aux soubresauts géopolitiques que toute autre forme de tourisme et parce qu'elle connaît encore une phase de croissance, la chasse sportive permet d'envisager une certaine pérennité des programmes dans lesquels elle s'inscrit et participe ainsi à leur sécurisation.

Ces résultats nous permettent de nous positionner par rapport aux deux hypothèses que nous avons émises. Nous pouvons tout d'abord affirmer que la chasse sportive possède effectivement, sous certaines conditions, les caractéristiques d'un mode d'exploitation durable de la faune sauvage apte à s'insérer dans les programmes de gestion participative. Elle est donc légitimement considérée comme un outil de gestion de la faune sauvage potentiellement pertinent. Pour autant, elle participe fortement des limites d'efficacité auxquelles sont confrontés les programmes dans lesquels elle s'inscrit. En tant qu'outil historique puis moderne du référentiel conservacionniste, elle continue à poser, pour des raisons idéologiques, éthiques et pratiques, des entraves au développement local des populations rurales des zones communautaires et à leur capacité de négociation et de décision dans les processus de gestion.

De la nature de la posture

Ces conclusions ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble des zones concernées par l'activité de safari en Afrique Subsaharienne ou sur d'autres continents ; d'abord parce qu'elles concernent un champ spatio-temporel limité, l'Afrique Centrale à la période contemporaine, ensuite parce que notre étude, bien que transdisciplinaire, n'a pu aborder en profondeur toutes les dynamiques écologiques, sociales, économiques ou encore politiques relatives à cette activité complexe qu'est la chasse. Malgré cela, elles ont le mérite d'engager le débat.

Elles nous obligent aussi à distinguer et adopter une double posture intellectuelle. Comme l'a montré récemment l'ouvrage de Rodary, Castellonet et Rossi¹, ce n'est que par la confrontation d'expériences, de compétences et d'échelles de réflexion différentes qu'il est possible d'appréhender la complexité des phénomènes relatifs à la conservation de la nature et au développement dans les pays du Sud. Ce constat s'impose même si la question de savoir comment concilier « résultats de recherche » et « action de terrain » se pose toujours, et même s'il est difficile de mettre en pratique des programmes novateurs en évitant les ornières conceptuelles relevées surtout par les sciences humaines.

Il est ainsi possible de regarder les résultats de notre travail au travers d'un double prisme ; d'abord par une approche pragmatique de responsable de programme, de bailleur de fonds ou d'opérateur agissant sur le terrain et cherchant à répondre à des problématiques complexes et

¹ RODARY E., CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET-Karthala, 308 p.
Cet ouvrage est composé principalement de communications remaniées, initialement présentées au deuxième colloque « *DYNAMIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds* », organisé à Bordeaux les 8, 9 et 10 septembre 1998.

mouvantes mais bien réelles ; ensuite par une approche plus théorique de chercheur ayant à analyser, critiquer, et éventuellement proposer de nouvelles voies de réflexion.

Faut-il considérer tous les chasseurs comme des acteurs de la conservation participative ?

Bien que conscients de la nature antinomique de leurs objectifs respectifs, les programmes de gestion communautaire de la faune sauvage sur lesquels nous avons travaillé au Cameroun et en RCA ont adopté l'approche qui consiste à considérer les acteurs privés comme des partenaires. Tous les Etats et tous les projets d'Afrique Centrale n'ont pas pour autant fait ce choix de partenariat concernant la chasse sportive. Le Gabon et le Congo-Brazzaville, par exemple, privilégient le développement de l'écotourisme. Côté projets et institutions internationales, si le WWF et l'Union Européenne ont eux aussi décidé de collaborer avec les « chasseurs blancs », ce n'est pas le cas de l'ONG WCS dont l'influence est grandissante dans le Bassin Congolais.

Nous devons relever en revanche que dans le domaine du bois, ces mêmes pays et ces mêmes projets ont tous choisi une politique d'aménagement concerté avec les exploitants forestiers privés. Les impacts le plus souvent négatifs d'un tel mode d'exploitation sur la biodiversité et les populations forestières sont pourtant connus, mais les intérêts économiques en jeu ne sont évidemment pas les mêmes que pour la chasse.

Delvingt résume bien les options stratégiques adoptées par des institutions internationales pour limiter les effets pervers de cette exploitation tout en assurant sa pérennité (il s'agit entre autres de la Banque Mondiale, du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), des bailleurs de fonds (UE) et de certains organismes de coopération (Ministère des Affaires étrangères) et de recherche (CIRAD) : « *L'exploitation forestière industrielle est responsable de la disparition des forêts tropicales, non seulement directement - les forêts sont considérées comme des gisements miniers - mais aussi indirectement. (...) Comme l'exportation du bois contribue pour une part de plus en plus importante au PIB des pays concernés, ceux-ci n'envisagent pas de réduire le rythme d'extraction. On ne peut donc que tenter de limiter les effets indirects de l'exploitation industrielle des forêts, ceci dans un double objectif : améliorer le revenu des populations locales qui ont toujours vécu de la forêt et ne retirent guère de bénéfice de son exploitation intensive ; sauvegarder cet irremplaçable réservoir de biodiversité¹. »*

¹ DELVINGT W. (Ed.), 2001., *op. cit.*, 4^{ème} de couverture.

Cette approche pragmatique, qui peut laisser supposer l'idée d'une certaine résignation face aux stratégies politiques et économiques des Etats et des grands groupes multinationaux, ne va pas sans poser des problèmes éthiques et pratiques. Elle est par ailleurs souvent décriée par certaines ONG (*Greenpeace*¹) ou associations militantes (*Global Forest Watch, Agir Ici*)². Elle est pourtant celle qui semble la plus réaliste si l'on veut proposer une réponse aux problèmes urgents que pose la conservation de la grande forêt tropicale et les bouleversements sociaux très rapides que connaissent actuellement les populations rurales forestières³.

Concernant la chasse sportive, la validation de notre première hypothèse nous amène alors à reprendre à notre compte cette position. Plutôt que d'exclure ou marginaliser les sociétés de chasse là où elles interviennent, il vaut mieux les considérer comme des partenaires, des outils de gestion au service de la conservation et du développement, sous certaines conditions évidemment. Toute la difficulté repose sur le choix de l'espace et des modalités d'exploitation à accorder à ces partenaires, sur les niveaux de contraintes à leur imposer, mais aussi sur les modalités de sélection des sociétés avec lesquelles il est possible de travailler conformément aux objectifs attendus. Pour cela, l'exemple forestier doit servir de leçon. ; on relève bien certaines réussites - notamment au Gabon - et des exemples aux résultats plus mitigés (Forêt de Ngotto au sud-ouest RCA) avec des partenaires se pliant aux nouvelles règles de gestion imposées. Mais il faut aussi déplorer l'établissement de plans d'aménagement forestier avec des sociétés dont tout le monde connaît, comme l'a bien souligné Smouts, les agissements illégaux et souvent parfaitement scandaleux⁴. Cela laisse effectivement perplexe sur la validité et le caractère reproductible de telles approches.

Ceci, ajouté à nos conclusions sur la diversité sociologique des milieux cynégétiques, nous astreint alors à une grande prudence quant au choix de ces partenaires. Mais nous avons aussi vu que les professionnels du safari ont évolué et que nombre d'entre eux sont entrés dans des logiques de pérennisation de leur activité. Contrairement aux exploitants forestiers, et sauf exceptions, ils ne possèdent pas un poids politique et économique suffisant pour imposer à leurs partenaires des comportements non durables. Leurs objectifs sont plus souvent la recherche d'une certaine qualité de vie que celle d'un simple profit économique. Il est donc ainsi possible et impératif, pour les ministères de tutelle et les programmes de gestion

¹ GREENPEACE Belgique, *L'exploitation abusive des forêts équatoriales au Cameroun*, Bruxelles, 49 p.

² VERSCHAVE F.X., LABROUSSE A., 2002. *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*, Agone, Les « Dossiers noirs » d'Agir ici et Survie, 187 p.

³ BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *op. cit.*

⁴ SMOUTS M.C., 2001., *op. cit.*

participative de la faune sauvage ayant fait le choix de la collaboration, de s'assurer avant toute chose du caractère « professionnel » de leurs partenaires privés.

Pallier le manque de suivi scientifique sur les zones cynégétiques

Cette approche sous-tend également la nécessité d'élaborer puis de mettre en place de véritables politiques de suivi de l'activité cynégétique. Elle appelle aussi une réflexion de tous les acteurs concernant les voies à suivre pour améliorer les bénéfices potentiels occasionnés par ce mode d'exploitation de la faune sauvage. Trop souvent encore, sur la plupart des secteurs de chasse classique d'Afrique Centrale et Occidentale, les sociétés de chasse ne remplissent pas le rôle qu'elles pourraient et devraient avoir. Cet état de fait implique deux choses :

D'abord, la nécessité de développer des formes de « gestion adaptative » appropriées aux situations locales. Dans le contexte écologique et socio-économique de l'Afrique Centrale, particulièrement en milieu forestier, il semble ainsi plus utile de quantifier ce qui peut l'être (les taux de prélèvement, la taille des trophées, les efforts de chasse, etc.) pour en tirer des données immédiatement utilisables - notamment en termes d'attribution de quotas -, que de s'évertuer à tester des méthodes de comptage des populations animales dont on sait que les résultats sont dans la plupart des cas sujets à caution. Les faibles niveaux de prélèvement requis par les sociétés de chasse pour fonctionner sont un atout indéniable et les attributions de quotas soutenables impératives pour toutes les espèces chassées. Il est ainsi autant possible qu'urgent de proposer aux guides de chasse des protocoles de recueils de données rapides, simples et efficaces.

Ensuite, cette gestion laxiste des sociétés de chasse représente un manque à gagner important, tant du point de vue scientifique en termes d'informations sur le statut des populations de grande faune mammalienne hors des aires protégées classiques, que du point de vue socio-économique pour les populations riveraines. Si notre travail n'a pas pour but central d'avancer ce type de propositions, il est pourtant aisé d'identifier nombre d'actions à développer pour pallier cet état de fait et améliorer les modalités d'exploitation des zones cynégétiques. Il s'avère ainsi impératif : de réviser les codes cynégétiques obsolètes et assurer des statuts juridiques sécurisés aux zones de chasse communautaires ; de réviser les plans d'aménagement de certaines zones cynégétiques en considérant la possibilité et la nécessité de droits d'usage directs de la ressource pour les populations riveraines sur certaines zones ou certaines espèces ; d'effectuer des études de marché permettant de reconsidérer - à la hausse pour les espèces phares - la valeur fiduciaire de certaines espèces, particulièrement en

l'absence de pays offrant des prestations concurrentes ; de développer et centraliser des bases de données sur les zones cynégétiques d'Afrique Subsaharienne en partenariat avec les guides de chasse (suivi d'espèces, trophées, taux de réussite, lutte anti-braconnage) et des organismes compétents (ACP ou IGF) ; d'avoir une connaissance précise du marché mondial du safari et des potentialités de clientèle par pays, etc. Parallèlement à ces mesures, il est aussi possible et nécessaire de réfléchir à une transformation plus profonde des modalités de fonctionnement du tourisme cynégétique.

L'organisation des safaris, apanage du secteur privé ?

Lorsqu'on traite de processus de négociation et de médiation en modélisation, un paramètre important qui entre en jeu est le poids (politique, économique) de chaque acteur. Et parfois, lorsqu'un système à plusieurs acteurs fonctionne mal parce que l'un d'entre eux a un comportement volontairement marginal et pas assez de poids pour l'imposer, le système peut naturellement être amené à éliminer cet acteur. Nous l'avons vu, la conservation classique a très tôt choisi l'acteur à éliminer du système à cause de son comportement considéré comme non durable, le « chasseur africain ». Cela pour dire que dans le cas des programmes de gestion participative des ressources naturelles s'appuyant sur la chasse sportive, on peut s'interroger sur la capacité qu'ils auraient à fonctionner sans l'intervention de l'acteur « sociétés de chasse ». Nous avons vu que les programmes actuels ont pour objectif majeur de conserver la biodiversité mais aussi de dégager le maximum de bénéfices pour les populations locales ; que les sociétés de chasse accaparent une grande partie du coût global des safaris pour leur fonctionnement propre et redistribuent uniquement les sommes sur lesquelles elles sont taxées ainsi que des salaires ; que les compétences nécessaires à la conduite de safaris et les portefeuilles de clientèle sont aussi possédés par des guides de chasse indépendants salariés périodiques des sociétés de chasse ; enfin, que les programmes assistent les sociétés de chasse dans l'aménagement de leurs zones. Une idée émerge alors, qui voudrait que les concepteurs de projets assument totalement leur acceptation de la chasse sportive comme outil de gestion de la faune, et s'engagent à organiser eux-mêmes des safaris en salariant des guides dotés d'une clientèle suffisante. Ceux-là mêmes qui organisent des safaris éco-touristiques doivent être tout à fait capables de gérer des safaris de chasse en contractualisant des guides professionnels. Des tentatives en ce sens ont lieu au ranch de Nazinga (contractualisation du ranch à gestion étatique avec un guide professionnel) et dans l'Ouest du Burkina (organisation conjointe projet / communautés villageoises sans intervention d'un guide de chasse

professionnel¹). Leur succès est pour l'instant mitigé parce que comme nous l'avons vu, le « produit chasse » proposé par l'Afrique Occidentale est peu compétitif. Une réflexion sur les modalités administratives, juridiques, sociales, techniques et commerciales pouvant assurer le succès de telles tentatives en Afrique Centrale devrait être nécessairement engagée.

De l'avenir du marché mondial de la chasse : problème d'offre ou de demande ?

En corollaire, la question se pose également de savoir quelles sont la pérennité et la marge de croissance du marché mondial du safari sur lequel s'appuient les programmes communautaires, et dans quelle mesure et sur quel laps de temps il peut satisfaire leurs exigences. Le nombre de chasseurs sportifs suffisamment fortunés et passionnés pour s'offrir des safaris haut de gamme - dont nous avons vu que les prix croissent régulièrement et qui sont seuls aptes à générer localement des bénéfices socio-économiques - reste faible même s'il tend à augmenter. Peut-on raisonnablement croire à sa pérennité, ou bien doit-on envisager à terme un tassement de la demande, dû par exemple à une baisse d'intérêt pour le « produit africain » à l'avantage d'autres destinations, ou encore la fin de la « mode » sur certaines espèces - Eland de Derby, Bongo - ?

Si l'on en juge par l'évolution de l'activité au siècle passé, l'engouement pour la chasse africaine ne s'est jamais démenti, les *big five* sont toujours autant prisés et la palette d'espèces déclencheuses de safari s'est constamment élargie. Mais nous avons vu aussi que les populations de grands mammifères ont très largement diminué, tant en termes d'effectifs que d'aires de répartition. Le processus est bien connu, la rareté exacerbe la convoitise, créant ainsi la demande, laquelle assure la pérennité de l'exploitation. Si l'on considère que c'est cette exploitation qui assure une forme de conservation de la ressource, comme nous l'avons montré dans ce cas précis, alors c'est la durabilité de l'ensemble du système qui paraît assurée. La question centrale autour du marché du safari ne semble donc pas être, dans un horizon proche, le déficit de clientèle et de « demande », mais plutôt la capacité de « l'offre » (la faune sauvage présente sur les zones de chasse) à absorber cette demande. Le débat actuel concernant les « quotas 0 » sur le Lion dans certains pays d'Afrique Occidentale et Centrale, qui a des incidences évidentes sur « l'aura cynégétique » de ces pays et donc la vente des safaris, est là pour rappeler la fragilité de ces modèles dans des pays ne possédant pas suffisamment d'espèces attractives et la vigilance nécessaire concernant le statut de certaines autres.

¹ ECHAPPE Morgan, 2003. Update on those hunts in Burkina Faso, *The Hunting Report*, http://www.huntingreport.com/other_hunting_news.cfm?articleid=32

La validation de notre seconde hypothèse et les limites qu'elle pose nous amènent maintenant à sortir du cadre pragmatique dans lequel nous venons de circonscrire nos réflexions pour proposer quelques questionnements soulevés par la chasse sportive.

La chasse sportive est-elle morale ?

Débat éculé diront certains, maintes fois traité, et toujours aussi stérile tant que les interlocuteurs ne s'entendent pas sur la notion de « moralité ». Pourtant, parce que par essence elle provoque la mort, parce qu'elle nécessite l'usage d'armes, parce que l'appréhension qu'en a souvent l'Occidental se situe d'abord dans le champ de l'émotionnel et du jugement de valeur, la chasse doit aussi être analysée sous l'angle de la moralité - de l'éthique dira-t-on plutôt -.

La chasse sportive a la caractéristique particulière de suggérer deux questionnements distincts mais interdépendants. D'abord, quelle moralité de la chasse telle que pratiquée aujourd'hui en Occident, où elle ne répond plus à des nécessités vitales mais est réduite à son seul aspect récréatif ? Quelques travaux ont déjà développé cette thématique¹. Ensuite, quelle moralité de la chasse récréative lorsqu'elle devient financièrement sélective, donc ultra élitiste, et se pratique dans des pays où l'acte cynégétique répond le plus souvent à des fonctions vitales pour des populations rurales ? Nous l'avons vu, cette problématique est centrale dans la gestion de « l'outil chasse sportive ». Les acteurs du monde cynégétique occidental sont les premiers à savoir que nos sociétés modernes perçoivent de plus en plus la chasse comme immorale ; lorsqu'ils rentrent en Europe, nombre de guides avouent préférer mentir sur la nature réelle de leur activité en Afrique : « *je travaille dans le tourisme de faune.* », plutôt que s'attacher à justifier un métier dont ils ne savent pas trop eux-mêmes en quoi il est vraiment justifiable... Dans le même esprit, les institutions qui collaborent avec les chasseurs limitent au maximum la médiatisation du rôle de la chasse dans leurs programmes. Il est évident que la chasse subit, bien plus que d'autres modes d'usage des ressources naturelles pourtant pas moins cruels - comme la pêche - « l'inflation éthique » qui caractérise notre époque. Vouloir lui trouver une justification en ce sens semble un combat perdu d'avance. Aussi, loin des discours inutiles, ne pourrait-on pas plus simplement voir la chasse comme un domaine particulier de l'activité humaine qui possède sa cohérence propre ? Ni morale, ni immorale mais amoral comme le sont les lois de la nature.

¹ LICHERI C. 1993. *Ethique de la chasse. La passion de chasser*, Boutet Imp., Lavardac, 121 p.

En revanche, et là se pose notre débat, lorsque la pratique cynégétique d'une minorité exogène prive la majorité endogène de ses droits les plus fondamentaux, c'est à dire chasser pour nourrir sa famille, n'entre-t-elle pas dans le champ de l'immoralité ? Plus concrètement, lorsqu'un guide de chasse, dans le but de réduire les prélèvements sur le cheptel faunique, expulse de sa zone - qu'il a certes louée, sur laquelle il a fait des investissements, etc. - un chasseur du village périphérique qui cherche seulement à se ravitailler en viande et à en vendre éventuellement le surplus, la question de la moralité ou de l'immoralité d'une telle action se pose là plus clairement.

A notre sens, plus que la démarche et l'acte cynégétique du client chasseur, ce sont donc les modalités de préservation de la ressource entourant la chasse qui relèvent prioritairement de la question de la moralité. Enfin, ultime précision, il ne doit bien sûr pas revenir au seul monde occidental de juger de la « moralité » de la chasse.

L'Afrique comme terrain de jeu d'occidentaux en mal de « sauvage » ?

Parce que sa situation économique, géopolitique et humanitaire ne cesse pas d'être instable, parce que - sans céder à un « afropessimisme » déplacé - la réflexion de René Dumont de 1962, « *L'Afrique noire est mal partie*¹ » est encore dramatiquement d'actualité, l'Afrique doit-elle rester un terrain de jeu pour Occidentaux en mal de « sauvage » ? Doit-elle au contraire cesser de l'être ? Doit-elle ne plus accueillir d'étrangers venant admirer, acheter ou chasser les plus belles de ses ressources naturelles, parce que les abus, nombreux, sont connus, parce que les termes de l'échange sont trop souvent en défaveur des Africains ?

Voir la chasse sportive au travers de ce prisme nous incite ainsi à revenir, dans une perspective beaucoup plus large, sur notre questionnement de la troisième partie, « *le chasseur blanc vole-t-il la forêt, vole-t-il la brousse ?* » Les réponses que nous avons apportées concernant notre cas d'étude ne suffisent évidemment pas à répondre à la vaste problématique posée ici.

Dans la même veine, on questionnera la décence - ou la morale, l'éthique - du fait que dans certains pays en guerre - civile ou pas - des sociétés de chasse continuent à accueillir de riches chasseurs occidentaux, parfois en minimisant pour des raisons strictement commerciales la gravité des événements du pays au travers des médias cynégétiques. En 2002 et 2003, en République Centrafricaine, les coups d'Etat successifs et le contrôle de plus de la moitié du pays par une rébellion armée n'ont pas suffi à arrêter l'activité de la plupart des sociétés de

¹ DUMONT R., 1962. *L'Afrique noire est mal partie*, Ed. du Seuil, Coll. Esprit Frontière ouverte, Paris, 287 p.

chasse. Il est vrai que les zones d'intervention de ces dernières étaient éloignées des zones de combat. Localement, les ZCV ont pu fonctionner presque normalement et les populations locales ont conservé leurs emplois, aménagé leurs zones et perçu les divers revenus issus des safaris. Dans le même temps, sur ces territoires, la faune sauvage échappait un peu mieux qu'ailleurs au braconnage commercial dont la recrudescence était constatée un peu partout dans le pays. Que les chasseurs blancs aient alors occulté les risques potentiellement encourus trouve ici une forme de justification difficilement critiquable.

Pour autant, ce ne sont pas ces quelques arguments socio-économiques ou écologiques qui peuvent suffire à clore le débat. D'autant que celui-ci intéresse également les autres formes de tourisme, qu'il soit de vision ou d'aventure¹. Cela nous amène à questionner la chasse sportive par rapport à la notion d'écotourisme dans laquelle certaines sensibilités l'insèrent alors que d'autres l'en excluent.

« Eco-éthique » versus cynégétique ; la chasse sportive, une forme d'écotourisme ?

L'écotourisme, notion apparue pour la première fois en 1978², est défini par l'OMT comme la forme de tourisme « *satisfaisant aux besoins présents des touristes et des régions hôtes, tout en protégeant et en mettant en valeur les opportunités pour le futur. Il conduit à une gestion des ressources qui emplit les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et les systèmes qui supportent la vie* », et par l'UICN comme « *une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature (et toute autre dimension culturelle du passé ou du présent), qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales.* »

La capacité de la chasse sportive - telle que nous l'avons décrite - à s'insérer dans ces définitions restera à l'appréciation de chacun. Mais il est surtout intéressant de relever que ce sont les professionnels de la chasse ou de la gestion de la faune sauvage qui considèrent la chasse sportive comme une forme d'écotourisme³. En revanche, les travaux traitant de

¹ EN RCA, le WWF a lui aussi continué à accueillir quelques touristes internationaux dans le parc Dzanga-Sangha pendant les périodes de troubles. De note côté, nous avons également choisi de continuer nos recherches où cela était possible...

² MILLER K., 1978. *Planning national parks for Ecodevelopment : cases and methods from Latin America*. Vol. I and II, University of Michigan, School of natural resources, Center for strategic wildland management studies. Cité dans ASHTON R., ASHTON P., 1993. An introduction to sustainable tourism (Ecotourism) in Central America : Paseo Pantera Ecotourism Program, Wildlife conservation international.

³ BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

l'écotourisme n'y intègrent jamais la chasse¹... Volonté farouche des milieux cynégétiques de voir leur activité reconsidérée comme écologique et durable, répugnance des tenants d'une « éco-éthique » très occidentale à composer avec un ennemi héréditaire. Pourtant les représentations de la nature qui animent aujourd'hui chasseurs, écologistes et touristes sont souvent communes : Dalla Bernardina² l'a particulièrement bien décrypté comme nous l'avons vu dans notre troisième partie.

Si ce n'est donc pas sur le terrain des représentations socioculturelles et de la symbolique qu'un début de réflexion peut s'amorcer, c'est sans doute vers celui des résultats et des impacts occasionnés par la chasse qu'il faut se tourner. Récemment, au cours d'un entretien, un responsable de Fédération de Chasseurs nous signifiait son désir de développer la notion de « chasse équitable ». La percée actuelle du concept de « commerce équitable », qui se donne pour définition d'être « *un commerce social qui vise à établir un rapport d'échanges satisfaisants pour tous et qui a pour principe d'aider des coopératives d'artisans dans les pays en développement à se développer de manière durable* », donne donc des idées aux milieux cynégétiques. Evoquant le cas centrafricain, nous admettions ironiquement qu'au regard tant de ses impacts écologiques et sociaux que des revenus générés pour les populations locales sur les zones communautaires, et comparée à n'importe quelle autre forme de tourisme, la chasse sportive était certainement « quelque chose d'équitable ».

Se pourrait-il donc que cette activité, indéniablement très inégalitaire dans son fonctionnement interne, présente néanmoins des capacités de promotion d'un échange commercial équitable pour les populations locales ?

La chasse sportive comme *continuum* ou garde-fou d'un « néocolonialisme vert » en Afrique Centrale ?

« *Le conservationnisme a encore ses intégristes qui ont du mal à admettre que leurs comportements ne sont qu'un prolongement, inefficace, de conceptions coloniales sous leur forme la plus contestable, et qu'au-delà d'une vision ethno-centrée de la nature, il conduit à une impasse écologique et économique*³. »

KORO E., OVEJORO J., STURGEON J., 1999. Hunters, « the ultimate ecotourists » ?, *The Courier*, n°175, pp. 53-54.

¹ HONEY M., 1999. *Ecotourism and Sustainable Development : Who Owns Paradise ?*, Island Press, Washington D.C.

WHELAN T., (dir) 1991. *L'écotourisme : gérer l'environnement*, Nouveaux Horizons, 197 p.

² DALLA BERNARDINA S., 1996., *op. cit.*

³ ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Espaces et Milieux, Paris, p. 66.

A cette lecture, nous nous sommes demandé si Rossi, au-delà de sa critique des positions de certaines ONG écologistes et de conservationnistes radicaux, pensait également aux rapports qu'entretiennent les milieux cynégétiques occidentaux avec les pays du Sud.

Si nous avons constaté la dichotomie entre l'approche plutôt préservationniste des milieux conservationnistes radicaux et celle plus utilitariste des milieux cynégétiques, nous avons aussi mis en évidence un certain nombre de représentations sur lesquelles ils s'accordaient. Questionner la chasse sportive par rapport à ces notions « d'ingérence écologique¹ » ou de « néocolonialisme vert² » ne relève donc pas de la seule rhétorique, en ce sens qu'elle participe à sa façon de l'imposition du Nord sur le Sud de politiques de conservation.

Un débat naissant en Afrique Centrale, relatif à un engagement nouveau et massif (en terme de finances, de ressources humaines et de *lobbying*) d'ONG d'origine nord-américaines (*Wildlife Conservation Society* et *Conservation International* particulièrement) prônant la croissance du réseau de parcs nationaux déjà existant, inquiète une partie de la communauté scientifique - surtout européenne -. L'idéologie sous-tendue par ces « *eco warriors* », soutenus par des moyens politiques, médiatiques et financiers importants, ressemble en effet un peu trop à une remise en cause des positions prises par la communauté internationale à l'occasion de Rio, à savoir un engagement commun pour la conservation de la biodiversité, tout en assurant aux populations locales la satisfaction de leurs besoins. Et il faut bien reconnaître que jusqu'à présent, l'échec des politiques de conservation participative a fait le lit de ce retour à des conceptions plus radicales de la conservation. Si l'on ne peut évidemment nier l'intérêt majeur de certaines aires protégées agissant comme réservoirs de biodiversité, il n'est plus nécessaire d'insister sur leurs limites et les effets pervers qu'elles engendrent.

Parallèlement, il est également possible d'argumenter que derrière l'affichage et les discours, les idéologies encore dominantes dans les milieux cynégétiques ne sont pas moins néocoloniales que celles des acteurs vus précédemment, même si leurs pratiques d'usage de la nature ne sont pas les mêmes.

Pourtant, et parce que la chasse sportive est bien un outil favorisant la réussite de programmes de gestion participative de la faune sauvage, en Afrique Centrale et ailleurs, peut-on lui accorder un rôle de garde-fou face au développement d'un « néocolonialisme vert » ?

¹ *Ibid.*

SABELLI F. (dir.), 1995. *Ecologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*, Nouveaux cahiers de l'IUED 3, Genève, IUED, PUF, Paris, 193 p.

² HUFTY M., RAZAKAMANANTSOA A., CHOLLET M., 1995. *Néo-colonialisme vert à Madagascar*, pp. 143-148., in SABELLI F. (dir.), 1995. *op. cit.*

Sans aller jusque là, il est néanmoins nécessaire de réaffirmer fortement le rôle que peut et doit avoir la chasse - sportive ou non - dans la gestion des écosystèmes africains.

Il semble bien que ce soit par la réussite des programmes incluant la cynégétique comme mode de gestion, - même s'ils doivent être nécessairement critiqués pour leur permettre d'évoluer positivement -, que l'on pourra parvenir à une exploitation soutenable et concertée des ressources naturelles participant effectivement du maintien de la biodiversité et du bien-être des populations locales en Afrique Centrale.

BIBLIOGRAPHIE

ABSA, 2003. *Game ranch Profitability in Southern Africa*, Absa Group Economic Research, 41 p.

ACP, 2004. *Livret de l'Association des Chasseurs Professionnels, Suivez le guide...*, Ed. Lavrière, Reims, 50 p.

ADAMS J.S., MC SHANE T.O., 1992. *The myth of wild Africa, conservation without illusion*, W.W. Norton and co., New-York-London, 266 p.

ADAMS W.M., 1992. *Green Development. Environment and sustainability in the Third World*, Routledge, London - New-York, 257 p.

AKWAH G.N., 1999. *Tabous et conservations des ressources naturelles : Etude des restrictions relatives à l'Exploitation de la Faune Terrestre chez les Baka, Bakwele et Bangando du sud-est Cameroun*, Mémoire de Maîtrise en Anthropologie, Université de Yaoundé 1, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 94 p.

ALVARD M.S., ROBINSON J.G., REDFORD K.H., KAPLAN H., 1997. The sustainability of subsistence hunting in the neotropics. *Conservation Biology*, 11, 4, pp. 977-982.

AMAYE M., 1985. *Les Bondjo, peuple dit anthropophage de l'Oubangui-Chari ; histoire des premières résistances anti-coloniales en Centrafrique, 1889-1909*, Communication de l'Université de Bangui, Bangui, 35 p.

AMOUSSA O.H., 1992. La protection de la Faune en Afrique occidentale : les limites d'une approche juridique, *Afrique Contemporaine*, 161, pp. 247-253.

ANDERSON D., GROVE R., 1987. *Conservation in Africa : People, Policies and Practice*, Cambridge University Press, Cambridge, 355 p.

ANDERSON J.K., 1985. *Hunting in the Ancient World*, Berkeley.

ANGOUE C. 1998. "Consommation de viande de chasse : le poids des filières urbaines." *Demain le monde*, 27 p.

ART, 2003. *Safari hunting in southern Africa*, ART Fact Sheet n°10, Africa Ressources Trust, Harare, Zimbabwe, 2 p.

ASIBEY E.O.A., CHILD G.S., 1990. Aménagement de la faune pour le développement rural en Afrique Subsaharienne, *Unasylva*, vol. 41, 161, 7 p.

Association des Chasseurs Professionnels, 2002. *Nouvelles de brousse*, De Montbel, Paris, 404 p.

AUBERTIN C., VIVIEN F.D., 1998. *Les enjeux de la Biodiversité*, Economica, Poche Environnement, Paris, 109 p.

AUZEL Ph., HARDIN R., 2000. Colonial history, concessionary politics and collaborative management of equatorial african rainforests, *Conservation International*, Washington D.C.

AYMARD J., 1951. *Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins*, Editions de Boccard, Paris.

BAHUCHET S., PUJOL R., 1975. *Etude ethnozoologique de la chasse et des pièges chez les Isongo de la forêt Centrafricaine*, in L'homme et l'animal, 1^{er} colloque d'Ethnozoologie, Institut d'Ehtnoscience, Paris, pp. 181-192.

BAHUCHET S., 1985. *Les Pygmées Aka et la forêt Centrafricaine, ethnologie écologique*, Selaf, CNRS, Paris, 638 p.

BAHUCHET S., 1989. *Les Pygmées Aka et Baka : contribution de l'ethnolinguistique à l'histoire des populations forestières d'Afrique Centrale*, Thèse de Doctorat d'Etat es Lettres et Sciences Humaines, Université René Descartes Paris V, 766 p.

BAHUCHET S., 1991. Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale, *Journal des Africanistes*, 61, 1, pp. 5-35.

BAHUCHET S., 1993. L'invention des Pygmées, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 129, 33-1, pp. 153-181.

BAHUCHET S., (coord.) 1993. *Situation des populations indigènes des forêts denses et humides*, Rapport CEE DG XI Environnement, Office des publications officielles des communautés européennes, Bruxelles, 511 p.

BAHUCHET S., IOVEVA K., 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun, in Bahuchet & al, eds. *L'homme et la forêt tropicale*, Travaux de la société d'Ecologie Humaine, Editions du Bergier, pp. 533-558.

BAHUCHET S., DE MARET P. (eds.) 2000. *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, Programme Avenir des Peuples et Forêts Tropicales (APFT), vol. 3, Région Afrique Centrale, Bruxelles, 455 p.

BAHUCHET S., DE MARET P., GRENAND F., GRENAND P., 2000. *Des forêts et des hommes, un regard sur les peuples des forêts tropicales*, APFT, 180 p.

BALANDIER G., 1974. *Anthropo-Logiques*, Presses Universitaires de France, Paris.

BARNES R.F.W., JENSEN K.L., 1987. *How to count elephant in forests*, IUCN African specialist group Technical Bulletin, 1, pp. 1-6.

BARNES R.F.W., CRAIG G.C., DUBLIN, H.T., OVERTON G., SIMONS W., THOULESS C. R., 1998. *African Elephant Database*. Gland, Suisse et Cambridge, UICN/SSC African Elephant Specialist Group, 249 p.

BARNES R.F.W., 2002. The bushmeat boom and bust in West and Central Africa, *Oryx*, 36, 3, pp. 236-242.

BAYARD J.F., 1989. *L'Etat en Afrique ; la politique du ventre*, L'espace du politique, Fayard, Paris, 439 p.

BEARD P., 1988. *The End of the Game*, Thames and Hudson Ltd., London, United Kingdom, 276 p.

BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *Conservation and wildlife management in Africa*, The proceedings of a workshop organized by the U.S. Peace Corps at Kasungu National Park, Malawi, Office of training and program support forestry and natural resources sector U.S. Peace Corps, Malawi, pp. 221-231.

BENETT, H. 1995. *A study of the meat trade in Ouesso*, République du Congo, WCS, Bronx, New-York.

BENNAFLA K., 1998. *Commerce transfrontalier, Etat et territoire en Afrique Centrale*, Journées d'études " Les processus de privatisation en Afrique ", CEAN, CNRS/IEP Bordeaux, 23 p.

BENOIT M., 1989. *La savane des Porou ; Environnement et genre de vie d'un clan Dacpa (Centrafrique)*, Département MAA, UR Dynamique des systèmes de production, ORSTOM, 133 p.

BENOIT M., 1998. *La création des aires protégées ouest-africaines dans leur contexte économique et culturel*, in RODARY E., CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET-Karthala, pp. 79-87.

BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2000. *Milieu, colonisation et développement durable ; perspectives géographiques sur l'aménagement*, l'Harmattan (coll. Géographie en liberté), Paris-Montréal, 262 p.

BERLIOUX, E.F., 1870. *La traite orientale, histoire des chasses à l'homme organisées en Afrique depuis 15 ans pour les marchés de l'orient*, Guillaumin et Cie, Paris, 348 p.

BESLILE M., 1987. *Le territoire forestier camerounais : les ressources, les intervenants, les politiques d'utilisation*, Paper prepared for the Ministry of Agriculture, forestry Division and International Institute for Environment and Development, Washington D.C., USA (unpublished).

BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

BLAKE S., DOUGLAS-HAMILTON I., KARESH W.B., 2001. GPS telemetry of forest elephants in Central Africa : results of preliminary study, East african Wildlife Society, *African Journal of Ecology*, 39, pp. 178-186.

BLAKE S., 2002. Forest buffalo prefer clearings to closed-canopy forest in the primary forest of northern Congo, *Oryx*, 36, 1, pp. 81-86

BLATZ J.H., 1996. *Anti poaching faisability report : Chinko river basin, eastern Central African Republic*, Bangui, 6 p.

BLOM A., DOUNGOUBE G., NGATOUA U., 1994. *Réglementation des concessions de chasse safari dans la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha*, WWF-US, Projet Réserve Dzanga-Sangha, 32 p.

BLOM A., YAMINDOU J., PRINS H.T., 2004. Status of the protected areas of the Central African Republic, *Biological Conservation*, 118, pp. 479-487.

BODMER R.E., FANG T.G., MOYA I.G., 1988. Primates and ungulates : a comparison of susceptibility to hunting, *Primate Conservation*, 9 : 79-83.

BOISVERT V., CARON A., RODARY E., 2004. Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité, *Tiers-Monde*, 177, pp. 61-83.

BOJÖ J., (Ed.) 1996. *The Economics of Wildlife : Case Studies from Ghana, Kenya, Namibia and Zimbabwe*, AFTES Working Paper N° 19, Environmental Policy and Planning, The World Bank, Washington D.C., USA, 151 p.

BONNER R., 1993. *At the hand of man ; peril and hope for Africa's wildlife*, Alfred A. Knopf. Inc. New-York, 266 p.

BOTHMA J. de P., 1990. Professional game ranch management, *Pelea*, 8, pp. 83-90.

BOULET H., 2001. *Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoises, rapport semestriel Décembre 2000-Mai 2001*, ECOFAC, Sangha, , RCA, 34 p.

BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. *Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique*, ECOFAC-ZCV, Bangui, 10 p., non publié

BOULET H., MBITIKON R., OUAMOUNDJOU F., 2003. Les zones cynégétiques villageoises, un concept qui fait ses preuves en RCA, *Canopée n°24, Bulletin sur l'Environnement en Afrique Centrale*, ECOFAC, pp. 20-22.

BOULET H., OUAMOUNDJOU F., 2003. Les zones cynégétiques villageoises, Rapport d'activité 2003, ECOFAC-ZCV, MEEFCP, 69 p.

BOULVERT Y., 1983 (b). *Notes sur la découverte scientifique de la Centrafrique, explorateurs méconnus de l'Est Centrafricain ; explorateurs belges dans l'Est de la Centrafrique (1891-1894)*, ORSTOM, Bangui, 15 p.

BOULVERT Y., 1985. *Le dernier grand blanc de la carte d'Afrique : premières approches de l'Oubangui-Chari ou Centrafrique à la fin du XIX ème siècle*, Terre à découvrir, Terres à parcourir, pp. 297-312.

BREGEON J.J., 1998. *Un rêve d'Afrique, Administrateurs en Oubangui-Chari, la cendrillon de l'Empire*, Denoel, L'aventure coloniale en France, 327 p.

BROMBERGER C., LENCLUD G., 1982. La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherches anthropologiques ?, in *La chasse et la cueillette aujourd'hui*, Etudes rurales n°87-88, Revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes, Recherches Anthropologiques, Paris, pp. 7-37.

BROMLEY D.W., CERNEA M.M., 1989. *The management of common property natural resources*, Discussion Paper of the World Bank, Washington D.C., 66 p.

BRUNEAU DE LABORIE E., 1931. *Guide de la chasse et du tourisme en Afrique Centrale et spécialement au Cameroun*, SEGMC, Paris, 180 p.

BUSSON F., 1999. *Les aires protégées en milieu tropical ; frontières géographiques imposées et constructions sociales nécessaires*, Mémoire de DEA Géographie dynamique des milieux et sociétés - Espaces tropicaux, Bordeaux, U. Michel de Montaigne, 130 p.

CALANDRA L.M., 2000. Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique Occidentale Française, pp. 139-153, in BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2000. *Milieu, colonisation et développement durable ; perspectives géographiques sur l'aménagement*, l'Harmattan (coll. Géographie en liberté), Paris-Montréal, 262 p.

CARO T.M., PELKEY N., WOODWORTH B.L., 1998. The impact of tourism hunting on large mammals in Tanzania : an initial assesment, *African journal of Ecology*, 36, 4, 321 p.

CARON A., 1998. *Une relecture coasienne du « problème du coût social »*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Paris I, Panthéon - Sorbonne, Paris, pp. 265-273.

CARRIERE S., MCKEY D., 1999. Les arbres orphelins des champs vivriers. Etude de l'abattage sélectif chez les Ntumu et de son impact sur la régénération de la forêt du Sud-Cameroun, in BAHUCHET S. et al., (eds. Sc.) 1999. *L'homme et la forêt tropicale*, Travaux de la société d'écologie humaine, Editions de Bergier, 707 p.

- CASPARY H.U., 1999. *Utilisation de la faune sauvage en Côte d'Ivoire et Afrique de l'Ouest ; potentiels et contraintes pour la coopération au développement*, TOB/GTZ/banque Mondiale, Rossdorf, RFA, 184 p.
- CASTELLANET Ch., 1992. *La protection des ressources naturelles par le développement durable des zones périphériques aux réserves naturelles : nouveau concept ou vieille idée ?*, GRET, Paris, 20 p.
- CHAFFARD-SYLLA S., 2002. *Des chasseurs aux abords d'une aire protégée : les Konon, les Manon et la réserve de biosphère des Monts Nimba (République de Guinée)*, Thèse de Doctorat du MNHN, Laboratoire d'Ethnobiologie-Biogéographie, MNHN, Paris, 255 p.
- CHAMBERLAIN G.A., 1939. *A la chasse chez les Thongas. Une expédition dans l'est Africain Portugais*, Payot, Paris, 263 p.
- CHAPE S., BLYTH S., FISH L., FOX Ph., SPALDING M., (compilers) 2003. *2003 United Nations List of Protected Areas*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and UNEP-WCMC, Cambridge, UK, ix + 44 p.
- CHARDONNET B., 1999. *Perspectives économiques de la chasse dans l'est du Burkina Faso : Résultats et analyse de la saison de chasse 1998-1999*, SCAC, Ambassade de France au Burkina Faso, Ouagadougou, 51 p.
- CHARDONNET Ph. (dir), LAMARQUE F., SOURNIA G., CREPIN Ch., 1992. *Faune sauvage africaine, Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française*, Ministère de la Coopération et du Développement, 117 p.
- CHARDONNET Ph., (dir.) et al., 1995. *Faune Sauvage Africaine, la Ressource oubliée*, Tomes 1 et 2, CEE / IGF, 699 p.
- CHARDONNET Ph., FRITZ H., ZORZI N., FERON E., 1995. Current importance of traditional hunting and major contrasts in wild meat consumption in Sub-Saharan Africa, pp. 304-308, in BISSONNETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.
- CHARDONNET Ph., DES CLERCS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., 2002. *The value of wildlife*, Revue Scientifique et Technique de l'Office International des Epizooties, 21, 1, pp. 15-51.
- CHARDONNET Ph (ed.), 2002. *Conservation of the African Lion : contribution to a Status Survey*, IGF / France, Conservation Force / USA, 171 p.
- CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002. *Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de brousse en RCA*, IGF / FFEM, Paris, 57 p.
- CHARDONNET Ph., LAUGINIE F., ROULET P.A., 2003. *Etude d'optimisation de la diversité biologique et de la rentabilité économique du ranch de gibier de Nazinga, Contribution au rapport à mi parcours*, Fondation Internationale pour la sauvegarde de la faune, Paris, 73 p.
- CHARDONNET Ph., BOULET H., GRAZIANI M., BANGUI M., ABDOULAYE A., CITINO S., OLLIVET-COURTOIS F., BOITANI L., 2003. *Pose de colliers émetteurs sur l'Eland de Derby en RCA*, Canopée n° 23, Juillet 2003, pp. 23-24.
- CHARTIER D., 2002. *Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux. Quel espace politique pour quelles ONG ?*, Thèse de Doctorat de géographie, Université d'Orléans, 414 p.

CHARTIER D. SELLATO B., 2003. Les savoirs faire traditionnels au service de la conservation de la nature ou des ONG internationales d'environnement, in RODARY E. CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement, intégration impossible ?*, Paris, Karthala-GRET, pp. 89-104.

Chasse sauvage, 2000. *Aventure-Exploration en Nouvelle-Guinée, Chez les derniers cannibales de l'Irian Jaya*, Hors série du magazine Bécasse Passion, 2, nov. 2003, pp. 22-29.

CHILD B., 1988. *The role of wildlife utilization in the sustainable economic development of semi-arid rangelands in Zimbabwe*, PhD Thesis, University of Oxford.

CHILD B., 1991. *The economics of wildlife utilisation*, in : Proc. of an international Conference, Nairobi ; April 22th-26th, 1990, KARI, KWS, NMK, Nairobi, pp. 146-149.

CHILD B., 1996. The Practice and Principles of Community-based Wildlife Management in Zimbabwe : the Campfire Programme, *Biodiversity and Conservation*, 5, pp. 369-398.

CHILD B., WARD S., TAVENGWA T., 1997. *Zimbabwe's CAMPFIRE Programme : Natural Resource Management by the people*, IUCN-ROSA Environmental Issues Series N°2, IUCN-ROSA, Harare, Zimbabwe, 47 p.

CLANET J.C., 1997. Structures spatiales et cultures pastorales, ou les limites des Etats-nations et des organisations tribales en Afrique Centrale, in BAROUIN C., BOUTRAIS J., (eds sci.), *L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad*, Actes du colloque du réseau Méga-Tchad du 15 au 17 octobre 1997, Orléans, pp. 649-666.

COGELS S., 2002. *Les Ntumu du sud-Cameroun forestier : une société de non-spécialistes. Système de production, stratégies d'usage des ressources et enjeux du changement*, Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, 450 p.

COLCHESTER M., 1999. Parcs ou peuples ?, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, pp. 159-193.

COLTMAN D.W., O'DONOGHUE P., JORGENSON J.T., HOGG J.T., STROBECK C., FESTA-BIANCHET M., 2003. Undesirable evolutionary consequences of trophy hunting, *Nature*, Décembre 2003, 426, pp. 655-658.

COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000. *Administrer l'Environnement en Afrique ; Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris-Nairobi, Karthala-IFRA, 497 p.

COMPAGNON D., 2001. *La conservation de la biodiversité, improbable bien public mondial*, AFSP/ Section d'études internationales, Actes du Colloque « Les biens publics mondiaux », 25 et 26 Octobre, Pau, 17 p.

Connaissance de la Chasse, 2001. *Actualité / Etranger*, Paroles de guides, n° 303, juillet 2001, p. 30.

Connaissance de la chasse, 2003. *Mouvements de guides*, n° 327, Juillet 2003 , p. 52.

Connaissance de la Chasse, 2003. *Actualité / Etranger*, n° 325, mai 2003, p. 50.

Connaissance de la Chasse, 2004. *Saliou Bâ, chef pisteur en Falémé ; Rencontre avec un fils de la brousse sénégalaise*, hors-série n°22, p. 20-26.

CONSTANTIN F., 1994. L'homme et la nature : une gestion à réinventer, in CONSTANTIN F. (dir.), L'homme et la nature en Afrique, *Politique Africaine*, 53, pp. 3-107.

CONSTANTIN F., 1998 (a). La gestion des ressources naturelles sauvages : droit, développement local et enjeux de pouvoirs, in LAVIGNE-DELVILLE P. (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala – Coopération française, pp. 315-337.

CONSTANTIN F., 1998 (b). Conservation et réappropriation de la relocalisation de la gestion des ressources naturelles en Afrique australe (Zambie, Zimbabwe), in ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala / Regards / Gret, Paris, pp. 323-330.

COOPI, 2001. *Etude sur la situation générale de 4 Zones Cynégétiques Villageoises et des réalisations communautaires effectuées dans le contexte du projet PDZCV*, COOPI, Bangui, 73 p.

COQUERY-VIDROVITCH C., 1972. *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Mouton and Co. Editions, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI section, Sciences Economiques et Sociales.

CORNELIS D., 2000. *Analyse du monitoring écologique et cynégétique des populations des principaux ongulés au ranch de gibier de Nazinga (Burkina Faso)*, Mémoire de DEA en Sciences agronomiques et ingénierie biologique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 113 p.

CORSON P.J. 1993. *Pourquoi un safari ?*, *Connaissance de la Chasse* n° 207, juillet 1993, p. 68

CORSON P.J., 1995. *Le Safari*, Gerfaut, Paris, 231 p.

CULVERWELL J., 1998. *Long term recurrent costs of protected area management in Cameroon: monitoring of protected areas, donor assistance and external financing, ecological and management priorities of current and potential protected area system*. WWF Cameroon / MINEF, Yaounde, 75 p.

CUMMING D. H. M., 1981. *The management of elephant and other large mammals in Zimbabwe*, Department of National Parks and Wildlife Management, Harare, pp. 91-118.

CUMMING D.H.M., 1989. Commercial and Safari hunting in Zimbabwe, in *Wildlife production systems*, Eds. HUDSON R.J., DREW K.R. and BASKIN L.M., Cambridge University Press, Cambridge, pp. 147-169.

CUMMING D.H.M., 1990 (a). *Developments in game ranching and wildlife utilisation East and Southern Africa*, WWF, Multispecies Production Project paper, 12, Harare, Zimbabwe, 20 p.

CUMMING D.H.M., 1990 (b). *Wildlife products and the market place : a view from Southern Africa*, WWF Multispecies Animal Production Project Paper, 12, Harare, Zimbabwe.

CUMMING D.H.M., 1990 (c). *Developments in game ranching and wildlife utilisation in East and Southern Africa*, WWF Multispecies Animal Production Project Paper, 13, Harare, Zimbabwe.

CUMMING, D.H.M., 1999. *Study on the Development of Transboundary Natural Resource Management Areas in Southern Africa - Environmental Context : Natural Resources, Land Use and Conservation*, Biodiversity Support Program, Washington DC, USA, 67 p.

CURAN B., 1993. *Preliminary assesment of issues affecting the human populations of the Lake Lobeke Region, Southeastern Cameroon*, WCS / World Bank, 33 p.

DALLA BERNARDINA S., 1996. *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*, Imago, Paris, 304 p.

DECKER E., 1995. The role of trophy hunting in sustainable development, pp. 217-218, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

DE GEORGES A., 1994. *Preliminary discussions leading to development of an elephant conservation program between the Cameroonian ministry of environment and forests and Safari Club International*, Safari Club International, Tucson, 6 p.

DJV (édit.), 1999. *DJV handbuch Jagd 1999*, Main, 596 p.

DELVINGT W. (Ed.), 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

DELVINGT W., DETHIER M., AUZEL Ph., JEANMART Ph., 2001. La chasse villageoise Badjoué, gestion coutumière ou pillage de la ressource gibier ? pp. 65-92., 2001. DELVINGT W. (Ed.), 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

DELVINGT W., DETHIER M., AUZEL Ph., JEANMART Ph., 2001. La chasse villageoise Badjoué, gestion coutumière durable ou pillage de la ressource gibier ?, pp. 65-92., in DELVINGT W. (Ed.), 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

DE MAUPASSANT G., 1886. *Amour, trois pages du livre d'un chasseur*, paru dans *Gil Blas* du 7 décembre 1886 puis dans *Le Horla* en 1887.

DE MONTBEL Librairie, 2003. *Catalogue 2003, Chasse et vénerie, Livres de Collection, Ouvrages de documentation, de lecture, 1555-2003*, Bulletin des chasseurs bibliophiles, Nouvelle Série 4, Eds De Montbel, Paris, 95 p.

DE POLIGNAC B., 2003. *Chasser en Afrique, de la bécassine à l'éléphant*, Ed. à compte d'auteur, Paris, 367 p.

DE SADELEER N., 1994. De la protection à la sauvegarde de la Biodiversité, *Ecologie Politique*, 9, pp. 25-48.

DESCOLA Ph. 1999. Diversité biologique, diversité culturelle, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, pp. 213-235.

DETHIER M., 1995., *Etude chasse, Cameroun*, MINEF/ECOFAC, 121 p.

DETHIER M., 1996., *Projet d'aménagement forestier pilote de la Sangha-Mbaéré ; mission en socio-économie de la chasse*, RCA, Cirad-Forêt/CFD, 28 p.

DETHIER M., GHUIRGHI A., 2000. *Etude de la chasse villageoise dans le secteur Ouest (route mambélé-Ndélé) de la zone d'intervention du programme ECOFAC*, MEEFCP/AGRECO, Bangui, 93 p.

DIEVAL S. 2000. *La filière viande de chasse à Bangui, République Centrafricaine*. Mémoire de fin d'études, MEEFCP-RCA / ISTOM-Cergy-Pontoise, 211 p.

DIKI-KIDIRI M., SHENARDI J.P., 1984. *Guide de chasse et tourisme en République Centrafricaine*, La Pommeraiie, Paris, 84 p.

DOCKY J.H., 1987. *Rapport d'enquête sur la consommation de viande de gibier à Bangui*, MEFCPT, Direction des Chasses, Bangui, 38 p.

DOMMEN C., 1996. Vers une protection efficace des espèces sauvages de la faune et de la flore, in RENS I. (dir.), 1996. *Le droit international face à l'éthique et à la politique de l'environnement*, SEBES, pp. 71-91

DORST J., 1997. *Guide des grands mammifères d'Afrique*, Les guides du naturaliste, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 286 p.

DOUGLAS-HAMILTON I., 1979. *African elephant ivory trade*, Final report.

DOUGLAS-HAMILTON I., FROMENT J-M, DOUNGOUBE G., 1980. *Aerial census of wildlife in the North of the Central African Republic*, CNPAF / IUCN / PNUD / FAO, 17 p.

DOUNGOUBE G., 1991. *Situation des aires protégées ou proposées de la République Centrafricaine*, Direction de la faune, MEFCPT, Bangui, 36 p.

DOUNIAS E., 1993. *Dynamique et gestion différentielle du système de production à dominante agricole des Mvae du Sud Cameroun, littoral forestier*, Thèse de Doctorat Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier, 2, 644 p.

DOUNIAS E., 1999. Le câble pris au piège de la conservation. Technologie du piégeage et production cynégétique chez les Mvae du Sud Cameroun forestier, in *L'homme et la forêt tropicale*, Bahuchet S. et al. (Eds.), Ed. du Bergier, Paris, Travaux de la Société d'écologie humaine / APFT, pp. 281-300.

DRIJVER C.A., 1990. *La participation de la population dans les projets écologiques, dans les pays en voie de développement*, International Institute for Environment and Development (Programme réseau des zones arides), London, pp. 17-18.

DU CHAILLU P., 1863. *Voyages et aventures en Afrique Equatoriale*, Michel Lévy frères, Paris, rééd. Centre culturel français de Libreville – Sepia, 556 p.

DUMONT R., 1962. *L'Afrique noire est mal partie*, Ed. du Seuil, Coll. Esprit Frontière ouverte, Paris, 287 p.

EAST R., 1999. *African Antelope Database 1998*, IUCN / SSC Antelope Specialist Group, Occasional paper of the IUCN species survival commission n° 21, Gland, Switzerland and Cambridge, UK x + 434 p.

ECHAPPE Morgan, 2003., Update on those hunts in Burkina Faso, *The Hunting Report*, http://www.huntingreport.com/other_hunting_news.cfm?articleid=32

EDMOND-BLANC F., BURNAND T., 1967. *Au péril des grands fauves*, Le Bélier Prisma, Paris, 374 p.

EDWARDS S.R., ALLEN C.M., 1992. *Sport hunting as a sustainable use of wildlife*, Sustainable use of wildlife programme, IUCN, Washington DC., 67 p.

EGBE S.E., 2001. *Le droit, les communautés et l'aménagement de la faune au Cameroun*, Réseau de Foresterie pour le développement rural, Londres, 14 p.

ELKAN P., 1994. *A preliminary survey of Bongo antelope and assesment of safari hunting in the Lobeke region of southeastern Cameroon*, WCS, Bronx, New-York, 42 p.

ELTRINGAM S.K., 1983. Big game hunting and the trophy trade, in ELTRINGAM S.K., *Wildlife ressources and economic development*, Department of applied biology, University of Cambridge, Cambridge, pp. 133-148.

EVES H. E., HARDIN R., RUPP S., (dir.) 1998. *Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique Equatoriale : Histoire, Savoirs et Institutions*, Bulletin Series 102, Yale School of forestry and environmental studies, Yale University, New Haven, Connecticut, 309 p.

FA J. E., JUSTE J., PEREZ DEL VAL J., CASTROVIEJO J., 1994. Impact of market hunting on mammal species in Equatorial Guinea, *Conservation Biology*, 95, pp. 1107-1115.

FABIANI J.L., 1982. Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel., in La chasse et la cueillette aujourd'hui, *Etudes rurales* n°87-88, Revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes, Recherches Anthropologiques, Paris, pp. 309-323.

FAIRHEAD J., LEACH M., 1994. Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement, *Politique Africaine*, 53, pp. 11-25.

FAO, 1985. *Aménagement de la Faune en République Centrafricaine*, Rapport terminal Projet CAF/78/006, Conclusions et Recommandations du projet, FAO, Rome.

FARGEOT Ch., DIEVAL S., 2000. *La consommation de gibier à Bangui, quelques données économiques et biologiques*, Canopée n°18, Ecofac, Bulletin sur l'Environnement en Afrique Centrale.

FARGEOT Ch., 2003. *La chasse et le commerce de la venaison en Afrique Centrale*, Mémoire de DEA, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 173 p.

FAY J.M., RUGGIERO R., 1989. *Poaching and anti poaching in the Manovo-Gounda St Floris national park*, MEFCPT, Bangui, Central African Republic.

FAY M., 1998. Le développement du système trinational de conservation, une perspective depuis 10 ans, in EVES H. E., HARDIN R., RUPP S., (dir.) 1998. *Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale du fleuve Sangha en Afrique Equatoriale : Histoire, Savoirs et Institutions*, op. cit., pp. 276-283.

FEER F., 1993. *The potential of sustainable hunting and rearing of game in tropical forests*, in HLADIK C.M. et al., 1993. *Tropical Forests, People and Food*, UNESCO / MAB, Paris, 13, pp. 691-708.

FERRARIO F.F., 1985. *A tentative assesment of the trophy hunting business*, Farmer's weekly, August 30 th.

FIMBEL C., CURRAN B., USONGO L., 2000. Enhancing the sustainability of duiker hunting throught community participation and controlled access in the Lobeke Region of southeastern Cameroon, in ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in Tropical forests*, Columbia University Press, New-York, pp. 356-374.

FIMBEL R.S., 1996. *Final Project Report of the Lake Lobeke Conservation Area*, Wildlife Conservation Society, 46 p.

- FIorentza P.A., 1995. *Encyclopédie des animaux de grande chasse en Afrique avec leurs trophées*, Percaline Ed., Paris, 310 p.
- FLIZOT P., 1962. *Les réserves de faune du Cameroun*, Chambre d'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun, Yaoundé, 27 p.
- Fondation de la Maison de la chasse et de la nature, 2002. *L'Etat et la chasse*, Fondation de la Maison de la chasse et de la nature / Institut Français des Sciences Administratives, Paris, 94 p.
- FREESE C. H., 1996. *The commercial comsumptive use of wild species : managing it for the benefits of biodiversity*, Washington D.C., World Wild Fund.
- GALLY M., JEANMART P., 1996. *Etude de la chasse villageoise en forêt dense humide d'Afrique Centrale*, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Travail de fin d'études.
- GALMOT A., DE LAUBIER P., 1991. *Le grand guide des safaris africains*, Gallimard, Paris, 374 p.
- GARINE De I., 1989. *Organisation des repas, valeur attribuée aux aliments et structures socio-économiques*, in HLADIK C.M., BAHUCHET S., GARINE De I. (Coord.), 1989. *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Unesco/MAB, CNRS E.R. 263 Muséum, Paris, pp. 78-82.
- GARINE De I., PAGEZY H., 1989. *Faim saisonnière et faim de viande*, in HLADIK C.M., BAHUCHET S., GARINE De I. (Coord.), 1989. *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Unesco/MAB, CNRS E.R. 263 Muséum, Paris, pp. 43-44.
- GARINE WICHATITSKY E., 1997. *Chasser dans une société agraire ; à propos des Duupa du massif de Poli*, in BAROUIN C., BOUTRAIS J., (eds sci.), *L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad*, Actes du colloque du réseau Méga-Tchad du 15 au 17 octobre 1997, Orléans, pp. 501-523.
- GARY R., 1956. *Les racines du ciel*, Folio, Paris, 495 p.
- GIBSON C.C., MARKS S.A., 1995. *Transforming rural hunters into conservationists : an assesment of community-based wildlife management programs in Africa*, World Development, 23, pp. 941-957.
- GIBSON C.C., 1999. *Politicians and Poachers : the Political Economy of Wildlife Policy in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 244 p.
- GNANGUE J.C., 1998. *Evolution des techniques de chasse chez les Bangando du Sud-Est Cameroun : des origines à 1994*, Mémoire de diplôme de Professeur d'enseignement secondaire, Université de Yaoundé I/ENS, Département d'Histoire et Géographie, Yaoundé, 100 p.
- GOUROU P., 1973. *Pour une Géographie humaine*, Flammarion, Paris.
- GREENPEACE Belgique, *L'exploitation abusive des forêts équatoriales au Cameroun*, Bruxelles, 49 p.
- GRENAND P., GRENAND F., 1996. *Le boucanage de la viande et du poisson ; de la conservation à l'art culinaire dans les sociétés sudamériindiennes*, 12èmes journées de la Société d'Ecologie Humaine, 15^{ème} Colloque de l'International Commission for the Anthropology of Food.
- GRENAND P., GRENAND F., 1996. « *Il ne faut pas trop en faire.* » *Connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayapi (Amérindiens de Guyane)*, Cahiers des Sciences Humaines, 32 (1), pp. 51-63.

- GRENAND P., 2003. *La chasse en Guyane aujourd'hui : vers une gestion durable ? Synthèse, Recommandations*, Silvolab Guyane, Programme Ecosystèmes Tropicaux 1999-2002, 42 p.
- GROMIER E., 1936. *La vie des animaux sauvages de l'Afrique*, Payot, Paris, 344 p.
- GROVE R. H., 1995. *Green Imperialism : Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge University Press, Cambridge, 540 p.
- GUILLAUME H., 1989. "L'état sauvage...": Pygmées et forêts d'Afrique centrale, *Politique Africaine*, 34, Karthala, pp.74-84.
- GUILLAUME H., 2002. *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou, La colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangui et l'évolution des rapports entre chasseurs collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo), 1880-1980*, IRD / Peeters, Selaf 393, 784 p.
- GUILLE-ESCURET G., 1989. *Les sociétés et leur nature*, Armand Colin, Coll. Anthropologie au présent, Paris, 182 p.
- GUISCAFRE, J. 2001. La convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), *Bois et Forêts des Tropiques*, 268, pp. 29-40.
- HALL J., 1993. *Report on the strategic planning mission for the creation of a protected area in the Lobeke region of southeastern Cameroon : assesment of timber exploitation, safari hunting, preliminary vegetation analysis*, WCS, 36 p.
- HARDIN G.J., 1968. The tragedy of the Commons, *Science*, 162, pp. 1243-1248.
- HARDIN R., 2000. *Translating the forest : tourism, trophy hunting, and the transformation of forest use in southwestern Central African Republic*, Thesis of Phd, Yale School of forestry and environmental studies, Yale University, New Haven.
- HARDIN R., 2002. *Concessionary politics in the western Congo Basin : history and culture in forest use*, Environmental Governance in Africa Working Papers, World Ressource Institute, Washington DC, 34 p.
- HARRIS R.B., 1995. Ecotourism versus trophy hunting ; incentives toward conservation in Yeniugou, tibetan plateau, China, pp. 228-230, in BISSONNETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.
- HART J. A. 2000. Impact of sustainability of indigenous hunting in the Ituri forest, Congo-Zaïre : a comparison of un hunted and hunted duiker populations, in ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York, pp. 106-153.
- Hatari Times, 2003. *Au Nord du Cameroun*, Edition Française n°1, Editions de grande chasse, 58 p.
- Hatari Times, 2003. *Ethiopia-Terra Magica*, Edition Française n°2, Editions de grande chasse, 58 p.
- HAUSSER Y., 1997. *Gestion de la faune et intégration des populations locales: la zone de chasse villageoise, un nouveau modèle de gestion ? Le cas d'Idongo Da Bangoran dans le nord de la République Centrafricaine*, mémoire de DES, IUED, Genève, 90 p.
- HAUSSER Y., ROULET P.A., 1999. *Le Parc National Bamingui-Bangoran, nord RCA. Phase 1: Orientation et planification participative, Prospections environnementales et études villageoises*, ADAP Genève, Décembre 1999, 39 p. + annexes.

- HELL B., 1994. *Le sang noir. Chasse et mythe du Sauvage en Europe*, Flammarion, Paris.
- HEMINGWAY E., 1969. *Les vertes collines d'Afrique*, Folio, Eds. Gallimard, 307 p.
- HENESSY, BENNETT, 1995. *A study of the meat trade in Ouesso*, Republic of Congo, WCS, prepared for the project Nouabale-Ndoki.
- HIBOU B., 1998 (a). Les processus de privatisation en Afrique ; retrait ou redéploiement de l'état, *Critique Internationale*, 1, pp. 151-168.
- HIBOU B., 1998 (b). *De la privatisation des économies à la privatisation des Etats*, Journées d'études « Les processus de privatisation en Afrique » , CEAN, CNRS/IEP Bordeaux, 49 p.
- HLADIK C.M., BAHUCHET S., GARINE De I. (Coord.), 1989. *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Unesco/MAB, CNRS E.R. 263 Muséum, Paris, 96 p.
- HONEY M., 1999. *Ecotourism and Sustainable Development : Who Owns Paradise ?*, Island Press, Washington D.C.
- HUDSON R.J., CUMMING D.H.M., 1985. Recreational and commercial hunting, in HUDSON R.J., DREW K.R., BASKIN L.M., *Wildlife production systems, economic utilisation of wild ungulates*, Cambridge studies in applied ecology and resource management, Cambridge, pp. 114-185.
- HUNTER J.A., 1952. *Chasses tropicales : les aventures et les expériences d'un guide de chasse en Afrique*, Payot, Paris, 236 p.
- HUTTON J.M., LEADER-WILLIAMS N., 2003. Sustainable use and incentive-driven conservation : realigning human and conservation interests, *Oryx*, 37, 2, pp. 215-226.
- ICHIKAWA M. 1983. An examination of the hunting dependent life of the Mbuti Pygmies, Eastern Zaïre, *African Studies Monographs*, 4, pp. 55-76.
- IIED, 1994. *Whose Eden? An overview of community approaches to wildlife management*, International Institute for Environment and Development, London, 124 p.
- IOVEVA-BAILLON K., 1997. *Une activité économique qui se nourrit de la crise: le commerce de viande de brousse*, Table ronde sur les relations ville-forêt, Yaoundé, 2 p.
- JOHNSON K. A., 1997. Trophy hunting as a conservation tool for Caprinae in Pakistan, in FREESE C. H., *Harvesting wild species : implications for biodiversity conservation*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- JOIRIS D.V., TCHIKANGWA NGKANGE B., 1995. Systèmes foncier et socio-politique des populations de la réserve du Dja : approche anthropologique pour une gestion en collaboration avec les villages, rapport final, Agreco/CTFT, 162 p.
- JOIRIS D.V., 1997. La nature des uns et la nature des autres: mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale, in *Les peuples des forêts tropicales. Systèmes traditionnels et développement rural en Afrique équatoriale, grande Amazonie et Asie du sud-est*, Civilisations vol. XLIV, Institut de sociologie de l'ULB, Bruxelles, pp. 93-103.
- JORI F., MENSAH G.A., ADJANOHOOUN E., 1995. Grascutter production : an example of rational exploitation of wildlife, *Biodiversity Conservation*, 4, pp. 257-265.

KALCK P., 1959. *Réalités ousanguiennes*, Berger-Levrault, Monde d'Outre-Mer, 356 p.

KALCK P., 1974. *Histoire de la République Centrafricaine*, Berger-Levrault, Paris.

KARSENTY A., MARIE J., 1998. Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale, in ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala / Regards / Gret, Paris, pp. 153-176.

KARSENTY A., MAITRE H.F., 1994. *L'exploitation et la gestion durable des forêts tropicales. Pour de nouveaux outils de régulation*, Bois et Forêts des Tropiques, 240, pp. 37-49

KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999. *Les systèmes locaux de gestion dans le Bassin Congolais*, PVO / NGO / NRMS Project, CARPE, 69 p.

KARSENTY A., 2002. « Gouvernance » et forêts tropicales ; l'exemple du Cameroun, *Informations et Commentaires*, 119, Grenoble, 10 p.

KESSEL J., 1954. *La piste fauve*, Gallimard, Coll. L'Air du temps, 364 p.

KINGDON J., 2001. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*, AC Black Publishers Ltd, London, 476 p.

KIRDA Ph., 2000. *Les activités cynégétiques dans la Province du Nord Cameroun entre 1983 et 1997*, WWF/MINEF, rapport de consultation, 38 p.

KISS A. (dir), 1990. *Living with wildlife ; Wildlife resource management with local participation in Africa*, World Bank, Washington, 217 p.

KLEITZ G., 1994. *Frontières des aires protégées en zone tropicale humide: quels projets de développement et de gestion des ressources naturelles ?*, GRET, Paris, 87 p.

KLOTZ S., 1998. *Etude de la rentabilité économique de l'exploitation des Unités de Conservation de Faune (UCF) au Burkina Faso*, CIRAD/MEE/AFD, 28 p.

KOCH H., 1968. *Magie et chasse au Cameroun*, Mondes d'Outre-mer, Berger-Levrault, Paris, 267 p.

KONATE A., 2001. *Tendances d'évolution du droit de la faune et des aires protégées en Afrique Centrale*, Etudes juridiques de la FAO, FAO, 24 p.

KORO E., OVEJORO J., STURGEON J., 1999. Hunters, « the ultimate ecotourists » ?, *The Courier*, n°175, pp. 53-54.

LAAKE J.L., et al., 1994. *Distance sampling, abundance estimation of biological populations*, Distance user's guide, 84 p.

LAHM, S., 1993. Ecology and economics of human / wildlife interaction in northeastern Gabon, Ph.D., New York University, 324 p.

LANGHOLZ J., 1997. Ecotourism Impact on independently owned nature reserves in latin america and sub-saharan Africa, *Yales F and ES Bulletin*, 99, 11 p.

LARRERE C., 1997. *Les philosophies de l'environnement*, Presses Universitaires de France, Paris, 124 p.

- LATOUCHE S., 1998. *L'autre Afrique, entre don et marché*, Albin Michel, 246 p.
- LAVIEREN VAN L.P., 1976. *Méthodes d'inventaire des populations de grands mammifères d'Afrique*, FAO / Ecole pour la formation des spécialistes de la Faune, Garoua, 122 p.
- LEADER-WILLIAMS N., KAYERA J.A., OVERTON G. L. 1996. *Tourism hunting in Tanzania*. UICN, Gland, 138 p.
- LECLERC Ch., 1999. De l'usage social de la forêt tropicale ; l'exemple des Pygmées Baka du sud-est Cameroun, in *Nature sauvage, nature sauvée, écologie et peuples autochtones*, Ethnies 24-25 documents, pp. 87-100.
- LECLERC Ch., 2001. *En bordure de route ; espace social, dynamisme et relation à l'environnement chez les Pygmées Baka du sud-est Cameroun*, Thèse de doctorat de l'Université de Paris X-Nanterre, ethnologie et sociologie comparative, Paris X, 371 p.
- LEGUEULLE J.-F. 1997. *Pour les éléphants*, Ligue Française des Droits de l'Animal, Fondation 30 millions d'Amis, ROC, Paris, 75 p.
- LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, 256 p.
- LEOPOLD A., 1949. *Almanach d'un Comté des sables*, Flammarion, 288 p.
- LEPAGE H., 1990. *Le paradigme du pachyderme*, Centre International de Recherches sur les Problèmes Environnementaux (ICREI), Paris, 6 p.
- LE ROY E., BERTRAND A., 1996. *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources naturelles*, Karthala, Paris, 388 p.
- LEVI-STRAUSS C., 1955. *Tristes tropiques*, UGE, Coll. 10/18, Paris, 380 p.
- LEWIS D.M., 1993. *Safari hunting and conservation : a guidebook to Zambia*, Ministry of Tourism - National Park and Wildlife Service, 32 p.
- LEWIS D.M., 1994. *Wildlife industries in Game Management Areas : strategies and solutions for safari hunting in Zambia*, Ministry of Tourism - National Park and Wildlife Service, 96 p.
- LEWIS D.M., ALBERT P., 1997. Trophy hunting and wildlife conservation in Zambia, *Conservation Biology*, 11, 1, pp. 59-68.
- LICHERI C. 1993. *Ethique de la chasse. La passion de chasser*, Boutet Imp., Lavardac, 121 p.
- LIU I., 1995. International hunting and the involvement of local people, Dulan, Quinghai, people's Republic of China, pp. 63-68, in BISSONNETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.
- LUNGREN C., 1999. *Possibilités et contraintes pour le développement durable à travers la gestion rationnelle de la faune : expériences du projet pilote de ranch de gibier de Nazinga*, AWHDA/ADEFA, Atelier régional sur les expériences en matière de gestion des ressources naturelles : évolution et perspectives, Koudougou, 6-10 Décembre, Burkina Faso, 16 p.

- MACKENZIE J.M., 1987. Chivalry, social darwinism and ritualised killing : the hunting ethos in Central Africa up to 1914, in ANDERSON D., GROOVE R., *Conservation in Africa : people, policies and practice*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 41-61.
- MACKENZIE J.M., 1988. *The Empire of nature: hunting, conservation and british imperialism*, Coll. studies in imperialism, Manchester University Press, Manchester, 340 p.
- MAKAYA T.B., 2002. Wildlife co-management in the Bénoué National Park-complex, Cameroon : A bumpy road to institutionnal development, *World Development*, 30, 11, pp. 2001-2016.
- MALAURIE J., 1955, *Les derniers rois de Thulé*, Plon, 508 p.
- MARTIN R. 1984. Wildlife utilisations, in BELL R.H.V., Mc SHANE-CALUZI E., 1984. *Conservation and wildlife managment in Africa*, The proceedings of a workshop organized by the U.S. Peace Corps at Kasungu National Park, Malawi, Office of training and program support forestry and natural resources sector U.S. Peace Corps, Malawi, pp. 221-231.
- MARTIN R.B., THOMAS S.J., 1991. *Quotas for sustainable utilization in the communal lands. A manual for district council with appropriate authority*, Zimbabwe trust and DNP/WLM, Harare, Zimbabwe.
- MARTIN E.B., 1992. *The rise and fall of the ivory market*. Elephants, Shonami, J. Editor, Australia.
- MEEFCP, 2000. *Programme national sur la diversité biologique*, Projet CAF/96/G-31 - stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique, Bangui, République Centrafricaine, 51 p.
- MEFCPT, 1981. *Plan quinquennal secteur Chasse et Faune 1981/1985*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1984. *Code de protection de la Faune Sauvage*, Centre National Pour l'Aménagement de la Faune, Bangui, République Centrafricaine, 32 p.
- MEFCPT, 1986. *Plan quinquennal secteur chasse et faune 1986/1990*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme , Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1993. *Projet « d'ordre de service » fixant les conditions d'application de l'Arrêté Ministériel 93 /13, Aménagement Zone Pilote de Sangba*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine, 18 p.
- MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés portant agrément des guides et aspirants guides de chasse employés par les sociétés de safari pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés portant attribution des secteurs et domaines de chasse pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés fixant les quotas d'abattages par secteur et domaine de chasse pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MICHELMORE F., BEARDSLEY K., BARNES R.F.W., DOUGLAS-HAMILTON I. 1989. Elephant population estimates for the central African forests, In COBB S., ed. *The Ivory Trade and the Future of the African Elephant*, International Development Center, Oxford, UK.

MILLER K., 1978. *Planning national parks for Ecodevelopment : cases and methods from Latin America*. Vol. I and II, University of Michigan, School of natural resources, Center for strategic wildland management studies. Cité dans ASHTON R., ASHTON P., 1993. An introduction to sustainable tourism (Ecotourism) in Central America : Paseo Pantera Ecotourism Program, Wildlife conservation international.

MILLEY J., 1951. *L'Afrique noire*, chapitre 3, pp. 435-494, in LAMORLETTE M.L., (dir.) 1951. *La France d'Outre-Mer, Géographie en deux Volumes*, Tomes 1 et 2, Société continentale d'éditions modernes illustrées, Paris, 859 p.

MINEF, 1994. *Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*, Yaoundé, 56 p.

MINEF, 1995. *Décret d'application n° 95/463/PM du 20 juillet 1995 portant protection de la faune*.

MINEF 1995. *La politique forestière du Cameroun, document de politique générale*, Yaoundé, 53 p.

MINEF-WWF, 1998. *Rapport du séminaire-atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le Sud-Est Cameroun*, Bertoua, 92 p.

MINEF, 1999. *Convention de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage entre la législation départementale de l'environnement et des forêts de Boumba et Ngoko, les guides de chasse professionnels exerçant dans l'arrondissement de Mouloundou et les populations riveraines de la zone essentielle de protection de Lobeke*. MINEF/GTZ/WWF, Camp Kombo, Mambele, Cameroun, 21 p.

MINEF, 1994-2002. *Rapports d'activités, exercices 1994-1995 / 2001-2002*, MINEF, Délégation provinciale de l'Est, Délégation départementale de Boumba et Ngoko, Section de la faune et des aires protégées, Yokadouma, Cameroun.

MINEF, 2000. *Décision N° 0325/D/MINEF/DFAP/SAN portant publication de la liste officielle de certaines aires protégées classées comme Zones d'Intérêt Cynégétique au 19 Décembre 2000, amodiées ou ouvertes en affermage pour le compte de la saison de chasse 2000-2001*, Yaoundé.

MOGBA Z., 2000. *Braconnage soudanais et enjeux politiques de conservation durable des ressources fauniques dans le massif forestier du Mbomou*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Bangui, Bangui, 43 p.

MOGBA Z., FREUDENBERGER M. S., 1998. *Les migrations humaines dans les aires protégées de l'Afrique Centrale : cas de la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha*, People and Conservation Program, WWF US, Washington D.C., 34 p.

MOLLION P., 1992. *Sur les pistes de l'Oubangui-Chari au Tchad, 1890-1930 : le drame du portage en Afrique Centrale*, L'harmattan, Paris, 272 p.

MORRILL W.I., 1995. The tourist safari hunter's role in conservation, pp. 219-222, in BISSONETTE J. A., KRAUSMAN P.R., 1995. *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Proceedings of the First International Wildlife Management Congress, The Wildlife Society, Bethesda, 715 p.

MOSCOVICI S., 1974. *Hommes domestiques et Hommes sauvages*, Paris , UGE.

MOUKADAS N., NGOUAMENE G., GUNDLING L., 1998. *Etude de la gestion communautaire dans la législation de la faune en RCA*, Tomes I et II, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui, ECOFAC, République Centrafricaine, 63 p.

MUCHAAL P. K., NGANDJUI G., 1999. Impact of village hunting on wildlife populations in the Western Dja Reserve, Cameroon, *Conservation Biology*, 13, pp. 385-396.

MUROMBEDZI J. C., 1994 (a). Campfire ou alliance impie: conservation par le profit local, *Politique Africaine*, 53, pp. 64-74.

MUROMBEDZI J.C., 1994 (b). *The dynamics of conflicts in environmental management policy in the context of the Communal Areas Management Programme for Indigenous People (CAMPFIRE)*, Thesis of philosophy (Applied Social Science), Center for Applied Social Science, University of Zimbabwe, Harare, 339 p.

MURPHREE M.W., 2000. « Ex africa semper aliquid novi ? », Pour une nouvelle approche de la conservation ?, in COMPAGNON D., CONSTANTIN F., (dir.) 2000. *Administrer l'Environnement en Afrique ; Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris- Nairobi, Karthala-IFRA, pp. 41-52.

NAMBAI R., DIMANCHE L., TOUZBE R., LIABASTRE T., 2002. *Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique Centrafricain*, Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, de l'Environnement et du Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

NGANDJUI G., 1997. *Inventaire et utilisation durable de la faune mammalienne en milieu forestier équatorial. Cas du secteur ouest de la réserve de la biosphère du Dja (Sud-Est Cameroun)*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 256 p.

NGANDJUI G., 1998. *Etude de la chasse en vue de sa gestion durable : cas du site sud-est Cameroun*, Programme de conservation et gestion de la biodiversité au Cameroun-Composante Sud-Est, MINEF/GTZ/WWF, Yokadouma, 69 p.

NGENYI A., 2001. *Case study of sport hunting in Nzok safari hunting outfit Lobeke National Park*, S.E. Cameroon, WWF Jengi S.E. Forest Project, 35 p.

NGNEGEU P.R., FOSTO R.C., 1996. *Chasse villageoise et conséquences pour la conservation de la biodiversité dans la réserve de biosphère du Dja*, ECOFAC, Yaoundé, 27 p.

NGNEGEU P.R., MBOH -DANDJOUA M., 1999. *Proposition d'un plan de tir dans les Zones d'Intérêt Cynégétique du sud-est Cameroun*, MINEF, Yokadouma, Cameroun, 13 p.

NGOUNDOUNG ANOKO J.S., 1997. *La Chasse des Hippopotames " sacrés " chez les Tikars : crise du système traditionnel face au développement*, Mémoire de DEA ETES, Université d'Orléans, Orléans, 120 p.

NGOUNDOUNG ANOKO J., 2004. *Du sang et de l'argent. Itinéraires du chasseur et de la venaison chez les Tikar du Cameroun Central*, Thèse d'Anthropologie sociale, Université Paris V, 289 p.

NGUIMALET C.R., 1995. *L'impact des exploitations diamantifères artisanales sur l'environnement : le cas de la préfecture de la Haute-Kotto (RCA)*, Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Bangui, 127 p.

NGUINGUIRI J.C., 1999. *Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*, CIFOR, 23, 24 p.

NIESS T., 1996. *Conservation et gestion de la Biodiversité au Sud-Est Cameroun, Etude socio-économique préliminaire*, MINEF - GTZ, Yaoundé, 40 p.

NOSS A.J., 2000. Cable Snares and Nets in the Central African Republic, in ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York, pp. 382-403.

NTIAOMA-BAIDU Y., 1997. *Wildlife and food security in Africa*, FAO Conservation Guide n° 33, Rome, FAO.

NZABAKOMADA-YAKOMA R., 1986. *L'Afrique Centrale insurgée : la guerre de Kongo-Wara, 1928-1931*, L'Harmattan, Paris.

PARKER I., MARTIN E.B., 1982. Further insight into the international ivory trade, *Oryx*, 17, 4 p.

PDRN, 1993. *Le tourisme cynégétique dans la zone du PDRN*, MEFCPT - Programme de Développement de la Région Nord, Bangui.

PDRN, 1996. *Audit évaluation*, Programme de Développement de la Région Nord, RCA, Bangui.

PDRN, 1988-2000. *Rapports d'activités semestriels*, MEFCPT / Programme de Développement de la Région Nord - UE, Bangui.

PDZCV, 2000. *Propositions pour la saison de chasse 2000-2001*, Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises, (PDRN II, Phase 1999), Bangui, RCA, 39 p.

PDZCV, 2000. *Guide des Zones Cynégétiques Villageoises*, PDZCV, Bangui, 21 p.

PEARCE D., MORAN D., 1994. *The economic value of biodiversity*, Earthscan, London.

PEARCE J. 1996. *Wildlife and timber exploitation in Gabon : a case study of the Leroy concession, Forêt des Abeilles*, World Society for the Protection of Animals, London.

PFEFFER P., 1989. *Vie et mort d'un géant, l'Eléphant d'Afrique*, Paris.

PFEFFER P., 1990. *Estimations actuelles des populations d'éléphants d'Afrique*, le Courrier de la Nature n° 126.

PIMBERT M.P., PRETTY J.N., 1995. *Parks, people and professionals : Putting participation into protected area management*, UNRISD/International Institute For Environment and Development, International Discussion Paper, 57, Genève.

POTH J., 1994. *Odeurs de brousse, scènes de vie et de chasse au cœur de la savane Centrafricaine*, Albin Michel, Paris, 248 p.

POUCHEPADASS J., 1993. Colonisations et environnement, in POUCHPADASS J., (dir.) *Colonisations et Environnement*, Société française d'histoire d'Outre-mer (Bibliothèque d'histoire d'Outre-mer), Paris, pp. 5-22.

POURTIER A., 1986. La dialectique du vide. Densité de population et pratiques foncières en Afrique Centrale forestière, *Politique Africaine*, 21, pp.10-21.

RAMADE F., 1999. *Le grand massacre, l'avenir des espèces vivantes*, Hachettes Littératures, Paris, 287 p.

REDJEHOYA P., 1988. *Enquête sur les aspects commerciaux de la viande de chasse en RCA, cas particulier de la région de Kaga-Bandoro*, Mémoire de fin d'études, Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, Université de Bangui, 98 p.

- RENAUD J.J., 1993. *Les chasses coloniales par les cartes postales*, Le Faubourg, Paris, 137 p.
- RENAUD P.C., 1999. *Suivi écologique d'une population de buffles (Syncerus caffer brachyceros) dans le Parc National d'Arly*, Burkina Faso, DEA ETES, Orléans, 75 p.
- REVERET J.P., WEBER J., 1993. *Bien communs, les leurres de la privatisation*, Le Monde Diplomatique, Collection savoirs, 2, pp. 71-73.
- RIST G., 2001. *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, (2^{ème} édition mise à jour) Presses de Sciences Po., Paris, 442 p.
- ROBINEAU C., 1967. Contribution à l'histoire du Congo, la domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960), *Cahiers d'Etudes Africaines*, 7, 26, pp. 301-343
- ROBINSON J.G., REDFORD K.H., 1991. *Neotropical wildlife use and conservation*, The University of Chicago Press, Chicago, 520 p.
- ROBINSON J.G., REDFORD K.H., 1994. Measuring the sustainability of hunting in tropical forests, *Oryx*, 28, 4, pp. 249-256.
- ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting of wildlife in tropical forests : implications for biodiversity and forest peoples*, Biodiversity series, Impacts Studies World Bank/WCS, Washington D.C, 42 p.
- ROBINSON J.G., BENETT, E.L., 2000. *Hunting for sustainability in tropical forests*, Columbia University Press, New-York.
- RODARY E., 1997. Participation locale et conservation de la faune, *Ecologie Politique*, 20, pp. 31-43.
- RODARY E., 1998. De la conservation participative à la promotion de l'économie libérale ; les politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe, *Politique Africaine*, 14 p.
- RODARY E., 2001. *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, Thèse de Doctorat, Université d'Orléans, 531 p.
- RODARY E., CASTELLANET Ch., ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET-Karthala, 308 p.
- ROE D., LEADER-WILLIAMS N., DALAL-CLAYTON D.B., 1997. *Take only Photographs, Leave only Footprints : the environmental impacts of Wildlife Tourism*, International Institute for Environment and Development, London, UK.
- ROOSEVELT Th., 1909. *African game trails*.
- ROSE A.L., 2000. *Conservation must pursue Human-Nature Biosynergy in the Era of Social Chaos and Bushmeat Commerce*, The Biosynergy Institute, California, USA, 19 p.
- ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Karthala / Regards / Gret, Paris, 402 p.
- ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS Editions, Espaces et Milieux, Paris, 248 p.

ROUAMBA P., 2002. *Bilan de la saison de chasse, Campagne 2001–2002*, MECV/DGEF/DPNRF/RCN, Burkina-Faso, 16 p. + annexe.

ROULET P.A., 1998. *La chasse sportive en République Centrafricaine: impacts fauniques, économiques et sociaux. Le cas de la zone Yambala dans le Nord du pays*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université d'Orléans, Orléans, 167 p.

ROULET P.A., 1999. *La chasse-safari en forêt équatoriale d'Afrique Centrale : exploitation du milieu et incidences sociales. Etude de cas dans le sud-est Cameroun*, Mémoire de DEA ETES, Université d'Orléans, Laboratoire IRD/ERMES, Orléans, 175 p.

ROULET P.A., 2004. *Potentialités et limites du modèle de zones de chasse communautaires en Afrique Centrale. La chasse sportive comme outil de gestion de la faune sauvage et de développement local ?*, Fondation Internationale pour la sauvegarde de la Faune, Bangui, 7 p.

ROURE G., 1952. *Notes sur la faune de chasse de l'AOF, sa protection et sa mise en valeur*, Inspection générale des Eaux et Forêts, Dakar, 110 p.

ROURE G., 1956. *Faune et chasse en Afrique occidentale française : guide du tourisme de la nature vivante*.

RUPP S.K., 2000. *Reconsidering relations in the Lobeke Forest, Southeastern Cameroon : identity and ecology of the Bangando*, Phd thesis, Yale University.

SABELLI F. (dir.), 1995. *Ecologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*, Nouveaux cahiers de l'IUED 3, Genève, IUED, PUF, Paris, 193 p.

SAFARI PRESS, 1997. *Great hunters, Their trophy Rooms and Collections*, Safari Press, Long Beach, California.

SALVADORI Ph., 1996. *La chasse sous l'Ancien Régime*, Fayard, 462 p.

SAUTTER G., 1999. *Un projet colonial sans lendemain : le chemin de fer Bangui-Tchad*, AEF.

SCHNAPP A., 1997. *Le chasseur et la cité, chasse et érotique dans la Grèce ancienne*, Albin Michel, 599 p.

SHMIDT J., 1998. *Influence des acteurs externes sur les Baka dans la région Lobéké, Etude de cas*, MINEF-GTZ/PROFORNAT, 55 p.

SIMMONET G., 2000. *Valorisation de la faune sauvage par la chasse sportive en Tanzanie*, Mémoire de fin d'études, ISTOM, Cergy-Pontoise, 49 p.

SINGLETON M., 1982. De l'intendance indigène du gibier à une gestion endogène de la faune, in VINCKE P.P. et SINGLETON M., eds., *Gestion de la faune sauvage, facteur de développement ?*, ISE-ENDA-MAB/UNESCO, Paris, pp. 69-107.

SMITH F.L., 1990. *Introduction à l'écologie de marché*, Centre International de Recherches sur les Problèmes Environnementaux (ICREI), Paris, 38 p.

SMITH F.L., 1992. Economie de marché et protection de l'environnement, in FALQUE M., MILLIERE G. (Dir.), *Ecologie et liberté, une autre approche de l'environnement*, Litec, paris, pp. 237-279.

SMOUTS M.C., 2001. *Forêts tropicales, jungles internationales ; les revers d'une écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, Paris, 325 p.

- SOMMER F., 1951. *Pourquoi ces bêtes sont elles sauvages ?*, La Toison d'or, Paris, 228 p.
- SOMMER F., et J., 1956. *Le safari « la gâchette »*, Lafont, Paris, 242 p.
- SOURNIA G. 1989. *La France et sa politique en faveur de la protection de la nature dans les pays en développement. Analyses des situations passées et présentes : ébauches de propositions*, Note dactylographiée, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 9 p.
- SOURNIA G., 1993. *Violences, conflits et prédatons des ressources naturelles en Afrique de l'ouest et en Afrique Centrale ; le refuge et le garde-manger ou la ressource sacrifiée*, Cinquièmes journées de géographie tropicale : « Pauvreté et crises dans le monde tropical », 8-9-10 Septembre, Rouen, 10 p.
- SPINAGE C.A., 1976. *Etudes préliminaires pour l'aménagement de la faune en Zone Nord*, projet FAO/CAF 72010, document de travail n°1, FAO, Rome, 75 p.
- SPINAGE C.A., 1981. *Aménagement de la faune en République Centrafricaine. La chasse dans la zone d'intérêt cynégétique, études et recommandations*, Projet FAO/CAF 78/006, document de terrain n°1, FAO, Rome, 168 p.
- SPINAGE C.A., 1981. *Aménagement de la Faune en République Centrafricaine. Résumé des aires de faune protégées et proposées pour être protégées*, Projet FAO/CAF 78/006, document de terrain n°2, FAO, Rome, 6 p.
- SPINAGE C.A., 1998. Social Change and Conservation misrepresentation in Africa, *Oryx* 32, 4, pp. 265-276.
- STROMAYER K.A.K., EKOBO A., 1991. *Biological surveys of Southeastern Cameroon*, CEE, 41 p.
- STOCHENSTROOM E., 1997-2000. *Congo safaris, Activities Report*, Congo safaris, Pokola, Congo-Brazzaville.
- SWIFT J., 1726. *Les voyages de Gulliver*, Gallimard (rééd.), Paris, 433 p.
- TAKFORAYAN A., 2001. *Chasse villageoise et gestion locale de la faune sauvage en Afrique. Une étude de cas dans une forêt de l'Est Cameroun*, Thèse de doctorat de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS, 465 p.
- TELLO J., D'ESPINEY T., DELVINGT W., 1993. *Le Programme de Développement de la Région Nord en République Centrafricaine ; l'expérience de la zone pilote de Sangba*, Les cahiers forestiers de Gembloux, 9, Gembloux, 21 p.
- TEMPORAL J. L., 1989. *La chasse oubliée*, Gerfaut Club, Paris, 129 p.
- TRE-HARDY G., 2002. *Kota Doli, mémoires d'éléphants et autres chasses d'Afrique*, Montbel, Paris, 370 p.
- TREVIÈRES DE J.P., 1942. *15 ans de grandes chasses dans l'Empire français*, Ligue maritime et coloniale, 151 p.
- TURKALO A., KLAUS-HUGI C., 1999. Group size and group composition of the Bongo (*Tragelaphus euryceros*) at a natural lick in the Dzanga National Park, Central African Republic, *Mammalia*, 63, 4, pp. 437-448.
- TURNBULL C., 1987. *Les Iks, survivre par la cruauté*, Plon, Terre humaine, Paris, 361 p.

TUTIN C.E.G., PORTEOUS I.S., WILKIE D.S., NASI R., 2001. *Comment minimiser l'impact négatif de l'exploitation forestière sur la faune sauvage dans le Bassin du Congo*, ADIE, Libreville, 29 p.

USONGO L., CURRAN B., 1998. Le commerce de la viande de chasse au sud-est du Cameroun dans la région trinationale, *African Primates*, 2, 1 p.

UICN, 1987. *The IUCN Directory of afroropical Protected Areas*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, xix + 1034 p.

UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du centre mondial de la surveillance continue de la Conservation*, 102 p.

UICN, 1998. *Natural Resource Management by the People, Zimbabwe's CAMPFIRE Programme*, IUCN-ROSA Environmental Issues Series, 2, 48 p.

UICN, 1998. *Economic values of Protected Areas, Guidelines for protected Areas Managers*, Best Practise Protected Areas Guidelines Series n°2, WCPA/UICN/Cardiff University, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 52 p.

UICN, 1998. *Liste des Nations Unies des aires protégées 1997*, Gland - Cambridge, UICN, 412 p.

VABI M.B., SCHOORL J., 1998. *Rapport du séminaire atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est Cameroun*, MINEF/WWF-Cameroun, Bertoua, 14-15 Avril, Bertoua.

VAN DER ELSKEN E., *Bagara*, Guy le Prat, Paris, 176 p.

VAN DER WALT, J., 2002. Editorial. *Wild Jag & Game Hunt*. October 2002.

VAN DER VORST P., 1994. *Le parfait petit braconnier (braconnage, braconnerie, braques, braconneux et braconniers, hier et aujourd'hui)*, Ecole des Sciences criminologiques Leon Cornil, Bruylan, Bruxelles, 335 p.

VENNETIER P., 1972. *L'Afrique Equatoriale, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 126 p.

VERMEULEN C., 1997. *Problématique de la délimitation des forêts communautaires en forêt dense humide, Sud-Est Cameroun. Application à l'occupation spatiale coutumière de l'espace forestier par l'ethnie badjoué*, Rapport, Avenir des Peuples et Forêts Tropicales, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique, 84 p.

VERMEULEN C., 2000. *Le facteur humain dans l'aménagement des espaces-ressources en Afrique centrale forestière. Application aux Badjoué de l'Est-Cameroun*, Thèse de Doctorat en Agronomie et Ingénierie biologique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Belgique, 385 p.

VERSCHAVE F.X., LABROUSSE A., 2002. *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*, Agone, Les « Dossiers noirs » d'Agir ici et Survie, 187 p.

VETTIER J., 1990. *Grandes chasses d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs*, Barbelion, 311 p.

VILLENAVE G.M. (dir.), 1954. *La chasse*, Larousse, Paris, 590 p.

VINCKE P.P., SINGLETON M., 1987. *Chasse coutumière et législation cynégétique : le cas des Serer du Sénégal*, in : IGF / CIC, Symp. Int et Conf. : Gestion de la faune sauvage en Afrique Subsaharienne, Harare, Zimbabwe, oct. 1987, pp. 657-676.

- WAFO TABOPDA G., 2003. *Conservation et gestion des aires protégées au Cameroun. Politique nationale et étude de cas sur la réserve forestière de Laf-Madjam (Extrême-Nord)*, Mémoire de DEA Aden, Université d'Orléans-IRD, Orléans, 82 p.
- WARNIER J.P., 1999. *Construire la culture matérielle : l'homme qui pensait avec ses doigts*, PUF, Paris, 176 p.
- WCS, 1996. *The Lobéké Forest, Southeast Cameroon : Annual report of activities period january-december 1995*, Wildlife Conservation Society, Bronx, New-York, 54 p.
- WCS, 1998. *National tourist safari hunting management plan for Congo*, Nouabalé-Ndoki Project, 33 p.
- WEBER J., 1993. *Common Property Conference*, Nature-Sciences-Sociétés, 1, 1, pp. 81-83.
- WEBER M., 1991. *Histoire économique ; esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard, Paris.
- WEBER J., 1995. *Gestion des ressources renouvelables, fondements théoriques*, Miméo, CIRAD, paris, 21 p.
- WEBER J., 1996. *Conservation, développement et coordination. Peut-on gérer biologiquement le social ?*, Colloque « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables » et développement durable, Zimbabwe, Harare, 24-27 juin 1996, 15 p.
- WELLS M.P., BRANDON K., HANNAH L., 1992. *People and parks : linking protected area management with local communities*, World Bank -WWF-USAID, Washington, 99 p.
- WESTERN D. et al., 1994. *Natural connections, Perspectives in community-based conservation*, Island Press, Washington – Covelo.
- WHELAN T., (dir) 1991. *L'écotourisme : gérer l'environnement, nouveaux horizons*, 197 p.
- WHITE L., EDWARDS A. (Eds), 2000. *Conservation en forêt pluviale africaine : méthodes de recherche*, Wildlife Conservation Society, New-York, 444 p.
- WILKIE D.S., SIDLE J.G., BOUNDZANGA G.C., BLAKE S., AUZEL Ph., 1997. Defaunation not deforestation : commercial logging and market hunting in northern Congo, in GRAJAL A., ROBINSON J.G., VEDDER A, *The impact of commercial logging on wildlife in tropical forests*, Columbia University Press, New-York.
- WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (a). The potential role of safari hunting as a source of revenue for protected areas in the Congo Basin, *Oryx*, 33, 4, pp. 339-345.
- WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (b), Le sous-financement des aires protégées dans le Bassin du Congo : Tant de parcs et si peu de volonté de payer, *Biological Conservation*, 26 p.
- WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (c). Le tourisme de nature dans le Bassin du Congo, *Oryx*, 18 p.
- WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1999. Bushmeat hunting in the Congo Basin : an assessment of impacts and options for mitigation, *Biological conservation*, 8, pp. 927-955.
- WWF, 1996. *Indigenous peoples and conservation : statement and principles*, WWF international.

WWF, 2000. *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas : Principles, Guidelines and Case Studies*, Best Practise Protected Area Guidelines Series number 4, Cardiff University and World Commission on protected Areas/ IUCN.

WWF, 2001. *Jengi, l'esprit de la forêt*, Lettre Trimestrielle d'Information de l'UTO sud-est Cameroun, n°000 et 001, WWF/GTZ/MINEF.

WWF, 2003. *Advisory note on indigenous and traditional people and protected areas*, WWF International, 9 p.

YAMEOGO U., (en cours). *Le feu comme outil de gestion du milieu en zone semi-aride*, Thèse de doctorat en écologie, Université d'Orléans / IRD, Orléans.

ZOUYA-MIMBANG L., 1998. *Les circuits de commercialisation des produits de chasse dans le sud-est Cameroun*, Programme de conservation et gestion de la biodiversité au Cameroun-Composante Sud-Est, MINEF- PROFORNAT/GTZ, Yokadouma, 65 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : OBJECTIFS DE GESTION DES CATEGORIES D'AIRES PROTEGEES EN FONCTION DE LEUR CLASSEMENT (UICN)

Objectifs de gestion	Catégories						
	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection des espèces sauvages	2	1	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et de la diversité génétique	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des fonctions écologiques	2	1	1	-	1	2	1
Protection d'éléments naturels et/ou culturels particuliers	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et loisirs	-	2	1	1	3	1	3
Education	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources des écosystèmes naturels	-	3	3	-	2	2	1
Préservation de particularités culturelles et /ou traditionnelles	-	-	-	-	-	1	2

Source : UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du centre mondial de la surveillance continue de la Conservation*, p. 96.

- 1 = objectif principal
- 2 = objectif secondaire
- 3 = objectif potentiellement réalisable
- = objectif non réalisable

ANNEXE 2 : QUELQUES OUVRAGES DE LA LITTÉRATURE FRANCOPHONE CONCERNANT LA GRANDE CHASSE SPORTIVE EN AFRIQUE CENTRALE

- Association des Chasseurs Professionnels, 2002. *Nouvelles de brousse*, De Montbel, Paris, 404 p.
- ALHINC J., 1978. *Camps sauvages en brousse Africaine*, Les Presses de la cité.
- AUGUIERAS Cl. 1935. *La grande chasse en Afrique*, Comité de l'Afrique française, Paris.
- BALEINE DE Ph., GOULPHIN F., 1987. *Les veillées de chasse d'Henri Guizard*, Eds. Raponda-Walker, Libreville, 236 p.
- BALLANTYNE R.M., 1935. *Les chasseurs de gorilles*, Nelson, Paris, 208 p.
- BERTHOLLET P., 1951. *Capturez les vivants ! quarante ans face à face avec les animaux sauvages*, L'Ermite, Paris, 172 p.
- BO L., 1973. *Sous les yeux de l'Afrique : carnets de chasse*.
- BOLLER F., 1963. *L'enfer des crocodiles. Ngandu mabé*, Flammarion, Paris, 234 p.
- BOTTU H., 1934. *Aperçus d'Afrique en quatrième vitesse, aventures sahariennes, chasses sous les tropiques*, Laboratoires Bottu, Paris, 112 p.
- BOURGOIN Cl. 1949. *Les principaux animaux de chasse de l'Afrique noire Continentale française*, Editions de Bretagne, Lorient.
- BRUNEAU DE LABORIE E., 1929. *Du Cameroun au Caire par le désert de Libye*, Flammarion, Paris, 408 p.
- BRUNEAU DE LABORIE E., 1931. *Guide de la chasse et du tourisme en Afrique centrale et spécialement au Cameroun*, Sociétés d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 180 p.
- BRUNEAU DE LABORIE E., 1945. *Chasses en Afrique française*, Sociétés d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 200 p.
- HAZELAS M., 1931. *Guide de la chasse et du tourisme en Afrique Centrale*, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, Paris.
- COURMONT J., 1964. *Chasses en Afrique*, SCEMI, Paris, 348 p.
- COUTOULY DE M.F., 1925. *Gros et petit gibier en AOF*, Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF, Paris.
- D'ESME J., 1932. *Les maîtres de la brousse*, Les Editions de France, Paris, 246 p.
- D'ESME J. D', 1935. *La chasse aux grands fauves*, Nouvelles Editions latines, Paris.
- D'ORGEIX J., 1968. *L'Afrique de mes fauves, 12 ans de safaris*, Presses de la Cité, Paris, 250 p.
- D'ORGEIX J., 1980. *J'étais un africain blanc*, Presses de la Cité, Paris, 211 p.
- DALY M., 1938. *La grande chasse en Afrique, mémoires d'un chasseur professionnel*, Payot, Paris, 308 p.

- DEDET Ch., 1984. *La mémoire du fleuve, l'Afrique aventureuse de Jean Michonnet*, Phébus, Paris, 490 p.
- DEDET Ch., 1985. *Ce violent désir d'Afrique*, Flammarion, Paris, 406 p.
- DELMONT J., 1952. *La capture des grands fauves et des pachydermes*, Plon, Paris, 252 p.
- DE POLIGNAC B., 2003. *Chasser en Afrique, de la bécassine à l'éléphant*, Ed. à compte d'auteur, Paris, 367 p.
- DROIT M., 1985. *La rivière de la guerre*, Juillard, Paris, 321 p.
- DU CHAILLU P., 1863. *Voyages et aventures en Afrique Equatoriale*, Michel Lévy frères, Paris, rééd. Centre culturel français de Libreville – Sepia, 556 p.
- DUPELEY M., 1998, *Baba Bagora, le père des lions*, Book print, Barcelone, 319 p.
- EDMOND-BLANC F., BURNAND T., 1967. *Au péril des grands fauves*, Le Bélier Prisma, Paris, 374 p.
- FLASSCH A.H., 1938. *De la brousse au zoo. Carnet de route de l'expédition urbain au Sahara, en AOF et en AEF*, Payot, Paris, 152 p.
- FLEURY G. 1990. *Koumbala, bataille pour un paradis perdu*, Grasset, Paris
- FOA E., 1895. *Mes grandes chasses dans l'Afrique Centrale*, Firmin Didot, Paris.
- GATTI A., 1933. *Tams-Tams. Souvenirs de neuf années d'aventures au cœur de l'Afrique chez les Zoulous, les Bantous, les Boschimanes et les Pygmées*, Payot, Paris.
- GEORGES L., 1946. *Tchad, chasses et voyages*, Boivin, Paris, 322 p.
- GERARD J., 1874. *Les chasses d'Afrique*, Martinet, Paris, 76 p.
- GOUZY R., 1919. *Des gorilles, des nains et même...des hommes. Histoire de la grande forêt, de la brousse et de la côte africaine*, Spes, Lausanne, 176 p.
- GROMIER E., 1936. *La vie des animaux sauvages de l'Afrique*, Payot, Paris, 344 p.
- GROMIER E., 1937. *Au paradis des grands fauves*, Payot, Paris, 264 p.
- GUILLOT R., 1945. *Contes de la brousse fauve*, Arthaud, Paris.
- HENRIOT D., 1993. *La danse du lion*, La table ronde, Paris, 156 p.
- HORNGACHER DE CHATEAUVIEUX G., 1939. *Chasses et voyages d'un chef scout en Afrique*, Audin, Lyon, 130 p.
- HULIN P., 1977. *Safari*, Olivier Sarban, Paris, 274 p.
- HUNTER J.A., 1952. *Chasses tropicales : les aventures et les expériences d'un guide de chasse en Afrique*, Payot, Paris, 236 p.
- JEANNIN A., 1945. *Les bêtes de chasse de l'Afrique française*, Payot, Paris, 234 p.

- JEANNIN A., 1947. *L'éléphant d'Afrique*, Payot, Paris.
- LAKE A., 1954. *Un chasseur vous parle*, Presses de la Cité, Paris, 316 p.
- LARTIZIEN, J., 1967. *Sous le vent des bêtes sauvages*, Flammarion, Paris, 252 p.
- LAVAUDEN, 1934. *Les grands animaux de chasse de l'Afrique française*, Coll. Faune des colonies françaises, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris.
- LE NOEL Ch., 1976. *Le chasseur blanc*, Presses de la Cité, Paris, 183 p.
- LE NOËL Ch., 1999. *On target : history and hunting in Central Africa*, Trophy Room Books, USA, 256 p.
- LOUVION Ch., 1998. *Un chasseur blanc m'a raconté*, Etoile de la pensée, Paris, 144 p.
- MAHAUDEN Ch., 1965. *Kisongokimo : chasse et magie chez les Baluba*, Flammarion, Paris, 252 p.
- MAHUZIER A., 1949. *Grandes chasses en Afrique centrale*, Amiot-Dumont, Paris, 202 p.
- MAHUZIER A., 1951. *Tornades et chasses tragiques*, Amiot-Dumont, Paris, 198 p.
- MALET R., 1942. *Les périls de la grande chasse*, Payot, Paris, 244 p.
- OBERJOHANN H., 1952. *Mes éléphants du Tchad*, Arthaud, Paris, 195 p.
- ORMOND J.F., 1951. *Trente jours de chasse en Oubangui-Chari*, Nouvelles Editions de la Toison d'Or, Paris.
- PATRY M., 1990. *Babiroussa*, Fixot, Paris, 221 p.
- PESCATORE M., 1932. *Chasses et voyages au Congo*, la Revue Mondiale, Paris, 318 p.
- PONCINS E. De., 1913. *Note sur le gros gibier de nos colonies*, Mame, Tours, 53 p.
- POTH J., 1994. *Odeurs de brousse, scènes de vie et de chasse au cœur de la savane Centrafricaine*, Albin Michel, Paris, 248 p.
- RUBIO N.H., 1945. *Chasse et camping dans la brousse africaine*, Vigot Frères, Paris.
- SANDERSON I.T., *Les bêtes rares de la jungle africaine. Mon expédition zoologique au Cameroun*, Payot, Paris, 324 p.
- SOMMER F., 1951. *Pourquoi ces bêtes sont elles sauvages ?*, La Toison d'or, Paris, 228 p.
- SOMMER F., et J., 1956. *Le safari « la gâchette »*, Lafont, Paris, 242 p.
- STONEHAM C.T., 1935. *La chasse aux fauves avec la carabine et le film*, Nelson, Paris, 204 p.
- TANOUST In., 1930. *La chasse dans les pays saharien et sahélien de l'AOF et de l'AEF*, Comité d'Algérie-Tunisie-Maroc.
- TERAMOND G. De., 1923. *Au cœur de l'Afrique sauvage*, Hachette.

TRE-HARDY G., 2002. *Kota Doli, mémoires d'éléphants et autres chasses d'Afrique*, Montbel, Paris, 370 p.

TREVIERES DE J.P., 1942. *15 ans de grandes chasses dans l'Empire français*, Ligue maritime et coloniale, 151 p.

VETTIER J., 1990. *Grandes chasses d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs*, Barbelion, 311 p.

WAVRIN M. De, 1926. *A travers brousse et marais*, P. Roger, Paris.

WEITE P., 1954. *Dans la jungle du Gabon. Faune, chasses et aventures*, La Toison d'or, Paris, 222 p.

Pour la littérature anglophone concernant les chasses coloniales en Afrique Australe et Orientale, voir particulièrement la bibliographie de : MACKENZIE J.M., 1988. *The Empire of nature: hunting, conservation and british imperialism*, Coll. studies in imperialism, Manchester University Press, Manchester, pp. 326-334.

**ANNEXE 3 : CANEVAS DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES CHASSEURS SPORTIFS
FRANÇAIS ET AMERICAINS**

I) Qui êtes-vous ?

1- Votre nationalité :

2- Votre lieu de résidence principal :

3- A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

18-35 ans

36- 55 ans

+ de 55 ans

4- A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Ouvrier | <input type="radio"/> Cadre, Cadre supérieur |
| <input type="radio"/> Agriculteur, Exploitant agricole | <input type="radio"/> Chef d'entreprise |
| <input type="radio"/> Artisan, Commerçant | <input type="radio"/> Retraité |
| <input type="radio"/> Employé, Technicien | <input type="radio"/> Sans activité professionnelle |
| <input type="radio"/> Profession libérale | <input type="radio"/> Autres.... |

5- Votre sexe ?

M

F

6- Vous êtes :

un chasseur régulier

un chasseur occasionnel

7- D'autres membres de votre famille sont-ils chasseurs ?

oui lesquels :

non

8- Vous vous êtes déjà rendu en Afrique :

a) 1 ou 2 fois Plus de 2 fois

b) Dans quel(s) pays ?

c) Pour quel(s) motifs ?

Activité professionnelle
Tourisme
Tourisme cynégétique
Autres.... (précisez)

9- Vous avez déjà chassé en Afrique :

a) 1 fois entre 2 et 5 fois + de 5 fois

b) Seul Avec une Société de safari

bonne densité faunique
trophées de bonne qualité
trophées rares

D) DECOUVERTE :
qualité des paysages
authenticité du milieu naturel
approche de nouvelles cultures
participation au pistage, à la chasse

4- Dans quel biotope naturel préférez vous chasser ?

Steppe semi-aride
Savane herbeuse
Savane arbustive
Forêt dense

5- Au sein de la liste suivante, sélectionnez les 5 espèces qui vous attirent le plus en matière de chasse en Afrique :

Bongo	Eland De Derby	Nyala de montagne
Bubale	Eléphant	Ourebi
Buffle	Guib harnaché	Phacochère
Céphalophes	Grand Koudou	Potamochère
Cobe Defassa	Hylochère	Rhinocéros
Cobe de Buffon	Hippotrague	Sitatunga
Damalisque	Léopard	Petit gibier
Eland du Cap	Lion	autres...

6- Lesquels possédez vous déjà ?

7- Lesquels recherchez vous ?

8- Quelle somme avez vous déjà investie pour effectuer un safari-chasse en Afrique ?

9- Quelle somme maximale êtes vous prêt à investir ?

10- En Afrique, tous les animaux chassables sont soumis à des taxes d'abattage, variant selon les espèces et les pays de 200 FF à 50 000 FF. Si ces taxes sont réinvesties efficacement afin de participer à la conservation de la faune et au développement local, êtes vous prêts à voir leur prix augmenter de façon significative ?

OUI

NON

Pour quelles raisons ?

11- Les Sociétés de chasse en Afrique sont gérées majoritairement par des étrangers (Européens, Américains) aux pays dans lesquels elles exercent. Accepteriez vous d'effectuer un safari dans une Société d'Etat ayant un personnel exclusivement national ?

OUI

NON

Pour quelles raisons ?

III) Votre vision de la chasse sportive pratiquée actuellement en Afrique.

1- Quels adjectifs ou termes vous viennent à l'esprit pour qualifier la chasse sportive en Afrique ?

2- Pour vous, la chasse sportive à une incidence...

Sur la faune :	Positive Négative sans incidences
----------------	---

Sur les populations locales :	Positive Négative sans incidences
-------------------------------	---

3- Selon vous, les populations locales ont généralement une attitude vis à vis des sociétés de chasse :

Plutôt favorable
Plutôt défavorable

Pour quelles raisons ?

4- Dans certains pays (Kenya, Tanzanie, Zimbabwe), la chasse traditionnelle est interdite, notamment au sein des zones réservées à la chasse sportive. Cela vous apparaît :

Justifié, ces activités sont incompatibles.
Non justifié, les ressources fauniques doivent être partagées.

5- Selon vous un chasseur sportif se rendant en Afrique:

- a) Exploite la faune sans réelle contrepartie.
Participe à une protection indirecte de la faune.
A peu d'incidences sur la faune.
- b) Favorise un développement local des zones rurales.
Participe au processus d'abandon des cultures et savoirs traditionnels.
A peu d'incidences sur les populations locales.

6- Quelles sont, selon vous, les 3 causes principales de la réduction dramatique du cheptel faunique en Afrique ?

7- Selon vous, quelles sont les 3 actions principales à effectuer ou renforcer pour stopper la réduction dramatique du cheptel faunique en Afrique ?

8- Pensez vous qu'une collaboration est possible entre des Sociétés de chasse et des Programmes de conservation des ressources naturelles ?

oui

non

ANNEXE 4 : PROTOCOLE D'ACCORD DES ZONES DE CHASSE VILLAGEOISE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En vertu des textes suivants :

- La loi n° 60.088 du 19 Août 1960, réglementant la profession des guides de chasse ;
- L'ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984, portant sur la protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine ;

Le protocole d'accord suivant a été établi :

Le présent protocole définit les conditions et modalités d'exploitation cynégétique de la **Zone Cynégétique Villageoise**.....pour les saisons cynégétiques 2003/2004, 2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008 entre :

Le Comité de Gestion de la Zone Cynégétique Villageoise.....représenté par les membres de leur Staff Technique, ci-après désigné par « la ZCV ».

Et

Monsieur....., guide de chasse agréé en RCA, ci-après désigné par « le locataire »

Art. 1 - Durée de location

La location est consentie pour une durée de 5 (cinq) années consécutives à compter de la date de location définitive.

Art. 2 - Calcul et adaptations du loyer annuel et de l'utilisation de la ZCV

La location du territoire est calculée en fonction de la superficie de la ZCV (750 FCFA/km²)

D'autre part, « l'utilisation de la ZCV » est calculée en fonction du quota attribué annuellement des animaux considérés comme phares (Eland de Derby, Bongo, Hippotrague, Léopard, Lion et Buffle). Par conséquent le montant du loyer au cours des cinq années de location peut fluctuer.

Art. 3 - Forfait taxes d'abattage

Le preneur s'engage à s'acquitter annuellement de 50% du montant du quota attribué quelque soit les résultats et les aléas des saisons cynégétiques. Par conséquent le montant du forfait taxes d'abattage au cours des cinq années de location peut fluctuer.

Le solde des taxes d'abattages (s'il y a lieu) sera à payer en fin de saison cynégétique.

Art. 4 - Acquittement du loyer annuel et du forfait « taxe d'abattage »

La location du territoire, l'utilisation de la ZCV sera payée en FCFA à la caisse de la ZCV (membre du staff technique à Sangba) ou par virement bancaire de la façon suivante :

- 100% du montant de la location du territoire le 1^{er} novembre de l'année précédent la saison cynégétique
- 30% du montant de l'utilisation de la ZCV (1^{er} acompte) le 1^{er} novembre de l'année précédent la saison cynégétique
- 30% du montant de l'utilisation de la ZCV (2^{ème} acompte) le 1^{er} février de l'année de la saison cynégétique en cours
- 50% du montant du forfait taxe d'abattage (1^{er} acompte) le 1^{er} janvier de l'année de la saison cynégétique en cours
- 40% du montant de l'utilisation de la ZCV (solde) le 1^{er} mars de la saison cynégétique en cours
- 50% du montant du forfait taxe d'abattage (solde) le 1^{er} avril de la saison cynégétique en cours

Si le terme de l'échéance était dépassé, les sommes dues produiront, de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal, à partir de la date de l'échéance.

Dans tous les cas, le locataire ne pourra exercer son droit de chasse avant de s'être acquitté des premiers versements.

Art. 5 - Responsabilité de la ZCV

La ZCV décline toute responsabilité quant aux accidents de tous genres qui pourraient survenir dans les secteurs loués.

Art. 6 - Communication et transmission de documents

Tout acte ou correspondance entre d'une part le locataire et d'autre part le directeur de comité de gestion représenté par le staff technique relatif à l'application des clauses du présent cahier des charges se fera par lettre en français.

Art. 7 - Infractions et indemnités

Le comité de gestion et/ ou l'autorité compétente informeront le locataire de toute constatation d'infraction aux clauses du présent cahier des charges. Copie de ces courriers sera envoyée pour information au Ministère des Eaux et Forêts.

Dans les 30 jours calendrier de la notification, le locataire devra, selon le cas, prendre les mesures correctives ou payer à la caisse de la ZCV l'indemnité due pour l'infraction.

Art. 8 - Exercice du droit de chasse

Le locataire devra obligatoirement exercer le droit de chasse. Il en usera en respectant les règles et usages cynégétiques en vigueur. Il maintiendra la coordination nécessaire avec ses voisins de chasse, ainsi qu'avec le staff technique de la ZCV.

Le locataire ne pourra exercer le droit de chasse que s'il est en possession de l'autorisation de chasser, délivrée par le ministère sur présentation de la quittance du receveur constatant que l'adjudicataire est en règle de cautionnement et de paiement.

Seules les personnes ayant obtenu la licence centrafricaine de guide de chasse professionnel seront habilitées à conduire des safaris de grande chasse.

Art. 9 - Cession de la location

Le locataire ne pourra en aucun cas céder sa location à une tierce personne. Par contre si le locataire souhaite mettre un terme à son contrat de location, il devra le faire avec un préavis de 5 mois.

Art. 10 - Résiliation de la location pour cause d'infraction

Le comité de gestion, sur proposition circonstanciée des autorités compétentes, le locataire entendu, pourra résilier la location suite à l'inobservation d'un des clauses du présent cahier des charges.

Cette résiliation aura lieu de plein droit sans intervention préalable du juge et sans sommation.

Dans ce cas, la notification sera adressée au locataire par lettre du comité de gestion. Copie de ce courrier sera adressée aux différentes autorités.

Il en sera de même si le locataire subi une condamnation pour délit de braconnage.

En cas d'une telle résiliation, le locataire déchu sera tenu de payer toutes les sommes (loyers, amendes, etc...) dues endéans les 30 jours de la résiliation.

Art. 11 - Le locataire ou son représentant gère la zone qui lui est attribuée sans concession à un tiers.

Art. 12 - Le locataire ou son représentant collabore avec le comité de gestion et avec les populations riveraines. A ce titre, il participe à tous les échanges organisés à cet effet.

Art. 13 - Le locataire ou son représentant collabore avec toute autre partie impliquée dans la gestion des zones de chasse sur une base contractuelle.

Art. 14 - Le locataire ne procédera à aucun aménagement sur le secteur sans en avoir obtenu préalablement l'accord du comité de gestion. Le comité de gestion ne prendra en compte que les demandes écrites.

Art. 15 - Le locataire ou son représentant organisera les travaux d'aménagement en collaboration avec le comité de gestion, notamment pour :

- Assurer l'entretien des pistes dans la zone qui lui est attribuée et les régions avoisinantes,
- Contribuer à la lutte anti-braconnage pendant et après la saison de chasse,
- Œuvrer à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations riveraines par la distribution d'une partie de la viande conformément aux quotas fixés.

Art. 17 - Le locataire ou son représentant assure, pour toute la période de la concession, la surveillance de la zone qui lui est attribuée contre le braconnage, la transhumance, et tous autres actes illicites en collaboration avec le comité de gestion.

Art. 18 - Tout animal blessé ou abattu doit être enregistré, ainsi que les coordonnées GPS du lieu d'abattage, dans le carnet de chasse du chasseur qui doit être en permanence en possession du guide de chasse afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des autorités compétentes.

Art. 19 - Tout dépassement du quota d'abattage fixé annuellement pour chaque espèce sous quelques prétextes que ce soit, entraîne la résiliation pure et simple du contrat de location.

Art. 20 - Tout animal blessé et non retrouvé doit être déclaré et enregistré dans le carnet de chasse. Le guide de chasse doit s'acquitter du montant de la taxe d'abattage. Tout animal blessé épuise *ipso-facto* la latitude d'abattage dans la catégorie de l'espèce concernée.

Art. 21 - Tout tir de femelle sera pénalisé d'une triple taxe d'abattage assortie des éventuelles pénalités prévues par la réglementation en vigueur. D'autre part, au bout de trois femelles tirées ou faites tirer par le même guide de chasse - de manière cumulative tout au long de la location -, celui-ci se verra retirer son droit d'exercer de manière définitive.

Art. 22 - Tout abattage d'un animal dont le trophée est inférieur aux mensurations indiquées à l'article précédent est considéré comme une infraction et sera sanctionné comme tel.

Art. 23 - 65% de la viande issue de la chasse sportive doit être remise au comité de gestion quelle que soit l'espèce abattue.

Dans ce cadre, le locataire ou son représentant est tenu de :

- transporter les carcasses d'animaux abattus au campement de chasse ;
- peser la carcasse toute entière ;
- ne prélever que 35% pour le campement et son personnel ;
- ne prélever que les entrailles pour son personnel ;
- peser la quantité remise au comité de gestion ;
- contribuer à l'élaboration des procédures de partage de la viande et appuyer les populations à cet effet.

Art. 24 - Le locataire ou son représentant en collaboration avec l'agent forestier communique au comité de gestion les données scientifiques et statistiques sur tous les animaux abattus, notamment :

- l'espèce ;
- l'âge ;
- le sexe ;
- les mensurations du trophée ;
- les coordonnées GPS du lieu d'abattage ;
- la date et l'heure de l'abattage ;
- la mâchoire inférieure dûment identifiée (pour l'établissement de corrélations entre les dents et la longueur des cornes)

Art. 25 - Le locataire ou son représentant veille à ce que ni les femelles, ni les jeunes, ni les sub-adultes des gibiers ne soient abattus dans la zone qui lui est concédée.

Dans le cas où une femelle, un jeune ou un sub-adulte serait tué de façon accidentelle

- Le locataire ou son représentant doit notifier l'événement par écrit au comité de gestion endéans 24 heures ;
- Le trophée éventuel est remis au comité de gestion ;
- La carcasse entière est remise au comité de gestion ;
- Le locataire ou son représentant supporte toutes pénalités prévues dans les textes.

Art. 26 - Le locataire produit un rapport au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture de la saison cynégétique. Le rapport devra comporter entre autres :

- les cartes des pistes de chasse (relevées au GPS) ;
- détails des animaux abattus : espèces, nombre, sexe, lieu, taille du trophée ;
- le bilan financier de la saison ;
- la liste du personnel employé ;
- les dispositions prises relatives à la conservation de la zone.

Art. 27 - Le locataire ou son représentant est tenu de faciliter aux chercheurs dûment mandatés par le comité de gestion toute étude scientifique que celui-ci souhaiterait mener sur le secteur pour autant que celle-ci n'interfère pas avec le bon déroulement des activités commerciales de la zone.

Art. 28 - Le locataire s'engage à signaler immédiatement au comité de gestion toute anomalie constatée dans la gestion du territoire ou dans le déroulement de ses activités. Il est invité à faire part au fur et à mesure, ainsi qu'en fin d'activités au comité de gestion, de toute remarque, suggestion ou recommandation susceptibles d'améliorer la gestion du secteur de chasse.

Art. 29 - Les quotas d'abattage sont définis par le plan de tir. Une proposition de quotas est faite annuellement au Ministère de Tutelle en fonction des résultats obtenus suivant les différents indicateurs du suivi écologique. Au cours des cinq années de location l'amplitude des propositions de quotas ne pourra dépasser les 20% par espèce.

Art. 30 - Tous les trophées devront être contrôlés et mesurés par un responsable du comité de gestion avant leur départ du campement de chasse pour l'exportation. A la suite de ce contrôle, les certificats d'origine et vétérinaire seront délivrés par les autorités compétentes autorisant l'exportation desdits trophées.

Art. 31 - Pendant toute la durée de la location, les membres du comité de gestion gardent libre accès à l'entièreté des secteurs mis en location.

Art. 32 - La ZCV s'engage à utiliser une partie des recettes (35% des taxes d'abattage, 30% de la location du territoire et 50% de l'utilisation de la ZCV pour le poste « gestion zone » (ouverture et réouverture des pistes, construction ou aménagements de campements, aménagements de salines, de miradors, mise en place de gardes villageois). Ces dépenses doivent être faites après concertation entre les deux parties afin de définir les priorités suivant les possibilités financières.

Art. 33 - A l'exception d'un cuisinier, d'un chauffeur et d'un mécanicien, le personnel complémentaire jugé nécessaire par le locataire devra être recruté dans les villages concernés par la ZCV.

Art. 34 - La ZCV s'engage à organiser le gardiennage du campement pendant l'absence du locataire.

Art. 35 - La ZCV s'engage à rétrocéder les parties des taxes et paiements encaissés aux ayants droit légaux ou désignés - Fond forestier (20% taxes d'abattages), Communes (20% location du territoire, 15% taxes d'abattage)-.

Art. 36 - Le locataire devra fournir en début de saison cynégétique le ou les noms des guides de chasse ou aspirants guides qui travailleront sous son autorité. Ces guides ou aspirants guides devront nécessairement être agréés en République Centrafricaine.

Art. 37 - Toute personne appartenant à la ZCV attrapé en action de braconnage, en plus des sanctions prévues par la loi, verra son village se faire retirer la somme de 150 000 FCFA comme dédommagement. Cet argent alimentera le compte « gestion zone ».

Art. 38 - Les membres des communautés villageoises de la ZCV pourront pratiquer la cueillette pendant la saison cynégétique habituelle (janvier-mai) dans un rayon de 4 kilomètres autour du village. Passé cette limite, ils seront considérés comme braconniers.

Art. 39 - La ZCV, en collaboration avec le locataire, s'engage à mettre en place un programme de lutte anti-braconnage avec des équipes de gardes villageois.

Art. 40 - La ZCV s'engage à payer les primes de saisies aux gardes villageois ou aux équipes de lutte anti-braconnage mises en place par le locataire en accord avec celle-ci.

Art. 41 - La ZCV s'engage à n'autoriser aucun groupement de pêcheur ou travaux de cueillette pendant la période habituelle de la saison cynégétique (janvier-mai) en dehors du périmètre de 4 kilomètres autorisé en périphérie de chaque village.

Art. 42 - La ZCV s'engage à prévoir dans son budget une contribution de 1 500 000 FCFA pour venir en appui à l'APFC (Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine) dans son effort de lutte anti-braconnage.

Art. 43 - Le présent protocole abroge toutes autres dispositions législatives antérieures contraires.

Le Comité de gestion

le Projet ECOFAC/ ZCV

le Locataire

ANNEXE 5 : FICHES TECHNIQUES DES ZICGC

FICHE TECHNIQUE DECRIVANT LES MODALITES D'EXPLOITATION ES ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE A GESTION COMMUNAUTAIRE (ZICGC) PAR LES RIVERAINS PERMANENTS (sud-est Cameroun)

I) Conditions à remplir par un riverain chasseur pour chasser avec une arme à feu dans une ZICGC

- 1) Obtenir des autorisations d'achat et de port d'arme auprès des autorités administratives ;
- 2) Payer la taxe sur arme chaque année ;
- 3) Etre titulaire d'un permis sportif de chasse en cours de validité ;
- 4) Payer auprès d'une régie des recettes de l'administration chargée de la faune la taxe d'abattage fixée par la loi de finances pour chaque animal prélevé ;
- 5) Respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse (grande et moyenne chasse)
- 6) S'abstenir d'abattre les animaux intégralement protégés (classe A), les jeunes et les femelles ;
- 7) Observer un strict respect des prescriptions du plan simple de gestion ou tout autre règlement applicable.

II) Conditions à remplir par un riverain permanent pour pratiquer la chasse de subsistance au moyen des pièges dans une ZICGC

- 1) Observer strictement le règlement intérieur sur la chasse de subsistance contenu dans le plan simple de gestion ;
- 2) Saisir le service du MINEF le plus proche dans un délai de 72 heures en cas d'abattage d'un animal intégralement protégé (classe A).

III) Conditions à remplir par un riverain permanent pour pratiquer la capture des animaux sauvages à des fins commerciales dans une ZICGC

- 1) Etre titulaire d'un permis de capture en cours de validité ;
- 2) Obtenir un accord approuvé par l'administration chargée de la faune auprès de la Cellule de Gestion (CEGEC) de la ZICGC concernée ;
- 3) Payer auprès d'une régie des recettes de l'administration chargée de la faune la taxe de capture fixée par la loi des finances pour chaque animal prélevé ;
- 4) Respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la capture ;
- 5) Respecter strictement les dispositions du plan simple de gestion et toute autre réglementation applicable.

**FICHE TECHNIQUE DECRIVANT LES MODALITES D'EXPLOITATION DES ZONES
D'INTERET CYNEGETIQUE A GESTION COMMUNAUTAIRE (ZICGC) PAR DES TIERS
(sud-est Cameroun)**

I) Conditions à remplir par un guide de chasse professionnel pour conduire des expéditions de chasse dans une ZICGC

- 1) Etre titulaire d'une licence de guide de chasse en cours de validité ;
- 2) Etre titulaire d'un permis de chasse en cours de validité ;
- 3) Obtenir un accord approuvé par l'administration chargée de la faune auprès de la cellule de Gestion (CEGES) de la ZICGC concernée ;
- 4) Payer auprès de la CEGES concernée, une redevance annuelle dont le taux est fixé par le Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF) de la ZICGC (une avance d'au moins 25% devrait être versée au début de la saison cynégétique) ;
- 5) Etablir un permis pour chacun de ses clients devant opérer dans cette ZICGC ;
- 6) Payer auprès d'une régie des recettes de l'administration chargée de la faune la taxe d'abattage fixée par la loi des finances pour chaque animal prélevé ;
- 7) Payer à la CEGES concernée l'équivalent de 10% de la taxe d'abattage sans préjudice des montants dus à l'Etat en application des dispositions de la convention de Mambélé du 8 juin 1999 entre les guides professionnels, les communautés riveraines et l'administration ;
- 8) Donner à la communauté suivant des modalités qui seront fixées par le COVAREF 75% du poids de chaque animal abattu après prélèvements des trophées ;
- 9) Respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse (grande et moyenne chasse) ;
- 10) Signer un engagement sur l'honneur à respecter les prescriptions du plan simple de gestion ou de toute autre réglementation applicable.

II) Conditions à remplir par un chasseur isolé pour chasser dans une ZICGC

- 1) Etre titulaire d'un permis de chasse en cours de validité ;
- 2) Obtenir un accord approuvé par l'administration chargée de la faune auprès de la cellule de Gestion (CEGES) de la ZICGC concernée
- 3) Payer auprès de la CEGES concernée, une redevance annuelle dont le taux est fixé par le Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF) de la ZICGC (cette redevance doit être payée en totalité avant le début des activités du chasseur dans la ZICGC) ;
- 4) Payer auprès d'une régie des recettes de l'administration chargée de la faune la taxe d'abattage fixée par la loi des finances pour chaque animal prélevé ;
- 5) Payer à la CEGES concernée l'équivalent de 10% de la taxe d'abattage sans préjudice des montants dus à l'Etat en application des dispositions de la Convention de Mambélé du 8 juin 1999 entre les guides professionnels, les communautés riveraines et l'administration ;
- 6) Donner à la communauté suivant des modalités qui seront fixées par le COVAREF 75% du poids de chaque animal abattu après prélèvement des trophées (il est à noter que cette disposition ne s'applique pas aux chasseurs nationaux)
- 7) Respecter les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse (grande et moyenne chasse) ;
- 8) Signer un engagement sur l'honneur à respecter les prescriptions du plan simple de gestion ou de toute autre réglementation applicable.

ANNEXE 6 : QUELQUES DONNEES TECHNIQUES SUR LA CHASSE SPORTIVE AU CAMEROUN EN 1968

NATURE DES PERMIS DE CHASSE

Catégorie permis		Type	Validité	Tarif (en FCFA*)
Permis sportif de petite chasse	1 ^{ère} catégorie	nationaux et résidents	1 an	5 000
	2 ^{ème} catégorie	étrangers non résidents	6 mois	10 000
Permis sportif de grande chasse	1 ^{ère} catégorie	nationaux et résidents	1 an	12 000
	2 ^{ème} catégorie	étrangers non résidents	6 mois	20 000

LATITUDES D'ABATTAGES PAR PERMIS DE CHASSE

Espèces animales partiellement protégées	Permis sportif de petite chasse Toutes catégories	Permis sportif de grande chasse	
		1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
Eléphant	0	4	4
Lion	0	1	1
Léopard	0	1	1
Buffle	0	3	2
Hippotrague	0	2	1
Sitatunga	0	2	1
Bongo	0	1	1
Eland de Derby	0	1	1
Hippopotame	0	2	1
Damalisque	0	2	1
Bubale	1	4	2
Cobe de Buffon	1	4	2
Cobe des Roseaux	0	3	1
Cobe defassa	0	2	1
Guib harnaché	0	2	1
Mandrill	1	2	2
Grand calao	0	1	1
Céphalophe à dos jaune	0	1	1
Crocodile	1	1	1
Aigrette	0	1	1

TARIFS DES TAXES D'ABATTAGES PAR PERMIS

Espèce	Tarif (en F CFA*)	
	Permis de 1 ^{ère} catégorie	Permis de 2 ^{ème} catégorie
1 ^{er} éléphant	3 000	5 000
2 ^{ème} éléphant	5 000	10 000
3 ^{ème} éléphant	10 000	20 000
4 ^{ème} éléphant	20 000	40 000
Eland de Derby	10 000	15 000
Hippopotame	3 000	5 000
Lion et léopard	5 000	10 000
Buffle	1 000	2 000

* 1 000 F CFA de l'année 1968 correspondent à 20 Francs Français de l'époque, soit 123 FF (année 2000) soit 18, 75 Euros. Ainsi, le 4^{ème} éléphant - animal le plus cher - coûtait l'équivalent de 375 euros pour un national ou un résident et 750 euros pour un chasseur étranger.

ANNEXE 7 : PRIX MOYENS ET RECORDS DES ANIMAUX SAUVAGES VENDUS AUX ENCHERES PUBLIQUES EN AFRIQUE DU SUD EN 2002 (EN RAND SUD-AFRICAIS)

1 Rand = 75 F CFA (taux de juillet 2003)

Espèce	Prix moyen en 2002	Prix record	Espèce	Prix moyen en 2002	Prix record
Hippotrague rouan	57 500	130 000	Impala à front noir	140 000	142 000
Bubale	-	18 200	Bubale caama	3 600	6 100
Zèbre de montagne	15 000	-	Redunca de montagne	-	4 200
Blesbok blanc	1 750	2 350	Zèbre de Burchell	3 600	4 600
Blesbok	735	2 500	Zèbre de Hartman	-	9 000
Bontebok	-	4 450	Zèbre de montagne	-	7 500
Guib harnaché	3 300	4 450	Hippopotame	-	27 000
Potamochère	-	1 250	Suni	-	-
Buffle (indemne)	130 000	152 000	Springbok	865	1 200
Céphalophe de Grimm	1 000	2 300	Springbok/Hartwater	-	5 200
Céphalophe bleu	-	2 200	Springbok rouge	-	2 000
Céphalophe du Natal	-	2 600	Springbok noir	1 500	1 635
Eland du Cap	4 990	10 300	Springbok blanc	-	3 025
Eland de Livingstone	7 500	15 000	Springbok du Kalahari	-	-
Gemsbok	3 918	5 550	Springhaas	-	60
Grysbok	-	2 000	Steenbok	2 000	3 750
Girafe	15 560	19 000	Rhinocéros noir	-	550 000
Oréotrague sauteur	5 171	7 400	Hippotrague noir	43 000	106 000
Grand koudou	2 750	10 100	Redbuck	-	4 200
Zèbre	2 951	-	Phacochère	1 200	3 500
Cobe lechwe	-	7 600	Autruche	1 000	2 200
Lion	48 000	71 000	Cobe à croissant	5 860	9 000
Léopard	-	2 250	Gnou à queue noire	2 295	4 300
Nyala	9 270	14 000	Gnou à queue blanche	2 830	4 400
Eléphant	-	12 500	Lycaon	8 000	15 500
Ourébi	3 800	7 500	Chat sauvage	-	450
Cobe des roseaux	-	7 300	Rhinocéros blanc	240 000	450 000
Impala	615	2 250			

Source : SAGRO

ANNEXE 8 : CLASSEMENT DES PRINCIPALES ESPECES DE FAUNE SAUVAGE SELON LEURS STATUTS DE PROTECTION AU CAMEROUN

(A) INTEGRALEMENT PROTEGEES		(B) PARTIELLEMENT PROTEGEES		(C) GIBIER ORDINAIRE
Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	
MAMMIFERES		MAMMIFERES		
Caracal	<i>Felix caracal</i>	Antilope de Bates	<i>Neotragus batesi</i>	
Cercopithèque de l'Hoest	<i>Cercopithecus l'hoesti</i>	Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	
Chevrotain aquatique	<i>Hyemochus aquaticus</i>	Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus major</i>	
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Buffle de savane	<i>Syncerus caffer savanensis</i>	
Colobe à manteau blanc	<i>Colobus guereza</i>	Buffle de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>	
Cynhiène ou Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	Civette	<i>Viverra civetta</i>	
Drill	<i>Papio leucophaeus</i>	Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>	
Ecureuil volant de Beecroft	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Cobe des roseaux	<i>Redunca arundinum</i>	
Eléphant (pointes de moins de 5 kgs)	<i>Loxodonta africana</i>	Cobe Defassa	<i>Kobus defassa</i>	
Galagos	<i>Galago sp</i>	Damalisque	<i>Damaliscus korrigum</i>	
Gazelle à front roux	<i>Gazella ruffronds</i>	Eland de Derby	<i>Tragelaphus derbianus</i>	
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Eléphant (pointes de plus de 5 kgs)	<i>Loxodonta africana</i>	
Genette servaline	<i>Genetta servalina</i>	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	
Girafe	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>	
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	
Lamantin	<i>Trichechus senegalensis</i>	Lion	<i>Panthera leo</i>	
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>	
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	
Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>	Situnga	<i>Tragelaphus spekei</i>	
Potamogale	<i>Potamogale velox</i>			
Potto de Calabar	<i>Arctocebus calabarensis</i>			
Potto de Bosman	<i>Perodicticus potto</i>			
Rhinocéros noir	<i>Diceros bicornis</i>			
OISEAUX		OISEAUX		
Autruche d'Afrique	<i>Struthio camelus</i>	Aigle martial	<i>Polemaetus bellicosus</i>	
Bateleur	<i>Terathopius ecaudatus</i>	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>	
Bec en sabot	<i>Balaeniceps rex</i>	Aigrette	<i>Egretta alba</i>	
Jabiru du Sénégal	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>	Tous les canards	<i>Anatidae</i>	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Grand calao d'Abyssinie	<i>Bocurvus abyssinus</i>	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Marabout	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>	
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Outarde de Denham	<i>Neotis denhami</i>	
Francolin du Mont Cameroun	<i>Francolinus camerunensis</i>	Passereaux	<i>Passeriformes</i>	
Grue couronnée	<i>Balearia pavonina</i>	Perroquet gris à queue rouge	<i>Psittacus erithacus</i>	
Ibis tantale	<i>Mycteria ibis</i>	Poule de pharaon	<i>Eupoditis senegalensis</i>	
Messenger serpenteaire	<i>Sagittarius serpentarius</i>	Touraco à gros bec	<i>Tauraco macrorhynchus</i>	
Petit serpenteaire	<i>Polyboroides typus</i>	Touraco à huppe blanche	<i>Tauraco leucolophus</i>	
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Touraco violet	<i>Musophaga violacea</i>	
Perruche ou inséparable à tête rouge	<i>Agapornis pullarius</i>	Touraco géant	<i>Corythaëola cristata</i>	
Perruche ou inséparable à collier noir	<i>Agapornis swindermianus</i>			
Perroquet de Meyer	<i>Poicephalus meyeri</i>			
Perroquet à tête grise ou youyou	<i>Poicephalus senegalus</i>			
Perroquet vert	-			
Pie grièche du mont Koupé	-			
Picatharte chauve du Cameroun	<i>Picathartes oreas</i>			
Pie grièche verte à tête grise	-			
Timalie à gorge blanche	<i>Kupeornis gilberti</i>			
Tisserin de Bannerman	<i>Ploceus bannermani</i>			
Touraco doré de Bannerman	<i>Tauraco bannermani</i>			
Touraco vert	<i>Tauraco persa</i>			
REPTILES		REPTILES		
Crocodile à museau allongé	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Grand Python	<i>Python sebae</i>	
Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	Naja	<i>Naja sp.</i>	
Crocodile nain	<i>Osteolaemus tetrapis</i>	Grande tortue	-	
		Varan du désert	<i>Varanus griseus</i>	
		Varan du Nil	<i>Varanus niloticus</i>	

Toutes espèces non citées et non inscrites en classe A et B.

Classe A : Espèces considérées comme en voie d'extinction et qui bénéficient d'une protection intégrale, seule une autorisation spéciale permettant de les capturer ou de les abattre.
Classe B : Espèces bénéficiant d'une protection partielle et pouvant être capturées ou abattues après obtention d'un permis.

Source: Service des licences et permis, Direction de la faune et des aires protégées, MINEF, selon l'arrêté n° 1954, Art. 78 de la Loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

ANNEXE 9 : CLASSEMENT DES ESPECES DE FAUNE SAUVAGE SELON LEURS STATUTS DE PROTECTION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

A) INTEGRALEMENT PROTEGEES		(B) PARTIELLEMENT PROTEGEES		(C) GIBIER ORDINAIRE	
Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
MAMMIFERES		MAMMIFERES		MAMMIFERES	
Antilope de Bates	<i>Neotragus batesi</i>	Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	Athérure	<i>Atherurus sp.</i>
Chevrotain aquatique	<i>Hyemochus aquaticus</i>	Buffle équinoxial	<i>Syncerus caffer aquinoxialis</i>	Aulacode	<i>Thryonomys sp.</i>
Chacal commun	<i>Canis aureus</i>	Buffle de forêt	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Babouin doguéra	<i>Papio anubis</i>
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Caracal	<i>Felis caracal</i>	Céphalophe à front noir	<i>Cephalophus nigrifrons</i>
Colobes	<i>Colobus sp.</i>	Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Cercocèbes	<i>Cercocobus sp.</i>
Cynhiène ou Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	Cercopithèques	<i>Cercopithecus</i>
Daman d'arbre	<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Céphalophe de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	Civette	<i>Viverra civetta</i>
Eléphant**	<i>Loxodonta africana</i>	Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Lièvre	<i>Lepus</i>
Galagos	<i>Galagidae</i>	Céphalophe à flancs roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>	Patatas	<i>Erythrocebus patas</i>
Genette servaline	<i>Genetta servalina</i>	Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>	Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>
Girafe	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Cobe Defassa	<i>Kobus defassa</i>		
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Damalisque	<i>Damaliscus korrigum</i>		
Grand koudou	<i>Tragelaphus strepsiceros</i>	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>		
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	Eland de Derby	<i>Tragelaphus derbianus</i>		
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>		
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>		
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Léopard*	<i>Panthera pardus</i>		
Lamantin	<i>Trichechus senegalensis</i>	Lion	<i>Panthera leo</i>		
Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>	Mangoustes	<i>Mangoustes sp.</i>		
Oréotrague sauteur	<i>Oreotragus oreotragus</i>	Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>		
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>		
Potamogale	<i>Potamogale velox</i>	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>		
Rhinocéros noir	<i>Diceros bicornis</i>	Redunca	<i>Redunca sp.</i>		
Rhinocéros blanc	<i>Ceratotherium simum</i>	Serval	<i>Felis serval</i>		
		Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>		
OISEAUX		OISEAUX		OISEAUX	
Autruche d'Afrique	<i>Struthio camelus</i>	Coucal	<i>Centropus sp.</i>	Bécassines	<i>Gallinago sp.</i>
Bec en sabot	<i>Balaeniceps rex</i>	Ibis tantale	<i>Mycteria ibis</i>	Chevaliers	<i>Tringa</i>
Autour noir	<i>Accipiter melanoleucus</i>	Ibis hagedash	<i>Bostrychia hagedash</i>	Courlis	<i>Numenius sp.</i>
Grue couronnée	<i>Balaerica pavonina</i>	Perroquets	<i>Psittacidae</i>	Francolins	<i>Francolinus sp.</i>
Gyps africain	<i>Gyps africanus</i>	Rollier d'Abyssinie	<i>Coracias abyssinicus</i>	Gangas	<i>Pterocles sp.</i>
Gyps de Rüppel	<i>Gyps ruppellii</i>	Spatule d'Afrique	<i>Platalea leucorodia</i>	Oies et canards	<i>Anatidae</i>
Grand calao d'Abyssinie	<i>Bocorvus abyssinicus</i>	Touracos	<i>Musophagidae</i>	Pluviers	<i>Charadriidae</i>
Héron garde boeuf	<i>Bubulcus ibis</i>			Pigeons et Tourterelles	<i>Columbidae</i>
Jabiru du Sénégal	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>			Pintades	<i>Numididae</i>
Jacana	<i>Jacanidae</i>			Poule d'eau	<i>Glallinula chloropus</i>
Marabout	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>			Râles	<i>Rallidae</i>
Messenger Serpenteaire	<i>Sagittarius serpentarius</i>			Vanneaux	<i>Vanellus sp.</i>
Ombrette	<i>Scopus umbretta</i>			Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Outarde de Denham	<i>Neotis denhami</i>				
REPTILES		REPTILES		+ toutes espèces non citées et non inscrites en annexe A et B.	
Crocodile à museau allongé	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Grand Python	<i>Python sebae</i>		
Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>				
Varan	<i>Varanus sp.</i>				
Tortue géante	-				

Source : MEFCPT, 1984. *Code de protection de la Faune Sauvage*, Centre National Pour l'Aménagement de la Faune, Bangui, République Centrafricaine, 32 p.

* Le léopard était à l'origine inscrit en annexe A. Il a été déclassé en 1990.

** L'Eléphant était à l'origine inscrit en annexe B. Il a été reclassé en 1985.

ANNEXE 10 : LISTE DES ESPECES AUTORISEES A L'ABATTAGE SELON LEUR GROUPE ET LA NATURE DU PERMIS DE CHASSE AU CAMEROUN

	Nom commun	Nom scientifique
	Groupe I	
Mammifères	Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>
	Buffle	<i>Syncerus caffer</i>
	Eland de Derby	<i>Tragelaphus derbianus</i>
	Eléphant (pointes de + de 5 kilos)	<i>Loxodonta africana</i>
	Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>
	Hippotrague rouan	<i>Hippotragus equinus</i>
	Groupe II	
	Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus major</i>
	Céphalophe à bande dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>
	Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>
	Civette	<i>Viverra civetta</i>
	Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>
	Cobe defassa	<i>Kobus defassa</i>
	Damalisque	<i>Damaliscus korrigum</i>
	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>
	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>
	Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>
	Phacochère	<i>Phacochoerus africanus</i>
	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
	Redunca	<i>Redunca redunca</i>
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	
Oiseaux	Aigle martial	<i>Polemaetus bellicosus</i>
	Aigle ravisser	<i>Aquila rapax</i>
	Aigrette	<i>Egretta alba</i>
	Canards	<i>Anatidae...</i>
	Grand calao d'Abyssinie	<i>Bocurvus abyssinus</i>
	Marabout	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>
	Outarde	<i>Neotis denhami</i>
	Passereaux	<i>Andropadus montanus</i>
	Perroquet gris à queue rouge	<i>Psittacus erithacus</i>
	Poule de pharaon	<i>Eupodotis senegalensis</i>
	Petit serpenteaire	<i>Polyboroides radiatus</i>
	Touraco à gros bec	<i>Tauraco macrorhynchus</i>
	Touraco à huppe blanche	<i>Tauraco leucolophus</i>
	Touraco violet	<i>Musophaga violacea</i>
	Touraco géant	<i>Corythaeola cristata</i>
Reptiles	Python royal	<i>Python sebae</i>
	Tortue marine	<i>Cheloniidae spp.</i>
	Varan du désert	<i>Varanus griseus</i>
	Varan du Nil	<i>Varanus niloticus</i>
Groupe III Tous les animaux de la classe C		

Source : MINEF, 1995. *Décret d'application n° 95/463/PM du 20 juillet 1995 portant protection de la faune.*

QUOTAS D'ABATTAGES PAR PERMIS DE CHASSE AU CAMEROUN

Type de permis	Quotas par chasseur / permis
Petite chasse	20 animaux du groupe III
Moyenne chasse	4 animaux d'espèces différentes du groupe II 4 animaux d'espèces différentes du groupe III
Grande chasse	2 animaux d'espèces différentes du groupe I 4 animaux d'espèces différentes des groupes I et III

Source : MINEF, 1995

ANNEXE 11 : LES ZONES DE CHASSE SPORTIVE AU CAMEROUN EN 2001-2002 : LES ZIC ET LES ZICGC

ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE (ZIC)				
n° de secteur	Dénomination	Localisation	Superficie (en km ²)	Observations
15	Faro coron	Province de l'Adamaoua	761	amodié et exploité
1	Buffle noir.Sakje	Province du nord	395	co-gestion villageoise
2	Bandjoukri		756	amodié et exploité
3	Mayo oldiri		553	amodié et exploité
4	Bel Eland		406	co-gestion villageoise
5	Mayo alim/Coba		851	amodié et exploité
7	Campt. éléphant		979	amodié et exploité
8	Mayo boulel/Tatou		350	non amodié
8bis	Louga		83	Projet-pilote GAROUBE
9	Grand capitaine		500	?
10	Rey bouba/Landou		464	amodié et exploité
11	Mayo bidjou/Vaimba		641	?
12	Campt.des Rhinocéros		1 155	amodié et exploité
13	Campt. des Hippopotames		612	amodié et exploité
14	Boumédjé		1 426	amodié et exploité
16	Faro ouest		1 640	amodié et exploité
17	Ndock		962	amodié et exploité
18	Demsa		586	amodié et exploité
18bis	Mayo bigoé/Mana		1 189	amodié et exploité
19	Tcheboa		2 140	pour T.P. école de faune
20	Mayo duele		497	concessionnaire décédé
21	Sorembéo		324	amodié et exploité
22	Vogzoum		1 147	amodié et exploité
22bis	Djivorké		938	concessionnaire décédé
23	Djibao		646	amodié et exploité
24	Kourouk		1 469	amodié et exploité
25	Mayo oldiri nord		978	amodié et exploité
26	Mayo oldiri sud	863	amodié et exploité	
sous total ZIC Province du nord			22 550	
28	Lokomo	Province de l'est	824	amodié et exploité
29	Lopoundji		1 675	amodié et exploité
30	Monguélé		758	amodié et exploité
31	Boulou		1 178	amodié et exploité
34	Woutchaba		859	non amodié
35	Bangué		989	amodié et exploité
36	Goboumou		1 235	amodié et exploité
37	Lokomo ouest		621	amodié et exploité
38	Boumba		1 321	amodié et exploité
39	Medoum		1 099	en création
40	Bek		820	en création
sous total ZIC Province de l'est			11 379	
Total ZIC			33 929	
ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE A GESTION COMMUNAUTAIRE (ZICGC)				
1	Salokomo	Province de l'est	541	gestion communautaire
2	Boumba-Djombi		1 329	gestion communautaire
3	Djombi-Bolo		848	gestion communautaire
4			603	gestion communautaire
5			764	gestion communautaire
6			555	gestion communautaire
7			453	gestion communautaire
8			293	gestion communautaire
9			1 053	gestion communautaire
10			603	gestion communautaire
11			440	gestion communautaire
12			461	gestion communautaire
13			1 118	gestion communautaire
14			868	gestion communautaire
15			?	création en 2003
16			?	création en 2003
Total ZICGC			9 929	

TOTAL ZIC + ZICGC = 43 858 km²

Source : MINEF, Décision N° 325 / D / MINEF / DFAP / SAN, portant publication de la liste officielle de certaines aires protégées, classées comme Zones d'Intérêt Cynégétique au 19 décembre 2001, amodiées ou ouvertes en affermage pour le compte de la saison de chasse 2001-2002 + présente étude

ANNEXE 12 : LES ZONES DE CHASSE SPORTIVE EN RCA EN 2001-2002 : SECTEURS AMODIES CLASSIQUES ET ZCV

SECTEURS AMODIES CLASSIQUES				
n° de secteur	Dénomination	Localisation (Préfecture de)	Superficie (en km²)	Observations
10	Golongosso	Bamingui-Bangoran	2 519	amodié et exploité
11	Djoko		1 920	amodié et exploité
12	Djangara		1 598	amodié et exploité
13	Aboursoulbak		1 500	amodié à la journée
20	Yambala		1 796	amodié et exploité
21	Ngoumbiri		700	amodié et exploité
24	Balouba nord		1 910	amodié et exploité
131	Miaméré		1 200	amodié et exploité
133	Dar el kouti		2 000	amodié et exploité
sous-total préfecture de Bamingui-Bangoran			15 143	
14	?	Haute Kotto	4 123	non amodié
15	?		5 253	non amodié
17	?		4 005	non amodié
28	Batou		1 640	amodié et exploité
29	Kpata-Zamza		2 257	amodié et exploité
30	Boungou		1 817	amodié et exploité
31	Ouadda		5 930	amodié à la journée
32	Simindou		6 749	non amodié
33	Bangana		5 662	amodié et exploité 1/2
36	Trois rivières		3 365	non amodié
39	Mbari		3197	non amodié
70	Dinga		2500 ⊗	amodié à la journée
71	Dji		3 200	amodié et exploité
693	Mbali		3000 ⊗	amodié à la journée
sous-total préfecture de la Haute-Kotto			55 198	
25	Balouba sud	Ouaka	2 219	amodié et exploité
26	Ouaka		3 200	amodié et exploité
27	Youhamba		2 000	amodié et exploité
66	Kosho		1 860	amodié et exploité
67	Samba		1 626	amodié et exploité
68	Pangonda		2 523	amodié et exploité
73	Ngassa		1 515	amodié et exploité
sous-total préfecture de la Ouaka			14 943	
4	?	Vakaga	1 904	non amodié
5	?		1 645	non amodié
6	?		837	non amodié
8	Ouanda-Djallé		992	non amodié
9	Koumbal		2 383	non amodié
sous-total préfecture de la Vakaga			7 761	
40	Chinko	Mbomou	3 930	non amodié
41	Vovodo chinko		3 495	non amodié
42	Daradou		4 114	non amodié
48	Bas chinko		4 404	non amodié
49	Dembia		3 860	non amodié
64	?		434	non amodié
hors secteurs - Ouanda			2 000	amodié et exploité 1/2
hors secteurs - Bakouma			?	amodié à la journée
sous-total préfecture du Mbomou			20 237	

34	?	Haut-Mbomou	2 493	non amodié
35	?		2 757	non amodié
37	Vovodo		4 782	non amodié
38	?		2 197	non amodié
43	Djema		1 094	non amodié
44	Goangoa		2 812	non amodié
45	Bouyé		4 000	non amodié
46	Simindou		1 528	non amodié
47	Ozo		2 505	non amodié
50	Ourra nord		2 465	non amodié
51	Ouarra sud		2 306	non amodié
52	Rondo		718	non amodié
53	Aminagou		2 123	non amodié
54	Biro		521	non amodié
55	Kerre		2 658	non amodié
56	Mboki		1 998	non amodié
57	Mbomou		505	non amodié
58	Salangou		1 846	non amodié
59	Mbokou		1 447	non amodié
60	Obo		1 182	non amodié
61	Lili	1 638	non amodié	
62	Banbouti	1 899	non amodié	
63	Baramba	1 448	non amodié	
65	Litoua	847	non amodié	
sous-total préfecture du Haut-Mbomou			47 769	
ZONES DE CHASSE VILLAGEOISE (ZCV)				
74	Matao (Nola-Salo)	Sangha- Mbaéré	3 000	amodié et exploité
75	Yobé		925	amodié et exploité
-	Lidjombo		925	amodié non exploité
sous-total préfecture de la Sangha-Mbaéré			4 850	
ZONES DE CHASSE VILLAGEOISE (ZCV)				
22	Idongo da Bangoran	Bamingui-Bangoran	2 272	gestion comm. /PDZCV / Safari
19	Koukourou-Bamingui		1950	gestion comm. /PDZCV / Safari
7	B.A. Ouandja-Vakaga		13170	gestion comm. /PDZCV / Safari
132	Miangoulou		2 003	gestion comm. /PDZCV / Safari
20 bis	Bamingui-Bangoran		860	gestion comm. /PDZCV / Safari
691	Manovo-Zamza	Haute Kotto	2 044	gestion comm. /PDZCV / Safari
692	Boungou-Ouadda		2 300	gestion comm. /PDZCV / Safari
-	Délembé-Sergobo	Vakaga	4 632	gestion comm. /PDZCV / Safari
28 bis	Bohou	Ouaka	450	gestion comm. /PDZCV / Safari
21 bis	Bohou-Kpata		453	gestion comm. /PDZCV / Safari
sous total ZCV			30 134	
Total secteurs de chasse + ZCV = 196 035 km2				

Source : MEEFCP, 2002. Arrêté portant attribution des secteurs et domaines de chasse pour les saisons cynégétiques 2001-2002, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Bangui, République Centrafricaine + présente étude

ANNEXE 13 : DONNEES TECHNIQUES SUR LA CHASSE SPORTIVE EN RCA DE 1984-1985 A 2002-2003

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Superficie exploitée (en km2)	103 508	110 145	96 377	121 989	132 078	111 688	67 917	71 669	71 669	68 828			56 419	38 415	36 158	55 783	56 033	78 755	84 255
% de la ZIC	37,5	39,9	34,9	44,2	47,9	40,5	24,6	26,0	26,0	25,0			20,5	13,9	13,1	20,2	20,3	28,5	30,5
% du territoire national	16,6	17,7	15,5	19,6	21,2	17,9	10,9	11,5	11,5	11,0			9,0	6,2	5,8	8,9	9,0	12,6	13,5
Nombre de secteurs exploités	42	27	25	42	48	43	27	30	30	29	20		29	21	21	27	31	37	39
Taille moyenne des secteurs (en km2)	2 464	4 079	3 855	2 905	2 752	2 597	2 515	2 389	2 389	2 373			1 945	1 829	1 722	2 066	1 808	2 129	2 160
Nombre de sociétés de chasse	10	11	14	13	18	15	11	12	12	13	10		13	10	10	10	12	14	19
Nombre de secteurs / société de chasse	4,2	2,5	1,8	3,2	2,7	2,9	2,5	2,5	2,5	2,2	2,0		2,2	2,1	2,1	2,7	2,6	2,6	2,1
Superficie exploitée / société en km2	10351	10013	6884	9384	7338	7446	6174	5972	5972	5294			4340	3842	3616	5578	4669	5625	4434

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de Guides de chasse	27	29	36	35	43	34	28	41	39	37	28		40	27	28	32	37	44	41
Nombre d'Aspirants guides	28	35	31	30	34	29	25	18	7				22	23	16			17	17
Nombre de guides nationaux	7	7	8	6	8	7	6	8	10				11	7	4			5	6
Nombre d'aspirants guides nationaux	11	12	15	11	11	8	9	9	3				9	11	8			6	7
% guides nationaux	26	24	22	17	19	21	21	20	26				28	26	14			11	15
% aspirants guides nationaux	39	34	48	37	32	28	36	50	43				41	48	50			35	41

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'animaux attribués	2 533	3 189	3 465	3 927	9 986	7 079	4 006	2 303	2 526	2 388	1 989	2 113	1 787	1 341	1 512	1 756	1 627	1 973	2 166
Nombre d'animaux prélevés		1 064			1 338									432	764	991	1 028	738	
Pression de chasse potentielle*	0,024	0,029	0,036	0,032	0,076	0,063	0,059	0,032	0,035	0,035			0,032	0,035	0,042	0,031	0,029	0,025	0,026
Pression de chasse effective**		0,0097			0,0101									0,0112	0,0211	0,0178	0,0183	0,0094	
Taux de recouvrement des quotas en %		33,3			13,3									32,2	50,5	56,4	63,1	37,4	
Nombre de chasseurs					268								97	104			162	104	
Nombre d'animaux prélevés / chasseur					5,0									4,2			6,3	7,1	

Les informations des cellules non renseignées n'ont pu être récupérées dans les archives du Ministère.

* **Nombre d'animaux autorisés / km2**

** **Nombre d'animaux prélevés / km2**

Sources : compilation et traitement statistique des documents d'archives suivants :

MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés portant agrément des guides et aspirants guides de chasse employés par les sociétés de safari pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés portant attribution des secteurs et domaines de chasse pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

MEFCPT, 1981-2002. *Arrêtés fixant les quotas d'abattages par secteur et domaine de chasse pour les saisons cynégétiques 1981/1982 à 2002-2003*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

ANNEXE 14 : LE MODELE DE ROBINSON ET REDFORD, 1991

Espèces (de milieu tropical)	Production (nbre/ind/km ²)	Espérance de vie	Prélèvement soutenable (nbre/ind/km ²)
Primates			
<i>Cebus apella</i>	0,88	longue (20%)	0,18
<i>Alouatta spp.</i>	1,97	longue (20%)	0,39
<i>Ateles spp.</i>	0,80	longue (20%)	0,16
<i>Lagothrix lagothricha</i>	1,19	longue (20%)	0,24
Edentes			
<i>Dasypus novemcinctus</i>	12,98	courte (40%)	5,19
Rongeurs			
<i>Sciurus spp.</i>	74,72	très courte (60%)	44,83
<i>Myoprocta spp.</i>	7,24	très courte (60%)	4,34
<i>Dasyprocta spp.</i>	22,44	courte (40%)	8,98
<i>Agouti paca</i>	6,56	longue (20%)	1,31
Ongulés			
<i>Tapyrus terrestris</i>	0,16	longue (20%)	0,03
<i>Tayassu pecari</i>	4,16	longue (20%)	0,83
<i>Tayasu tajacu</i>	12,03	longue (20%)	2,41
<i>Mazama americana</i>	1,67	courte (40%)	0,67
<i>Mazama gouazoubira</i>	3,07	courte (40%)	1,23

Source : Takforian A., 2001. *Chasse villageoise et gestion locale de la faune sauvage en Afrique. Une étude de cas dans une forêt de l'Est Cameroun*, Thèse de doctorat de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS, p. 360., d'après Robinson et Redford, 1991.

LES APPLICATIONS DU MODELE DE ROBINSON ET REDFORD (Données de Fa et al., 1991)

(Guinée équatoriale, île de Bioko)

Espèces	Production (nbre/ind/km ²)	Prélèvements (nbre/ind/km ²)	Prélèvement soutenable (nbre/ind/km ²)
Primata			
<i>Cercopithecus erythrotis</i>	2,64	0,16	0,528
<i>Cercopithecus nictitans</i>	0,12	0,49	0,024
<i>Cercopithecus pogonias</i>	0,08	0,56	0,016
<i>Cercopithecus preussi</i>	1,51	0,65	0,302
<i>Colobus satanas</i>	2,72	0,29	0,544
<i>Mandrillus leucophaeus</i>	0,79	0,29	0,158
<i>Procolobus pennanti</i>	14,09	0,66	2,818
Rodentia			
<i>Atherurus africanus</i>	27,12	0,79	5,424
<i>Crycetomis emini</i>	81,49	1,21	32,596
Artiodactyla			
<i>Cephalophus ogilbyi</i>	2,02	1,59	0,808
<i>Cephalophus monticola</i>	8,68	0,37	3,472
Pholidota			
<i>Manis tricuspis</i>	6,63	0,1	1,326

(Guinée équatoriale, région de Rio Muni)

Espèces	Production (nbre/ind/km ²)	Prélèvements (nbre/ind/km ²)	Prélèvement soutenable (nbre/ind/km ²)
Primata			
<i>Cercopithecus cephus</i>	1,18	0,22	0,236
<i>Cercopithecus mona</i>	0,89	0,03	0,178
<i>Cercopithecus nictitans</i>	1,55	0,26	0,31
<i>Colobus satanas</i>	2,72	0,08	0,544
<i>Gorilla gorilla</i>	0,03	0	0,006
<i>Mandrillus sphinx</i>	0,79	0,13	0,158
Rodentia			
<i>Atherurus africanus</i>	27,12	0,85	5,424
<i>Crycetomis emini</i>	81,49	0,2	32,596
Artiodactyla			
<i>Cephalophus dorsalis</i>	0,5	0,25	0,2
<i>Cephalophus leucogaster</i>	1,31	0	0,524
<i>Cephalophus silvicultor</i>	0,29	0	0,058
<i>Cephalophus monticola</i>	8,57	1,05	3,428
<i>Potamochoerus porcus</i>	1,89	0,05	0,378
Pholidota			
<i>Manis tricuspis</i>	6,63	0,05	1,326
Carnivora			
<i>Genetta servalina</i>	0,45	0,02	0,09
<i>Nandinia binotata</i>	2,01	0,04	0,402
<i>Civettictis civetta</i>	1,68	0,01	0,336

Source : Takforian A., 2001. *op. cit.*, d'après Fa et al., 1995

DONNEES DE NGANDJUI G., 1997

(Cameroun, Réserve du Dja)

Espèces	Zone de chasse	Prélèvements (nbre/ind/km ²)	Prélèvement soutenables (nbre/ind/km ²)
Primata			
<i>Cercopithecus nictitans</i>	1	0,197	0,094
	2	0,211	0,021
	3	0,333	0
<i>Cercopithecus cephus</i>	1	0,317	0,104
	2	0,140	0
<i>Cercopithecus pogonias</i>	3	0,410	0
	1	0,010	0,083
	2	0,010	0,004
	3	0,011	0
Rodentia			
<i>Atherurus africanus</i>	1	0,295	0,323
	2	0,295	0,079
	3	0,295	0,015
<i>Cricetomys emini</i>	1	0,367	0,083
	2	0,367	0,012
	3	0,367	0
Artiodactyla			
<i>Cephalophus monticola</i>	1	0,980	0,812
	2	1,300	0,125
	3	1,499	0,060
<i>Cephalophus dorsalis</i>	1	0,067	0,406
	2	0,419	0,117
	3	1,196	0,100
<i>Cephalophus callipygus</i>	1	-	0,073
	2	-	0,071
	3	0,746	0,165
<i>Cephalophus spp.</i>	1	0,067	0,239
	2	0,419	0,094
	3	0,982	0,132

Source : Takforian, 2001, *op. cit.*, d'après Ngandjui G., 1997.

ANNEXE 15 : EVOLUTION DES QUOTAS D'ABATTAGE ATTRIBUES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE 1984 A 2003

Nom commun	Nom scientifique	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	TOTAL
Buffle	<i>Syncerus c. aequinoxialis et nanus</i>	344	515	502	556	987	565	337	271	296	295	260	?	300	222	?	287	265	306	353	6661
Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	-	-	18	56	90	72	25	17	24	44	36	?	46	45	?	47	24	54	76	674
Grand Koudou	<i>Tragelaphus strepsiceros</i>	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	?	prohibé	prohibé	?	4	4	6	6	20
Bubale	<i>Alcephalus buselaphus major</i>	222	257	400	432	1 114	688	433	184	238	205	143	?	120	67	?	88	90	117	129	4927
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	21	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	?	prohibé	prohibé	?	prohibé	prohibé	prohibé	prohibé	21
Lion	<i>Panthera leo</i>	77	141	107	143	182	144	74	72	86	74	54	?	45	18	?	31	21	0	0	1269
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	prohibé	prohibé	prohibé	40	28	40	36	39	38	37	34	?	40	37	?	42	42	47	52	552
Eland de Derby	<i>Taurotragus derbianus</i>	118	149	189	189	420	317	157	102	120	105	87	?	99	69	?	95	98	129	143	2586
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	-	-	13	26	46	36	15	19	24	27	27	?	27	28	?	21	12	27	35	383
Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>	122	196	159	136	405	335	149	109	118	110	78	?	75	35	?	50	63	86	109	2335
Cobe Defassa	<i>Kobus defassa</i>	159	215	243	253	554	440	199	120	118	150	67	?	48	13	?	10	5	10	24	2628
Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>	216	247	378	358	497	651	318	144	152	153	110	?	62	30	?	30	13	21	23	3403
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	14	30	21	87	156	118	43	51	56	66	83	?	70	55	?	56	51	68	76	1101
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	?	56	60	?	101	79	107	0	943
C. à flancs roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>		475	540	157	267	714	563	321	215	218	202	185	148	102	?	125	139	150	191	4172
C. d e Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>				329	297	1280	696	522	237	237	220	204	124	105	?	122	132	158	164	4827
C. de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	-	-	-	-	-	--	-	-	-	-	-	?	21	31	?	33	18	21	30	154
C. à b. dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	?	21	31	?	46	20	21	23	162
Damalisque	<i>Damaliscus Korrigum</i>	57	34	21	17	24	6	0	4	4	13	0	?	0	0	?	6	1	3	3	193
Phacochère	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	207	202	232	303	1 009	612	387	179	190	163	147	?	102	92	?	137	141	179	204	4486
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	8	15	23	62	169	125	38	33	43	41	42	?	47	30	?	28	20	29	39	792
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	17	48	79	106	422	319	195	123	140	115	145	?	109	96	?	148	139	149	163	2513
Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>	193	245	244	252	858	564	334	157	179	163	118	?	83	63	?	93	107	118	130	3901
Redunca	<i>Redunca redunca</i>	113	142	134	130	538	404	197	55	72	50	34	?	24	16	?	35	22	25	21	2012
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	170	213	216	217	493	384	226	172	173	155	135	?	120	96	?	121	121	142	172	3326
TOTAL		2 533	3 189	3 465	3 927	9 986	7 079	4 006	2 303	2 526	2 388	1 989	2 113	1 787	1 341	1 512	1 756	1 627	1 973	2 166	54 041

Source : MEFCPT, 1984-2002. Arrêtés fixant les quotas d'abattages par secteur et domaine de chasse pour les saisons cynégétiques 1984/1985 à 2002-2003, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.

? = pas de données

- = non prohibé mais pas de quotas

ANNEXE 16 : EVOLUTION DES QUOTAS D'ABATTAGE ATTRIBUES AU ZIC ET ZICGC DU SUD-EST CAMEROUN DEPUIS 1999

Espèce	Nom scientifique	1999-2000			2000-2001			2001-2002		
		ZIC	ZICGC	Total	ZIC	ZICGC	Total	ZIC	ZICGC	Total
	Superficie en km²	4 438	2 720	7 158	8 601	7 200	15 801	11 379	9 929	21 308
Eléphant	<i>Loxodonta cyclotis</i>	8	4	12	20	16	36	27	21	48
Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	34	11	45	68	15	83	83	19	102
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	7	2	9	31	15	46	38	22	60
Buffle de forêt (nanus)	<i>Sincerus caffer nanus</i>	5	3	8	38	18	56	56	23	79
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	5	0	5	22	5	27	27	9	36
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	2	0	2	15	4	19	18	8	26
C. à bande dorsale noire	<i>Cephalophus</i>	12	8	20	48	72	120	57	95	152
Total		73	28	101	242	145	387	306	197	503

Source : MINEF, 1999-2002. *Rapports d'activités, exercices 1999-2000 / 2001-2002*, MINEF, Délégation provinciale de l'Est, Délégation départementale de Boumba et Ngoko, Section de la faune et des aires protégées, Yokadouma, Cameroun.

ANNEXE 17 : ORGANISATION DU TERRITOIRE FORESTIER DU SUD ET DE L'EST DU CAMEROUN SELON LE PLAN DE ZONAGE DE 1994

Vocation issue des objectifs d'aménagement du territoire (zonage)	DOMAINE FORESTIER PERMANENT (forêts classées ou en attente de classement)		FORETS NON PERMANENTES (dénommées bandes agro-forestières dans le plan de zonage)	
Dénomination administrative	FORETS DOMANIALES	FORETS COMMUNALES	FORETS COMMUNAUTAIRES	AUTRES FORETS
Statut juridique	Domaine privé de l'Etat	Domaine privé de la commune	Démembrement du domaine national	Domaine national, forêts des particuliers
Affectations	Forêts de production, forêts de protection, etc.	Forêts de production, forêts de protection, etc.	Définies par une convention de gestion d'une durée de 15 ans entre le village et le service forestier	Espaces affectés (forêts privées) ou en attente d'affectation (immatriculation au profit de particuliers ou de communautés)

Source : KARSENTY A., MARIE J., 1998. *Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale*, in ROSSI G., LAVIGNE DELVILLE Ph., NARBEBURU D., 1998. Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud, Karthala / Regards / Gret, Paris, pp. 153-176.

ANNEXE 18 : LES AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (HORS RESERVES FORESTIERES ET SECTEURS CYNEGETIQUES)

Aires protégées	Superficie (en km ²)	Année de création	Formation végétale dominante	Statut particulier
PARCS NATIONAUX				
Dzanga-Ndoki	1 220	1990	forêt dense	
Mbaéré-Bodingué	733	en voie de classement	forêt marécageuse	
Manovo-Gounda-St Floris*	17 400	1933	mosaïque forêt-savane	patrimoine mondial de l'Unesco
André Felix	1 700	réserve de faune en 1940 parc national en 1960	savane arbustive	
Bamingui-Bangoran*	10 700	1933	savane arbustive	réserve de la biosphère
Avakaba	2 500	1980	savane arbustive	parc présidentiel
RESERVES DE FAUNE				
Dzanga-Sangha	3 359	1990	forêt dense	réserve spéciale
Basse Lobaye	146	réserve de faune en 1951 réserve de biosphère en 1977	forêt dense	réserve de la biosphère
Zemongo*	10 100	réserve de chasse en 1925 réserve de faune en 1940	mosaïque forêt-savane	
Yata-Ngaya*	4 200	1960	savane arbustive	
Ouandjia-Vakaga	4 800	réserve de chasse en 1925 réserve de faune en 1940	savane arbustive	déclassée en ZCV depuis 2000
Aouk-Aoukalé*	3 300	réserve de chasse en 1939 réserve de faune en 1935	savane arbustive	
Koukourou-Bamingui	1 100	1940	savane arbustive	déclassée en ZCV depuis 2000
Gribingui-Bamingui	4 500	1940	savane arbustive	
Nana-Barya	2 300	1960	savane arbustive	
Vassako-Bolo	860	1979	savane arbustive	réserve naturelle intégrale
STATUT PARTICULIER				
Zone Pilote de Sangha	8 500	1988 (secteurs de chasse + ZCV)	mosaïque forêt-savane	pas de classement officiel
Total superficie hors Zone Pilote Sangha	68 918			

Source : IUCN, 1994. *The IUCN Directory of afro-tropical Protected Areas*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, xix + 1034 p. + BLOM A., YAMINDOU J., PRINS H.T., 2004. Status of the protected areas of the Central African Republic, *Biological Conservation*, 118, pp. 479-487.

*des modifications de superficies sont intervenues depuis la date de création.

ANNEXE 19 : LES AIRES PROTEGEES AU CAMEROUN (HORS RESERVES FORESTIERES ET SECTEURS CYNEGETIQUES)

Aires protégées	Superficie (en km ²)	Année de création	Formation végétale dominante	Statut particulier
PARCS NATIONAUX				
Waza	1 700	1932 en réserve de chasse 1968 en parc national	savane ouverte	réserve de la biosphère
Bénoué	1 800	1932 en réserve de chasse 1968 en parc national	savane arbustive	réserve de la biosphère
Bouba-Ndjida	2 200	1947 en réserve de faune 1968 en parc national	savane arbustive	
Lobéké	2 200	2001	forêt marécageuse	
Boumba-Bek / Nki	4 280	2002	forêt dense	
Korup	1 260	1961 en réserve de gibier 1986 en parc national	forêt dense	
Faro	3 300	1947 en réserve de faune 1980 en parc national	savane arbustive	
Kalamaloué	45	1947 en réserve de faune 1972 en parc national	savane ouverte	
Lac Ossa	40	1968	mangrove	
Mozogo-Kogoro	14	1932 en réserve de faune 1968 en parc national	savane ouverte	
Mbam-Djerem	3 530	1989	mosaïque forêt-savane	
Campo	2700	1932	forêt dense (côtière)	
RESERVES DE FAUNE				
Dja	5 260	1950 en réserve de gibier 1981 en réserve de biosphère	forêt dense	réserve de la biosphère
Bafia	420	-	savane arbustive	
Douala-Edea	1 600	1932	forêt dense (côtière)	
Kalfou	40	-	savane ouverte	
Kimbi	56	1964	savane arbustive (montagne)	
Cratère de Mbi	4	1964	savane arbustive (montagne)	
Santchou	70	1964	mosaïque forêt-savane (montagnard)	
Total superficie	30 519			

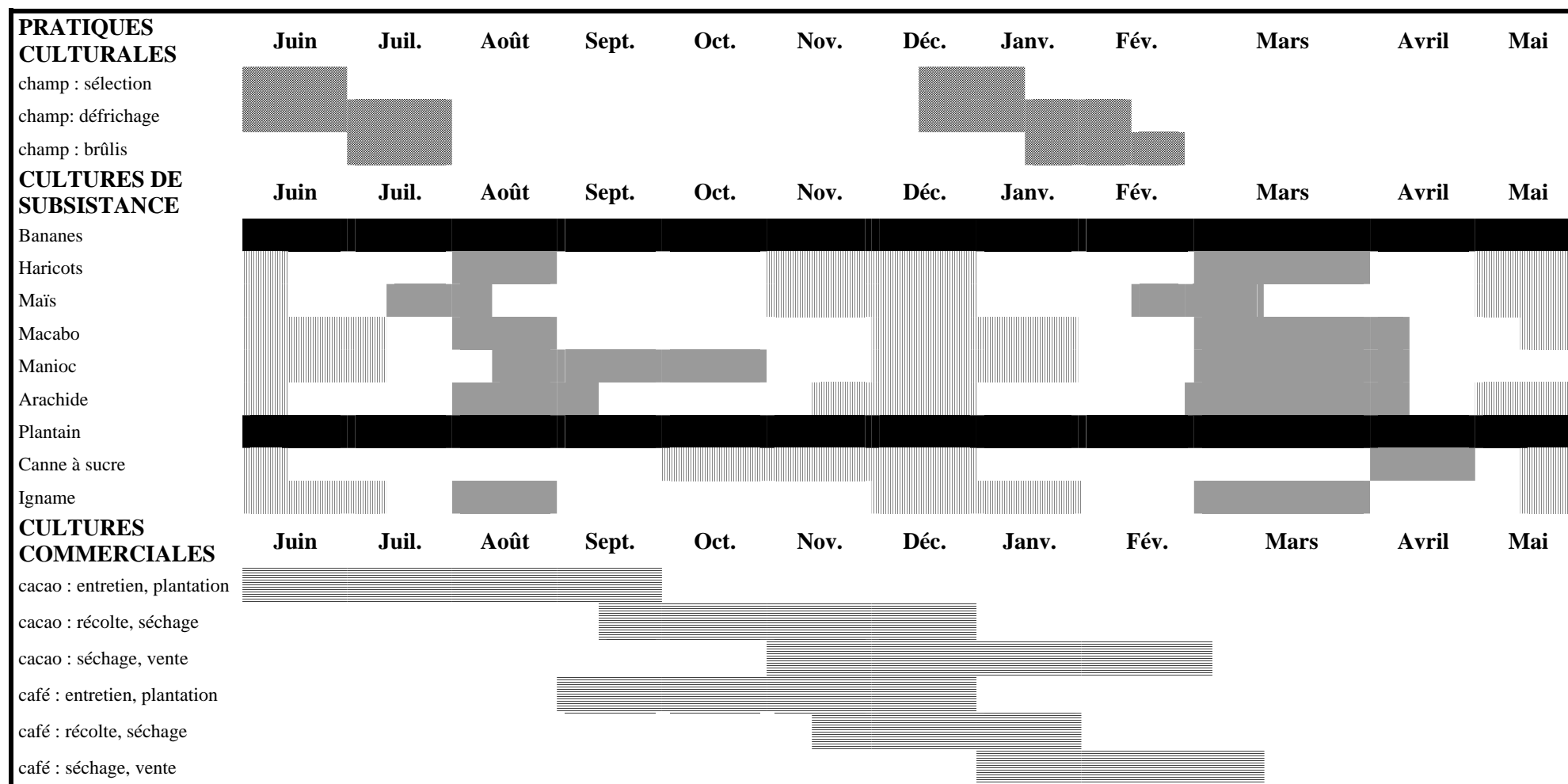
Source : UICN, 1987. *The IUCN Directory of afro-tropical Protected Areas*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, xix + 1034 p. + MINEF, 2002, *op. cit.*

ANNEXE 20 : LE CODE DE LA CHASSE SPORTIVE DE L'ASSOCIATION DES CHASSEURS PROFESSIONNELS FRANÇAIS (ACP)

- 1) Le guide de chasse s'engage à respecter et à faire respecter, par son client, la législation nationale sous tous ses aspects.
- 2) Le guide de chasse s'engage à être, en toutes circonstances, d'une parfaite correction, loyauté et honnêteté.
- 3) Le guide de chasse a l'obligation d'amener ses chasseurs à conquérir leurs trophées en les valorisant par l'éthique et par l'effort.
- 4) Il est interdit car non conforme aux règles de la sportivité (et de sécurité) de poursuivre un animal à partir d'un véhicule. Cependant celui-ci peut servir pour la recherche et l'achèvement d'un animal blessé, comme le tir dans le cas où le chasseur ne peut que difficilement se déplacer. Ceci à l'appréciation des professionnels, mais en aucun cas ne doit devenir un mode de chasse.
- 5) Il est interdit de se servir d'une lumière artificielle pour tirer de nuit sur des animaux. L'éclairage artificiel est seulement autorisé pour la recherche d'un animal blessé.
- 6) Le guide de chasse reconnaît son obligation d'abrèger les souffrances de tout animal blessé ou malade. Un tel animal doit être recherché et achevé dans les délais les plus brefs. S'il s'agit d'un animal dangereux, le client devra accepter de suivre sans réserve les directives du guide, ceci allant même jusqu'à ne pas participer à cette recherche.
- 7) Il est formellement interdit de se servir d'avions ou d'hélicoptères pour le repérage, le rabat, la poursuite ou l'approche du gibier.

Source : ACP, 2004. *Livret de l'Association des Chasseurs Professionnels, Suivez le guide...*, Ed. Lavivière, Reims, p. 10.

ANNEXE 21 : CALENDRIER DE PRODUCTION AGRICOLE DES BANGANDO (SUD-EST CAMEROUN)



Source : WCS, 1996. *The Lobéké forest southeast Cameroon: Annual report of activities Period January-December 1995*. Wildlife Conservation Society, Bronx, New-York.

Pratiques culturelles	▨
Cultures de subsistance : plantation	■
Cultures de subsistance : récolte	▨
Cultures de subsistance : plantation et récolte	■
Cultures commerciales	▨

ANNEXE 22 : CALENDRIER D'UTILISATION DES RESSOURCES FORESTIERES DES BANGANDO (SUD-EST CAMEROUN)

Produits forestiers collectés	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Faune sauvage												
Chenilles												
Crabes												
Poissons												
Miel												
Kumbi (« salade »)												
Champignons												
Noix de palme												
Huile de palme												
Crevettes												
Escargots												
Termites												
Mangues sauvages												

Source : WCS, 1996. *The Lobéké forest southeast Cameroon: Annual report of activities Period January-December 1995*. Wildlife Conservation Society, Bronx, New-York.

ANNEXE 23 : NOMS SANGO DE QUELQUES MAMMIFERES DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nom commun	Nom scientifique	Nom Sango
Athérure	<i>Atherurus sp.</i>	Nguènzé
Aulacode	<i>Thryonomis sp.</i>	Béndé
Babouin doguera	<i>Papio anubis</i>	Makakô
Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	Bangana
Bubale de lelwel	<i>Alcelaphus buselaphus lelwel</i>	Kanga
Buffle	<i>Sincerus caffer nanus</i>	Ngba
Céhalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Gangoua
Céhalophe à flancs roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>	Ouga
Céhalophe à b. dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Ouga
Céhalophe à front noir	<i>Cephalophus nigrifons</i>	Ouga
Céhalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	Dèngbè
Céhalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Kpalia
Céhalophe de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	Ouga
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Bakoya, Bôbô
Cobe de Buffon	<i>Kobus kob</i>	Tagba
Cobe defassa	<i>Kobus defassa</i>	Beta
Cobe des roseaux	<i>Redunca arundinum</i>	Yalo
Colobe guéréza	<i>Colobus abyssinicus</i>	N'goui
Crocodile du nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	Ngundé
Damalisque	<i>Damaliscus korrigum</i>	Kanga libi
Eland de Derby	<i>Taurotragus derbianus</i>	Bonobo
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	Dôli
Francolin	<i>Francolinus sp.</i>	Dodoro
Girafe	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Kolo
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Xong
Grand koudou	<i>Tragelaphus strepsiceros</i>	Zarabga
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	Mourouranga
Guib Harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Lekpa
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Ngubu (Mbimba ou Kono)
Hippotrague rouan	<i>Hippotragus equinus</i>	Zaranga
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Moukourou
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	Bongo
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	Bongo
Lion	<i>Panthera leo</i>	Bamara
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Zè
Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	M'bo
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	Mbeingé
Ourebi	<i>Ourebia ourebi</i>	Ouga
Phacochère	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Vôngba
Pintade	<i>Numididae</i>	Kômba
Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>	Longon
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	Mbéngué
Python	<i>Python sebae</i>	Kouma
Rat de Gambie	<i>Cricetomys emini</i>	Gbalouza
Rhinocéros	<i>Diceros ou Ceratotherium</i>	Massaragba
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	Panoungou

ANNEXE 24 : NOMS BAKA ET BANGANDO DE QUELQUES MAMMIFERES DU SUD-EST CAMEROUN

Nom commun	Nom scientifique	Nom Baka	Nom Bangando
Antilope de Bates	<i>Neotragus batesi</i>	Samba	Samba
Athérure	<i>Atherurus sp.</i>	Mboke	Mbendje
Aulacode	<i>Thryonomis sp.</i>	Ndime	Pia
Bongo	<i>Boocercus euryceros</i>	Mbongo	Mbonga
Buffle	<i>Sincerus caffer nanus</i>	Mboko	Yelle
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Bemba	Mbo
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	Dengbe	Sele
Céphalophe à b. dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Ngbomu	Mbah
Céphalophe à ventre blanc	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Mbombolimbo	Mongala
Céphalophe de Peters	<i>Cephalophus callipygus</i>	Ngendi	Mbindji
Céphalophe à front noir	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Monjombe	Ndjombe
Cercocèbe agile	<i>Cercocebus galeritus</i>	Tamba	Pangue
Cercocèbe à joues grises	<i>Cercocebus albigena</i>	Ngada	Ndjogo
Cercopithèque de Brazza	<i>Cercopithecus neglectus</i>	Funga	Punga
Cercopithèque mone	<i>Cercopithecus mona</i>	Mambe	Ponde
Chat doré	<i>Felis aurata</i>	Nduku	Totoh
Chevrotain aquatique	<i>Hyemochus aquaticus</i>	Geke	Bwele
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Seko	Wake
Civettes	<i>Viverra civetta</i>	Liabo	Ndimia
Colobe guéréza	<i>Colobus abbyssinicus</i>	Kalu	Sombu
Crocodile du nil	<i>Crocodylus niloticus</i>	Mokuakele	Mokakuele
Daman des arbres	<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Yoka	Bongue
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>	Lya	Follo
Galago d'Allen	<i>Galago alleni</i>	Po'lo	Njete
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Bobo	Ko'o
Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Ngubu	Ngubu
Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Koi	Koi
Hylochère	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Bea	Ngombo
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Sua	Ngo
Loutre à cou tacheté	<i>Lutra maculicollis</i>	Lindje	Papasa
Moustac	<i>Cercopithecus cephus</i>	Monjengo	Mbangada
Nandinie	<i>Nandinia binonata</i>	Mboka	Mbala
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	Bienya	Bolo
Pangolin à longue queue	<i>Manis tetradactyla</i>	Kokolo	Kala
Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>	Kelefa	Mbia
Poine	<i>Poiana richardsoni</i>	Djama	Longue
Potto de Bosman	<i>Perodicticus potto</i>	Katu	Bakota
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	Fame	Ngouea
Rat de Gambie	<i>Cricetomys emini</i>	Gbe	Kpa
Ratel	<i>Mellivora capensis</i>	Mbokoto	Kpenjema
Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbilliya	Mboudi
Talapoin	<i>Miopithecus talapoin</i>	Dindjendji	Dindjendji

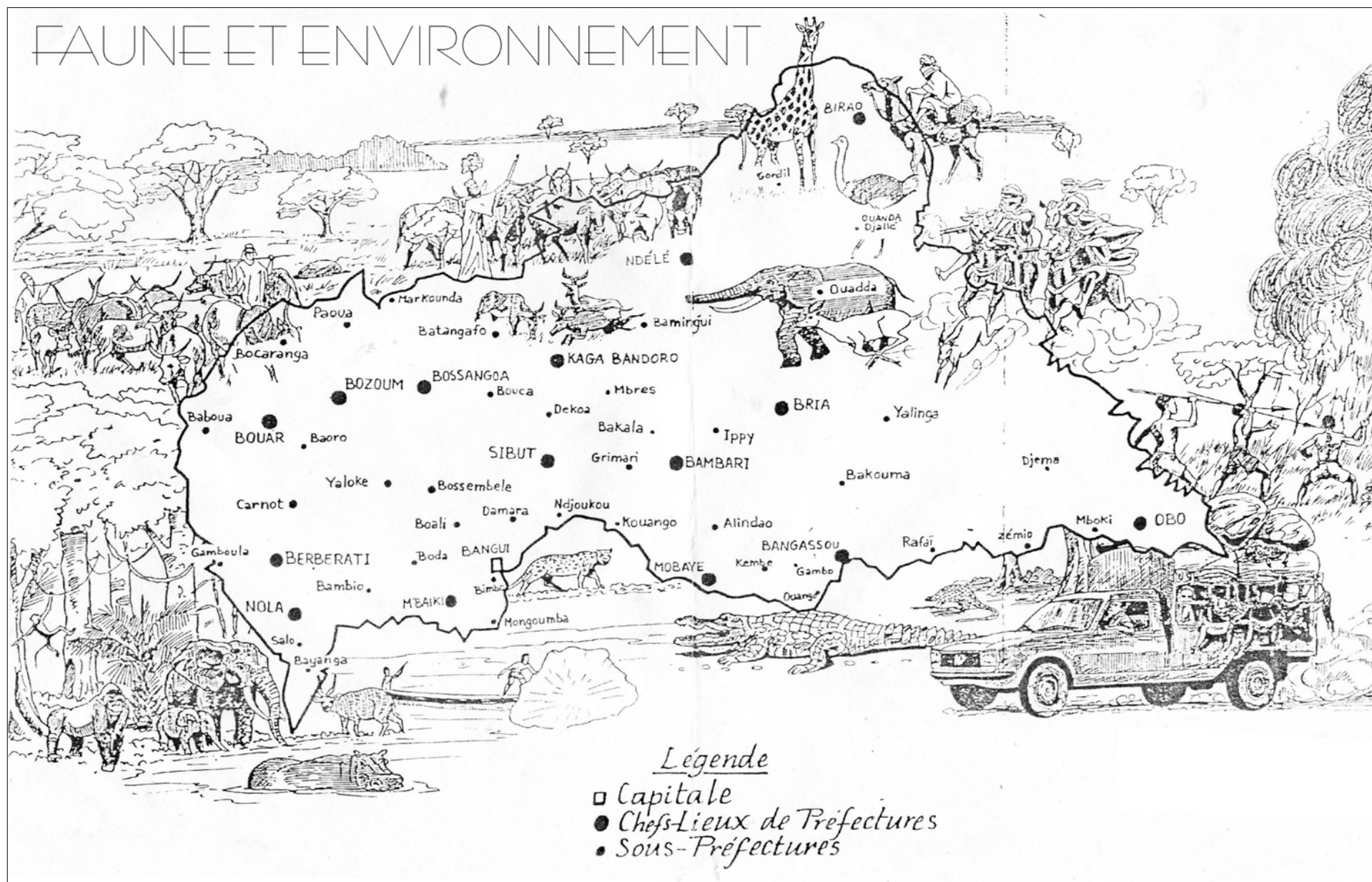
ANNEXE 25 : QUELQUES DONNEES SUR L'ECONOMIE DES AIRES PROTEGEES*

	Superficie nationale	Superficie des aires protégées	% des aires protégées	Dépenses estimées pour aires protégées	% du budget national	Dépenses par unités de surface
<i>PAYS</i>	<i>en km²</i>	<i>en km²</i>	<i>%</i>	<i>en millions de \$US</i>	<i>%</i>	<i>en \$US / km²</i>
Allemagne	356 910	58 579	16	67,6	0,01	1 154
Pays-Bas	37 330	3 500	9	23,1	0,02	6 600
Royaume-Uni	244 820	46 271	19	162,7	0,03	3 516
Canada	9 976 140	496 812	5	283,0	0,2	570
USA	9 372 610	982 192	10	1 962,7	0,15	1 998
Afrique du Sud	1 221 040	57 638	5	122,7	0,35	2 129
Angola	1 246 700	81 812	7	0,0	0	0
Botswana	600 370	100 250	17	5,1	0,27	51
Burkina-Faso	274 200	31 937	12	0,1	0,04	4
Cameroun	475 440	25 948	5	0,6	0,04	25
Côte-d'Ivoire	322 460	19 929	6	1,4	0,03	70
Ethiopie	1 221 900	32 403	3	1,8	0,11	57
Gabon	267 670	18 170	7	0,2	0,02	14
Ghana	238 540	13 049	5	0,9	0,12	71
Kenya	582 650	32 726	6	13,4	0,48	409
Malawi	118 480	10 585	9	0,6	0,13	63
Namibie	824 290	112 159	14	7,8	0,71	70
Niger	1 267 000	84 163	7	0,1	0,02	1
Nigeria	923 770	34 218	4	3,3	0,03	99
RCA	622 980	46 949	8	0,3	0,17	7
Congo RDC	2 345 410	100 262	4	0,4	0,04	4
Tanzanie	945 090	258 997	27	7,7	1,23	30
Zimbabwe	390 580	50 736	13	6,7	0,27	132

Source : WILKIE D.S., CARPENTER J.F., 1998 (b), Le sous-financement des aires protégées dans le Bassin du Congo : Tant de parcs et si peu de volonté de payer, *Biological Conservation*, 26 p.

* Nous avons choisi ici de conserver les données de 1998 concernant les surfaces et les pourcentages des pays classés en aires protégées.

ANNEXE 26 : UNE CALLIGRAPHIE SUR L'ENVIRONNEMENT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



ANNEXE 27 : DONNEES TECHNIQUES SUR LE PERSONNEL D'UNE SOCIETE DE CHASSE AU SUD-EST CAMEROUN (SOCIETE AFRICAM SAFARI, MAMBELE, PERIPHERIE SUD DU PARC NATIONAL LOBEKE, 1999°)

	Ethnie	Type d'emploi occupé			Statut	Temps de travail	Salaire/ j	Localité de résidence	Ancienneté
		Pistes	Camp	Chasse					
0	Français		X	X	Directeur	continu	?	France	8 ans
1	Français	X	X	X	Guide de chasse	8mois	?	France	2 ans
2	Français	X	X	X	Aspirant-guide	4 mois	?	France	1 an
3	Dourou		X	X	Chauffeur	2 mois	2000	Nord-Cameroun	1 ^{ère} année
4	Dourou		X		Serveur	2 mois	1500	Nord-Cameroun	3 ans
5	Dourou		X		Cuisinier	2 mois	2000	Nord-Cameroun	8 ans
6	Dourou		X		Assistant	2 mois	-	Nord-Cameroun	7 ans
7	Dourou	X	X		Mécanicien-chauffeur	4 mois	1500	Nord-Cameroun	3 ans
8	BG		X		Lavadaire	4 mois	1100	MC	3 ans
9	BG		X		Aide cuistot	4 mois	1100	Yenga	3 ans
10	BK		X		Lavadaire	4 mois	1100	MC	7 ans
11	BK		X		Gardien	12 mois	1100	Betléem	3 ans
12	BG		X		Gardien	12 mois	1100	Salapoumbé	7 ans
13	BG		X		Jardinier	4 mois	1100	MC	3 ans
14	BG		X		Manœuvre	4 mois	1200	MC	1 ^{ère} année
15	BK			X	man-Pisteur	4 mois	1200	Bétléem	7 ans
16	BK			X	man-Pisteur	4 mois	1200	MV	7 ans
17	BK			X	man-Pisteur	4 mois	1500	bétleem	5 ans
18	BK			X	man-Pisteur	4 mois	1300	MC	5 ans
19	BG				Responsable	4 mois	1500	Yenga	6 ans
20	BK			X	man-pisteur	4 mois	1500	MV	3 ans
21	BK	X		X	CE-Pisteur	4 mois	1500	MV	7 ans
22	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Lamedo	1 ère année
23	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	MC	1 ^{ère} année
24	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	MC	5 ans
25	BK	X		X	CE man-porteur	4 mois	1200	MV	7 ans
26	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Mbandjani	1 ^{ère} année
27	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Bétléem	1 ^{ère} année
28	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Bétléem	1ère année
29	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	MC	1 ^{ère} année
30	BG	X			CE manoeuvre	1,5 mois	1000	MC	1 an
31	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	MV	1 ^{ère} année
32	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	MC	1 ^{ère} année
33	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Lamedo	1 ère année
34	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Koumela	1 ^{ère} année
35	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Yenga	1 ^{ère} année
36	BG	X			CE manoeuvre	1,5 mois	1000	MV	1 an
37	BG	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Yenga	1 ^{ère} année
38	BK	X			manoeuvre	1,5 mois	1000	Bétleem	2 ans
39	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1500	Yenga	7 ans
40	BK	X		X	Man-pisteur	4 mois	1200	MV	1 an
41	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1200	MV	5 ans
42	BK	X		X	man-porteur	4 mois	1200	MV	

43	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1500	MV	5 ans
44	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1500	MV	7 ans
45	BK	X		X	CE man-pisteur	4 mois	1200	MV	5 ans
46	BK	X		X	man-taxider	4 mois	1000	MC	5 ans
47	BK	X		X	man-porteur	4 mois	1200	Koumela	1 an
48	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1500	MV	7 ans
49	BK	X		X	man-porteur	4 mois	1200	MV	4 ans
50	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1500	Mbandjani	7 ans
51	BK	X		X	man-porteur	4 mois	1500	MV	2 ans
52	BK	X		X	man-pisteur	4 mois	1200	Mbandjani	7 ans
	BG= 14 BK= 30 Allo.= 8	34	14	24			M = 1500	MC=11 MV=11 Yenga= 8 Béthléem= 6 Salapoumbé=1 Bandjani=3 Koumela=2 Lamedo=2 Allogènes=8	M = 3.5 ans

Collecte d'informations : Acamao, Angoula, Sajous A., Roulet P.A., 1999.

CE = Chef d'Equipe
MV = Mambélé Village
MC = Mambélé Carrefour
BK = Baka
BG = Bangando
M = moyenne

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Classement des aires protégées selon les statuts UICN	19
Tableau 2 :	Exportations de peaux de céphalophes de RCA et d'AEF dans la 1ère moitié du XX ^e siècle	75
Tableau 3 :	Exportations d'ivoire et de caoutchouc au Moyen-Congo et en Oubangui-Chari-Tchad au début du 20 ^e siècle (en tonnes)	78
Tableau 4 :	Espèces autorisées par chasseur titulaire d'un permis sportif en Afrique Occidentale Française en 1936	108
Tableau 5 :	Place des safaris de chasse sportive dans les revenus de Campfire et d'Admade (en %)	139
Tableau 6 :	Les principaux modes d'exploitation de la faune sauvage aujourd'hui en Afrique Subsaharienne	151
Tableau 7 :	Données techniques sur la chasse sportive en Afrique Subsaharienne en 2003 (1)	157
Tableau 7 bis	Données techniques sur la chasse sportive en Afrique Subsaharienne en 2003 (2)	158
Tableau 8 :	Estimation de l'évolution du nombre de chasseurs sportifs en grande chasse dans les principaux pays de chasse en Afrique	165
Tableau 9 :	Quelques pressions de chasse effectives relevées en grande chasse sportive en Afrique Subsaharienne (toutes espèces confondues)	169
Tableau 10 :	Possibilités de prélèvements selon les permis de chasse attribués en RCA et au Cameroun	176
Tableau 11 :	Superficiés accordées à la chasse sportive au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)	185
Tableau 12 :	Sociétés et guides de chasse au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)	186
Tableau 13 :	Chasseurs et pressions de chasse au Cameroun et en RCA (saison 2001-2002)	186
Tableau 14 :	Estimations de quotas d'exploitation théorique de quelques espèces de faune sauvage (en % de la population totale, par espèce)	204
Tableau 15 :	Quotas d'abattage attribués aux ZCV dans le nord de la RCA (saison 2002-2003)	216
Tableau 16 :	Quotas d'abattage attribués aux ZICGC et ZIC dans le sud-est du Cameroun (saison 2001-2002)	223
Tableau 17 :	Comparaison des prélèvements estimés sur les principaux mammifères dans le nord de la RCA	232
Tableau 18 :	Prélèvements de chasseurs locaux relevés au sud-est Cameroun	239
Tableau 19 :	Prélèvements de braconniers allogènes relevés au sud-est Cameroun	239
Tableau 20 :	Comparaison des prélèvements estimés sur les principaux mammifères au sud-est Cameroun	240
Tableau 21 :	Un cadre de réflexion sur les systèmes locaux de gestion des ressources forestières dans le Bassin Congolais	322
Tableau 22 :	Les différents types d'acteurs en relation avec les sociétés de chasse sportive sur quelques sites d'Afrique Centrale	334

Tableau 23 :	Comparaisons de revenus entre exploitation / conservation de la faune sauvage et agriculture / élevage	379
Tableau 24 :	Importance relative de la viande de gibier en Afrique Subsaharienne (en 1994)	380
Tableau 25 :	Quelques estimations de niveaux de consommation de viande de brousse relevés dans 5 pays d'Afrique Centrale	382
Tableau 26 :	Types de gibier majoritairement prélevés et destinations sur quelques sites d'Afrique Centrale	384
Tableau 27 :	Evolution du nombre de chasseurs sportifs et de leurs dépenses aux Etats-Unis	387
Tableau 28 :	Quelques exemples de revenus générés par la grande chasse sportive en Afrique Subsaharienne	389
Tableau 29 :	Prix moyens de l'agence de safari "Club Faune" dans quelques pays d'Afrique subsaharienne (en euros, saison 2002-2003)	393
Tableau 30 :	Prix des taxes d'abattage pour touristes étrangers des principaux mammifères dans quelques pays d'Afrique Subsaharienne (en euros, saison 2002-2003)	397
Tableau 31 :	Estimation du pourcentage des devises générées par la chasse sportive conservé dans le pays d'accueil (en \$US)	400
Tableau 32 :	Comparaison des revenus du secteur chasse et du secteur forestier en République Centrafricaine (en euros, 1 euro = 656 f CFA)	408
Tableau 33 :	Comparaison des tarifs des principales taxes sur l'activité de chasse sportive au Cameroun et en RCA (en euros, saison 2002-2003)	412
Tableau 34 :	Clé de répartition des principales taxes sur les secteurs de chasse classiques en République Centrafricaine	414
Tableau 35 :	Clé de répartition des principales taxes sur les ZCV en République Centrafricaine	414
Tableau 36 :	Clé de répartition des principales taxes au sud-est Cameroun	417
Tableau 37 :	Répartition des principaux revenus de la chasse sportive au sud-est Cameroun (en euros, 1 euro = 656 F CFA)	417
Tableau 38 :	Typologie classique des formes et pratiques de participation dans les projets de gestion communautaire de la faune sauvage	425

TABLE DES CARTES

Carte 1 :	Localisation de nos sites d'études	31
Carte 2 :	Zone d'intervention du programme ECOFAC ZCV (République Centrafricaine)	41
Carte 3 :	Les aires protégées de la région trinationale du fleuve Sangha	48
Carte 4 :	Zone d'intervention de l'Unité Technique Opérationnelle sud-est - GTZ/WWF/MINEF (Cameroun) ; ZIC, ZICGC et aires protégées	50
Carte 5 :	Les Aires protégées d'Afrique Equatoriale Française en 1954	103
Carte 6 :	Les Aires protégées du Cameroun en 1954	105
Carte 7 :	Les Aires protégées d'Afrique Occidentale Française en 1954	105
Carte 8 :	Etat de la chasse sportive en Afrique Subsaharienne en 2003	162

Carte 9a :	Aires protégées en Afrique Subsaharienne	163
Carte 9b :	Zones de chasse sportive en Afrique Subsaharienne	163
Carte 10 :	Les aires protégées en République Centrafricaine	170
Carte 11 :	Les zones de chasse sportive en République Centrafricaine	180
Carte 12 :	Les aires protégées au Cameroun	181
Carte 13 :	Les zones de chasse sportive au Cameroun	182
Carte 14 :	Zone d'intervention de l'Unité Technique Opérationnelle sud-est - GTZ/WWF/MINEF (Cameroun); Organisation des Unités forestières d'aménagement	237

TABLE DES FIGURES

Figure 1 :	Les principales conventions internationales relatives à la faune sauvage	99
Figure 2 :	Le Programme Campfire en quelques mots...	138
Figure 3 :	Les indices indirects de soutenabilité de la pression de chasse	201
Figure 4 :	Animaux attribués, prélevés, et superficie amodiée en RCA de 1985 à 2003	211
Figure 5 :	Secteurs exploités, sociétés de chasse et guides de chasse en RCA de 1984 à 2003	211
Figure 6 :	Estimation des prélèvements connus en chasse sportive au sud-est du Cameroun de 1990 à 2001	219
Figure 7 :	Quelques repères sur l'organisation sociale traditionnelle des populations autochtones du sud-est Cameroun	362
Figure 8 :	Comparaison du PIB faune sauvage et du PIB national / agricole dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne. (données de 1989)	378
Figure 9 :	Evolution du chiffre d'affaires des ZCV centrafricaines depuis leur création	415
Figure 10 :	Une typologie de la participation	426

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 :	Une coloniale de passage à Ouesso (nord Congo-Brazzaville) pose devant un stock d'ivoire, début du XX ^e siècle	68
Illustration 2 :	Une scène du commerce de l'ivoire dans le Bassin Congolais, début du XX ^e siècle	68
Illustration 3 :	Le chasseur professionnel (commercial) Théodore Lefevre exerçant en RCA au début du XX ^e siècle	74
Illustration 4 :	Retour d'une chasse au lion durant la 2 ^{ème} expédition Citroën Centre-Afrique, AEF	87
Illustration 5 :	Une représentation de l'Afrique francophone cynégétique en 1942	97
Illustration 6 :	La fin d'un mythe : les éléphants « grands porteurs » de l'est centrafricain dans les années 1970	115

Illustration 7 :	Le guide Bert Klineberger (assis au centre) avec l'Empereur Bokassa (à genou au centre) et le cosmonaute James Lovel (à gauche), parc présidentiel Avakaba, nord RCA	116
Illustration 8 :	Un chasseur pose devant ses trophées et un campement en toile dans la plus pure tradition anglo-saxonne, début du XX ^e siècle	294
Illustration 9 :	Extrait de la plaquette publicitaire de la société de chasse « Les safaris du Haut Chinko », est centrafricain, 1976	300
Illustration 10 :	Une réputation se fait aussi par l'image : le guide de chasse Christian le Noël joue à faire charger un mâle éléphant, Parc national de Zakouma, Tchad	313
Illustration 11 :	Une salle de trophées (<i>trophy room</i>) d'un chasseur nord-américain	316
Illustration 12 :	Une calligraphie du fameux Tartarin de Tarascon imaginé par l'auteur satirique Alphonse Daudet	320
Illustration 13 :	La mise en scène du safari est primordiale : ici, le courageux guide terrasse le fauve et sauve la vie de son client	320

TABLE DES PHOTOS

		CREDIT PHOTO	
Photo 1 :	Un campement de chasse sportive « en dur » en milieu forestier, sud-est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)	<i>P.A. Roulet</i>	193
Photo 2 :	Un campement de chasse saisonnier en savane, nord RCA, zone Yambala (secteur 20)	<i>P.A. Roulet</i>	193
Photo 3 :	Un buffle de savane d'Afrique Centrale (<i>syncerus caffer aequinoxialis</i>), espèce très prisée des chasseurs sportifs, nord RCA, zone Yambala (secteur 20)	<i>J.J. Roulet</i>	217
Photo 4 :	Un Léopard (<i>panthera pardus</i>), espèce ubiquiste en RCA, monté sur un appât (cynocéphale) en fin d'après-midi, nord RCA, zone Yambala (secteur 20)	<i>J.J. Roulet</i>	217
Photo 5 :	Un éléphant de forêt (<i>Loxodonta cyclotis</i>) mâle se nourrissant de plantes aquatiques, réserve de Makokou, nord Gabon	<i>J. V. Okouyi</i>	225
Photo 6 :	Un céphalophe bleu (<i>cephalophus monticola</i>) attiré en chasse à l'appel, nord Gabon	<i>J. V. Okouyi</i>	225
Photo 7 :	Pose d'un piège à pattes commun utilisé dans tout le Bassin Congolais, sud-ouest RCA, Sciplac	<i>P.A. Roulet</i>	243
Photo 8 :	Pose d'un piège à cou : ce type de piège est souvent posé le long de barrières de végétation formées par le chasseur pour y diriger le gibier, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc Lobéké	<i>P.A. Roulet</i>	243
Photo 9 :	Une genette servaline (<i>genetta servalina</i>) prise dans le piège en fibres naturelles d'un pygmée Aka, sud-ouest RCA, Bayanga	<i>P.A. Roulet</i>	244
Photo 10 :	Un céphalophe bleu (<i>cephalophus monticola</i>) pris au piège par un pygmée baka au cours d'une chasse de subsistance, sud-est Cameroun, périphérie du parc Boumba-Bek/Nki	<i>P.A. Roulet</i>	244
Photo 11 :	Viande de brousse destinée aux filières de commercialisation et armes de chasse saisies par les autorités, nord Cameroun, Garoua	<i>J. V. Okouyi</i>	245

Photo 12 :	Retour d'une chasse au phacochère (<i>phacochoerus africanus</i>) en pays banda, nord RCA, Kaga-Bandoro	<i>P.A. Roulet</i>	245
Photo 13 :	Un pisteur Baka indique des traces à un guide de chasse lors d'une chasse au pistage en forêt, sud-est Cameroun, Goboumou (ZIC 36)	<i>P.A. Roulet</i>	271
Photo 14 :	Un buffle de forêt (<i>syncerus caffer nanus</i>) prélevé lors d'une chasse au pistage au sud-est Cameroun, secteur Boumba	<i>A. Sajous</i>	271
Photo 15 :	Un mirador de chasse sur une savane naturelle, sud-est Cameroun , zone Goboumou (ZIC 36)	<i>J.J. Roulet</i>	275
Photo 16 :	Une grande savane naturelle en milieu forestier, sud-est Cameroun, parc national Lobéké	<i>P.A. Roulet</i>	275
Photo 17 :	Deux céphalophes bleus prélevés en chasse à l'appel, sud-est Cameroun, zone Goboumou (ZIC 36)	<i>P.A. Roulet</i>	278
Photo 18 :	Chasse à la rencontre. Le pisteur, le guide et le client longent un <i>mayo</i> (cours d'eau), nord Cameroun, zone 26	<i>P.A. Roulet</i>	280
Photo 19 :	Un Guib harnaché (<i>tragelaphus scriptus</i>) prélevé en chasse à la rencontre, nord RCA, ZCV Bamingui-Bangoran	<i>J.J. Roulet</i>	280
Photo 20 :	Un Bongo (<i>Boocercus euryceros</i>) prélevé par un chasseur à l'arc, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc Lobéké	<i>A. Sajous</i>	288
Photo 21 :	Un Eland de Derby prélevé en safari, espèce phare pour les chasseurs sportifs, nord RCA, ZCV Bamingui-Bangoran	<i>J.J. Roulet</i>	288
Photo 22 :	Deux chasseurs et leurs trophées obtenus au cours d'un safari, nord RCA, années 1990	<i>M. Fusy</i>	294
Photo 23 :	La chasse des <i>big five</i> n'est pas sans danger : un buffle blessé se relève pour charger le chasseur qui l'a abattu, est RCA.	<i>M. Coatmelec</i>	314
Photo 24 :	Séchage de viande en lanières avant le boucanage dans un campement de chasse	<i>P.A. Roulet</i>	354
Photo 25 :	Un étal d'une marchande de viande de brousse, Nord Gabon, Makokou	<i>J. V. Okouyi</i>	354
Photo 26 :	Récolte de miel sauvage par les Pygmées baka, sud-est Cameroun, périphérie sud du parc national Lobéké	<i>A. Sajous</i>	365
Photo 27 :	Un barrage de nasses pour la pêche en saison sèche, nord RCA, rivière Bamingui	<i>P.A. Roulet</i>	365
Photo 28	Un campement traditionnel de Pygmées Aka, sud-ouest RCA, zone de Sciplac	<i>P.A. Roulet</i>	366
Photo 29	Une jeune fille Pygmée Bofi prépare des feuilles de « coco » (<i>gnetum africanum</i>), sud-ouest RCA, village de Ndélé	<i>Ph. Chardonnet</i>	366

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Objectifs de gestion des catégories d'aires protégées en fonction de leur classement (UICN)	508
Annexe 2 :	Quelques ouvrages de la littérature francophone concernant la grande chasse sportive en Afrique Centrale	509
Annexe 3 :	Canevas de l'enquête réalisée auprès des chasseurs sportifs français et américains	513

Annexe 4 :	Protocole d'accord des Zones de Chasse Villageoise en République Centrafricaine	517
Annexe 5 :	Fiches techniques des ZICGC	521
Annexe 6 :	Quelques données techniques sur la chasse sportive au Cameroun en 1968	523
Annexe 7 :	Prix moyens et records des animaux sauvages vendus aux enchères publiques en Afrique du Sud en 2002 (en Rand sud-africains)	524
Annexe 8 :	Classement des principales espèces de faune sauvage selon leurs statuts de protection au Cameroun	525
Annexe 9 :	Classement des espèces de faune sauvage selon leurs statuts de protection en République Centrafricaine	526
Annexe 10 :	Liste des espèces autorisées à l'abattage selon leur groupe et la nature du permis de chasse au Cameroun	527
Annexe 11 :	Les zones de chasse sportive au Cameroun en 2001-2002 : les ZIC et les ZICGC	528
Annexe 12 :	Les Zones de chasse sportive en RCA en 2001-2002 : secteurs amodiés classiques et ZCV	529
Annexe 13 :	Données techniques sur la chasse sportive en RCA de 1984-1985 à 2002-2003	531
Annexe 14 :	Le modèle de Robinson et Redford, 1991	532
Annexe 15 :	Evolution des quotas d'abattage attribués en République Centrafricaine de 1984 à 2003	535
Annexe 16 :	Evolution des quotas d'abattage attribués au ZIC et ZICGC du sud-est Cameroun depuis 1999	536
Annexe 17 :	Organisation du territoire forestier du sud et de l'est du Cameroun selon le plan de zonage de 1994	537
Annexe 18 :	Les aires protégées en République Centrafricaine (hors réserves forestières et secteurs cynégétiques)	538
Annexe 19 :	Les aires protégées au Cameroun (hors réserves forestières et secteurs cynégétiques)	539
Annexe 20 :	Le code de la chasse sportive de l'Association des Chasseurs Professionnels Français (ACP)	540
Annexe 21 :	Calendrier de production agricole des Bangando (sud-est Cameroun)	541
Annexe 22 :	Calendrier d'utilisation des ressources forestières des Bangando (sud-est Cameroun)	542
Annexe 23 :	Noms Sango de quelques mammifères de la République Centrafricaine	543
Annexe 24 :	Noms Baka et Bangando de quelques mammifères du sud-est Cameroun	544
Annexe 25 :	Quelques données sur l'économie des aires protégées	545
Annexe 26 :	Une calligraphie sur l'environnement en République Centrafricaine	546
Annexe 27 :	Données techniques sur le personnel d'une société de chasse au sud-est Cameroun (société Africam Safari, Mambélé, périphérie sud du parc national Lobéké, 1999°)	547

TABLE DES MATIERES

Remerciements	1
Avant-propos	5
Sommaire	6
Acronymes	9
INTRODUCTION	11
Objet et contexte scientifique de la recherche	12
La chasse comme objet d'étude : quelques points de sémantique.....	12
La chasse sportive : particularismes et originalités.....	15
Un nouvel outil de la gestion participative de la faune sauvage africaine ?.....	19
Problématique et hypothèses de recherche	25
Actualité du sujet et facteurs d'innovation	26
Un mode d'exploitation de la ressource et de l'espace en (re) développement.....	26
Une approche transdisciplinaire pour pallier la méconnaissance de l'activité.....	27
Outils méthodologiques	29
Méthodologie bibliographique.....	29
Investigations de terrain et déroulement de la recherche.....	30
Méthodes d'entretiens / enquêtes.....	33
Limites et difficultés rencontrées.....	35
Présentation des deux sites pilotes	37
Le site nord RCA.....	37
Le site sud-est Cameroun.....	44
Structure du travail	51
<i>PARTIE 1 : De l'aventure au marketing : rappel historique des fondements et de l'évolution de la chasse sportive en Afrique Centrale</i>	53
<i>Introduction de la Partie 1</i>	54
Chapitre 1 : Les origines : conquêtes, chasse commerciale et marché de l'ivoire	57
Section 1.1. Colonisation, chasse et faune sauvage.....	57
<i>1.1.1. Chasse et faune sauvage justifient et nourrissent les premières expéditions</i>	57
a) Colonnes expéditionnaires et comptoirs commerciaux.....	57
b) La chasse de la faune sauvage : de multiples fonctions.....	58
<i>1.1.2. Visées expansionnistes européennes, contrôles de territoires et compagnies concessionnaires</i>	60
a) Justifier les coûts de la conquête de l'Afrique Centrale.....	60
b) Le système concessionnaire en Afrique Centrale.....	63
<i>1.1.3. Sauvages, terres sauvages et faune sauvage</i>	65
a) Les colonies et l'imaginaire occidental.....	65
b) L'Afrique Centrale et sa faune sauvage.....	66
c) La cynégétique comme objet de propagande coloniale	69

Section 1.2. Les colonies approvisionnent les métropoles.....	70
1.2.1. Avènement et rentabilité de la chasse commerciale	70
1.2.2. Les sous produits de la faune sauvage au service de l'Europe en guerre	73
1.2.3. Les particularités du marché de l'ivoire et ses répercussions.....	76
Chapitre 2 : Mutations de la chasse sportive : de l'ère coloniale aux premières années d'indépendance.....	81
Section 2.1. Du commerce au loisir	81
2.1.1. Restrictions commerciales et avènement du « safari »	81
2.1.2. Les premières organisations de safari.....	84
2.1.3. Le progrès technique au service du safari.....	88
a) Quand le développement des moyens de transport « démocratise » le safari.....	88
b) Une modernisation progressive de l'armement.....	89
Section 2.2. Pratiques cynégétiques et gestion de la faune au temps des colonies.....	91
2.2.1. La cynégétique comme symbole de pouvoir et de privilèges.....	91
2.2.2. De la préservation à la conservation, des réserves de chasse aux parcs nationaux.....	94
a) « Préserver » par les réserves de chasse.....	95
b) « Conserver » par les aires protégées.....	99
2.2.3. Evolution de la législation, des mentalités et des pratiques cynégétiques.....	106
Section 2.3. L'âge d'or des safaris en Afrique Centrale.....	110
2.3.1. Oubangui-Chari : grande chasse et aventure.....	111
2.3.2. Tchad : la perle cynégétique	116
2.3.3. Cameroun : les folles récoltes.....	119
2.3.4. Les forêts du Bassin Congolais tardivement exploitées	122
Chapitre 3 : De « l'industrie du safari » à la « chasse gestion ».....	125
Section 3.1. Mondialisation, « démocratisation », et professionnalisation du marché cynégétique ...	125
3.1.1. Les années 1970 : ruptures apparentes entre chasse et conservation.....	125
a) Un nouveau rapport à la nature.....	125
b) Une baisse d'influence des milieux cynégétiques occidentaux.....	126
c) Une surprenante absence de campagne médiatique contre les chasseurs blancs.....	128
3.1.2. « L'industrialisation » du safari.....	129
a) Le safari pour tous.....	130
b) La réorganisation de l'Afrique cynégétique.....	132
3.1.3. La redécouverte de la forêt dense dans les années 1985-1990.....	134
3.1.4. Les orientations actuelles : gestion des milieux et développement local par la chasse.....	136
a) La « logique Campfire »	137
b) Des milieux cynégétiques occidentaux réactifs.....	140
Conclusion de la Partie 1.....	142
PARTIE 2 : Chasse sportive et conservation de la faune sauvage et des	145

écosystèmes naturels en Afrique Centrale.....

<i>Introduction de la Partie 2.....</i>	146
Chapitre 1 : Modes d'exploitation de la faune sauvage et chasse sportive en Afrique Subsaharienne.....	149
Section 1.1. Les différents modes d'exploitation de la faune sauvage.....	149
1.1.1. Modes d'exploitation « non consommateurs » de la ressource.....	149
1.1.2. Modes d'exploitation « consommateurs » de la ressource.....	153
Section 1.2. La chasse sportive, un mode d'exploitation de la faune sauvage en développement.....	159
1.2.1. Une emprise territoriale majeure et en expansion.....	159
1.2.2. Un nombre croissant de sociétés de chasse et de chasseurs.....	164
1.2.3. Des prélèvements et des taux de réussite variables.....	167
Chapitre 2 : Modalités de fonctionnement de la chasse sportive en Afrique Centrale...	171
Section 2.1. Contexte législatif de la chasse en RCA et au Cameroun	171
2.1.1. Des législations favorables au développement de la chasse sportive.....	171
2.1.2. Statuts et classements de la faune sauvage.....	173
2.1.3. Droits d'usage et aménagement de l'espace.....	174
a) Les droits d'usage.....	174
b) L'aménagement de l'espace.....	177
2.1.4. Quelques distinctions majeures entre Cameroun et RCA.....	183
2.1.5. Données techniques récentes	185
Section 2.2. Modes de fonctionnement des sociétés de chasse.....	187
2.2.1. Avant la saison de chasse.....	188
2.2.2. Pendant la saison de chasse.....	191
Chapitre 3 : Un mode d'exploitation de la faune sauvage rationnel et soutenable?.....	195
Section 3.1. Mesurer la soutenabilité de la chasse en Afrique Centrale ?.....	197
3.1.1. Les limites des méthodes de recensement de la faune sauvage	197
3.1.2. Les méthodes biologiques de mesure de soutenabilité de la chasse villageoise.....	199
3.1.3. Des prélèvements soutenable en chasse sportive ? le système d'attributions de quotas.....	203
Section 3.2. Les prélèvements en chasse sportive : pratiques et impacts.....	206
3.2.1. Des méthodes d'attribution de quotas empiriques.....	206
3.2.2. L'exemple du nord de la RCA.....	209
3.2.3. L'exemple du sud-est du Cameroun.....	218
Section 3.3. Chasse sportive et « viande de brousse », quelle compétition cynégétique ?.....	226
3.3.1. Rappels sur le « problème viande de brousse »	226
3.3.2. L'exemple du nord de la RCA.....	229
3.3.3. L'exemple du sud-est du Cameroun.....	234
Chapitre 4 : Le rôle potentiel de la chasse sportive pour la conservation des écosystèmes naturels.....	247

Section 4.1. De faibles impacts indirects sur les écosystèmes.....	247
Section 4.2. La nécessité d'un suivi scientifique renforcé.....	249
4.2.1. Un nécessaire renforcement du suivi écologique sur les zones cynégétiques.....	249
4.2.2. Des sociétés de chasse actrices et partenaires du suivi écologique.....	251
Section 4.3. La mise en défens d'espaces naturels.....	253
4.3.1. La sécurité juridique des zones cynégétiques.....	253
4.3.2. La protection de la faune sauvage par la lutte contre le braconnage.....	257
Conclusion de la Partie 2.....	262
PARTIE 3 : « Chasseurs blancs », « chasseurs noirs » ; la cynégétique comme objet de rencontre ou objet de conflits ?	265
Introduction de la Partie 3.....	266
Chapitre 1 : Les « grands chasseurs blancs » ; pratiques, imaginaires et discours.....	269
Section 1.1. Techniques cynégétiques utilisées en Afrique Centrale.....	269
1.1.1. La chasse au pistage.....	269
1.1.2. La chasse à l'affût.....	273
1.1.3. La chasse à l'appel.....	276
1.1.4. La chasse à la rencontre.....	278
1.1.5. La chasse au chien : la controverse.....	281
1.1.6. Des chasses vraiment « sportives »...et des dérives.....	284
Section 1.2. Guides de chasse professionnels.....	289
1.2.1. De l'aventurier au commerçant.....	289
1.2.2. Un regard sur leur profession et sur leur environnement naturel et humain	292
a) La nostalgie de « l'Afrique d'antan »	292
b) Indépendance et qualité de vie.....	296
c) La « chasse conservacionniste »	301
Section 1.3...Et touristes chasseurs.....	304
1.3.1. La grande chasse comme chasse gardée des « puissants »	304
1.3.2. Le safari : encore un voyage initiatique ?	308
1.3.3. Le safari comme objet de positionnement social.....	311
Section 1.4. Le besoin de (se) raconter ; le poids du discours et du récit dans la cynégétique.....	318
1.4.1. Les modes d'expression de la cynégétique.....	318
1.4.2. La primauté du discours et du récit de chasse.....	322
Chapitre 2 : Sur les terres des « chasseurs » ou des « braconniers » noirs ?.....	325
Section 2.1. Quand les chasseurs blancs considèrent leurs homologues africains.....	325
2.1.1. La survivance du mythe du bon et du mauvais chasseur.....	325
2.1.2. Rationalité cynégétique et mythologie autour du chasseur africain.....	329
Section 2.2. Regard des uns, regard des autres : les différentes perceptions locales des safaris	331
2.2.1. Sociétés de chasse et autres acteurs locaux.....	331

2.2.2. La persistance du « mythe » du « grand chasseur blanc » ?	337
Section 2.3. Chasseurs blancs et chasseurs noirs, même combat ?.....	341
2.3.1. Rappel de quelques fonctions socioculturelles de la chasse.....	341
2.3.2. Le safari comme outil de plaisir et de prestige ?	342
2.3.3. Le blanc voleur du droit de chasse... ?	345
Section 2.4. Pas de safari sans « nyama ».....	350
2.4.1. Ce qui est bon à manger est aussi bon à penser : la valeur symbolique de la viande.....	350
2.4.2. La viande dans le safari.....	352
2.4.3. Le don de viande : assistanat alimentaire, processus expiatoire et création de « lien social »	355
Section 2.5. Le « coût social » des safaris.....	358
2.5.1. Les impacts des sociétés de chasse sur les contextes socioculturels locaux.....	358
2.5.3. L'exemple du sud-est du Cameroun.....	359
a) Des incidences liées au caractère exogène des sociétés de chasse.....	359
b) Des incidences propres aux sociétés de chasse et à la cynégétique.....	363
Conclusion de la Partie 3.....	367
<i>PARTIE 4 : Chasse sportive et gestion communautaire de la faune sauvage ; de l'argumentaire économique et participatif aux véritables enjeux d'appropriation de la ressource et de l'espace en Afrique Centrale.....</i>	369
Introduction de la Partie 4.....	370
Chapitre 1. Quelle Valorisation de la ressource et de l'espace par la chasse sportive ?..	373
Section 1.1. La faune sauvage Africaine, une ressource encore « oubliée »?.....	373
1.1.1. Economie des ressources et faune sauvage africaine.....	373
1.1.2. Le poids économique du secteur faune sauvage.....	377
1.1.3. La faune sauvage dans les économies rurales africaines.....	380
Section 1.2. La chasse sportive comme mode de valorisation de la ressource et de l'espace.....	387
1.2.1. Les revenus de la chasse sportive.....	387
a) Le tourisme de chasse dans le monde.....	387
b) Le tourisme de chasse en Afrique Subsaharienne.....	388
1.2.2. Les éléments de la construction d'un argumentaire économique.....	390
a) Des safaris de plus en plus chers.....	390
b) Une activité pourvoyeuse de devises	395
c) Privatisation des investissements et seuil de rentabilité des sociétés de chasse.....	398
d) L'importance du facteur « the happiness way of life »	399
e) Une bonne capacité de réaction face aux contraintes socio-politiques	400
f) Une stimulation économique au niveau local.....	401
g) La généralisation des processus de décentralisation des revenus.....	402
1.2.3. Les limites de l'argumentaire économique.....	403
a) Chasse sportive et autres modes d'exploitation de la faune sauvage	403
b) Chasse sportive et autres modes d'exploitation de l'espace naturel.....	407
Section 1.3. Economie de la chasse sportive en Afrique Centrale, quelle rentabilité et quelle décentralisation des revenus ?.....	409

1.3.1. Modalités de taxation de l'activité chasse sportive et autres données techniques.....	409
1.3.2. L'exemple des Zones de Chasse Villageoise en RCA.....	413
1.3.3. L'exemple des Zones d'intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire au Cameroun.....	417
1.3.4. Quelles conditions pour garantir une efficacité économique des zones de chasse communautaire ?	419
Chapitre 2. Chasse sportive et programmes de gestion communautaire de la faune sauvage ; validité de l'argumentaire participatif et enjeux d'appropriation de l'espace et de la ressource ?.....	423
Section 2.1. La participation comme élément de reconsidération de la chasse sportive en Afrique Centrale ?.....	423
2.1.1. Rappels sur la notion de « participation ».....	423
2.1.2. La chasse sportive « sauvée » et reconsidérée grâce à la participation.....	427
Section 2.2. Paradoxes des modèles et effets sur leur pertinence et leur reproductibilité.....	432
2.2.1. Gestion communautaire et lutte contre le braconnage : un problème insoluble ?	432
2.2.2. Une acceptation sociale basée sur des stratégies de contournement	434
2.2.3. Gestion communautaire et sociétés de chasse, le mariage de la carpe et du lapin ?	437
2.2.4. Les ZCV centrafricaines, des zones de chasse vraiment « villageoises » ?	440
2.2.5. Les ZICGC camerounaises, des zones à gestion « trop » communautaire ?	443
Section 2.3. Chasse sportive, gestion communautaire et enjeux d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles en Afrique Centrale.....	446
2.3.1. Stratégies étatiques d'aménagement et de contrôle du territoire.....	446
a) Derrière un apparent désengagement de l'Etat.....	447
b) Des stratégies indirectes de contrôle et d'aménagement de l'espace national.....	448
2.3.2. Chasse sportive, exploitation privative et marchandisation de la faune sauvage.....	452
a) Propriété collective ou privatisation de la ressource et de l'espace ?	452
b) Marchandisation de la faune sauvage et réseaux transnationaux.....	456
Conclusion de la partie 4.....	460
CONCLUSION.....	463
« Alors, chasseur blanc, cœur noir ? ».....	464
De la nature de la posture.....	469
Faut-il considérer tous les chasseurs comme des acteurs de la conservation participative ?	470
Pallier le manque de suivi scientifique sur les zones cynégétiques	472
L'organisation des safaris, apanage du secteur privé ?	473
De l'avenir du marché mondial de la chasse : problème d'offre ou de demande ?	474
La chasse sportive est-elle morale ?	475
L'Afrique comme terrain de jeu d'occidentaux en mal de « sauvage » ?	476
« Eco-éthique » versus cynégétique ; la chasse sportive, une forme d'écotourisme ?	477
La chasse sportive comme <i>continuum</i> ou garde-fou d'un « néocolonialisme vert » en Afrique Centrale ?....	478
BIBLIOGRAPHIE.....	491
ANNEXES.....	507
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	549
TABLE DES MATIERES.....	557

Cette thèse transdisciplinaire analyse le rôle de la chasse sportive dans les programmes de gestion participative de la faune sauvage en Afrique Centrale, plus particulièrement sur deux sites pilotes (nord RCA et sud-est Cameroun). Au cours du XX^e siècle, la chasse sportive a vu ses pratiques évoluer fortement au travers de processus conjoints de « démocratisation », de professionnalisation et d'internationalisation de ses acteurs. Aujourd'hui, les sociétés de chasse peuvent jouer un rôle majeur dans la conservation, notamment en raison d'une emprise spatiale des zones cynégétiques conséquente, de prélèvements globalement soutenable et d'une bonne capacité de mise en défens du milieu naturel. Ce constat ne prend cependant tout son sens que lorsque leur activité s'insère dans des programmes associant Etat, projets et populations locales. L'analyse des techniques, des idéologies et des discours des guides de chasse puis de leur clientèle révèle l'antinomie de leurs conceptions du safari en même temps que la prégnance d'une nostalgie des chasses coloniales. On note aussi le fait surprenant que les « grands chasseurs blancs » s'insèrent souvent mieux dans les contextes socioculturels ruraux que d'autres acteurs exogènes. Enfin, si l'argumentaire économique qui présente la chasse sportive comme un outil pertinent des programmes de gestion participative de la faune sauvage reste valide, il est néanmoins essentiel de ne pas occulter les limites conceptuelles et techniques des modèles proposés ainsi que les véritables enjeux d'appropriation de la ressource et de l'espace qu'ils sous-tendent.

« White hunter, black heart »?

Sport hunting in Central Africa

An analysis of its role in wildlife conservation and in rural development through programmes of communal hunting management.

This interdisciplinary thesis analyses the role of sport hunting in the programmes of participative management of wildlife in Central Africa, more particularly on two pilot sites (northern Central African Republic and south-east Cameroon). Over the course of the 20th century, sport hunting evolved greatly through the joint processes of 'democratisation', professionalisation and internationalisation of its protagonists. These days, safari operators can play a major role in conservation, notably owing to their spatial control of sizeable cynegetic zones, globally sustainable harvesting and a sound capacity to look after and defend the natural environment. This statement can, however, only be fully appreciated when the activity of safari operators plays a part in programmes linking the state, specific projects and the local population. The analysis of the techniques, ideology and discourse of safari guides and those of their clients reveals the antinomy of their ideas of safari as well as the onset of a nostalgia for colonial hunting. We note also the surprising fact that the « great white hunters » often fit better into the rural socio-cultural context than do other non-indigenous protagonists. Finally, if the economic argument presenting sport hunting as a significant tool in programmes of participative management of wildlife remains valid, it is nevertheless essential not to overlook the conceptual and technical limits of the proposed models, as well as the very real stakes lying behind the appropriation of the land and resources.

Discipline : Géographie

Mots-clés : chasse sportive - safari - faune sauvage - zone de chasse communautaire - gestion participative - République Centrafricaine - Cameroun

Key-words : sport hunting - safari - wildlife - communal hunting areas - participative management - Central African Republic - Cameroon

Laboratoire d'accueil : Laboratoire ERMES – IRD Technoparc 5, rue du carbone 45072 ORLEANS Cedex 2